UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

CONSTRUCTION SOCIALE DES CATÉGORIES DE L'ALTÉRITÉ ET IDENTITÉ DES POPULATIONS MIGRANTES

RÉFLEXION THÉORIQUE ET ÉTUDES DE CAS

THÈSE

PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS SCIENCES SOCIALES

PAR

FRANCESCA POGLIA MILETI

Octobre 2001

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

CONSTRUCTION SOCIALE DES CATÉGORIES DE L'ALTÉRITÉ ET IDENTITÉ DES POPULATIONS MIGRANTES

RÉFLEXION THÉORIQUE ET ÉTUDES DE CAS

THÈSE

PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS SCIENCES SOCIALES

PAR

FRANCESCA POGLIA MILETI

Octobre 2001

Madame Francesca Poglia Mileti est autorisée à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences sociales intitulée : « Construction sociale des catégories de l'altérité et identités des populations migrantes. Réflexion théorique et études de cas »

Elle assume seule la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 21 décembre 2000

Le Doyen
de la Faculté de droit
et des sciences économiques

Pierre Wessner

RESUME

Le travail étudie la construction des catégories d'altérité qui désignent les immigrés. L'articulation principale de la réflexion se joue entre, d'une part, une approche de type macrosocial plus théorique qui discute de la constitution des différents noms utilisés dans une perspective socio-historique et, d'autre part, une enquête empirique qui cherche à comprendre la gestion de ces catégories nominales par les individus. Le premier volet insiste sur les mécanismes en jeu, met en exergue le rôle des différents acteurs impliqués et discute de l'importance des contextes nationaux dans ces processus. Ces derniers ne sont pas influencés par un facteur unique mais sont le résultat de la combinaison de plusieurs éléments comme la situation économique, le besoin de main-d'œuvre, les revendications des groupes sociaux ; le travail démontre que les catégories du langage utilisées pour parler de l'immigré se construisent sur un rapport d'altérité constitué au sein des Etats nationaux et légitimé par leurs institutions Les enjeux liés aux noms qui désignent les « étrangers » changent donc selon les périodes historiques et les lieux qui privilégient une conception de l'étranger plutôt qu'une autre.

Les études de cas relatives aux contextes nationaux (Allemagne, France, Suisse) et l'étude socio-historique plus approfondie (Etats-Unis) corroborent ce constat et permettent de mettre en exergue le rôle des différents acteurs participant à ce processus, en particulier les politiques, les scientifiques et les communautés immigrées.

Le deuxième volet, constitué par une étude empirique vise à comprendre la manière dont les individus utilisent, dans le discours, les différents noms qui leur sont attribués et les intègrent dans leur définition identitaire. Une perspective comparative internationale (à savoir une enquête qualitative menée aux Etats-Unis auprès de Mexicains et une enquête menée en Suisse auprès d'Italiens) permet de mettre en exergue les stratégies individuelles lors de la manipulation des différents noms utilisés pour se définir tout en facilitant la compréhension entre le niveau macrosocial et le niveau microsocial.

En résumé, le travail cherche à développer un regard sur les migrations qui dépasse les paradigmes de l'assimilation, de l'intégration, etc. et privilégie une approche qui tient compte de la dynamique des relations entre les groupes et, en particulier de l'importance de la perception et de la nomination des populations désignées comme des « étrangers », « ethniques », « autres », etc.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont permis et facilité la réalisation de ce travail. En premier lieu, mes remerciements vont aux personnes que j'ai rencontrées durant mon enquête empirique et qui ont accepté de livrer à l'œil – et à l'oreille – du sociologue ce qu'elles pensent, ressentent et sont. Je remercie ensuite mon directeur de thèse, le professeur François Hainard, qui m'a suivie durant cette recherche, m'a fait part de ses conseils et m'a offert les conditions favorables à son déroulement. Ma gratitude s'adresse également aux professeurs Michel Oriol et Pierre Centlivres pour leur lecture attentive du manuscrit et leurs remarques constructives et avisées, ainsi qu'au professeur Franz Schultheis pour ses précieuses suggestions. C'est grâce aux chercheurs américains et en particulier aux professeurs Hirayabashi Lane, Esteban Flores et Elisa Facio de l'Université du Colorado à Boulder que mon regard critique sur la migration et les relations interethniques a pu s'affiner. L'intérêt pour les choses sociales m'a, en premier lieu, été transmis par mon père Edo Poglia qui m'a, par ailleurs, fait part de ses critiques et de ses conseils, toujours sans condescendance : qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance. Enfin, merci à Pierre Bourdieu dont l'exhortation à terminer – et à relativiser – mon travail a, sans aucun doute, accéléré la rédaction.

Une pensée amicale va à tous mes collègues de l'ISSP qui ont supporté avec sympathie mes longues présences au bureau et en particulier à Catherine Lambelet et à Fabrice Plomb avec qui j'ai partagé mes « doutes sociologiques ».

Ce travail n'aurait pu aboutir sans la très précieuse aide de Monica, Maria, Giuseppe et Rosanna, grands-parents et baby-sitters attentifs qui ont fait découvrir le « vaste monde » à mes filles alors que j'étais « enfermée » dans mon bureau. Je tiens surtout à remercier mon époux, Gaetano Mileti, qui n'a jamais cessé de me soutenir et ce, en particulier au travers de la confiance qu'il me témoigne. Enfin, merci à mes enfants, Emma et Marianna, qui n'ont cessé de me rappeler combien un travail de ce type constitue bien peu de chose dans la vie…

SOMMAIRE

RESUME **5**

REMERCIEMENTS **6**

SOMMAIRE **7**

AVANT-PROPOS **9**

INTRODUCTION **11**

1 LA « CONSTRUCTION » DU TRAVAIL 12
2 STRUCTURE DU TRAVAIL 13
3 QUELQUES REFLEXIONS EPISTEMOLOGIQUES ET METHODOLOGIQUES 14

CHAPITRE I **24**

1 PROBLEMATIQUE 25
2 UN CADRE THEORIQUE INTEGRE 29
3 LA CONSTRUCTION SOCIALE DE LA REALITE 32
4 LES CLASSEMENTS SOCIAUX COMME CONSTRUITS ET ENJEUX SOCIAUX 37
5 « L'AUTRE » COMME PRODUIT DES RAPPORTS SOCIAUX 51
6 LANGAGE ET VIOLENCE SYMBOLIQUE 55
7 L'APPORT DES THEORIES DE L'ETHNICITE 62
8 CONCLUSION 69

CHAPITRE II **70**

1 INTRODUCTION 71
2 L'ETAT ET L'AUTRE 71
3 LE PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION ETATIQUE 77
4 LA NATION ET L'AUTRE 92
5 LE MYTHE NATIONAL 95
6 LA CONSTRUCTION SCIENTIFIQUE DES MODELES NATIONAUX 103
7 CONCLUSION 106

CHAPITRE III **108**

1 CONSTRUCTION SCIENTIFIQUE DES MODELES NATIONAUX DE RAPPORT A L'ETRANGER 109
2 L'INTEGRATION A L'ALLEMANDE 111
3 LE MODELE FRANÇAIS 112
4 LES EFFETS SOCIAUX DES CONCEPTIONS ALLEMANDES ET FRANÇAISES 119
5 LE MODELE MIXTE : LA SUISSE 122

CHAPITRE IV **143**

1 INTRODUCTION 144
2 LE XVIII^{e} SIECLE 149
3 LE XIX^{e} SIECLE, SES RACES, SES MIGRATIONS, SES PARADOXES… 158
4 LES RELATIONS ENTRE LE MEXIQUE ET LES ETATS-UNIS AU XIX^{e} SIECLE 170
5 DEBUT DU XX^{e} SIECLE : ASSIMILATION, AMERICANISATION ET MELTING POT 178
6 LA REVOLUTION DES ANNEES 1960 194
7 LA FIN DE SIECLE: DE 1975 A1998 226
8 LE RECENSEMENT AMERICAIN 232
9 LA CATEGORIE HISPANIQUE 238
10 CONCLUSION 245

CHAPITRE V 249

1 INTRODUCTION ----- 250
2 METHODOLOGIE D'ENQUETE ----- 254
3 DE L'ATTRIBUTION SOCIALE A L'IDENTIFICATION INDIVIDUELLE ----- 261
4 ANALYSE : CONSTATS GENERAUX ET PREMIERE FORMALISATION ----- 265
5 PARCOURS BIOGRAPHIQUES ET MIGRATOIRES ----- 276
6 LA LANGUE ET LA FAMILLE ----- 279
7 LES ITALIENS A NEUCHATEL : LA GESTION DES CATEGORIES NOMINALES ----- 290
8 LES MEXICAINS AU COLORADO : LA GESTION DES CATEGORIES NOMINALES ----- 317

CONCLUSION 340

1 PREAMBULE ----- 341
2 LA CONSTITUTION DES CATEGORIES ----- 341
3 LA CONSTRUCTION DES IDENTITES ----- 343
4 L'INFLUENCE DU CONTEXTE ----- 347

BIBLIOGRAPHIE 350

ANNEXES 360

AVANT-PROPOS

La migration et les phénomènes y relatifs semblent ne pas perdre de leur actualité ces dernières années et concerner des domaines toujours plus nombreux et diversifiés. Du point de vue scientifique aussi, c'est un thème qui suscite un intérêt croissant. En Europe, et particulièrement en Suisse, le débat semble néanmoins se figer autour d'enjeux plutôt politiques que scientifiques visant, à terme, la résolution de problèmes sociaux. Cela tend à orienter la démarche de recherche scientifique et les résultats qui en découlent vers des paradigmes qui semblent pour l'heure atteindre certaines limites. Tel est le cas du concept d'intégration – toujours très utilisé dans de nombreux domaines de la vie sociale – dont nombre d'auteurs ont démontré qu'il était difficile d'en fournir des définitions pertinentes du point de vue scientifique et ont souligné les contraintes qu'il impose à une réflexion critique (ORIOL, 1985). Au sein des sciences sociales également, il constitue très souvent un cadre théorique qui permet d'orienter les recherches empiriques en dépit des critiques toujours plus nombreuses auxquelles il est soumis. Il en va de même pour la notion d'identité qui, depuis une dizaine d'années, tend à polariser les recherches dans le domaine de la migration. Bien que constituant des approches différentes du phénomène, ces deux concepts ont tendance à appréhender les populations immigrées comme des objets sociaux isolés qui existeraient en dehors des contextes d'émigration et d'immigration qui les définissent comme telles. On étudie, par exemple, l'intégration des immigrés – de plus en plus des immigrés de deuxième génération d'ailleurs – en évaluant leurs pratiques culturelles, leur position dans la société, leurs compétences dans tel ou tel domaine ; on s'attache à décrire leur identité à partir d'éléments objectifs ou subjectifs. Rarement toutefois, on trouve une réflexion approfondie sur le rapport entre les populations immigrées et la société dans laquelle elles vivent, rarement on considère la formation des identités eu égard aux relations sociales au sein desquelles elle a lieu, rarement on admet que « la culture » et « l'identité » des immigrés « sont ce qu'elles sont » parce qu'elles se construisent en rapport à un environnement social particulier.

C'est pourquoi, dans un tel contexte social et politique mais aussi scientifique, privilégier une approche relationnelle pour comprendre les phénomènes migratoires et leurs corollaires n'est pas seulement intéressant du point de vue du sociologue ; elle s'avère fondamentale pour mener à bien une réflexion critique d'ordre plus général. En l'occurrence, il s'agit pour nous de comprendre comment les individus immigrés se perçoivent dans un environnement qui les appréhende de manière particulière. Le présent questionnement se centre donc sur les catégories (ethniques, nationales…) et les noms que l'on utilise pour faire référence aux populations migrantes ; en termes sociologiques, il s'agit d'étudier les « classements ethniques ». Plus concrètement, cette problématique peut se traduire par des questions du type : comment les catégories qui désignent les immigrés, les étrangers sont-elles construites ? sur quels critères ? comment sont-elles utilisées dans les discours médiatiques et politiques ? au travers de quels mécanismes de réappropriation, d'attribution, d'identification ? quels sont les acteurs qui prennent part au processus ? quel effet ont-elles sur les personnes désignées ? est-il le même au niveau individuel ou collectif ? quel est le registre concerné (niveau juridique, politique, scientifique, opinion publique) ?, etc.

Pour les sciences sociales, cette thématique n'est pas nouvelle. En termes sociologiques, elle tire son origine de l'article fondateur de Durkheim et Mauss du début du siècle passé et qui est

réapparue dans les années 70 avec les théories anglo-saxonnes de l'ethnicité ou certains articles européens, notamment ceux de Pierre Bourdieu. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'un thème relativement peu exploité en Europe et en particulier en Suisse tant du point de vue des enquêtes empiriques que de la réflexion théorique. C'est donc dans ce « vide théorique » que nous aimerions inscrire ce travail, et ce en proposant une réflexion sur les migrations qui privilégie une approche constructiviste et relationnelle mettant en rapport le niveau macrosocial et le niveau microsocial.

Dans une optique plus pragmatique, cette réflexion nous apparaît comme indispensable pour l'élaboration de politiques, de mesures pratiques et de guides pour l'action, étant donné qu'elle met en lumière des mécanismes qui ne dépendent pas uniquement des caractéristiques des immigrés mais qui sont le résultat des catégorisations réciproques. A titre d'exemple, on discute beaucoup en Suisse des politiques d'intégration en imaginant les mesures à mettre sur pied pour répondre aux « besoins » des étrangers sans voir que ces besoins sont nés et se sont structurés au travers des relations entre la Suisse et les communautés qui résident sur son territoire. La manière dont la Suisse catégorise ses étrangers influence les besoins de ces derniers : changer ce regard en mettant en place de nouvelles politiques, c'est du même coup transformer les besoins auxquels il fallait répondre.

Enfin, cette thématique se profile aussi comme un enjeu du point de vue éthique. Il s'agit en effet de se demander quel rôle ont les scientifiques dans la construction des catégories d'altérité, mais aussi comment ils ont à se situer face à des catégories qui, par exemple, portent en elles la marque de l'exclusion sociale. Quel impact ont les catégories utilisées dans les études scientifiques sur le monde social ? Faut-il élaborer des catégories qui permettent de mesurer les méfaits sur certaines populations, comprendre les phénomènes de la discrimination et du racisme ? Comment dès lors construire ces catégories d'analyse ? Faut-il préciser l'origine, la nationalité, le caractère ethnique des populations et avec quelles conséquences ? Peut-on reprendre les catégories indigènes ? Que penser des statistiques et de la recherche quantitative empruntant le plus souvent une forme institutionnelle et qui ont un rapport avec les instances étatiques ? Comment les utiliser sachant qu'elles ont été construites aussi dans le but de l'action sociale, de toute façon politisée ?

Autrement dit, le discours scientifique est partie prenante du débat relatif aux classements sociaux. A ce propos, nous pensons, à l'instar de Gérard Noiriel que « le chercheur a une obligation, certes scientifique mais aussi civique, de mise en garde contre l'instrumentalisation de telle ou telle catégorie sous couvert de sa pertinence scientifique » (in LOCHAK et al., 1999 : 71). C'est une mission délicate puisqu'elle exige une distance critique mais non l'indifférence. Pour ne pas tomber dans l'objectivité illusoire ou dans le militantisme aveugle, la déconstruction des catégories est indispensable. C'est ce à quoi ce travail s'engage.

En résumé, ce texte se présente comme une réflexion sur la construction des catégories d'altérité assignées aux personnes migrantes. L'accent a été mis sur l'élaboration d'un cadre théorique cohérent qui soit en mesure de penser la constitution des catégories dans différents contextes nationaux ; les différents exemples historiques considérés permettent de mieux comprendre l'imbrication des processus et des mécanismes en œuvre dans la construction des catégories qui nous intéressent. Enfin, l'étude empirique qui clôt le travail donne lieu à une analyse des discours des individus concernés quant aux noms qui les désignent.

INTRODUCTION

LA SOCIOLOGIE, LA SOCIETE ET L'AUTRE

STRUCTURE DU TRAVAIL, PREMIERES REFLEXIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

> *Les catégories, y compris juridiques, se forgent à partir de la réalité perçue, et donc perçue à partir de préjugés. Mais une fois qu'elles ont été forgées à partir d'une réalité perçue, elle concourent en retour à légitimer cette réalité. (LOCHAK et al., 1999 : 71.)*

1 LA « CONSTRUCTION » DU TRAVAIL

> *Dans une perspective constructiviste, il ne s'agit plus de traiter les faits sociaux comme des choses, mais d'analyser comment les faits sociaux deviennent des choses, comment et par qui ils sont solidifiés et dotés de durée et de stabilité. (POLLAK, 1993 :17.)*
>
> *Celles-ci [les sciences humaines et sociales] devraient être mieux que d'autres disciplines – aisément guettées par le positivisme – informées de la circulation incessante entre science, politique et idéologie. (DE RUDDER, 1997 : 39.)*

Ce travail se présente comme une tentative de comprendre la mise en œuvre des différents mécanismes qui président à la construction des catégories de l'altérité au sein des sociétés (ou nations) modernes. Le ton est donné, c'est de « construction » qu'il s'agit. En ce sens, toute connaissance – sociologique par là même – est en même temps une réflexion « en train de se faire » et un produit construit. Par conséquent il en est de ce travail comme des autres, pris dans les rouages de la production scientifique, orienté qu'il est par la biographie du chercheur et les champs (paradigmatique, institutionnel, etc.) dans lesquels s'inscrivent ses différents travaux. Cette combinaison originale d'éléments qui subissent l'influence des différents courants théoriques dont il s'inspire, est elle-même enracinée dans des contextes politiques, sociaux et nationaux particuliers. Bien évidemment, toute connaissance est historiquement et spatialement située – que l'espace soit géographique, social ou symbolique –, et ne peut être analysée en dehors du contexte dans laquelle elle est produite. Les sciences sociales, au même titre que les autres institutions ou acteurs, comme les politiques, les mouvements sociaux, l'Etat, etc. sont partie prenante des processus de production de la connaissance.

Il en découle que l'objectif de ce travail ne se réduit pas à la production d'un modèle explicatif d'une réalité sociale telle qu'elle se présente aujourd'hui, il vise à rendre compte des principes dynamiques participant à sa construction tout en considérant sous un angle critique les outils sociologiques qui sont censés l'étudier. C'est une position qui s'inscrit dans une approche constructiviste et qui, pour être cohérente, doit faire preuve d'une certaine critique autoréflexive. La palette des différentes théories, paradigmes ou concepts présentée ici – fruit d'une sélection, elle aussi arbitraire, à savoir relative aux conditions de la recherche et aux particularités du chercheur – fait l'objet d'une approche critique. En vertu de ce qui vient d'être dit, les schémas explicatifs doivent eux aussi être rapportés aux contextes dans lesquels ils émergent et évoluent. En ce sens, la pratique sociologique et résolument ce travail, quel qu'en soit la portée, se présente comme un produit de ce contexte scientifique, mais aussi comme un élément supplémentaire de ce qu'il s'attache à déconstruire : les catégories de l'altérité et leur perception par les individus.

De même que toute discipline peut faire l'objet d'une approche en terme de genèse, le bref parcours personnel et biographique qui suit a pour but d'expliciter la réflexion qui a orienté « la construction de l'objet » pour utiliser un terme de méthodologie classique. C'est donc porté par un souci de cohérence avec l'approche adoptée qu'a été pensé le prochain paragraphe.

L'interrogation qui a amorcé, puis orienté la réflexion se rapporte à une question aujourd'hui largement débattue et étudiée : l'identité. En particulier, c'est l'identité (pour rester vague) des personnes migrantes ou de leurs enfants qui a au départ retenu notre attention. Telle qu'était posée la problématique de la première recherche (POGLIA, 1992 ; 1993), l'identité se présentait déjà en des termes relationnels : l'étude portait sur les réponses langagières des individus visés par des termes qui les qualifient d'immigrés et d'immigrés de deuxième génération dans leur rapport à la question identitaire. Les résultats montrent la mise en œuvre de stratégies (qualifiées alors de stratégies identitaires) qui répondent à des logiques de valorisation de soi ou de son groupe d'appartenance en fonction de la perception que l'on a de son parcours migratoire, passé ou à venir. Une autre enquête de terrain visait à étudier les stratégies, pratiques et discours de jeunes étrangers au chômage et de chercher à comprendre en quoi cet événement touchait la présentation de soi (POGLIA, 1995; 1999). C'est lors d'une recherche menée au Colorado (USA) que la perspective internationale et comparative a été développée. L'étude avait pour objectif de comprendre quels termes les individus emploient pour se définir et quelles sont les stratégies identitaires utilisées (POGLIA 1997 ; 2000).

Tout chercheur est aussi un individu avec sa biographie propre pris, au même titre que les autres, dans le champ social, en l'occurrence scientifique. En ce sens, ce travail consiste à mettre en œuvre une pratique sociologique réflexive qui s'attache à comprendre et à déconstruire le processus de construction des catégories et des noms du sens commun mais aussi des théories de la migration ou des relations interethniques. En effet, il semble essentiel de nous interroger sur le rôle de la production scientifique dans la construction des catégories ethniques. Se pencher sur le type d'articulation qui existe entre ces deux formes de connaissance (du sens commun et scientifique) est particulièrement pertinent dans le domaine des migrations et des relations interculturelles : il n'est pas besoin de rappeler combien l'apparition d'un domaine de recherche est plus ou moins liée à des questions politiques et n'est pas uniquement du ressort scientifique. Plus encore, la sociologie de l'immigration et des minorités ethniques ou relations interethniques n'échappe pas à l'influence du cadre national dans lequel elle s'inscrit : la connaissance des problèmes immigrés et minoritaires est une « connaissance nationale » (LAPEYRONNIE, 1993) encore plus que d'autres liée aussi à des enjeux sociaux, politiques et nationaux justement.

2 STRUCTURE DU TRAVAIL

Le travail débute par une brève présentation de deux cas empruntés au corpus de l'enquête empirique (présentée ensuite) qui posent des questions qui concernent tous les autres individus interrogés et qu'il s'est agi de formuler en interrogations sociologiques de sorte à construire notre problématique : c'est donc à partir de ce que l'on pourrait appeler la réalité sociale brute que s'amorce notre réflexion théorique. Les réponses aux questions posées s'inscrivent dans une grille de lecture de la réalité qui se veut un cadre théorique cohérent et non une série de propositions isolées.

On considère ensuite l'idée de construction sociale des catégories de l'immigration dans un contexte théorique qui dépasse les questions migratoires ou interethniques. Il y a lieu de s'arrêter sur l'importance du langage dans la construction sociale de la réalité, sur les enjeux liés aux classements sociaux, de traiter des notions d'altérité et d'introduire le concept d'ethnicité et les différentes théories y relatives (chap. I).

Nous discutons les notions d'Etat, d'Etat-nation et de mythes nationaux pour la construction sociale des catégories. Le rapport à l'Etat nous permet de nous arrêter sur l'idée du pouvoir attaché à la catégorisation et sur les différents types de catégories – scientifiques, officielles, statistiques, administratives, etc. – qui participent à ce que nous avons désigné comme « institutionnalisation étatique ». Une attention particulière est accordée aux catégories scientifiques qui participent à la construction des catégories nominales de désignation de « l'autre » et qui ne peuvent s'extraire des traditions scientifiques nationales (chap. II).

L'Allemagne, la France et la Suisse sont les contextes européens pris en compte comme exemples de lieux de production de l'altérité, non pas pour tester la réflexion théorique menée jusque-là, mais pour l'étayer en montrant l'articulation entre les paradigmes scientifiques et le contexte social dans la relation qu'ils entretiennent avec les catégories de l'altérité, de la migration, etc. (chap. III).

Suit une étude de cas socio-historique centrée sur la genèse, le maintien et la transformation des catégories sociales d'altérité au cours du temps aux Etats-Unis. L'approche socio-historique démontre le caractère construit des catégories de classements et permet d'isoler les éléments les plus influents. Le recensement de la population constitue le fil rouge de l'étude (chap. IV).

C'est alors que l'on peut revenir aux discours des individus et à l'enquête empirique qui est consacrée à l'étude des logiques et stratégies des individus en fonction des catégories qui les désignent. L'étude de terrain menée auprès de Mexicains du Colorado et d'Italiens à Neuchâtel permet tout d'abord de décrire quels sont les termes, noms ou étiquettes que la société utilise pour désigner les personnes d'origine étrangère en Suisse et aux Etats-Unis et de comprendre les stratégies adoptées par les personnes touchées pour y faire face. Cela nous permet de comprendre comment sont manipulés les catégories et les noms en fonction des images et stéréotypes que la société leur attribue (chap. V).

La conclusion a pour but de synthétiser la réflexion menée au cours du travail et d'amorcer les pistes de réflexion futures.

3 QUELQUES REFLEXIONS EPISTEMOLOGIQUES ET METHODOLOGIQUES

3.1 LES THEORIES DE LA MIGRATION

La place des théories de la migration

On pourra s'étonner qu'un travail portant sur la question migratoire reprenne à son compte des théories et paradigmes qui n'ont pas été développés ni pensés pour comprendre ce phénomène. En effet, les auteurs auxquels nous ferons le plus souvent référence, notamment dans le premier volet, ont très peu traité les phénomènes migratoires ou liés à des problématiques dites interculturelles. Paradoxalement, c'est pour cette raison que nous les avons choisis.

En résumé, notre choix est porté par la volonté de nous distancier d'une certaine façon du champ d'étude « classique » de la migration au moment de poser un cadre théorique pour notre réflexion. Cela nous permet de resituer la problématique migratoire dans un contexte paradigmatique plus général et ceci est nécessaire parce que les théories et les concepts relatifs à la migration (en tant que produits sociaux scientifiques) sont eux-mêmes particulièrement soumis à la conjoncture sociale et nationale. En outre, cela facilite la prise de distance avec une tendance systémo-fonctionnaliste qui imprègne de nombreux travaux sur la migration.

Toutefois, pour ne pas passer à côté de nombreuses études qui fournissent des instruments indispensables à l'analyse de notre objet, les travaux directement liés aux problématiques migratoires (ou interethniques) sont introduits à mesure que la réflexion se précise et touche aux catégories nominales qui disent l'autre en tant qu'étranger, ethnique, immigré, etc.

Théories scientifiques de la migration et monde politique

> *Le chercheur qui interroge le social à partir d'une grille de lecture ethnique ne contribue-t-il pas à créer la réalité qu'il désire trouver ? (ERIKSEN, 1993 cité par DE RUDDER, 1997.)*
>
> *Le problème de l'immigration » est une de ces questions non questionnées du débat public qui risque de s'imposer au chercheur à travers les catégories du langage ordinaire. (LEBARON, 1999 : 3.)*

L'éclairage constructiviste permet de mettre en lumière le double mouvement d'interdépendance entre réalité et outils pour en rendre compte. Les conceptions scientifiques – également celles qui se rattachent aux sciences humaines et sociales – modifient la réalité qu'elles étudient. Certains modèles deviennent (ou sont déjà dans leur formulation pour certains) des visions normatives de la réalité et en ce sens ne peuvent que participer à la transformation de celle-ci. De même, les sciences sociales sont plongées dans un contexte social et surtout politique qui, sans conteste, les oriente vers certaines directions plutôt que vers d'autres. Pour ce qui est des migrations et des relations interethniques[1], thème politiquement sensible, la relation entre science et politique est particulièrement ambiguë.

Pour Véronique de Rudder (1997), la recherche sur les migrations subit les effets imposés par le champ politique. L'exemple du cas français, étudié par Simone Bonnafous, montre comment actuellement, les partis et l'idéologie d'extrême droite ont su délimiter le terrain et définir les termes du débat relatif à l'immigration. La recherche a elle-même subi cette imposition et doit se soumettre aux catégories (de classement, de pensée, etc.) existantes ou s'évertuer à prendre distance. Cet effet de glissement entre politique et sciences sociales est particulièrement frappant en ce qui concerne la terminologie de la migration parce que les sciences humaines ne peuvent faire l'économie d'un appareil conceptuel pour dire, en des termes propres, les populations qu'elles étudient. Si cette liaison – dangereuse (pour le sociologue) – n'est pas nouvelle, elle est trop souvent oubliée par les chercheurs.

[1] Nous n'entrons pas dans le débat qui va bon train à l'heure actuelle entre sociologues de la migration et sociologues des relations interethniques. Notre travail ne s'inscrit dans aucune tendance mais emprunte à l'une et à l'autre approche.

Il suffit de penser à la naissance de l'Ecole de Chicago et de ses travaux sur les immigrés. C'est en effet avec les recherches sur le terrain menées par Park et Burgess (1921), Thomas et Znaniecki (1918) que sont apparues les premières conceptualisations du phénomène migratoire. Les migrations constituaient un problème social auquel il fallait apporter une solution. La sociologie de la migration issue de cette tradition, même si nuancée, critiquée traînent avec elle une conception particulière : le phénomène migratoire, les immigrés sont une population dont il faut observer les comportements, les pratiques, les attitudes, les représentations ; il s'agit en fin de compte de comprendre, souvent en vue de décisions politiques, comment ces populations s'intègrent, s'assimilent dans les sociétés d'accueil.

De nombreux exemples montrent que si les chercheurs tendent à s'éloigner de ces conceptions classiques, ils se laissent bercer par l'illusion, ou la commodité que leur donne leur prétendu savoir scientifique objectif et produisent des travaux qui ne sont pas dénués d'un certain « culturalisme », « essentialisme », « ethnocentrisme », etc.

Par ailleurs, la mise à distance est souvent évoquée dans des travaux qui contextualisent l'émergence des théories et paradigmes considérés comme dépassés mais elle est rarement actualisée dans la recherche scientifique actuelle. On ne peut, bien entendu, faire fi des nombreux travaux théoriques et critiques qui discutent les paradigmes ou les courants actuels (DE RUDDER, POUTIGNAT), parfois écrits sous des plumes pamphlétaires comme aux Etats-Unis, ni des mises en garde introductives (ORIOL, 1985, 1988 BOLZMAN, 1996, BERSET et al., 1999 …) mais rares sont les travaux qui gardent cette distance au cours de leur propre enquête empirique.

Les remarques qui précèdent soulèvent implicitement deux questions que nous formulons sans toutefois y répondre. La première concerne la spécificité de la science en tant que forme de connaissance par rapport aux autres connaissances, dites communes, idéologiques, etc. La deuxième est relative au statut de scientificité (objectivité ?) que sont supposées avoir les sciences sociales. Quelle valeur scientifique a une théorie dont on peut démontrer qu'elle subit les influences des positions politiques qui fomentent les débats publics du moment ? Comment dès lors distinguer l'avis du scientifique de celui de l'homme de la rue ?

Si l'on admet que, pour parler bref, « science et société » ont partie liée, il semble que la meilleure garantie d'une valeur scientifique (outre le respect de certaines règles qui fondent le relatif consensus de la définition d'une démarche scientifique) est donnée lorsqu'on s'attache à décomposer, déconstruire et à comprendre les relations que la science entretient avec le milieu dans lequel elle est plongée. Une approche réflexive et auto-réflexive n'est-elle pas par conséquent garante d'une pensée pouvant être qualifiée de scientifique ? Pour cela, il faut se demander quel statut le chercheur accorde à la théorie et aux concepts auxquels il ou elle va faire appel.

3.2 UNE PREMIERE APPROCHE THEORIQUE

Un secteur en évolution

Outre les flux migratoires et l'« intégration » des immigrés, le concept de catégories sociales de l'immigration est un champ de recherche qui se développe de plus en plus. Les questions liées à l'identité, aux représentations sociales de la migration ont été abordées par de nombreux auteurs au travers d'approches et sous des angles très différents au sein des

sciences sociales. Sans faire un état exhaustif de la recherche, il est utile de rappeler quelques travaux importants en la matière qui permettent de situer notre point de vue. On s'intéresse, en effet, de plus près à la construction des catégories de l'altérité (DE RUDDER, 1997, 1999 ; CENTLIVRES, 1991), qu'elles soient sociales (SAYAD, 1982, 1991, 1998, 1999), officielles (BOLZMAN, FIBBI, Garcia, 1987), statistiques (SIMON, 1997) ou scientifiques (DE RUDDER 1999, SCHNAPPER, 1999), et à leur efficacité sociale. Les représentations sociales sur la migration, thème déjà plus ancien, constituent également un champ de recherche élargi qui implique les chercheurs de toutes disciplines, que ce soit sous l'angle du phénomène du racisme comme l'a fait Wiewiorka, des relations intergroupes à l'instar des psychologues sociaux tels que Deschamps, Doise ou Cioldi ou des représentations de la migration pour ne citer que Sayad. Sans compter les nombreuses études portant sur la catégorisation et les stéréotypes, en particulier anglophones, que nous ne citerons pas ici.

Les questions identitaires sont, depuis quelques décennies, en plein essor et touchent également la recherche sur les migrations. On peut citer, entre autres, les travaux de Michel Oriol sur les identités culturelles des communautés immigrées en France (1985, 1988), Dubet quant aux différentes logiques (d'intégration, de distanciation, etc.) développées au niveau individuel et collectif (1994) mais aussi tous les travaux touchant aux identités individuelles. Les psychologues sociaux se sont intéressés aux processus de catégorisation sociale et d'identification dans le cadre de relations interculturelles. Nous pensons à Camilleri (1986, 1997) ou pour la Suisse à Vittoria Cesari-Lusso (1996, 1997) qui ont développé les notions de stratégies identitaires. Pour une vision plus sociologique on lira par exemple Taboada-Leonetti (1990).

Ancrage théorique

Compte tenu de ce foisonnement de recherches et d'approches qui touchent de près ou de loin notre problématique, la difficulté majeure se situe, pour nous, dans la construction d'un objet qui présente une cohérence suffisante au niveau paradigmatique et méthodologique pour produire une connaissance ou un regard nouveau.

Nous postulons que les dénominations sont produites dans un contexte historique et national donné et qu'elles reflètent le rapport qu'une société entretient avec les membres qu'elle considère comme étrangers au sens générique du terme. Elles sont le fait de négociations ancrées dans des rapports sociaux (de force, de distinction, etc.) entre les acteurs pour la définition des frontières entre les catégories et constituent ce que Pierre Bourdieu appelle « une lutte des classements ». Tous les groupes n'ont pas le même pouvoir d'identification, selon que ses membres détiennent ou non le contrôle objectif des ressources économiques, politiques, etc. et disposent du pouvoir d'imposer leur représentation légitime du monde social. Les catégories utilisées pour parler de soi et d'autrui et les noms qui s'y rattachent constituent, par conséquent, un enjeu social considérable dans la mesure où ils touchent à la place et au rôle d'un individu ou d'un groupe dans un ensemble social.

Pour ce qui est du niveau microsocial, notre position est la suivante. Les individus – ou les groupes – qui réagissent aux différentes classifications et dénominations modifient le processus de l'identité, sans cesse en train de se faire. Outre le caractère dynamique et multidimensionnel de l'identité, sa dimension relationnelle et situationnelle apparaît comme essentielle. A ce propos, nous pouvons poser un deuxième postulat : la définition de soi et des autres constitue à la fois le résultat et le processus des relations qu'un individu ou un groupe entretient avec d'autres. Relations qui sont constituées par des interactions « concrètes » entre

les acteurs mais aussi par un monde de représentations qui définit ce qui est semblable et ce qui est différent, le soi et l'autre. Autrement dit identité et altérité ont partie liée. Il existe une dynamique entre auto-identité, définie par soi, et hétéro-identité, définie par autrui. « Elles sont inséparables puisque l'identité pour soi est corrélative d'Autrui et de sa reconnaissance » (DUBAR, 1991: 115).

En résumé, notre approche s'attache à dé-construire et à dé-naturaliser les catégories sociales en montrant les processus de nomination, d'institution, de classification statistique ou officielle ainsi que le rôle des différents acteurs comme l'Etat par exemple pour, dans un deuxième temps, comprendre comment les individus gèrent les catégories par lesquelles ils se voient désignés. Ces étapes nous permettent d'éclairer les processus de catégorisation et d'identification des immigrés à la lumière des relations entre les niveaux macrosocial et microsocial, en reconstruisant ce qu'on pourrait schématiquement appeler les logiques de catégorisation entre les « catégories officielles » et les « catégories ordinaires » (DEMAZIÈRE, DUBAR, 1997).

3.3 NOTRE APPROCHE METHODOLOGIQUE

De l'usage des théories comme outil méthodologique

Le travail sociologique ne se réduit pas à chercher une explication du social à portée universelle ni ne constitue une tentative désespérée de dépasser les théories antinomiques ; il vise avant tout à produire une forme de connaissance de la réalité ou un regard nouveau sur cette dernière. Il ne faudrait toutefois pas mal comprendre cette affirmation et penser que l'objet de la sociologie est un réel à découvrir ni que toutes les théorisations sont équivalentes en termes de pertinence scientifique et ont une valeur heuristique égale. Il faut en effet que les moyens d'observation, une démarche rigoureuse et le fait de rendre explicite la construction de l'objet soient à même de valider la production scientifique. L'objet de la sociologie est un réel construit par la perspective adoptée ainsi que par les moyens que le chercheur se donne pour l'observer. De ce point de vue, il n'existerait pas de connaissance transcendante et intégratrice mais des découpages et des constructions des objets de recherche produisant une variation de connaissances différentes ; les phénomènes ne sont pas les mêmes selon le contexte pertinent abordé (LAHIRE, 1998 : 245).

A ce propos, Bernard Lahire écrit : « assembler dans un bric-à-brac théorique des concepts issus de traditions disciplinaires différentes, ces traditions étant elles-mêmes souvent rattachées à des théories de la connaissance différentes [...] sont des impasses qui ont en commun l'abdication de l'interprétation sociologique » (1998 : 227). Abdication liée selon lui à l'illusion selon laquelle « la vision double (triple, quadruple) apporterait une meilleure vue » et le mélange des principes et orientations théoriques et épistémologiques hétéroclites donnerait lieu à un enrichissement (plutôt qu'à une implosion ou à une explosion) (1998 : 228).

Si à l'instar de Bernard Lahire, nous sommes d'avis qu'il est préférable de valoriser un cadre de pensée cohérent dans lequel inscrire la réflexion et ancrer la problématique générale, nous pensons néanmoins que des approches différentes et surtout l'emprunt de certains concepts ou modèles issus de traditions théoriques et de disciplines différentes facilitent la mise en complémentarité des différents niveaux d'observation. En effet, on ne peut a priori exclure le

possible enrichissement qu'apporterait l'articulation de théories en apparence contradictoires issues de traditions disciplinaires différentes. Il s'agit d'abord de préciser à quel niveau d'abstraction on se situe, étant entendu que plus celui-ci augmente, plus difficile est le métissage de paradigmes différents. La construction théorique doit asseoir ses fondements sur des hypothèses et des postulats solides qui donnent sens à tout élément venant s'inscrire dans la construction générale.

A l'opposé, lorsque l'on se situe dans une perspective de type plus inductif, le rapport à la théorie change. Quand l'on part du terrain, comme dans la Grounded Theory de Strauss, l'articulation entre hypothèses et données doit être aussi fine que possible, « la formulation d'hypothèses d'autant plus créatrice qu'elle est enracinée dans les faits » (KAUFMANN, 1996 : 9). Théories et méthodes deviennent alors des instruments qui permettent au sociologue de construire son cadre interprétatif en partant du terrain et qui profilent le chercheur comme un « artisan intellectuel » selon la formule de Mills : « l'artisan intellectuel est celui qui sait maîtriser et personnaliser les instruments que sont la méthode et la théorie, dans un projet concret de recherche. Il est tout à la fois : homme de terrain, méthodologue et théoricien » (MILLS, 1959 cité par KAUFMANN, 1996 : 12). Comme le rappelle Foucault, pour qu'il y ait discipline « il faut qu'il y ait possibilité de formuler, et de formuler indéfiniment des propositions nouvelles » (1971 : 32).

En dépit de la métaphore de l'artisan, il serait erroné de considérer l'ensemble des théories comme une « boîte à outils » dans laquelle viendrait puiser une main hasardeuse. L'« imagination sociologique », quelle que soit la démarche empruntée, implique le respect de certaines règles fondamentales pour garantir un minimum de scientificité, à savoir une cohérence dans les hypothèses et un respect des règles de la logique, entre autres.

C'est ainsi que tout en répondant aux questions que soulèvent les entretiens, nous élaborons un modèle théorique général visant le niveau macrosocial qui fournit un cadre de pensée cohérent à partir duquel le regard sociologique peut s'orienter et une réflexion critique se développer. Cet ancrage paradigmatique n'est pas fixé une fois pour toutes mais est susceptible d'être modifié à chaque étape de la réflexion, il ne constitue pas une connaissance qu'il faudrait tester par une étude empirique pour en changer les éventuels écarts à l'observé. Il constitue un cadre de réflexion général, un « champ de problèmes », un ensemble de questions et de réponses possibles et ouvertes, une sensibilité théorique sans laquelle on risque tout simplement de « ne rien voir », de ne rien recueillir qui soit théorisable » (DEMAZIÈRE, DUBAR, 1997b : 51). Cette étape du travail, éclairée par une connaissance préalable du terrain, a pour fin de déconstruire – d'analyser en séparant les éléments – les processus de construction des catégories et des noms qui disent l'étranger. Elle permet de structurer le questionnement propre aux questions identitaires traitées au cours de l'enquête empirique. Toutefois, ce cadre général n'est pas en mesure de fournir une clef interprétative adaptée et opératoire pour notre enquête de terrain. Cette dernière, située sur un autre niveau d'abstraction, exige la mise en place d'une perspective et d'une méthodologie appropriées.

C'est pourquoi, l'espace conceptuel général posé, il faut s'intéresser au volet empirique du travail et à ce qui en fait l'originalité, à savoir les réponses des individus quant aux noms et aux catégories qui les désignent. Ce deuxième volet, tout en s'inscrivant dans le cadre général, se différencie par le changement de niveau d'observation qu'il opère. On s'intéresse à l'action, plus concrètement à l'action discursive de l'individu intégré dans le contexte décrit plus haut, en gardant à l'esprit que toute action individuelle, personnelle et originale soit-elle, s'inscrit dans une dynamique sociale qui, à la fois, l'englobe et la dépasse. Ce sont les

significations que les individus donnent aux catégories et non plus le contexte social dans lequel sont produites les catégories qui prévalent ici. S'agissant d'une étude de terrain originale qui ne trouve pas de correspondance chez d'autres chercheurs, les conceptualisations et les résultats existants peuvent aider à la compréhension mais ne fournissent pas de modèles interprétatifs. C'est la raison pour laquelle, nous avons fait appel à des concepts et des argumentations d'auteurs différents sans pour autant partager forcément l'entier de leur réflexion. Cette distanciation par rapport aux écrits considérés se révèle d'une importance particulière dans le champ de la migration qui, plus que tout autre, est soumis aux aléas des positions idéologiques, politiques, morales ou éthiques du contexte environnant.

La construction cohérente de l'objet

Comme le rappelle Jean-Claude Kaufmann, « construire l'objet » est une expression si courante dans le langage sociologique que l'on oublie parfois qu'elle est née de la théorie classique de la connaissance2. Depuis Emile Durkheim, l'obsession de la « rupture épistémologique » et de l'objectivation n'a plus quitté la sociologie (KAUFMANN, 1996 : 19). Il s'agit cependant de préciser comment se consomme la séparation entre l'objet scientifique et le sens commun. Les avis divergent et peuvent être regroupés en deux conceptions qui s'opposent. La première met l'accent sur la technique méthodologique, la rigueur formelle représentée sous sa forme idéale par la modélisation mathématique. La deuxième conçoit la technique comme subordonnée à ce qui reste l'apanage d'une démarche scientifique, à savoir l'hypothèse, le concept, la théorie. Dans cette perspective, Norbert Elias considère que l'élément qui décide de la prise de distance avec le savoir spontané se situe dans « la manière de poser les problèmes et de construire les théories » (1993 : 33).

C'est dans cette perspective de mise à distance critique que nous avons travaillé à la construction de notre objet de recherche. Afin de rendre la construction la plus transparente possible et d'utiliser au mieux les ressources théoriques qui ont ponctué chacune des étapes de notre réflexion, nous avons intégré de manière la plus explicite – et espérons-le la moins illusoire possible – les paradigmes et les concepts issus de différentes traditions disciplinaires en fonction des différents degrés d'objectivation considérés. Ceci, parce qu'avec Michel Foucault nous pensons qu'« une discipline se définit par un domaine d'objets, un ensemble de méthodes, un corpus de propositions considérées comme vraies, un jeu de règles et de définitions, de techniques et d'instruments : tout ceci constitue une sorte de système anonyme à la disposition de qui veut ou qui peut s'en servir, sans que son sens ou sa validité soit lié à celui qui s'est trouvé en être l'inventeur » (1971 : 32).

Catégorie ou groupe ?

Ce travail traite, nous l'avons dit, de la construction sociale des catégories et des noms que l'on attribue aux populations migrantes. Il n'est toutefois pas facile lorsque l'on parle de la catégorie immigrée ou du terme étranger, de savoir si on fait référence à une catégorie nominale ou à une catégorie de personnes réelles. La catégorie est le plus souvent définie en sociologie comme un ensemble d'éléments dont la nature et la composition sont décidées par celui qui définit la catégorie. Un groupe est, quant à lui, défini par la nature des relations entre les membres.

[2] « L'objet est ce qui parvient à être séparé de la connaissance commune et de la perception subjective du sujet grâce à des procédures scientifiques d'objectivation » (KAUFMANN, 1996 : 19).

Mais cette distinction ne suffit pas à régler la question. Le sociologue se trouve nécessairement confronté à la (fausse ?) question de l'existence ou non de la catégorie ou du groupe étudiés. La question est difficile en ceci : on ne peut nier l'existence de personnes qui revendiquent appartenir à un groupe[3] et en même temps, on ne peut échapper aux difficultés de définition et d'établissement des critères – objectifs ou non – de délimitation du groupe, ce d'autant plus que l'on s'intéresse aux rapports sociaux en termes de classifications et non pas aux conduites ou aux modes de vie des individus. Il peut se faire qu'un terme désigne des personnes qui ne se reconnaissent pas comme partie du même ensemble social ou au contraire que des individus organisés n'ont pas de nom ou de catégorie qui puisse les désigner. On peut ajouter le manque de correspondance entre ces deux dimensions (le groupe / la catégorie) aux questions relatives au débat qui oppose les perspectives objectivistes et subjectivistes.

C'est une interrogation qui bien que drainant les classiques oppositions théoriques de la sociologie se doit d'être débattue ou tout au moins posée, ne serait-ce que par honnêteté scientifique. Les positions extrêmes oscillent entre deux conceptions opposées : l'une considère le groupe comme s'il s'agissait d'un groupe unifié, d'un « sujet collectif » capable de vouloir et d'agir (« les immigrés pensent que »); l'autre lui nie toute existence objective en lui attribuant les propriétés de l'« artefact statistique » ou du « leurre idéologique » (BOLTANSKI, 1982 : 48).

D'un point de vue plus général, de nombreux auteurs ont discuté ce problème. Alain Touraine règle rapidement la question et estime que s'interroger sur les relations du subjectif et de l'objectif est dépourvu de sens puisque le sociologue doit s'attacher à étudier les relations sociales et non s'arrêter aux conduites et aux situations (1974 : 16).

Pour Pierre Bourdieu, dépasser l'opposition entre l'existence d'une réalité concrète (le groupe) et la représentation de cette dernière (la catégorie) ne peut se faire qu'en incluant la représentation du réel dans le réel. Ainsi, ce qu'on appelle réalité est également constitué par les images que l'on s'en fait et par tous les moyens mis en œuvre pour penser et dire ces images.

Jean-Claude Kaufmann, quant à lui, ajoute que la représentation n'est pas un simple reflet de la réalité mais bien un moment crucial dans le processus de construction de la réalité, « celui où la perception du social transite par les consciences individuelles, où ce social est trié, malaxé, pour déterminer des comportements parmi des milliers possibles, c'est-à-dire pour choisir ce qui va être concrétisé et s'inscrire à son tour dans le social » (1996 : 60).

Cette opposition est particulièrement bien illustrée par le débat portant sur les définitions et les théorisations relatives au « groupe » ou à la « catégorie » ethnique et qui traverse les disciplines des sciences sociales intéressées par ces phénomènes. En effet, le groupe ethnique est un concept vague qui combine une multitude de caractéristiques comme la nationalité, l'ascendance, le lieu de naissance, l'appartenance commune, les traits culturels, et qui donne lieu à une prolifération de définitions. On distingue plusieurs approches dont on peut classer la conceptualisation sur un continuum allant des définitions strictement objectives à celles strictement subjectives. Les théories primordialistes considèrent l'ethnicité comme une donnée quasi naturelle, les théories néomarxistes ou du colonialisme interne tendent à subordonner la variable ethnique à des éléments des relations de classe, les théories du choix

[3] « De quelle science souveraine pourrait-on bien s'autoriser pour contester la « réalité » d'un principe d'identité auquel les agents sociaux accordent leur croyance ? » (BOLTANSKI, 1982 : 49).

rationnel ou du groupe d'intérêt mettent l'accent sur des logiques de mobilisation collective, les théories interactionnistes ou de l'ethnicité symbolique insistent sur la dimension subjective de l'ethnicité (MARTINIELLO, 1995 ; POUTIGNAT et al., 1995).

Dans tous les cas, l'opposition entre groupe et catégorie ne peut être dépassée qu'en évinçant la conception substantialiste du groupe qui l'enferme dans une définition naturaliste et en introduisant une dimension d'ordre relationnel. Au niveau proprement méthodologique, il s'agit d'abandonner la « définition préalable » qui appréhende les catégories étudiées comme objectives et ne permet pas de voir le jeu des stratégies de « classement et de déclassement » opérées par les agents (BOURDIEU, 1979: 150). Pour ce faire, il ne s'agit pas de s'en remettre à l'arbitraire ou au flou conceptuel mais de considérer la conjoncture historique qui a permis la genèse des catégories en tant que catégories sociales pertinentes et efficaces ou la formation de groupes sociaux qui se présentent comme tels, c'est-à-dire d'un groupe qui s'est donné un nom, une organisation, des porte-parole, un système de représentations, etc. Ce qui importe, donc, en premier lieu, c'est de questionner les processus de construction, « interroger le travail de regroupement, d'inclusion et d'exclusion dont le groupe est le produit et d'analyser le travail social de définition et de délimitation qui a accompagné la formation du groupe et qui a contribué, en l'objectivant, à le faire être sur le mode du cela-va-de-soi » (BOLTANSKI, 1982 : 48).

En résumé, on peut affirmer que dans une vision constructiviste de la réalité, le subjectif ne s'oppose pas à l'objectif ou au réel, « il est un moment de la construction de la réalité, le seul où l'individu ait une marge d'invention, moment marqué par la nécessité de la sélection et l'obsession de l'unité » (KAUFMANN, 1996 : 60). A ce propos, Gérard Noiriel fait néanmoins remarquer que le constructivisme a parfois été poussé tellement loin qu'on en est arrivé à nier que les classes, les catégories ou les groupes existent, et « à force de tout vouloir déconstruire, on finit par ne plus pouvoir parler » (NOIRIEL in LOCHAK et al., 1999 : 71).

C'est pourquoi, tout en s'inscrivant dans une perspective constructiviste notre approche ne conteste pas l'existence des groupes immigrés ou étrangers qui se présentent et se vivent comme tels dans les discours et les institutions. Elle s'apparente plutôt à une position médiane entre le relativisme nominaliste, qui tend à effacer les différences sociales en les réduisant à de purs artefacts théoriques, et une position plus structuraliste qui tend à réifier les concepts et les découpages en classes, affirmant qu'elles existent en tant que groupes.

En pratique, il s'agit d'étudier comment le monde social et les relations qui le constituent se construisent, comment il est catégorisé et vécu par ceux qui, justement, le vivent, le catégorisent. Ceci, parce que le monde social peut « être dit et construit de différentes façons : il peut être pratiquement perçu, dit, construit, selon différents principes de vision et division » (BOURDIEU, 1984b : 4). C'est ainsi que nous tenterons de dépasser la tension entre groupe et catégorie en étudiant l'imbrication et les interrelations entre les processus de catégorisation et d'identification.

Le choix des termes

Alors que notre propos vise à approfondir une réflexion sur les noms et les catégories, il se pose inévitablement la question des termes à utiliser dans cet exposé. Tout acte de nommer – également celui de l'observateur du social – contribue à construire ce qu'il nomme, de l'autre il est inextricable du contexte dans lequel il advient. Le risque couru par le sociologue est

donc de tomber dans le travers dénoncé, à savoir de rendre une vision « substantialisée » de l'objet étudié.

Il n'en reste pas moins qu'il est besoin de nommer ce qu'on étudie. Mais les noms – et c'est le propos de notre thèse – ne sont ni neutres ni anodins. La neutralité ou l'objectivité terminologique étant souvent illusoire, plutôt qu'aller contre l'indexicalité des termes en forçant le « bon choix », nous avons trouvé plus opportun de choisir les termes en fonction du propos tenu, sachant par ailleurs que chaque terme est polysémique et qu'il est le fruit de contextes historiques et sociaux particuliers. Ensuite, en ne donnant pas de « définitions préalables » et en évitant de justifier à grands coups d'arguments le choix des populations étudiées, c'est un piège important qu'il a pu être contourné. Cette option découle d'une vision constructiviste de la réalité sociale mais aussi de la conviction que la dimension contextuelle du langage est importante.

Dès lors, si notre travail vise justement à discuter de la construction des termes qui disent l'étranger, nous nous laissons la liberté d'opérer un choix sans l'expliciter ou nous en distancer à chaque fois. Conscient de cela, nous utiliserons, par exemple, les catégories statistiques pour des descriptions socio-économiques et des catégories qu'utilisent les individus pour l'analyse des entretiens.

Enfin, pour ne pas alourdir le texte, nous avons réduit au minimum l'emploi de guillemets. En principe, l'utilisation de ces derniers a pour but de montrer que l'on parle du signifiant et non du signifié, de l'expression et non de la réalité désignée. Ils peuvent aussi indiquer que la catégorie n'existe pas en réalité ou qu'elle n'est pas fondée sur des critères considérés comme « objectifs ». le plus souvent cependant, les guillemets sont souvent utilisés lorsque le consensus social n'est pas établi à propos d'une catégorie ou qu'elle ne fait pas – encore – partie de la classification officielle.

A titre d'exemple, on peut citer l'opposition entre nationaux et « immigrés » qui tend à rappeler au lecteur que la seconde catégorie est arbitraire, construite et qu'elle ne va pas de soi. Si cette mise en garde naît le plus souvent d'une volonté de se distancier d'une conception essentialiste et naturaliste des populations migrantes, il n'en reste pas moins qu'elle ne se concentre que sur l'un des termes de l'opposition. On peut se demander si l'omission des guillemets pour parler des nationaux est le fait d'une vision ethnocentrique du chercheur qui oublie que la catégorie nationale est issue d'une construction sociale (et n'est pas naturelle) au même titre que celle d'immigré.

En ce qui nous concerne, nous ne mettons le plus souvent pas de guillemets, considérant que cette différenciation est superflue étant donné que les termes qui nous intéressent désignent des catégories issues d'une construction sociale.

CHAPITRE I

LA SOCIETE ET L'AUTRE

PROBLEMATIQUE ET CADRE THEORIQUE GENERAL

> *Il [le savant] doit objectiver l'ambition d'objectiver, de classer du dehors, objectivement, des agents qui luttent pour classer et se classer. (Bourdieu, 1982a : 9.)*

1 PROBLEMATIQUE

1.1 LES MOTS DITS

Zaira est née à El Paso au Texas : sa mère s'est volontairement rendue aux Etats-Unis pour lui donner le jour afin qu'elle obtienne la nationalité américaine ; mais c'est à Wuares/Chihuahua au Mexique – à 10 minutes de la frontière – que Zaira a grandi. A l'âge de 14 ans, ses parents ont émigré aux Etats-Unis pour qu'elle puisse *avoir un avenir meilleur* alors que l'économie mexicaine allait empirant et que les perspectives de travail semblaient se restreindre. Pourtant, le père était gérant d'une banque et la famille appartenait à ce qu'on peut appeler la *middle class* mexicaine, mais il a quitté la banque, s'est mis à son compte avec une petite entreprise de vente de tapis et les affaires n'ayant pas marché comme il l'entendait, ils ont traversé la frontière.

Et puis, dit Zaira, *ils nous ont amenés ici, à Boulder au Colorado car il y avait une tante* (la femme du frère de sa mère) *qui y habitait : on ne voulait pas immigrer sans connaître personne*. Les premiers mois, la famille a vécu chez cette dernière, les parents ont commencé par travailler dans un restaurant, la *First cafeteria*, son père faisant la vaisselle et sa mère attachée au service de la clientèle. Quand nous avons rencontré Zaira, son père était concierge, s'occupant des appartements où ils logeaient. Sa mère, quant à elle, était infirmière assistante. *C'était dur et c'est toujours vraiment très dur, c'est une nouvelle vie, une nouvelle langue, une nouvelle culture* mais en dépit de cela, Zaira ne pense pas que ses parents envisagent de rentrer au Mexique.

Les gens me demandent si je viens d'Europe même pas d'une région espagnole, mais savent que je viens d'ailleurs. Quand ils me demandent, cela me dérange mais en même temps cela ne me touche pas, j'ai peur que quand ils savent d'où je viens, ils ne m'aiment plus […]

Ceux du Mexique, c'est des Mexicains, c'est tellement confus. Mais ici, ils les appellent Latino… Mexicain pour moi sonne si raciste, je ne sais pas pourquoi. Si quelqu'un me dit, tu es mexicaine, c'est comme, c'est comme, direct comme ça, c'est comme s'ils le disaient avec une connotation raciste. Et je suis sur ma défensive mais s'ils me disent que je suis Latina, c'est normal. Je ne sais pas […]

Je préfère être appelée Mexican-American car Mexican-American sonne plus... j'appartiens aussi à ce pays parce que je suis américaine, mexicaine montre que je n'en fais pas partie […]

Quand ils me demandent, je dis que je suis mexicaine, ça me fait bizarre mais c'est ce que je réponds et j'ai peur qu'ils ne vont pas m'aimer. Mais je ne peux pas répondre Latina, ça sonne bête, et je ne sais pas si c'est juste de dire que je suis Mexican-American, c'est stupide aussi je pense. Je suis mexicaine car je viens du Mexique […]

J'ai des amis partout, Américains, Mexicains, Asiatiques, de partout. J'aime rencontrer des gens de partout, j'aime faire des connaissances, mais les gens avec lesquels je sors sont des

Américains, des blancs, c'est ce que je vois dans les dorms : white, white, white. Il y a quelques amis noirs que j'ai et je sors avec eux. Mexicains, oui, de temps en temps on sort mais on ne boit pas : ceux du groupe de l'Eglise. On sort, on danse mais c'est différent. Avec mes amis mexicains, je m'entends bien, je peux compter sur eux, ils sont mexicains, je suis mexicaine, je leur parle plus. Je suis le centre du groupe, je fais des gags, je peux parler de n'importe quoi et ils savent de quoi je parle. Avec les Américains, je suis plutôt celle qui est timide, pas timide mais je ne parle pas beaucoup, mais quand je bois, je dis des bêtises. Mais il y a vraiment une différence. Je peux compter un peu sur eux parce que je vis dans le campus mais avec mes amis mexicains je peux vraiment compter sur eux. C'est plus, je ne sais pas, je ne les connais pas depuis plus longtemps mais nous sommes Mexicains. Ils sont Latinos et ils ont les même valeurs, la même culture et les même traditions que moi… Juste parce qu'ils sont Latinos, tu vois, je peux plus compter sur des minorités et les Latinos et ensuite avec des blancs. Plus avec des noirs, minorités, chinois, juste parce qu'ils sont des minorités et je suis une minorité et on sait ce que les minorités ont vécu, une même expérience […] (Zaira, 20 ans, Boulder, Colorado, Etats-Unis, entretien traduit de l'anglais)

Diana est née en Suisse où elle a grandi et fait toute sa scolarité. Ses parents ont quitté les Abruzzes en Italie pour s'installer à Neuchâtel où tous les deux ont travaillé comme ouvriers. *Là, mes parents n'étaient pas contents mais ils étaient un peu forcés*. Après 17 ans de vie en émigration – comme on dit dans la communauté italienne – la famille tente de retourner vivre aux Abruzzes mais décide, après une année et demie, de se réinstaller à Neuchâtel. La famille pense rester en Suisse.

Moi, je pense mon origine, elle est italienne. En fait, c'est un problème, on sait jamais quoi répondre ; je suis née en Suisse et j'ai des parents italiens. Des fois, il y avait des formulaires à remplir et je disais, je mets quoi ? italienne ou suisse ? Je suis obligée de mettre italienne parce que mes deux parents sont italiens donc je prends l'origine italienne mais en fait, si je dis à quelqu'un que je suis née en Suisse, que j'ai toujours vécu en Suisse sauf pendant une année et demi, les gens disent tu es suisse, mais je ne veux pas, pour moi, je suis quand même italienne […]

Moi, je pense qu'en fait je suis quand même d'origine suisse parce que j'ai tout le temps vécu en Suisse. L'Italie ? je ne sais pas ce que c'est l'origine italienne, donc je suis plutôt d'origine suisse […]

Moi, je ne sais pas, des fois, je me dis je ne sais pas si je suis suisse ou italienne […] Je me sens pas tout à fait suisse parce que je vois que j'ai pas des mêmes manières que certains Suisses, j'ai un peu d'Italienne et de Suisse, des deux […]

Je pense que si dois dire que je me sens suisse, je me sens plutôt neuchâteloise et dire que je me sens italienne, je me sens des Abruzzes […] (Diana, 17 ans, Neuchâtel, Suisse, entretien mené en français)

Les histoires et les mots de Diana et de Zaira se ressemblent et pourtant elles vivent à l'autre bout du monde l'une de l'autre. Les mots et les histoires de Zaira et de Diana sont différents et pourtant, toutes deux sont les filles de parents qui ont émigré.

Les propos relatés ici sont extraits d'entretiens que nous avons menés dans le cadre de deux terrains d'enquête nationaux différents (la Suisse et les Etats-Unis) sur la même thématique (voir chap. V). Il s'agissait de comprendre comment des individus qui avaient migré ou dont

les parents avaient migré parlaient d'eux-mêmes et des autres et en particulier quelles étaient les catégories nominales employées pour se définir, pour dire le fait d'être vu comme étranger, immigré ou tout simplement « autre » dans leur pays de résidence.

1.2 DES MOTS QUI INTERROGENT

Nous sommes donc partis des mots réellement prononcés. Ils sont d'une grande richesse et complexité, parfois terribles ou drôles, émouvants, passionnés ou pragmatiques mais, dans tous les cas, ils nous interrogent en tant qu'observateur du social et font naître d'innombrables questions. Ces témoignages sont comme une toute petite pièce du puzzle à replacer dans la complexité de la réalité sociale que le sociologue se doit d'étudier. Les questions qui émergent des discours sont par exemple les suivantes :

- *Sur quels éléments les gens se basent-il pour dire que Zaira vient d'ailleurs ?*
- *A quoi est due la peur d'être identifiée ?*
- *Pourquoi utiliser autant de termes pour se définir ?*
- *Pourquoi cette confusion dans les termes utilisés ?*
- *Quel sens donne Zaira à toutes les catégories nominales qui désignent les Mexicains ?*
- *Que veut dire blanc pour Zaira ?*
- *Quelle est cette différence entre blancs et autres groupes que perçoit Zaira ?*
- *Comment se fait-il que son comportement change en fonction de l'origine des amis fréquentés ?*
- *Quel type d'expériences ont vécu les minorités aux Etats-Unis ?*
- *En quoi les Latinos se ressemblent-ils ?*
- *Que veut dire suisse et italien pour Diana ?*
- *Quel sens attribue-t-elle au terme d'origine ?*
- *Comment se fait-il que Diana n'utilise jamais le terme de minorité et que Zaira ne parle pas d'intégration ?*
- *Quel sens les deux jeunes filles attribuent-elles aux termes immigré et étranger ?*
- *Comment se fait-il que chez les deux interlocutrices, la présentation de soi varie d'un moment à un autre de l'entretien ?*
- *Pourquoi les pronoms (Je, Nous, Eux) sont-ils, dans les deux cas, attribués à des entités à chaque fois différentes ?*
- *Peut-on trouver une cohérence dans les catégories utilisées pour se dire et dire les autres ? Si oui, dépend-elle de la personne ? de sa position dans l'espace social ? du contexte dans lequel elle s'inscrit ?*
- *Etc.*

Ces questions émergent des propos tenus par les individus et suscitent chez le lecteur une envie – une nécessité chez le sociologue – de comprendre, qui ne peut pas être satisfaite par une première lecture. Comment dès lors, s'il faut « aller plus loin », appréhender les discours des individus ? Comment aborder « ce morceau de social » sans tomber dans le positivisme ou le psychologisme ?

Pour ce faire, il y a lieu de traduire les questions que pose la réalité sociale en des questionnements proprement sociologiques et dont les réponses dérivent d'une réflexion scientifique cohérente. Les quelques questions amorcées ci-dessus laissent présager des interrogations plus générales et ne constituent que le point de départ d'une démarche sociologique. Elles demandent par conséquent à être problématisées.

1.3 DE LA REALITE SOCIALE A LA PROBLEMATISATION SOCIOLOGIQUE

Les questions qui émergent de la réalité sociale sont traduisibles en interrogations théoriques qui touchent à la fois au niveau macrosocial et au niveau microsocial. Il s'agit donc de procéder à ce que Bourdieu appelle une socio-analyse.

Sans formuler à nouveau toutes les questions, nous nous attacherons à les relier à des interrogations d'ordre plus général en mesure de les contenir.

On peut ainsi distinguer trois axes :

- la mise en perspective de l'universel et du particulier ;
- le rapport entre le niveau macrosocial et le niveau microsocial ;
- la relation qui existe entre les processus de catégorisation externe et ceux d'identification subjective (répondant en termes de psychologie sociale aux questions concernant la perception de soi et la perception de soi par autrui).

Le premier axe oppose le rapport à l'autre en termes génériques au rapport à « l'autre » situé dans un contexte social particulier. L'universel recouvre les processus de construction de l'altérité en général alors que le particulier dépend des contextes socio-historiques dans lesquels vivent les individus. D'une part autrui peut être appréhendé comme un fait social total dans le sens de Mauss et comme un objet d'étude qui se présente de la même manière quels que soient le lieu et l'époque en question, d'autre part, l'autre ne prend sens que s'il est situé dans un contexte social réel et s'il prend place dans un monde social formé de collectivités, de groupes vivant au sein de contextes historiques, sociaux et économiques particuliers. En ce sens, l'autre ne peut être approché qu'en rapport à ces contextes et à leur observation.

En d'autres termes, cette tension peut être exprimée par la distinction entre une démarche relationnelle en termes de catégorisation sociale et une démarche qui se veut plus culturaliste, dans le sens anthropologique. Nous tenterons quant à nous de dépasser cette opposition afin de comprendre en quoi des éléments culturels, donc liés à certains contextes sociaux, interviennent dans la construction sociale de catégories qui expriment l'altérité.

Le deuxième axe de réflexion concerne le difficile rapport entre le niveau microsocial et le niveau macrosocial qui peut, à son tour, se traduire par deux questions se référant à chacun des niveaux d'observation.

La première peut être formulée comme suit : quelles sont les dénominations qui désignent les populations qui nous intéressent, comment sont-elles nées, au travers de quels processus se maintiennent-elles et quels sont les acteurs en jeu ?

La deuxième interrogation porte sur les réponses des individus quant aux dénominations qui les désignent : en quoi ces mêmes noms et catégories ont-ils une incidence sur la construction identitaire et sur la manière dont un individu se sent et se raconte ? quelles sont les stratégies identitaires mises en œuvre en réponse aux dénominations qui les désignent ?

Le troisième axe vise la relation d'interdépendance qui existe entre catégorisation et identification. C'est au travers de l'interaction sociale que se définissent d'une part les catégories utilisées et d'autre part les identités des personnes désignées ; elles participent à

une relation dialectique entre définition exogène et définition endogène dans une dynamique constante. La distinction entre définitions « interne » et « externe » est en premier lieu analytique car si les groupes sont définis par leurs noms, leur nature et les liens en leur sein, les catégories sont identifiées, définies et dessinées par les autres. En réalité, et dans la complexité de la vie quotidienne, les deux sont intimement liées. La plupart des collectivités sociales sont définies des deux façons : la catégorisation d'autrui est utile pour l'identification de soi, et la définition du nous est majoritairement un produit de l'histoire des relations entre groupes. Mais si les deux processus sont nécessairement liés, les deux définitions ne sont pas forcément congruentes.

Choisir de parler de catégorie ou de groupe, dépend donc de la pondération accordée aux processus d'attribution externe et d'identification en fonction de la situation.

En résumé, notre problématique se situe au croisement de thématiques qui sont le plus souvent abordées de manière indépendante et qui interpellent des niveaux de réalité, et par conséquent, d'observation différents. Schématiquement, l'objet de notre réflexion peut se traduire par deux interrogations. La première vise le niveau macrosocial et se réfère aux processus de catégorisation et de production des noms qui sont utilisés pour décrire et identifier l'autre en tant que migrant, étranger ou ethnique dans un contexte social particulier. La seconde concerne l'importance qu'acquièrent ces catégories dans la construction identitaire individuelle et par conséquent elle touche aux processus d'identification subjective.

Les prochaines sections tentent de répondre à ces deux interrogations en les intégrant dans un cadre théorique qui se veut cohérent et qui permette d'explorer et de penser d'autres situations sociales que celles relatives à nos terrains d'enquête.

2 UN CADRE THEORIQUE INTEGRE

2.1 CONSTRUCTION DU CADRE THEORIQUE

La réflexion qui va suivre cherche à répondre aux questions nées de la lecture des entretiens en resituant la problématique dans un contexte théorique plus large. Elle ne vise toutefois pas seulement à répondre aux interrogations posées au départ, elle a pour but de proposer un cadre théorique cohérent qui soit en mesure de servir de base d'analyse pour l'étude de la construction des catégories de l'altérité en général. C'est la raison pour laquelle nous commençons par discuter des propositions générales pour les affiner progressivement et arriver aux discours des individus quant à leur présentation de soi. Par ailleurs, étant donné l'orientation plutôt constructiviste de la démarche adoptée, nous avons choisi de ne pas définir au départ les catégories de l'altérité mais de les constituer au cours du travail.

Au cœur de notre réflexion, on trouve donc la construction et l'expression de l'altérité : le fait de dire l'autre. Si, en effet, il est une catégorie sociale qui est perçue et se perçoit comme autre et pour laquelle dire et être dite revêt une importance capitale, c'est bien celle constituée par les populations qui nous occupent, à savoir les étrangers, les immigrés, les ethniques, les non-nationaux, les Italiens, les Mexicains, les Latinos, etc. S'il semble en apparence facile de concevoir l'existence d'un autre, il apparaît toutefois moins évident de lui donner un nom, l'énumération qui précède étant symptomatique de la difficulté de le désigner.

C'est par conséquent autour de l'acte de nommer, pouvant paraître au prime abord anodin, que se construit le cheminement théorique à venir. La construction théorique qui suit – parce que c'en est aussi une – part d'affirmations relatives à un niveau d'abstraction élevé ; elle se fonde sur cinq postulats d'ordre général qui montrent l'articulation et l'interdépendance entre les catégories de pensée et du langage et la réalité sociale qu'elles désignent. Nous jugeons important de discuter des paradigmes et concepts sur lesquels reposent nos postulats quand bien même ils font partie des « classiques » de la sociologie. Si pour ceux qui se reconnaissent comme tenants de ce point de vue, il tombe sous le sens de dire que la réalité est construite, rares sont ceux qui s'appliquent à expliciter les mécanismes qui y participent. Cette dernière démarche apparaît comme incontournable si on souhaite travailler avec un cadre théorique qui peut avoir une certaine emprise sur les faits observables et qui n'est pas uniquement un discours rhétorique sur le monde social.

Ainsi, en développant les postulats et en affinant progressivement notre cadre théorique pour isoler les processus et les éléments propres à notre objet de recherche, nous parvenons à un « modèle explicatif » qui soit un instrument pertinent pour penser la production des catégories sociales de l'altérité. Pour mener à bien cet exercice, il est indispensable d'opérer une sélection des concepts en fonction de leur cohérence et consistance intrinsèque mais aussi et surtout en fonction de la pertinence qu'ils recouvrent pour notre problématique. C'est principalement les écrits de Pierre Bourdieu[4] qui ont inspiré notre réflexion, en particulier sa théorie sur les « luttes de classements sociaux ». Cette dernière a toutefois été complétée, enrichie, nuancée – parfois critiquée – grâce à l'apport d'autres auteurs parmi lesquels Berger et Luckmann, Boltanski, Centlivres, Dubar, Oriol, Poutignat, Sayad, etc.

2.2 CINQ POSTULATS POUR DIRE L'AUTRE

Connaître, c'est construire

- La connaissance que l'on a du monde social participe à la construction de ce monde.

Ce postulat d'inspiration clairement constructiviste affirme le rôle de la connaissance et, partant, des schèmes de pensée et de langage dans le processus de construction sociale de la réalité. La connaissance, à savoir la vision – construite – que l'on a du monde, contribue à la construction même du monde. Si les catégories et les classifications qui divisent le monde social sont construites socialement au travers de processus d'institutionnalisation, elles n'en deviennent pas moins vraies aux yeux des acteurs. En découpant et structurant le monde social, elles fournissent un ancrage aux modèles d'interprétation de la réalité : en ce sens elles constituent des systèmes de classification et des typologies qui rendent possible l'interaction, elles se présentent comme des stocks de connaissances mobilisables et disponibles pour l'individu et forment des grilles de référence qui permettent l'identification à un collectif.

On naît où on est

- Les catégories sociales naissent et prennent sens dans un contexte social et historique.

[4] On trouve chez Pierre Bourdieu une théorie sociologique complexe qui donne à voir la réalité dans son ensemble et dont la portée permet de dépasser les classiques oppositions entre structure et individu et entre positions objectiviste et subjectiviste.

Le deuxième postulat met en lumière une autre facette de la dynamique reliant connaissance et réalité sociale. La connaissance n'est pas appréhendée uniquement comme le lieu d'ancrage des processus d'institutionnalisation mais elle est le produit d'interactions sociales historiquement et socialement situées. Les représentations, classifications – ou visions du monde – sont donc imbriquées dans des rapports sociaux liés aux contextes au sein desquels elles sont générées, maintenues et légitimées. C'est pourquoi les classifications, en tant que résultats mais aussi comme processus, constituent des enjeux de luttes sociales, c'est-à-dire de luttes symboliques autour de la définition des ensembles sociaux, de leurs frontières, des positions respectives de celles-ci et de la place des individus en leur sein.

Les mots pour le faire

- Le langage participe à la construction de la réalité sociale.

Il faut accorder au langage un statut particulier au sein du répertoire que constituent les schèmes d'interprétation de la réalité. C'est, en effet, le système de signes le plus élaboré de la production humaine et, en tant que tel, il contribue à définir, à maintenir et à légitimer la réalité sociale. Le langage rend possibles les schèmes de classification qui servent à différencier les objets. Il n'est pas qu'un canal, un support ou un « emballage » qui permettraient de reconnaître les catégories et d'en lire les composants, il contribue pleinement au processus de construction de la réalité sociale[5]. Les noms désignant des catégories sociales (ce qui nous intéresse) sont une objectivation du système de signes que constitue le langage. En vertu de la dimension systémique du langage, tout nom traduit une vision du monde particulière ; donner un nom, c'est dire ce qu'est la catégorie mais aussi ce qu'elle devrait être en vertu des représentations sociales, des stéréotypes[6], des lieux communs, des représentations officielles qui lui sont attachés. Ainsi, l'acte de nommer (ou la nomination), du fait qu'il impose une signification à une catégorie sociale, joue un rôle essentiel dans la configuration cognitive du monde social et, en vertu du premier postulat, de son existence.

On n'est – naît – pas autre, on le devient

- L'autre est le fruit de rapports sociaux qui produisent l'altérité.

Mettre en exergue la dimension construite et relationnelle des catégories sociales est particulièrement pertinent pour la catégorie « autre » remarquablement incarnée par l'étranger, l'immigré, l'ethnique, etc. Contrairement à l'évidence première qui tendrait à produire une vision essentialiste de l'autre – par définition autre car d'essence différente – nous postulons que l'autre est toujours celui que l'on définit comme tel. Et c'est au sein des relations dites interethniques, qui sont tout d'abord des relations sociales, que l'on peut identifier les processus de catégorisation, de classification et de stigmatisation présidant à la création de l'altérité. Il s'agit d'une création circonstanciée parce qu'elle est toujours située dans un contexte historique de rapports entre les ensembles sociaux.

[5] Sur la relation entre le concept de catégorie et le langage, se référer, entre autres, à Fradin et al.(1994).

[6] Pour ce concept, nous nous référons à Cecilia Oesch Serra et Bernard Py (1993 : 157) qui, reprenant l'idée de Uta Quasthoff (1987), définissent le stéréotype comme « l'attribution d'une propriété à un groupe, à un de ses membres ou à un objet ou institution qui sont considérés comme emblématiques de ce groupe ». Cette définition se distingue de celle de nombreux auteurs qui considèrent les stéréotypes comme des jugements ou des attitudes négatives à l'égard d'individus, de groupes ou de catégories de populations.

Il y a des voix plus fortes que d'autres

- Le processus de construction des catégories est enraciné dans des contextes sociaux au sein desquels le pouvoir est inégalement réparti.

Tout en soutenant les premiers postulats, cette dernière affirmation tempère leur élan constructiviste. Elle introduit l'idée de l'existence de rapports de force qui s'enracinent dans une structure sociale. Cela signifie que le pouvoir de dire, de faire reconnaître une vision du monde et par conséquent de créer et de construire ce monde n'est pas également réparti entre les individus et les groupes qui composent une société. La position occupée dans la structure sociale, et en conséquence les ressources mobilisables en relation à cette dernière, sont en étroite corrélation avec le pouvoir d'imposer ou non sa conception du monde. L'imposition, et conjointement la reconnaissance de perceptions et de catégories de perception, sont le fait de « luttes de classement », dont la dénomination d'un groupe en termes ethniques ou nationaux constitue un cas particulier.

Postuler l'existence d'inégalités sociales – parce que c'est bien de cela qu'il s'agit –c'est affirmer sans ambages notre appréhension de la réalité sociale et des mécanismes qui la gouvernent. Si nous avons d'entrée de jeu introduit cette dimension de type structuraliste, c'est parce qu'une réflexion portant sur les populations immigrées ou minoritaires ne peut faire l'économie des concepts de domination et d'inégalité. En supposer, a priori, l'existence n'empêche pas de comprendre au travers de quels mécanismes elles s'exercent et quelles sont les stratégies adoptées par les acteurs pour y faire face, le cas échéant pour s'en défaire.

3 LA CONSTRUCTION SOCIALE DE LA REALITE

> *L'objet véritable de l'analyse, qu'il faut construire contre les apparences, et contre tous ceux qui se contentent de les ratifier, c'est la construction sociale (ou, plus précisément politique) de la réalité livrée à l'intuition et des représentations, notamment journalistiques, bureaucratiques et politiques, de cette réalité, qui contribuent à produire des effets bien réels, d'abord dans l'univers politique, où elles structurent la discussion, et jusque dans l'univers scientifique.* (BOURDIEU, 1993b : 1.)

3.1 REMARQUE LIMINAIRE

Nous avons, dans le premier postulat, introduit l'idée de construction sociale de la réalité. Il s'agit maintenant d'en décrire les processus. Les disciplines et les courants qui s'inscrivent dans une perspective constructiviste présentent des différences qui peuvent se structurer sur un continuum allant du pôle plutôt structuraliste au pôle phénoménologique. Cependant, toutes les approches, bien que nuancées et munies de terminologies propres, décrivent des mécanismes relativement analogues.

En résumé, parler de construction sociale de la réalité, c'est associer deux processus qui sont interdépendants (CORCUFF, 1995 : 79) :

un travail mental de perception, de représentation et de typification et
un mouvement de matérialisation, d'objectivation et d'institutionnalisation.

S'il est vrai que l'approche de Berger et Luckmann se construit en premier lieu sur les rapports interindividuels, les interactions de face-à-face, et se centre sur la connaissance du sens commun, c'est celle qui, à notre avis, présente la modélisation la plus synthétique de « la construction sociale de la réalité » et systématise le mieux les processus d'objectivation, d'institutionnalisation ainsi que les mécanismes qui leur donnent légitimité. Entre Weber, pour lequel l'objet de la connaissance est constitué par la totalité subjective des significations, et Durkheim, dont la sociologie doit considérer les faits comme les choses, les auteurs s'inspirant de Schütz montrent que les représentations sont des éléments essentiels du monde vécu, ce qui revêt pour notre propos une importance fondamentale. Toutefois, étant donné que le but de ce sous-chapitre est de conceptualiser la formation des catégories sociales d'un point de vue macrosocial, l'apport de Pierre Bourdieu et d'une position qualifiée parfois de constructiviste structuraliste contribuera à étayer et à nuancer la position des auteurs précédents.

Pour Berger et Luckmann, parler de *construction sociale de la réalité*, c'est étudier comment toute connaissance ou corps de connaissances en vient à être socialement établi en tant que réalité (BERGER et LUCKMANN, 1986). Le propos des auteurs n'est pas de chercher à établir le degré de fidélité entre une représentation du monde et le monde comme entité réelle[7] mais d'étudier les processus qui font qu'une connaissance est développée, transmise et maintenue par des réalités sociales, indépendamment de la validité ou non-validité fondamentale de cette connaissance. C'est en particulier au travers d'une réflexion sur la réalité quotidienne que les auteurs démontrent comment les acteurs, au travers de l'objectivation des processus subjectifs (et des significations) édifient le monde du sens commun intersubjectif (BERGER et LUCKMANN, 1986 : 32).

C'est conjointement au travers des processus d'objectivation, d'extériorisation de la réalité (au travers des *typifications réciproques* des acteurs) et d'institutionnalisation que la réalité se construit socialement. En effet, pour faire face aux transformations de l'environnement complexe dans lequel vivent les êtres humains, ces derniers font appel à des schèmes de perception qui permettent d'ordonner, de découper, de systématiser, en deux mots de simplifier et de réduire la complexité qui s'offre à leur perception. Ce besoin s'actualise dans des formes d'appréhension de la réalité que les sociologues, les anthropologues et les psychologues sociaux décrivent en faisant appel à différents concepts[8]. Berger et Luckmann, quant à eux, parlent de schèmes de typification.

3.2 LES PROCESSUS DE TYPIFICATION ET D'OBJECTIVATION

Par *schèmes de typification*, les auteurs désignent l'ensemble des schèmes et des modèles qui, acquis au cours des processus de socialisation primaire et secondaire, permettent aux individus d'appréhender les personnes et les choses qui les entourent tout en les pourvoyant de modèles d'interaction pré-arrangés socialement. Ce n'est qu'au travers des confrontations, au cours des multiples interactions sociales, que les schèmes de typification individuels

[7] Contrairement à des perspectives constructivistes plus subjectivistes (voir entre autres Watslawick et les ethnométhodologues), Berger et Luckmann postulent l'existence de la société en tant que réalité objective, c'est-à-dire extériorisée (s'émancipant des acteurs qui la produisent) et objectivée (constituée de mondes d'objets séparés des sujets).

[8] Nous verrons que ce concept présente des analogies avec ceux d'« habitus » et de dispositions développés par Pierre Bourdieu, de même qu'avec celui de « catégorisation sociale » dont parlent les psychologues sociaux qui est « le processus psychologique dont la fonction essentielle est la systématisation de l'environnement » (TAJFEL, 1972).

acquièrent un statut d'objectivation. Lorsque les typifications sont partagées, on peut parler d'objectivation, processus qui est au fondement du sens commun et de la réalité quotidienne. Cette dernière apparaît alors comme objectivée, constituée d'objets ordonnés qui se présentent comme tels pour les individus, et s'impose dès lors comme allant de soi. Mais comment est-il possible de vivre dans une réalité et conjointement de la construire ? comment postuler que les catégories se construisent dans les rapports sociaux – donc sans cesse en train de se faire – et qu'elles sont, en même temps, actualisées par les individus dans l'interaction ? Berger et Luckmann répondent en affirmant que la réalité quotidienne préexiste aux individus. Cette précision théorique est importante car elle permet de faire le lien entre le niveau macrosocial et le niveau microsocial tout en, paradoxalement, les distinguant. *Eu égard à cette remarque, on peut avancer que du point de vue macrosocial, les catégories et les noms que l'on utilise pour désigner les étrangers ou les immigrés participent d'un processus de construction historique (temporel), alors qu'au niveau microsocial, les catégories préexistent – se présentent comme objectivées – aux individus.* Nous verrons que cela n'implique pas pour autant que les catégories soient définitivement fixées dans leur contour, leur contenu ou le sens qui leur est attribué.

Un cas particulier d'objectivation est la production humaine de signes ou de systèmes de signes appelée la signification. Les signes forment des systèmes liés par exemple aux gestes ou aux divers ensembles d'objets. Pour que le sens commun de la réalité soit partagé, il faut qu'il y ait une correspondance entre les significations de chacun ; le monde de la vie quotidienne peut ainsi se présenter à l'individu comme un monde intersubjectif. Les signes ne constituent des objectivations que dans la mesure où ils sont effectivement objectivement disponibles au-delà des expressions des intentions subjectives, des interactions de face-à-face et des situations d'« ici et maintenant » (BERGER et LUCKMANN, 1986 : 54).

3.3 LE ROLE DU LANGAGE DANS LA CONSTRUCTION SOCIALE DE LA REALITE

Le langage comme système de signes principal

Le langage, principal matériau de notre enquête empirique, constitue – est-ce utile de le rappeler ? – le système de signes le plus important de la production humaine. Il possède une qualité inhérente de réciprocité. Cela rend possible la synchronisation entre deux subjectivités, c'est-à-dire la compréhension réciproque entre deux personnes dans la relation de face-à-face et les objectivations nécessaires qui donnent sens à l'ordre établi et à la vie quotidienne.

Mais ce qui intéresse particulièrement notre propos, c'est que le langage permet de dépasser le face-à-face, de transcender la réalité en objectivant un grand nombre d'expériences, en les typifiant et en les rangeant à l'intérieur de catégories élargies qui leur donnent un sens. C'est donc au travers du langage que se mettent en place des schémas de classification visant à différencier les objets selon le genre et le nombre (BERGER et LUCKMANN, 1986 : 60).

Au cours du processus d'objectivation de typifications réciproques, au travers des champs sémantiques ainsi créés, l'expérience peut être objectivée, conservée et accumulée. Les stocks communs de connaissances ainsi produits sont utilisables comme modèles récurrents d'interaction pour les individus. Mais si le langage fonctionne comme un stock de typifications pour les individus, il est aussi le dépositaire « de sédimentations collectives institutionnalisées » (BERGER et LUCKMANN, 1986 : 61). L'objectivation des expériences par le langage permet ainsi leur incorporation dans la mémoire collective ou ce que les auteurs

appellent la tradition. Il donne sens aux actions présentes en s'appuyant sur le simple fait qu'elles ont eu une existence passée sans que l'origine ait, par ailleurs, besoin d'être connue. Si besoin est, la tradition peut même réinventer l'origine des actions passées (*« cela a toujours été comme ça »*) et de leurs formes institutionnalisées en leur attribuant toutes sortes de significations.

Cela a des implications importantes pour notre propos : *si le langage transcende la relation de face-à-face, cela veut dire que les noms qui désignent les étrangers peuvent se rapporter à des expériences appartenant à plusieurs sphères de la réalité et constituer ainsi des stocks de typification, pour les individus ou les collectivités.*

Ensuite, les catégories héritées du passé peuvent être socialement efficaces, c'est-à-dire fonctionner comme des stocks de connaissances, sans que leur origine ait à être connue, ni que leur sens ait besoin d'être justifié. Qui plus est, elles peuvent subir, a posteriori, des modifications quant à leur signification, leur existence ou leur raison d'être. *Cela signifie que les noms et les catégories qui nous intéressent (de la migration, de l'altérité, etc.) ainsi que tout le système de représentations qui s'y rapporte sont soumis à de possibles transformations selon la fonction qu'ils sont censés remplir.*

Le langage symbolique comme réalité objectivée

C'est aussi parce que le langage forme des symboles et des systèmes de symboles que des classifications apparaissent comme des éléments « objectivement réels » de la vie quotidienne. En construisant des représentations symboliques, ce qui tient du mode linguistique devient langage symbolique et acquière une dimension « de réalité » supérieure (BERGER et LUCKMANN, 1986).

La distinction entre réalité objective et représentation de la réalité perd de son sens puisque la connaissance fonctionne comme une réalité, elle devient réalité. Relativement à notre objet d'étude, on peut rappeler que notre démarche ne vise pas à saisir les représentations relatives à une population définie a priori ou à un groupe circonscrit sur la base de ses fonctions, de son rôle au sein de la société ou de son rapport aux institutions officielles ; elle tente de comprendre comment des catégories – construites au cours d'un processus socio-historique complexe – acquièrent un statut d'objectivité et constituent une base pour l'identification des membres de la collectivité qu'elles désignent. *En résumé, il s'agit de comprendre quels sont les processus qui permettent aux catégories explicitées par le langage, à savoir les noms comme immigré, ethnique, requérant d'asile, italien, non national, ..., d'acquérir un statut symbolique.*

3.4 LES PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION

Des schèmes de typification (classification, catégorisation,…) individuels au maintien d'une « tradition », il y a nombre de processus qui méritent d'être développés. Nous n'avons, pour l'heure, encore rien dit sur les mécanismes qui font que des schémas de typification objectivés et confrontés tendent à se maintenir pour créer des institutions durables dans le temps. C'est ce que nous allons décrire brièvement.

On peut définir l'institutionnalisation comme le processus qui « se manifeste chaque fois que des classes d'acteurs effectuent une typification réciproque d'actions habituelles. En d'autres termes, chacune de ces typifications est une institution » (BERGER et LUCKMANN, 1986 :

78). Cela implique que les typifications réciproques et le consensus sur le sens des actions soient connus et reconnus de sorte à acquérir une certaine stabilité au cours du temps.

Ainsi, les actions habituelles s'inscrivent dans un processus d'accoutumance qui précède toute institutionnalisation. S'il est vrai que toute typification ne trouve pas toujours un espace de réciprocité, il faut néanmoins que celles qui se trouvent à la base des institutions soient partagées par tous et accessibles à tous les membres du groupe en question, l'institution typifiant à la fois les acteurs et les actions des individus.

3.5 LA TRANSMISSION ET LA SPECIALISATION DES UNIVERS INSTITUTIONNELS

C'est en vertu de l'accumulation des schémas de typification partagés et objectivés que les stocks de connaissances – au travers du langage par exemple – peuvent se transmettre d'une génération à l'autre. Cela est possible parce que le monde se présente comme une réalité objective préexistante à l'individu et parce que le sens qui lui est attaché est transmis par les générations précédentes. Il en résulte que le monde institutionnel est perçu comme une réalité objective ayant une histoire, dans laquelle l'individu vient inscrire sa biographie. En ce sens, on peut dire que les institutions sont édifiées au long d'une histoire partagée dont la dimension temporelle revêt une importance que l'on ne peut omettre d'un point de vue analytique puisque toute institution se construit sur une situation sociale qui se prolonge dans le temps. L'analyse du contexte historique dans lequel émerge une institution est par conséquence indispensable. *C'est la raison pour laquelle nous considérons, dans un prochain chapitre, le recensement américain comme une institution au sein de laquelle les catégories de dénombrement peuvent constituer des traces de processus de typification objectivés. Le recensement est pris comme une photographie à un moment donné des mouvements dialectiques entre l'émergence et les modifications des catégories administratives et les transformations sociales, politiques, économiques et scientifiques.*

Une des caractéristiques de nos contextes contemporains est la diversité et le pluralisme des réalités : les institutions ont tendance à se spécialiser, la division du travail augmente, les acteurs occupent au sein de chaque institution des rôles sociaux différenciés (BERGER et LUCKMANN, 1986 : 102). La notion de « réalités multiples » constitue un des pivots de notre réflexion. Elle introduit l'idée de niveaux de réalité qui fonctionneraient ensemble mais sur des modes différents.

On peut, en ce qui concerne notre propos, supposer que la multiplicité des univers institutionnels – ou des champs – donne lieu à une production de catégories différenciées liées à des acteurs et à des institutions particulières et faisant référence à des champs sémantiques propres.

3.6 LES PROCESSUS DE LEGITIMATION

Pour se maintenir, les univers institutionnels ont, toutefois, besoin d'être légitimés sur le plan à la fois cognitif et normatif. Cette légitimation est qualifiée d'*objectivation de signification de second ordre* (BERGER et LUCKMANN, 1986 : 127). L'expression « de second ordre » indique qu'elles intègrent des significations différentes déjà existantes qui ne se rapportent pas forcément à la même institution. Ces dernières produisent ainsi de nouvelles significations qui rendent objectivement disponible et subjectivement plausible l'objectivation de premier ordre déjà objectivée lors du processus d'institutionnalisation (BERGER et LUCKMANN,

1986). La fonction symbolique des significations de second ordre a une double visée : cognitive d'abord (les choses sont ce qu'elles sont) et normative ensuite (il s'agit de les justifier et de leur donner sens). A cela il faut ajouter la fonction de contrôle que constitue l'institution pour l'individu. L'intérêt du modèle réside dans le fait que le contrôle s'exerce indépendamment des mécanismes de sanctions qui auraient pour but de maintenir l'institution mais au travers des « modèles prédéfinis de conduite » évoqués plus haut.

Les catégories de second ordre permettent de donner un sens social aux catégories qui désignent l'étranger, l'ethnique, l'immigré, etc. au travers d'une légitimité qui dépasse les différences entre catégories produites mais aussi entre les institutions qui sont à leur origine.

Le mythe de la nation comme signification de second ordre

La notion de légitimation – des institutions en particulier – est fondamentale pour comprendre l'émergence et le maintien des classifications du monde social, en particulier celles qui façonnent les catégories de l'altérité. On peut dès lors faire l'hypothèse que *l'émergence et la transformation des catégories de l'altérité sont fortement dépendantes des institutions qui participent à leur définition et à leur gestion mais aussi des objectivations de second ordre qui visent à les rendre légitimes.* Par exemple, le processus d'institutionnalisation de l'étranger – à savoir tout ce qui participe à sa gestion institutionnelle et administrative – est renforcé par l'émergence des Etats-nations. Le discours, les représentations et la mythologie au fondement de la nation sont en étroite relation avec les catégories pour penser l'étranger. Les symboles fondamentaux des sociétés stato-nationales, qui se sont développées en parallèle avec le processus d'industrialisation, donnent à voir une identité entre une population, un territoire, un appareil institutionnel et une aire culturelle. Au sein des Etats modernes, les différentes institutions (législatives, administratives, politiques, etc.) qui traitent les « problèmes des étrangers » se voient légitimées par l'idéologie nationale. C'est ainsi qu'en subordonnant ces univers institutionnels (objectivations de premier ordre) à une institution supraordonnée (de second ordre) qui leur donne sens, on parvient à fonder une identification entre peuple, pays, Etat et nation (DE RHAM, 1985).

Cette hypothèse est corroborée par l'exemple suivant : l'appareillage juridique qui au travers de lois et de mesures vise à distinguer ceux qui sont recevables comme membres de ceux qui ne le sont pas, est légitimé par un discours (système de significations) et des pratiques (tradition) se rapportant aux fondements de la nation qui justifie en même temps leur mise en œuvre et l'existence de la nation elle-même.

4 LES CLASSEMENTS SOCIAUX COMME CONSTRUITS ET ENJEUX SOCIAUX

4.1 CLASSIFICATION ET CONSTRUCTION SOCIALE

On a exposé les mécanismes fondamentaux qui concourent à la construction sociale du monde. On a vu que la connaissance que l'on a du monde contribue directement à son existence. *En cela, les catégories de perception de l'autre participent à la construction et aux processus de régulation sociale qui touchent aux populations désignées comme telles.* Mais cette approche ne permet pas de répondre de la validité du deuxième postulat, à savoir que les catégories et les classifications sont ancrées dans des relations sociales. On sait que certains

schèmes de typification trouvent réciprocité et d'autres moins, sans connaître vraiment les mécanismes latents; on comprend comment se construit la connaissance du sens commun en général mais on ne sait pas grand-chose des principes de classification des catégories. Le regard par trop fixé sur les relations de face-à-face, on tend à oublier l'importance des acteurs[9] et leur rôle dans ce processus. Pour répondre à ces interrogations, il nous faut faire appel à d'autres paradigmes.

Dans notre tentative de dépeindre un tableau théorique général qui permette d'étayer nos postulats de départ, la « théorie des classements » de Pierre Bourdieu semble fournir un point d'ancrage idéal pour penser la construction des catégories à un niveau macrosocial. Comme nous le verrons ultérieurement cependant, l'étude des catégories n'est pas réductible aux formes de classification. En effet, si cette conception permet d'avoir une vision générale des processus de construction des catégories, l'utilisation de la notion de catégorie chez Pierre Bourdieu tend à maintenir un certain flou à propos de ce qu'elle est censée recouvrir. Dans ses écrits, sont avancées de nombreuses définitions qui ne semblent pas toujours compatibles entre elles. Pour l'heure, nous nous accommodons de cette indétermination.

L'idée principale de l'auteur est la suivante : « les catégories contribuent à faire la réalité qu'elles évoquent, parce qu'elles animent un véritable travail d'institution » à travers lequel les fictions nominales qu'elles constituent prennent corps dans la réalité et donnent naissance à des groupes ou à des unités sociales réelles (ceci moyennant des conditions sociales bien précises) » (QUERE, 1994 : 30). En ce sens, et pour relier la perspective de Pierre Bourdieu à celle de Berger et Luckmann, il est pertinent d'affirmer que toute catégorie est un « principe collectif de construction de la réalité » (BOURDIEU, 1993b : 33).

De sorte à préserver une certaine cohérence à ce travail et parce que, dans une certaine mesure, « la construction sociale de la réalité » de Berger et Luckmann présente de fortes analogies avec « le principe de l'action historique » de Pierre Bourdieu, les prochains chapitres s'élaborent également sur une double dynamique constructiviste[10], à savoir :

- *un mouvement d'intériorisation de l'extérieur et*
- *un mouvement d'extériorisation de l'intérieur.*

Ce double mouvement réside dans la relation entre deux états du social, à savoir « l'histoire objectivée dans les choses sous forme d'institutions, et l'histoire incarnée dans les corps, sous forme de ce système de dispositions durables » que Bourdieu appelle « habitus » (BOURDIEU, 1982b : 37-38).

Le concept d'habitus

Le concept d'habitus, repris du mot latin traduisant le mot grec *hexis*, apparaît déjà chez des auteurs comme Hegel, Weber, Durkheim ou Mauss. Pourquoi cependant « [...] aller chercher ce vieux mot ? Parce que cette notion d'habitus permet d'énoncer quelque chose qui s'apparente à ce qu'évoque la notion d'habitude, tout en se distinguant sur un point essentiel. L'habitus comme le mot le dit, c'est ce que l'on a acquis, mais qui s'est incarné d'une façon durable dans les corps sous forme de disposition permanente. La notion rappelle de façon

[9] De manière générale, nous préférons le terme d'acteur plutôt que celui d'agent. Ce dernier sera uniquement employé en référence à l'approche de Pierre Bourdieu ou dans ses citations.
[10] Cette relecture de Pierre Bourdieu s'inspire de celle faite par Philippe Corcuff (1995).

constante qu'elle se réfère à quelque chose d'historique, qui est lié à l'histoire individuelle, et qu'elle s'inscrit dans un mode de pensée génétique, par opposition à des modes de pensée essentialistes » (BOURDIEU, 1984a : 134).

Le concept d'habitus permet donc de formaliser le processus d'intériorisation de l'extérieur. En tant que catégories de perception du monde social qui sont, pour l'essentiel, le produit de l'incorporation des structures objectives de l'espace social, elles constituent « un système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations » (BOURDIEU, 1980 : 88).

Par dispositions, on entend des manières de percevoir, de sentir, de faire ou de penser qui dépendent de la trajectoire ou de la position d'un agent (dit Bourdieu), qui ont été intériorisées et incorporées (au sens d'incarnées également[11]). Elles constituent une forme d'intériorisation des conditions objectives. Ces manières d'agir et de penser sont durables et constituées en un système : elles présentent de ce fait une certaine unité dans l'organisation et dans le temps. Chaque individu est conditionné de façon cohérente dès sa prime enfance par des schèmes de perception, de pensée et d'action conformément à sa condition sociale antérieure. Ainsi, l'habitus tend à produire des pratiques guidées par les conditions passées de production et adaptées aux exigences objectives « dans la mesure où les structures dans lesquelles il fonctionne sont identiques ou homologues aux structures objectives dont il est le produit » (BOURDIEU, 1980 : 103).

S'il est important, pour étudier les schèmes de perception de la population migrante ou de leurs descendants, de connaître les conditions dans lesquelles la socialisation a eu lieu, force est de constater que l'idée d'adaptation aux exigences objectives avancée par Pierre Bourdieu manque de nuances. La particularité des personnes qui ont migré est justement de ne pas pouvoir « faire fonctionner les habitus » dans les structures qui les ont produites. Ce qui est par ailleurs le cas de la majorité des individus, qui, de plus en plus, tendent à traverser les espaces géographiques, nationaux ou sociaux au cours de leur biographie.

Néanmoins, en dépit de cette forme de régulation de base un peu rigide, à savoir d'un processus de socialisation qui assure à la fois « l'adhésion subjective et la participation active des agents à la reproduction de leur position sociale » (DUBAR, 1991 : 66), Pierre Bourdieu a maintes fois réitéré l'importance de la dimension créatrice de l'habitus en tant que principe générateur. Contrairement à la notion anthropologique de la culture, l'intérêt de l'habitus réside dans le *caractère transposable des dispositions*, à savoir que les expériences acquises dans une certaine sphère d'expérience sont transposables à d'autres sphères. L'habitus est générateur dans la mesure où les schèmes d'action et de perception incorporés sont relativement généraux et peuvent produire une infinité de solutions qui ne sont pas réductibles aux conditionnements à l'origine de l'habitus.

Pierre Bourdieu ne dit pas, cependant, comment il se fait qu'à un certain moment les schèmes incorporés tendent à produire du nouveau, à produire du changement. A ce propos, Claude Dubar propose de distinguer les « conditions de production » et les « conditions de fonctionnement » de l'habitus qui sont des éléments d'incertitude dans la théorie de l'habitus

[11] L'incorporation dans les corps, sans laquelle la violence symbolique ne pourrait pas s'exercer, est une idée chère à Pierre Bourdieu. Conscients de l'importance de cette dimension, nous l'avons volontairement peu abordée dans notre travail étant donné l'accent mis sur l'acte de nomination par le langage.

(DUBAR, 1998 : 66). Cette distinction permet de lever le flou laissé par l'auteur et se révèle particulièrement pertinente pour les populations immigrées qui arrivent dans une société qu'elles connaissent peu ou mal et doivent faire face à des situations jamais rencontrées jusque-là.

Tout d'abord, il s'agit d'expliciter la notion de « conditions de production ». Au niveau individuel, on peut considérer les conditions de production comme des configurations des situations sociales dans lesquels l'individu a grandi. Il faut ensuite les mettre en relation avec les conditions de fonctionnement à l'âge adulte. Comme le souligne Claude Dubar, cette interprétation de l'habitus ne s'écarte guère des conceptions culturalistes dont sont, par ailleurs, très imprégnés les travaux sur la migration. Dans cette perspective, l'habitus ne se réduirait qu'à une culture du groupe d'origine incorporée à la personnalité. Si par contre, on fait de l'habitus une trajectoire et non le produit d'une condition sociale d'origine, on introduit une dimension diachronique dans l'habitus (non synchronique). Ce dernier devient alors « la pente de la trajectoire sociale de la lignée » (BOURDIEU cité par DUBAR, 1991 : 67) et ne se réduit pas à la culture d'origine mais à l'orientation de la lignée, l'identification anticipée au groupe de référence dont les conditions sociales diffèrent de celles du groupe d'origine. En d'autres termes il constitue une « imprégnation d'attitudes subjectives issues de la lignée familiale » et donc, comparer les conditions de production et de fonctionnement perd de son sens puisque la situation objective dépend « des schèmes de perception d'appréciation et d'action » avec lesquels les individus l'appréhendent (DUBAR, 1991 : 68).

Sur la question de l'innovation que génère l'habitus, Pierre Bourdieu précise que la tendance du groupe à « persévérer son être » peut se réaliser dans des situations nouvelles avec de nouveaux modèles d'actions qui visent l'accession à un statut supérieur par exemple. Pour connaître l'habitus d'un individu, il faudrait, en fait, connaître celui de ses parents, de ses proches et en particulier son rapport à l'avenir de sorte à saisir le changement dans une trajectoire sociale.

En dépit d'un certain flou qui l'entoure, il est utile de retenir que le concept d'habitus, exprimant à la fois une position et une trajectoire, se traduit par une même vision du monde – appelée aussi ethos de classe – qui structure les schèmes classificatoires produisant les catégories sociales et donc les catégories de l'altérité. En effet, « la connaissance pratique du monde social que suppose la conduite « raisonnable » dans ce monde met en œuvre des schèmes classificatoires (ou si l'on préfère, des « formes de classification », des « structures mentales », des « formes symboliques », autant d'expressions qui, si l'on ignore les connotations, sont à peu près interchangeables), schèmes historiques de perception et d'appréciation qui sont le produit de la division objective en classes (classes d'âge, classes sexuelles, classes sociales) et qui fonctionnent en deçà de la conscience et du discours. Etant le produit de l'incorporation des structures fondamentales d'une société, ces principes de division sont communs à l'ensemble des agents de cette société et rendent possible la production d'un monde commun et sensé, d'un monde de sens commun » (BOURDIEU, 1979 : 545 cité par DOISE, 1986 : 87)[12].

[12] Il est intéressant de noter que cette citation de Bourdieu est utilisée par Willem Doise pour parler des analogies et les ressemblances entre les concepts du sociologue et celui de représentations sociales développées par Serge Moscovici.

Cette longue citation appelle quelques remarques critiques. En préambule, on peut relever, ainsi que nous l'avons d'ailleurs suggéré en introduction à ce chapitre, que pour parler de l'habitus, il existe une multiplicité de termes et qui sont, de surcroît, interchangeables[13].

Ensuite, de même que Berger et Luckmann s'attachent à décrire les processus d'institutionnalisation de la connaissance du sens commun, Bourdieu en souligne l'importance (« production d'un monde de sens commun »). Néanmoins, pour évaluer cette interprétation à sa juste valeur, il est indispensable de considérer le niveau d'abstraction visé par cette proposition. A y regarder de plus près, il semble relativement évident que l'utilisation du qualificatif de « structures fondamentales d'une société » (mais qu'est-ce ?) indique un niveau d'analyse très général et ne tient pas compte des différences entre agents. En effet, suivant l'argumentation de l'auteur lui-même[14], on pourrait dire que s'il est indispensable aux agents de se référer à un monde commun de connaissance pour vivre ensemble et communiquer, on ne peut faire fi des différences entre les perceptions des agents découlant de leur position dans la « structure sociale ». Il est donc utile d'introduire une différence entre habitus individuel et habitus de classe.

Nous reviendrons plus loin sur les interrogations que pose le concept d'habitus en particulier pour ce qui a trait à la problématique identitaire. Pour l'heure, considérons le pendant de l'habitus.

Le concept de champ

Le deuxième mouvement, de l'intérieur vers l'extérieur, correspondant aux processus d'objectivation et d'institutionnalisation de Berger et Luckmann, est illustré par le concept de champ qui s'avère complémentaire à celui d'habitus. Corcuff estime que Pierre Bourdieu utilise le concept de champ plutôt que celui d'institutions (vues comme des configurations de relations entre agents individuels et collectifs), contrairement aux auteurs précédents qui les subordonnaient aux interactions ou liens interindividuels.

On peut en deux mots définir le champ comme une sphère de la vie sociale qui s'est progressivement autonomisée au cours de l'histoire autour de relations sociales, d'enjeux et de ressources propres (CORCUFF, 1995 : 34). Si ce développement des champs fait écho à la spécialisation des institutions décrite par Berger et Luckmann, le champ de Bourdieu se caractérise par l'existence d'enjeux spécifiques. Le champ se présente donc comme un espace social défini par un enjeu spécifique au sein duquel les acteurs engagés cherchent au travers de luttes, de négociation et de stratégies particulières à se placer et à définir la situation à leur avantage.

Au sein de chaque champ défini par un enjeu s'affrontent des acteurs qui ont plus ou moins le pouvoir de faire valoir leurs atouts (capitaux économiques, culturels, sociaux, symboliques). De ce fait, les acteurs marginaux ont bien moins de place et n'entrent même pas en lutte avec les acteurs qui occupent des places meilleures. Ainsi, chaque champ représente un espace de luttes marqué par un rapport de forces, caractérisé par une distribution inégale des ressources

[13] L'interchangeabilité des termes (issus de traditions disciplinaires différentes) semble être d'autant plus reconnue qu'elle est admise par un auteur réputé avoir sa propre lexicologie.

[14] Force nous est d'admettre que notre conception est loin de soutenir la position tranchée de Pierre Bourdieu sur la délicate mais non moins fondamentale question de l'origine ou la construction de l'habitus. Nous n'entrons pas dans ce débat ici.

et par des relations de concurrence, fonctionnant selon une logique propre. L'analogie du jeu est utile pour comprendre la notion de champ : c'est un espace de jeu dont les règles lui sont propres, avec des enjeux, des rapports de compétition, des frontières dynamiques (elles-mêmes enjeu des champs), des agents qui ont des atouts ou cartes maîtresses (différents capitaux) et dont l'importance relative varie selon le jeu (BOURDIEU, 1980).

Considérant la segmentation croissante (DUBAR, 1991 : 71), l'espace social est par conséquent formé d'une pluralité de champs relativement autonomes, qui fonctionnent sur des mécanismes spécifiques définis par des modes de domination propres et faisant appel à la capitalisation de ressources particulières. Quant au champ du pouvoir, il est le lieu où s'affrontent les divers détenteurs de pouvoirs des différents champs.

Chaque enjeu contribue ainsi à définir un champ différent et c'est la raison pour laquelle chaque champ social suit des logiques et des lois qui lui sont en partie propres. Il faut par conséquent, pour comprendre ce qui se passe dans le champ étudié, comprendre ce qui en fait la spécificité (TSCHANNEN et LAMBELET, 1998 : 12).

Les concepts de champ et d'habitus donnent sens au deuxième postulat puisqu'ils permettent d'intégrer dans la perspective constructiviste l'idée d'un espace social à l'intérieur duquel se jouent des relations entre agents, caractérisées par des rapports de force et orientées par la possession de ressources propres.

Les classements sociaux, c'est-à-dire la définition de la place de chacun dans la société et son évaluation, constituent des enjeux de lutte importants. *D'un point de vue macrosocial, il est opportun d'affirmer que le champ de lutte qui intéresse notre propos est l'espace social où se joue la définition de l'autre en général et de l'étranger en particulier.*

Comme souligné à propos de la multiplicité des univers institutionnels, il existe une multitude de champs au sein desquels l'enjeu lié à la définition de l'étranger change, opposant des acteurs dont les habitus et les schèmes de classement divergent. On peut dès lors supposer qu'à l'intérieur de chaque champ, les processus de construction de la connaissance sont différents et donnent naissance à des catégories de l'altérité dont les contours, le contenu et le sens peuvent varier[15].

D'une critique des concepts de champ et d'habitus aux prémisses pour une réflexion sur l'identité

Sans reprendre à notre compte les nombreuses critiques faites à Pierre Bourdieu, il est toutefois opportun d'en discuter ici la pertinence, en particulier pour ce qui est des concepts d'habitus et de champ qui ouvrent grand la porte à une réflexion sur l'identité. Nous avons fait le choix de discuter ces concepts à partir des critiques que Claude Dubar adresse à la théorie de Pierre Bourdieu parce que, ce faisant, elles contribuent à poser les prémisses pour une réflexion sur l'identité qui sera développée dans les derniers chapitres.

Dans le double mouvement d'intériorisation des conditions objectives et d'extériorisation des dispositions subjectives, Claude Dubar estime que Pierre Bourdieu opère une double

[15] Il s'agira dans l'étude de cas du chapitre IV de déterminer quels sont les champs, les niveaux et les enjeux qui interviennent dans la modification des catégories du recensement américain.

réduction, qui consiste d'une part à limiter l'ensemble des conditions objectives à une position différentielle dans l'espace social et, d'autre part, à lier la subjectivité à une « tendance à perpétuer ». Cela revient à dire que l'habitus résume à la fois la position d'une trajectoire de classe dans l'espace des trajectoires possibles et la position d'un individu dans le champ social quelconque et que la division du champ social qu'il produit (les classifications) est liée à l'orientation et à la prévision nécessaires pour générer les pratiques (DUBAR, 1991 : 75).

C'est cette double réduction qui permet à Bourdieu de définir l'habitus comme une identité sociale ou une identification à une position (relative) objective et aux dispositions qui lui sont associées, assurant ainsi la permanence des identités individuelles et la reproduction des structures sociales. En ce sens, les changements ne sont, pour Claude Dubar, que des reconversions de stratégies objectives qui ne modifient ni l'espace des positions ni la position des dominés et des dominants (1991 : 75).

A l'instar de Claude Dubar, nous pensons qu'il y a lieu de définir l'identité sociale comme la « double articulation problématique d'une orientation « stratégique » et d'une position « relationnelle » résultant de l'interaction entre une trajectoire sociale et un système d'action, il faut distinguer radicalement – comme hypothèse théorique et position méthodologique – ces deux logiques.

A partir de ces critiques, Claude Dubar propose une théorie de l'identité qui se fonde sur une double articulation :

La première articulation, qui relie « trajectoire » et « système », définit la trajectoire comme une ressource subjective, à savoir « un bilan subjectif des *capacités*[16] » pour affronter les situations d'un système donné. Le rapport au système n'est pas assimilé à une position dans ce dernier, mais appréhendé comme une « opportunité stratégique pour la réalisation des objectifs des individus » (DUBAR, 1991 : 77). La rencontre entre système et trajectoire donne lieu à un « bilan positif ou négatif des capacités selon les lectures du système et de ses opportunités par les individus, de même qu'il peut y avoir opportunité ou non du système selon la reconstruction subjective de la trajectoire des individus » (1991 : 77). Ainsi, la consolidation entre identité et système n'est qu'une des hypothèses probables du modèle ;

La seconde articulation met en relation « trajectoire antérieure » et « stratégie », ce qui implique, a priori, le refus de la continuité nécessaire entre les visions d'avenir de la trajectoire et les bilans de la trajectoire. En ce sens, « le passé ne détermine pas mécaniquement la vision de l'avenir » (1991 : 77). Un des éléments les plus remarquables de cette théorie réside dans le fait que l'individu est en mesure de définir son identité spécifique au sein des relations internes au système qui se lovent entre trajectoire et stratégie.

Cette approche des identités sociales peut se traduire en termes de socialisation par l'implication d'une causalité historique du passé sur le présent mais exclut toute détermination mécanique. Plus les appartenances sont multiples ou se succèdent, plus s'ouvre le champ du possible. Les identités sont par conséquent produites par l'histoire des individus mais sont aussi productrices de leur histoire future en fonction de la rencontre entre des « trajectoires socialement conditionnées avec des champs socialement structurés ». Pour notre propos, il faut souligner que les « catégories significatives des trajectoires ne sont pas nécessairement les mêmes que celles qui structurent les champs de la pratique sociale. Ce

[16] Souligné par C. Dubar.

décalage ouvre des espaces de liberté irréductible rendant possibles et parfois nécessaires des reconversions identitaires qui engendrent des ruptures dans les trajectoires et des modifications du possible des règles du jeu dans les champs sociaux » (1991 : 78).

4.2 LES LUTTES DES CLASSEMENTS

Jusqu'ici, nous comprenons que la connaissance du monde social est le produit des relations sociales et qu'en même temps elle contribue à les renforcer. On a aussi explicité les processus généraux de perception de la réalité, d'objectivation et d'institutionnalisation en rappelant l'importance des schèmes de perception et des champs dans lesquels ils s'inscrivent. Il s'agit maintenant de comprendre les processus généraux de classification ainsi que leur implication pour les populations immigrées. Pour ce faire, nous présentons quelques éléments clefs de la théorie des classements de Pierre Bourdieu.

Le choix de cette théorie pour éclairer la construction des catégories de l'altérité se justifie par la définition que Pierre Bourdieu donne des catégories. Pour lui, catégoriser signifie diviser et classer. La catégorie se présente comme un « principe de division », « un schème classificatoire », « une structure mentale qui est au principe de milliers de représentations et d'actions [...] qui contribuent à reproduire une catégorie sociale objective » (1993a : 34).

C'est ainsi que les rapports de force objectifs tendent à se reproduire dans les rapports de force symboliques et donc, comme le dirait Pierre Bourdieu, dans les visions du monde social. A leur tour, ces visions du monde contribuent à assurer la permanence de ces rapports de force (BOURDIEU, 1984 : 7). C'est donc par un *travail de représentation* (au sens de donner à voir mais aussi de présenter sur le devant de la scène) que les acteurs tendent à imposer leur vision du monde ou la vision de leur propre position dans ce monde et partant de leur identité sociale.

Nous tentons en fin de chapitre de systématiser les champs où se jouent les luttes des classements et la production des catégories de l'altérité, d'isoler les acteurs à l'intérieur de ces champs et de comprendre quelles sont les catégories qui en résultent.

4.3 CATEGORISER EST UN ACTE NORMATIF

> *L'immigré dont on parle n'est en réalité que l'immigré tel qu'on l'a déterminé ou tel que le discours qu'on tient sur lui l'a constitué (...) plus que tout autre objet social, celui-ci est fondamentalement déterminé par la perception que l'on en a.* (SAYAD, 1982 : 62.)

Si les rapports de force se reproduisent au travers des rapports de force symboliques, on comprend mieux que les multiples classements et les catégories y relatives constituent des enjeux sociaux. En ce sens, les catégories qui rendent possible la connaissance du monde sont l'enjeu de luttes sociales dont l'objectif est d'imposer une certaine représentation du monde social à travers des principes de division. Ces luttes visent à gagner le pouvoir de conserver ou de transformer le monde social en conservant ou en transformant les catégories de perception de ce monde et constituent l'enjeu par excellence de la lutte politique attachée au champ du pouvoir.

Si l'acte de classer[17] constitue un enjeu social, c'est parce que les processus impliqués recouvrent non seulement une fonction descriptive mais aussi un élément d'évaluation sociale, très souvent normatif, qui ont des effets sociaux. Classer, c'est positionner une catégorie relativement à d'autres, c'est inscrire un ensemble d'éléments dans une hiérarchie de classement et cela revient donc à dire ce qui est mais aussi ce qui doit être. Les classements et les luttes des classements sont par conséquent « toujours subordonnés à des fonctions pratiques et orientés vers la production d'effets *sociaux* » (BOURDIEU, 1982b : 135). Ce faisant, on attache une évaluation sociale à chaque catégorie fonctionnant dans un contexte particulier. Dès lors toute référence à une catégorie de classement mobilise un ensemble de pratiques, de normes, de règles et de savoirs sociaux qui ont des conséquences réelles et bien concrètes sur les institutions et les individus touchés. La classification remplit donc des fonctions politiques, économiques, sociales qui se traduisent par l'acceptation des catégories dans les médias, l'opinion publique, dans les pratiques administratives et les textes juridiques (GARCIA et al., 1986 : 239).

On peut à ce titre considérer que les assurances sociales fonctionnent sur un principe de classement, de définition et de délimitation des catégories qui découlent d'une représentation du monde quant à la responsabilité des risques sociaux. Cette vision du monde, qui est au principe des classements en différentes catégories et qui distingue de manière tranchée les catégories de personnes qui ont droit ou n'ont pas droit aux prestations, se construit sur des présupposés moraux, éthiques et idéologiques. Les modalités de classement ont par conséquent une influence directe sur la vie des individus concernés : il y a ceux qui entrent dans les catégories et surtout ceux qui ne peuvent y appartenir. Cet exemple permet de démontrer d'une part que tout classement ne peut se faire qu'en fonction d'une vision du monde qui organise et légitime l'ordre des catégories en place, et d'autre part, que l'efficacité sociale des classements touche non seulement les représentations sociales mais aussi la réalité quotidienne des individus.

Il s'agit maintenant de se demander en quoi le fait de tracer des frontières, d'instituer des différences ou d'assigner des noms revêt un caractère non seulement descriptif mais aussi prescriptif. Au travers des processus de classement, on impose des limites dans les catégories mais aussi une définition sociale de ce que doit être la catégorie et par conséquent de ce que les individus qui y sont classés doivent dire et faire. En résumé, « instituer, c'est consacrer, c'est-à-dire sanctionner et sanctifier un état de choses, un ordre établi, comme fait, précisément, une constitution au sens juridico-politique du terme » (BOURDIEU, 1982c : 60). A titre d'exemple, on peut considérer les statuts juridiques qui déterminent les différents types d'étrangers ou d'immigrés en Suisse. A chaque étape, on fait correspondre des droits et des devoirs auxquels la personne doit se soumettre et qui sont associés à des sanctions dans le cas où ne sont pas suivis les comportements attendus. Ces sanctions freinent l'accès du candidat à une catégorie sociale mieux reconnue et plus avantageuse.

En vertu de ce qui a été écrit précédemment sur la multiplicité des champs et des univers institutionnels, il faut préciser que le caractère prescriptif ou normatif attaché à une catégorie varie en fonction des contextes. Même si la dimension normative existe dans tout acte de nomination ou de catégorisation, l'efficacité sociale des différentes catégories (juridiques, légales, officielles, scientifiques, indigènes) varie en fonction du pouvoir en jeu et de la légitimité accordée aux catégories au sein d'un certain champ de production.

[17] Le flou qui entoure les notions de classements et de catégories est pour l'heure utile à notre réflexion, il amène une souplesse que n'auraient pas des définitions plus arrêtées.

4.4 LA PRODUCTION DE CATEGORIES DISCRETES

> *Ce n'est pas par hasard que katégoresthai, d'où viennent nos catégories et nos catégorèmes, signifie accuser publiquement. (BOURDIEU, 1984b : 6.)*

En résumé, il devient toujours plus évident que la connaissance du monde social est le fait de luttes dont l'enjeu principal est d'imposer une vision du monde à travers des principes de division du monde social, à savoir des agencements de catégories qui permettent de le diviser et de le hiérarchiser et qui font constamment référence à une forme de jugement social.

Pour imposer des catégories de classement, il faut cependant passer par la reconnaissance de la vision du monde qui les soutient. La reconnaissance est effective au moment où le pouvoir social inscrit dans le registre de l'explicite, du public, de l'objectif et de l'officiel ce qui est du ressort de l'expérience individuelle et permet ainsi de le hisser au rang de sens commun, ce que Bourdieu appelle « le consensus explicite » (BOURDIEU, 1984b : 6). Force est de constater, cependant, que la lutte qui vise à faire passer une perception de l'implicite à l'explicite, de rendre une perception du réel légitime ne va pas de soi, elle s'appuie sur le pouvoir symbolique des actes de nomination et des actes d'institution. L'efficacité de ces rites est proprement symbolique, à savoir qu'elle agit sur le réel en agissant sur la représentation du réel.

En réalité, il existe un nombre illimité de manières de représenter le monde (un continuum de différences) qui sont rarement superposables parce que les principes de division et de différenciation ne sont pas également répartis entre les individus et les groupes.

Le fait de dessiner une frontière naturalise les catégories qui sont ensuite remplies de leur contenu différentiel. Ainsi, il n'est pas besoin que des différences importantes existent pour qu'elles soient naturalisées. En effet, le stratagème le plus efficace pour imposer des catégories consiste à « naturaliser » les critères – et du même coup les catégories – à partir desquels elles se construisent[18]. Ces critères sont des arbitraires sociaux relatifs à des contextes et des relations, géographiquement, historiquement et socialement situés, en particulier lorsque la connaissance du sens commun les définit comme objectifs. Bien qu'arbitraires, ils ne sont pas moins considérés comme naturels, objectifs ou légitimes par les acteurs en présence.

Un exemple de « magie sociale » ou de production de discontinuité entre catégories est la distinction raciale faite entre les « blancs » et les « noirs ». Les catégories discrètes qui en découlent se basent sur le critère du phénotype, principalement sur la couleur de la peau, alors que si on considère uniquement ce dernier aspect, force est d'admettre que toute la gamme des colorations pigmentaires est possible, rendant, en théorie, difficile la délimitation entre les groupes. Et pourtant, c'est une frontière qui, par la magie sociale de l'institution, impose une discontinuité (noir/blanc) dont la reconnaissance sociale est légitimée par une argumentation qui se fonde sur un appareil scientifique ou tout au moins sur des caractéristiques perçues comme objectives.

[18] Ainsi, de même que le fait d'instituer consiste à rendre naturelles des propriétés sociales, le rite d'institution permet d'intégrer « les oppositions proprement sociales [...] dans des séries d'oppositions cosmologiques [...] ce qui représente une manière très efficace de les naturaliser. En faisant cela, on rend légitime une simple différence de fait » (BOURDIEU, 1982b : 123).

Les critères ethniques et raciaux sont donc de bons exemples de catégories prétendument naturelles. Si, comme nous le pensons, l'ethnicité est un construit social, il n'en reste pas moins que dans la pratique, l'ethnicité est « l'objet de *représentations mentales*, c'est-à-dire d'actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents investissent leurs intérêts et leurs présupposés […] » (BOURDIEU, 1982b : 135). Cet exemple illustre le fait que les distinctions les plus efficaces socialement sont celles qui donnent l'apparence de se fonder sur des différences objectives. Il n'est alors pas besoin de se demander pourquoi les catégories de race qui se basent sur des « traits morphologiques », critères facilement objectivables, ont une efficacité sociale si importante, ni pourquoi les catégories ethniques ou nationales tendent à être définies en fonction d'une « culture différente » qui devient alors pour les groupes désignés comme une seconde nature.

Les propriétés sur lesquelles se construisent les catégories de l'extranéité se présentent comme allant de soi. Elles semblent aller de soi parce que ce qui est par nature, n'a pas besoin de justifier son existence.

4.5 LES RITES D'INSTITUTION

Comment se fait-il, alors, que certaines catégories, certaines différences apparaissent comme naturellement distinctes ? Pour Pierre Bourdieu, la « magie sociale parvient toujours à produire du discontinu avec le continu» (1982c : 60), à créer des catégories discrètes qui sont légitimées ou consacrées par une limite arbitraire et, de fait, apparaissent comme légitimes ou même naturelles. Cette magie sociale dont parle souvent Pierre Bourdieu touche à tous les rites de nomination, d'institution mais aussi à tous les gestes classants qui sont reconnus comme légitimes. Les rites d'institution peuvent être des nominations officielles mais aussi tous les gestes quotidiens au travers desquels on indique à l'autre ce qu'il est, la position qu'il occupe dans l'espace social et comment il doit se tenir à la place assignée.

C'est ainsi que le rite de passage, de consécration, de légitimation ou « tout simplement rite d'institution » est un moyen de créer les frontières entre catégories, et partant, entre groupes sociaux. En effet, les actes d'institution se concrétisent par des rituels sociaux qui visent à produire une division entre catégories qui se veulent différenciées. En effet, s'il est connu, depuis Van Gennep ([1909]1994), que le propre du rite de passage est de *faire passer* un individu d'un statut à un autre, on lui reconnaît un peu moins le rôle qu'il joue dans la création des frontières et des limites entre catégories. La fonction sociale qu'entretient le rite n'est autre que de donner une signification sociale à la ligne, à la limite. En marquant solennellement le passage d'une « ligne qui instaure une division fondamentale de l'ordre social, le rite attire l'attention de l'observateur vers le passage, alors que l'important est la ligne » (BOURDIEU, 1982c : 58). La fonction essentielle du rite est d'instituer une différence durable entre ceux qui l'ont subi et ceux qui ne peuvent le subir et non pas ceux qui ne l'ont pas encore subi, comme on pourrait le croire de prime abord. Les procédures de naturalisation des personnes étrangères sont un exemple éclairant de rites de nomination qui instituent des différences entre ceux qui ont été naturalisés et les autres, et surtout entre ceux qui sont devenus suisses et ceux qui ne peuvent le devenir[19].

[19] Il faut répondre à des critères précis, très exclusifs d'ailleurs, pour pouvoir déposer une demande de naturalisation. Pour une analyse fouillée, voir Centlivres (1991b).

En effet, la naturalisation des étrangers est, à ce titre, exemplaire. C'est un rite d'institution mais aussi de nomination qui, généralement long et complexe, vise à naturaliser – faire acclimater comme son sens premier l'indique – des non-nationaux en membres nationaux. Il institue une frontière entre les nationaux et les non-nationaux qui donne à voir ces catégories comme exclusives et objectives alors qu'elles sont les produits sociaux du rapport particulier entre un Etat-nation et ses membres. Le terme même de naturalisation est particulièrement éclairant. Il peut se rapporter à la personne naturalisée qui est assimilée mais aussi en quelque sorte rendue à la nature, à la normalité (la nationalité du pays où advient la procédure). Mais, et cela est d'autant plus intéressant, l'idée de naturalisation peut concerner la procédure en elle-même. Paradoxalement, le fait de pouvoir être naturalisé et de pouvoir « passer d'une catégorie à l'autre » révèle aux yeux de tous la supercherie sociale et le fait que la nationalité se base sur des critères arbitraires et sociaux. Puisqu'il est possible d'avoir accès à certaines catégories, cela signifie qu'elles ne sont ni naturelles, ni immanentes, ni fixées une fois pour toutes. C'est pourquoi le processus qui ose contraindre ainsi la nature se doit lui aussi d'être en un certain sens « purifié » de même que l'on blanchit l'argent non pas parce qu'il est sale – au sens propre ! – mais parce qu'il faut le laver de toute trace de la procédure qui l'a rendu tel.

Enfin, pour comprendre comment, pratiquement, l'imposition d'une catégorie ou d'un nom (pas forcément négatif) transforme la personne consacrée, considérons l'exemple de la nomination officielle d'un individu. Lorsque quelqu'un est nommé, l'image de la personne consacrée se modifie, changeant par là les comportements adoptés à son égard ; d'un autre côté, la personne investie change ses pratiques en fonction de la représentation qu'elle se fait de la nouvelle position qu'elle occupe mais aussi du regard qu'autrui porte sur elle qu'implique ce nouveau statut. On ne peut, bien entendu, affirmer que les mécanismes sont les mêmes qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe, il faut pour cela soumettre chaque situation à une observation et à une analyse particulière. On peut néanmoins affirmer que le fait d'assigner un ensemble de personnes à une catégorie (celle des immigrés ou des étrangers par exemple) transforme les représentations et les pratiques à leur égard.

En résumé, la catégorisation qui s'opère au travers des rites d'institution qui consacrent les différences tend à les rendre légitimes. En réalité, les catégories et les institutions participent d'un même mouvement de maintien de légitimité réciproque ; d'une part, les catégories deviennent légitimes parce qu'elles sont produites par des institutions ou des porte-parole d'institutions qui sont perçus comme légitimes ; d'autre part, les catégories participent à l'univers symbolique ou aux significations de second ordre qui fondent la légitimité des institutions, leur permettant d'exister et de se maintenir au cours du temps. *Relativement aux catégories de l'altérité, on peut affirmer que celles qui disent l'existence d'un « autre différent » sont les produits de l'appareil symbolique propre aux Etats-nations et tout à la fois légitiment l'existence de ces derniers, car le caractère national n'a de sens que mis en rapport avec un non-national.*

4.6 LES CATEGORIES ET LEURS REFERENTS SYMBOLIQUES

> *Notre attitude vis-à-vis des étrangers est en outre tributaire de « cartes mentales », inconscientes, qui allouent à chacun une place différenciée et spécifique dans le paysage social : touristes, travailleurs immigrés, demandeurs d'asile, étudiants étrangers sont affectés chacun d'une spatialité distincte, selon laquelle […], les Tamouls dans la plonge des restaurants de nos grandes villes et les Portugais sur les chantiers. (CENTLIVRES, 1996 : 11.)*

Si l'acte de catégoriser comporte une dimension normative, c'est parce que les catégories de pensée ne sont pas uniquement des boîtes vides dans lesquelles on classe les éléments à partir de critères particuliers. Les critères qui permettent l'accès ou non à une catégorie sont souvent liés à des univers de significations ou de représentations : un élément appartient à la catégorie *A* (catégorie immigré) parce qu'il possède une caractéristique qui respecte le critère *a* (fait une migration). En vertu de cette appartenance, on s'attend à ce que l'élément possède aussi la caractéristique *a'* (l'immigré est…). Ces caractéristiques ne constituent pas les critères sur lesquels se fondent les catégories mais sont des représentations, des images, des comportements, des attitudes, des façons de penser, bref tout ce qui se construit autour du sens commun et qui est réunie sous l'appellation « culture » ou « traits culturels ». Ainsi, l'assignation à une catégorie est une assignation de statuts auxquels sont attachés des *référents symboliques* et toute une série d'attentes et de rôles particuliers qui sont liés à des jugements sociaux.

Ces caractéristiques sont le plus souvent implicites mais contribuent à forger un sens social aux catégories et fonctionnent comme connaissance objectivée du sens commun. Cet implicite – que tout le monde croit connaître, voir les stéréotypes – leur confère un caractère flou, imprécis et modulable. Les représentations attachées aux catégories ne sont pas fixées une fois pour toutes, elles sont comme des sables mouvants, un terrain des possibles sur lequel s'édifient les catégories projetées dans et légitimées par une vision du monde plus générale. Bien que ces référents symboliques soient implicites et ne constituent pas un système de valeurs forcément cohérent, ils facilitent l'ordonnancement des catégories dans une hiérarchie des valeurs géographiquement, socialement et temporellement située.

Toute conception de l'altérité est liée à des référents symboliques qui sont à leur tour rattachés à *une vision du monde* particulière qui, d'une part, situe la catégorie au sein de l'univers catégoriel et, d'autre part, lui donne sens. Cette vision du monde présente une certaine analogie avec les univers institutionnels de légitimation de Berger et Luckmann, qui en tant que significations de second ordre peuvent comprendre des représentations touchant des champs et des niveaux différents et sembler contradictoires. L'analogie s'arrête là, et c'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser dans ce contexte le terme de vision du monde plutôt que celui de vision de second ordre de Berger et Luckmann, car le concept élaboré par ces derniers se réfère plutôt au niveau institutionnel alors que ce qui importe ici, c'est le contexte sémantique qui entoure les catégories de classement.

Ce dernier travaille comme un processus normatif de classement qui attribue des caractéristiques à un élément classé dans une catégorie et peut l'y enfermer. C'est le propre du phénomène de stigmatisation développé par de nombreux auteurs (GOFFMAN, 1975, ELIAS et al. [1965], 1997). Sayad a particulièrement développé ce processus pour la population immigrée (SAYAD, 1999a, 1999b, 1991).

Par ailleurs, cette vision du monde qui se décline en des représentations et des images que l'on peut rattacher aux catégories sociales permet, comme le stéréotype, d'assurer « un certain consensus social autour d'un certain nombre de choses qui servent de référence et de modèle culturel à ses membres » (OESCH-SERRA et PY, 1993 : 176). Pierre Bourdieu, quant à lui, parle d'une « essence sociale » (1982b : 126) facilement transposable à tout l'imaginaire qui entoure une catégorie ou un nom de catégorie. En ce sens, la vision du monde, l'essence sociale ou le stéréotype constituent, en quelque sorte, les garants de l'objectivation.

Les attributs attachés aux catégories sont à considérer dans l'optique constructiviste : ils évoluent parallèlement aux critères de construction des catégories, aux acteurs qui ont le pouvoir de les imposer et aux contextes sociaux au sein desquels ils s'inscrivent. A une catégorie sociale particulière peuvent correspondre des stéréotypes et des attentes particulières selon les champs considérés et les habitus des acteurs en jeu. Des études montrent comment des individus de même origine nationale et partageant le même espace social accordent des significations et des valeurs différentes aux termes immigrés et immigrés de deuxième génération (POGLIA, 1993, 2000).

Il existe par conséquent un jeu – également dans le sens mécanique du terme – entre les critères qui fixent les limites d'une catégorie, les stéréotypes qui y sont attachés et les attentes y relatives. Ce sont ces référents symboliques et ces visions du monde implicites qui contribuent à rendre flexibles et changeantes la construction et la perception des catégories.

Nous sommes dès lors en mesure de préciser les enjeux autour desquels s'organisent les luttes de classement relatives aux catégories qui nous occupent : l'enjeu qui touche à la définition de l'étranger, quels qu'en soient les acteurs, les motivations et les intérêts, vise à manipuler les critères de construction des catégories, à fixer les frontières entre elles mais surtout à imposer un univers implicite qui soit à même de les rendre légitimes.

4.7 CRITERES ET INDICES DE CLASSEMENT

L'imputation (ou l'identification) catégorielle, nous l'avons dit, implique des critères décisifs d'appartenance à partir desquels sont constitués les classements. Il faut toutefois les distinguer des « indices opératoires » qui sont à l'origine des procédures d'attribution des catégories, c'est-à-dire du classement proprement dit d'éléments dans les catégories en fonction d'indices particuliers. Cette distinction est fondamentale et doit être relevée bien qu'elle soit rarement mise en exergue dans les recherches empiriques. Suivant la distinction proposée par Horowitz, en 1975 déjà, relativement à la question des groupes ethniques aux Etats-Unis, *les critères d'appartenance sont définitionnels* alors que *les indices sont informationnels*. L'indice constitue donc ce qui permet de classer un élément dans une catégorie préconstruite sur la base de certains critères. Tous deux sont étroitement liés, les « indices perceptifs en fonction desquels sont portés de façon routinière les jugements d'appartenance […] ne sont bien sûr pas indépendants des critères qui la définissent » (POUTIGNAT et al., 1995 : 164). Ceci pour les raisons que nous avons développées précédemment, à savoir que les symboles significativement attachés à une catégorie déterminent ce qui peut la démarquer des autres. La distinction entre les deux n'est pas évidente, l'ambiguïté des indices et le fait que les critères soient le plus souvent implicites portent à les confondre. L'exemple de Lyman et Douglass (1972) repris par Poutignat (1995) est à ce titre éclairant : si lors de la deuxième guerre mondiale, les juifs ont été contraints de porter l'étoile jaune, c'est parce que les indices ne permettaient pas de distinguer clairement les personnes d'origine juive des autres. Le port de l'étoile était donc l'imposition d'un indice qui permettait de reconnaître facilement ces derniers, une catégorie fondée sur le critère racial. Malgré la foisonnante littérature consacrée dans les années 1940 aux différences phénotypiques censées distinguer les différentes races, l'indice phénotypique ne suffisait pas pour ranger ces individus dans la catégorie – et en même temps créer la catégorie – qu'il s'agissait d'exclure. Pour remédier à ce problème, on fit appel à un indice qui apparaissait comme plus visible, le patronyme.

A l'inverse, il arrive que certains indices soient utilisés pour classer les personnes dans des catégories construites sur des critères qui semblent n'avoir aucun rapport avec les premiers. En France, on tend à discriminer (ou à classer) les immigrés sur la base de leur faciès (ce qu'on appelle parfois « délit de faciès ») sans que la catégorie ne soit élaborée à partir de critères raciaux. Le glissement opéré entre des critères relevant d'un certain ordre de classement et des indices relatifs à d'autres logiques de classification est dû à l'existence des représentations ou référents symboliques attachés aux catégories. Dans l'exemple cité, la catégorie immigré est construite sur des critères qui réfèrent à une mobilité géographique entre nations. Elle est liée à toute une série de représentations et de stéréotypes qui définissent l'immigré de manière idéale-typique et dont la figure emblématique est un individu dont le faciès est supposé identifiable (« de type maghrébin » en particulier). Par extension, on utilise les indices liés aux traits morphologiques pour classer les gens dans la catégorie immigré.

C'est ainsi que les référents symboliques constituent des formes de médiation entre les critères et les indices de classement qui donnent aux contours des catégories un caractère extensible et un sens social adapté au contexte dans lequel elles sont utilisées.
On a par conséquent affaire à ce que Lyman et Douglass appellent un « jeu informationnel » (LYMAN et DOUGLASS, 1972) qui laisse aux acteurs la possibilité de transformer les catégories et la connotation qui leur est attribuée. De ce fait, les individus sont en mesure de transformer, manipuler les catégories sans que l'ordre catégoriel général en soit forcément modifié.

4.8 DECALAGE ENTRE CATEGORIES MENTALES ET REALITE

Mais que se passe-t-il quand les référents symboliques ne correspondent pas ou plus aux catégories de personnes que l'on désigne ? quand les schèmes de catégorisation ne permettent plus de lire la réalité quotidienne, quand « peut naître l'impression que certains ne sont « pas à leur place » (CENTLIVRES, 1996 : 11) ? Comment se fait la gestion des cas hors classement ou des classements qui ne correspondent plus aux cas rencontrés ?

Cet état de fait peut, comme le rappelle justement Pierre Centlivres, faire naître l'intolérance, mais peut aussi être récupéré et contribuer à transformer les logiques de classement. Les visions du monde qui légitiment le classement précédent changent du fait des transformations sociales avérées afin que l'ordre catégoriel s'adapte à la nouvelle réalité de sorte à modifier les catégories qui ne sont plus efficaces pour les remplacer par de nouvelles catégories qui recouvrent une plus grande pertinence sociale (CENTLIVRES, 1996).

5 « L'AUTRE » COMME PRODUIT DES RAPPORTS SOCIAUX

5.1 L'ANCRAGE SOCIAL DES CATEGORIES

Le concept de violence symbolique

Considérer la dimension symbolique de la réalité sociale (les noms, les catégories, etc.) comme nous l'avons fait jusqu'ici ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les rapports de domination et sur l'inégalité dans la distribution des ressources. Pour faire écho au dernier

postulat, rappelons que le pouvoir de faire reconnaître des schèmes de penser objectivés n'est pas également réparti entre les individus et les groupes qui composent une société car, si la prétention de nommer touche tout agent social, son efficacité varie dans la mesure des moyens de ce dernier.

Introduire le concept de violence symbolique, c'est donc choisir la cohérence du point de vue théorique et opter pour un outil dont la pertinence est indiscutable pour penser les catégories de l'altérité, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le concept permet de transposer une domination relative à une organisation sociale à celle qui s'exprime dans l'ordre du symbolique, c'est-à-dire à une domination liée au contrôle de la connaissance du monde, qui, comme démontré jusqu'ici, participe à la construction du monde. En effet, ceux qui occupent, pour utiliser les termes de Pierre Bourdieu, des positions dominées dans l'espace social ont aussi des positions dominées dans le champ de la production symbolique et donc dans les luttes de classification et de nomination. Cette homologie est rendue possible parce que c'est au travers d'un travail collectif de socialisation diffuse et continue que les « identités distinctives qu'institue le nomos culturel s'incarnent sous la forme d'habitus clairement différenciés selon le principe de division dominant » (BOURDIEU, 1990 : 13). La notion de principe de division dominant indique que toutes les visions ne sont pas égales mais que certaines s'imposent plus que d'autres. L'imposition de cette vision dominante n'est pas le fait d'actes isolés mais se fait au travers de processus qui s'inscrivent dans la durée et la continuité d'une part, et qui sont de l'ordre du collectif de l'autre.

Une deuxième raison qui justifie l'emprunt de ce concept touche à la manière dont s'impose le pouvoir. La domination symbolique ne relève pas de la contrainte ou de la coercition, ni du consentement de ceux que Bourdieu appelle les dominés ; « c'est ce qui fait que les formes larvées ou mieux, *déniées* (au sens freudien), de la domination et de l'exploitation [...] représentent un défi insurmontable pour tout espèce d'économisme : elles mettent en jeu une autre espèce d'économie, celle de la force symbolique qui s'exerce *comme par magie*, en dehors de toute contrainte physique [...] » (BOURDIEU, 1990 : 10).

Un troisième élément est lié au fait que l'idée de domination symbolique permet de faire le lien entre le niveau microsocial et le niveau macrosocial. Il n'est pas besoin que la relation de pouvoir ait lieu entre deux individus pour qu'une vision du monde s'impose. Paradoxalement, les effets de l'inégalité des ressources au niveau collectif s'exercent sur le corps de l'individu, au niveau le plus singulier. En effet, pour que cette domination symbolique soit efficace, il faut un travail d'inculcation préalable, une transformation durable des corps, ce qui pourrait être résumé par la somatisation des rapports de domination. Bien qu'étant une pièce maîtresse du concept de domination symbolique, c'est un aspect que nous n'abordons pas ici.

Enfin, le concept de domination symbolique met l'accent sur l'importance du processus d'intériorisation des schèmes de pensée dominants que les dominés adoptent pour catégoriser le monde. En ce sens, « la violence symbolique impose une coercition qui s'institue par l'intermédiaire de la reconnaissance extorquée que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser, que d'instruments de connaissance qu'il a en commun avec lui et qui ne sont que la forme incorporée de la relation de domination (BOURDIEU, 1990 : 10). Les catégories de l'altérité (l'immigré, le Mexicain, l'Italien, l'ethnique, le requérant d'asile, etc.) imposées par les dominants n'ont pas besoin

d'user de la force pour s'imposer, elles sont inscrites dans la vision du monde qui fait part de son habitus.

L'adhésion des dominés

De notre opinion, l'originalité – mais aussi l'élément contestable – de la théorie de Bourdieu sur ce point tient dans la part accordée à la dimension symbolique, qui se traduit par l'adhésion des dominés à cette domination sans qu'elle soit du ressort de la conscience éclairée, d'une décision délibérée, de la soumission passive, mais « la soumission immédiate et préréflexive des corps socialisés » (BOURDIEU, 1990 : 10). La domination se fait donc sans conscience, ni contrainte, mais en vertu des dispositions qui sont acquises (inculquées) au travers d'un long et lent processus et qui s'inscrivent à l'état de pratiques. En effet, « les dominés appliquent à toute chose du monde et, en particulier, aux relations de pouvoir dans lesquelles ils sont pris, aux personnes à travers lesquelles ces relations s'accomplissent, donc aussi à eux-mêmes, des schèmes de pensée impensés, qui étant le pouvoir sous la forme transformée d'un ensemble de couple d'oppositions (haut/bas, grand/petit, etc.) fonctionnent comme des catégories de perception, construisent ces relations de pouvoir du point de vue même de ceux qui affirment leur domination, les faisant apparaître comme naturelles » (BOURDIEU, 1990 : 10).

Même si en réalité les dominants et les dominés ne sont pas, à notre avis, aussi clairement définis que l'affirme Bourdieu, les paragraphes qui précèdent montrent que l'attribution des catégories s'inscrit dans un processus temporel et relationnel qui fait intervenir la notion de pouvoir. Le concept de domination symbolique, en explicitant les mécanismes impliqués, montre que les catégories ne se valent pas en termes du pouvoir effectif. En admettant comme postulat de départ que les populations immigrées sont dans une position dominée, on comprend que d'une part les catégories qu'elles utilisent pour se définir sont conditionnées par celles qu'on leur impose, et d'autre part que celles qu'elles tentent de faire valoir se trouvent, de manière générale, moins reconnues et légitimes que les autres.

5.2 LA PRODUCTION DE L'ALTERITE

Maintenant que les processus de construction sociale de la réalité, de catégorisation, de nomination ont été explicités, que l'on a souligné l'importance de la domination symbolique dans la production des catégories et l'impact du langage, il est temps de s'attarder sur la notion d'altérité et d'expliquer en quoi ce qui a été dit touche les catégories[20] qui s'y rattachent.

Un de nos postulats affirmait que l'altérité est le fruit des rapports sociaux et que « l'autre » est celui que l'on définit comme tel. En effet, il n'y a pas d'abord l'altérité puis un rapport plus ou moins positif ou négatif avec elle. Le rapport est déterminant, c'est lui qui régit la détermination sociale de l'altérité et sa reproduction.

C'est un peu la démarche inverse à l'approche traditionnelle de l'altérité que nous nous proposons de suivre ici. Cette dernière, le plus souvent traitée sous l'angle de l'identité, prolonge la filiation de la phénoménologie existentielle (de Hegel à Sartre) et considère que la

[20] Les catégories de l'altérité ne constituent pas le point de départ de la réflexion, elles sont en quelque sorte un concept fédérateur qui permet de regrouper toutes les catégories qui distinguent une frontière entre Moi et l'Autre.

conscience de soi dépend de l'autre dans son essence même. Inverser la démarche signifie que nous partons de l'« Un » pour arriver aux différentes figures de l'autre.

Il faut donc qu'il existe une instance qui fixe cet inventaire, éventail des traits différentiels ; une instance qui, sujet collectif ou individuel dans un espace socioculturel donné, occupe une position de référence et construise, diversifie et stabilise le système des figures de l'autre. Cette instance, nous l'avons dénommée l'Un. Ce dernier peut être considéré comme un donné, non pas parce que c'est sa nature immanente, mais parce qu'il se pose comme référent normatif, comme point zéro, comme celui qui est par nature. Il n'a ni à préciser qui il est, quel est son contenu, ni à justifier pourquoi il est ce qu'il est, sa position dominante l'en dispense. En réalité, il est également multiple et diversifié mais étant donné qu'il se présente comme la référence, on explicite rarement de quoi il est fait. Pour les catégories qui nous intéressent, l'Un c'est celui à qui s'oppose l'étranger, le non-national, etc., c'est le Suisse, le Blanc, le national, etc. L'imaginaire de l'Un est très fortement ancré dans les esprits et utilisé dans tous les domaines sociaux, allant de la vie quotidienne à l'arène politique en passant par le champ scientifique[21]. La culture d'un pays est souvent considérée comme un tout homogène et le national qui y habite, décrit comme un être idéal-typique auquel s'opposerait l'étranger (dans sa figure emblématique) ou les étrangers dans leurs figures singulières.

Les catégories des étrangers, des immigrés, des ethniques, qui sont, comme on le constate, exprimées par des noms différents, se construisent toutes sur une implicite non-appartenance à un groupe se percevant comme la référence (non national, non citoyen, non blanc, etc.).

Ainsi, l'autre n'est pas autre par essence mais parce qu'il est construit comme tel en regard de cet Un qui se poserait en référent normatif. Ce positionnement théorique envers l'altérité n'est pas guidée par un paradigme philosophique, il cherche simplement un regard qui puisse assumer une pertinence suffisante pour notre objet d'étude.

La considération théorique sous-jacente est la suivante : la construction de l'autre ne se fait qu'en rapport à l'Un et en tant que fruit des processus produisant l'altérité, l'autre ne peut se concevoir qu'en termes d'interaction entre le sujet et le monde qui l'entoure, c'est-à-dire d'autres individus, des groupes ou des structures sociales. « L'altérité de l'Autre » doit être objectivée et remplie de son contenu qui ne peut s'exprimer qu'en termes de différences qui distinguent ce dernier de l'Un. Au niveau purement théorique, on pourrait avancer qu'il n'y a « que de pures différences positionnelles, presque indéterminées quant au contenu des unités qu'elles opposent » (LANDOWSKI, 1997 : 26). Postuler l'existence d'un tel vide sémantique, même s'il ne recouvre pas d'objet empiriquement observable, est un exercice intéressant car il permet de désigner « le lieu originel, le caractère virtuel, où s'articule le principe même de toute différence particulière, étant entendu qu'en fait, à peine articulée, la « pure » différence positionnelle, difficilement manipulable en tant que telle, tend, pour se manifester, à se convertir, sur le plan empirique – dans les discours et les représentations qui les sous-tendent – en une série d'oppositions substantielles » (LANDOWSKI, 1997 : 26). C'est donc dans un deuxième temps seulement que les contenus spécifiques viennent s'y investir par une procédure de sélection des traits particuliers permettant de tracer des contours de plus en plus précis et donnant lieu à toute une variété de figures de l'autre exprimées par des termes divers.

[21] Au sein de la communauté scientifique également, on trouve cette conception qui a pour conséquence d'orienter les recherches en sociologie de la migration sur l'étude des communautés étrangères en termes d'intégration, d'assimilation, etc. dans une optique analytique, en perdant de vue l'optique relationnelle.

Il existe donc des altérités multiples qui peuvent se traduire par une diversité dans les groupes racisés, les stéréotypes qu'on leur attribue et leur hiérarchisation. Les propos de Norbert Elias vont dans le même sens, il estime que l'on a trop souvent tendance à omettre les processus collectifs dans lesquels s'insèrent les relations dites raciales, faisant croire que « c'est la couleur de peau qui amène les gens à ranger les autres dans un groupe différent. Pour ce dernier, il serait plus pertinent de commencer par se demander comment s'est imposée l'habitude de considérer ceux qui n'ont pas la même couleur de peau comme un groupe différent » (ELIAS, 1997 : 65).

Pour Norbert Elias, le recours aux adjectifs racial ou ethnique attire l'attention sur un aspect périphérique des relations de pouvoir inégales (la couleur de la peau, par exemple) au détriment des rapports de force ou d'exclusion qui à ses yeux sont essentiels. L'aspect saillant des relations entre groupes perçus comme différents consiste dans le fait que « l'un des groupes hérite de pouvoirs bien plus grands, empêchant les membres de l'autre groupe d'accéder aux sources de pouvoir et d'établir des contacts plus étroits avec ses propres membres, les reléguant ainsi à une position d'*outsiders*, d'exclus » (ELIAS, 1997 : 67). C'est pourquoi il faut garder à l'esprit la sociodynamique des relations entre les groupes plutôt que l'une ou l'autre des caractéristiques des groupes considérés indépendamment. De ce point de vue, les différences de quelque nature que ce soit (l'appartenance physique par exemple) ne sont que des signes distinctifs (*reinforcing shibboleth*) qui rendent l'autre stigmatisable (ELIAS, 1997 : 47).

Eu égard à ce préambule, rappelons qu'il est nécessaire d'appréhender la dimension temporelle des rapports sociaux et des relations intergroupes et de tenir compte des processus diachroniques afin de comprendre la formation des frontières tracées entre le nous et le eux, entre l'Un et l'autre.

L'intérêt de cette approche pour notre propos réside dans le fait qu'on peut penser l'existence d'une diversité de combinaisons possibles entre les traits de l'autre, multipliant ainsi les figures singulières de l'étranger.

6 LANGAGE ET VIOLENCE SYMBOLIQUE

6.1 LE LANGAGE : UN PASSAGE OBLIGE

Si notre réflexion porte en particulier sur les noms et les termes qui désignent les populations migrantes, c'est parce que les catégories et les classements trouvent leur expression la plus évidente dans le langage, qui les exprime. En plus d'être un des supports de l'interaction interindividuelle, le langage en tant que système de signes, produit des typifications partagées. Le langage transcende la relation de face-à-face en objectivant un grand nombre d'expériences, en les typifiant et en les rangeant à l'intérieur de catégories sémantiques élargies qui leur donnent un sens. Les noms qui s'attachent aux catégories sont par conséquent l'expression la plus évidente des formes et des significations des découpages de la réalité sociale. En cela, les catégories du langage ne sont pas indépendantes de cette dernière. « Les

schèmes de perception et d'appréciation déposés dans le langage[22] sont le produit de luttes symboliques antérieures et expriment, sous une forme plus ou moins transformée l'état des rapports de force symboliques » (BOURDIEU, 1984b : 5).

S'inspirant de la théorie néokantienne qui confère au langage, et plus généralement aux représentations, une efficacité proprement symbolique de construction de la réalité, Bourdieu atteste « qu'en structurant la perception que les agents sociaux ont du monde social, la nomination contribue à faire la structure de ce monde et d'autant plus profondément qu'elle est plus largement reconnue, c'est-à-dire autorisée » (1982b : 99). Contrairement à ce qu'affirme de Saussure, nous sommes de l'avis que le langage ne peut être compris en dehors des conditions sociales qui génèrent sa production et règlent son utilisation ; il ne prend sens qu'immergé dans des situations sociales. Les rapports de communication que sont les échanges linguistiques sont aussi des rapports sociaux où s'actualisent toutes les formes d'interaction entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs (BOURDIEU, 1982b : 14). La signification des mots ne peut exister qu'en termes relationnels. Les discours ne peuvent être des discours que s'il y a des gens qui les produisent, avec toutes les caractéristiques qui font qu'ils produisent ce type de message, et des gens qui les reçoivent, en fonction de leurs schèmes de perception et d'appréciation.

L'habitus et le champ linguistiques

D'un côté, on trouve ce que Bourdieu appelle l'habitus linguistique, des dispositions qui sont façonnées socialement et qui génèrent une « certaine propension à parler et à dire des choses déterminées mais aussi une certaine capacité de parler » (1982b : 14). C'est grâce à cette capacité que toute personne est en mesure d'user des codes grammaticaux conformes ; et c'est aussi grâce à elle qu'elle peut actualiser cette compétence de manière adéquate en fonction de la situation dans laquelle elle se trouve. Mais la grammaire seule ne donne pas sens au discours ; c'est uniquement parce qu'elle est mise en relation avec un marché que la détermination de la signification du discours devient complète (BOURDIEU, 1982b). On en arrive par conséquent au deuxième élément de l'analyse : le marché linguistique.

Tout produit linguistique n'existe – et surtout ne prend sens – que relativement au marché dans lequel il est utilisé. Il faut par conséquent, pour comprendre l'efficacité d'un discours, savoir qui l'énonce et à partir de quelles instances il est prononcé ou publié mais aussi connaître le champ dans lequel il est reçu. De même que les propriétés du locuteur sont fondamentales pour que l'efficacité du discours agisse, ses paroles doivent trouver un terrain où elles puissent prendre sens.

La multiplicité des interprétations

Les mots ne se donnent pas à entendre tels quels, ils se doivent d'être déchiffrés ; ce qui fait le sens du discours, c'est le travail de traduction qui est opéré sur le produit linguistique entre celui qui dit et celui qui reçoit car « les schèmes d'interprétation que les récepteurs mettent en œuvre dans leur appropriation créatrice du produit proposé peuvent être plus ou moins éloignés de ceux qui ont orienté la production » (BOURDIEU, 1982b : 15).

[22] Ce n'est pas parce que nous nous intéressons aux catégories du langage dans la construction du monde social que nous acceptons une théorie intellectualiste de la connaissance. Nous admettons qu'une part importante du travail de construction et de « l'expérience du monde » s'opère dans la pratique et en deçà de l'expression verbale.

Si ce qui circule dans le marché linguistique, ce sont des discours déchiffrés et réinterprétés (avec toutes les distances qui peuvent exister entre les schèmes d'interprétation des récepteurs et des locuteurs), c'est que chaque récepteur contribue à *produire* le message qu'il perçoit en fonction de son expérience singulière et collective (BOURDIEU, 1982b : 16). C'est ainsi que, paradoxalement, la communication fait appel à un code commun, et tout à la fois, active des expériences singulières qui sont socialement marquées. Dire cela, c'est affirmer l'existence d'une polysémie des termes qui ne se fonde pas seulement sur des propriétés intrinsèques aux codes et à la grammaire du langage, mais fait intervenir le contexte dans lequel il est produit et entendu. C'est, paradoxalement, parce que les membres d'une société ou d'une communauté linguistique utilisent le même langage que les mots reçoivent une signification différente et parfois opposée.

Cela se traduit concrètement par le fait que tout mot, chargé d'une connotation sociale attachée à des valeurs ou à des présupposés, peut être compris et interprété différemment par le récepteur. Pour Pierre Bourdieu, cette multiplicité des interprétations provient des schèmes d'interprétation générés par l'habitus linguistique lui-même déterminé par la position de l'individu dans le champ des structures sociales. En ce qui concerne notre problématique, ces affirmations ont une implication fondamentale. Elles rappellent que tout terme utilisé pour décrire notre population emprunte des significations sociales multiples qui sont liées à un champ de production et d'utilisation. Pour comprendre le sens des noms que l'on attribue aux migrants, il faut donc procéder à une analyse de la signification sémantique (DEMAZIÈRE et DUBAR, 1997a : 102) et replacer les catégories dans le contexte au sein duquel elles sont produites et utilisées.

6.2 LA RECONNAISSANCE SOCIALE DES MOTS

Le discours performatif

S'il existe des différences dans le sens attribué aux mots en vertu de la conjonction entre des habitus et des marchés linguistiques, la reconnaissance sociale de ce sens ne découle pas d'un acte de volonté. Le pouvoir de faire reconnaître sa vision du monde par le langage est proportionnel au capital symbolique de celui qui s'exprime, c'est-à-dire à la reconnaissance qu'on a de lui. D'un point de vue théorique, l'implication est double. Cela signifie qu'il ne suffit pas de dire pour être compris ou écouté et ensuite que l'efficacité du discours performatif est relative à l'autorité de celui qui l'énonce. Plus concrètement, cela signifie qu'affirmer un point de vue sur le monde ou une identification à une catégorie particulière n'autorise pas à parler d'autodétermination, encore faut-il qu'il soit exprimé par une autorité qui a le pouvoir de se faire reconnaître et qui soit effectivement reconnue. C'est uniquement lorsque l'autorité qui fonde l'efficacité performative du discours est connue et reconnue qu'il est possible d'imposer officiellement un consensus sur le sens du monde (BOURDIEU, 1982b : 101).

C'est la raison pour laquelle les porte-parole, les représentants et ceux qui défendent les intérêts des communautés étrangères ont un rôle si important dans la lutte des classements. C'est d'eux que dépend l'acceptation officielle (l'institutionnalisation) d'une identité ou d'un nom qu'un ensemble de personnes aimerait faire reconnaître. Il faut toutefois préciser que la reconnaissance n'est pas absolue, elle dépend des niveaux de réalité concernés et ne touche pas forcément tous les champs à la fois. En vertu du fonctionnement propre à chaque champ, les qualités et les ressources qui sont demandées pour être autorisé à exprimer un point de vue

collectif, à *représenter* son groupe, divergent. Cela n'empêche pas que le pouvoir de certains individus (ou institutions) dépasse ou traverse les propriétés spécifiques à leur champ, permettant ainsi de s'imposer et d'imposer leur vision du monde. C'est en général ceux-là qui sont en mesure de proposer des interprétations du monde – les significations de second ordre ou le langage symbolique, pour reprendre les termes de Berger et Luckmann – qui légitiment leurs pratiques, y compris celle d'imposer leur vision du monde.

Les discours de la scène publique

Cependant, comme l'affirme avec justesse Rémi Lenoir, pour que le discours soit performatif il ne suffit pas que des agents socialement reconnus comme compétents se l'approprient, il doit être imposé ou tout au moins apparaître sur la scène publique (LENOIR, 1989 : 82). Les personnes qui sont le plus à même de porter les discours sur le devant de la scène publique sont « ces intermédiaires culturellement favorisés » (LENOIR, 1989 : 79) qui assument la fonction de porte-parole. Ils peuvent être les représentants d'un groupe ou d'une cause, parfois implicitement partagée et qu'ils tentent de rendre explicite. Ils doivent toutefois avoir accès aux médias, de sorte à rendre public certains discours qui sont obligatoirement traduits et transformés : on ne peut pas, en effet, assimiler « les discours organisés, quasi-systématiques et cohérents propres à certaines catégories sociales, voire à des professionnels, aux formes de révolte, ressenties mais non verbalisées et thématisées » (LENOIR, 1989 : 79).

Par ailleurs, l'accès à ce niveau de reconnaissance est limité, d'autant que se mettent en place des procédures qui restreignent le nombre de personnes ayant accès au discours et qui imposent aux individus qui les tiennent un certain nombre de règles de sorte à permettre le contrôle du discours car « nul n'entrera dans l'ordre du discours s'il ne satisfait pas à certaines exigences ou s'il n'est, d'entrée de jeu, qualifié pour le faire » (FOUCAULT , 1971 : 39). Au travers d'un système de restriction, la qualification que doivent posséder les individus qui parlent, les gestes et les comportements à adopter, les circonstances et l'ensemble de signes accompagnant le discours sont définis par un rituel. C'est donc aussi cette mise en œuvre d'un rituel qui détermine les propriétés singulières et les rôles convenus des sujets parlants (FOUCAULT , 1971 : 41). Au vu de ce qui vient d'être dit, il existerait des cadres rituels et des « régions du discours » comme dirait Foucault qui permettraient le contrôle des discours pour en raréfier l'accès et ainsi augmenter l'efficacité performative de ce dernier.

En termes de pouvoir, il n'est pas pertinent de comparer la reconnaissance dont jouissent les catégories officielles avec celle des catégories indigènes qu'utilisent les individus, même si elles sont dialectiquement liées. Pour les populations étrangères ou immigrées, exprimer son appartenance et son identification à un groupe au travers de termes spécifiques (Chicanos ou Mexicans-Americans pour les Mexicains des Etats-Unis par exemple) ne suffit pas à conclure que la communauté est reconnue ou qu'elle a acquis un certain statut en regard de la société globale. Il ne suffit pas de lever le poing pour qu'on vous serre la main.

L'histoire des mots

Les propositions qui précèdent méritent toutefois d'être nuancées. Elles supposent en effet que l'auteur du discours soit un individu parlant alors qu'il faut, comme le précise Foucault, considérer l'auteur comme « principe de groupement du discours, comme unité et origine de leurs significations, comme foyer de leur cohérence » (1971 : 28). Nous pensons quant à nous, contrairement à Bourdieu, que les mots ont un certain pouvoir indépendamment de l'émetteur ou de l'instance qui les émet dès qu'ils sont utilisés et compris. Ceci ne signifie pas que le

sens et l'efficacité du mot sont définis par le seul système de signes qu'est le langage mais qu'un mot né d'une situation sociale particulière, ayant été utilisé par des instances ou des personnes de pouvoir, a en lui inscrit le sens social qu'ils ont voulu lui donner. Il y a en quelque sorte une histoire des mots qu'on ne peut négliger, une construction sociale de la parole qui en fait des donnés connotées socialement pour les individus. Bien entendu, tout sens attaché au discours est relatif à un contexte particulier et ne peut avoir un effet social que pour les individus immergés dans ce contexte. Ce sens-là, bien que fort d'une connotation précise, peut être modifié par les utilisateurs en fonction du projet de ces derniers ; le degré de manipulation et de reconnaissance sera bien entendu relatif au pouvoir de celui qui l'utilise à un moment particulier.

6.3 ASSIGNER UN NOM, C'EST ASSIGNER UNE ESSENCE

> *Citer, disent les Kabyles, c'est ressusciter.* (BOURDIEU, 1982b : 52.)

Le langage est certes le produit de situations sociales mais il contribue aussi à les faire exister : les catégories du langage contribuent d'une part à construire la réalité sociale et de l'autre elles en sont le reflet. Il n'est par conséquent jamais neutre de procéder, au moyen de catégories, à la classification d'objets ou de groupes sociaux désignés par des termes spécifiques parce que ce faisant, on participe à leur « être au monde ».

L'attention accordée aux noms se justifie également par la place qu'ils occupent au sein des actes de nomination dont nous avons dit l'importance dans la théorie des classements sociaux. Si les noms et les catégories sont attribués au travers de l'investiture officielle, ils sont aussi liés à des actes quotidiens qui se traduisent par le langage. En effet, lorsqu'on parle d'actes de nomination, viennent à l'esprit les grands rituels de nomination officiels telle par exemple l'investiture d'un président mais il ne faut pas oublier les autres, ceux qui, plus discrets, semblent plus anodins mais ne perdent pas leur effet parce que répétés. En effet, le travail de catégorisation et de nomination, c'est-à-dire d'explicitation et de classification, s'accomplit au travers de toutes les façons de dire « le bien et le mal » sous les formes multiples qu'emprunte l'expression verbale : l'insulte, la calomnie, les félicitations, les éloges, etc. Il se traduit par les luttes quotidiennes des individus ou groupes quand ils ont à dire la perception qu'ils ont du sens du monde et de leur position dans ce monde et en fin de compte de ce qu'on pourrait appeler par un terme générique, leur identité (BOURDIEU, 1984b : 6).

Le langage joue, en effet, un rôle non négligeable dans tout ce qui touche aux problématiques de l'identité. Si l'acte de classer implique une référence constante au jugement social et à ce qui doit être, l'effet symbolique mais non moins efficace de l'assignation d'un nom ou d'une dénomination (en termes d'immigrés, d'ethniques, d'iétrangers, etc.) s'avère lui aussi comporter un caractère prescriptif. Pour Pierre Bourdieu, le nom est une attribution positive ou négative en tant que *marque distinctive* (emblème ou stigmate) qui reçoit sa *valeur* de sa position dans un système de titres organisés hiérarchiquement et qui contribue par là à la détermination des positions relatives entre les agents et les groupes. En conséquence, les agents ont recours à des stratégies pratiques ou symboliques visant à maximiser le profit symbolique des nominations. Nous verrons, dans notre enquête empirique, comment, pour détourner la taxinomie officielle ou lui échapper, les individus jouent avec les attributions nominales et mettent en œuvre des stratégies de présentation de soi à chaque fois différentes selon le moment de l'entretien.

Les actes de nomination sont ceux auxquels on participe tous les jours en remplissant les actes de l'état civil, de naissance, de mariage, les procédures d'enregistrement officiel, les constats, les procès-verbaux, etc. Ils sont destinés, par exemple, à produire des « identités socialement garanties » (BOURDIEU, 1994 : 123) ou des unions et des groupes légitimes (la famille, les partis, etc.), qui sont garantis parce que les identités naissent au travers de la procédure de nomination officielle ou de la déclaration publique dans des formes prescrites par des agents attitrés, dans des registres officiels, etc.

C'est ainsi qu'au travers de l'assignation des noms que l'on utilise tous les jours, on attribue une essence sociale, une identité et tout ce qui « est inscrit dans une définition sociale » aux groupes et aux individus. Ces gestes, au premier abord insignifiants, tendent à enfermer l'individu dans une définition sociale parce que « instituer, assigner une essence, une compétence, c'est imposer un droit d'être qui est un devoir être (ou d'être). C'est *signifier* à quelqu'un ce qu'il est et lui signifier qu'il a à se conduire en conséquence. L'indicatif en ce cas est un impératif » (BOURDIEU, 1982b : 126). En ce sens, et pour citer encore Pierre Bourdieu, « [...] la nomination appartient à la classe des actes d'institution et de destitution plus ou moins fondés socialement, par lesquels un individu, agissant en son propre nom ou au nom d'un groupe, plus ou moins important numériquement et socialement, signifie à quelqu'un qu'il a telle ou telle propriété, lui signifiant du même coup d'avoir à se comporter en conformité avec l'essence sociale qui lui est ainsi assignée» (1982b : 100).

6.4 NOMS ET IDENTITE

Mais comment, au niveau théorique, faire le lien entre un nom et une identité ? Le point de vue proposé par Lévi-Strauss intéresse notre propos. Pour ce dernier, prolongeant les réflexions amorcées par Durkheim et Mauss, le nom et le prénom participent à la dialectique entre l'universel et le particulier du fait qu'ils se situent au sein des « systèmes superstructurels de classification » (LÉVI-STRAUSS, 1962 cité par GEORGOULAS, 1998 : 62). C'est par exemple à travers le prénom que la vision du monde de l'universel (le groupe) se dépose dans le particulier (l'individu-membre) : et que l'individu particulier s'inscrit dans un ensemble universel. Dans de cette perspective, on peut appréhender le prénom comme le produit de la vision du monde d'un groupe, qui attribue une identité, mais aussi une individualité, à l'individu. Ce qui est peut-être plus important pour notre propos, c'est que le nom ou le prénom « classe l'individu dans le système de subdivisions sociales en vigueur, et l'inscrit, en même temps, dans la vision globale du groupe » (GEORGOULAS, 1998 : 63).

Dans le même ordre d'idées, bien qu'adoptant une approche très différente, Hélène Gauchat[23] affirme que « l'acte de nomination est le début de toute identité. Il est le point de départ tout comme l'est l'acte de nomination du sujet par celui qui lui donne son nom » (GAUCHAT, 1999 : 62). Sans aller jusqu'à postuler le nom comme « l'acte de naissance » de l'identité, définie comme individuelle ou collective, force est de reconnaître son importance. Toutefois, le nom n'est pas seulement un emblème ou un marqueur d'appartenance, il doit être considéré comme un élément actif dans la construction des identités. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler que la nomination d'un individu constitue le premier acte symbolique de sa vie, l'inscrivant dans l'univers formel et administratif (inscription à l'état civil) mais aussi dans l'univers symbolique du langage et dans celui du social puisque dans de nombreuses sociétés le nom indique la filiation, c'est-à-dire la place qu'occupe l'individu dans une lignée. Par

[23] L'approche de cette dernière, qui s'inspire des théories de la psychanalyse tout en s'inscrivant dans la psychologie sociale, nous semble intéressante même si nous ne partageons pas ses conclusions.

ailleurs, le nom sert à faire reconnaître une existence : sans lui, elle ne serait pas légitime au regard de la loi.

Jusqu'ici, nous avons indistinctement parlé du nom et du prénom comme d'une attribution visant l'individu au même titre que le groupe, traité le rapport entre nom et identité comme allant de soi. Est-il pertinent de considérer le niveau individuel et collectif dans une même perspective ? de traiter sur le mode analogique noms et prénoms ? de faire correspondre nom et identité ?

Pour Hélène Gauchat, qui s'inspire des théories de la psychanalyse, la transition entre les deux niveaux va de soi : « l'identité du groupe et de ses membres s'origine dans le nom qui sert à le désigner. Il indique son origine, son histoire, sa place dans la société » (GAUCHAT, 1999 : 62). Cette position, bien qu'intéressante, omet de considérer la dimension dynamique des actes de nomination : si le prénom ou le nom (de famille) est pour l'individu la transmission d'un héritage (familial) ou une attribution faite par d'autres individus, les noms sont le fait d'une négociation sociale. Ces remarques rejoignent les critiques que Georgoulas fait aux thèses de Lévi-Strauss, qui ne tiennent pas compte de l'action des agents dans les pratiques d'appellation. Ce faisant, Lévi-Strauss ne pouvait saisir les éventuelles orientations vers le changement, ni l'aspect conflictuel et stratégique des processus de négociation et des luttes symboliques quant aux actes de nomination. Ainsi, le nom constitue une des marques identitaires du groupe et, en tant que signifiant identitaire (GAUCHAT, 1999 : 66), est révélateur, non pas comme le souligne cet auteur, de l'identité du groupe lui-même mais de l'imbrication historique et des rapports sociaux et nationaux qui touchent à sa définition, à son émergence et à son évolution.

On peut néanmoins faire une analogie entre les prénoms et les catégories de nomination. Georgoulas montre que pour les prénoms, le champ qui gère leur « mise en circulation » se construit à l'intersection d'autres champs et d'instances actualisées dans une vision religieuse, des forces de sécularisation liées au projet de construction de l'Etat-nation, du folklore, des traditions, etc. Ce constat est utile pour la construction nominale des catégories d'étrangers, qui s'élaborent également en référence aux traditions et aux mythes nationaux.

Toutefois, si les processus d'attribution des prénoms présentent une certaine analogie avec ceux qui gèrent les noms attribués à des groupes sociaux, il faut préciser une différence importante. Les premiers sont des noms propres alors que les deuxièmes sont des noms communs. La fonction symbolique de ces deux catégories n'est pas la même ; une caractéristique du nom propre est de ne pas forcément avoir de sens quand bien même il est emprunté au registre des noms communs. Or, on constate que de nombreux noms qui désignent des groupes sociaux sont des noms communs, des noms qui le plus souvent correspondent à un trait commun du groupe désigné et qui les enferment dans la définition qui en découle. Que ce « trait » existe ou non, cela importe peu du moment qu'il est objectivé et pris comme critère de classement.

Une deuxième précision quant à cette analogie touche à la règle de l'écriture qui implique généralement de mettre une majuscule quand on désigne les membres d'un groupe. Cette règle indique, comme le précise Gauchat, que les membres du groupe « ont le statut de sujets et ne sont pas aliénés au sens du nom du groupe » (1999 : 66). Ces remarques sont importantes parce qu'elles mettent en lumière le paradoxe des noms attribués aux catégories sociales : ils peuvent être communs ou propres en fonction de l'officialité qu'on leur reconnaît et accéder à une certaine légitimité selon qu'on use de la majuscule ou non.

Ceci étant dit, on peut préciser que les noms que l'on utilise pour penser et dire l'étranger, tout à la fois, prennent naissance et s'inscrivent dans un contexte social particulier. Ils sont le résultat de négociations et de luttes entre groupes, entre membres du groupe, entre institutions, en résumé entre les acteurs en présence dans la lutte pour la définition et l'utilisation des noms et de leurs significations.

6.5 NOMS ET CONTEXTE SOCIAL

C'est pourquoi les noms utilisés pour désigner les populations migrantes et leurs descendants, que ce soit sur la place publique, dans la sphère politique, dans les médias, au niveau privé ou dans les rapports scientifiques, influencent – qu'on le veuille ou non – les réalités vécues de ces mêmes populations.

Tout terme implique une nomenclature issue d'une situation sociale déterminée, qui à son tour agit sur l'émergence et la transformation des définitions et de l'être au monde des groupes sociaux. Une situation historique et sociale, où par exemple les questions de migration et d'intégration des étrangers animent les débats publics ou politiques, renforce d'autant plus la dimension conflictuelle sous-jacente aux systèmes de classification. Emergeant dans un contexte de relations minorité-majorité, les critères qui permettent d'identifier puis de distinguer l'immigré du non-immigré sont donc dialectiquement liés aux hiérarchies évaluatives et normatives produites dans ce type d'environnement social. Parler de « travailleur immigré » aujourd'hui a une connotation idéologique différente de celle des années 1970-1980, époque des votations sur les initiatives xénophobes. A contrario, derrière les termes de « demandeur d'asile » ou de « réfugié », employés dans le langage courant actuel, se profilent immédiatement les contours des prises de position idéologiques et politiques sur la question (POGLIA MILETI, 2000).

On peut dans une certaine mesure considérer les noms ou les termes utilisés pour dire une population comme une forme d'enregistrement ou de photographie de l'état des luttes et des négociations à propos des avantages matériels et symboliques que la reconnaissance d'une catégorie représente. Les noms en circulation sont les traces des luttes de classement au niveau officiel, légal, administratif, scientifique quant à la définition que l'on a de l'étranger dans un certain champ ou une certaine société.

7 L'APPORT DES THEORIES DE L'ETHNICITE

7.1 REMARQUE LIMINAIRE

Jusqu'ici, nous avons parlé d'altérité de manière assez large, il convient cependant maintenant de préciser cette notion pour notre propos. Les catégories de l'altérité qui nous occupent plus particulièrement ici sont celles qui visent à distinguer l'autre sur des critères qui se basent sur une « origine commune supposée ». En ce sens, le concept d'ethnicité, pris dans son sens le plus large, permet d'éclairer notre propos. Si cette définition sommaire de l'ethnicité justifie la prise en compte de cette notion, il ne faut pas oublier de considérer cette dernière dans une perspective dynamique et relationnelle.

En effet, si on entend par ethnicité « les différentes modalités par lesquelles les différences culturelles sont rendues pertinentes pour l'organisation sociale » (POUTIGNAT et al., 1995 : 16), c'est un concept qui ne peut faire l'économie d'une étude plus approfondie et dont l'apport ouvre des perspectives a priori insoupçonnées pour notre réflexion.

En dépit de cela, on le sait, le terme d'ethnicité n'a pas bonne presse dans la littérature francophone. Il est lié à des fantasmes négatifs du modèle américain évoquant le « spectre d'un communautarisme ethnique » (POUTIGNAT et al., 1995 : 17) et à une vision séparatiste, ghettoïsée, fragmentée des groupes sociaux en fonction de caractéristiques supposées ethniques. Moins radicalement, on utilise ce concept pour parler de la constitution de groupes qui se présentent comme des forces politiques au sein de la Nation. Ce qui est craint ici, c'est la mise en péril du lien entre Nation et citoyen qui dans les sociétés dites civiques ne peut être médiatisé par les entités collectives. De ce fait, de nombreux auteurs – européens surtout – concluent que la notion d'ethnicité est « typiquement américaine » et qu'elle n'est pas transposable pour étudier d'autres situations nationales.

A l'instar de Philippe Poutignat, nous pensons que réintroduire la question de l'ethnicité, non pas sous sa forme stéréotypée, mais relativement aux interrogations et aux débats qui lui sont liés ne peut que donner un élan nouveau à la sociologie des migrations ou des relations interethniques dans les pays non anglophones et européens. Cette dernière semble en effet donner quelques signes d'essoufflement depuis quelques années, par trop liée qu'elle est à sa tradition scientifique et à ses cadres nationaux. Pour cela, il ne s'agit pas de reprendre la notion telle que l'a forgée la sociologie américaine mais de considérer le débat qu'elle a suscité dans le monde scientifique anglo-saxon de sorte à pouvoir « poser les bases d'une interrogation véritablement sociologique sur les phénomènes interethniques […] » (POUTIGNAT, 1995 : 17). Ceci étant dit, on peut définir l'ethnicité comme « une forme d'organisation sociale, basée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en œuvre de signes culturels socialement différenciateurs » (POUTIGNAT et al., 1995 : 155).

7.2 LES MULTIPLES APPROCHES

Parler des théories de l'ethnicité n'acquiert de sens véritable que lorsque l'on précise l'approche et la perspective considérées. En effet, cette question tient éveil la communauté scientifique depuis suffisamment longtemps pour qu'existent les courants et les théorisations les plus variés et contradictoires. Celle qui permettra d'éclairer notre lanterne s'inspire principalement de Fredrick Barth et s'inscrit dans une perspective interactionnelle et relationnelle. Avant cela cependant, nous décrivons brièvement les différentes orientations théoriques liées aux questions ethniques de sorte à minimiser les malentendus dans l'utilisation de ce terme, d'une part, et à présenter les variantes qui pourront être reprises tout ou partiellement à notre compte par la suite.

Comme de nombreux concepts « fourre-tout » de la sociologie, l'ethnicité recouvre des définitions vagues et hétéroclites. Egrainer le chapelet n'a que peu de pertinence ici, d'autant que de récents ouvrages l'ont fait avec intelligence (POUTIGNAT et al., 1995 ; MARTINIELLO, 1995). Empruntées à la présentation qu'en a faite Poutignat, nous nous contenterons de présenter quelques approches de l'ethnicité qui par là même en donnent une certaine définition.

Les conceptions primordialistes

La conception qui considère l'ethnicité comme primordiale est considérée comme dépassée pour la plupart des auteurs (POUTIGNAT et al., 1995) mais elle reste le point de départ de toute réélaboration théorique de la notion. Cette approche, en particulier celle qui a été développée par Shils et Kallen dans leur essai sur le pluralisme culturel, postule une « spécificité des attachements ethniques basée sur le caractère ineffable, irrationnel et profondément ressenti des sentiments qu'il inspirent » (POUTIGNAT et al., 1995 : 96).

Dans cette perspective, l'homme est guidé par « son implication dans des liens personnels dotés de qualités primordiales ». Ces attachements primordiaux sont ceux qui lient les individus par une relation à laquelle ils accordent une qualité spéciale qui tient à la nature même du lien indépendamment des relations effectives » (1995 : 96). Ces liens sont dotés d'une signification ineffable, égale à celle attribuée aux liens de parenté, et se caractérisent par la solidarité qu'ils suscitent, par leur force coercitive et par les émotions et le sentiment du sacré qui leur sont associés. L'individu naît avec les éléments constitutifs de son identité ethnique tels que les caractéristiques physiques, le nom, l'affiliation tribale ou religieuse, etc. Elle est une qualité essentielle qui est transmise dans et par le groupe, indépendamment des relations avec l'*out-group*.

Si la perspective primordialiste est fortement rejetée comme modèle théorique, nombre d'auteurs intègrent néanmoins dans leur modèle d'analyse empirique l'existence des liens ethniques basés sur une dimension fondamentale et englobante[24].

Le paradigme sociobiologique

La tentative d'appliquer la sociobiologie aux relations ethniques peut être considérée comme une nouvelle variante des théories primordialistes classiques. Pierre Van den Berghe, son principal représentant, a, avec la publication de *The Ethnic Phenomenon* (1981), suscité dans le milieu académique un embarras certain (POUTIGNAT etal., 1995). Sa thèse principale postule que les humains sont programmés comme les autres animaux pour maximiser leurs chances de succès dans la reproduction. Dans cette optique, l'ethnicité apparaît comme une méthode de sélection des « apparentés » par laquelle les individus maximisent leur propre aptitude à se reproduire.

Les *théories sociobiologiques* s'apparentent aux théories primordialistes mais aussi dans une certaine mesure aux *théories instrumentalistes* puisque l'ethnicité représente une forme de coopération qui sert à maximiser les intérêts individuels.

Les théories instrumentalistes et mobilisationnistes

Au sein de cette approche, on trouve les *théories du groupe d'intérê*t, les *théories du choix rationnel* et la *théorie du colonialisme interne*. Toutes considèrent l'ethnicité comme une ressource mobilisable dans la conquête du pouvoir politique et des biens économiques. Ce point de vue est notamment celui de Glazer et Moynihan. « La contribution particulière de l'ethnicité à cette mobilisation de groupe est de fournir un idiome qui favorise la solidarité de groupe et qui, d'une certaine manière dissimule les intérêts spécifiques communs pour lesquels la bataille est menée » (POUTIGNAT, 1995 : 105).

[24] Pour plus de détails, voir POUTIGNAT (1995 : 101).

Dans cette perspective, la nouveauté du phénomène ethnique s'explique par le fait que les Etats-nations modernes sont caractérisés par la multiplicité des occasions de compétition pour des ressources rares. Certaines variantes de cette approche mettent l'accent sur les stratégies individuelles, d'autres sur les luttes de pouvoir collectives, mais toutes mettent au centre des analyses le processus de compétition.

Les *théories du groupe d'intérêt* postulent que lorsqu'il y a des intérêts matériels communs, une solidarité de groupe se met en place de sorte que les identités et les idéologies ethniques soient maintenues et accentuées pour exercer une influence sur les politiques sociales et économiques (Cohen, Gordon, Bell).

Les *théories du choix rationnel* s'établissent sur un choix individuel et de ce fait s'opposent aux théories primordialistes. Ancrées dans le courant de l'individualisme méthodologique, elles placent l'acteur individuel au centre de l'analyse. Le groupe ethnique est la somme des individus qui le composent et la « résultante d'actions qui emploient des moyens appropriés pour une fin donnée » (POUTIGNAT et al., 1995 : 111). Les groupes ethniques se forment donc quand les individus désirent obtenir des biens (richesse, pouvoir) qu'ils ne peuvent pas obtenir selon des stratégies individuelles (Banton).

La théorie du colonialisme interne a d'abord été utilisée par Blauner (1972) pour parler de la situation des Noirs aux Etats-Unis et a, ensuite, été développée par Hechter notamment pour expliquer les ethno-nationalismes dans les sociétés industrielles. L'ethnicité est une forme de solidarité qui émerge en réponse à la discrimination et à l'inégalité et se manifeste par une conscience politique de la part de groupes cherchant à renverser une logique de domination.

Les théories instrumentalistes sont souvent pertinentes pour expliquer les situations de conflits ethniques mais ne parviennent pas à expliquer la formation et le maintien des groupes ethniques en dehors de ces situations.

Les théories néomarxistes

Le centre d'intérêt de ces approches est le rapport entre l'ethnicité et la classe au sein d'une théorie d'exploitation capitaliste du travail. Les divisions ethniques et raciales sont appréhendées à partir des fonctions qu'elles remplissent dans le système capitaliste. La division des travailleurs selon les lignes ethniques ou raciales ne provient pas, dans cette perspective, des préjugés à l'égard des personnes de couleur par exemple mais de la division du travail) (Balibar, Wallerstein). L'ethnicité constitue une forme d'affiliation sociale en compétition avec la classe « dont la fonction idéologique est de masquer les intérêts de classe convergents entre les groupes ethniquement dominés et la fraction exploitée du groupe ethniquement dominant » (POUTIGNAT, 1995 : 119).

Les approches néo-culturalistes

Ces approches sont celles des auteurs qui bien qu'accordant une place centrale à la culture s'opposent à une définition traditionnelle de cette dernière comme totalité intégrée ou comme ensemble de traits descriptibles. Elles accordent une importance à l'activité symbolique que représente *per se* l'ethnicité. L'ethnicité est perçue comme un système culturel permettant aux individus de situer leur place dans un ordre social plus large. La dimension culturelle est vue comme le processus par lequel les gens, à travers les différences culturelles, se communiquent

des idées sur ce qui distingue les hommes et tentent de résoudre les problèmes de signification.

Dans cette approche, il n'existe pas de groupes ethniques a priori mais « un ensemble variable de catégories ethniques qui n'ont de significations que parce qu'elles sont définies et utilisées par des gens qui ont une compréhension et des attentes communes au sujet des différences fondamentales qui séparent les personnes dans leur société. La réalité première de l'ethnicité est celle du cadre culturel dans lequel elle se réalise comme communication significative de la différence » (POUTIGNAT et al., 1995 : 121).

La démarche est à la fois interactionniste et culturaliste puisque les visions du monde engagées n'existent pas indépendamment des situations d'interaction et puisque les acteurs engagent des significations qui permettent l'intelligibilité des situations et des événements.

L'ethnicité comme forme d'interaction sociale

Cette approche met l'accent sur le fait que l'ethnicité est « un processus continu de dichotomisation entre membres et outsiders, demandant à être exprimée et validée dans l'interaction sociale » (POUTIGNAT et al., 1995 : 123). Elle comprend plusieurs orientations.

La particularité de *l'approche développée par Barth* est de mettre l'accent sur les aspects génératifs et processuels des groupes ethniques. Ces derniers ne sont pas considérés comme des groupes concrets mais comme des « types d'organisation basés sur l'assignation et l'auto-attribution des individus à des catégories ethniques » (POUTIGNAT et al., 1995 : 123). On met les processus d'attribution catégorielle et d'interaction au centre de l'analyse. L'existence des groupes ethniques dépend de l'entretien de leurs frontières et de la production des dichotomisations entre membres et outsiders. Le problème que pose l'ethnicité est celui des conditions qui génèrent l'émergence des distinctions ethniques et de l'articulation de ces distinctions avec la variabilité culturelle. L'ethnicité est considérée comme un processus organisationnel qui organise les attributions des catégories du Nous et du Eux.

L'approche interactionnelle comprend quant à elle deux courants. L'*approche cognitiviste* est celle des chercheurs du Rhodes-Livingstone Institute développée dans les années 1950 qui met l'accent sur les opérations de classification. L'ethnicité est comprise comme une capacité cognitive de catégorisation opérant à partir de symboles culturels. Sa perspective dynamique postule que les définitions du Nous et du Eux se recomposent continuellement pour régler les interactions induites par les changements macrosociaux. L'ethnicité est une construction de sens commun qui rend les actions des gens intelligibles, c'est pourquoi l'analyse se concentre sur les labels ethniques qui fonctionnent comme une carte cognitive permettant aux individus de s'orienter dans leurs interactions.

Pour certains auteurs tenants de cette conception de l'ethnicité, « les symboles et les labels ethniques sont des référents cognitifs manipulés dans des buts pragmatiques de compréhension de sens commun et mobilisés par les acteurs pour valider leur comportement » (POUTIGNAT et al., 1995 : 127).

Cette approche tend à mettre en exergue la valeur contrastive des catégories ethniques rapportées à un contexte particulier. « La propriété contrastive des catégories ethniques s'exerce à des niveaux taxinomiques hiérarchisés, chaque classe incluant des unités elles-mêmes contrastées à un niveau hiérarchique inférieur » (POUTIGNAT et al., 1995 : 128).

Dans l'*approche situationnelle*, développée par Lyman et Douglass (1972), l'ethnicité est comprise comme un élément de définition de situation manipulé par les acteurs. Elle se présente comme un moyen de construction, de manipulation et de modification de la réalité et est un élément des négociations explicites ou implicites de l'identité. L'hypothèse qui soutient cette vision est que les acteurs cherchent au cours des négociations à imposer une définition d'eux-mêmes des plus avantageuse. Elle privilégie l'étude de « la production et de l'utilisation des labels aux moyens desquels les membres des sociétés pluri-ethniques s'identifient et se différencient » (POUTIGNAT et al., 1995 : 129) ainsi que des stratégies qu'ils mettent en place pour se situer le mieux possible dans les relations interethniques.

7.3 LES ENSEIGNEMENTS DES THEORIES DE L'ETHNICITE

Le caractère relationnel

Face à ce foisonnement de théories, il s'agit maintenant de préciser quels éléments permettent d'apporter un éclairage pertinent pour notre propos. On peut tout d'abord considérer le caractère relationnel plutôt qu'essentiel de l'ethnicité. Cela signifie que le Nous se construit en fonction, et souvent en opposition d'un autre. C'est un aspect fondamental pour les théories interactionnistes mais aussi dans les approches mobilisationnistes qui étudient la compétition. On peut en conclure que les différences culturelles ne sont pas à l'origine de la formation des groupes ethniques mais que c'est la communication culturelle qui permet de tracer les frontières entre les groupes compréhensibles pour les *insiders* et les *outsiders*. Il en découle que l'identité ethnique ne peut se présenter que comme une représentation consciente dans un champ sémantique où fonctionnent des systèmes d'opposition.

Le caractère dynamique

Une deuxième caractéristique tient au caractère dynamique plutôt que statique de l'ethnicité, qui ne se définit pas comme une propriété inhérente à un individu ou à un groupe. C'est plutôt une forme d'organisation, un principe de division du monde qui peut changer selon les lieux et les temps.

Le lien entre identification et catégorisation

Le troisième élément qu'il faut retenir est que l'identité ethnique ne peut se définir par elle-même, elle est toujours un produit des actes d'autres groupes. « Elle se construit dans la relation entre catégorisation par les non-membres et l'identification à un groupe ethnique » (POUTIGNAT et al., 1995 : 155). Elle est donc liée à une définition sociale, à une interaction. Cette relation dialectique entre définition endogène et exogène lui confère une dynamique de redéfinition constante.

Il faut donc être attentif aux deux processus à l'œuvre, l'attribution et l'identification, même si les deux sont difficilement séparables dans une perspective analytique parce qu'ils sont dans une relation d'opposition dialectique. Jusqu'ici nous avons mis l'accent sur le pouvoir de nommer qui passe par des attributions catégorielles exogènes, sachant qu'elles sont liées à des processus d'identification. Ces derniers seront discutés lors des prochains chapitres et au cours de l'enquête empirique qui cherche à comprendre comment les individus gèrent les désignations ethniques.

En réalité, les deux définitions – exogène et endogène – sont nécessairement liées entre elles, même si elles sont rarement congruentes. La définition d'un groupe n'a de sens qu'en fonction de celle d'un autre groupe.

La production et la définition des catégories et des noms permettent par conséquent de comprendre les phénomènes de relations entre groupes puisque l'existence et la réalité d'un groupe sont attestées par un nom qui le désigne et qui lui est attribué par autrui.

La marge de liberté des individus

Enfin, le dernier élément de discussion que soulèvent les théories de l'ethnicité est la marge de liberté des groupes ou individus dans l'établissement des critères de définition d'eux-mêmes et des autres. La marge de liberté dépend des situations et des rapports entre groupes. Dans des situations de domination, l'imposition d'une catégorie par le groupe dominant a, comme nous l'avons déjà souligné, un pouvoir performatif. Plus la domination est forte, plus les gens auxquels s'applique la catégorie sont contraints de la reprendre à leur compte, tout en la transformant. Nous verrons quelles peuvent être les stratégies de manipulation des termes dans le chapitre empirique. C'est du fait de ce décalage entre auto et exo-attribution que les catégories de définition des groupes sociaux font l'objet d'un rapport de force et s'enracinent dans des luttes des classements.

Dans ce rapport de force, il ne s'agit que rarement d'un rapport entre dominés et dominants, la relation est plus complexe. Le modèle proposé par Okamura (1981) aide à formaliser la notion de pouvoir dans les processus de classification et d'attribution catégorielle. Se situant dans une perspective situationnelle, c'est-à-dire postulant que l'ethnicité et l'identité varient en fonction des situations, Okamura intègre les aspects du choix et de la contrainte en articulant les dimensions structurelles et cognitives de l'ethnicité. La dimension structurelle renvoie aux relations intergroupes dans une société donnée (statuts politiques, économiques, etc.) et détermine le degré de contrainte qui pèse sur les choix individuels des acteurs. La dimension cognitive renvoie à « la compréhension par les acteurs des signes et des symboles culturels, leur permettant d'attribuer des identités ou de jouer des rôles ethniques » (POUTIGNAT et al., 1995 : 149). Quand la contrainte structurelle est faible, les individus peuvent manipuler les catégories selon la pertinence qu'ils accordent à une situation donnée ; quand, à l'inverse, la contrainte est forte, la marge de manœuvre est réduite.

Il faudrait dès lors procéder à une étude plus approfondie pour identifier quels sont les facteurs qui déterminent une situation structurelle contraignante mis à part les cas extrêmes de l'esclavage, des régimes dictatoriaux qui semblent évidents. Nous ne suivons pas cette démarche ici.

A ce titre, le contexte national dans lequel adviennent les labellisations réciproques de même que le rôle de l'Etat dans le processus nous apparaissent comme primordiaux. C'est donc à l'étude de l'Etat-nation, comme contexte de production des catégories, et de l'Etat comme acteur que sont consacrés les prochains chapitres.

8 CONCLUSION

Au terme de ce chapitre, nous pouvons dire que les catégories nominales constituent les enjeux mais aussi les résultats des luttes de classements au sein de champs particuliers. Les catégories sont construites en fonction de critères particuliers qui s'inscrivent dans une vision du monde qui attache des référents symboliques et des jugements d'évaluation sociale à la catégorie. C'est, notamment, au travers des processus de nomination et d'institution que les frontières entre catégories acquièrent un sens social et participent aux schèmes d'interaction entre acteurs. Selon le différentiel de pouvoir qui existe entre le « désignateur » et le « désigné », la catégorie attribuée participe d'un processus de violence symbolique qui tend à imposer à ce dernier une identité sociale à portée normative et prescriptive. Les catégories de l'altérité se construisent sur un principe d'altérité justement qui découle des rapports de force dans une société. Celui qui se présente comme la référence de base ou la norme de référence, du fait de son pouvoir ou de la légitimité qu'on accorde à son discours, est en mesure de consacrer l'autre comme différent et de le constituer comme « autre » tout court.

Cette approche relationnelle s'est vue complétée par celle qui considère l'ethnicité comme une forme d'organisation et de délimitation entre groupes en fonction de l'origine commune supposée de chacun. Les catégories de l'altérité – de l'ethnicité – participent au processus de délimitation entre les groupes et de ce fait influencent aussi l'identification à ces derniers. C'est pourquoi la prise en compte des théories de l'ethnicité permet d'organiser le lien entre processus de catégorisation et d'identification. Par ailleurs, les approches subjectivistes et interactionnistes de l'ethnicité nous ont permis de renforcer l'idée que les « différences culturelles » n'acquièrent un sens et une efficacité du point de vue social qu'au travers des phénomènes de catégorisation et d'interaction entre groupes.

Il reste maintenant à étudier l'importance des contextes sociaux dans lesquels adviennent ces processus et du rôle central de l'Etat et de la nation dans la construction sociale des catégories de l'altérité qui nous occupent, et ce du point de vue théorique mais aussi à l'aide d'exemples concrets. C'est ce que nous ferons dans les prochains chapitres. Il s'agira enfin d'étudier les processus d'identification liés à la catégorisation et de chercher à comprendre leur actualisation dans des mouvements collectifs ou dans des stratégies individuelles. L'enquête empirique répondra à ces objectifs.

CHAPITRE II

L'ETAT, LA NATION ET L'AUTRE

Réfléchir l'immigration revient au fond à interroger l'Etat, à interroger ses fondements, à interroger ses mécanismes internes de structuration et de fonctionnement. (SAYAD, 1998 : 8.)

Le sentiment national n'est spontané que lorsqu'il a été parfaitement intériorisé ; il faut préalablement l'avoir enseigné. (THIESSE, 1999 : 14.)

1 INTRODUCTION

La prise en compte de la question nationale résulte d'un constat évident mais non moins complexe à aborder, à savoir l'imbrication des catégories nominales d'altérité dans les espaces nationaux. Le rapport à l'autre est une dimension de l'élaboration nationale et tout particulièrement du processus de formation des identités nationales qui déterminent les éléments symboliques et matériels que doit présenter une nation. La nation en tant que principe (THIESSE, 1999) a besoin de l'autre pour exister. Dans une perspective plus prosaïque, on peut dire que la souveraineté d'un Etat national fonde sa légitimité sur le contrôle exercé sur sa population, contrôle qui implique le droit de réglementer les sorties et les entrées de son territoire et d'établir des politiques visant à maîtriser l'immigration. C'est donc aussi l'Etat, en tant que réalité organisée, et non seulement la nation qui se fonde sur un rapport d'altérité pour se distinguer. L'Etat et les institutions qui le constituent s'appuient sur l'idée et l'existence d'un autre pour affirmer son autonomie tout en lui accordant un statut particulier sur son territoire. Tout Etat national définit, par le droit, qui sont ses membres et qui ne le sont pas, qui est « national » justement et qui est « étranger ». L'autre de l'Etat-nation devient l'étranger au sens juridique du terme, quel que soit le nom avec lequel on le désigne. D'un point de vue historique, les études ont montré que la légitimité de l'Etat souverain au travers du contrôle de sa population est à l'origine du système des Etats-nations en Europe (HOLLIFIELD, 1990 : 181). S'il est vrai que la construction d'un autre différent a existé dans toute société, il n'en est pas moins vrai que le développement de l'Etat-nation lui a donné une forme particulière et a renforcé son institutionnalisation (GARCIA et al., 1986).

La combinaison de la réalité étatique et du principe national fournit donc le contexte de construction des catégories d'étrangers qu'il s'agit pour nous d'étudier. Si chaque contexte national se caractérise par des critères de constitution, des logiques de construction et des dénominations différentes pour désigner l'étranger, tous fonctionnent à partir des mécanismes que nous avons décrits jusqu'ici.

Ce chapitre a pour objectif d'étudier le rôle de l'Etat (comme ensemble d'institutions) et de la nation (comme principe) dans la construction sociale des catégories de nomination de l'étranger. En premier lieu, nous décrivons le processus d'institutionnalisation étatique au sein duquel les catégories acquièrent une officialité et une reconnaissance toujours plus grande. Dans un deuxième temps, nous nous attachons à discuter le rôle du mythe national en général comme élément de légitimation des catégories de l'étranger tout en discutant les différents types de nations dans la constitution de ces dernières. Une attention particulière est accordée aux « modèles nationaux » élaborés par les scientifiques.

2 L'ETAT ET L'AUTRE

La réflexion conduite jusqu'ici considère la construction des catégories sous l'angle analytique, elle ne tient compte ni de la temporalité, ni du contexte institutionnel dans lequel elle s'inscrit. C'est pourquoi il semble opportun à ce point de situer l'émergence et l'évolution des catégories dans un processus qui se déroule dans la durée et qui permette d'identifier plus précisément les acteurs et les champs concernés. Cependant, étant donné la complexité des acteurs et des champs impliqués, il a fallu procéder à une sélection qui permette d'isoler ceux

qui apparaissent les plus pertinents pour notre propos. Pour ce faire, nous avons distingué différents types de catégories en fonction des champs dans lesquels ils prennent corps et les avons situés au sein d'un processus, désigné comme processus d'institutionnalisation étatique. Le processus d'institutionnalisation décrit ici permet de répondre à une double interrogation qui touche d'une part à la question du pouvoir et de la reconnaissance des catégories dans le champ social et, de l'autre, au rôle de l'Etat dans le processus de construction catégorielle.

Jusqu'ici, nous avons affirmé que les catégories devaient être reconnues socialement pour acquérir une certaine force d'imposition mais nous nous sommes arrêtés là. Ce que nous proposons ici, c'est un essai de systématisation des différentes catégories en fonction du pouvoir symbolique potentiel qu'elles ont en dehors du champ dans lequel elles en viennent à être constituées, transformées, etc.

Cette perspective diachronique permet de relier les éléments développés précédemment dans un rapport dynamique, d'expliciter les rapports entre les champs au sein desquels adviennent les luttes de classement, de développer une forme de typologie (au sens wébérien du terme) des catégories eu égard aux champs, aux enjeux et au pouvoir symbolique qui leur sont attachés.

L'interrogation fondamentale relativement à l'Etat est la suivante : en quoi les catégories de l'altérité se distinguent-elles des autres catégories dans leur rapport à l'Etat et de quelle manière cette relation particulière s'actualise ?

2.1 LA FONCTION DIACRITIQUE DE L'ETAT[25]

D'une part, pour pouvoir exister, l'Etat moderne et donc l'Etat national s'est donné lui-même des frontières (nationales). Pour Sayad, il n'y a pas d'Etat national sans l'existence des « nationaux » et des « autres ». C'est au travers de la désignation des autres que se constitue la fonction diacritique de l'Etat, qui est une fonction de définition de ses frontières et de ses limites. Les nationaux sont reconnus comme tels par l'Etat et se reconnaissent en ce dernier alors qu'il suffit aux autres d'« être présents dans le champ de sa souveraineté nationale et sur le territoire national couvert par cette souveraineté » (SAYAD, 1998 : 7).

En effet, ce qui caractérise la relation entre les catégories de l'altérité qui nous intéressent (l'étranger, le non-national, l'immigré, l'ethnique, etc.), c'est qu'elles ne peuvent se construire en dehors de l'Etat et n'acquièrent de sens qu'au sein d'un Etat national. L'Etat, au travers des principes de nomination et d'institution, vise, et le cas échéant participe, à la construction de toutes les catégories qui se positionnent dans un rapport d'inclusion ou d'exclusion par rapport à lui. L'appareil étatique, quelle qu'en soit la forme objectivée, est étroitement lié aux catégories de l'altérité et à la constitution des figures de l'autre.

On affirme donc ici que les catégories de l'altérité, toutes construites qu'elles sont, sont indissociables de l'idée d'Etat. On ne peut, en effet, à la suite de Sayad penser les catégories

[25] Contrairement à la nation, l'Etat est généralement considéré comme une forme d'organisation politique d'un territoire. Comme le but de notre chapitre n'est pas de discuter de ce qu'est l'Etat d'un point de vue analytique, il n'y aura de définition que la suivante : « l'Etat est conçu comme « un ensemble singulier de liens sociaux durcis et suffisamment traités comme des choses par les individus, pour que, au moins pour la période où cet Etat tient bien, ces faits sociaux soient bel et bien des choses » (DESROSIÈRES, 1993 : 180).

de l'altérité sans considérer les catégories de la pensée d'Etat car ce mode de pensée est tout entier contenu, inscrit dans la ligne de démarcation invisible mais dont les effets sont considérables, qui sépare de façon radicale « nationaux » et « non-nationaux ». En fait, l'immigration et toutes les catégories qui en découlent ou celles qui sont déterminées par leur caractère d'altérité sont comme une « fonction-miroir » pour l'Etat puisqu'elles permettent de rendre patent ce qui est latent dans le fonctionnement de cet ordre social (SAYAD, 1998 : 6).

C'est pourquoi, réfléchir sur les catégories de l'altérité s'apparente à réfléchir à l'immigration dans les termes de Sayad : « interroger l'Etat, ses fondements, interroger ses mécanismes internes des structurations et de fonctionnement », cela revient à « dénaturaliser », pour ainsi dire, ce qu'on tient pour « naturel » (SAYAD, 1998 : 8). C'est en ce sens que prolonger la réflexion sur la construction des catégories dans le cadre de l'Etat est un travail de déconstruction ou paradoxalement de réhistoricisation.

Les catégories de classement de l'étranger se distinguent donc des autres catégories comme le sexe, les catégories socioprofessionnelles, parce que l'Etat – et en particulier l'Etat-nation – intervient directement dans le processus de leur constitution. A titre d'exemple, considérons la nationalité qui est accordée par l'Etat au sein d'un espace national et qui décide du statut d'extranéité juridique des populations sur son territoire, ou l'attribution de caractéristiques ethniques à ceux qui ne sont pas considérés comme descendants de la population à l'origine de l'Etat national en question.

2.2 PENSER L'AUTRE, C'EST PENSER L'ETAT

S'il en est ainsi, c'est parce que l'Etat participe au façonnement de ce que Bourdieu appelle les « structures mentales » (1994 : 114) qui imposent des principes de vision et de division du monde à travers des systèmes de classement qui sont concrétisés par le droit, les procédures bureaucratiques, les institutions scolaires et les « rituels sociaux ». Il va donc sans dire que dans cette perspective, l'Etat contribue de manière déterminante à la construction de la réalité sociale puisqu'il exerce en permanence une action formatrice des schèmes de perception au travers des contraintes (les disciplines corporelles et mentales) qu'il impose à l'ensemble des agents (1994 : 125). En tant que structure organisationnelle et instance régulatrice des pratiques, et par l'encadrement qu'il impose aux pratiques, l'Etat instaure et inculque des formes et des catégories de pensées communes, des cadres sociaux de la perception, de l'entendement ou de la mémoire, des structures mentales, des formes étatiques de classification ou mieux, des schèmes pratiques de perception, d'appréciation et d'action (BOURDIEU, 1997 : 209). En résumé, il « inscrit dans la réalité et dans les cerveaux tous les principes de classements fondamentaux, (…) à travers l'imposition de divisions en catégories sociales [...] » (BOURDIEU, 1997 : 209). Cela signifie par conséquent que l'Etat s'incarne dans les cerveaux, sous forme de structures mentales, de schèmes de perception et de pensée (BOURDIEU, 1994). Pour penser l'Etat, on fait appel à des catégories de pensée qui sont le produit des schèmes imposés par celui-ci, de sorte que les actes d'institution émanant de l'Etat et les catégories qui en résultent apparaissent comme naturels.

L'Etat moderne confère au territoire son identité politique et s'érige en communauté, tendant ainsi à promouvoir un sentiment d'appartenance qui se veut dominant. Il en formule le récit en des mythes et des rites. Il fixe des frontières distinguant le national de l'étranger, le Soi de l'autre, etc.

En ce sens, l'Etat constitue le détenteur de la domination symbolique et du monopole de la nomination officielle (BOURDIEU, 1984b : 8). C'est pourquoi la nomination instituée par les instances de l'Etat est un acte qui s'avère symboliquement efficient car elle passe par des actes ou des discours « officiels » qui sont accomplis dans des situations d'autorité et par des personnages autorisés (BOURDIEU, 1994 : 122).

2.3 L'ETAT COMME INSTRUMENT DE CONSTRUCTION SOCIALE DES CATEGORIES

Au sein des institutions étatiques, le mouvement d'exclusion et d'inclusion est omniprésent mais semble naturel et allant de soi. Le référent institutionnel reste invisible et on en oublie que « l'altérité comme forme de différenciation conçoit l'autre comme se situant aux marges de la société de référence » (GARCIA et al., 1986 : 233) et que cette société est régie par des instances et des procédures institutionnelles étatiques. C'est ainsi que la gestion institutionnelle de l'autre s'actualise par la mise en place de procédures de différenciation qui se basent sur l'opposition national/non national ou de manière plus générale sur l'idée de ce qui est « in » et de ce qui est « out ». L'appartenance à l'Etat est sanctionnée par l'attribution de la nationalité et/ou de la citoyenneté qui « trace des frontières et les positions structurelles des groupes statutairement définis » (GARCIA et al., 1986 : 245). Cette différenciation se dote d'un appareil de contrôle et de légitimation qui permet la reproduction de l'altérité et en même temps légitime le bien-fondé des principes sur lesquels se construit cette altérité, comme l'appareil judiciaire, les croyances politiques et les discours publics.

C'est, par exemple, par l'entremise de l'école qu'est transmise une culture nationale prétendue légitime qui pose les jalons pour la formation de l'image de soi nationale en opposition à toutes les autres. On comprend donc aisément comment l'enseignement de l'histoire participe à la création des représentations normatives de la nation et de ses membres et par là même de tout ce qui n'en fait pas partie.

2.4 LES CHAMPS ETATIQUES ET LES MULTIPLES FIGURES DE L'ETRANGER

Si l'Etat tend à imposer un découpage du monde en catégories, il n'en possède pas l'exclusivité. En cela, notre perspective s'éloigne de celle de Pierre Bourdieu ou de Sayad qui voient dans l'Etat le détenteur du monopole de la violence symbolique. Le point de vue développé par Sayad est particulièrement pertinent alors qu'il s'agit de contrebalancer une sociologie de la migration qui tend à étudier le rapport entre catégories en termes de différences culturelles et à leur appliquer les concepts d'intégration, d'assimilation, mais ne suffit pas à étancher la soif d'une réflexion critique sur le sujet.

Il s'agit de nuancer ce qui a été développé jusqu'ici. On ne peut pas, en effet, considérer l'Etat comme une entité dont les vues seraient rassemblées sous un seul mot d'ordre actualisé au travers des différents modes de socialisation étatique. En pratique, l'intervention de l'Etat dans la construction des catégories est plurielle, elle passe par des canaux, des institutions et des processus qui se situent à des niveaux de réalité différents. Schématiquement, on pourrait subdiviser l'Etat en différents champs, certes tous construits autour de ce que Sayad appelle une « pensée d'Etat » et suivant une « logique d'Etat »[26], mais qui diffèrent en fonction de l'enjeu de la catégorisation, des acteurs en présence, etc. Si l'Etat vise à contrôler la construction des catégories qui se réfèrent au principe national, à l'idée de nation pour définir

[26] Ces logiques sont celles qui sont mobilisées dans la construction de l'Etat-nation et de son rapport à l'étranger.

qui en est membre et qui ne l'est pas, il advient au sein de chaque champ (politique, éducationnel, etc.) une lutte des classements pour la définition et la dénomination de ce qu'est un étranger, un immigré, un ethnique, un autre différent. Les champs et les acteurs peuvent être liés par des relations plus ou moins conflictuelles, mais de toute façon dialectiques, qui sont rattachées à un même enjeu : la définition de l'étranger ou de manière générique la production catégorielle. Par le jeu de ces luttes de classement, prenant place au sein des « champs d'Etat », les catégories s'incarnent (prennent corps dans des individus) et s'institutionnalisent (au travers d'institutions et des procédures qui leur sont attachées) en donnant lieu à des objectivations des figures de l'autre les plus diverses. Si entre les champs et les acteurs de l'Etat ont lieu des interactions, des négociations ou des luttes plus ou moins intenses, ces dernières sont aussi en rapport avec des acteurs sociaux qui se situent en dehors du champ étatique mais à l'intérieur du champ plus vaste dont l'enjeu constitue la définition de l'étranger en général.

2.5 LES FIGURES DE L'AUTRE ET L'ETAT

En parallèle à cette « multiplication des champs » (analogue à ce que Berger et Luckmann appellent la diversification des institutions), on voit aussi se multiplier les catégories de l'altérité. Les catégories de l'étranger : l'immigré, le non-national, l'ethnique, sont intimement liées à la vie de l'Etat-nation. Les catégories de l'étranger en tant que représentations mentales définissent, fondent et légitiment la nation. Ce que nous avons précédemment défini par « l'un » devient, dans le cadre national, un « nous » qui ne peut exister sans l'idée d'un autre auquel s'opposer. Les processus de distinction qui passent au travers des institutions d'Etat, suivent une logique exclusive et distinguent tout ce qui n'est pas du ressort de l'Un national, contribuant à la création d'une multitude de figures de l'étranger.

La relation entre Etat et altérité constitue un paradoxe relatif à une circularité (dialectique) des processus. En effet, si la figure de l'autre est au fondement de l'Etat-nation, ce dernier n'en est pas moins le créateur de ses innombrables figures différenciées. Il leur donne une forme, un contenu et un sens, un statut légitimé par la loi, les rend visibles, objectives et publiques par un discours autorisé tout en les inscrivant dans une évaluation sociale hiérarchisée. Les catégories ainsi créées ont des effets réels dès lors qu'elles sont mises en pratique par le biais de dispositions légales, mesurées par la statistique, utilisées dans des procédures administratives, etc. C'est ainsi que les multiples classements opérés dans chaque champ suite à une lutte entre acteurs concernés prennent corps dans un éventail de figures de l'autre qui en tant que catégories de pensée participent à la construction du monde.

Il est vrai cependant que lorsque la définition – la négociation – des catégories (ou des identités) entre en rapport avec l'Etat, se mettent en place des dynamiques particulières. C'est tout d'abord l'Etat qui définit les termes des négociations, qui dicte les règles du jeu autour de la définition des catégories et qui indique sur quel plan, à quel niveau peuvent avoir lieu les négociations. Cela est un moyen pour les pouvoirs publics d'inculquer les normes et les valeurs de conduite politique aux acteurs et d'assurer par là leur « assimilation politique », assimilation qui n'est, par ailleurs, pas forcément étendue à d'autres champs sociaux (KASTORYANO, 1994 : 229). Quoi qu'il en soit, pour reprendre les concepts d'habitus et de champ, on peut dire que les acteurs qui sont en mesure d'avoir un certain pouvoir au sein de la lutte des classements et de définition de l'étranger actualisent des schèmes de pensée dans certains champs et l'habitus « minimum » acquis leur permet de se mouvoir avec une certaine aisance ou tout au moins de prendre part au jeu.

Les catégories de l'altérité et l'Etat

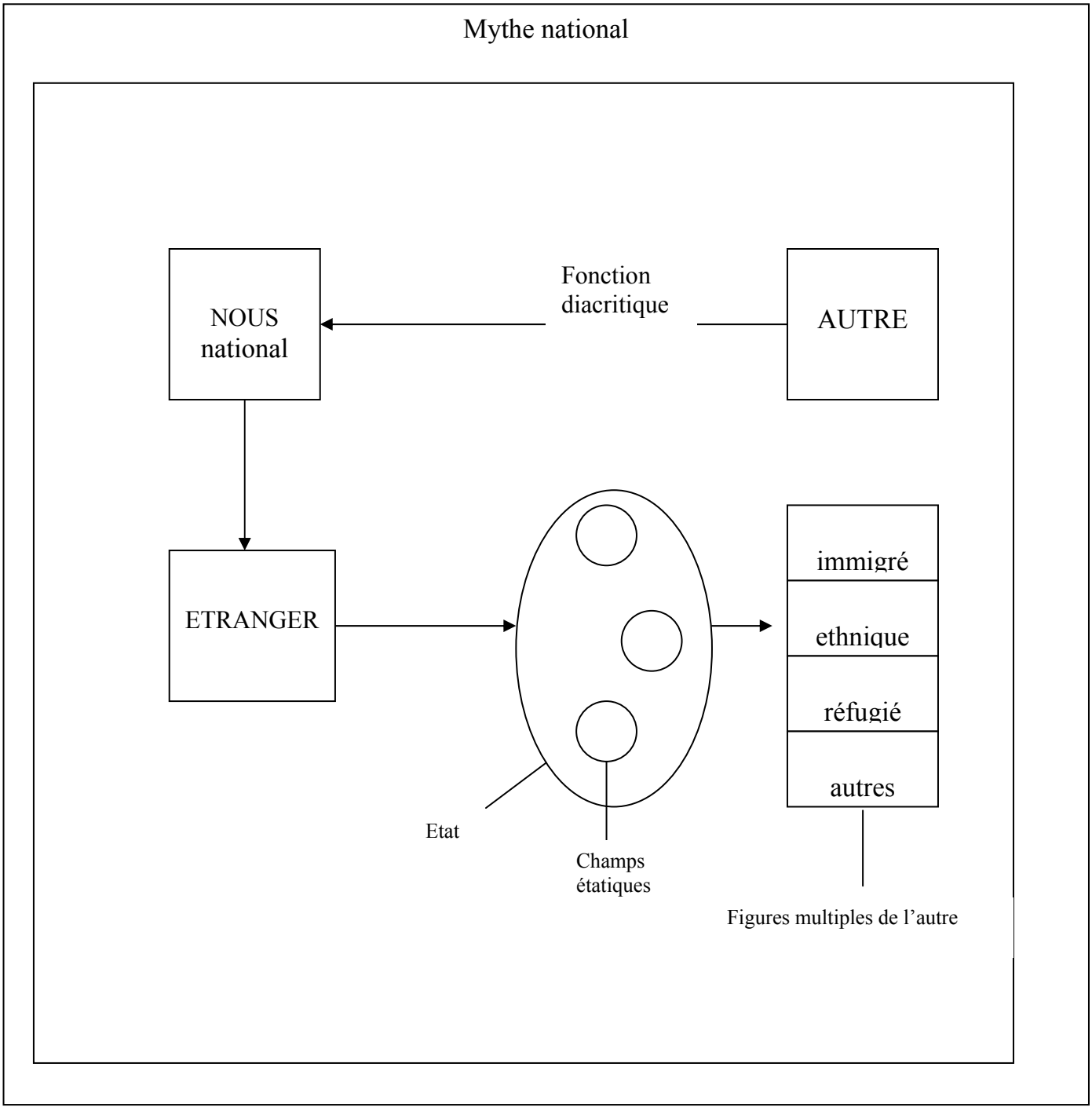

3 LE PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION ETATIQUE

3.1 REMARQUE LIMINAIRE

L'approche choisie pour rendre compte de l'existence des différents champs où se joue la définition des catégories de l'altérité n'est pas tant analytique que processuelle. Elle montrera le rôle de l'Etat au travers du processus d'institutionnalisation étatique des catégories. Précisons qu'il est présenté de manière idéale-typique et qu'il a pour principale fonction de montrer les différents types de catégories situées dans différents champs dans leur rapport à l'Etat en fonction de leur reconnaissance sociale et de leur pouvoir symbolique potentiels. Pour ce faire, il est utile de rappeler que les catégories ne sont pas uniquement des formes de perception et des schèmes de division du monde ou des classes d'objets, mais qu'elles sont attachées à nombre de référents symboliques qui ont une valeur de jugement social. L'émergence et l'utilisation des catégories constituent des enjeux sociaux ancrés dans des contextes particuliers. C'est la raison pour laquelle il semble pertinent d'introduire la notion de « problème social » comme aide à l'analyse.

3.2 L'ANALOGIE AVEC LES PROBLEMES SOCIAUX

Souvent, il est vrai, les populations dont la catégorisation nous intéresse sont associées à ce que l'on nomme des « problèmes sociaux ». Désignées par ces termes, les catégories touchées semblent « s'incarner » dans des populations (les étrangers, les immigrés, les noirs, etc.) qui sont réifiées comme des populations « à problèmes » qu'il s'agit de résoudre (les étrangers et l'école, le logement des noirs, etc.). Les catégories d'immigrés sont particulièrement touchées par ce mode de perception qui tend à associer un type de population avec un problème singulier. Cette forme d'imposition a pour conséquence par exemple de percevoir l'immigré et de le penser toujours en référence à un problème social c'est-à-dire à un problème qui renvoie à ses conditions d'existence et en dernier lieu à son droit d'exister (SAYAD, 1991).

Pourtant, et Herbert Blumer l'affirmait déjà, d'un point de vue théorique, on ne peut définir les problèmes sociaux par une nature qui leur serait propre ou par une population qui présenterait des traits spécifiques (BLUMER, 1971 : 298), étant donné que leur contenu et les populations que l'on y associe varient selon le lieu et l'endroit considérés. Cette conception binaire n'est pas l'apanage du sens commun ou de l'intervention étatique, elle rejoint un point de vue souvent adopté par les chercheurs en sciences sociales et dont Sayad a maintes fois souligné l'ambiguïté : cet accouplement d'une population et d'un problème social (les immigrés et le marché de l'emploi, les immigrés et le retour, etc.) est l'indice le plus évident que les problématiques de recherche sont en continuité directe avec la perception sociale constituée de l'immigré (SAYAD, 1991).

Pour nous, l'analogie entre les catégories de désignation de l'étranger et la notion de « problème social » est utile dans la mesure où elle intègre l'existence d'un enjeu de société lié aux catégories : constituées en problème social, elles ont déjà été reconnues socialement et sont donc investies d'un enjeu social propre à toute une collectivité. L'émergence et l'évolution de problèmes sociaux, de toute façon exprimés au travers des catégories de

nomination, sont les révélateurs de la construction sociale de la réalité et autorisent à comprendre comment les catégories en viennent à être visibles et discutées sur la scène publique et sont traitées comme telles par les instances et les acteurs concernés, en particulier l'Etat. Par ailleurs, approcher les catégories de l'altérité sous l'angle des problèmes sociaux permet de comprendre le lien entre représentations et pratiques puisque les problèmes sociaux appellent le plus souvent une prise en charge institutionnelle. Les problèmes sociaux sont, en ce sens, des catégories en acte, incarnées dans des expériences sociales, qu'elles soient de type individuel ou collectif. L'analogie avec la notion de problème social montre que les catégories sont ancrées dans un contexte spatio-temporel particulier et touchent à des réalités vécues par les individus ; elle permet, en outre, de faire la conjonction entre le processus d'institutionnalisation étatique et l'espace public. Elle autorise aussi à suivre un développement qui se déroule au cours du temps au travers d'un même critère, à savoir le rapport à l'institué.

3.3 ETAPES DU PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION ETATIQUE

Le « processus d'institutionnalisation étatique » présenté ici fait l'objet d'un « travail social » au sens de Durkheim et est composé de différentes phases. En amont de l'espace public des catégories instituées en problèmes sociaux, on trouve les différents processus de définition, de constitution des catégories, mécanismes que nous avons décrits jusqu'ici. En aval, se jouent les liens avec les appartenances identitaires et la gestion des problèmes sociaux alors qu'ils sont perçus et utilisés sous forme de catégories nominales par les individus.

Ce qui importe pour l'heure, c'est tout ce qui se joue au croisement des deux processus, quand les catégories prennent sens et sont investies symboliquement par les acteurs. On peut résumer le processus d'institutionnalisation par la succession de propositions suivantes. Tout d'abord, les acteurs collectifs se constituent et leurs discours trouvent un écho auprès des agences administratives et des pouvoirs publics ; ensuite la nature des objets et des enjeux atteint un certain degré d'évidence jusqu'à ce que des procédures de négociation soient établies ; enfin, une forme routinisation des opérations de catégorisation et d'interaction est acquise. A la longue, ces procédures de définition tendent à être réifiées.

3.4 VISIBILISATION, MISE EN PUBLIC : LES CATEGORIES INDIGENES

Pour que les catégories se rapportant à l'altérité (de pensée, d'action, de nomination, etc.) deviennent des catégories de sens commun, ou soient associées à des problèmes sociaux et traitées comme tels, il faut qu'elles acquièrent une visibilité sociale et entrent dans l'espace public. L'entreprise de visibilisation de ce que Lenoir qualifie de malaises et de « troubles incommunicables verbalement » (1989 : 79) suppose l'action de groupes socialement intéressés à produire une nouvelle catégorie de perception du monde social afin d'agir sur ce dernier (GOFFMAN, 1975). La mise en public des problèmes sociaux ou des catégories n'est pas forcément motivée par des réalités qui posent problème, ils peuvent par exemple fournir un prétexte à la lutte politique ou viser l'accès à des ressources particulières.

Mais comment définir l'espace public ? On peut, à ce propos, définir la sphère publique comme un espace symbolique dans lequel les collectifs se donnent une représentation d'eux-mêmes, permettant aux individus de se situer par rapport à la société. Dans une perspective constructiviste, l'ordre du public peut être appréhendé comme tout ce qui est socialement reconnu comme tel par les membres ou certains membres d'une collectivité. Du point de vue

de la société globale, plus il y a d'acteurs investis, plus il y a de champs touchés, plus le problème est discuté à un niveau où se jouent les luttes de pouvoir (en particulier politique), et plus il est reconnu comme « d'intérêt public »[27].

Cependant, la relation entre privé et public n'est pas une relation exclusive, elle n'est pas définie par le type de catégorie ou le type de problème social considéré ; c'est une relation élastique travaillée par les rapports sociaux qui définissent le problème comme privé ou public à un moment historique particulier. La définition même de ce qui est public et privé peut constituer un problème social. Le port du voile, par exemple, masque des enjeux liés à la délimitation de ces deux sphères, aux pratiques autorisées au sein de ces dernières, notamment l'intervention de l'Etat (au travers de l'école par exemple) dans le domaine public (comme dans le cas français pour faire respecter le principe de la laïcité au sein du système scolaire).

Le fait que les différentes catégories de perception se constituent en problèmes sociaux est un indice du processus d'objectivation des intersubjectivités ou des typifications réciproques. Il se peut que les schèmes de typification entrent en conflit sur un terrain dont les règles d'interaction sont relativement bien définies. En d'autres termes, les interlocuteurs sont d'accord sur les règles du jeu et sur son enjeu mais sur la définition du problème social. Il s'avère par conséquent absolument fondamental de comprendre les opérations de catégorisation liées à la constitution des problèmes sociaux, à leur reconnaissance et à leur rapport à l'Etat pour analyser ensuite les stratégies des individus.

3.5 LE TRAVAIL DE RECONNAISSANCE SOCIALE

Porter le problème au grand jour ne suffit pas, il faut que la mise en public soit reconnue et rendue digne d'attention. La reconnaissance sociale que Lenoir appelle « légitimation du problème en tant que tel » consiste dans l'insertion de ce dernier dans le champ des préoccupations sociales du moment et nécessite « une entreprise de promotion » (LENOIR, 1989 : 77). Cette reconnaissance n'est pas le fait d'une simple reconnaissance du public, elle ne va pas de soi, elle nécessite « un travail spécifique d'énonciation et de formulation publiques, une entreprise de mobilisation » (LENOIR, 1989 : 77) de sorte à forger une nouvelle définition de la catégorie. Cette dernière correspond pratiquement toujours à une demande identitaire, qu'elle soit explicitée par l'exigence d'une nouvelle nomination par exemple ou qu'elle soit lovée dans des traitements particuliers, qui peuvent de toute façon être référés d'un point de vue analytique à des définitions de catégories (de ce que l'on veut ou ne veut pas être, être considéré comme, etc.). C'est, par ailleurs, le plus souvent sous forme de problèmes sociaux que les questions d'identité, de reconnaissance, de dénomination – et donc de définition d'une catégorie (d'un groupe) dans une société – sont exprimées.

Une nouvelle définition (du problème mais aussi de la catégorie) suppose un travail social de trois ordres, à savoir une mise en image, une mise en mots et une mise en forme. Faire apparaître le problème aux yeux de tous nécessite tout d'abord un travail d'imagination, c'est-à-dire de mise en image qui se traduit par la production d'une nouvelle vision du monde au sein de laquelle prennent place les problèmes ou les catégories en question.

La visibilité recherchée implique une mise en mots et donc une « entreprise de verbalisation » qui se concrétise dans une manipulation du vocabulaire pour dire le problème ou la catégorie.

[27] Le terme même d'intérêt public laisse entendre que le problème touche toute la société et est d'intérêt public, pouvant mettre en danger la société dans son ensemble.

On assiste par exemple à la création d'euphémismes pour que le problème soit nommable publiquement (LENOIR, 1989) : on parle alors d'« IVG », ou de « deuxièmes générations », on assiste à l'émergence de nominations et de slogans dont le but est de provoquer la réaction publique. Dans ce cas, les termes sont souvent empruntés au langage populaire comme par exemple ceux de « beurs » ou de « gay » dont le but est d'affirmer à la face de tous – publiquement – ce que l'on est et ce que l'on veut être ou ce que l'autre est et doit être. Mais la mise en mots ne touche pas uniquement aux termes et aux noms qui expriment verbalement les catégories de perception et de pensée ; elle se rattache à toute une « constellation sémantique » (LENOIR, 1989) liée à un univers symbolique significatif qui contextualise les problèmes sociaux et les catégories et qui engendre des discours permettant de justifier, donner sens et légitimer leur existence. Ces transformations de sens et de langage illustrent et, tout à la fois, découlent de l'évolution des rapports sociaux. Certaines nouvelles appellations sont la résultante de revendications qui permettent de faire correspondre les noms aux intérêts des groupes concernés et, ce faisant, changent le statut symbolique de ces derniers au sein de la société. Par exemple, l'ajout de traits d'union aux noms pour désigner des populations se revendiquant d'origines européennes aux Etats-Unis (Italian-Americans, etc.) est l'indice d'une mobilité sociale ascendante au sein de certains groupes immigrés ; l'utilisation de ces noms à trait d'union a probablement aussi favorisé le processus d'inclusion de ces derniers au sein de la société politique américaine.

Enfin, il faut que le problème soit mis en forme ou qu'il passe du niveau informel au niveau formel. Ce que nous entendons par formalisé dans ce contexte touche à la forme que doivent avoir les catégories pour être reconnues publiquement par un grand nombre de personnes[28].

Ainsi, de sorte que le processus de reconnaissance ait lieu, il est nécessaire que le débat, les négociations, les luttes qui entourent le « problème social » ou la catégorie apparaissent visibles socialement. Les catégories mais aussi et surtout l'enjeu des luttes (même si ce ne sont le plus souvent pas les enjeux centraux qui sont les plus explicités) doivent jouir d'une reconnaissance publique ou tout au moins apparaître sur la scène publique.

Les intermédiaires ou médiateurs publics

La mise en public d'un problème et sa reconnaissance supposent l'existence d'intermédiaires qui remplissent la fonction de porte-parole, sans lesquels l'expression collective ne pourrait se faire. En ce sens, ces porte-parole peuvent être considérés comme des représentants d'un groupe ou d'une cause que leur position sociale autorise à dire et à se faire reconnaître, en faisant passer les problèmes des personnes à des problèmes de société. Ils jouent dans une certaine mesure les traducteurs puisqu'ils traduisent des révoltes non verbalisées en des discours organisés selon un code qui articule et respecte les structures et les sensibilités des personnes représentées, qui suit les règles du champ linguistique où ils doivent être exprimés, tout en préservant les intérêts des personnes représentées. Ce sont des acteurs qui doivent en quelque sorte « se donner en exemple » à l'image du « prophète exemplaire » de Weber (1971 : 305).

Au sein des espaces nationaux et pour ce qui concerne les populations migrantes ou étrangères, ce sont les intermédiaires « culturellement favorisés », comme on les qualifie souvent, qui sont appelés à jouer ce rôle. Ils sont des représentants d'intérêts, à l'image de ce

[28] Il est vrai qu'appréhendé stricto sensu, force est d'admettre que tout acte de langage est toujours public et en ce sens formalisé car mis en forme ; dans cette perspective tout ce qui est énoncé n'est jamais informel.

que décrivait Weber à propos des représentants de classes ou des catégories professionnelles (1971). Comme leur nom l'indique, ils re-présentent un groupe, une collectivité, en plus de porter sur le devant de la scène publique ce que le groupe veut faire reconnaître, non seulement sous forme de discours mais sous la forme d'une vision du monde qui divise celui-ci en catégories. Ils se doivent par là même de se donner en représentation et sont dans tous les sens du terme des représentations faites corps.

Les « intermédiaires culturels », les leaders ou les activistes comme on a tendance à les appeler aux Etats-Unis, par exemple, font le lien entre l'offre des pouvoirs publics et la demande de la population. Mais ils ne sont pas seulement des intermédiaires, ils sont des interfaces, des médiateurs. De sorte à acquérir une reconnaissance (on pourrait dire une respectabilité) dans le champ du pouvoir politique, ils doivent s'y positionner pour d'une part représenter – car c'est leur rôle – la population et de l'autre accéder au pouvoir dans un parcours individuel. Pour ce faire, ils manipulent de façon rationnelle l'affectif, le symbolique et l'instrumental. Leur position et leur reconnaissance dans la sphère publique leur donnent accès aux modes de communication légitimes et pourvoient leur discours d'un caractère autorisé et performatif. L'effet symbolique du discours (ou des pratiques) est relatif aux jeux de pouvoir entre les acteurs participant à la compétition. Un leader peut avoir un grand poids dans sa communauté et souffrir d'un manque de légitimité sur un plan plus large ; au contraire, il peut défendre efficacement les intérêts d'une catégorie de personnes aux yeux des autorités officielles et ne pas être reconnu par les membres de la communauté ou ne pas faire le consensus au sein de cette dernière. L'intermédiaire est ainsi placé dans un double jeu de dynamiques complexes qui lient très étroitement les processus d'identification (à la communauté, à une identité, à une culture, aux sociétés nationales, etc.) et ceux de catégorisation (par les autorités, les membres, les institutions, etc.).

L'émergence des porte-parole, leaders, représentants... va de pair avec une mobilisation (des identités, politique, etc.) collective qui s'actualise dans les pratiques et au travers des formes d'organisation sociale, comme les associations par exemple ; l'association pouvant être définie comme « le passage à l'action d'un groupe « latent » qui cherche une représentativité et développe des stratégies d'accès au pouvoir » (KASTORYANO, 1994 : 234).

A ce propos, Kastoryano montre que la création des mouvements collectifs (et leur réalisation dans le monde) passe par les structures existantes et définies par le contexte national. L'organisation, la structuration et la mobilisation des communautés dépendent du cadre dans lequel elles émergent et des règles du jeu fixées par le contexte national. C'est ainsi que l'accès des intermédiaires à la scène publique participe aussi d'un processus de formalisation et de visibilisation des structures qui s'opèrent lorsque l'Etat (sous toutes ses formes, même les plus anodines) intervient dans la définition des enjeux des luttes de classement et dans la lutte de définitions des catégories. Cette visibilisation est bien entendue reprise par les acteurs médiatiques et trouve une formalisation dans la création d'associations, de groupements, etc. dont l'existence est parfois formellement reconnue par les institutions publiques.

3.6 LES CATEGORIES MEDIATIQUES

Il n'est plus à insister sur le rôle des médias en tant qu'acteurs de l'espace public et sur leur contribution à la constitution du « problème de l'altérité » et à sa thématisation. Ils définissent les termes de l'enjeu en adoptant une certaine constellation sémantique et un univers significatif qui découle directement de la vision qu'ils ont du problème. En dépit de son

importance, nous ne traiterons pas ce thème ici, qui fait par ailleurs l'objet de nombreuses études.

3.7 LES CATEGORIES POLITIQUES

L'émergence ou la construction des catégories revêt un caractère éminemment politique (au sens large du terme), la politisation étant d'autant plus évidente lorsqu'il y a passage à l'espace public et que l'on voit émerger des acteurs collectifs ou des mouvements politiques (COULON, 1994 : 294). En effet, les catégories qui rendent possible la connaissance du monde social sont l'enjeu par excellence de la lutte politique. A un niveau plus strictement politique, la lutte symbolique se traduit par la bataille que se livrent ceux qui tentent d'imposer leur représentativité, c'est-à-dire la définition d'une catégorie ayant une valeur – de par son importance numérique – sur l'échiquier politique.

Le « travail politique » opéré sur les catégories permet d'exprimer légitimement et légalement ces besoins. Cela a un « effet propre de légitimation » qui accélère le processus d'institutionnalisation et qui permet un classement – le plus souvent un « reclassement symbolique » (LENOIR, 1989 : 80).

Le rapport à l'Etat devient alors clairement établi car le champ politique est structuré par la compétition autour du contrôle de l'appareil de l'Etat, contrôle qui régit l'ordre matériel et symbolique et qui englobe bien d'autres champs soumis à la loi (dans le sens large) de l'Etat (BRAUD, 1998 : 53).

3.8 LA CONSECRATION ETATIQUE

Les catégories administratives

La division du corps social en catégories est d'autant plus importante que l'Etat subit une bureaucratisation accrue. La logique étatique, issue d'une société de légistes pour certains (COULON, 1994 : 290), tend de plus en plus à vouloir définir, codifier, quadriller, dirait Foucault (1975), les populations qui le composent. En d'autres termes, on pourrait dire que « L'Etat bureaucratique lettré enregistre de plus en plus précisément toutes les identités » (AMSELLE, 1990 : 39) ou, comme le disait A.D. Smith, que l'« Etat scientifique » est marqué par un soucis d'homogénéisation à des fins administratives basés sur des méthodes rationnelles (cité par COULON, 1994 : 292). C'est, par conséquent, au travers des procédures de différenciation, d'exclusion et d'autorisation de passage d'une catégorie à l'autre que l'Etat assoit son contrôle. La logique de l'Etat bureaucratique permet ainsi de délimiter les contours des catégories et de les ramener à un ordre établi. Pour répondre à sa propre rationalité, l'Etat utilise le droit comme médiateur de son action, créant ainsi des catégories qui sont les siennes et parvenant à en assurer la légitimité par sa propre autorité (GARCIA et al., 1986 : 243). Quant au rôle du droit, Pierre Bourdieu estime que « le seul fondement possible de la loi est à chercher dans l'histoire qui, précisément, anéantit toute espèce de fondement. Au principe de la loi, il n'y a rien d'autre que l'arbitraire (au double sens), la 'vérité de l'usurpation', la violence sans justification » (BOURDIEU, 1997 : 114). Sans aller aussi loin, il est certes utile de rappeler que les catégories juridiques, bien que considérées la plupart du temps comme allant de soi, sont le fruit de relations sociales politisées et le plus souvent conflictuelles.

Bureaucratisation de la gestion de la population

Une importante dimension du processus d'institutionnalisation est la bureaucratisation des rapports sociaux, à savoir la « création de catégories qui se basent sur des principes universels et abstraits de classements » (LENOIR, 1989 : 91) distinguant les populations qui sont dotées ou privées de droits socialement garantis par l'Etat. Les principes de constitution de ces catégories et du même coup de ces populations ne reposent pas sur des liens de solidarité ou sur des liens personnels par exemple, mais sur des rapports à la bureaucratie. La constitution de nouvelles catégories administratives, dans lesquelles la relation entre les membres qui y sont associés est exclusivement gérée par des liens juridiques, se justifie le plus souvent par le dessein de servir l'application d'une loi (parfois la définition de la population est le fait de la loi même) qui se base sur des critères plus ou moins exclusifs. C'est une étape du processus qui a pour effet principal de réifier les catégories ou plus précisément de leur donner l'apparence d'une chose.

Imposition des critères de l'Etat

Si les catégories subissent un processus d'institutionnalisation en étroit rapport avec l'Etat, les critères sur lesquels se construisent les catégories (et précisément celles qui nous importent ici) sont eux aussi déterminés par l'Etat. Ils sont historiquement et socialement définis au travers de la codification juridique qui leur donne l'apparence de la constance (invariables dans le temps) et de la normalité. La politique migratoire, par exemple, se résume quant à elle à déterminer – plus ou moins précisément – quels sont les critères ou les ensembles de critères qui justifient l'entrée ou au contraire la restriction à l'entrée des populations candidates à l'immigration. L'exemple de la nationalité est encore plus patent. En vertu de sa souveraineté, chaque Etat réglemente l'attribution, la perte, la transmission de sa nationalité ; cette réglementation, qui évolue avec le temps, est susceptible de faire varier les critères qui président à son attribution. Pour Bolzman et De Rahm, le *jus solis* et le *jus sanguinis* ne sont pas comme on le présente souvent « des critères servant à la différenciation mais des notions légitimant la discrimination » (GARCIA et al., 1986: 233). Preuve en est l'évolution du droit en matière d'attribution de la nationalité en Suisse, en France ou aux Etats-Unis, par exemple, dont les conditions et les critères ont évolué au cours du temps[29].

On peut aussi considérer que la première étape de toute politique d'immigration consiste dans la définition de la population à laquelle est appliquée la réglementation et dans la délimitation de ses droits mais surtout de ses devoirs envers l'Etat. Plus encore, elle dira ce que l'individu peut être – et doit être – en tant que membre d'un collectif mais aussi en tant qu'individu à proprement parler. Pour la Suisse, nous pensons aux institutions – ou rituels – de nomination comme la procédure d'admission des requérants d'asile qui tend à assigner l'individu à une catégorie particulière selon son avancement dans la procédure (requérant, réfugié, etc.) et à laquelle sont associées des sanctions dans le cas où ne sont pas respectés les comportements attendus.

Catégories officielles, légitimes

C'est ainsi que le caractère institutionnel ou officiel des catégories n'est pas intrinsèque, il est donné par les instances qui se disent et sont reconnues comme officielles et qui pour cette raison ont le pouvoir de faire valoir leurs vues. Ces institutions sont le plus souvent affiliées

[29] Voir à ce propos De Rahm (1985).

ou d'une manière ou d'une autre liées à l'Etat. Quand ce dernier se saisit d'une catégorie (administrativement, légalement, etc.), la visibilité de la catégorie augmente et détermine sa place dans le jeu des classements et le jugement social qui y est attaché.

Les catégories officielles apparaissent donc comme invariantes et allant de soi alors que les critères qui président à leur construction varient d'une instance à l'autre. Des catégories désignées avec des noms différents, recouvrant des significations et des contenus différents mais attachés à de mêmes populations ou problèmes sociaux se côtoient sans que ces incohérences n'enlèvent de légitimité et d'efficacité aux catégories utilisées et partant aux instances qui les utilisent. Ces différentes formes de catégorisations qui donnent lieu à des figures de l'autre multiples sont légitimées et rendues cohérentes au travers de ce que Berger et Luckmann appellent des significations de second ordre. Au sein des espaces nationaux, ce sont les mythes nationaux qui sont appelés à faire cohabiter les différentes catégories de l'étranger au sein d'un même système sémantique.

Une phase importante du processus d'institutionnalisation a lieu quand les catégories servent de base ou référence à l'intervention. Les acteurs ou institutions qui sont « chargés de traiter » le problème social sont intéressés à ce que le classement imposé soit reconnu car il en va du maintien de leur statut et parfois de leur travail. Leurs discours proposent une double orientation qui vise d'une part à faire reconnaître le problème social lié à des catégories de personnes particulières et d'autre part à légitimer leur fonction dans le processus de résolution de ce dernier. La prise en compte des problèmes au travers de l'intervention sociale a pour conséquence de normaliser et banaliser ceux-ci. Les membres de la haute fonction publique sont au demeurant les acteurs les plus importants dans la création des catégories de l'action publique, des « généralistes de problèmes sociaux » comme le précise Lenoir.

3.9 L'EXPERTISE ET LES CATEGORIES SCIENTIFIQUES

De plus en plus, lorsqu'il s'agit de « trouver des solutions » aux problèmes sociaux ou que l'on nécessite des informations y relatives, on fait appel à des experts scientifiques ou à des organismes spécialisés. Ce sont eux qui au travers de la relation d'expertise cautionnent les nouvelles représentations et légitiment les mesures administratives et politiques se fondant sur les arguments de la rationalité scientifique. Les « expertises » répondent ainsi au besoin d'une nouvelle explication des transformations sociales par une pensée se voulant scientifique, puisque la science est devenue le mode légitime par excellence de représentation du monde social – mode d'autant plus légitime au sein des décisions étatiques que l'Etat subit un processus de rationalisation.

L'expertise scientifique des problèmes sociaux est au centre du débat qui questionne l'imbrication entre science et politique avec les interrogations que l'on sait concernant l'autonomie de la science, l'utilisation des résultats scientifiques, etc. Les catégories produites par l'expertise scientifique ne sont pas seulement des catégories d'analyse, ce sont aussi des catégories d'action, des catégories instituantes ; c'est ainsi que sous couvert d'un mandat technique, d'un avis de spécialiste, le recours à l'expert produit des « faits normatifs » qui acquièrent un statut de droit parce qu'ils sont reconnus et légitimés (LENOIR, 1989 : 88).

3.10 LES CATEGORIES STATISTIQUES : CONSTRUCTION SOCIALE DU NOMBRE

> *Mais les chiffres ne sont, à l'inverse d'une expression courante, jamais parlants. Ils expriment, silencieusement ou explicitement, une conception du social et du politique, soit scientifiquement construite, soit tributaire du sens commun, soit dépendante des catégories politiques et idéologiques.* (DE RUDDER, 1997 : 25.)

Une forme de classement qui participe au processus d'institutionnalisation, de normalisation et de légitimation des catégories est le fait de « mettre en nombre » par le biais de la statistique. L'effet du comptage – enregistrer des éléments dans des catégories préexistantes, c'est-à-dire élaborées dans ce but mais présentées comme allant de soi – donne à voir et impose une vision de la réalité qui entend être comptée.

Le lien entre statistique et Etat est indéniable et le développement historique de la statistique est à cet égard exemplaire. La statistique est historiquement la science que l'Etat se donne pour compter sa population. Mais plus que compter, c'est une procédure de contrôle indirecte que l'Etat met en place par ce moyen. La statistique d'Etat, dont le recensement représente une des objectivations les plus réussies, peut être lue comme une autorégulation de la définition de l'Etat, mouvante certes mais chaque fois modifiée en fonction de la vision du monde à imposer. Les catégories statistiques sont rattachées à l'Etat mais aussi, bien évidemment, aux instruments de recherche de la science.

En effet, le raisonnement statistique est un mode de production de connaissance spécifique par lequel le monde se décrit lui-même et par lequel les institutions inscrivent leur représentation de la réalité au travers d'un discours standardisé et formalisé. Tout comme les autres construits sociaux, il présente des combinaisons de variables, il est fait de « systématique et d'à-peu-près, d'explicite et d'implicite, de savoir global et de savoir local » (CHENU, 1997 : 5).

Comme le souligne avec lucidité Alain Chenu dans le chapitre introductif à un ouvrage sur les catégories statistiques, la « raison statistique », terme emprunté à Desrosières (1993), demande à être pensée non comme un mode d'enregistrement de phénomènes déjà connus mais comme « la mise en œuvre de formes symboliques qui engagent un bouleversement de la représentation de la parole ou du monde social » (1997 : 6). Les données statistiques ne se donnent pas à voir telles quelles, même si leur caractère officiel, général et parfois exhaustif fait oublier le travail préalable à leur construction.

En effet, la statistique consiste en un ensemble de catégories et de procédures qui sont de nature à amener à la conscience certaines propriétés du monde social qui auparavant passaient inaperçues. L'investigation statistique et la diffusion de ses résultats amènent à penser le monde social en termes de catégories et relations explicitement définies, qui se fondent sur la validité que l'on attribue aux procédures d'observation et d'analyse. Même si les constats statistiques sont formulés en des termes très proches de la représentation commune, ils « diffèrent toujours radicalement de celle-ci, comme l'écrit diffère de la parole » (CHENU, 1997 : 6).

Les définitions et les nomenclatures données (par les taxinomistes) présentent un caractère explicite, elles constituent des références comme le seraient des mots dans un dictionnaire.

Toutefois, si les mots en viennent à changer de sens, de définition et d'utilisation, il en est de même pour les nomenclatures. Ainsi les réformes de nomenclatures (comme on parle de la réforme de la langue) « attestent d'un ajustement délibéré et discontinu aux changements qui affectent inconsciemment et continûment l'image des catégories pratiques de description du monde social » (CHENU, 1997 : 7).

En résumé, on peut dire que la statistique est un moyen de rendre le réel en termes de catégories et de classifications au travers d'une nomenclature particulière. Les nomenclatures, « grilles de description stabilisées à l'échelle d'un certain territoire et communes à plusieurs dispositifs d'observation, sont un des outils essentiels du travail statistique » (CHENU, 1997 : 6). Pour Desrosières il existerait des « processus historiques et sociaux de construction et de durcissement des équivalences et des schèmes mentaux » qui se traduisent par des taxinomies.

Assimiler ces catégories taxinomiques à des grilles de description et à un découpage de la réalité implique de faire référence à des principes de classement construits sur des critères particuliers, souvent normatifs, et à des enjeux sociaux ancrés dans un contexte historique singulier. L'adjectif stabilisé exprime l'idée d'une certaine stabilité mais réalisable à un certain moment et dans un certain lieu s'inscrivant dans un processus qui se déroule au cours d'un laps de temps, dans un territoire donné, et rappelant ainsi la contextualité, notamment sociale et géographique, de toute émergence des statistiques. Enfin, dire que les nomenclatures sont communes à plusieurs dispositifs d'observation montre que les catégories statistiques sont à la croisée de visions du monde différentes, incarnées ou institutionnalisées par des catégories consensuelles.

C'est pourquoi eu égard à tout ce qui a été dit jusqu'ici, affirmer que les nomenclatures statistiques sont le reflet des transformations du monde social apparaît d'une part banal et d'autre part insuffisant. Elles sont en même temps reflet et origine, moyen pour décrire, pour dire ce qui est et ce qui doit être. La dimension normative intrinsèque à toute forme de catégorisation est d'autant plus efficace pour la statistique qu'elle est imbriquée dans une procédure d'institutionnalisation dont le travail de standardisation et de formalisation lui donne l'apparence de l'objectivité. De plus, du fait de leurs procédures d'observation et d'analyse systématisées, on peut considérer les statistiques comme des constructions de second ordre de la vie ordinaire à laquelle elles se superposent et de laquelle elles se distinguent. Ces procédures constituent pour Chenu « des technologies de mise à distance des cas singuliers » (CHENU, 1997 : 7).

Légitimation chiffrée et procédures

Même si les statistiques se voient légitimées par une procédure systématisée, elles sont une représentation, une mise en scène – chiffrée – des principes de classement que supposent d'une part la création de catégories de mesure et, d'autre part, les diverses modalités de mise en œuvre. En effet, en deçà du travail sur les nombres opéré par la statistique, il ne faut pas oublier le travail préalable à toute mesure statistique. Ces opérations préalables peuvent être décomposées en trois phases : le questionnement, la définition des classes, ou taxinomie, et enfin la mise en œuvre de celles-ci par affectation des objets à l'une ou l'autre des classes (*codage*). C'est ainsi que les indicateurs utilisés impliquent des définitions différentes de la réalité conduisant à des mesures également différentes dont les évolutions historiques transforment les significations et tendent à en donner les lignes de force (DESROSIÈRES et al.1988 : 29). Autrement dit, cela signifie que les catégories de comptage sont une représentation du monde social, une connaissance construite qui en transforme les paramètres.

Par ailleurs, même avec une même définition préalable, les résultats peuvent différer relativement aux modalités d'enquête et au traitement utilisés. La différence est d'autant plus grande que la chaîne statistique (MERLLIÉ, 1989, DESROSIÈRES et al., 1988) s'allonge, que se multiplient les phases de traitement et qu'elles impliquent de nombreux agents (demandes politiques, intellectuels qui façonnent les besoins d'enquête, recueil des données[30], statisticiens, enquêteurs, traitement des données, etc.). Avec tout ce que cela suppose de distorsion de l'information à chaque étape[31].

Statistiques publiques, statistiques d'Etat

> *La statistique fait partie maintenant des attributs d'un Etat démocratique naissant ou renaissant, au même titre que d'autres attributs juridiques ou politiques. Mais elle est aussi dépendante des formes singulières tissées par les histoires de ces Etats, et de la nature des liens entre les différentes institutions publiques et les autres parties de la société.* (DESROSIÈRES, 1993 : 181.)

Du point de vue étymologique, le terme statistique est d'origine latine mais a été repris par les Allemands au XVIII[e] siècle pour désigner une « science de l'Etat » (*Staatwissenschaft* et *Staatenkunde* appliquées à la description comparée des Etats). Il s'agissait alors d'une science descriptive mais non quantitative, une nomenclature et un cadre de référence pensés par des universitaires et destinés aux nombreux Princes des Etats allemands (DESROSIÈRES, 1993 : 219). L'origine étymologique de la statistique indique donc clairement un rapport – historique – à l'Etat, à sa construction, à son unification et à son administration (DESROSIÈRES, 1993 : 16). C'est l'Etat-nation et en particulier l'Etat-providence (interventionniste) qui a favorisé le développement de la statistique.

Dès ses origines « l'activité de production administrative du savoir statistique » combine les normes scientifiques et celles de l'Etat moderne rationnel. Les systèmes de valeurs de ces deux univers sont différents mais se trouvent subtilement articulés dans la statistique publique au travers des deux types d'autorités que sont la science et l'Etat (DESROSIÈRES, 1993 : 16 ; DE RUDDER, 1997 : 24). Les situations individuelles et les singularités sont transcendées au travers d'un travail de mise en place « de formes générales, de classes d'équivalence, de nomenclatures » puis soumises à une opération de codage affectant des cas singuliers à des classes au travers des administrations de l'Etat (DESROSIÈRES, 1993 : 16).

En effet, le développement de la statistique serait lié à la rationalisation bureaucratique moderne car elle a pour fonction de décrire, chiffrer et mesurer les situations nationales et de permettre la mise en place de politiques publiques ou de répondre aux besoins politiques, économiques et sociaux de la gestion des Etats modernes. Les données fournies par la statistique ont par exemple comme finalité d'informer l'action des pouvoirs publics (DE RUDDER, 1997).

C'est pourquoi les statistiques, et à n'en pas douter les statistiques publiques plus encore, sont indissociables du contexte dans lequel elles sont pensées. Ainsi, situer les statistiques dans des

[30] Nous verrons au chapitre IV comment les modalités du recueil des données présentent une importance capitale pour les résultats du recensement américain en ce qui concerne la catégorie ethnique.
[31] Voir à ce propos l'exemple cité par Desrosières qui montre les distorsions possibles au niveau du codage des catégories socioprofessionnelles (DESROSIÈRES et al., 1988 : 36).

contextes nationaux, c'est faire référence à des principes de classification différents. On peut même, comme l'a très bien fait Desrosières, lire les différences de consistance des Etats dans les systèmes statistiques singuliers, les conditions de leur mise en place, la construction de leur légitimité et « les espaces publics de débats à l'intérieur desquels la statistique a trouvé place » (1993 : 181). C'est pourquoi la statistique publique devrait être appréhendée comme un construit socio-historique de schèmes de classification sociale qui se particularise par son caractère institutionnel. En réalité, elle acquiert pour les individus une consistance et une légitimité liées à celles des institutions d'Etat et à leur durabilité. En tant que référence commune (DESROSIÈRES, 1993 : 181), garantie par l'Etat et la science, la statistique officielle ou publique et les catégories qui en découlent ont une légitimité et une force prescriptive rarement remises en cause. Pour Pierre Bourdieu, les instituts de statistiques produisent des taxinomies officielles, « investies d'une valeur quasi-juridique » qui tendent à fixer les hiérarchies, à « sanctionner et à consacrer un rapport de force entre agents à propos des noms (de profession, de statut, etc.) qui sont des composantes essentielles de l'identité (sociale) » (1984b : 8). C'est la raison pour laquelle les statistiques publiques officielles présentent une légitimité qui tend à homogénéiser la vision du monde et à proposer des schèmes qui se présentent comme universels et qui, associés à la réflexion scientifique, détiennent une responsabilité spécifique dans « l'instauration d'un espace public » (DESROSIÈRES, 1993 : 113).

Statistique, politique et sociologie

On ne peut, dès lors, esquiver la délicate question du lien entre statistique, science et enjeux politiques. A ce propos, Simon souligne qu'en fournissant les catégories légitimes pour découper le monde social, l'appareil statistique tend à contenir le questionnement sociologique dans un cadre préconstruit en réponse à des préoccupations de gestion et d'intervention plus que de connaissance. Au cœur de la tension entre science et politique, « la catégorisation statistique condense l'expérience des acteurs sociaux, la formalisation juridique et les formulations émanant des utilisateurs scientifiques » (1997 : 13).

Depuis le XIX^{e} siècle, l'impact du politique se fait au travers du dénombrement. « La statistique produit des états pour les Etats […] il existe donc une porosité et mutabilité entre catégories de connaissance et catégories d'action politique et de gouvernement » (DE RUDDER, 1997 : 24). C'est ainsi que la science ne peut se cacher comme l'affirme De Rudder derrière le rempart de la soi-disant neutralité axiologique.

En tant que telle, la statistique est une question centrale des sciences sociales. Mauss affirmait déjà : « [...] d'abord pas plus en sociologie qu'en aucune autre science, il n'existe de faits bruts que l'on pourrait, pour ainsi dire, photographier. Toute observation scientifique porte sur des phénomènes méthodiquement choisis et isolés des autres, c'est-à-dire abstraits » (FAUCONNET, MAUSS, 1901 : 33 cité par MERLLIÉ, 1989, 103).

Au travers des méthodes quantitatives, la statistique a fait l'objet d'un soutien acharné (par exemple à l'école de Columbia) ou au contraire a eu des détracteurs sévères qui en ont fait une critique virulente. On pense en particulier à H. Becker, C. Wright ou A. Sorokin et aux sociologues du quotidien ou de la « subjectivité » qui dénoncent la statistique comme une catégorisation du sens commun. Mais la démarche qui s'accorde le mieux avec notre point de vue est celle qui considère les catégories statistiques – issues du sens commun, savantes, administratives, la statistique étant une forme de la production de la connaissance – sous un

angle critique, lui appliquant les principes constructivistes pour faire la sociologie de la sociologie[32].

La statistique fait intervenir le domaine de l'éthique et du politique, et cela au travers des classifications et des catégories qu'elle met en œuvre. D'un point de vue éthique, la question principale touche « à la production de données « sensibles » (DE RUDDER, 1997) et en l'occurrence à la formation de catégories très fortement liées à des enjeux sociaux et politiques. L'émergence de nouvelles catégories de comptage sur des critères ethniques, raciaux, d'origine, etc. augmente la visibilité des populations concernées et peut conduire à « étiqueter des groupes cibles pour des entreprises de persécution, de discrimination ou de ségrégation » (DE RUDDER, 1997).

Un autre rapport entre statistique et monde social concerne la possible réification et la fixation des groupes (ethniques par exemple) au travers d'une classification officielle alors que la référence ethnique n'est qu'une identification parmi d'autres. Le risque est de substantiver des abstractions et de réifier des artefacts qui viennent durcir et du même coup cloisonner les frontières entre les groupes. Le processus peut mener à l'enfermement des individus dans une « identité labellisée » en fonction de leurs origines alors que celles-ci ne sont peut-être pas socialement pertinentes et donner lieu à des catégories de plus en plus désignantes (DE RUDDER, 1997).

Le recensement de population : un construit historique et scientifique

Le recensement est un outil statistique de mesure indissociable de la notion d'Etat (SIMON, 1997 : 3), instrument moderne de référence utilisé aux fins de dénombrer et décrire la population. Mais il est plus qu'un simple instrument de comptage, il « codifie », à travers les nomenclatures qu'il propose, la stratification de la société. En effet, le recensement de population se situe au carrefour de différents modes de classement faisant appel à des principes particuliers. En ce sens, il reflète une représentation de la société qui se situe « à l'intersection du juridique, du politique et de l'imaginaire national » (CHENU, 1997 : 5). C'est la raison pour laquelle l'évolution historique des nomenclatures dont le but est de compter, décrire, dire et prescrire est un des indicateurs des conceptions nationales des divisions du monde social.

L'ouverture et la fermeture des listes catégorielles dans le recensement est un enjeu de classement social et politique, pour ne pas dire politisé. Il touche, comme le rappelle De Rudder, la question des « origines » qui, selon ses termes, est une grenade explosive dès lors qu'elle est introduite dans le domaine public et fait référence à un ordre collectif. Il suffit de penser à l'utilisation de l'origine dans la délimitation des frontières entre populations de souche ou non, ou dans la revendication – souvent exprimée par les armes – de territoires que l'on justifie par l'origine.

Les catégories du recensement sont le résultat des luttes de classement auxquelles participent les acteurs en présence pour la définition de leur position et de leur reconnaissance ou celle d'autrui dans la société. Toutefois, la particularité distinctive des catégories du recensement se situe dans le fait qu'elles sont le fruit d'un processus d'institutionnalisation et des rapports de domination qu'il suppose. En effet, quelle que soit leur reconnaissance de la part des individus désignés, elles se présentent comme des catégories officielles et reconnues comme

[32] Comme par exemple Lazarsfeld et Hughes dans les années 1970, Merllié (1989) et Keller plus récemment.

telles et acquièrent un statut de légitimité. Le recensement fédéral de la population qui propose les catégories auxquelles l'individu choisit d'appartenir en apposant une croix dans la rubrique correspondante, reflètent inévitablement les biais de l'époque.

Tableau synoptique des catégories résultant du processus d'institutionnalisation étatique

Fonction	Besoins non verbalisés	Mise en public Reconnais-sance sociale	Passage à la scène publique	Prise en compte scientifique	Problémati-sation	Dénombre-ment	Institutionna-lisation	Mise en pratique	Officialisation	Fixation légale
Types de catégories	*Catégories indigènes*	*Catégories exprimées*	*Catégories médiatisées*	*Catégories scientifiques*	*Catégories politiques, de gestion*	*Catégories statistiques*	*Catégories administra-tives*	*Catégories d'action*	*Catégories officielles*	*Catégories juridiques*
Acteurs	Individus, groupes	Porte-parole, représentants	Médias, porte-parole, politiques	Scientifiques, experts	Politiques, porte-parole, experts	Statisticiens, experts	Institutions étatiques,..	Travailleurs sociaux, institutions, etc.	Institutions	Légistes, politiques, porte-parole
Effet sur les catégories	Expression d'identité	Revendica-tion d'identité, auto-affirmation	Visibilisation sociale, Objectivation sociale	Légitimation scientifique, rationnelle	Normalisa-tion, légitimation idéologique, reclassement symbolique	Légitimation chiffrée, « objective », institution-nelle	Légitimation officielle, réification des catégories	Normalisa-tion, banalisation	Légitimation institutionnelle	Légitimation légale

4 LA NATION ET L'AUTRE

> *La véritable naissance d'une nation, c'est le moment où une poignée d'individus déclare qu'elle existe et entreprend de le prouver.* (THIESSE, 1999 : 12.)

4.1 LA NATION COMME CONTEXTE DE PRODUCTION DES CATEGORIES DE L'ALTERITE

Alors que les mécanismes qui président à la construction des catégories sont partout analogues, que le processus d'institutionnalisation peut être mis au jour dans la plupart des Etats-nations modernes, les modalités dépendent étroitement des types de contextes nationaux et des principes qui les gouvernent. Si l'étranger semble être la figure de l'autre la plus accomplie quel que soit le lieu où on se situe, les termes et les noms auxquels on fait appel pour exprimer cette altérité varient d'un pays à l'autre : on parle de *Gastarbeiter* en Allemagne, d'étranger en Suisse, d'immigré en France, de minorité ethnique en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, de minorité culturelle en Suède et aux Pays-Bas, etc. Au-delà des différences strictement linguistiques, la variance observée au niveau terminologique dérive d'un rapport à l'altérité particulier, propre à l'histoire de chaque société nationale et aux régulations sociales qui la caractérisent. C'est là le reflet des différences qui existent entre Etats quant aux conditions d'admission au sein du territoire national, aux exigences requises pour l'accès à la citoyenneté, aux principes d'acquisition de la nationalité, etc. Ces terminologies sont en quelque sorte « des sédiments de l'Histoire, informés par les mythes fondateurs nationaux et souvent incorporés dans et par les institutions » (DE RUDDER, 1997 : 29).

Chaque conception nationale engendre des rapports à l'altérité qui sont objectivés dans des institutions comme les politiques d'immigration, d'intégration, de naturalisation, les législations ou appareils juridiques, les mesures ou les programmes d'action sociale qui visent des catégories de populations particulières. L'étude de ces dernières rapportée à chaque espace national a entraîné l'élaboration de « modèles de politiques migratoires » ou de « modèles d'intégration » nationaux qui, pour certains d'entre eux, constituent des idéaux-types du genre, comme la France, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Du point de vue de la production scientifique, on a, ces dernières années, assisté à un foisonnement de recherches en prise avec les questions migratoires qui ont eu pour visée d'étudier ces différentes politiques nationales. Cet effort de compréhension et de modélisation semble avoir été intensifié à l'heure des tentatives d'harmonisation et de coordination des politiques migratoires européennes. Il a engendré nombre d'études qui se présentent comme des « modèles nationaux de rapport à l'étranger » et qui procèdent à leur comparaison ou le cas échéant à leur évaluation. Des études de portée plutôt générale ou abordant des aspects particuliers de la question (politiques migratoires, procédures de naturalisation, racisme, etc.) ont vu le jour (MAHNIG, 1999 ; WIMMER, 1997 ; SCHNAPPER, 1992, LAPEYRONNIE, 1993, BRUBAKER, 1992).

Ces modèles doivent être appréhendés comme des productions scientifiques. A cet égard, ils doivent pouvoir être soumis à la critique scientifique mais aussi être regardés comme des

catégories d'explication engendrées par un contexte social et national particulier qui entretient une certaine vision du monde, influençant –directement ou non – les catégories de l'altérité. C'est pourquoi, plus qu'une analyse minutieuse de ces modèles, le travail mené ici consiste à comprendre le lien entre les catégories de l'altérité, les visions scientifiques et les conceptions nationales qui participent d'un même processus de construction. Les prochains paragraphes tiennent par conséquent compte de cette double perspective et se doivent d'apprécier les Etats nationaux comme des contextes géographiquement, socialement et historiquement situés qui orientent les luttes des classements auxquelles participent les scientifiques.

Le cadre national apparaît comme un des lieux privilégiés d'analyse des sciences humaines et sociales. Comme le rappelle Lapeyronnie, la sociologie classique tend à identifier nation et vie sociale en se basant sur le postulat implicite qui veut que la société est coextensive de l'idée de territoire national (1993 : 31). Ce centragen sur l'espace national comme cadre d'étude privilégié s'explique par l'émergence conjointe des sciences sociales, du processus d'industrialisation et de la constitution des Etats-nations en Europe occidentale à la fin du XIX^{e} siècle.

La sociologie classique postule en général que les sociétés nationales sont des sociétés modernes qui sont des créations du nationalisme subséquent au développement industriel (GELLNER, 1983)[33]. La nation et le nationalisme seraient ainsi des phénomènes relativement récents qui n'existaient pas il y a 500 ans, les collectivités humaines ne se pensant pas comme telles. Actuellement, on peut, sous forme de boutade, citer Liah Greenfeld qui affirme qu'aujourd'hui la nation est inévitable (1999).

Du point de vue d'une approche strictement sociologique, il faut néanmoins préciser que l'importance accordée aux sociétés nationales n'est pas unanime. Certains auteurs (TOURAINE, 1999 ; LAPEYRONNIE, 1993) estiment, au contraire, que nous vivons les étapes d'une forme de « désintégration socionationale », c'est-à-dire un déchirement entre exclusion économique et culture d'intégration qui peut être défini comme une « crise des institutions ». Ces dernières ne parviendraient plus à assurer « la correspondance entre les normes nationales et les motivations individuelles » (LAPEYRONNIE, 1993 : 51) et on assisterait alors à l'affaiblissement des capacités d'intégration de l'Etat-nation et de ses institutions. Le nationalisme en tant que forme de mobilisation politique modernisatrice tendrait à s'affaiblir en dépit de la persistance d'un sentiment national (LAPEYRONNIE, 1993 : 63).

4.2 LA CONSTRUCTION SOCIALE DE LA NATION

De nombreux auteurs ont attesté de la difficulté voire de l'impossibilité de procéder à un travail de définition de la nation. Il s'agit néanmoins de rappeler que la nation recouvre des réalités et des définitions multiples et a fait l'objet de systématisations et de classifications tout aussi nombreuses. On peut admettre, sans trop de controverses, que la notion de société nationale réunit trois éléments et peut être définie, de manière minimaliste, comme « un ensemble social concret lié à un territoire contrôlé par un Etat à travers l'idée de modernisation » (LAPEYRONNIE, 1993 : 32).

[33] Pour Gellner, le contrôle d'espaces économiques plus grands a nécessité une unification fonctionnelle, sociale et culturelle.

Mais pour assurer la continuité théorique avec la démarche adoptée jusqu'ici, nous postulons que la nation peut être observée comme un construit social. De nombreux ouvrages, et non des moindres, se sont succédé dans la définition et l'élaboration de théories relatives à la nation et à l'Etat-nation, concepts centraux de la sociologie et de la science politique. Pour la perspective constructiviste, les nations ne sont pas considérées comme des réalités culturelles, sociales et politique préexistantes mais, pour reprendre la notion célèbre d'Ernest Gellner, comme des inventions, au sens d'objets artificiels (1983). Pour Anderson, l'important est de comprendre comment se sont construites ces « imagined communities » (ANDERSON, 1991). En tout cas, la nation est une construction sociale qui bien qu'étant imaginée, n'est pas imaginaire mais bien, tel que l'a en particulier montré Weber, un produit historique. En d'autres termes, les nations sont le produit de trajectoires et d'histoires distinctes, elles développent diverses versions de leur présent, de leur passé et de leur avenir.

Dans un ouvrage récent, Anne-Marie Thiesse (1999) analyse les mécanismes de formation des identités nationales en Europe. Au sens politique du terme, les nations ne sont pas antérieures au XVIII^{e} siècle. Pour elle, «la véritable naissance d'une nation, c'est le moment où une poignée d'individus déclare qu'elle existe et entreprend de le prouver » (1999 : 12).

Pour définir une nation, on peut partir de la fameuse affirmation de Renan qui disait que « l'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours » (cité par THIESSE ; 1999 : 12), mais il s'agit aussi de préciser que ce qui fait l'objet du plébiscite est un héritage symbolique et matériel, « un riche legs de souvenirs […] ». En d'autres termes, appartenir à la nation, c'est être un héritier du patrimoine commun et indivisible le connaître et le révérer » (1999 : 12).

Le processus de formation nationale consiste donc à déterminer le patrimoine de chaque nation et en diffuser le culte. Dans son étude historique, Anne-Marie Thiesse démontre que les identités nationales se sont créées l'une en opposition à l'autre mais aussi dans une influence réciproque. Le résultat de la fabrication collective des identités n'est toutefois pas un moule unique, mais plutôt une sorte de « kit do it yourself », selon l'expression du sociologue Löfgren, ou de système IKEA qui permet à chaque nation de faire un montage différent à partir de mêmes catégories élémentaires, catégories que Thiesse attribue « au domaine public mondial » (1999 : 14). A partir de là, on peut établir une liste des éléments symboliques et matériels que doit présenter une nation pour être digne de ce nom : une histoire établissant la continuité avec les grands ancêtres, une série de héros, une langue, des monuments culturels, un folklore, des hauts lieux, un paysage typique, une mentalité particulière, des représentations officielles (hymne et drapeau), etc.

On le voit donc, la nation naît de la valorisation d'éléments qui grâce au mythe de la nation parviennent à la faire vivre en dépit des nombreuses mutations subies, car la nation est un principe de communauté a-temporel dont la légitimité réside dans la préservation d'un héritage (réel ou non). Comme le précise Thiesse, le sentiment national n'est spontané que lorsqu'il a été intériorisé. On comprend dès lors pourquoi les immigrés sont exclus de l'histoire symbolique qui a fait la nation et ne se reconnaissent pas dans le « sentiment d'identité nationale ».

5 LE MYTHE NATIONAL

5.1 LES CATEGORIES SCIENTIFIQUES AU SECOURS DU MYTHE NATIONAL

Compte tenu de ce qui a été dit jusqu'ici, il est opportun de s'arrêter sur les processus de légitimation des conceptions nationales, rendus possibles grâce aux mythes et idéologies nationales, au travail de réinterprétation du passé commun, etc.

Les arguments théoriques présentés en début de travail tendent, en effet, à montrer que la construction de la réalité passe par l'émergence d'institutions qui visent à faire durer dans le temps et à légitimer cette réalité construite. Dans cette perspective méthodologique, il est une institution qui est fondamentale (au sens de : aux fondements de) pour comprendre le rapport entre l'Etat-nation et l'émergence et le maintien des catégories de l'altérité ; il s'agit de l'ensemble des éléments qui visent à légitimer l'existence de la nation et que l'on peut désigner par le concept générique de « mythe national » (les institutions de légitimation de l'Etat). Ce dernier comprend le mythe fondateur, c'est-à-dire la symbolique narrative de la naissance de la nation, tout ce qui contribue à définir l'identité nationale, les sentiments, les signes, les références culturelles qui sont promus au rang de marqueurs identitaires. En tant qu'objectivation de significations de second ordre (BERGER et LUCKMANN, 1986 : 127) les mythes nationaux intègrent des significations qui se rattachent à des univers différents et produisent des justifications cognitives et normatives qui donnent une cohérence à l'ensemble national.

5.2 QUELQUES ELEMENTS THEORIQUES A PROPOS DU MYTHE

L'histoire de l'histoire

Sans procéder à un travail de définition du mythe d'un point de vue théorique, il est néanmoins important de souligner l'aspect construit de celui-ci et de rappeler qu'il se distingue par le travail de symbolisation de l'histoire collective qu'il opère sur un passé commun. La dimension temporelle mérite attention, ce d'autant plus que l'on aborde la question d'un point de vue constructiviste. En effet, la notion d'histoire passée est incontournable pour fonder une unité, un sentiment collectif relatif à un territoire. C'est pourquoi le sentiment national fait toujours référence à une histoire reconstruite, réinventée, à laquelle le mythe donne sens et dans laquelle les acteurs sociaux viennent inscrire leur propre vécu, comme une « projection de l'existence individuelle sur le tissu d'une histoire collective » (JURT, 1998 : 41).

Les institutions qui sont amenées à discriminer ou à exclure certaines populations sont d'autant plus légitimées que les critères utilisés pour distinguer les catégories sont les mêmes que ceux sur lesquels sont bâtis les mythes nationaux : une origine commune (historique ou génétique), une culture partagée, une volonté politique de vivre ensemble, etc. Au travers de l'institution et de la justification des frontières entre le Nous et les autres, on assiste à un renforcement de la légitimité réciproque entre les processus de catégorisation mis en acte (de quelque nature qu'ils soient) et l'appareil servant à légitimer l'existence de l'Etat-nation.

C'est en ce sens que l'identité nationale[34], en tant que « description que la société donne d'elle-même » (ROMANO, 1996 : 31), « est toujours rattachée à une tradition et à une histoire collective qu'il faut construire » (JURT, 1998 : 39). Le concept de tradition tel qu'il est défini par Berger et Luckmann est en ce sens éclairant. La tradition, qui est un lien indispensable pour fonder la continuité temporelle, permet d'inscrire le sens des actes du passé dans des pratiques présentes significatives. Comme il en a été question dans l'introduction, la tradition fait référence à des événements passés mais peut aussi faire croire à l'existence d'un passé par l'emprunt de signes, de symboles, de pratiques qui n'ont avec lui qu'une vague relation mais qui sont valorisés comme tels. Les très nombreux marqueurs identitaires utilisés pour revendiquer l'appartenance à un territoire, à une ethnie ou à une culture sont des exemples d'utilisation symbolique à des fins politiques.

Certains changements – parfois assez radicaux – font tomber dans l'oubli les anciennes catégories d'altérités fondées et légitimées par la mobilisation d'éléments symboliques, de sorte à essentialiser et à naturaliser les nouvelles catégories créées. On pense par exemple aux catégories ethniques et raciales des Etats-Unis qui changent selon les époques et les types de politiques en place, aux critères qui déterminent les catégories statutaires qui évoluent en fonction des conjonctures politiques et des intérêts nationaux. On ne peut cependant attribuer ces brusques changements et oublis du passé à une amnésie collective. Les collectivités (qu'elles soient nationales ou non) n'ont pas toujours la mémoire courte, il arrive qu'elles se rappellent très longtemps certains événements historiques et les inscrivent dans ce qu'elles estiment être leur « patrimoine culturel », quand ils remplissent des fonctions symboliques importantes pour leur maintien.

Au niveau de la société globale, Eric Hobsbawn va jusqu'à parler d'invention de la tradition (1986), une tradition qui serait inventée par exemple à partir d'anachronismes, de dénégations, de violences tues à propos d'un passé inavouable ou de peu d'utilité pour justifier les actions présentes. Notons que cette analyse n'est pas nouvelle, Renan déjà soulignait « l'oubli historique » qui consistait à garder le silence sur certains faits de l'histoire (RENAN, 1882 cité par COULON, 1994 : 287). Cependant, il se peut que le passé ne suffise pas à asseoir l'existence et le sens d'un univers de second ordre. Une logique d'argumentation acceptée et efficace socialement à une certaine époque peut être mise en péril par une réalité venant désavouer le caractère naturel du mythe fondateur, qui doit trouver alors une nouvelle légitimité. Par exemple, pour Joseph Jurt, « la nation moderne constituée en sujet politique a dû s'inventer elle-même des symboles. On a procédé à une sacralisation de la nation dont le nouvel ordre politique est la participation des citoyens » (1998 : 41).

Les principes qui fondent un Etat sont sans cesse en train de se faire, sans cesse reconstruits pour pouvoir durer, le mythe étant renouvelé, mis au goût du jour en particulier dans sa dimension linguistique de sorte à conserver son efficacité.

La notion de durée

Fabriquer un sentiment national d'appartenance s'inscrit dans la durée. On ne peut de but en blanc imposer une nouvelle identité nationale, créer un nouveau passé. Pour refaire le temps,

[34] Nous ne discutons pas le concept en termes analytiques, nous le considérons comme un construit social, à savoir comme l'objectivation de typifications partagées rapportées à un Nous défini comme national par ceux qui s'en « revendiquent ». Nous considérons « l'identité nationale » comme la représentation à travers laquelle une société se donne une image d'elle-même.

il faut du temps, plus ou moins long selon les événements historiques. On connaît les mouvements révisionnistes imposés dans les Etats totalitaires et les négations du passé récent qui occasionnent une réhabilitation des organisations sociales datant de temps plus anciens (voir les mouvements fascistes), etc. En tout cas, ce type de construction ne va pas de soi, mais nécessite un véritable travail d'institution étatique sur la société (LAPEYRONNIE, 1993), c'est-à-dire une socialisation instituée par le haut ou amorcée par des dynamiques qui viennent du bas ; elle passe de toute façon par un remodelage des autres appartenances. Les appartenances sexuelles, de classe, régionales, ethniques, etc. passent au second ordre et sont subordonnées à l'identité suprême, l'identité nationale. Dans ce projet d'identification nationale, on passe nécessairement par une forme d'homogénéisation. Le nous désigne alors «une communauté imaginée, fictive qui définit un principe de cohésion à travers des axes à la fois territoriaux et culturellement localisables. Le nous a alors besoin de se définir en opposition à un 'étranger', aux 'autres' car sans le concept de différenciation majeure des 'étrangers', la communauté se diluerait dans ses différenciations internes » (JURT, 1998 : 40).

La métaphore religieuse et anthropomorphique

Le mythe national est d'autant plus efficace que la nation revêt les traits d'une divinité. Dans la métaphore religieuse, la nation est une « entité matérielle que personne n'a jamais vue et dont on ne peut pas même donner une définition correcte ; être véritablement surnaturel, dont personne ne connaît l'origine ; être tout-puissant qui impose sa volonté à tous les citoyens dans tous les domaines que l'on doit servir et aimer sans limites […] » (MINOIS, 1994 cité par JURT, 1998 : 42).

De même, l'identification d'une nation à une personne augmente l'idée d'unité. Rapporter la nation à une personne permet de voir en elle une personnalité qui aurait des traits particuliers, un caractère national dont les membres bénéficieraient – ceux bien sûr nés de la Mère patrie et non pas ceux qui auraient été adoptés dans un second temps. Pour Dirk Richter, ces conceptions essentialistes de la nation qui se traduisent par des termes comme l'âme de la nation sont des « stéréotypes communicatifs » (cité par JURT, 1998 : 38). Ces stéréotypes nationaux sont la résultante de processus de simplification qui réduisent l'information à un simple noyau de significations. Ces stéréotypes sont présents lorsque advient la communication avec d'autres « nations », « peuples », etc. et permettent de s'orienter même sans connaître les particularités des membres qui les composent. Ils permettent ainsi de faire le lien avec d'autres collectivités et d'autres identités. Du point de vue heuristique, il est intéressant de souligner cet aspect, étant donné que l'élaboration de ces stéréotypes se fait dans un rapport constant à d'autres identités et à d'autres figures nationales.

La personnification de la nation, qui est une autre forme de représentation de cette dernière, permet de transposer à cet « être collectif » des catégories généralement appliquées à l'individu. Ce faisant, le portrait du caractère national s'inspire d'un répertoire relativement étroit dont les traits sont stéréotypés et présentés sous un angle positif ou lorsqu'ils ne le sont pas sont dichotomisés de façon à ce que le défaut apparaisse comme le revers d'une qualité. Les stéréotypes se construisent par exemple sur des éléments, ethniques, sociologiques ou psychologiques combinant plusieurs caractéristiques, le plus souvent au nombre de trois à en croire Lipianski (ex. : le Suisse travailleur, économe, honnête) (LIPIANSKI, 1986).

C'est ainsi que le recours constant à « des éléments sémantiques figés » permet de résoudre le conflit entre la thèse de la nation « inventée » et celle qui postule un noyau historique constant de la nation à travers les siècles (RICHTER, 1997 cité par JURT 1998 : 39). Ce type de

discours présente la nation comme une grande famille organisée à travers un système de représentations et une vision du monde ; cette idéologie institue un sentiment de cohésion et attribue à cette cohésion une valeur spécifique qui intègre les membres de ce macro-groupe en les différenciant par rapport au monde ambiant (JURT, 1998). A ce propos, deux points principaux retiennent notre attention. Le premier fait référence à l'interchangeabilité des traits constitutifs de l'idéologie nationale, qui varient d'un contexte à l'autre. Le deuxième concerne la dimension relationnelle de la construction des identités nationales, qui se construisent dans une relation dynamique. L'opposition entre le modèle de la nation allemande et celui de la nation française est sur ce point exemplaire, l'un se construisant en opposition à l'autre (LIPIANSKI, 1986).

Les catégories nominales du mythe national

Conjointement aux catégories de pensée qui soutiennent le principe national et qui distinguent les membres de la nation des autres, naissent des catégories nominales et discursives qui s'inscrivent dans le système de signes qu'est le langage. Cela renforce d'autant l'effet social du mythe et sa dimension pratique pour les individus qui utilisent ces noms et ces termes pour communiquer entre eux. C'est ainsi que la population qui n'est pas considérée comme la population d'origine, c'est-à-dire dont la référence symbolique au mythe et à ses héros est impossible, est d'autant plus sujette à ce processus de nomination et partant aux pratiques d'exclusion qui lui sont associées, que ce soit au travers de procédures d'admission, d'identification, de comptage, etc.

5.3 MYTHE NATIONAL ET CONSTRUCTION DES CATEGORIES DE L'ALTERITE

En résumé, le mythe national laisse voir tout ce qu'il a de paradoxal. Il se donne des airs de permanence alors que son contenu change selon les époques ; il prétend se fonder sur des caractéristiques particulières, intrinsèques alors qu'il se construit et se structure en opposition à d'autres identités, en particulier nationales. Le paradoxe est encore plus évident en ce qui concerne les pratiques politiques, notamment les mouvements nationalistes qui se structurent en alliances, rendues possibles par l'existence, toujours réinventée, d'un autre qui est présenté comme essentiellement différent mais dont les frontières sont, en réalité, maintenues élastiques. Les rapprochements politiques entre gouvernements nationaux, concrétisés par la création de la Communauté européenne par exemple, les décisions quant à la gestion politique de la migration, élargie au niveau international, interrogent de manière nouvelle les identités nationales ou les mythes nationaux.

Il s'agit pour conclure sur ce point de résumer quelques dimensions relatives à l'interrelation entre mythe national et catégories de l'altérité :

- Le mythe national garantit la pérennité de la nation, productrice par excellence des catégories de l'altérité, par un mythe sans cesse renouvelé ; il légitime, par son contenu symbolique, l'opposition entre le « nous » personnage mythique et l'« autre », figures de l'altérité ;
- Il est constitué d'un ensemble d'idées, de valeurs, de normes, d'institutions, de pratiques, etc., le mythe de l'Etat-nation donne forme aux catégories de l'altérité et fonde les critères prééminents pour tracer les frontières entre le nous et l'autre ;
- Il légitime les catégories ainsi créées, répondant aux logiques cognitives et normatives de toute institution qui est censée expliquer et donner sens à la réalité, en l'occurrence

celle qui concourt à l'existence de processus d'exclusion et de catégorisations relatives à la nation ;
- Il ancre ces catégories dans une continuité temporelle, leur donne un sens pour le présent, les affublant ainsi d'un caractère universel et durable.

En effet, cet héritage bricolé (JURT, 1998) est un moyen de distinction qui grâce à un ensemble de signes, de symboles et de discours donne aux catégories, et aux critères sur lesquelles elles se construisent, l'apparence du naturel, de l'universel et de l'intemporel. Ce processus prenant place au niveau d'un contexte national s'apparente au processus d'institutionnalisation que nous avons développé en début de travail. Dans cette perspective, le mythe national est l'une des machines à naturaliser et à réifier les catégories et les différences entre elles les plus puissantes.

5.4 LES CONCEPTIONS NATIONALES

Introduction

Les catégories et les discours scientifiques, au même titre que ceux des politiques, contribuent au mouvement d'idéalisation et de particularisation des spécificités nationales. On peut faire l'hypothèse que les analyses socio-politiques qui donnent lieu à des modèles nationaux désignés par des expressions comme « la communauté de sens » opposée à « la communauté culturelle », par exemple, aident à produire, à maintenir, le cas échéant à légitimer ce qu'elles sont censées analyser. Les paradigmes scientifiques visant à formaliser les principes de constitution et de fonctionnement des différents Etats-nations sont souvent modélisés sous forme d'idéaux-typiques, mais ils sont rarement reconnus comme tels. Si les mythes nationaux sont démystifiés par le regard scientifique, ils n'en sont pas moins mythifiés par lui.

La typologie discutée plus loin distingue deux formes de sociétés nationales : la nation de type « civique » et la nation de type « ethnique ». Il s'agit de comprendre l'influence de ces deux conceptions dans le rapport à l'altérité car une société qui fonde la relation à ses membres sur des paramètres ethniques n'entretient pas le même rapport à l'autre que celle dont l'espace national s'organise autour de critères civiques. L'émergence, le maintien, la transformation des catégories de l'altérité, sont au principe des fondements et du fonctionnement de ces deux types nationaux mais ne se réalisent pas selon les mêmes logiques d'inclusion.

L'opposition ethnique/civique

La distinction entre « nation ethnique » et « nation civique » rappelant les anciens modèles de *Kulturnation* et de *Staatnation* est aussi exprimée par l'emploi d'adjectifs qui se conjuguent sur le mode d'une opposition binaire : volontaire/organique ; politique/culturel ; subjectif/objectif ; libéral/non libéral. Il arrive également que cette distinction emprunte des contours géographiques, on parle alors de nationalisme de l'Est et de nationalisme de l'Ouest. Toutefois, la caractérisation la plus souvent adoptée reste la première citée.

Le modèle ethnique

Le modèle ethnique désigne des nations qui, comme l'expression l'indique, se construisent sur des attributs ethniques, sinon organiques. Dans les nations que l'on peut classer dans cette catégorie, le droit à la nationalité se réfère en premier lieu au droit du sang : l'acquisition de la

nationalité est donc difficile. Pour être naturalisé, le candidat doit démontrer qu'il est assimilé, en d'autres termes « qu'il a réussi à incorporer profondément, dans son être même, la culture commune, définie comme l'âme de la nation » (CENTLIVRES et SCHNAPPER, 1999 : 151).

La définition de la nation ethnique reprend toutefois à son compte les oppositions et les débats qui concernent les groupes ethniques. L'opposition semble d'autant plus tranchée que le débat est récent. Dans la littérature anglo-saxonne par exemple, qui s'intéresse depuis plus de trois décennies aux questions ethniques, en particulier la tradition de recherche qui s'inscrit dans les *ethnic and racial studies*, cette opposition a perdu de son acuité.

Le nationalisme ethnique se caractérise par une appartenance qui se réfère à des éléments ethniques ou perçus comme tels ; cela signifie que la nationalité ne relève pas d'un choix, on naît avec une nationalité et on ne peut, en principe, pas la perdre. Comme l'affirme un peu péremptoirement Greenfeld, le modèle ethnique appréhende la nationalité comme « une nécessité inéluctable et biologique, un caractère génétique inhérent » transmis par le sang comme un caractère (1999). D'un point de vue juridique l'acquisition de la nationalité se fonde sur la loi du *jus sanguinis* ; c'est donc la descendance qui fonde l'appartenance à la Nation.

Les distinctions entre les approches de l'ethnicité se retrouvent chez les théoriciens de la nation. Parmi les théoriciens du nationalisme ethnique, on trouve les « primordialistes »[35] et les « modernistes »[36], tous apparentés au paradigme structuraliste[37], qui considèrent que le monde est divisé entre des unités ethniques. Pour les tenants de cette approche, le nationalisme moderne est une expression récente des divisions ethniques généralisées entre collectivités humaines. Les divisions nationales se fondent sur des différences objectives et donnent naissance aux identités nationales (GREENFELD, 1999 : 42).

S'il est vrai que les caractéristiques distinctives que désigne le terme ethnique (langage, religion, race mais aussi un territoire commun, une histoire commune et des traditions séculaires) sont présentes chez tous les individus, cela ne signifie pas pour autant que ces différences se traduisent automatiquement en groupes d'individus ou en identités ethniques. Dans une optique plus relationnelle, il n'y a rien de « primordial ou de naturel » dans de telles divisions, elles résultent de constructions culturelles qui suivent certaines logiques particulières (GREENFELD, 1999 : 42).

Au contraire, les théories constructivistes de l'ethnicité, quant à elles, montrent qu'en fonction des logiques d'inclusion ou d'exclusion, des processus de catégorisation, d'institution ou de nomination, discutés par ailleurs précédemment, cette diversité peut, selon les sociétés, ne pas être prise en compte ou être visibilisée et objectivée comme telle. Cela dépend de la manière dont l'ethnicité est perçue et de la valence – culturelle – qu'on attache à l'ethnicité. Les « caractéristiques ethniques » sont en fait des catégories qui, formées à partir de différences culturelles, religieuses, linguistiques, etc., peuvent être organisées et rendues significatives. Les identités nationales, quant à elles, fournissent un principe d'organisation applicable à différents matériaux parmi lesquels du matériel ethnique ou non, qui leur donnent

[35] L'accent est mis sur « la matière première » à partir de laquelle les nations se constituent (GREENFELD, 1999 : 42).
[36] Ce sont les conditions structurelles de la modernisation qui sont déterminantes dans l'émergence du nationalisme (GREENFELD, 1999 : 43).
[37] Tous deux tentent de donner une explication structurelle à l'activation des caractéristiques ethniques dans le processus de modernisation et à leur efficacité en tant que base de la mobilisation politique.

sens et les transforment en des éléments d'une identité spécifique. Quand on dit qu'une nation est de type ethnique, cela signifie que les caractéristiques ethniques acquièrent une signification culturelle et sont incorporées dans les identités nationales (GREENFELD, 1999 : 43-44). Ainsi, l'ethnicité est actualisée dans un processus de construction culturelle nationale, ce n'est pas l'existence de certaines caractéristiques qui détermine le profil du groupe mais la manière dont elles sont sélectionnées. Ce choix et cette sélection sont à leur tour déterminés par de nombreux facteurs (GREENFELD, 1999 : 44).

On considère généralement que l'Allemagne est un exemple idéal-typique de la nation ethnique, à savoir une société qui construit ses fondements sur une communauté culturelle et historique commune ou perçue comme telle. « Etre allemand, c'est appartenir au Volk, uni comme une famille, partageant une même histoire et une même culture » (CENTLIVRES et SCHNAPPER, 1999 : 150).

La nation civique

L'expression de Renan, maintes fois citée par ailleurs, est souvent utilisée comme définition de la nation qualifiée de civique : « une nation est un plébiscite de tous les jours » (RENAN cité par GREENFELD, 1999 : 46). Dans ce cas, la nation est d'abord le fruit d'une volonté politique et donc une communauté voulue par ses membres. On peut aussi faire la lecture de cette phrase d'un point de vue moins subjectiviste et indiquer que la nation est la reconnaissance d'une réalité sociale. Cela signifie qu'une communauté peut être perçue comme une nation parce que ses membres en décident ou reconnaissent qu'il en est ainsi. Dans la définition de la nation de type civique, on a tendance à mettre l'accent sur le concept et l'institution de la citoyenneté alors que dans le cas de la nation ethnique, on insiste sur des questions de langage, d'histoire, de folklore, etc. (GREENFELD, 1999 : 49). Si l'appartenance à la nation est conçue en termes civiques ou politiques, cela implique l'acquisition de certains droits mais aussi un engagement attendu envers certains devoirs, qui en principe sont acceptés volontairement. La nationalité est en principe associée à la citoyenneté et est perçue comme une catégorie essentiellement politique ou simplement légale. Puisque en théorie la nationalité est affaire de choix, elle peut être acquise facilement, ou au contraire perdue au cours de la vie d'un individu (GREENFELD, 1999).

Dans cette perspective, la nation se définit comme une unité politique caractérisée par sa souveraineté, qui s'exerce à l'intérieur pour intégrer les populations qu'elle inclut et, à l'extérieur, pour s'affirmer en tant que sujet historique dans un ordre mondial fondé sur l'existence de nations-unités politiques et les relations entre elles (SCHNAPPER, 1994). Pour Dominique Schnapper par exemple, elle doit sa spécificité au fait « qu'elle intègre les populations en une communauté de citoyens dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'Etat » (1994 : 28). Il est intéressant de noter que pour de nombreux auteurs, à l'instar de cette dernière, les termes de nation politique, nation civique, nation démocratique, nation-communauté de citoyens se valent.

La France, bien que considérée par certains comme « ethniquement homogène » (GREENFELD, 1999 : 51), représente l'exemple idéal-typique de cette conception civique de la Nation. Le droit de la nationalité fait une place plus ou moins importante au droit du sol. Dans ce cas de figure, le rôle des frontières est prépondérant (CENTLIVRES et SCHNAPPER, 1999 : 151).

La voie du milieu ou la combinaison d'éléments civiques et ethniques

L'opposition tranchée entre communauté de sens et communauté culturelle, bien qu'intéressante du point de vue de la construction théorique, satisfait de moins en moins les chercheurs qui travaillent dans le domaine. Du point de vue analytique, il est souvent difficile, voire impossible, de caractériser une société nationale entière par l'un de ces modèles. Une autre démarche possible consiste non pas à opposer les modèles nationaux mais à identifier des « éléments analytiques » qui se rapportent à l'une ou l'autre des tendances ; on aboutit alors à des modèles mixtes qui décrivent des réalités en combinant, à des degrés divers, des éléments se rapportant à l'un ou l'autre des idéaux-types (BRUBAKER, 1999 : 58).

Bien que cette approche soit plus nuancée, elle risque de diminuer l'efficacité analytique de la distinction entre civique et ethnique et de donner lieu à des propositions plutôt banales. C'est cependant une démarche de plus en plus adoptée par les chercheurs, qui à l'instar de Lapeyronnie estiment que les nations ne sont pas de simples constructions politiques et idéologiques ou des communautés totalement imaginées, mais qu'elles ont aussi une dimension culturelle et une histoire qui leur donnent une « identité propre » (LAPEYRONNIE, 1993 : 31). Cette perspective considère toute communauté qui se reproduit par le biais d'institutions comme une communauté imaginaire mais non moins dénuée d'effets réels. En ce sens, « l'ordre national se matérialise à travers des pratiques politiques, juridiques et économiques tout en se reproduisant par des systèmes de classifications et des techniques d'inclusion et d'exclusion. Il se présente comme identité culturelle par des institutions culturelles nationales (écoles, instituts culturels, galeries et bibliothèques nationales) ainsi qu'au travers de symboles culturels (monuments, drapeaux, hymnes, littérature nationale, distinctions) » (JURT, 1998 : 43).

On estime que la Suisse constitue l'exemple typique d'une nation construite à la fois sur le principe ethnique et sur le principe civique.

Autres classifications

D'autres critères de classification viennent s'ajouter à cette opposition fondamentale. Liah Greenfeld, quant à elle, ajoute la distinction entre nationalisme individuel et collectif. Ce critère dépend de la perception a priori de la nation. Si la nation est vue comme une entité composite, une collectivité formée par l'association d'individus, elle va être qualifiée d'individualiste. Dans le cas où la nation est perçue comme un « *collective individual* », on la qualifiera de collective (GREENFELD, 1999). Croisant ainsi ces différents critères, Greenfeld obtient une nouvelle classification comportant trois types de nationalisme pouvant être identifiés comme « individualiste-civique », « collectiviste-civique » et « collectiviste-ethnique ». Historiquement, le premier nationalisme est apparu au XVI^{e} siècle en Angleterre et correspond au type « individualiste-civique », le cas du « collectiviste-civique » est apparu avec la France et le troisième, le « collectiviste-ethnique », avec la Russie, mais est au mieux représenté dans le nationalisme allemand (GREENFELD, 1999).

6 *LA CONSTRUCTION SCIENTIFIQUE DES MODELES NATIONAUX*

6.1 LES CRITIQUES DE LA DISTINCTION CIVIQUE/ETHNIQUE

La distinction entre nation ethnique et nation civique n'est pas aisée à faire et dépend en réalité de la définition a priori que l'on a d'elles. Pour Coulon, l'Etat-nation a tout d'une « communauté identitaire totalisante et hégémonique » (1994 : 286) ; dans le monde contemporain, il est en quelque sorte « une puissance identitaire » (LEFEBVRE, 1977 cité par COULON, 1994 : 285). En ce sens, la distinction entre la nation-contrat et la nation ethnographique est trompeuse parce qu'il n'y a pas d'Etat sans construction identitaire, donc sans appel à tout un ensemble de représentations, de symboles, un système de significations puisés à la fois dans un passé réinventé et des éléments culturels réinterprétés, mais aussi articulés à des événements politiques qui leur donnent une nouvelle portée et une autre finalité (COULON, 1994 : 286). Les mythes identitaires nationaux qui suivent une logique de légitimation identitaire sont plus mobilisateurs quand ils parviennent à rassembler ces différents aspects.

Pour ce qui est des modèles eux-mêmes, les appréciations faites jusqu'ici tentent de nuancer l'opposition (prendre des éléments d'analyse plutôt que des ensembles nationaux) et de remodeler le cadre explicatif en fonction de l'objet étudié. Néanmoins, pour une critique plus fine, il faut également considérer les fondements du modèle théorique et son fonctionnement logique interne. C'est ce que Roger Brubaker s'est attaché à faire dans un article de 1999[38]. Pour lui, outre les connotations normatives, c'est-à-dire les jugements plus ou moins positifs attachés à l'un ou l'autre des modèles, cette classification présente de grandes faiblesses au niveau analytique. Dans le même ordre d'idées, Greenfeld va jusqu'à dire que le nationalisme est le cadre culturel de la modernité : « *it is the order-creating cognitive system which invests with meaning, and as a result shapes, our social reality, or the cognitive medium, the prison through which modern society sees this reality* » (1999 : 39). Le nationalisme peut donc être défini comme une vision du monde, une perspective moderne de voir les choses.

Cette citation semble montrer qu'il est aujourd'hui difficile de s'extraire de la « pensée nationale » pour appréhender le monde actuel. Retournée, cette métaphore carcérale peut imager l'impossibilité de penser la nation autrement qu'enfermés dans des carcans idéologiques, les termes mêmes de nation et de nationalisme étant pétris de connotations normatives. Cependant, les ambiguïtés attachées à ces termes ne sont pas uniquement liées à leur caractère prescriptif. Pour Brubaker, l'ambivalence ne reflète pas tant les différentes compréhensions d'une même réalité que les diverses utilisations d'un même terme. Cette polysémie fait écho aux nombreuses définitions, classifications et typologies relatives aux notions de nation et de nationalisme (BRUBAKER, 1999). La plus connue reste cependant la distinction entre la nation dite civique (communauté de sens) et la nation que l'on qualifie d'ethnique (communauté culturelle) et que l'on associe respectivement à l'exemple français et à l'exemple allemand.

[38] Il est à préciser que cet auteur a, dans le passé, écrit plusieurs ouvrages très documentés sur la distinction ethnique/civique et qu'il s'en distancie actuellement. Il s'agit d'une réflexion critique sur son propre travail qui est d'autant plus appréciable qu'elle est peu courante.

La première ambiguïté touche aux termes utilisés. Premièrement, la définition de la notion d'« ethnicité » ou de celle qui caractériserait la nation civique ou du caractère supposé civique de la nation est tout sauf aisée[39]. Il suffit de rappeler l'intense débat qui a eu lieu dans la littérature anglo-saxonne sur le concept d'ethnicité, en particulier les opposants objectivistes et subjectivistes de l'ethnicité. Une définition subjectiviste de l'ethnicité reviendrait à classer la communauté qui se revendique d'une même origine comme une communauté qui présente un aspect volontariste. La distinction entre ethnique et civique perd quelque peu de sa pertinence.

L'ambiguïté apparaît de manière encore plus patente quand on essaye de comprendre le rôle joué par la culture au sein des deux modèles, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la définir[40].

Une autre critique porte sur le rapport d'inclusion ou d'exclusion des modèles en question. Les processus qui visent à exclure ou à inclure une population comme part de la nation sont corollaires à ceux de la construction des catégories. Brubaker estime que la tendance générale est d'affecter au modèle civique des qualités positives alors que le modèle ethnique (ou anglo-saxon) est jugé négativement. Quant aux raisons de cette évaluation, elles sont plutôt d'ordre idéologique. Véronique de Rudder pense qu'en France la peur de l'ethnicisation (caractéristique rattachée au modèle ethnique) procure une plus-value au modèle civique (ou même républicain) qui permet de faire comme si les distinctions basées sur les critères ethniques (au sens large) n'existaient pas en son sein (DE RUDDER, 1997).

La connotation positive que Brubaker et d'autres semblent voir attribuée à la nation civique est principalement liée au fait que celle-ci est attestée comme inclusive. A l'épreuve d'une analyse plus fine, cependant, les arguments généralement avancés dans cette direction s'effritent. Ceux qui vont en faveur de la prétendue inclusivité de la nation civique sont liés au fait qu'elle inclut tous les citoyens indépendamment de leurs traits particuliers. Mais la nature même de la citoyenneté est « *an immensely powerful instrument of social closure* » (BRUBAKER, 1999 : 64). En effet, l'accès à la citoyenneté est en tous lieux très exclusif même s'il est en principe indépendant de l'ethnicité, il exclut ceux qui ne peuvent entrer sur le territoire et de ce fait demander la citoyenneté. L'exclusion se fait ainsi à une échelle plus large, dépassant le territoire national. Mais c'est une exclusion qui n'est pas reconnue comme telle, qui semble aller de soi parce que, comme l'affirme Patrick Simon, les scientifiques tendent à être englués dans une vision nationale de la réalité.

Un deuxième argument justifiant l'inclusivité du modèle civique se base sur le fait qu'il inclut tous ceux qui, indépendamment de leur race, de leur religion, de leur culture, de leur langue, etc., souscrivent au « credo politique de la nation » (BRUBAKER, 1999 : 65). Mais ce modèle a d'autres logiques d'exclusion qui se construisent sur des critères différents. Par exemple, la Révolution française a exclu des prêtres, des nobles, des rebelles et des opposants politiques alors que le maccarthysme offre un exemple patent tiré du contexte américain.

---

[39] Brubaker démontre qu'en prenant des définitions plus ou moins étroites des termes, on risque d'aboutir à des concepts trop vagues pour être opératoires ou trop restrictifs pour inclure les réalités que l'on voudrait étudier (1999 : 59-63).

[40] Comment, dans une démarche analytique, évaluer une politique qui voudrait promouvoir une langue au niveau régional ? Est-ce un moyen de promouvoir la citoyenneté républicaine ou au contraire une forme de nationalisme ethnique ? Comment en effet définir la langue dans ce cas ? Comme un trait ethnoculturel faisant partie d'un héritage culturel ? etc.

En conclusion on peut dire, à l'instar de Brubaker, que ce modèle n'est pas plus ou moins exclusif que celui bâti sur l'ethnicité ou la culture mais qu'il l'est différemment.

La réification des modèles

La distinction entre nation civique et nation ethnique discutée jusqu'ici est particulièrement pertinente pour une analyse comparative et lorsqu'il s'agit de rapporter des processus ou phénomènes semblables (la naturalisation par exemple) aux contextes nationaux dans lesquels ils émergent ; néanmoins, ces modèles demandent à être nuancés, ce qui est rarement le cas. En effet, ils méritent une réflexion critique sur le statut qu'on leur accorde ; le risque est grand de les ériger en paradigmes universels, la dérive la plus importante étant de les instaurer en paradigmes normatifs tout autant que descriptifs.

La deuxième tentation est de réifier les modèles et de les faire passer pour réels alors qu'ils ne sont que des constructions formelles ou le cas échéant des idéaux abstraits. La conséquence n'est pas comme on pourrait le croire, a priori, d'influer sur la réalité mais de « couvrir des pratiques qui lui sont radicalement opposées sur le plan des valeurs et des normes » (DE RUDDER, 1997 : 19). Considérant l'exemple français, Véronique de Rudder montre en effet que les praticiens des politiques publiques appliquent sur le terrain des principes différents de ceux qu'affiche l'idéologie républicaine, n'ayant pas d'autre choix que de reconnaître « la pluralité de la société française et d'agir, de façon plus ou moins brouillonne, en fonction d'elle » (1997 : 20). Par ailleurs, une étude menée par Annie Maguer (1999) démontre qu'au sein de l'administration publique française, les agents des services publics utilisent des catégories ethniques pour comprendre et expliquer les situations des usagers auxquels ils font face alors que leurs services s'inscrivent dans le prolongement de l'Etat national soumis à l'idéologie républicaine.

La première parade à la normalisation et à la réification des paradigmes est bien entendu de connaître les éléments qui ont été pris en compte dans leur constitution et, dans un rapport critique, de les comparer avec le cas empirique qu'ils sont censés éclairer. Ce faisant, on s'aperçoit souvent que les modèles perdent une grande part de leur pertinence explicative ou que leur utilisation relève plus de l'exercice d'équilibriste que d'une véritable mise à l'épreuve critique.

Rapportés à l'étude des migrations et des relations interethniques, les modèles nationaux se déclinent sur le mode de l'intégration, de l'assimilation, du pluralisme culturel, etc. Ces paradigmes sont issus de traditions scientifiques nationales et ont donné lieu à des modélisations qui sont exportées telles quelles ou modifiées sans que leurs fondements soient remis en question.

Traditions scientifiques et contextes nationaux

On l'a vu, de nombreux auteurs proposent de « lire les traditions nationales en matière d'incorporation des immigrés à travers la notion de « modèle » (DE RUDDER, 1999 : 94). Mais ces typifications – qui ne sont en fait pas de réels idéaux-types car elles n'en présentent pas les caractéristiques théoriques – ont comme défaut de fonctionner essentiellement en rapport aux contextes qu'elles étudient.

En vertu de ce que Giddens désigne par la « double herméneutique » (1987), les modèles nationaux d'analyse des phénomènes migratoires et des rapports à l'altérité sont donc particulièrement interdépendants des contextes dans lesquels ils émergent. Ceci à double titre, d'une part parce que, comme on le démontre tout au long de ce chapitre, les catégories et les noms pour dire l'étranger sont fortement dépendants du contexte national dans lequel ils adviennent et d'autre part parce que leur étude – et du même coup aussi le lien entre catégorisation et spécificités nationales – est influencée par le contexte national.

Pour Simon, cela se traduit concrètement chez les scientifiques par l'impossibilité de formuler des problématiques qui sont en rupture avec un cadre d'interprétation forgé depuis près d'un siècle par le « modèle national », auquel les chercheurs adhèrent consciemment ou inconsciemment en reproduisant les limites de l'impensé dans leurs propres travaux. « Il y a impossibilité de faire valoir et de valoriser des points de vue s'écartant des représentations ordinaires du fait migratoire, et n'empruntant pas le vocabulaire et les images balisées par le débat public » (SIMON, 1999 : 82). On a affaire en particulier à l'élaboration de catégories scientifiques de plus en plus « ethniques » mais aussi de plus en plus désignantes qui participent à « l'ethnicisation de rapports sociaux » qu'elles sont censées étudier (DE RUDDER, 1997). C'est ainsi que les modèles nationaux d'interprétation de la migration ou de relations interethniques, bien que ne souffrant le plus souvent d'aucune contestabilité scientifique, tendent à renforcer le processus de construction des catégories qu'ils disent analyser.

7 CONCLUSION

Dans ce chapitre, il a été question de l'importance de l'Etat et de la nation comme acteur et contexte dans la formation des catégories de l'altérité.

On a vu que la consécration étatique constitue, en termes d'efficacité sociale, la dernière étape du processus d'institutionnalisation étatique. Comme l'affirme, un peu schématiquement, Lenoir, « c'est par un processus d'étatisation que des problèmes à l'état privé et à peine thématisés sont érigés en problèmes sociaux exigeant des solutions collectives, le plus souvent sous forme de réglementations générales, de droits, d'équipements, de transferts économiques, etc. » (1989 : 83). Souvent pensée par des spécialistes (experts, etc.), l'élaboration des politiques destinées à « résoudre », traiter, gérer les problèmes sociaux a lieu au sein des différentes instances de l'Etat. On assiste dès lors à une « médiatisation des rapports sociaux » et à un déplacement des enjeux dans le champ de ce que l'on désigne couramment par le terme de « politique sociale ». Ce type de politique a plusieurs effets sociaux. En premier lieu, il transforme les représentations et leur donne une validité et une légitimité étendue, « ces représentations étant institutionnalisées dans de nombreux organismes spécialisés et incarnés par des experts dont la compétence est reconnue et garantie juridiquement » (LENOIR, 1989 : 92). Ensuite, il modifie les pratiques.

Le processus d'institutionnalisation nous permet ainsi d'introduire l'étude sur la manière dont les individus font face à la catégorisation que nous aborderons au chapitre V : à chaque étape du processus, les nouvelles catégories « interviennent » dans la vie des individus. Il touche les structures sociales car le processus d'institutionnalisation et en particulier les étapes de légitimation nécessitent une instrumentalisation sociale et donnent une consistance au travail opéré sur les problèmes sociaux et les catégories sociales. Celui-ci remplit une fonction

matérielle, une fonction sociale et symbolique et se matérialise par la création de groupes, l'organisation de meetings, la publication de feuillets ou d'articles, l'investissement de locaux comme symboles de mobilisation, de création d'associations, etc.

Ces différentes étapes du processus d'institutionnalisation modifient la constellation sémantique liée à une catégorie ou à un problème social. La particularité des nominations utilisées se situe dans leur caractère officiel ; ce sont des termes et des noms qui sont pris pour tels et considérés comme tels et qui dépendent directement de la reconnaissance accordée à l'instance productrice.

L'intérêt heuristique des modèles nationaux est incontestable quand il s'agit de comparer des situations nationales, même si la démarche comparative, on le sait, est parsemée de pièges épistémologiques et méthodologiques importants. Toutefois, nous avons aussi montré d'une part que les modèles peuvent orienter et transformer la réalité, d'autre part que les modèles sont construits sur des variables qui ne tiennent pas compte de la complexité de la réalité. On a tendance à inférer la relation à l'autre à partir du type de nation dans lequel elle s'inscrit sans considérer la pertinence des modèles idéaux-typiques. Il s'agit dans le prochain chapitre de s'arrêter sur ces derniers et de les soumettre à la critique au travers d'études de cas.

CHAPITRE III

CONTEXTES NATIONAUX ET CONSTRUCTION DES CATEGORIES D'ALTERITE
EXEMPLES D'EUROPE

> *Partout et toujours ont existé des étrangers ayant un statut plus ou moins particulier, différent de celui des personnes qui ne se considèrent pas comme étrangères (...).* (GILISSEN cité par SAYAD, 1998 : 1.)

1 CONSTRUCTION SCIENTIFIQUE DES MODELES NATIONAUX DE RAPPORT A L'ETRANGER

1.1 INTRODUCTION

L'exploration des différentes conceptions de la nation et de leurs univers de légitimation (qu'elles soient de l'ordre du mythe national ou du discours scientifique) n'a pour nous de sens que rapportée à la construction des catégories de l'altérité. Il s'agit donc d'étudier cette relation. Pour ce faire, nous avons choisi de reprendre la distinction présentée au chapitre précédent pour tenter de comprendre comment les pays qui sont censés représenter les « idéaux-types », l'Allemagne, la France et la Suisse (les Etats-Unis seront traités dans un prochain chapitre) participent à la construction des catégories de l'étranger.

1.2 LES MODELES NATIONAUX DE RAPPORT A L'AUTRE

Du point de vue scientifique, les chercheurs on tenté de systématiser cette relation en proposant pour chaque type de modèle national une façon de constituer, de considérer et d'intégrer l'étranger. Plus concrètement, les analyses se construisent à partir de l'observation des modalités de citoyenneté, d'acquisition de la nationalité, des politiques d'immigration et d'intégration[41] qui prennent corps dans des pratiques et des catégories administratives, institutionnelles, juridiques particulières et influencent de manière notoire les classifications des étrangers entre pays ou au sein de ceux-ci. Les différents modèles de rapport à l'autre au sein de chaque contexte national ont, effectivement, fait l'objet de nombreuses recherches récentes, sous forme de comparaison des politiques migratoires, des modes de naturalisation et des représentations de l'immigration.

On peut, à titre d'exemple, examiner une expression de ces rapports à l'autre au travers des politiques de naturalisation. Elles sont corrélatives de la représentation que l'Etat se fait de ses membres et légitimées par une histoire fondatrice et une idéologie nationale. Inspirée de Brubaker, la typologie suivante distingue trois grands types de politiques en matière de transmission de la nationalité et de procédures de naturalisation (COHEN, 1999 : 33) :

- Aux Etats-Unis et au Canada, pays classiques d'immigration, on attend des immigrés qu'ils se naturalisent tout en les y encourageant. La citoyenneté est conférée automatiquement à toute personne née sur le territoire (*jus solis*) ;
- En Allemagne et en Suède par exemple, anciens pays d'émigration, la citoyenneté est fondée sur la parenté (*jus sanguinis*) ; les immigrés ne peuvent accéder à la citoyenneté que par naturalisation ;

[41] Pour une définition simple des politiques d'immigration, voir Dominique Schnapper (1992), qui les définit comme « l'ensemble des mesures et des pratiques sociales adoptées pour d'une part réglementer et contrôler l'entrée, le séjour et l'emploi des non-nationaux […] et d'autre part traiter des populations déjà installées sur le territoire national » (1992 : 29). Selon les auteurs ou les pays, on qualifie cependant le deuxième type de mesures de politiques d'intégration.

- En France et en Grande-Bretagne, les lois sur la citoyenneté, héritées du colonialisme, sont complexes. Selon les moments historiques, se sont combinés les principes du *jus solis* et du *jus sanguinis*.

Dans une telle perspective, on fait correspondre à chaque pays une « façon de naturaliser », qui donne lieu à des catégories d'étrangers propres et qui dérive d'un modèle national, d'une logique d'Etat et d'une conception de la nation en particulier. Les droits de la nationalité traduisent et renforcent, donc, les idées opposées ou idéologies de la nation (CENTLIVRES et SCHNAPPER, 1991).

La législation allemande reflète ainsi la vision organique ou ethnique de la nation qui s'oppose au modèle français basé, quant à lui, sur une idée politique, civique ou assimilationniste de cette dernière (COHEN, 1999 : 34).

Du point de vue des politiques d'intégration, cette opposition se retrouve dans le modèle d'« intégration individuelle », qui se base sur l'incorporation nationale « contractuelle », ne prenant en compte que les appartenances nationales et sociales et, d'autre part, dans le modèle anglo-saxon d'« intégration communautaire », qui enregistre les affiliations ethniques, les origines nationales, etc. Les exemples typiques sont respectivement la France et les Etats-Unis. Nous ne traiterons pas le cas américain dans ce chapitre car il va constituer le cadre national de l'étude de cas développée plus loin.

1.3 LES ETUDES DE CAS : L'ALLEMAGNE, LA FRANCE, LA SUISSE ET LES ETATS-UNIS

En ce qui nous concerne, nous approchons la question en mettant en perspective les processus de *construction* de l'autre et des contextes nationaux historiques particuliers de sorte à mettre en exergue le rôle de l'Etat et des acteurs scientifiques. Pour chaque cas, il s'agit de comprendre quels peuvent être les effets des transformations sociales et économiques, des conceptions nationales, de l'organisation étatique, de l'orientation scientifique, des politiques sur les catégories de l'altérité mais aussi sur les populations touchées. On discute donc des processus de catégorisation mais aussi des éventuels mécanismes d'identification subjective que cela entraîne chez les populations désignées.

Les études de cas qui constituent le présent chapitre n'ont pas fait l'objet d'une analyse systématique. Chaque exemple national permet de mettre en exergue des éléments particuliers présidant à la construction des catégories ainsi que de préciser l'enjeu qu'elles constituent pour les acteurs en présence. Il s'agit aussi de discuter des différentes approches scientifiques qui traitent du rapport entre l'Etat-nation et l'étranger avec un regard critique, conscients que ces productions scientifiques dépendent de leur contexte national, prises dans des enjeux politiques liés à la définition des catégories qu'elles sont censées étudier.

- Le premier cas est constitué par *l'exemple allemand* (nation ethnique). On cherche à comprendre l'influence des transformations économiques et sociales et des phénomènes migratoires sur les catégories désignant l'étranger, tout en montrant que les analyses scientifiques ont évolué parallèlement à ce processus de construction.

- La deuxième étude considère *le cas français* (nation civique). Sans revenir précisément sur ce qui le caractérise, il s'agit de montrer que les scientifiques participent à la lutte des classements et à la construction de l'image de l'étranger. Nous

soumettons à la critique les études qui se basent sur une vision républicaine de la nation de sorte à comprendre leur définition de l'étranger et l'impact qu'elles ont dans la constitution de ce dernier en France.

- Le troisième contexte national examiné est *la Suisse* (état national mixte). On s'attache à décrire le décalage entre le niveau national et le niveau cantonal en mettant l'accent sur les politiques migratoires et d'intégration. Suivre le développement historique de ces dernières permet de montrer les transformations subies par les catégories de l'altérité, d'identifier les acteurs impliqués et les enjeux relatifs à la lutte des classements. Différentes figures de l'étranger sont considérées. Nous terminerons par l'analyse d'un rapport d'experts proposant une nouvelle conception pour une nouvelle politique migratoire en Suisse, ce qui permettra de montrer les conceptions sous-jacentes aux catégories des étrangers. Le cas de la Suisse fait l'objet d'une analyse plus longue étant donné qu'il constitue l'un des deux terrains où s'est déroulée l'enquête empirique.

- Le dernier cas, qui constitue par ailleurs notre deuxième terrain d'enquête, fait l'objet d'une étude de cas socio-historique approfondie et est traité au chapitre IV. Il s'agit d'utiliser la réflexion menée jusqu'ici pour comprendre le cas américain au travers des transformations des catégories de l'altérité dans le recensement américain.

2 L'INTEGRATION A L'ALLEMANDE

Le modèle allemand d'intégration s'inspire de l'idée qu'il existe une différence ethnique nécessaire et indissoluble qui donne lieu à une hiérarchie politique entre autochtones et immigrés (CATTACIN, 1996 : 68). Les particularités de ce modèle consistent dans la difficulté d'acquisition de la nationalité, une différenciation entre les droits des naturalisés et ceux des autochtones, l'intégration des immigrés au travers des droits sociaux et l'économie et non au travers des droits politiques. Cette conception a été renforcée par une politique de présence provisoire qui dépend étroitement des raisons économiques. C'est donc un modèle qui se construit sur une logique principalement économico-fonctionnelle de l'immigration. A cette orientation en matière de politique des migrations correspondent des catégories de nomination qui font explicitement référence au critère économique et à un statut temporaire, le terme de *Gastarbeiter* en témoigne.

S'il est vrai que l'Allemagne constitue l'exemple idéal-typique du modèle ethnique et d'une intégration économique des immigrés, il ne faut pas oublier cependant que les modèles d'analyse dépendent aussi du paradigme scientifique adopté, postulant a priori une certaine définition de l'étranger. On peut montrer que l'évolution sociale et économique, les études scientifiques et la transformation des classifications des étrangers participent d'un même processus de définition de l'autre et que les catégories de nomination et de perception tendent à avoir une « vie propre » qui intervient dans les interactions entre groupes, les institutions étatiques, etc. C'est pourquoi il est intéressant de se pencher sur la relation particulière qu'entretiennent les approches scientifiques et les transformations sociales liées aux phénomènes migratoires dans le contexte allemand.

Depuis les années 1950, il est possible de distinguer trois périodes[42] :

[42] Le résumé de ces trois phases de l'histoire migratoire allemande est tiré de l'article de Stefan Böckler (1997).

Une première phase s'étend du début des années 1950 à la fin des années 1970. Les immigrés sont une force de travail dont la présence sur le territoire allemand est considérée comme provisoire. La politique migratoire est une politique qui vise la « rotation » de la main-d'œuvre étrangère que l'on désigne comme des *Gastarbeiter* (travailleur hôte). La recherche sur la migration est principalement orientée vers le paradigme économique et pragmatique qui en étudie les coûts et les avantages.

Le deuxième moment va du milieu des années 1970 à la fin des années 1980. Les immigrés restent plus longtemps que prévu, ils s'installent et il s'agit alors de réfléchir à leurs conditions d'installation. L'intégration de l'étranger commence à se poser en problème social et fait écho aux questions de l'insertion institutionnelle des immigrés et à « leur assimilation aux orientations culturelles » de la société allemande. Même si les théories scientifiques explicatives de cette époque restent liées aux précédentes, le thème de « l'intégration ethnico-culturelle » de la société allemande se développe de plus en plus. C'est alors que naissent les premières recherches théoriquement et méthodologiquement fondées sur les aspects ethniques du phénomène migratoire.

La troisième phase, qui débute dans les années 1980, se construit autour d'une idée nouvelle, à savoir que la société allemande est de plus en plus confrontée à des groupes qui se caractérisent par une « autodéfinition ethnique marquée ». L'ethnicité commence à constituer une référence positive – dans le discours public mais aussi auprès des scientifiques – qui n'était pas présente auparavant. Le champ disciplinaire s'élargit, on parle de plus en plus de « recherche sur les migrations et les minorités ». Mais ce n'est que dans les années 1990 que les études qui traitent du nationalisme rejoignent celles concernant les minorités, mettant ainsi en relation les réflexions portant sur les processus d'inclusion avec celles qui tiennent compte des processus d'inclusion. Cela a pour conséquence d'orienter l'approche vers l'étude de l'ethnicité et de ses frontières, donnant naissance à une sociologie des relations interethniques.

On constate donc que si la nation allemande se construit sur un principe ethnique (les appartenances nationales sont liées à l'origine commune, etc.), les catégories de l'étranger dépendent également d'autres facteurs comme le rôle et le statut sur le marché du travail, la représentation de ce dernier dans le champ public et scientifique.

3 LE MODELE FRANÇAIS

3.1 L'ASSIMILATION A LA FRANÇAISE

On oppose souvent l'exemple allemand ethnico-culturel au « modèle français d'intégration » fondé sur un rapport à la nation que l'on pourrait qualifier de civique ou de politique. Quant à son rapport à l'altérité le modèle français actuel est parfois qualifié « d'étatisme assimilationniste » (ZINCONE, 1992) ou de « creuset français » (NOIRIEL, 1988). Pour Sandro Cattacin, il se caractérise par des politiques visant à intégrer complètement l'étranger, l'induisant d'un côté à perdre sa culture d'origine en faveur de celle de la culture du pays d'immigration et de l'autre à acquérir les droits de citoyenneté (CATTACIN, 1996). Ce modèle ne développe pas de politiques qui consentent à maintenir une culture d'origine et une reproduction sociale de la différence, empêchant ainsi la création des bases nécessaires pour

une éventuelle société pluriculturelle. Il favorise par contre l'accès au statut de citoyen pour les immigrés établis sur le territoire à condition qu'ils « parviennent à partager, surtout à travers l'instruction publique, les mêmes bases culturelles » (CATTACIN, 1996 : 68).

Pour certains, la particularité française tient à une conception nationale qui fait référence, d'une part, à l'idée du « contrat social » et de la citoyenneté héritée de la philosophie des Lumières et de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, et d'autre part, à une « longue tradition d'immigration » qui remonte au milieu du XIX^{e} siècle (COSTA-LASCOUX, 1999).

La France serait ainsi confrontée depuis plus d'un siècle au défi majeur d'une société d'immigration « qui doit construire son unité politique à partir d'une grande diversité d'origines. Mais à l'inverse d'autres pays, l'immigration n'est pas considérée comme un mythe fondateur […]. La substance composite de la société française – le creuset français –, s'est organisée au cours des siècles […]» (COSTA-LASCOUX, 1999 : 330). L'histoire française a pour de nombreux auteurs, à l'instar de Costa-Lascoux, été valorisée par une loi volontariste dont la « politique d'assimilation a eu pour objet d'inclure les étrangers dans un ensemble politique aux prétentions universalistes, par référence aux droits de l'homme » (COSTA-LASCOUX, 1999 : 330). La notion d'assimilation doit être nuancée ; les définitions de l'assimilation – dans leur version universaliste – et leur mise en pratique institutionnelle au travers de politiques publiques ont, en effet, évolué au cours de ces cinquante dernières années (voir la période du colonialisme). Bien que nuancés, les propos de Jacqueline Costa-Lascoux laissent présumer une appréhension du problème à partir d'une réflexion d'ensemble de la citoyenneté à l'écart de ce qu'elle nomme les « questions de l'immigration ». En cela, cette chercheuse s'inscrit dans l'école de pensée française qui tend à privilégier le modèle d'analyse d'une société garantie par les droits fondamentaux pour l'individu et le refus des particularismes, qualifiés d'ethniques. Ses écrits font échos à ceux de Lapeyronnie, Weil, Schnapper, etc. dont nous ferons la critique plus loin.

L'historien social français Gérard Noiriel, quant à lui, propose une approche qui nuance le côté volontariste et humaniste du modèle français mais qui met en valeur le développement socio-historique et permet de montrer que le rapport de l'Etat à l'égard de ses membres et en particulier envers les nationaux et les non-nationaux change selon les époques. Noiriel étudie le processus de nationalisation des sociétés européennes et montre qu'au début du XIXe siècle l'intervention massive de l'Etat dans les affaires économiques – liée à la logique protectionniste – mais surtout dans les affaires sociales a fait passer la France d'un Etat libéral à un Etat social. Cette transformation sociale a eu pour conséquence une transformation des catégories de l'altérité, en particulier celles liées aux questions de nationalité et de naturalisation qui deviennent alors des enjeux politiques et sociaux importants au niveau national (NOIRIEL, 1991 : 1987). Une approche en termes relationnels lui permet de mettre en exergue le rôle joué par les différents groupes de pression dans la lutte des classements sociaux, lutte opposant les partisans du jus solis (grand patronat industriel, militaires, etc.) et les défenseurs d'une idée d'identité et de race française (milieux aristocrates). Ce faisant, Noiriel démontre deux éléments très importants pour notre propos. Premièrement, cette « déconstruction historique » donne à voir l'idée de nationalité telle qu'on la conçoit aujourd'hui en France (avec tous ses corollaires) comme la conséquence d'un processus ayant interpellé des acteurs en conflit et des temporalités différentes et non pas comme un pur produit de la philosophie des droits de l'homme et des idées républicaines. Deuxièmement, par une analyse très fine des transformations sociales touchant le droit d'asile, il démontre que le « sentiment national » a évolué au cours du temps et est parallèle à un processus de

construction nationale commencé à la fin du XIXe siècle, aboutissant à « la nationalisation en profondeur de la société française » (NOIRIEL, 1991 : 90).

C'est par l'intermédiaire des instruments de médiation que sont la monnaie et le droit, nous dit Noiriel, que l'Etat central est parvenu à fonder une solidarité qui transcende les conflits d'intérêts et les oppositions entre les groupes sociaux. Le « sentiment national », qu'on a tendance à appeler aujourd'hui identité nationale, est donc le fruit d'efforts de centralisation et d'homogénéisation des images qui symbolisent cette identité collective. En effet, jusqu'au début de la IIIe République, la notion d'étranger reposait sur les normes de la société locale et non pas sur « des principes juridiques abstraits ». Ce sont les appareils démocratiques (de représentation) qui s'imposent et diffusent des images de l'identité nationale, abstraites et identiques pour tous les Français à partir des années 1880 (NOIRIEL, 1991 : 90). Ces images, tendant à faire correspondre le modèle central avec les perceptions locales fragmentées, sont transmises par des canaux de diffusion différenciés (éducation, médias, etc.) et sont élaborées à partir de critères valorisants du groupe (vaillance du Gaulois, sagesse paysanne…) mais aussi à travers des critères qui servent à définir l'envers du national, c'est-à-dire l'étranger (NOIRIEL, 1991 : 90).

Parallèlement, les dénominations utilisées pour désigner les différentes populations européennes évoluent ; c'est ainsi que dans la presse on désigne de moins en moins les personnages des chroniques criminelles au moyen des dénominations régionales (les Piémontais...), remplacées qu'elles sont par des définitions juridiques abstraites nationales. De la sorte, les dénominations nationales (Italiens) prennent corps – et se nourrissent l'une l'autre dans leur opposition – dans des réalités quotidiennes, touchant les individus dans leur affect. On assiste alors à la diffusion sur l'ensemble du territoire national de « stéréotypes unifiés qui ne correspondent à aucune réalité précise mais que les individus peuvent rapporter à leur expérience vécue » (NOIRIEL, 1991 : 92).

3.2 L'ALTERNATIVE AU MODELE CLASSIQUE D'ASSIMILATION A LA FRANÇAISE : LE MODELE DE LA SOCIETE DES CITOYENS ?

Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons un modèle qui se veut une alternative au modèle français d'assimilation, il s'agit de la notion de société des citoyens développée par Dominique Schnapper et qui a eu un retentissement – et une reconnaissance – importants tant du point de vue scientifique qu'au sein d'un public plus large.

Ce modèle sera soumis à la critique, la nôtre tout d'abord mais aussi celles de chercheurs qui travaillent dans le même domaine d'étude au sein du même espace social mais qui lui opposent des approches différentes (concurrentes). Le choix des perspectives présentées se justifie par la qualité de l'énonciation scientifique mais aussi parce qu'elles constituent des constructions – non seulement scientifiques mais aussi sociales – de la réalité, émanant d'un champ dont les enjeux et les luttes de pouvoir (pour la reconnaissance…) se manifestent par des prises de position passant par l'élaboration de modèles et de paradigmes scientifiques. En tant que catégories de pensées, elles sont l'expression de luttes des classements pour l'imposition d'une vision du monde, et à ce titre participent à la construction des catégories de l'altérité. A ce propos, le cas français discuté ici se présente comme fortement polarisé. Pour Véronique de Rudder (elle-même située dans le débat qu'elle décrit), le paysage intellectuel français contraint à choisir son camp en référence à un cadre de pensée qui a été en partie

formalisé par l'extrême droite et qui se présente comme par « trop politique et insuffisamment scientifique » (DE RUDDER, 1997 : 23).

L'approche de Dominique Schnapper a été choisie parce que cette dernière propose un idéal-type de la nation qui rend compte des résultats des enquêtes historiques et sociologiques. Elle admet, en effet, que si l'opposition traditionnelle entre ces deux conceptions de la nation est probablement historique et idéologique, elle n'est pas analytique. Ce faisant, elle montre que dans toutes les nations se conjuguent inévitablement des réalités de type ethnique et des principes et institutions de la citoyenneté, « dans la mesure où une société ne peut être seulement organisée par un principe abstrait – la citoyenneté et l'Etat de droit – mais qu'elle est formée d'individus concrets, avec leurs particularités historiques, culturelles et sociales » (SCHNAPPER, 1999 : 43). Son modèle de « société des citoyens » (SCHNAPPER, 1999, 1994) se fonde sur le principe de la citoyenneté dont la visée principale est de créer « une société politique abstraite, en transcendant par la citoyenneté les enracinements concrets et les fidélités particulières de ses membres » (1999 : 41). La nation démocratique fonde sa légitimité sur cette société politique abstraite dont les individus sont citoyens quelles que soient leurs origines historiques, ethnico-historiques, leurs caractéristiques sociales, etc., car ils sont « civilement, juridiquement, politiquement libres et égaux » (SCHNAPPER, 1999 : 41). Les institutions de citoyenneté transcendent les références particulières et fondent une organisation politique qui consent à faire vivre ensemble des populations dont les croyances et les pratiques culturelles sont différentes. Le principe de « transcendance par le politique » constitue l'idée centrale de cette société idéale-typique et prend des formes différentes selon chacune des sociétés de citoyens. Toutefois, cette transcendance ne touche qu'au domaine public, cette conception impliquant une séparation entre la sphère privée et le domaine public qui se concrétise par exemple par la séparation entre le politique et le religieux.

3.3 LA CRITIQUE DU MODELE « NATIONALISME REPUBLICAIN »

Le modèle que développe Dominique Schnapper dans ses derniers ouvrages ne parvient pas à atteindre l'objectif que l'auteur lui assigne, à savoir une réflexion qui permette de dépasser l'opposition entre nation ethnique et nation civique. Alors qu'elle se propose de problématiser cette opposition, elle tend, pour Brubaker par exemple, à adopter la perspective civique. En effet, si ce modèle est intéressant en tant que tel, il devient beaucoup plus discutable quand on cherche à en établir la pertinence pour l'analyse empirique, en particulier pour l'étude des phénomènes migratoires ou « interculturels ».

La première objection adressée à l'auteur porte sur la dimension normative – parfois prescriptive – de son argumentation théorique, qui entrave l'utilisation du modèle en tant qu'outil d'analyse ou de compréhension de la réalité. Dominique Schnapper tend souvent à dire ce qui devrait être plutôt que ce qui est ou peut être.

Une des critiques les plus virulentes mais aussi des plus pertinente à cet égard est formulée par Françoise Lorcerie (1994) dont nous partageons, le plus souvent, le point de vue. Elle qualifie de « nationalisme républicain » l'engagement scientifique de Dominique Schnapper et des chercheurs français[43] qui suivent les mêmes orientations qu'elle. Pour Lorcerie, ces derniers se basent sur ce qu'elle appelle « l'axiologie républicaine » (LORCERIE, 1994 : 248) et font preuve d'un nationalisme scientifique qui tend à maintenir l'identité nationale et le

[43] Stéphane Beaud, Jacqueline Costa-Lascoux, André Taguieff, Patrick Weil …

mythe national français. Concrètement, cela se traduit dans les textes de ces auteurs par une critique de l'intégration pluraliste et une objectivation de l'Etat et des « valeurs républicaines ».

En effet, dans les ouvrages analysés par Françoise Lorcerie, la société prise comme forme d'organisation des relations sociales est remplacée par l'Etat, la démarche sociologique est placée sous l'emprise du paradigme juridico-politique et la question de l'intégration sociale est réduite à celle de l'intégration nationale. En conséquence, l'idée – a priori, pas dénuée d'intérêt – que le lien national devient la forme privilégiée du lien social est érigée en postulat. Tout en évitant les pièges de la terminologie fonctionnaliste classique – Schnapper préfère le terme d'acculturation à celui d'assimilation – les transformations sociales relatives à la migration sont appréhendées uniquement en termes « d'incorporation de nouveaux arrivants à la nation » (LORCERIE, 1994 : 252). Le rapport entre immigrés et société illustre bien cette perspective qui se résume pour les immigrés à adopter ou à refuser « les comportements et les attitudes explicitement ou implicitement exigés par la société d'installation » (SCHNAPPER, 1991 cité par LORCERIE, 1994). Les catégories de l'altérité se construisent sur un rapport à la nation qui se veut politique, civique mais qui, dans les faits, crée des catégories d'« exclus culturels ».

En effet, l'inclusion nationale du modèle repose sur l'exclusion des cultures ethniques et démiotiques et, ce faisant, instaure une démarcation stricte au sein des pratiques sociales entre ce qui est légal et légitime et ce qui ne l'est pas. Sans le dire explicitement, l'analyse de Schnapper tend à adopter un point de vue qui affirme que l'ordre social est ce qui est ordonné par la loi (LORCERIE, 1994 : 260). En conséquence, ce qui n'est pas déterminé par la loi est « renvoyé », « cantonné à la sphère privée » (LORCERIE, 1994 : 260, citant les auteurs).

Les faiblesses du modèle

A notre avis, une des principales faiblesses analytiques du modèle en question vise la séparation entre l'espace public et l'espace privé. Pour Dominique Schnapper en particulier, le privé représente en quelque sorte le revers négatif de la médaille que constitue le public. En théorie, cela signifie qu'au cours du processus d'acculturation, les immigrés parviennent à identifier ce qui fait les normes culturelles de l'espace public ou politique et qu'ils sont tenus d'accepter les règles de conduite en fonction des exigences publiques réglées par ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, maintenir « le noyau dur[44] de leur culture ethnique » (religion, alimentation, etc.) dans le privé (LORCERIE, 1994 : 261), l'articulation des deux sphères permettant ce que Schnapper nomme la « combinaison culturelle ».

Ce type de distinction séparant la sphère privée de la sphère publique soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. La sphère privée apparaît comme une sorte de résidu culturel, le lieu où peuvent s'actualiser toutes les pratiques qui ne sont pas acceptées dans la

[44] La conception présentée par Dominique Schnapper fait référence à des questions fondamentales traitées en sociologie des migrations sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici. Qu'est-ce que le noyau dur ? une partie de la culture importée du pays d'origine ? les normes et les valeurs que l'on protège de la pression assimilationniste de la société nationale ? Que dire des pratiques qui constituent des enjeux sociaux et identitaires ? Peut-on les qualifier de noyau dur de la culture d'origine alors qu'ils se présentent comme des marqueurs identitaires en opposition à la société dominante (et ne se réfèrent que par le biais symbolique à la culture d'origine) ? Que dire des pratiques privées qui avec le temps sont reconnues dans la sphère publique ?

sphère publique. Paradoxalement, alors que ces pratiques sont en quelque sorte déterminées en négatif par les règles ayant cours dans la sphère publique, Dominique Schnapper les désigne par le terme de noyau dur. L'idée de noyau dur laisse penser qu'il s'agit de quelque chose de solide, de difficilement transformable relatif à la « culture d'origine » alors qu'en l'occurrence et si on suit la logique du modèle, c'est le produit d'interactions et d'ajustements entre des pratiques et des règles de société qui visent à réglementer ces pratiques. S'il est vrai que pour l'auteur il existe un « processus dynamique de réinterprétation, de négociation et d'ajustements culturels, dont les immigrés sont les acteurs » (POUTIGNAT et al., 1995 : 191), cette vision dynamique est toutefois contrecarrée par une conception statique de l'identité du migrant, qui est perçue comme un héritage culturel. La limite à l'acculturation avancée par Schnapper semble relative à l'existence de caractéristiques culturelles nucléaires qui sont associées à des populations à référence ethnique comme « les Africains », « les Maghrébins », « les Turcs », etc.

En ce sens, la notion de « noyau dur » telle qu'elle est définie ici peut être interprétée comme le dernier bastion de la culture originelle que la société civique n'a pas encore pu abattre ou que les immigrés ne peuvent pas se résoudre à abandonner. Outre ce constat un peu général qui mériterait par ailleurs une réflexion bien plus pointue, la notion de noyau dur comme elle est comprise par l'auteur est problématique d'un point de vue théorique. Dominique Schnapper définit ce noyau dur de la culture d'origine comme « le système de normes et de valeurs qui, dans les cultures méditerranéennes par exemple, règle les comportements des individus selon leur âge, leur sexe et leur statut familial et fonde les relations de « respect » entre les générations et les sexes, source de l'honneur familial ». Il est transmis au sein de la cellule familiale, se trouve comme incorporé à l'individu et le contraint sous formes de normes morales à respecter les comportements d'usage dans son groupe.

Cette définition-illustration du noyau dur n'est pas convaincante ; tout d'abord on sait combien il est difficile de définir a priori – et d'un point de vue objectif, c'est-à-dire sans se référer au sens des acteurs – ce qui a trait à la culture d'origine ou pas. Ensuite, parler de noyau dur semble indiquer qu'il y aurait un ensemble de valeurs et de normes irréductibles à celles de la société civile et politique. Or, Michel Oriol a bien montré que l'élaboration ou la combinaison des références « culturelles » se fait de manière bien plus complexe. Les différents éléments en référence aux cultures d'origine et d'accueil – si tant est qu'on puisse les établir de façon analytique – ne se combinent pas suivant des logiques fonctionnant a priori, c'est l'individu ou le groupe qui, dans leur ordonnancement, leur donne sens et cohérence (ORIOL, 1985, 1988). Il n'est par conséquent pas facile de distinguer de manière tranchée ce qui est du ressort du domaine privé, familial ou du domaine public.

Enfin, si on se rapporte à la citation de Dominique Schnapper, on constate qu'elle articule la notion de noyau dur avec celle d'unité familiale, et ensuite implicitement avec celle de vie sociale en général, procédant ainsi à une sorte de psychologisation du social. L'articulation entre un noyau dur et des éléments périphériques est relativement censée du point de vue d'une approche psychologique ou centrée sur le plan individuel[45] ; elle perd cependant une bonne part de son efficacité explicative lorsqu'elle est rapportée au niveau macrosocial. Apparentée aux visions intégrationnistes, elle ajoute une pierre de plus aux mesures d'évaluation de l'intégration, qui en deviennent obsessionnelles à force de vouloir mesurer la distance entre la société et l'individu immigré, distance qui s'exprime au travers du concept d'intégration (d'assimilation, le terme importe peu ici) et que l'on estime en étudiant, en

[45] Voir des auteurs comme Kastersztein, Camilleri, etc.

l'occurrence, la « combinaison culturelle » entre les pratiques de la sphère publique et celles de la sphère privée (noyau dur).

Par ailleurs, l'idée de noyau dur pose problème pour une analyse en termes familiaux. L'ensemble des normes et des valeurs décrit n'est pas contextualisé et semble se rapporter indistinctement à des comportements individuels ou collectifs. Comme s'il y avait un noyau dur de pratiques immuables, au sein de la famille, transmises d'une génération à l'autre, comme si ces dernières étaient reconnues de la même manière par tous, comme si elles étaient fixées une fois pour toutes et tous.

Cette perception se rattache à une vision relativement statique et primordialiste de l'identité culturelle, quoiqu'en dise l'auteur. Il est vrai que Schnapper précise que le noyau peut varier selon les circonstances et dépend de la conscience que le groupe a de lui-même; si cette précision sert à nuancer les propos avancés par ailleurs, elle ne garantit pas à l'approche un caractère relationnel et dynamique. La méthodologie adoptée tend en effet à identifier au préalable des populations auxquelles on attribue des traits culturels spécifiques qui dépendent de processus endogènes comme la socialisation et sont indépendants des interactions sociales (POUTIGNAT et al., 1995).

Appréhendé en termes relationnels, le noyau dur ne peut être que le résultat des interactions et des relations entre groupes alors que la définition donnée ici se présente comme une chasse gardée des individus migrants, comme une culture d'origine qui ne serait pas soumise à une confrontation avec d'autres pratiques. L'approche relationnelle montre que les différences culturelles n'existent pas a priori telles qu'elles apparaissent dans un contexte social ou national particulier mais qu'elles acquièrent une signification distinctive uniquement dans la relation avec d'autres groupes. Cela ne signifie pas, il est vrai, que les différences ne sont pas réelles et vécues comme telles pour les individus. L'identité collective ne peut être réduite à la possession d'un héritage culturel, elle se construit comme « un système d'écarts et de différences par rapport à des « autres » significatifs dans un contexte social et historique déterminé » (POUTIGNAT, 1995: 192).

Critique de la posture normative

Les critiques dirigées contre les auteurs du « nationalisme républicain » concernent aussi le fait que leurs textes ont une dimension normative. La force performative du discours qui se présente comme autorisé est d'autant plus forte que les auteurs font un appel massif à la règle et au droit. Les conseils, les avertissements ou les « énoncés explicitement prescriptifs, qui se présentent comme des conseils pratiques aux décideurs » (LORCERIE, 1994 : 254) ancrent l'écrit scientifique dans le débat public et tendent à importer les catégories du sens commun au sein des catégories d'analyse construites sur des arguments scientifiques. Ce faisant, ils participent en tant qu'experts scientifiques à la lutte des classements des catégories de l'altérité en se positionnant contre ce que Lorcerie décrit comme la tendance réformatrice du gouvernement. Cette perspective qualifiée de « politico-administrative » se traduit par des phrases du type : « la politique française d'intégration ne peut aller à l'encontre des traditions du pays, le pluralisme de la société n'est pas nouveau mais une constante, il n'y a pas là matière à décision politique mais simplement matière à gestion » (SCHNAPPER citée par LORCERIE, 1994 : 252).

Dominique Schnapper répond à ces dernières critiques de façon pour le moins ambiguë. Elle précise dans un ouvrage publié en 1999 que son objectif vise à discuter « l'idée » de nation au

sens analytique du terme et que la responsabilité de comprendre ses propos comme la formulation d'un idéal incombe au lecteur. Paradoxalement, elle admet cependant que l'introduction d'éléments normatifs dans la construction d'un idéal-type n'est jamais à exclure car l'effort d'objectivation du chercheur n'est jamais indépendant des valeurs de ce dernier (1999 : 45).

Si les travaux de Dominique Schnapper et des scientifiques qui travaillent dans le cadre du même paradigme ont, comme nous l'avons évoqué, eu un écho important, Véronique De Rudder estime qu'ils ont contribué à repousser à l'arrière-plan d'autres recherches qui assument des distinctions plus classiques en sciences sociales, comme celles de société/nation/Etat ou intégration sociale/intégration politique, et qui revendiquent l'analyse des rapports interethniques en termes d'interaction et de transaction, tentent de comprendre l'articulation des différences « instances » économiques, sociales, politiques, culturelles, etc. dans la société contemporaine, et de ce fait interrogent aussi nécessairement les formes actuelles et futures de la démocratie (1997 : 22).

Cette petite incursion dans le débat français nous autorise à tirer des enseignements de portée plus générale. En premier lieu, elle prouve que les conceptions scientifiques sont très fortement reliées à une histoire nationale et ne souffrent la plupart du temps pas l'intrusion d'autres approches qui pourraient se révéler éclairantes. En l'occurrence, la notion d'ethnicité – et les théories qui s'y rattachent – est complètement évacuée de la réflexion parce qu'elle constitue une menace pour la nation définie comme contractuelle. Ensuite, cela montre que les identités, les mythes et les modèles nationaux peuvent être renforcés par l'élaboration de modèles scientifiques. Enfin, on constate que les paradigmes scientifiques, au cœur même de la lutte des classements pour le contrôle de la vision du monde, contribuent à transformer la réalité des individus en modifiant les catégories d'action, en particulier celles de l'intervention étatique.

4 LES EFFETS SOCIAUX DES CONCEPTIONS ALLEMANDES ET FRANÇAISES

1.1 REMARQUE LIMINAIRE

Jusqu'ici, nous avons considéré le rôle des scientifiques comme des acteurs de la lutte des classements en montrant que leurs conceptions sont bien entendues relatives à l'objet étudié mais aussi à une idée a priori qu'ils se font de la nation. Par ailleurs, nous avons aussi affirmé que le contexte national transformait les enjeux liés aux catégories de l'altérité. Nous n'avons pas montré, cependant, quel pouvait être l'effet des différents types de nations sur les catégories et surtout sur les populations concernées. En effet, ces dernières participent au processus de construction. Néanmoins, seules des études empiriques sont en mesure de montrer quels sont les effets réels sur les populations concernées. Il ne s'agit donc plus de considérer les conceptions nationales d'un point de vue théorique, mais d'étudier des formes d'interaction entre un Etat et des groupes sociaux à une époque donnée. Ces dernières sont prises dans un imbroglio d'autres relations qui interviennent dans la lutte des classements et au sein desquelles les enjeux et la distribution des pouvoirs sont fixés par les acteurs en présence. En ce sens, l'analogie avec les « problèmes sociaux » recouvre une pertinence aiguë puisqu'elle touche aux définitions des catégories (et attachées à celles-là les questions

identitaires, de reconnaissance, la distribution des ressources, etc.) qui ont une importance particulière à un moment et dans un lieu donnés.

De sorte à recontextualiser la construction des catégories, il s'avère pertinent de mettre en perspective les deux types de conceptions nationales distinguées jusqu'ici au travers des exemples allemand et français. Riva Kastoryano compare la mobilisation et l'organisation communautaires des musulmans et des Turcs en France et en Allemagne et montre en quoi elle est relative à l'émergence d'un problème social qui se présente comme un enjeu de classification lié au rapport entre les immigrés et les pouvoirs publics. Il démontre que les communautés définissent leurs propres frontières en se situant par rapport aux frontières politiques de la communauté nationale et que le marqueur symbolique autour duquel se cimente chaque communauté découle des relations entre les groupes et l'Etat, étant donné que c'est ce dernier qui fixe les règles du jeu (1994 : 233, 235).

La comparaison entre la mobilisation des musulmans en France et en Allemagne montre que les catégories nominales et d'identification affichées (ce qu'on pourrait traduire grossièrement par l'identité) sont souvent le fait d'une opposition à la société nationale d'immigration ou du moins d'une négociation en des termes définis par elle. Pour Kastoryano, l'Etat est en quelque sorte à l'origine de nouvelles solidarités communautaires (1994 : 235). C'est ainsi que l'intériorisation des règles du jeu de chaque contexte national autorise la participation au « jeu des classements » politiques notamment et engendre de la part des immigrés des discours qui se présentent comme les miroirs déformés des conceptions nationales.

Les théories de l'ethnicité présentées dans la partie théorique permettent de mieux comprendre la relation entre des communautés ou des acteurs définis en termes ethniques et les pouvoirs publics. Lorsque advient une politisation du processus et que la communauté cherche à afficher une identité politique, les frontières et les contenus identitaires des groupes se transforment. La mise en valeur de certaines propriétés pouvant être caractérisée en termes ethniques devient ainsi un moyen de participer à la lutte des classements. Dans les termes de l'auteur, « si l'identité est la stratégie d'action, la formation d'une communauté devient la tactique nécessaire pour faire reconnaître les particularités affichées et les négocier avec l'appareil d'Etat » (KASTORYANO, 1994 : 233, 235).

4.1 LA LUTTE POUR LA DOUBLE NATIONALITE EN ALLEMAGNE

En mai 1990, la nouvelle loi sur les étrangers a suscité une mobilisation collective des communautés turques d'Allemagne. La loi visait à faciliter, en principe et sous certaines conditions, l'acquisition de la nationalité allemande pour les enfants d'étrangers tout en exigeant, comme précédemment, qu'ils renoncent à leur nationalité d'origine (KASTORYANO, 1994 : 232). L'enjeu de la lutte des classements portait sur le caractère plus ou moins exclusif de l'appartenance à la nation allemande. L'organisation et la mobilisation des identités, constituée par une dynamique d'opposition entre partis politiques, gouvernement et représentants des communautés, s'est cristallisée en conséquence autour de l'enjeu que constituent les appartenances nationales.

Ces dernières années, ce sont donc les débats sur la citoyenneté et sur la double nationalité et ses implications pour l'identité nationale allemande qui ont renforcé et accéléré le processus de formation communautaire autour des identifications nationales.

4.2 L'AFFAIRE DU FOULARD ET LA MOBILISATION RELIGIEUSE EN FRANCE

En 1989, « l'affaire du foulard » a, entre autres lieux, secoué la France et contribué à constituer en problème social la question du rapport entre la laïcité de l'Etat et la religion des immigrés. A cette occasion se sont exprimés des responsables politiques et des intellectuels qui n'ont pas manqué d'invoquer les mythes fondateurs de la nation et sa conception contractuelle, avec des prises de positions qui « se firent un devoir de rappeler à la société les principes fondamentaux de la République, principes qui constituent le 'noyau dur de l'identité nationale' et aux migrants les 'règles de conduite' dans un Etat qui a fait de la laïcité sa religion officielle » (KASTORYANO, 1994 : 231). Le port du foulard, et ce particulièrement au sein de l'école qui est plus que d'autres institutions encore porteuse de l'idéologie nationale (1994 : 231), a placé les principes de la République et de la laïcité au centre des enjeux de la société française. L'entrée de nouveaux acteurs sur la scène publique et l'activation de ces enjeux définis par rapport à une conception civique de l'Etat ont défini un champ de luttes pour la définition « du musulman » ou de la catégorie musulmane au sein de la société française. La mobilisation de la communauté musulmane autour de cet enjeu (en grande partie défini par les pouvoirs publics) a renforcé, nous dit Kastoryano, l'identification religieuse des populations qui se sentaient concernées et « a fait de la religion une force mobilisatrice qui donne son essence à la formation de la communauté en s'opposant à la laïcité » (1994 : 233).

4.3 CONCLUSION

Ces deux exemples montrent que la négociation avec l'appareil d'Etat dans un but de reconnaissance de catégories d'identification subjective – l'identité en quelque sorte – se fait par la mise en place de stratégies ou de tactiques qui se concrétisent par l'émergence ou la formation des communautés (KASTORYANO, 1994 : 229). C'est donc en réaction aux principes fondamentaux des deux nations (lien entre religion et Etat en France et lien entre Etat et citoyenneté en Allemagne) que la définition des catégories, les affirmations identitaires et les communautés se sont constituées. Les représentations, plus spécifiquement définies comme des identités par Kastoryano, sont étroitement corrélatives avec les structures sociales et les relations sociales en place dans la société nationale en question. C'est au moment où le groupe ou la communauté est pris dans un processus de politisation qu'il est contraint de définir ses frontières et de ce fait de réaliser (au sens de rendre réelles) ses catégories représentatives. Conformément à la théorie de Barth (1969), c'est sous l'effet d'interactions entre les groupes que se constituent les frontières entre eux et se définissent les contenus culturels distinctifs, dans ce cas religieux ou nationaux.

En conclusion, on peut affirmer que la conception nationale a un effet certain sur la construction des catégories de l'altérité. Toutefois, l'enjeu autour duquel se cristallisent les luttes des classements dépend du champ dans lequel elles ont lieu, du moment dans le processus d'institutionnalisation étatique mais surtout des termes dans lesquels a été défini le problème social y relatif. La question du port du voile est, certes, étroitement liée à une vision politique de la nation française ; néanmoins, le déroulement de « l'affaire » et les nouvelles formes de catégorisations et de perceptions qui en résultent dépendent des acteurs présents et de la problématisation qui a eu lieu sur la scène publique. La conception ethnique de la nation allemande est bien entendu à l'origine de la revendication d'obtenir la double nationalité pour les étrangers. Là encore, la gestion du problème dépend de la conjoncture sociale et des forces politiques en présence.

Quant aux effets des conceptions nationales sur les populations et leur identification, ils sont difficiles à évaluer parce qu'ils font intervenir des médiations sociales complexes. En effet, on ne peut, à l'instar de certains théoriciens, préjuger des contours et des critères présidant à la construction des catégories au sein des Etats nationaux uniquement parce qu'on connaît les principes au fondement de ces derniers. Il faut procéder à une analyse plus systématique des différents éléments. Tout d'abord, la construction des catégories au sein d'un Etat national n'est pas une relation bilatérale (ou même unilatérale) comme celle décrite par les processus d'institution ou de nomination de Pierre Bourdieu. Il n'y a pas l'Etat face à un individu ou un groupe, mais une relation entre des acteurs plus ou moins engagés selon l'enjeu de la classification. Ce processus s'inscrit donc dans un jeu à plusieurs dimensions qui fait intervenir un champ, des acteurs, des enjeux, des problèmes sociaux, etc. qu'il s'agit de soumettre à l'étude empirique.

5 LE MODELE MIXTE : LA SUISSE

La Suisse intéresse notre propos, et ce, à plusieurs points de vue. Tout d'abord, elle constitue l'exemple type du modèle mixte. Ensuite, elle est un contexte national où a eu lieu le premier volet de l'enquête empirique, qui a été comparé avec celui mené aux Etats-Unis. Nous avons vu que les différentes conceptions nationales tendent à orienter les processus de constitution de catégories et à orienter les pratiques de mobilisation et d'identification des personnes touchées. Qu'en est-il des classifications qui adviennent dans un contexte dont la conception présente à la fois des éléments ethniques et civiques ?

En Suisse, sur le plan fédéral, la conception civique de la nation comme pacte politique est privilégiée alors qu'au niveau cantonal ou communal, c'est l'idée d'une nation communautaire qui prévaut. Toutefois, chaque canton souscrit à la conception assimilatrice de la nation différemment ; à en croire Laurence Ossipow (1996)., par exemple, les Genevois et les Neuchâtelois ont une conception plus contractuelle de l'appartenance que les Vaudois.

Il faut, toutefois, remonter à l'émergence et à la formation de l'Etat-nation pour trouver les origines des principes qui gèrent l'organisation politique suisse. A la fin du XIX^{e} siècle, l'issue de la guerre civile (relativement courte par ailleurs) contraint les catholiques à souscrire à la demande des libéraux et à entrer dans l'Etat fédéral constitué en 1848 par les régions libérales, qui, indépendamment de la différence de langues, se sont unies afin d'imposer ce nouvel Etat (KRIESI, 1999 : 14). Le compromis qui s'ensuit donne naissance à la constitution de 1848. Si l'Etat fédéral postule l'existence d'une nation helvétique, la nationalité suisse repose sur un indigénat cantonal et un droit de cité communal. La nationalité suisse est par conséquent déterminée par le lieu d'origine et non par le lieu de naissance. C'est ainsi que l'essentiel du pouvoir est octroyé aux autorités cantonales (elles seules octroyaient alors la naturalisation), diminuant ainsi le pouvoir central et autorisant les régions catholiques à garder un certain contrôle sur leur territoire. Durant les 150 années qui suivent, on voit se resserrer les liens au niveau fédéral, ce qui contribue à la création d'une solidarité nationale (KRIESI, 1999 : 15). Au niveau de la Confédération helvétique, l'unité politique a donc conditionné le sentiment d'appartenance (CENTLIVRES et SCHNAPPER, 1999 : 157). La conception de la Suisse comme ensemble national se trouve par conséquent être le fruit d'un travail d'unification relativement récent.

La conjonction entre des régions de religions et de langues différentes s'élabore sur l'idée « d'unité dans la diversité » et constitue en quelque sorte une objectivation de signification de second ordre (BERGER et LUCKMANN, 1986) qui légitime cette mosaïque unie. C'est une tradition relativement nouvelle qui semble faire de plus en plus écho au sein du public suisse et qui même dans sa forme sacralisée et mythologisée de la fin du XIX^{e} siècle, est combinée au « nationalisme civique », essence volontariste du nouveau fédéralisme national (KRIESI, 1999). La référence à un mythe commun – réactualisé au travers de manifestations de commémoration par exemple – forge non seulement une communauté de sentiments entre les différentes parties de la nation mais donne également sens au mouvement démocratique (KRIESI, 1999 : 16).

Toutefois, la conception civique de la nation concrétisée « dans des institutions politiques exceptionnelles n'exclut pas une conception ethnique de la citoyenneté qui ressemble à celle des Allemands » (KRIESI, 1999 : 17). La loi adoptée à la veille de la première guerre mondiale, légèrement modifiée en 1990, se fonde sur le *jus sanguinis* et rend l'acquisition de la nationalité, et du même coup de la citoyenneté suisse, très restrictive[46]. Les éléments de type ethnique ou communautaire qui sont présents au niveau local ou cantonal sont un effet de l'histoire puisque les cantons ont toujours exigé de pouvoir définir l'identité nationale de leurs citoyens, raison pour laquelle la Suisse, comme Etat, n'a pas atteint le degré de standardisation que l'on trouve dans d'autres pays d'Europe (KRIESI, 1999 : 17).

En résumé, le nationalisme civique prédominant au niveau fédéral va de pair avec le nationalisme ethnique prédominant au niveau cantonal et local (KRIESI, 1999 : 17). Au niveau fédéral, les politiques d'unification ont conditionné le développement de sentiments nationaux reliant la conception fédérale au modèle républicain. A contrario, au niveau cantonal, le sens d'appartenance à une communauté est plus proche d'une culture commune et implique une vision analogue à celle du modèle allemand (CENTLIVRES et SCHNAPPER, 1999 : 158).

Dans le cadre de la Suisse, tous ceux qui ne sont pas suisses par naissance ou par naturalisation, sont juridiquement étrangers. C'est ainsi que dans le contexte national suisse, on utilisera, en parlant de l'autre en général, le terme d'étranger[47].

5.1 L'HISTOIRE MIGRATOIRE SUISSE ET L'EVOLUTION DES CATEGORIES DE L'ETRANGER[48]

Ce n'est que vers 1880 que la Suisse voit sa balance migratoire s'inverser, ayant été jusque là principalement une terre d'émigration (on connaît Nova Friburgo au Brésil, New Glaris aux Etats-Unis, etc.). Les travailleurs étrangers qui arrivent en Suisse au XIXe siècle sont tout d'abord des Allemands, suivis par les Italiens en provenance du nord de l'Italie qui sont très tôt cible de discours xénophobes faisant naître la mythologie de l'invasion (BORY, 1987).

[46] Pour plus de précisions, voir, entre autres, Centlivres (1991a, b).

[47] Est citoyen suisse de naissance, le fils (ou la fille) dont les parents sont unis par mariage et dont l'un est citoyen suisse ou d'une citoyenne suisse qui n'est pas mariée avec le père de l'enfant (Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la citoyenneté, 1952, état au 1er janvier 1992). La nationalité suisse peut aussi être acquise par naturalisation en fonction de la durée de séjour du candidat et de son « intégration » à la société locale.

[48] Les quelques paragraphes proposés ici retracent en très grandes lignes l'histoire migratoire suisse de sorte à situer le contexte au sein duquel adviennent les catégories qui nous intéressent. L'étude de l'histoire migratoire est le fait de nombreux ouvrages documentés. Pour cela, se référer à des auteurs comme Flückiger, Arlettaz, Bory, Haug.

En dépit des tensions entre autochtones et travailleurs étrangers49, la « question des étrangers » (ARLETTAZ et BURKHART, 1990) ne s'impose pas, à la fin du XIXe siècle, comme un problème social qu'il s'agit de résoudre. Ce n'est qu'à la veille de la première guerre mondiale que c'est le cas. Si les travailleurs immigrés commencent à affluer, c'est parce que la Suisse a besoin de main-d'œuvre pour faire face au développement économique, notamment pour creuser les tunnels sous les Alpes. A cette époque, l'étranger est défini par le travail et son origine non nationale. La figure de l'autre emblématique est constituée par le travailleur immigré venu seul, promettant – et espérant – de ne rester que provisoirement en Suisse.

Entre les deux guerres, le taux d'immigration diminue. La représentation attachée à la catégorie de l'étranger est liée à la tension internationale qui se nourrit de la peur du bolchevisme et de l'antisémitisme. La distinction sévère opérée entre la catégorie des nationaux et celle des non nationaux se justifie par les référents symboliques attachés à ces derniers (bolchevistes, menace rouge, etc.) et est légitimée par des intérêts nationaux.

Après la deuxième guerre mondiale, les choses changent, la Suisse sort sans trop de dégâts matériels de la guerre, le dispositif et l'appareil de production sont intacts mais il manque de la main-d'œuvre pour les faire fonctionner. On fait appel aux immigrés, en particulier aux Italiens qui, suite aux accords conclus entre l'Italie et la Suisse, arrivent en masse, donnant lieu au phénomène que l'on a qualifié de chaîne migratoire.

Au cours des années 1960, arrivent les personnes originaires d'Espagne, du Portugal, d'ex-Yougoslavie, de Turquie, etc. Les étrangers constituent 11% de la population résidante en 1960 et commencent à prendre plus d'importance, en nombre mais aussi en visibilité. De 1960 à 1970, les étrangers, principalement d'origine italienne, ont plus que doublé en Suisse. Ce mouvement migratoire est à son apogée en 1964, quand la part de la main-d'œuvre étrangère au sein de la population active atteint 27%. Suite aux mesures de plafonnement de la main-d'œuvre étrangère introduites par le Conseil fédéral, à la crise économique et aux pressions xénophobes, la population d'origine non nationale diminue fortement les dix années suivantes. De par le strict contrôle que la Suisse exerce sur la présence étrangère, elle a, comme le rapportent de nombreux analystes, exporté une partie importante de son chômage : ce sont, en effet, les étrangers qui ont essuyé les frais de la crise. De 1974 à 1976, l'économie helvétique a perdu 330'000 postes de travail alors que cette réduction s'est traduite par l'apparition de 25'000 chômeurs uniquement. La différence s'explique par le départ forcé – ou semi-volontaire, cela dépend des points de vue – de 245'000 étrangers (FLÜCKIGER, 1992).

Grâce aux accords internationaux, le regroupement familial devient légal, les familles commencent à s'installer, elles ont des besoins et revendiquent certains droits. La réalité ne correspond plus aux représentations et aux stéréotypes que l'on se faisait généralement de la catégorie des immigrés et la célèbre phrase de Max Frisch est révélatrice du hiatus existant entre schèmes de perception et réalité : « nous attendions des bras et ce sont des hommes qui sont venus ».

Le décalage entre les cartes mentales qui permettaient de comprendre le phénomène migratoire et la réalité peut, comme le précise Pierre Centlivres (1996), faire naître une

[49] Voir à ce propos les émeutes des 25-29 juillet 1896 (BORY, 1987).

certaine « intolérance », qui s'est en l'occurrence traduite par l'émergence des mouvements xénophobes qui ont fait irruption sur la scène publique et politique. Les initiatives Schwarzenbach (du nom de leur leader) qui visaient à limiter le nombre d'étrangers ont été consécutivement (1965, 1970, 1974 et 1978) refusées par le peuple, mais de peu. L'introduction du problème des étrangers dans le débat politique suisse par ce biais-là a contraint les différents acteurs en jeu (travailleurs étrangers, syndicats, mouvements associatifs, partis politiques, gouvernement, etc.) à se positionner par rapport à une vision de l'étranger connotée négativement. L'enjeu lié à la définition de l'étranger a été imprégné des discours et des argumentations de l'extrême droite et la définition de l'étranger s'est construite de plus en plus sur une argumentation qui fait intervenir les différences culturelles, permettant, à terme, de légitimer la distinction entre le nous et l'autre et de l'ancrer dans une opposition fondamentale, binaire qui institue le dedans et le dehors, sépare le Bien du Mal. Construits sur le décalage entre des traits culturels supposés intrinsèques aux différentes populations, les référents symboliques attachés à la catégorie des étrangers permettent d'englober tous les domaines de la vie sociale ; la différence culturelle est perçue comme naturelle et s'exprime aussi bien dans la famille que sur la place publique, à l'école que dans l'Eglise, mettant en péril l'ensemble de la société suisse.

Depuis 1984, on assiste à une recrudescence de l'immigration avec des personnes qui viennent de pays géographiquement plus éloignés et qui tendent encore à transformer la vision qu'on a de l'étranger. Oubliée depuis presque un siècle, la variable religieuse refait surface. Mais c'est en particulier le statut des personnes étrangères liées aux variables culturelles qui devient le critère principal de construction de catégories distinctes (immigrés, réfugiés, etc.). C'est ainsi qu'avec l'arrivée de personnes qui déposent une demande d'asile, la figure emblématique de l'étranger change et passe, si l'on peut dire, de l'immigré au réfugié.

Si les représentations liées à l'étranger se transforment, les catégorisations officielles évoluent, elles aussi, avec le temps. L'exemple de la population turque montre que la classification des populations est directement liée à des enjeux de politique internationale. De 1981 à 1983, les Turcs sont considérés comme des Européens. En 1983 et jusqu'en 1987, ils passent dans la catégorie des Asiatiques pour, en 1987, être à nouveau considérés comme Européens. Ces transformations sont l'effet de luttes de classements qui font référence aux relations internationales. Lorsque le gouvernement de Turquie est islamiste, les Turcs sont considérés comme Asiatiques, et ce faisant, on institue une distance accrue entre eux et les Suisses.

5.2 LE FEDERALISME INTEGRATEUR SUISSE, UN PUZZLE INTEGRATEUR

Si ce petit historique montre la transformation générale des représentations de la catégorie étranger, il ne dit rien du rapport entre cette dernière et l'Etat national. C'est pourquoi il s'agit maintenant de comprendre comment un pays qui se fonde sur des éléments d'une part dits contractuels et d'autre part ethniques organise ces deux composantes dans son rapport à l'étranger. Pour ce faire, nous décrivons brièvement le modèle d'intégration que constitue la Suisse et les différentes décisions politiques qui ont orienté la construction des catégories de l'altérité.

De prime abord, on pourrait sans doute rattacher la Suisse au modèle général de l'« étatisme communautaire » (CATTACIN, 1996 : 68). En réalité, au sein de ce modèle, on trouve une grande différenciation interne : au niveau national, la politique d'intégration peut être

qualifiée minimale alors que les cantons et les communes sont en mesure de développer des variantes très diverses. Les modèles d'intégration sont, de fait, aussi nombreux que les cantons ou communes en présence. La tradition inspirée du modèle allemand prévaut mais on trouve aussi des formes d'intervention, particulièrement en Suisse romande, qui s'inspirent du modèle français (CATTACIN, 1996 : 68).

Zincone affirme que le modèle allemand d'intégration a inspiré les politiques suisses en matière de migration (ZINCONE, 1992). Il est vrai que les conditions socio-économiques initiales sont relativement analogues à celles de l'Allemagne ; les premières migrations en Suisse correspondent à une migration de travail qui répond au besoin accru de main-d'œuvre. La politique migratoire est une politique de rotation et est soumise à des accords bilatéraux avec les pays d'émigration, comme l'Italie par exemple. La représentation la plus commune de l'étranger est incarnée par le travailleur immigré. Les structures publiques qui se sont en premier lieu occupées des « problèmes des étrangers » se sont constituées en fonction de cette image et ont été subordonnées à l'Office du travail, de l'industrie, des arts et métiers, ayant pour but de gérer le flux migratoire au sein du marché du travail. Le contrôle de ces structures est effectué par « la Police des étrangers » (ZINCONE, 1992).

Ce n'est que lorsque les immigrés ont commencé à s'installer et à faire venir leurs familles que le thème de l'intégration a fait surface. C'est la raison pour laquelle l'émergence d'une politique d'intégration en tant que telle ne remonte qu'aux années 1970, alors que les scientifiques développent le concept d'intégration et que le débat public s'en empare pour le constituer en problème social. La notion d'intégration se construit alors sur une double prise de distance du modèle précédent : d'une part, on refuse l'idée d'une assimilation qui phagocyte la culture et les particularismes des étrangers ; d'autre part, on s'oppose aux mouvements xénophobes50. En plus de la fonction économique que remplit l'immigré, l'idée de « différence culturelle » se renforce et passe de qualificatif attribué aux étrangers à critère de construction des catégories: le « degré d'intégration » est mesuré par la « distance culturelle » qui sépare les étrangers des Suisses. Cette vision des choses est très répandue chez l'homme de la rue mais constitue aussi, bien que de manière plus nuancée, la base sur laquelle se structurent bon nombre d'études portant sur la migration en Suisse.

L'image classique de l'étranger évolue, elle n'est plus seulement à l'image des seuls travailleurs immigrés mais s'étend aux familles. Ces dernières commencent à s'installer suite à la loi sur le regroupement familial et à s'établir en Suisse comme des agents de consommation, des acteurs sociaux et viennent brouiller les pistes des classements sociaux établis. Les associations d'immigrés par exemple s'organisent et prennent un essor certain, ce qui indique que, malgré les projections, la présence étrangère devient une réalité permanente.

Néanmoins, si les débats sur l'intégration vont bon train depuis les années 1970, bien peu de dispositions sont prises en ce qui concerne les politiques d'intégration. Une commission consultative est créée, mais toutefois qui ne dispose que de moyens limités. Sa mise en place a néanmoins une portée symbolique, pourvoyant d'une assise légitime les initiatives politiques qui s'orientent vers l'intégration des étrangers (CATTACIN, 1996 : 68). Depuis lors, l'idée d'orienter la politique dans ce sens fait son chemin. S'inscrivant dans un ensemble de considérations qui touchent à des sujets sensibles de l'espace public, « l'intégration des étrangers » en tant que problème social concerne des acteurs toujours plus nombreux et intéressés à participer à sa définition, ce qui oriente les critères à l'origine des classements des

[50] A ce propos, voir les études de M. Ebel et P. Fiala (1983).

populations en termes d'intégration. La problématisation de l'intégration, qui selon Cattacin n'est pas ouvertement et publiquement thématisée (1996), touche à la définition de l'étranger, aux critères qui prévalent à sa constitution en catégories de pensées, aux logiques qui les sous-tendent, aux discours qui les légitiment et aux représentations qui en dérivent.

Un deuxième élément important dans la marche vers une politique d'intégration dans les années 1970 (qui n'existe toujours pas aujourd'hui au niveau fédéral) est le développement des mouvements qui s'investissent dans le soutien des étrangers. Le plus connu reste le mouvement social « Etre solidaire » qui a contribué à lancer le débat politique et à rendre plus visible la question de l'intégration des étrangers. Au sein de ce mouvement s'illustrent des immigrés étrangers qui, par cette voie, apparaissent sur la scène publique et tendent à transformer la vision que l'on a d'eux en celle de personnes actives ayant leur mot à dire quant au traitement qu'on leur accorde. Cette sortie au grand jour des représentants de l'immigration (qu'elle soit organisée ou non) oriente le débat de l'intégration et le définit en termes publics, engageant un grand nombre de citoyens suisses, même si c'est au côté des mouvements xénophobes.

Les années 1980 sont le moment de nombreuses initiatives en faveur des étrangers qui n'aboutissent pas, mais qui en cherchant la confrontation avec le peuple font entrer la problématique de la migration dans un ordre pragmatique et non plus idéologique (CATTACIN, 2000). Cependant, les différentes institutions, mesures ou législations qui représentent les éléments du puzzle du modèle suisse d'intégration ne donnent pas à voir une politique cohérente au niveau national. Ce « fédéralisme intégrateur » qualifié par certains de « patchwork » (CATTACIN, 1996 : 73) est composé d'une construction de réalités, d'initiatives, de mesures qui ne sont pas coordonnées au niveau administratif et politique et contribuent à créer un ensemble ambigu. Certains estiment que cela peut être dû au manque de problématisation ouverte de l'immigration ; le désintérêt politique serait alors compensé par une action qui prend place au niveau administratif et qui engage les parties civiles sans qu'elles soient coordonnées par des programmes fédéraux (CATTACIN, 1996).

Si les politiques d'intégration sont peu visibles, elles ne s'ancrent pas moins dans des pratiques qui sont localisées dans les communes et les cantons et qui engagent les acteurs du domaine privé et public (CATTACIN, 1996 : 73). Pour exemple, citons le canton de Neuchâtel qui a engagé en 1990 un « délégué aux étrangers » et institué par arrêté du 17 avril 1991 une « Communauté neuchâteloise de travail pour l'intégration sociale des étrangers ». Précisons que le canton de Neuchâtel est l'un des cantons dont la politique à l'égard des étrangers est considérée comme une des plus ouvertes de Suisse. Indépendamment du rôle et des activités de cette institution, que nous ne discutons pas ici, il est intéressant de s'arrêter sur l'intitulé de cette instance. Elle se définit comme une « communauté neuchâteloise de travail pour l'intégration sociale des étrangers », ce qui prouve bien combien la notion d'intégration est l'enjeu social par excellence des « problèmes migratoires ». On peut par ailleurs faire l'hypothèse que l'utilisation récurrente du terme étranger dans les manifestations menées jusqu'à ce jour par la CNTISE et le délégué aux étrangers ont modifié les référents symboliques attachés à la catégorie dans un sens plus positif. La campagne « Salut l'étranger » qui vise à promouvoir la diversité au sein du canton semble, mais il faudrait pour en être certain mener une étude empirique sur ce thème, avoir transformé quelque peu les représentations liées à ce terme ou tout au moins avoir ajouté à cette catégorie une image pouvant être perçue comme positive (fête, spécialités culinaires, musique, etc.).

5.3 L'ENJEU SOCIAL DES CATEGORIES

La surpopulation étrangère comme « l'autre » nécessaire à l'identité nationale

Le 6 décembre 1992, les Suisses ont refusé de faire entrer leur pays au sein de l'Espace économique européen lors d'une votation populaire. La campagne contre l'adhésion a été menée tambour battant par les partis de l'extrême droite et notamment par le leader de l'aile radicale de l'UDC[51], Christoph Blocher. Ce dernier, taxé de politicien populiste, a remis au goût du jour les thèmes chers à Enoch Powell, parlementaire conservateur anglais, considéré comme le « leader des racistes » depuis 1960 (SOLOMOS, 1993). Quoique plus nuancé dans ses propos, Blocher a brandi le spectre de l'invasion étrangère et insisté sur la perte de l'identité nationale dans le cas d'une adhésion à l'Europe des douze. Depuis lors, l'UDC n'a fait que progresser. Les votations fédérales d'octobre 1999 qui ont profité à Christophe Blocher et à son parti montrent que la population suisse tend à accorder de plus en plus de légitimité à ce type de vision du monde. Dans cette dernière, l'étranger – en particulier le réfugié – est montré au mieux comme un profiteur et au pire comme un délinquant. Le recours à ces images permet de jouer de la tactique du bouc émissaire coupable de tous les maux et indirectement de redorer le blason un peu terni de l'identité nationale. Les catégories de l'altérité sont volontairement connotées négativement, que ce soit du point de vue émotionnel ou rationnel, et sont construites en fonction de la différence avec les Suisses et leur culture nationale. Elles s'élaborent en opposition à cette dernière et dans des relations de pouvoir qui dispensent les uns de définir précisément leur catégorie d'appartenance et les « traits culturels typiquement suisses » qui sont censés les distinguer si radicalement des autres.

Cette « identité nationale » si souvent évoquée et invoquée semble cependant avoir été ébranlée par l'issue de la votation de 1992, creusant un fossé – réel ou imaginaire cela importe peu ici – entre cantons francophones et cantons aémaniques. Le refus d'entrer dans l'EEE a subi d'acerbes critiques de la part d'une partie de la population et notamment de jeunes résidant en Suisse, ce qui a accentué la « barrière de rösti » – désignée du nom d'une spécialité culinaire suisse allemande – entre les cantons romands, en majorité favorables à l'entrée de la Suisse dans l'EEE, et ceux où se concentre une majorité de *Nein-sager*[52], opposés à une adhésion à l'Europe, quelle qu'en soit la formule (POGLIA MILETI, 1999).

L'instrumentalisation politique d'une catégorie d'altérité pour renforcer le sentiment de l'identité nationale n'est pas nouvelle. L'utilisation de l'expression « surpopulation étrangère », c'est-à-dire d'une catégorie qui combine l'idée d'altérité (non national) à celle d'un surplus démographique, contribue d'une part à consolider le sentiment national dans un antagonisme avec un autre et à donner sens à une solidarité nationale (contre ce dernier). D'un autre côté, elle concourt à naturaliser cette opposition ; cette dernière est rendue réelle par la construction des figures de l'autre, qui se trouvent incarnées par toutes les personnes qui tendent à « envahir » le territoire. Le développement des représentations et des catégories de nomination nécessaires pour penser et exprimer cette notion résultent de la nécessité de déterminer un autre pour définir l'identité nationale suisse (ROMANO, 1996 : 25). Depuis, la deuxième décennie du XXe siècle, le concept de « surpopulation étrangère » est une des idées

[51] L'Union démocratique du centre (UDC) constitue un des partis gouvernementaux et est représenté au Conseil fédéral. La tendance représentée par Christophe Blocher représente l'aile droite du parti.

[52] C'est ainsi qu'ont été surnommées les personnes ayant voté contre l'adhésion, plus nombreuses dans les cantons suisses allemands.

clés nourrissant les discours relatifs à l'identité nationale. Cette catégorie se construit sur des critères de saturation quantitative par rapport à un environnement social et géographique circonscrit et n'est pas loin de rappeler les idées des eugénistes français du début du XXe siècle (DROUARD, 1995). Alors que cette logique argumentative est encore invoquée aujourd'hui pour mobiliser les sentiments nationalistes, on constate qu'elle est plus ou moins mise en exergue selon les moments historiques. Pour Gaetano Romano, la mise en sourdine ou au contraire l'activation de cette idée dans le débat public est liée à la crise sociale de la société d'accueil, entendue comme crise identitaire de la société suisse (1996 : 31). L'émergence et l'utilisation des catégories de l'altérité réunies sous l'expression « surpopulation étrangère » ne sont par conséquent pas la résultante directe d'un mécontentement lié à des transformations sociales (l'augmentation quantitative des étrangers en Suisse) ; elles sont propres à l'enjeu qu'elles constituent pour « l'identité nationale » à une époque donnée et sont instrumentalisées dans des champs politiques pour faire valoir les intérêts d'une partie de la population nationale.

Les droits politiques de l'autre culturel

Quant aux droits politiques, ils constituent, comme le dit Cattacin, une question délicate pour un pays qui « veut maintenir une claire distinction entre la (fragile) culture autochtone et les cultures des immigrés » (1996 : 75). Les personnes qui n'ont pas la nationalité suisse n'ont pas droit au chapitre, seuls les cantons du Jura et de Neuchâtel font exception et leur accordent les droits politiques. Rappelons que la citoyenneté et par conséquent le droit de vote n'est accessible qu'aux personnes de nationalité suisse (KRIESI, 1999 ; CENTLIVRES et SCHNAPPER, 1999). Pour le canton de Neuchâtel, la réputée ouverture à l'égard des étrangers n'est pas le fait d'une décision récente (les propositions pour élire les étrangers au niveau communal ont toutes été refusées) mais date d'une loi de 1849 qui donne le droit de vote au niveau communal aux étrangers établis. L'acceptation de la nouvelle constitution neuchâteloise en septembre 2000 élargit ces droits et accorde le droit de vote aux étrangers au niveau cantonal.

Si la Suisse se présente au niveau national comme un Etat civique, bon nombre de ses habitants en sont exclus du fait de leur nationalité. Les catégories de l'altérité se fondent en premier lieu sur la non-appartenance nationale fortement corrélée aux présumées différences culturelles que cela entraîne. La logique qui sous-tend cette combinaison est simple : toute appartenance à un territoire national se double de l'intériorisation de pratiques, de modes de faire, de penser, d'agir, en somme d'une culture nationale. La référence ethno-culturelle, c'est-à-dire à une supposée origine, est renforcée par une culture partagée qui s'actualise dans le présent.

Accorder l'accès à la nationalité suisse ouvre du même coup la porte de la citoyenneté et à une participation politique qui touche à des aspects « culturels » de la vie en société. C'est la raison pour laquelle, avant même d'être admis à participer au futur de la Nation, l'individu doit prouver qu'il « possède une culture conforme ».

La naturalisation : le passage d'une catégorie à une autre

Pour devenir suisse, les conditions sont restrictives[53]. L'acquisition de la nationalité suisse se fonde sur le *jus sanguinis*, qui préside à la transmission « naturelle » de la nationalité. Bien

[53] Voir à ce propos Centlivres (1991a, 1991b), Centlivres et Schnapper (1999).

que « héréditaire », la transmission de la nationalité a évolué au cours de ces cinquante dernières années. Jusqu'à peu, un enfant devait impérativement naître de père suisse pour avoir la nationalité suisse, la filiation ne passait qu'au travers des membres masculins de la communauté. Actuellement, la mère peut elle aussi transmettre la nationalité suisse à ses enfants.

En dehors de ces cas de figure, l'acquisition de la nationalité passe par la naturalisation, qui peut être accordée après un nombre déterminé d'années de résidence dans la commune ou le canton, dont le nombre est fixé par ces derniers. La procédure administrative longue et parsemée d'obstacles, décrite par Pierre Centlivres comme le parcours du combattant (CENTLIVRES, 1991a). Lorsque le candidat a passé les différentes étapes préalables à la décision finale, cette dernière est soumise au vote des assemblées législatives qui siègent dans les communes et dépend donc de l'équilibre politique communal. En effet, c'est aux membres de ces assemblées qu'incombe la tâche de juger si le candidat est apte à devenir suisse. Dans certaines communes cependant, la décision est soumise à votation populaire[54].

L'aptitude à devenir suisse est évaluée en fonction de critères comme « l'intégration à la communauté locale, la familiarisation avec le mode de vie et les « habitudes suisses » (KRIESI, 1999). C'est une procédure qui, comme l'a écrit Sayad, ne peut « naturaliser que les postulants naturalisables, qualité dont il y a lieu de s'assurer au préalable en s'assurant notamment des conditions requises (au premier rang desquelles la condition de résidence) pour son acquisition » (1999b : 322). Le cas d'Emmen démontre cependant que si le critère officiel et explicite est celui de l'intégration, le choix réel a été fait en fonction des caractéristiques ethniques des candidats : leur origine nationale. On peut en effet supposer que les enfants et petits-enfants des familles de l'ex-Yougoslavie maîtrisent mieux le suisse allemand que les primo-migrants italiens et qu'ils font preuve d'une meilleure connaissance des pratiques culturelles du pays, étant nés et ayant été scolarisés en Suisse.

C'est ainsi qu'implicitement, les catégories de perception cognitives – qui sont aussi normatives – orientent la procédure de naturalisation et d'un point de vue plus général les processus d'exclusion ou d'inclusion à la société nationale. La naturalisation est une institution de nomination qui par l'attribution d'une identité au travers d'un statut juridique, des noms et des catégories qui lui sont liées et encore plus au travers de l'investiture (officielle), impute au naturalisé tout ce qui est inscrit dans une définition sociale. C'est aussi un moyen de signifier à quelqu'un ce qu'il est – suisse mais par naturalisation – et lui signifier qu'il a à se conduire en conséquence. Sayad va jusqu'à considérer la naturalisation comme une opération d'annexion « comme il en est peu d'aussi profondes et d'aussi totales » (1999b : 325), en rappelant qu'il y a d'un côté celui qui annexe et de l'autre celui qui se laisse annexer. C'est une transsubstantiation qui fait passer d'une nationalité à l'autre, voire « d'un 'sang' à un autre 'sang » (SAYAD, 1999b : 322) et qui dans son symbolisme et sa catégorisation mise en pratique va en retour transformer les représentations de l'étranger.

D'un point de vue plus macrosocial, la naturalisation est un « véritable enjeu de luttes entre deux amours-propres nationaux et entre systèmes d'intérêts (symboliques) antithétiques » (SAYAD, 1999b : 325). En effet, si les logiques de naturalisation (*jus solis, jus sanguinis*) sont propres à un Etat national à un moment historique donné, il n'est pas rare qu'un individu

[54] A Emmen, en mars 2000, ce sont 7350 votants (sur 27 000) qui se sont déplacés pour accorder ou refuser la nationalité aux candidats. Seules 4 demandes de familles italiennes ont été acceptées contre 23 soumises par des familles provenant d'ex-Yougoslavie, de Pologne, de Hongrie et de Turquie.

– et tout particulièrement le migrant – puisse être soumis à deux logiques différentes, à deux principes de droit en même temps sans que cela ne pose de problèmes au niveau juridique. Ce constat touche néanmoins de près l'efficacité symbolique de la nationalité et de sa transmission.

Cette brève description des conditions de la naturalisation en Suisse montre que cette institution dépend de la vision de l'étranger rapportée à une conception particulière de l'Etat-nation. Laurence Ossipow a montré que la différence d'interprétation de l'appartenance « ethnique » ou « assimilatrice » selon les cantons donne lieu à des procédures de naturalisation quelque peu différentes. Dans les cantons où la conception contractuelle de l'appartenance nationale est valorisée, l'accent est mis sur la pratique de la langue de la région et l'insertion locale alors que dans d'autres cantons l'adhésion à des valeurs (sauf démocratiques), à des mythes et à un héritage historique prévaut comme critère de jugement (OSSIPOW, 1996 : 229).

Aussi, le simple fait de distinguer ceux qui peuvent se prétendre candidats à la naturalisation et ceux qui ne le peuvent pas institue une différence entre populations. Cette classification est étroitement liée à la conception générale que l'on a de l'étranger mais surtout de celui qui n'en est pas un (le national). Le traitement accordé aux demandes de naturalisation, les critères de sélection, le choix des instances de contrôle responsables dépendent de l'enjeu que représente l'acceptation de nouveaux membres au sein de l'espace national politique. Dans le cas où l'identité nationale est supposée se baser sur des critères de type culturel, ce sont ces derniers qui fondent l'admissibilité d'un candidat à son nouveau statut de citoyen. Dans les cantons où prévalent les conceptions plutôt ethniques de l'appartenance, la connaissance de la langue de l'endroit, les règles de courtoisie et les manières de se comporter dans certaines situations pèseront lourd dans la balance ; on accordera une grande importance à la proximité culturelle et les candidats seront évalués en fonction de la différence culturelle minimale acceptée.

La « deuxième génération » : entre diversité et invisibilité

De fait, le terme « deuxième génération » entre dans le débat politique suisse en 1980, avec les rapports rédigés par la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers (CFE)55. Contrairement aux projections de certains politiciens et scientifiques qui voyaient dans la deuxième génération en Suisse une bombe à retardement ou à d'autres situations nationales où les personnes de deuxième génération sont placées au centre de « la construction médiatique de la figure de l'immigré », ce groupe présente en Suisse une certaine invisibilité sociale.

Lors de la votation populaire du 12 juin 1994, le peuple a refusé de réviser la constitution nationale afin d'accorder aux jeunes étrangers nés en Suisse (« les deuxièmes générations ») la possibilité d'une procédure de naturalisation facilitée. Ce type de réaction peut s'expliquer par le phénomène qui consiste à maintenir un statut différencié pour une population donnée au moment où cette dernière devient de moins en moins repérable et est perçue comme de plus en plus assimilée au contexte dans lequel elle évolue. Dans la crainte de ne plus être en mesure de reconnaître « l'étranger », par conséquent de différencier les traitements entre

[55] *« Par deuxième génération, il faut entendre les enfants nés en Suisse de parents étrangers ayant immigré, de même que les enfants entrés en Suisse dans le cadre du regroupement familial dans la mesure où ils ont accompli dans notre pays la plus grande partie de leur scolarité »* (CFE, 1980 : 3). En réalité, les fils de parents étrangers qui n'ont pas migré sont également désignés par le terme de deuxième génération, le cas échéant par celui de troisième génération… (parfois, ils sont de la quatrième…).

immigrés et autochtones et de justifier les privilèges existants, on lui refuse l'appartenance à la « société fictive » (RATH, 1993). Une société dont les membres décident, à chaque instant, qui peut y appartenir et à quelles conditions.

En réalité, le refus d'accorder la naturalisation facilitée pour les « deuxièmes générations » ne se fonde pas sur une évaluation des étrangers en termes d'intégration à la société suisse mais sur des critères ethniques. La distinction – la discrimination – s'effectue sur des éléments qui se rapportent à une origine commune, qui n'est pas celle que valorise le mythe national suisse. Il ne suffit donc pas d'être « intégré » pour devenir membre à part entière de la nation helvétique.

Selon un article datant de 1987, une recherche menée en Suisse permet de conclure que la plupart des étrangers dits de « deuxième génération » occupent des postes d'ouvriers qualifiés dans la structure socio-professionnelle suisse (BOLZMAN et al., 1987). Ce statut constitue une certaine promotion sociale en comparaison des primo-migrants, qui le plus souvent n'ont eu accès qu'aux postes non qualifiés. De fait, le statut obtenu au bout d'une formation plus poussée que celle des parents ne constitue pas une réelle évolution de la situation des immigrés par rapport aux autochtones, mais découle plutôt des mutations socio-économiques. Cela traduirait un glissement de la structure de l'emploi dans son ensemble et non une véritable amélioration de la condition immigrée. Cette évolution semble cependant évaluée positivement par les étrangers, à savoir comme une réelle ascension sociale, dans la mesure où il y a une comparaison intergénérationnelle. L'idéologie de l'école et des institutions d'orientation professionnelle semble renforcer encore l'évaluation positive de cette mobilité sociale.

Du fait de la dégradation de la situation économique qui a touché la Suisse durant les années 1990, la problématique se pose en des termes différents pour les filles et les fils des immigrés qui vivent dans des conditions précaires face au marché du travail. Le fait qu'ils soient accoutumés à vivre dans la société d'accueil et qu'ils aient eu accès à une meilleure formation conduit les jeunes à ne pas accepter n'importe quel emploi ou traitement comme l'auraient fait leurs parents. La reproduction sociale au sein de la population immigrée n'est plus possible faute d'emploi mais également parce que les jeunes ne sont plus des immigrés mobiles et précaires (DUBET, 1989). Cette évolution rend difficile la mise en parallèle des situations entre les premières générations d'immigrés et celles qui suivent. Contrairement au type d'immigration de travail, dont la figure symbolique est le saisonnier italien ou espagnol des années 1950 à 1970 – considéré comme mal intégré aux réseaux sociaux de la vie régionale –, les jeunes personnes qui nous occupent présentent une faible visibilité culturelle. Les modes de vie, revendications, aspirations et idéaux sont proches de ceux de leurs contemporains suisses, avec lesquelles ils entretiennent des relations sociales fréquentes.

Eu égard à l'analyse de la situation suisse, il est à se demander pourquoi le peuple suisse a refusé une procédure de naturalisation facilitée – il ne s'agit pas de l'attribution automatique de la nationalité à la naissance – aux enfants dits de « deuxième génération » alors que pour utiliser une perspective plus classique ils remplissent les critères liés à une « intégration culturelle ».

L'analyse des catégories nominales attribuées à ces populations répond en partie à la question. L'altérité est perçue comme héréditaire parce que la magie sociale fait en sorte que les catégories qui la représentent apparaissent comme naturelles, dans l'ordre de la nature. Dès lors, comment changer ce qui est par nature ? Comment admettre des individus dont

l'ascendance n'est en mesure de revendiquer aucun lien, pas même symbolique –surtout pas symbolique – avec le mythe fondateur ? Ces populations, quelle que soit leur « assimilation », ne sont pas perçues comme faisant partie de l'histoire du point de vue des catégories narratives historiques nationales ou d'un rapport aux origines, même lointain, même symbolique. Le développement des mouvements politiques nationalistes et l'idéologie du jus sanguinis expliquent qu'elles aient des difficultés à accéder à la nationalité suisse.

La notion de deuxième génération et sa probable fonction sociale

Un détour par les différentes nominations attribuées aux enfants des immigrés et une discussion sur l'utilisation de certaines expressions en particulier permettent de mieux comprendre la fonction de distinction qu'elles assument. La notion de génération est ambiguë et revêt des sens différents, parfois même contradictoires. L'anthropologie considère la génération comme « l'ensemble des personnes situées au même degré de filiation dans la descendance d'un individu » (DE RUDDER, 1997 : 36). Elle peut indiquer un ensemble d'individus qui ont à peu près le même âge en même temps ; c'est une génération qui vit à une même période historique, qui partage un « vécu » commun propice à une même vision du monde.

Les autres dénominations attribuées aux enfants ou aux petits-enfants des personnes ayant migré ne sont pas non plus univoques, elles laissent transparaître le flou attaché aux différentes représentations que l'on a des populations touchées. Les chercheurs ont tendance à utiliser de plus en plus souvent l'expression « issus de la migration » pour désigner la descendance des populations immigrées. Cette dernière signale, comme le souligne De Rudder, un primat démographique : les personnes concernées par cette expression forment en quelque sorte l'apport démographique indirect de l'immigration. Par ailleurs, « ce sont les seules à être issues de quelque chose » (1997 : 36). Qui dirait, en effet, issu de non-immigré ? Cette particularité a pour fonction de rappeler le statut d'altérité de cette population qui, à ce titre, se situe en marge de la norme (le national, le Suisse, l'autochtone) ; le terme qui la désigne doit donc en rendre compte ou tout au moins tenter d'en préciser le statut au sein de la société.

Une autre appellation articule l'idée de migration avec celle d'origine, on parle alors de « jeunes d'origine immigrée » comme si la migration était une origine ! L'usage de la notion d'origine rapportée à un acte de mobilité révèle deux choses. Tout d'abord, il indique l'indéniable essentialisation et naturalisation de la catégorie immigrée, réifiée et incarnée par des individus qui se présentent comme différents de ceux qui n'ont pas migré. Leur origine est déduite de la caractéristique qui est en premier lieu attachée à la catégorie à laquelle ils sont assignés. Ensuite, « l'usage de la notion « d'origine », toujours de nature symbolique, toujours suspecte d'un renvoi mythologique au sang et à la continuité généalogique, est ici proprement vide de tout autre contenu qu'un pur renvoi à l'extériorité. Ainsi ces personnes sont-elles définies comme « autres », par héritage (hérédité ?) de l'altérité de leurs parents » (DE RUDDER, 1997 : 37). Ce raisonnement sous-entend qu'il existe une continuité généalogique à l'altérité : on est autre parce que l'on naît de personnes considérées comme telles.

Toutes ces dénominations qui participent à tracer la frontière entre nous et les autres sont le fait de relations entre les groupes et sont ancrées dans des relations de pouvoir. Il s'agit bien là d'un processus d'institution et de nomination rendant visible la limite entre des différences qui sans cela n'acquerraient pas forcément une pertinence sociale et qui rendent naturelle la distinction entre les catégories – et du même coup les catégories.

L'utilisation du terme de deuxième génération d'immigrés dans le contexte suisse va dans le même sens mais doit néanmoins faire l'objet d'une interprétation particulière. Du fait de la relative invisibilité des enfants de migrants, tout au moins sur le devant de la scène politique et de la scène médiatique, mais aussi de leurs très discrètes revendications identitaires, l'utilisation de cette dénomination a pour visée de rendre visible ce qui ne l'est plus. L'emploi d'un terme spécifique pour désigner les descendants des immigrés permet par conséquent d'instituer une limite discrète entre les populations. A l'instar de Bolzman, nous pensons que « lorsque les critères de démarcation institués ne permettent plus de départager clairement l'autochtone de l'étranger, comme c'est le cas chez les jeunes issus de la migration, la gestion institutionnelle prend le relais » (BOLZMAN et al., 1987). Cela a pour conséquence de rendre objective – au sens d'objectiver – l'existence de catégories distinctes auxquelles on attribue des caractéristiques que l'on va qualifier de typiques.

C'est ainsi qu'« un traitement différencié aura pour but d'assurer une forme de reproduction de l'altérité ou au contraire de faire disparaître la pertinence sociale de la dénomination de la catégorie avec un objet assimilationniste » (BOLZMAN et al., 1987). En insistant sur les différences qui existent entre les enfants d'immigrés et leurs contemporains suisses, on laisse ouvert le champ à une distinction qui risque de s'avérer plus que politique.

5.4 LA « NOUVELLE » POLITIQUE MIGRATOIRE SUISSE

En Suisse, ces dernières années, la question de « l'intégration des étrangers » a été discutée d'un point de vue plus global en relation avec les politiques migratoires et les politiques d'asile. Le Conseil fédéral a été interpellé pour qu'il formule « un rapport de propositions approfondies afin d'améliorer l'intégration des étrangers » (CFE, 1996 : 1), étant donné que la révision de la loi sur l'asile et sur les étrangers prévoit la création d'une base légale « en vue de faciliter l'intégration sociale de la population étrangère » (CFE, 1996 : 1). La Commission fédérale des étrangers a eu pour tâche de travailler à l'élaboration d'un concept d'intégration et à la publication d'un rapport à l'attention du Conseil fédéral et des chambres fédérales. Parallèlement, on a fait appel à une commission d'experts en migration qui avait pour mission d'avancer des propositions pour une nouvelle conception en matière de migration en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi en ce domaine.

Le travail de cette commission est résumé dans un rapport qu'il convient d'analyser de sorte à comprendre la constitution des catégories de l'étranger du point de vue administratif et légal. Il s'agit de soumettre le rapport publié en 1997 « une nouvelle conception de la politique en matière de migration », à une lecture attentive et critique. Le choix de ce document se justifie par le fait qu'il constitue en quelque sorte une forme d'objectivation écrite – de trace, diraient les ethnométhodologues – qui reflète les débats, les conflits et les compromis en la matière. Ensuite, ce rapport est le fruit de la réflexion d'une commission d'experts composée aussi de scientifiques[56] et est, à ce titre, digne d'intérêt. Tout d'abord, cela montre l'implication des scientifiques dans la gestion du problème migratoire au niveau d'un Etat national ou tout au moins leur intervention au cours de la phase de problématisation. Le travail d'expertise a été réalisé conjointement entre acteurs appartenant à des champs différents et ayant des intérêts spécifiques. Dans ce cas, la parole des scientifiques n'est pas le « regard objectif extérieur »

[56] La commission était composée d'experts des administrations cantonales, de l'administration fédérale, des milieux scientifiques ainsi que de praticiens.

qui aide à la décision comme on le considère parfois mais se voit remodelé, sinon phagocyté, par le discours d'institution.

En l'occurrence, ce rapport tend – probablement parce que le but était de parvenir à un consensus – à concilier d'une part des approches idéologiques (en termes d'intégration et d'assimilation) et d'autre part des approches liées à des intérêts économiques. Tout en tenant compte de la libre circulation des personnes prévue dans le projet d'accord bilatéral avec l'Union européenne, il se veut novateur et s'inspire, pour la politique migratoire, de celle des Etats-Unis qui pratiquent une politique de quotas selon l'appartenance nationale d'origine et la qualification professionnelle. Il s'en distingue très nettement, cependant, pour ce qui est de la gestion de la population sur le territoire national puisqu'il s'oppose à la reconnaissance des particularités au niveau collectif, comme cela est le cas aux Etats-Unis.

A la lecture des principaux objectifs de la nouvelle conception de la politique de migration projetée ici, on s'aperçoit qu'elle combine différentes logiques. Tout d'abord une logique géopolitique, si on peut dire, qui différencie les ressortissants de l'UE de ceux qui ne le sont pas, avec des traitements différenciés pour les deux populations. Ensuite, une logique économique, qui s'oppose à une logique humanitaire soumise au droit international mais qui en même temps doit s'en accommoder. Concrètement, elles s'actualisent respectivement par une politique d'immigration et une politique d'asile[57] distinguant ainsi les candidats à l'immigration et les candidats à l'asile.

La logique économique se traduit par une sélection des individus candidats à l'immigration en fonction de critères économiques puisque « l'admission de la main-d'œuvre étrangère doit servir les intérêts globaux de l'économie » (CFE, 1997 : 18). Pour ce faire, on prévoit de soumettre à examen la qualification et les compétences des nouveaux immigrés. Les critères d'entrée, qui, dans la précédente politique des trois cercles, discriminaient les immigrés en fonction des pays de provenance, doivent répondre, dans la nouvelle proposition, à l'adéquation entre les besoins économiques de la Suisse et les apports potentiels apports des immigrés en termes professionnels, « culturels et scientifiques ». Une dernière logique vient épouser les trois autres. De type assimilationniste, elle fait dépendre l'admission pour un séjour permanent des « possibilités d'intégration professionnelle à long terme ». Elle sélectionne les individus en vertu de « l'adaptabilité » à la société réceptrice qui exige une participation à la logique socio-économique (DE CERTEAU, 1985).

La sélection des candidats se fonde sur une évaluation des qualifications individuelles et de la capacité d'adaptation. C'est grâce à un « système de points » que se fera l'évaluation, à partir des critères suivants : formation, expérience dans la profession considérée, âge, connaissances linguistiques, capacité d'adaptation professionnelle. Une recherche récente a montré que la conjonction entre des compétences et des qualifications élevées, dont la Suisse a besoin, n'est pas forcément liée à ce que les auteurs du rapport désignent par des possibilités d'intégration à

[57] La séparation des deux types de politique visant des catégories distinctes d'étrangers n'est pas une idée unanimement acceptée. En effet, le débat le plus récent en la matière remonte à 1989 alors qu'un groupe de travail avait proposé un cadre de planification commun pour les requérants d'asile et les travailleurs étrangers. L'opposition a été massive et a donné lieu au modèle des trois cercles et au « rapport sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés » adoptés par le Conseil fédéral en mai 1991. S'en est suivie la création d'une commission d'experts ayant pour mandat d'esquisser quelques options fondamentales en matière de migration afin que soit élaborée par la suite une loi sur la migration. Après consultation des milieux concernés, les auteurs ont opté en faveur d'une séparation entre la politique d'asile et celle relative aux étrangers. Cependant, la plupart des interlocuteurs ont souhaité que le développement d'idées relatives au contenu suive une démarche commune.

long terme. « Les immigrants correspondant le mieux aux critères d'admission proposés sont généralement ceux qui, même après plusieurs années passées en Suisse, restent les moins intégrés (d'après la définition de l'intégration donnée par le rapport d'experts) » (BERSET et al., 1999 : 171). En l'occurrence, il s'agit d'immigrés très qualifiés que les auteurs décrivent dans une typologie plus nuancée.

C'est ainsi que bien que cette conception en matière de politique de migration se veuille nouvelle, elle reproduit l'ancien principe intégrationniste qui postule implicitement l'existence de « différences culturelles » qui, avec le temps, viendraient à s'estomper et à se fondre dans la soi-disant « culture suisse ». On suppose par là que plus la désirabilité économique est grande au départ, plus l'intégration peut être rapide. Cette vision classique de l'intégration, par ailleurs encore bien souvent adoptée par les chercheurs suisses, est par trop fonctionnaliste et oublie de considérer l'aspect construit des « différences culturelles » et leur rôle symbolique dans les relations sociales.

Enfin, la dernière logique, qui se présente comme un principe d'ordre plus général, se traduit par les termes d'un équilibre démographique : « la politique d'admission ne doit pas entraver un développement social et démographique équilibré » (1997 : 18). En cela, elle fait une référence directe à l'existence d'un seuil de tolérance au-delà duquel l'équilibre – de quoi ? cela n'est pas précisé – entre « indigènes » et « étrangers » serait rompu. Cette conception, bien qu'exprimée en des termes euphémisés, renvoie à l'idée de « surpopulation étrangère » qui, nous l'avons vu, a traversé le paysage politique et médiatique suisse comme reflet en négatif de l'identité nationale. A ce propos, il s'agit de souligner qu'un des principes fondamentaux qui a prévalu et a guidé l'élaboration du projet se rapporte au problème de préserver l'identité nationale. Précisément, le texte dit qu'il s'agit de « préserver l'identité nationale qui ne doit pas être considérée comme un acquis, mais comme un élément à perfectionner (*sic*) » (1997 : 10) bien qu'elle ne soit par ailleurs jamais définie dans son contenu.

On constate par conséquent que dans un rapport d'experts, officiellement explicité comme tel, on retrouve d'une part une très forte influence du sens commun et d'autre part un assemblage de politiques migratoires liées à des conceptions nationales et à des perceptions de l'altérité qui sont issues d'horizons temporels, sociaux et nationaux différents. C'est ainsi que sous couvert d'expertise – en partie légitimée par la contribution des scientifiques – les modèles nationaux ou certaines de leurs caractéristiques tendent à être importés d'un pays à l'autre sans que soit questionnée la pertinence de cette importation et que soit menée une étude préalable sur les conditions de leur émergence et les réalités sociales pour lesquels ils ont été pensés.

Une nouvelle politique avec d'anciennes catégories

L'intérêt de l'analyse réside tout particulièrement dans les catégories nominales qui apparaissent dans le document. L'essentiel de la catégorisation est constitué par l'utilisation de trois termes principaux : « les étrangers », « les requérants d'asile » et « les migrants ».

Très peu d'éléments suffisent aux auteurs pour distinguer ces catégories qui visent des populations pour lesquelles sont prévus des traitements différenciés. Plus que le contenu sémantique des catégories, ce sont les processus de construction explicités et justifiés dans le rapport qui méritent d'être relevés : les auteurs commencent par dire que « par définition, les étrangers ont une autre nationalité que la nationalité suisse » (1997 : 12). Cette définition, au

premier abord évidente, montre d'entrée de jeu la perception sous-jacente au rapport à l'altérité présente dans le contexte suisse. Cette apparente banalité cache un phénomène de normalisation et de naturalisation de la conception de l'autre érigée sur le critère national. Dans un autre contexte national – et scientifique – comme celui des Etats-Unis par exemple, ce sont les critères ethniques et raciaux (qui posent d'autres problèmes) et non pas le seul critère national qui sont utilisés pour distinguer les individus mais aussi que les individus emploient pour se distinguer.

Véronique De Rudder précise presque trivialement que l'étranger a, dans le langage courant, plusieurs sens souvent relatifs à un ailleurs et une extranéité par rapport à un groupe social. L'étranger « n'est pas d'ici » et « n'est pas des nôtres ». Mais le plus souvent il réfère, comme c'est le cas ici, à la nationalité juridique[58]. En Suisse, la séparation tranchée entre le nous et les autres naît de la logique nationale qui renvoie à la constitution même de l'Etat-nation. Dans cette perspective, les étrangers sont ceux qui, comme l'affirmait Sayad, ne peuvent pas se reconnaître comme membres de l'Etat et que l'Etat ne peut, à son tour, identifier comme membres à part entière ni surtout considérer comme issus des populations aux fondements symboliques de son existence.

Dans un second temps, le rapport distingue parmi les « étrangers » (donc ceux qui n'ont, par définition, pas la nationalité suisse) deux catégories : les étrangers et les requérants d'asile. Selon cette classification, on trouverait d'un côté les étrangers tout court et de l'autre, les étrangers qui demandent l'asile. Si la dénomination d'étranger n'est pas nouvelle, elle s'est généralisée dans le langage courant, au sein des politiques publiques et des textes juridiques, et a servi à maintes reprises – dans un jeu d'opposition – à donner un sens à l'identité suisse. La catégorie de requérant d'asile, quant à elle, est plus récente et répond à l'augmentation des demandes ces dernières décennies et à la constitution de l'asile en problème social.

Ce qui nous apparaît toutefois comme particulièrement intéressant ici, c'est la procédure qui vise à légitimer la construction des catégories. La démarcation claire au sein des non-nationaux entre étrangers d'une part et requérants d'asile de l'autre se justifie pour les auteurs par l'emprunt au langage courant : « dans le langage courant, on considère surtout en Suisse comme étranger ou étrangère les personnes qui sont arrivées en Suisse pour y travailler ou pour rejoindre leur famille. Les requérants d'asile ont aussi une autre nationalité, mais laissent entendre aux autorités suisses qu'ils cherchent une protection contre la persécution ou des menaces de persécution » (1997 : 12). Ayant pris acte de cette distinction dans l'espace public, les auteurs s'y réfèrent pour construire leur propre catégorie : « il y a donc lieu, dans le débat politique qui nous occupe, de faire la distinction entre les étrangers (politique à l'égard des étrangers, LSEE) et les requérants d'asile (politique d'asile, loi sur l'asile) et d'ajouter à cet argument que « notre système juridique en fait d'ailleurs de même » (1997 : 12).

Il est explicitement dit que l'on s'appuie sur le sens inscrit dans le langage courant pour construire la terminologie utilisée dans le rapport (et qui devrait ensuite figurer dans la loi). Contrairement au processus de légitimation plus classique qui utilise le discours scientifique ou d'institution, etc. pour justifier ou valoriser les pratiques et les catégories du sens commun,

[58] L'utilisation plus ou moins étendue du terme dépend, comme nous l'avons vu, du contexte considéré. La France fait un usage limité du terme en l'appliquant aux étrangers non résidents (touristes, etc.) ou qui ne proviennent pas des colonies françaises et aux étrangers « non immigrés » (cadres supérieurs, professions libérales, etc. mais non-manuels), immigré désignant ici une mobilité géographique mais aussi une condition sociale (DE RUDDER, 1997 : 30).

la logique est ici inversée. C'est en quelque sorte le sens commun qui légitime l'emploi de ces termes, c'est le discours public qui donne sens et force à la conception politique ou même juridique, même si pour cette dernière la causalité n'est pas exprimée dans le texte.

La troisième catégorie dont on fait largement usage dans le rapport, est celle des migrants, qui est inférée à partir de la définition générale de la migration : « un transfert passager ou durable du domicile au-delà des frontières ». Il est intéressant de noter que si le terme d'immigré est fréquent dans le langage courant, celui de migrant l'est beaucoup moins. Nous pensons que l'utilisation de ce terme qui permet de dépasser la distinction entre immigré et émigré est empruntée au dictionnaire anglo-saxon et fait écho à la nouvelle politique migratoire prévue dans la suite du rapport. Le rapport précise que cette catégorie est construite sur le critère de la mobilité géographique et qu'elle ne tient pas compte, pour sa constitution, des causes qui ont motivé le déplacement.

Voici la liste, présentée comme exhaustive, des personnes qui appartiennent à cette définition : « les migrants sont dès lors les réfugiés, les personnes admises à titre provisoire, les personnes au bénéfice d'un bref permis de séjour ou d'un permis à l'année, les saisonniers, les personnes au bénéfice d'un permis d'établissement, les personnes séjournant illégalement en Suisse, les diplomates, les rentiers, les étudiants, les écoliers, les citoyens suisses qui partent à l'étranger pour s'y former ou pour y émigrer ainsi que les Suisses qui reviennent de l'étranger » (1997 : 12).

Cette énumération mérite que l'on s'y arrête. On s'aperçoit en premier lieu que les requérants d'asile ne sont pas considérés comme migrants en dépit de leur mobilité géographique. On peut supposer que cette exclusion peut être trouvée dans le statut même du requérant d'asile : personne résidant provisoirement sur le territoire suisse. Une présence provisoire qui pour se stabiliser n'attend que la décision d'admission ou d'expulsion et peut durer jusqu'à plusieurs années. Il existerait donc un « no man's land catégoriel, statutaire » pour les personnes qui sont en attente d'une décision. Hors de la protection diplomatique de la part de l'Etat auquel elles appartiennent, elles ne sont pas encore entrées, au sens juridique – mais que ce sens est important – dans un autre Etat.

Mais cette explication comprend une contradiction. Pourquoi prend-on en compte les réfugiés (qui ne peuvent acquérir ce statut qu'après une procédure qui se déroule dans le pays) et non les binationaux qui acquièrent la nationalité suisse sur le territoire ?

En effet, dans le rapport de la Commission d'experts, les binationaux ne sont pas pris en compte. Comment interpréter la phrase « par définition, les étrangers ont une autre nationalité que la nationalité suisse » ? Serait-ce à dire que les binationaux sont étrangers ou le fait d'acquérir la nationalité suisse prime-t-il sur toute autre allégeance nationale ? La classification proposée dans le texte traduit une division tranchée entre nous et les autres directement inspirée du sens commun, qui n'admet qu'une référence nationale unique (ou en tout cas prioritaire sur les autres). Et la question est ici d'une importance capitale parce que cette distinction sert de base à la politique d'intégration. Comment dès lors considérer les étrangers nés en Suisse, ayant acquis la nationalité suisse au travers du processus de naturalisation ? Sont-ils considérés comme suisses et ne « bénéficiant » pas des mesures d'intégration ? Sont-ils pris pour des étrangers et dans ce cas soumis à la politique d'intégration ?

En pratique, le projet de loi proposé ne tient pas compte des doubles nationaux (ceux qui ont acquis la nationalité suisse mais aussi ceux qui, de plus en plus nombreux, cherchent à acquérir le passeport européen, par mariage, etc.). Les naturalisés, qui pour la plupart ont une autre nationalité, sont par conséquent des Suisses mais d'un type particulier. Ils sont « en voie d'intégration ». En ce sens, la distinction et les désignations adoptées pour différencier les Suisses des personnes qui ne le sont pas est symptomatique des connotations symboliques, affectives, idéologiques et culturelles attachées à la figure de l'étranger, « l'autre idéal-typique suisse ».

Cette contradiction semble naître du double objectif que poursuit le rapport, à savoir orienter les politiques de migration et d'asile à l'aide d'une même réflexion de fond d'une part, mais respecter la mise en place de politiques distinctes de l'autre. La distinction entre étrangers et requérants en fonction de la raison de leur migration permettrait de distinguer de manière claire les candidats à la migration et à l'asile, auxquelles s'appliquent des lois différentes. Si la politique en matière migratoire vise surtout à gérer les flux d'immigrés, la loi sur l'asile vise aussi à gérer le suivi des demandeurs d'asile sur le territoire.

L'ambiguïté découle de l'exigence de mener une réflexion commune sur des phénomènes qui recouvrent des enjeux très différents. Le fait que l'on distingue si nettement les deux types de population repose sur la crainte partagée par de nombreux Suisses d'admettre des « victimes économiques » en lieu et place de victimes de la violence. A ce propos, on peut rappeler que le 4 décembre 1994 les Suisses se sont rendus aux urnes et ont accepté la nouvelle loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers, qui avait fait l'objet d'un référendum. Cette dernière, qui avait au départ été conçue pour lutter contre la criminalité et le trafic de drogue, a, dans sa forme finale, donné lieu à un texte de loi des plus discriminants envers les allochtones, en particulier à l'égard des requérants d'asile et des personnes en situation illégale. Par exemple, dans des cas bien précis, cette dernière prévoit la mise en détention de tout étranger tant que la décision relative à son droit de séjour n'a pas été prise. L'introduction de cette loi visant à réglementer les « abus des étrangers » a officialisé et institutionnalisé une vision particulière de ces derniers, liant extranéité et criminalité (POGLIA MILETI, 1999).

La peur des abus, jointe à la mise en place de mesures de contrôle afin d'identifier le fraudeur parmi les requérants d'asile, a fait naître une nouvelle distinction : les vrais et les faux réfugiés. Les faux réfugiés sont les personnes qui cherchent à obtenir le statut de réfugié alors qu'elles sont « en réalité » des immigrés économiques. L'idée de faux réfugié ne se rapporte pas à une erreur, à un individu qui aurait frappé à la mauvaise porte, elle se rapporte à l'idée de falsification. Pour utiliser une métaphore juridique, ce faux-là s'apparente à un délit d'usurpation d'identité ou de faux dans les titres puisqu'on n'est pas celui que l'on prétend être. Cette usurpation d'identité se présente comme une offense à l'hospitalité et à la « tradition humanitaire de la Suisse » qui donne lieu à des réactions très virulentes et passionnées. La question des abus est un des thèmes récurrents liés au « problème de l'asile » dans l'espace public. Certains en font même leur cheval de bataille et le thème porteur de leur campagne électorale[59].

Bien que n'étant pas officiellement reconnue, la distinction entre vrais et faux réfugiés fonctionne comme un schème de catégorisation gérant les pratiques au sein des services

[59] Voir les élections fédérales d'octobre 1999, au cours de la campagne desquelles les représentants de l'UDC, en particulier son aile droite, ont fait appel à la peur de l'étranger.

publics. Cette division binaire (mais aussi manichéenne), en plus de parer aux abus – c'est la version officielle – permettrait aux acteurs institutionnels de faire face aux nouvelles réalités (l'afflux de requérants et la pression publique ne désirant pas leur admission) qui remettent en question les catégories juridiques et sociales établies par l'Etat. Cela permettrait ainsi de « légitimer les pratiques administratives de l'exclusion en leur prêtant un caractère purement technique » (GARCIA et al., 1986 : 239). C'est ainsi que les motivations économiques présentées par un candidat à la migration sont acceptables pour entrer sur le territoire alors qu'elles ont un effet de dé-ligitimation quand elles sont imputées à un requérant (un faux réfugié) (GARCIA et al., 1986 : 239). Cet exemple illustre l'impact et l'influence de la catégorisation sur le comportement attendu d'une personne.

Que dire de la catégorie migrant et de l'utilisation de ce terme dans le rapport ? On a dit que les requérants ne sont pas considérés comme des migrants alors que les réfugiés (requérants d'asile dont la procédure d'admission a abouti) le sont. Cette remarque souligne la nature relationnelle de la catégorisation. On voit donc que le classement dans la catégorie migrant ne dépend pas de supposées caractéristiques culturelles des personnes mais du traitement qu'on leur accorde au niveau institutionnel. Après que la première étape (celle de l'admission ou non au statut de réfugié) est franchie, la population peut ensuite être considérée comme migrante. Si le terme choisi avait été celui d'immigré, en référence au pays d'accueil, on aurait mieux compris qu'une personne non admise légalement sur le territoire ne fasse pas partie de la catégorie. Considérer le requérant uniquement comme tel et non comme migrant, alors qu'il a objectivement migré, prouve que la vision ethno-nationale de l'altérité persiste.

Il est précisé que la politique migratoire vise les migrations (la catégorie de population touchée semble donc être celle des migrants) ; cependant, lorsqu'il s'agit d'en préciser les objectifs et les mesures, le texte emprunte la nomination d'étranger. L'utilisation pour le moins peu rigoureuse des termes et le flou qui se dégage des définitions ne semble pas préoccuper les auteurs du rapport.

L'efficacité sociale des catégories institutionnelles

Quant à l'utilisation de catégories officielles, on peut cependant se demander si à long terme l'utilisation de certains noms influera en retour sur le sens commun et les représentations de l'altérité. Il est intéressant de noter, en effet, que le terme étranger devient une catégorie qui se différencie de celle d'immigré et de requérant d'asile. A long terme, une évolution probable des nominations pourrait voir se normaliser la catégorie d'étranger et stigmatiser négativement celle de requérant, en particulier si elle est attachée à des lois plutôt restrictives. Le risque est grand, en effet, que se profile au niveau institutionnel une hiérarchie entre les catégories d'altérité, qui situerait les étrangers au-dessus des requérants d'asile et légitimerait les stéréotypes et les représentations communes. Ces représentations seraient d'autant plus reconnues qu'elles se fondent sur des idées répandues chez la population suisse et sont émises – implicitement – par des autorités officielles. Si aujourd'hui déjà, ces catégories souffrent de stigmatisation négative, l'introduction de telles distinctions pourrait donner une visibilité accrue aux noms utilisés et aux distinctions y relatives.

Cette brève analyse soulève un certain nombre de remarques et d'interrogations. Tout d'abord, elle montre non seulement l'imbrication entre vision commune et vision experte ou politique, mais aussi l'impact de la première sur la deuxième. Ensuite, on peut s'étonner du flou qui transparaît autour des définitions de catégories qui, à terme, figureront dans les textes de loi. On peut à propos de ce flou sémantique et conceptuel – pas forcément conscient et

volontaire – avancer cette hypothèse : l'existence d'un certain flou dans les termes et leur définition occasionne plus de souplesse quant à leur utilisation dans la mesure où on peut faire varier les critères d'exclusion, les noms utilisés, les attributs secondaires qu'on y attache et les univers de légitimation qui s'y rapportent.

Cette explication soulève néanmoins une autre interrogation qui se rapporte à l'efficacité sociale de ces catégories. Souvent en effet, on impute l'efficacité de la catégorisation et des actes de nomination au fait qu'ils enferment les personnes dans une catégorie figée. L'acte d'institution décrit par Pierre Bourdieu est une imposition d'identité parce qu'en instituant les différences, il assigne à l'individu une place dans l'espace social et en même temps les comportements attendus pour la place qu'il occupe. Il s'agirait toutefois de se demander si le jeu des définitions des catégories n'a pas une efficacité sociale qui peut en ressortir encore augmentée lorsqu'il advient dans des sociétés différenciées au sein desquelles les figures de l'étranger tendent à se multiplier. La marge de manœuvre est augmentée pour ceux qui détiennent le pouvoir d'imposer leur vision du monde, qui plus est si leur position leur épargne toute explicitation les concernant mais permet la constitution des innombrables figures de l'autre. C'est ainsi qu'au niveau de l'application légale ou de l'utilisation de ces catégories dans l'administration, notamment fédérale, ce type de catégorisation suffit, elle donne la flexibilité nécessaire pour la mise en œuvre des processus d'exclusion propre à un Etat national.

Comment, alors que les critères et les dénominations changent sans cesse, les différentes catégories peuvent-elles acquérir une reconnaissance et une légitimité sociales ? La réponse figure peut-être dans la donnée même du problème, à savoir la dialectique qui existe entre catégories du sens commun et catégories officielles ou institutionnelles. C'est justement parce que ces catégories sont le reflet du sens commun, traînant avec elles le poids de ce dernier et la signification sociale que leur a donnée leur application pratique, qu'elles acquièrent une grande efficacité sociale. L'argumentation développée dans le document étudié va même plus loin en justifiant leur légitimité par le fait qu'elles sont utilisées dans le langage courant.

Le savoir commun[60] mais aussi le sens commun saura toujours reconnaître un étranger, quels que soient les critères officiels ou les dénominations utilisées puisque ce dernier constitue le stock de connaissances (BERGER et LUCKMANN, 1986) commun et qu'il met à disposition des individus des schèmes de perception et des principes de division du monde social. L'autre c'est, et l'analyse du rapport l'a montré, « quelqu'un qui n'est pas » et qui s'oppose à celui qui est, par nature, légitimé par cette existence naturelle et qui va de soi. L'évolution des catégories et de leur contenu présupposé importe peu pour la définition du national et du non-autre. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, n'a nul besoin de justifier et d'expliciter les critères qui procèdent à la construction de la catégorie à laquelle il appartient. C'est ensuite par rapport à lui – imperceptiblement – que se construisent les différentes figures de l'autre qui se manifestent par des dénominations spécifiques, chacune portant avec elle une définition et en même temps un halo d'implicites sociaux. Cependant, à long terme, bien que le groupe dominant se constitue en référence et « répugne à s'affecter une catégorie particularisante », la généralisation du processus de différenciation des « autres » risque de s'imposer par effet de retour au groupe qui possède le plus grand pouvoir de désignation (DE RUDDER, 1997 : 35).

[60] On peut avec Giddens définir le savoir commun comme « ce qui permet l'entrée dans une forme de vie et qui ne se corrige pas à la lumière des arguments méthodiques et scientifiques, au contraire » (1987 : 403).

La métaphore du jeu est en ceci utile. Elle permet de lire la construction des catégories de l'altérité comme un jeu – de pouvoir – le but visé par chacun est de définir l'autre de la manière la plus appropriée à ses intérêts, mais aussi comme une construction qui a du jeu, si on peut dire, dans la mesure où chaque catégorie (nominale, sémantique...) se présente comme une pièce d'un puzzle à multiples combinaisons. Chaque pièce peut être modifiée et déplacée sur l'échiquier en fonction des règles du jeu générales fixées par les relations de pouvoir. Dès lors qu'elle est posée sur le jeu, la catégorie sociales a du jeu – au sens mécanique d'ajustement possible cette fois – puisqu'elle peut être transformée selon les perceptions et les utilités sociales.

CHAPITRE IV

CONTEXTES NATIONAUX ET CONSTRUCTION DES CATEGORIES D'ALTERITE :
LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Une nouvelle espèce d'homme qui s'est trouvée régénérée, par le souffle vivifiant de nos lois, par de nouvelles mœurs, un nouveau travail, un nouveau système social. (CREVECŒUR, 1782 cité par LACORNE, 1997 : 193.)

L'américanisme est une question d'esprit, de conviction et d'engagement et n'a rien à voir avec les croyances ou le lieu de naissance. (ROOSEVELT, 1904.)

A nation of nations. (J. F. KENNEDY.)

1 INTRODUCTION

Il ne suffit pas d'avancer une réflexion cohérente du point de vue logique et théorique, encore faut-il qu'elle permette l'étude des phénomènes considérés. Si les postulats et le développement y relatif avancés jusqu'ici sont pertinents, ils doivent pouvoir répondre à la construction des catégories sociales de l'altérité et permettre l'analyse d'un contexte historique et national particulier au sein duquel adviennent les luttes de classement ; en l'occurrence, nous nous intéressons à l'émergence et aux transformations des catégories qui touchent le recensement de la population dans le contexte américain.

1.1 LE RECENSEMENT COMME TRACES DE LUTTE DES CLASSEMENTS SOCIAUX

Les études qui font allusion au recensement de population américain restent en général très superficielles dans leur analyse. Il s'agit souvent de prises de position qui soulignent l'incohérence des catégories du recensement et portent ainsi sur le caractère non scientifique de ces dernières. Pour Véronique de Rudder et Patrick Simon par exemple, le recensement américain est totalement subordonné au sens commun et il se caractérise par « un durcissement des catégorisations dans un désordre conceptuel total » qui mêle le national au culturel, l'origine géographique et la « race » ou la religion (DE RUDDER, 1997 : 24 ; SIMON, 1997). De notre point de vue, évaluer la classification statistique, et qui plus est le recensement, relativement à sa scientificité, relève d'une fausse appréhension du problème. C'est en effet manquer de distance critique, dont les auteurs se réclament par ailleurs, que de juger les catégories du recensement uniquement du point de vue de leur cohérence interne ; cela revient à décontextualiser la classification statistique et à faire comme si elle n'était pas imbriquée dans un entrelacs de relations sociales complexes. Le rapport entre catégories statistiques et sens commun ne peut être le fait d'un constat si peu sociologique ; il constitue justement l'objet qu'il s'agit d'étudier. Ne pas faire cela, c'est oublier que toute vision du monde, celle qui se veut scientifique également, se construit sur des a priori idéologiques, le cas échéant sociaux. En ce sens, une démarche critique doit pouvoir s'interroger sur les catégories du recensement américain sans devoir émettre un jugement social. Il est bon de se demander comment il se fait que ces catégories semblent si incohérentes et orientées du point de vue de l'Europe alors que plus de 250 millions d'Américains remplissent le formulaire du recensement tous les dix ans et que bon nombre d'institutions étatiques, de politiques publiques et de chercheurs se basent sur les données statistiques qu'il permet d'élaborer. Ne pas répondre à cette question, c'est, nous semble-t-il, se laisser toucher par une certaine myopie ethnocentrique et oublier que le travail du sociologue est de rendre familier ce qui est étrange et de se distancer de ce qui apparaît comme familier.

C'est pourquoi, s'il est vrai que les catégories du recensement n'ont que peu de rapport avec une démarche rigoureuse et scientifique de comptage de la population en dépit de la légitimité sociale qui leur est accordée, elles ne dérivent pas comme l'affirme De Rudder d'une construction d'artefacts. Elles sont le miroir, certes déformant, des luttes de classement que constitue, en l'occurrence, la définition des différentes populations en présence dans le contexte national américain. Tout changement opéré sur les catégories des recensements successifs s'inscrit dans une classification préexistante qui s'est construite historiquement et socialement ; toute modification constitue donc une pierre de plus à l'édifice déjà en place et

ne peut être évaluée isolément, raison pour laquelle les classifications telles qu'elles se présentent dans le recensement actuel n'ont que peu de cohérence conceptuelle. Ceci dit, pour que l'étude du recensement soit en mesure d'offrir une certaine valeur heuristique, l'approche à adopter ne peut être, de notre point de vue, que de type constructiviste. La seule cohérence à laquelle peuvent accéder, si on peut dire, les catégories du recensement est celle que construit le sociologue, et ce a posteriori, par un travail d'objectivation qui consent à mettre en lumière l'émergence et la transformation des différentes catégories de sorte à relier les apparentes incohérences. Ainsi, les catégories du recensement doivent être lues comme les traces – pour utiliser un mot à la mode – d'une histoire des classements sociaux, qu'il s'agit de déconstruire et en même temps de rehistoriciser en étudiant chaque étape de sa constitution dans le temps.

De notre point de vue, le recensement de population se présente comme une photographie des luttes de classement qui sont exprimées au travers d'une taxinomie particulière à un moment donné de l'histoire nationale. Si on admet avec Pierre Bourdieu que les schèmes de perception et d'appréciation déposés dans le langage sont le produit de luttes symboliques antérieures et qu'ils « expriment, sous une forme plus ou moins transformée l'état des rapports de force symboliques » (BOURDIEU, 1984 : 5), le recensement en tant que formulation officielle des catégories objectivées et institutionnalisées constitue une topographie sociale des populations vivant au sein d'un même espace national.

Eu égard au développement théorique présenté au cours des chapitres précédents, le recensement de population recouvre une pertinence toute particulière. Tout d'abord, nous avons postulé que le rapport à l'Etat est primordial dans l'établissement des critères de classement. En ce sens, le recensement se présente comme une forme de classement officiel, qui bénéficie de ce fait d'une reconnaissance et d'une légitimité, liées à l'Etat, acteur central dans la construction des catégories de l'altérité. Parallèlement, c'est une institution qui se situe au centre des différentes définitions des groupes sociaux et donc des catégories d'altérité, à la croisée de nombreux champs et acteurs intéressés par cet enjeu. De plus, l'élaboration décennale du recensement est à chaque fois l'occasion de constituer en problème social la définition des catégories de populations, dont il faut rappeler l'importance pour l'institutionnalisation et la légitimité de ces dernières.

Enfin, il est hors de doute que les catégories statistiques participent au processus d'institutionnalisation étatique qui passe par des mesures législatives et administratives ou des politiques publiques qui ne peuvent fonctionner qu'en s'appuyant sur une mesure et une catégorisation de la population concernée. Dans le cadre de l'Etat social, les politiques sociales mises en place dans la perspective de répondre à un problème social contribuent sans conteste à orienter la classification sociale. Le travail de délimitation des critères en vue de l'attribution de ressources particulières à une frange de la population tend à renforcer les catégories existantes, à engendrer de nouvelles catégories sociales ou même à contribuer à leur stigmatisation négative, d'autant plus que ces dernières sont définies comme socialement déficientes. L'exemple le plus extrême mais aussi le plus dramatique a été la politique d'extermination de la population juive durant la deuxième guerre mondiale dont on sait en effet – et malheureusement – combien elle doit à l'appareil d'identification et à la méticuleuse planification des populations visées.

Ainsi, quel que soit l'effet social des applications législatives ou administratives de politiques destinées à des populations spéciales, plus ou moins à l'avantage de ces dernières, l'étape qui vise à identifier la population cible est incontournable. En ce sens, le recensement constitue un outil privilégié, utilisé par l'Etat entre autres, pour ce faire. Parmi les catégories touchées,

on trouve celles qui intéressent notre propos, à savoir celles qui sont définies en termes d'altérité par rapport à l'Etat-nation, quels que soient le critère et la logique de légitimation impliqués.

En résumé, on peut affirmer que le recensement de la population est une forme de la catégorisation sociale légitimée et officielle qui articule pouvoir et connaissance à l'origine de discours et de pratiques, institutionnalisées ou non, qui sont – nous l'avons vu – de puissants moteurs de la construction sociale de la réalité.

1.2 CHOIX METHODOLOGIQUES

Le positionnement du chercheur face à la statistique nécessite un certain ajustement. Pour Véronique de Rudder, la position que doit adopter le sociologue face aux statistiques ne peut se situer que du côté des démarches compréhensives. La démarche interactionniste ou la posture anthropologique saisit les logiques à l'œuvre dans les désignations réciproques et le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques mais ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble, ce d'autant plus qu'on risque – nous met en garde Fichet – de « prendre les catégorisations pratiques 'spontanées' comme 'objets de travail' sans, dans un même mouvement, les admettre comme 'outils de travail' » (FICHET, 1993).

Pour éviter de tomber dans ce travers, la « seule voie possible » semble être, comme l'admet Véronique de Rudder, d'adopter une « perspective résolument relativiste et, corrélativement constructiviste » (1997 : 241), sachant que l'état des connaissances n'est jamais qu'un moment du processus même de la construction de la connaissance scientifique et de la connaissance du monde.

Quant à nous, s'il reste entendu que le recensement constitue une base de données des plus conséquentes, nous ne l'utiliserons pas comme un outil de travail mais comme un objet social construit qu'il s'agit de déconstruire. Notre démarche s'inscrit dans une perspective constructiviste et relativiste, et se doit par conséquent de chercher à défaire ce que « l'histoire a construit ». Pour cela, il est indispensable de s'appuyer sur une réflexion théorique solide mais aussi de faire preuve d'une certaine souplesse et ouverture à son égard. Dès lors, l'analyse procède par tâtonnement, par des tentatives d'explication et la mise en commun d'éléments diversifiés. C'est l'image du « bricolage » de Lévi-Strauss qui vient à l'esprit alors qu'il s'agit d'illustrer les tâches du sociologue dans son effort de reconstruction. Afin de parer aux critiques portant sur le caractère soi-disant subjectiviste et, partant, non scientifique de la démarche, nous pouvons affirmer qu'elle répond aux exigences de la réflexivité (et c'est la garantie de scientificité que nous avons donnée au départ) puisque les options et orientations théoriques ont été clairement explicitées.

En vertu de ce qui précède, les raisons qui justifient l'utilisation du recensement de la population comme fil rouge de notre étude de cas sont dès lors manifestes. Comprendre, par le biais d'une analyse du recensement, le processus au cours duquel les différentes catégories désignées comme raciales ou ethniques sont construites socialement et historiquement n'informe pas seulement sur la naissance et l'évolution des catégories et des termes qui les désignent, cela met aussi en lumière les relations de pouvoir, les luttes sociales et les changements de valeurs et d'idéologies qui adviennent au sein d'une société.

1.3 LA DEMARCHE SUIVIE

Concrètement, il s'agit de revoir l'évolution historique et l'utilisation des catégories raciales et ethniques dans les recensements fédéraux successifs de la population et de reconstruire les espaces des points de vue (souvent entremêlés) tout en tentant de faire émerger les lignes de force des différents récits en question.

On cherchera à comprendre quels sont les éléments en jeu dans l'introduction ou la modification des catégories au sein de chaque recensement et de les rapporter aux différents champs, acteurs et institutions aux prises avec les luttes de définition des populations vivant aux Etats-Unis. Toute modification du recensement touche à des enjeux liés aux rapports entre les groupes. Il s'agira ensuite de les identifier et d'en évaluer la signification et la portée sociales. La raison de l'introduction ou de la modification des catégories de dénombrement devra ainsi être soigneusement évaluée en fonction du contexte dans lequel elles adviennent. L'introduction d'une nouvelle catégorie peut, par exemple, être le fruit d'une évolution des « mentalités », la répercussion de tensions ou de compromis entre parties explicitement en lutte, un moyen de défendre des intérêts particuliers, un instrument de calcul pour la mise en place de politiques particulières, etc.

Pour ce faire, il convient de faire appel à un cadre de pensée ou à un modèle qui permette de traiter, de sélectionner, en deux mots de faire une lecture sociologique de l'information. Ainsi que le souligne Desrosières à propos de son travail d'analyse sociologique et historique sur la statistique, il y a un risque d'être submergé par le foisonnement des informations et des données (1993). Afin d'opérer ce tri obligé, nous nous proposons d'utiliser les « lignes de tension » (DESROSIERES, 1993) liées au cadre théorique présenté jusqu'ici de sorte à rendre compte de manière plus systématique des différents éléments qui interviennent dans le processus de construction des catégories et à nouer des « liens de pertinence » entre ceux qui semblent disparates au premier abord.

Du point de vue de la démarche méthodologique, il s'agit de repérer les moments clés dans les transformations des catégories du recensement, les « contextes thématiques historiques » autour desquels on peut identifier :

- les enjeux du classement
- les acteurs en jeu
- les processus de catégorisation, de nomination, de stigmatisation
- les logiques de classification
- les critères de définition des catégories
- les univers de significations
- les discours légitimants
- les mesures ou pratiques mises en place
- le rapport à l'Etat et aux différentes institutions étatiques
- la conception nationale sous-jacente

Etant donné la complexité des processus de construction et des acteurs en jeu, nous avons choisi de mettre en exergue principalement trois *visions du monde* qui influencent la production, la transformation et le maintien des catégories de l'altérité liées au recensement de la population. Il s'agit d'éléments qui touchent au *champ politique et idéologique*, ceux qui sont relatifs à la *sphère scientifique* et de ceux qui sont liées aux *communautés* concernées. C'est donc principalement ces trois formalisations et partant conceptualisations de l'altérité

que nous avons considérées, parce qu'elles présentent de par leur influence réciproque et l'importance qu'elles recouvrent en termes de pouvoir des acteurs et des institutions concernées, des moteurs incontestables de la construction sociale de la réalité.

Nous nous attacherons donc à comprendre en quoi les politiques et les conceptions sociales liées à la migration ont créé un contexte favorable aux transformations des catégories du recensement. Les paradigmes scientifiques seront considérés eux aussi comme des visions du monde particulières qu'il s'agira de replacer dans leur contexte de production. On ne fera pas, par conséquent, un chapitre séparé traitant de l'historique des différents courants et théories portant sur la migration et les relations interethniques aux Etats-Unis ; ils seront intégrés à l'analyse et on essayera d'en évaluer la portée sociale. La population mexicaine sera l'objet d'une attention particulière ; il s'agira de repérer les différents enjeux des classements sociaux la concernant. Pour faciliter l'identification de ces visions du monde, nous divisons l'histoire des Etats-Unis en différentes périodes historiques, en fonction de leur rapport aux faits migratoires et à des événements ayant trait à ce que l'on pourrait appeler les relations interethniques. C'est la raison pour laquelle notre analyse se présente comme une approche socio-historique qui tient compte de la continuité temporelle. Il s'agira par conséquent de tracer l'histoire de la migration et de la politique migratoire des Etats-Unis ainsi que le rôle joué par les mouvements sociaux mais aussi d'aborder avec un œil critique quelques paradigmes et concepts théoriques en les rapportant à leurs contextes de production.

Quand bien même le recensement représente une expression officielle des modalités de classement de la population, que son caractère officiel concourt à l'efficacité sociale des catégories, elles ne sont pas obligatoirement celles qui sont les plus pertinentes aux yeux des populations désignées,. C'est pourquoi nous chercherons parallèlement à comprendre en quoi ce processus de catégorisation externe influence le processus d'identification interne des individus et des collectivités touchées.

1.4 LES DOCUMENTS UTILISES

L'étude secondaire des documents sur lesquels nous nous sommes basée pour cette étude de cas constitue déjà une lecture particulière de l'histoire ; c'est pourquoi nous nous efforcerons le plus possible de replacer les textes de référence utilisés dans leur contexte de production, relativement au point de vue de l'auteur, à son positionnement dans le champ scientifique et à son inscription dans un paradigme particulier, ce qui le situe du même coup (le plus souvent de manière involontaire) comme un acteur de la lutte des classements. La multiplicité des points de vue est d'autant plus pertinente pour comprendre l'imbroglio des positions (ou des récits) qu'elle sera toujours rapportée à la réflexion développée dans les chapitres précédents, dont les fondements ont déjà été objectivés et explicités ci-dessus. S'il est évident que notre approche théorique occupe elle aussi une place au sein de ce jeu d'interprétation du social, le travail d'explicitation des postulats opéré au préalable lui donne cependant un gage scientifique non négligeable.

1.5 LE RECENSEMENT AMERICAIN

La statistique publique américaine est étroitement liée à l'avènement de la politique nationale. Le recensement de la population est inscrit dans la constitution de 1787, ce qui dénote le lien qu'il entretient avec l'émergence et la gestion de l'Etat fédéral. A l'origine, les recensements nationaux – prévus tous les dix ans – ont pour but premier de répartir les charges financières

(fiscales) entre les Etats fédérés et de déterminer la répartition des sièges à la Chambre des représentants, proportionnellement à la population chaque Etat en constante évolution (DESROSIÈRES, 1993). La particularité de l'institution américaine se situe dans le fait que le recensement décennal a dû faire face aux transformations et à l'augmentation rapide de la population[61] qu'il a fallu compter et classifier. Les nécessaires restructurations du recensement ont suscité des débats passionnés, notamment lorsqu'il s'agissait au Congrès de discuter la formation des catégories statistiques, les mesures et leur utilisation dans la représentation politique[62].

La statistique est à l'image de l'Etat qui en fait usage (DESROSIÈRES 1993 : 232). Contrairement à la France où la statistique représente un intérêt général supérieur aux intérêts individuel, elle constitue aux Etats-Unis un moyen pour les individus de défendre les droits inscrits dans la Constitution et ses amendements successifs, qui privilégient un équilibre des pouvoirs au sein de la nation. Paradoxalement, cependant, alors que le recensement a toujours constitué un enjeu considérable au sein de la société américaine, la statistique n'a pas acquis, aux Etats-Unis, la légitimité qu'on lui reconnaît ailleurs (DESROSIÈRES, 1993).

Pourtant, du point de vue administratif, ce n'est que très tard (en 1902) que les Etats-Unis se sont dotés d'un bureau stable à cet effet, le *Census Bureau*. Jusqu'à cette date, l'institution administrative qui s'occupe de mener à bien le recensement est reconstituée tous les dix ans ; elle s'occupe de désigner un *superintendant* et de recruter du personnel temporaire, etc. Cette mobilisation administrative doit être précédée par l'élaboration d'une loi ad hoc qui définit les modalités du recensement comme, par exemple, les clefs de répartition politique ou les questions à poser, qui font à chaque fois l'objet de discussions animées du Congrès (DESROSIÈRES, 1993). Le processus d'institutionnalisation du recensement concrétisé par la mise sur pied du *Census Bureau* est le résultat des rapports entre politiques, scientifiques, administrations et lobbies[63], etc. intéressés à contrôler sa mise en place.

2 LE XVIII^e SIECLE

2.1 AU FONDEMENT DU PARADOXE DE L'AMERIQUE DES CLASSEMENTS

Un peu moins de quinze ans après la « Déclaration d'indépendance » du 4 juillet 1776, le premier recensement (1790) de la population voit le jour. Sa mise en place est contemporaine à la ratification par les Etats de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique (1788), qui pose les bases légales pour la construction d'un Etat national basé sur le pluralisme politique, donnant du même coup au gouvernement le pouvoir de lever les impôts, de réguler le commerce et de constituer une armée. Ces pouvoirs sont administrés par le Sénat, représenté par deux délégués par Etat, et par la Chambre des représentants, dont les représentants sont élus par le peuple en proportion de la population de chaque Etat. De fait

[61] Entre 1790 et 1860, la croissance décennale est de 35%, entre 1860 et 1910, elle est de 24% alors qu'elle se situe autour des 13% entre 1910 et 1990 (DESROSIÈRES, 1993 : 232).
[62] Quelques chiffres bruts : 1790 : 4 millions d'habitants, 1860 : 31 millions, 1910 : 92 millions, 1990 : 250 millions.
[63] En 1880, un intense lobbying constitué d'universitaires, d'hommes d'affaires, de syndicalistes demandait, pour des intérêts divers, à ce que le recensement soit institutionnalisé et administré par un bureau permanent (DESROSIÈRES, 1993 : 240).

cependant, lors du premier recensement, la nation américaine se construit sur une société fortement différenciée et inégalitaire.

En effet, le premier recensement, à l'image des représentations hiérarchisées de cette époque, divise la population en : hommes *(male)* blancs libres, femmes *(female)* blanches libres, esclaves *(slave)* et autres personnes. Cette dernière catégorie comprend les « Noirs libres » et les « Indiens taxables », c'est-à-dire ceux qui vivent dans ou autour des colonies blanches. En effet, en se fondant sur l'idéologie libérale universaliste qui est inscrite dans la Déclaration d'indépendance de 1776 et dans la Constitution fédérale de 1787 et ses dix amendements de 1790, l'Etat vient de déclarer l'égalité entre tous ses citoyens. Pour Marienstras, aucun de ces textes fondateurs de la nouvelle nation américaine, fait mention de l'existence de différences raciales ou ethniques entre populations, ils ne considère que des citoyens indifférenciés comme « contractants » de l'Etat américain (MARIENSTRAS, 1986 : 26). Françoise Burgess, dans une analyse très critique et engagée de la société américaine, estime que le « racisme est institutionnalisé dans les textes fondateurs » puisque les clauses de la Constitution interdisent aux Indiens de devenir citoyens américains, que ce droit est réservé aux Blancs dans une loi de 1790 et que les Noirs ne sont pas considérés comme des êtres humains à part entière, ne valant qu'un cinquième d'un Blanc (BURGESS, 1994 : 21).

La cause de la classification dont fait usage le premier recensement doit être cherchée du côté de l'organisation sociale de l'Etat politique et non dans un rapport avec des principes d'idéologie politique. La prise en compte des esclaves dans le recensement peut s'expliquer par les enjeux politiques liés au comptage de la population. D'un point de vue pragmatique, en effet, le recensement constitue un moyen de compter la population en vue de la répartition proportionnelle des sièges à la Chambre des représentants. Ainsi, la catégorie des esclaves, en plus de refléter une réalité sociale qui est en totale contradiction avec les déclarations de liberté du nouvel Etat et de constituer une question morale, est un enjeu lié à la représentation politique des états. Les Etats du Sud souhaitant tenir compte de toute la population des esclaves s'opposent à ceux du Nord qui préfèrent les exclure. La solution se résout par l'acceptation d'un compromis qui statue que pour la représentation au Congrès, trois quarts de « toutes les autres personnes » (*all other people*), c'est-à-dire les esclaves en premier lieu, sont comptés. Cette méthode de comptage des esclaves est aussi celle qui est retenue pour déterminer le montant dû par les Etats au gouvernement fédéral.

Le thème de l'esclavage en tant que « problème social » n'est pas nouveau, il est lors de l'adoption de la déclaration d'indépendance déjà, une pierre d'achoppement entre les Etats du Sud et ceux du Nord. Thomas Jefferson, à qui incombe la tâche de rédiger le texte de la déclaration, fortement inspiré du philosophe John Locke par ailleurs, établit un « catalogue des tyrannies de George III » parmi lesquelles figure l'esclavage et duquel il faut se distancer à tout prix pour acquérir l'indépendance. Nombre de représentants des Etats du Sud et de marchands d'esclaves, comme attendu, s'insurgent contre l'idée de bannir le terme d'esclavage dans le texte alors qu'ils ne portent que très peu d'attention aux idées de liberté et d'égalité devant être garanties par tous et qui vont à moyen terme condamner l'institution de l'esclavage, au prix de la guerre civile.

La contradiction évidente entre d'un côté la Constitution fédérale qui se base sur une idée civique de la nation (des citoyens indifférenciés) et de l'autre l'exclusion raciale qui traverse l'histoire des Etats-Unis interroge de nombreux scientifiques. Certains l'interprètent comme

un paradoxe difficilement explicable (MARIENSTRAS), d'autres comme Lacorne[64] attribuent cela au caractère « ethno-civique » de la nation américaine « qui n'a cessé au cours de son histoire de mêler des considérations raciales à des valeurs authentiquement républicaines et qui est quant à lui civique par inclusion et ethnique par exclusion » (1997 : 15). Cette interprétation loin de fournir une explication pertinente, ne fait que nourrir le mythe de l'opposition entre la nation civique inclusive et la nation ethnique exclusive. Une approche en termes d'interactions sociales et de processus d'attribution et non pas d'opposition entre nations idéales-typiques permet dans ce cas d'apporter un éclairage pertinent. Pour ce faire cependant, il faut se pencher sur les relations entre les groupes, leur organisation sociale et les logiques classificatoires mises en œuvre dans le rapport à une nation qui se fonde sur des principes civiques. Il s'agit, en effet, de définir ce qu'on entend par une exclusion ethnique, sur quoi elle se base, quelles populations elle concerne, etc., et d'analyser les liens avec la conception civique de la nation. Comme évoqué précédemment, une nation basée sur des principes civiques ne forme pas systématiquement des citoyens libres et égaux.

La tension fondamentale de l'Amérique peut se traduire par celle qui pèse entre les notions de liberté et d'égalité ; est-il possible d'être tout à la fois libres et égaux ? Cette question concerne toutes les démocraties mais elle est particulièrement aiguë aux Etats-Unis. La Déclaration d'indépendance est le seul document où figure la notion d'égalité qui affirme que « tous les hommes sont créés égaux » (BURGESS, 1994) alors que le fameux *Bill of Rights* (1791) dont se réclament encore les Américains aujourd'hui garantit un certain nombre de libertés individuelles contre la mainmise de l'Etat mais ne mentionne à aucun moment la notion d'égalité.

Quant à la constitution, elle est inspirée par une longue histoire politique et philosophique (européenne), par le mythe de l'Amérique nouvelle et de la terre promise opposée à l'Ancien Monde privatif de liberté. L'élaboration de la Constitution sur des principes civiques, promettant une liberté de tous les citoyens, n'empêche pas que les schèmes de perception divisant la société en catégories inférieures et supérieures suivant le critère racial fonctionnent comme principe de classement. De fait, cette catégorisation qui est une classification hiérarchique et programmative (les Blancs sont supérieurs) ne s'oppose pas à une vision égalitaire de la nouvelle société ; elle fait partie d'une vision du monde qui la légitime. Cette dernière oppose deux catégories de personnes. La première est composée des colons blancs qui sont membres à part entière de l'Etat et qui jouissent des libertés assurées par ce dernier. La deuxième catégorie – ou les personnes de deuxième catégorie – est constituée par les populations qui n'ont aucune légitimité politique et qui n'appartiennent ni de fait, ni symboliquement à la nouvelle nation américaine comme les Indiens et les esclaves noirs importés d'Afrique, et par la suite les immigrés qui arrivent sur le territoire.

Ce paradoxe présent dès la naissance de la nation américaine peut être expliqué par le caractère exclusif de la nation civique développé par Brubaker. Il peut aussi refléter le rapport ineffable entre l'Etat-nation et les catégories de l'altérité telles que l'a développé Sayad pour expliquer l'exclusion des immigrés en France. Dans les deux cas, la distinction entre les catégories est construite sur le rapport à l'Etat national et à son mythe fondateur. En vertu de

[64] Denis Lacorne est un auteur intéressant par la perspective comparative qu'il propose. La société américaine est appréhendée sous un angle critique et mise en perspective avec d'autres réalités nationales. Quant à situer cet auteur dans le champ scientifique qui nous intéresse, nous dirions qu'il se situe plutôt du côté des néo-conservateurs, en particulier en ce qui concerne ses analyses sur la question des droits des minorités et de l'*Affirmative Action,* qui le poussent à mettre en lumière les côtés négatifs de ces mesures sans toutefois insérer celles-ci dans une approche critique plus générale.

ce lien, on distingue ceux qui par définition appartiennent à la nation (ou la constituent) et ceux qui ne sont pas légitimés pour en faire partie, symboliquement et politiquement s'entend.

Au niveau analytique, cette contradiction – apparente – peut être dépassée en faisant appel à une perspective constructiviste comme celle de Berger et Luckmann et aux processus d'objectivation et d'institutionnalisation. Les institutions nationales que sont les mythes fondateurs sont des *objectivations de signification de second ordre* (BERGER et LUCKMANN, 86 : 127) qui intègrent des significations différentes déjà existantes ne se rapportant pas forcément à la même institution et produisent ainsi de nouvelles significations qui rendent objectivement disponibles « et subjectivement plausibles » les précédentes. Le mythe national et les discours qui s'y rapportent sont des significations de second ordre dont la fonction cognitive et normative légitime les contradictions et les articule au sein d'une histoire nationale.

La fonction du mythe et de l'idéologie nationales est de magnifier la conception civique de la nation tout en travaillant à rendre légitimes des réalités, des rapports sociaux qui se construisent sur des critères raciaux et des inégalités sociales. Il est intéressant de constater que le recensement reprend cette double logique de classement, qui, de fait, n'entraîne pas de « dysfonctionnements » sociaux ni ne remet en cause les principes de la Constitution.

2.2 LES MYTHES AU SECOURS DE L'ORDRE ETABLI

Le mythe de la « *Manifest Destiny* » – terme utilisé pour la première fois en 1845 par O'Sullivan, l'éditeur du *New Post* – constitue un univers symbolique de second ordre qui vise à légitimer l'histoire et du même coup la perception de cette dernière. « C'est notre destinée manifeste » s'exclamait O'Sullivan que « d'étendre et de posséder tout le continent que la Providence nous a donné dans le but de développer la grande expérience de liberté et de gouvernement indépendant et fédéral qui nous a été confiée »[65] Cette idée, bien qu'exprimée en d'autres termes, était déjà lovée dans le texte de Jefferson qui avait remplacé le terme de propriété par celui de la « poursuite du bonheur » au sein de la trinité des droits fondamentaux (les autres étant la Vie et la Liberté). La conquête du territoire ou la possession d'un lopin de terre était, en effet, un concept central à l'idée de liberté et de bonheur individuel. C'est en ce sens que l'expansion territoriale était nécessaire au développement de l'Amérique idéale, une vision romantique de la pureté perdue du Paradis.

Le continent occupé par les Indiens devait cependant être « civilisé », mission promise aux Anglo-Saxons. C'est ainsi que l'interprétation biblique faite par les Euro-Américains rationalise l'idée et diffuse l'idéologie qui a justifié le génocide des Indiens et la construction de « l'empire américain ». La mission que Dieu a attribuée aux colons blancs consiste à conquérir et à christianiser les indigènes considérés comme moins intelligents et inférieurs culturellement comme le voulait le sens commun. Cette vocation de tout un peuple constitue, à n'en pas douter, une légitimation des plus efficaces quant aux exactions commises sur les populations indigènes et les Africains, ce d'autant plus qu'elle invoque des instances dont l'autorité est plus que légitime et légitimée : Dieu et la Constitution, garante de la poursuite du bonheur.

[65] Cité par AXELROD et PHILLIPS, 1992 : 126.

Le mythe de la *manifest destiny* n'est d'ailleurs pas le seul à permettre le dépassement des contradictions américaines. Le *rêve américain* donnant l'opportunité à tous de réussir pour autant qu'on le veuille vraiment, pour autant qu'on y travaille justifie la situation d'une immense frange de la population qui n'a pas – et n'a jamais – pu même y songer. La logique méritocratique qui, contrairement aux apparences, soutient le rêve américain laisse l'individu être seul responsable de son échec. S'il suffit de vouloir (travailler surtout) pour arriver, ne pas réussir, c'est ne pas avoir voulu s'investir. Nous le verrons, cette conception mythique de l'Amérique a influencé fortement l'image de l'Américain type (travailleur, entreprenant) à partir duquel se sont construites les différentes catégories de l'altérité.

Paradoxalement, le mythe de l'Amérique comme terre d'accueil a aussi contribué à faire venir un nombre d'immigrants jamais égalé dans d'autres pays, mais qui n'a pas trouvé l'accueil espéré. C'est un clin d'œil à cette Amérique ambiguë que de remarquer que celle qui symbolise l'Amérique généreuse et solidaire, la statue de la liberté, fait référence dans son nom à un principe (liberté) qui est de tout temps entré en contradiction avec celui d'égalité, promis aux nouveaux immigrés.

2.3 ANALYSE DU PREMIER RECENSEMENT ET CLASSIFICATION RACIALE AUX ETATS-UNIS

Lorsqu'en 1790, sous la direction de Thomas Jefferson, le premier recensement voit le jour, le *Mayflower*, duquel ont débarqué les *pilgrim fathers* qui deviendront la référence symbolique des premiers colons, a déjà accosté depuis 170 ans ; les Indiens ne forment plus qu'une minorité[66] et les colons sont déjà au nombre d'un demi-million. Les premiers immigrés sont des Puritains anglais qui vont peupler la Nouvelle-Angleterre entre 1630 et 1640, les Hollandais s'installent par la suite plus au Sud, les Quakers allemands arrivent en 1675 et les Huguenots français les suivent de 1680 à 1690. La main-d'œuvre contractuelle ne suffit pas au développement économique des colonies, en particulier des terres du Sud, raison pour laquelle on fait appel à l'esclavage[67].

Force est donc de constater que l'usage des catégories raciales et ethniques remonte aux sources de la formation de la nation américaine ou plus précisément de l'organisation sociale sur le territoire qui deviendra celui des Etats-Unis. Pour S. Steinberg « le pluralisme ethnique puise ses origines, aux Etats-Unis, dans la conquête, l'esclavage et l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée » (1981 : 5).

Quant au premier recensement national de la population, bien que fruit d'un Etat libéral, il reprend les catégories utilisées dans les recensements coloniaux ; c'est sur cette base que se construiront les recensements ultérieurs, sans cesse modifiés néanmoins. La classification de la population du recensement est à l'image de la société qu'elle représente et qui suit la division du travail – si tant est que l'on peut désigner l'esclavage par ce terme – et l'organisation sociale des premières colonies européennes établies en Amérique du Nord. Cette stratification ou division du monde social se reflète ainsi dans une vision du monde qui est imposée par les personnes en situation de domination. Les processus de désignation, d'institution et de nomination passent par la catégorisation statistique qui donne une légitimité accrue au statu quo social.

[66] Ils étaient estimés à 500 000 à l'Est de l'Amérique du Nord à l'arrivée des colons (GREEN, 1994 : 14).
[67] En 1770, 60% de la population de Caroline du sud est d'origine africaine (GREEN, 1994 : 18).

On peut faire l'hypothèse, inspirée des théories cognitivistes de l'ethnicité, que les catégories du premier recensement de population ont une fonction tout à la fois descriptive et programmative des rapports sociaux qu'elles désignent. Elles constituent des typifications partagées qui se présentent comme des stocks de connaissances auxquels les individus peuvent se référer pour rendre leur environnement intelligible dans la pratique quotidienne (MITCHELL, 1956 cité par POUTIGNAT et al., 1995). C'est en fonction de ces catégories d'appartenance que se définissent les attentes sur les comportements, les ressources culturelles et les modèles d'activité des membres. Elles fournissent à ces derniers des éléments de « biographie sociale » (1995 : 127) qui donnent une explication à leur appartenance commune et légitime aux classements composés d'individus qui se présentent soit comme des semblables soit comme des gens d'une autre sorte (HANDELMAN, 1977). Cette conception théorique est d'autant plus éclairante qu'elle met l'accent sur la propriété contrastive des catégories. Dans cette perspective, celles-ci n'existent que comme des collections de catégories qui vont ensemble dans un contexte donné (POUTIGNAT et al., 1995). En l'occurrence, les catégories des esclaves et des « autres personnes » ne se définissent et n'ont de sens qu'en opposition à la catégorie des individus blancs libres dans le contexte dans lequel s'est constituée cette opposition. Néanmoins, s'il est vrai que la catégorisation du recensement de 1790 puise ses origines dans l'organisation sociale des premières colonies et lui donne sens, la hiérarchisation entre catégories de populations et la croyance en la supériorité des Blancs sur les autres peuples ne date pas d'alors, elle préexiste à l'installation sur le nouveau continent et explique le recours à l'esclavage des populations africaines.

2.4 LOGIQUES ET CRITERES DE CONSTRUCTION DES PREMIERES CATEGORIES OFFICIELLES

De prime abord, ce qui marque cette première classification officielle et administrative de la population est une conception racialisée de la société. Toutefois, une lecture plus attentive et recontextualisée permet de nuancer cette première impression. Si, en transparence, les catégories laissent voir une réalité fortement stratifiée sur des lignes sociales et raciales (Blanc/libre) (Noir/esclave), il n'est aucunement fait mention de manière explicite de la question raciale. C'est une remarque importante car elle indique que la race n'est pas encore utilisée comme catégorie générique officielle de classement des populations (elle n'apparaît explicitement dans le recensement qu'au début du XX^{e} siècle !) même si elle a une efficacité sociale en tant que telle.

En réalité, la classification se construit sur deux critères conjoints : l'appartenance aux descendants des colons européens et la condition sociale. Théoriquement, le recensement est conçu pour intégrer toute la population que l'on désire compter, de ce fait les critères à la base des catégories doivent être exclusifs (ne pas compter deux fois la même personne) et permettre l'exhaustivité (pouvoir compter tout le monde). C'est pourquoi, afin de répondre aux contingences techniques d'une part et de pouvoir refléter les conceptions de l'époque de l'autre, le premier recensement de population combine deux critères de construction des catégories. Les catégories qui en sont issues sont socialement efficaces parce qu'elles intègrent ceux qui doivent l'être en vue de l'établissement des quotas politiques et de la perception des impôts et fonctionnent comme des schèmes d'appréhension et d'interprétation de la réalité sociale.

Les catégories des femmes et hommes blancs libres[68] sont les seules à sous-entendre une appartenance ethnique, c'est-à-dire liée à une supposée origine commune. Cette origine n'est d'ailleurs pas explicite. C'est au travers de son indicateur le plus évident (la couleur de la peau) que se construit la catégorie. Dans ce cas, les critères de construction de la catégorie et l'indice qui permet de classer les gens dans cette dernière se confondent dans le sens où l'indice semble suffire aux deux fonctions.

La catégorie blanche restera telle quelle au cours des recensements successifs, mais plus la population se différenciera, plus le recensement va chercher à définir précisément l'origine raciale et ethnique des membres qui composent le pays.

En ce sens, les deux premières catégories du recensement (et encore, il faudrait préciser le rôle et le statut des femmes) se présentent comme la population de référence pour la construction des autres catégories de personnes. Elle est à l'image de la figure de l'« un » à partir de laquelle l'« autre » peut se construire. L'autre, c'est donc tout ce qui ne peut pas entrer dans cette catégorie, à savoir des hommes ou des femmes blancs, libres de surcroît. A cette catégorie est associée une caractéristique qui n'est pas déterminée par la position de la personne dans la société, mais par sa relation à un statut juridique (libre ?) défini par la législation de l'Etat. L'utilisation de l'adjectif libre, qui réfère à une qualité individuelle, semble avoir une valeur symbolique et normative plus que descriptive ; elle vient renforcer la distinction entre les personnes libres et celles qui ne le sont pas et permet ainsi de ponctuer la conception nationale sous-jacente : un Etat libre pour tous ceux – et seulement ceux – qui peuvent s'en revendiquer.

Dans le contexte de l'époque cependant, celui qui n'est ni blanc ni libre est selon toute probabilité un esclave. La catégorie des esclaves, quant à elle, n'est identifiable que par son rapport à un statut légal, à une condition sociale d'aliénation. Le critère explicite de construction de cette catégorie est le statut social (esclaves), toutefois, les référents symboliques ou l'univers de signification secondaire fonctionne tellement bien que l'on associe la condition d'esclaves aux personnes d'origine africaine et qu'il n'y a, de ce fait, aucun besoin – ou utilité – d'en expliciter l'origine ou la couleur de peau.

En résumé, on peut dire à l'issue de cette analyse que la société américaine de la fin du XVIII^{e} siècle est stratifiée suivant deux principes qui ne se recoupent pas, qui ne suivent pas les mêmes logiques de construction et ne font pas référence aux mêmes institutions de légitimation. La première logique découle d'une division du monde basée sur une appartenance des groupes en fonction de leur origine supposée, explicitée par la couleur de la peau ; la deuxième (esclaves/libres) se fonde sur l'existence d'une stratification sociale qui se construit sur des critères qui dépendent de la position dans l'espace social. Les catégories qui en résultent sont exclusives ; mais ne sont pas exhaustives, en théorie, en effet, cette classification ne permet pas de classer tous les individus : comment situer les esclaves blancs, par exemple ? En réalité cette question ne se posait pas. Ce premier constat montre le caractère construit, social, historique, bref contextualisé du recensement et des catégories de l'altérité mais aussi de leur fonction sociale qui dépasse le simple dénombrement de la population.

[68] La catégorie blanche constitue 80% de la population ; 60% de la population blanche est d'origine anglaise, le reste étant constitué, en ordre d'importance numérique, par les populations irlandaise, allemande, écossaise, hollandaise et française.

Actuellement, on aurait peine, d'un point de vue logique, à construire les catégories comme celles utilisées dans le premier recensement. Ce type de classification ne répond pas à la logique habituelle des typologies. Toutefois, si cette association semble impensable du point de vue rationnel, elle fonctionne aujourd'hui de manière implicite. C'est ainsi que la superposition entre un critère d'altérité (une ethnie, une race, une nationalité, etc.) et un statut social (travailleur manuel, profession libérale, etc.) peut constituer aujourd'hui un principe de classement implicite, ceci du fait de l'existence de référents symboliques (de stéréotypes[69] comme diraient les psychologues sociaux) qui sont attachés aux catégories en question. Par exemple en France, les référents symboliques associés à la catégorie immigré le désignent en tant que travailleur, souvent d'origine nord-africaine, alors que lorsqu'il s'agit de qualifier un immigré appartenant à un statut social supérieur, on utilise plus volontiers le terme d'étranger qui a une connotation sociale moins marquée (DE RUDDER, 1997).

Le premier recensement présente une catégorie résiduelle explicitement désignée comme « autre ». Cette rubrique permet de classer les individus qui ne peuvent l'être dans les autres catégories, comme les Noirs libres et les Indiens[70] (qui ne sont pas des esclaves). Le fait que les Indiens ne sont pas considérés en tant que tels dans le recensement soulève des interrogations qu'on ne peut éluder. La première est que les Indiens ne font pas partie de la nouvelle nation, ils sont considérés comme des marginaux politiques, à long terme voués à l'extinction. Cela tendrait par ailleurs à montrer que la conception de la nation n'est pas liée à un territoire bien défini mais se rattache plutôt à une organisation sociale qui a une valeur symbolique particulière. Au même titre que les esclaves, les Indiens n'appartiennent pas à la nation civique qui se présente comme exclusive dans sa réalisation. Une interprétation plus fonctionnaliste validerait une logique économique : les Indiens ne sont pas comptés pour la représentation proportionnelle politique, ils sont uniquement comptés s'ils se trouvent à proximité des colonies et peuvent être taxés.

2.5 MIGRATION ET CATEGORIES DU RECENSEMENT

Alors que le temps passe et que de nouveaux immigrés arrivent sur terre américaine, les frontières sociales entre immigrés anciens et nouveaux se précisent et sont revues à chaque nouvelle vague migratoire. Au sein de la population blanche, l'autre est donc l'immigré le plus récemment arrivé sur le territoire. Lors de l'introduction du premier recensement de la population, l'Amérique vit l'*open-door era* (1776-1881) durant laquelle il n'exista aucune restriction fédérale ou loi régulant les quotas d'immigration. Deux concepts de type libéral, l'un plutôt idéologique, l'autre économique, sont alors à l'origine de cette politique des « portes ouvertes » : les Etats-Unis doivent être une terre d'asile et laisser une nouvelle chance à tous ; les migrants, indépendamment de leur nationalité, seront absorbés dans la gigantesque force de travail que nécessite l'économie naissante de la société américaine (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 64). Si les politiques migratoires n'ont pas encore vu le jour, la tendance étant à l'ouverture, la conception de ce qu'est un Américain n'était toutefois pas consensuelle. Un certain Benjamin Franklin s'inquiète de l'arrivée des Allemands sur les territoires colonisés et de la mise en péril de la nouvelle Amérique. Il tient les Allemands pour inassimilables et leur reproche de ne pas parler anglais, d'importer des livres allemands par exemple. En 1753 et donc 40 ans avant le premier recensement, il écrit « les Allemands vont bientôt nous dominer par le nombre au point de menacer la survie de notre langue et de rendre

[69] Le stéréotype n'a pas forcément valeur négative, il regroupe un ensemble de traits que l'on attache à une catégorie, etc.
[70] En dehors des confrontations guerrières entre Indiens et colons, les Indiens pratiquent le commerce…

précaire notre mode de gouvernement » (LABAREE et BELL, 1961 cité par LACORNE, 1997 : 97)[71].

Par contre le mélange de population est exalté par Hector Saint-John de Crèvecœur (1782) qui définit l'homme américain comme « un mélange d'anglais, d'écossais, de français, de hollandais, d'allemands et de suédois » (BRUN, 1980 in SIMON, 1997 : 13). « L'homme nouveau » a abandonné ses préjugés européens, si « la religion en Europe, le poussait au fanatisme, il est ici tolérant ; [si] la politique faisait de lui l'esclave d'un prince despotique, il est ici libre et responsable » (in LACORNE, 1997 : 53).

S'il est vrai que la nation américaine postule la liberté des citoyens et qu'elle applique le principe de tolérance religieuse[72], plus ou moins largement selon les Etats, il n'est pas moins vrai que la religion constitue la pierre d'achoppement entre les nouveaux immigrés et les plus anciens.

2.6 LES CATEGORIES SCIENTIFIQUES

Les logiques classificatoires en place ne sont pas indépendantes des conceptions scientifiques de l'époque. Durant l'époque coloniale du XVIII^{e} siècle, de nombreux scientifiques se dédient à l'identification et à la classification des variations de l'espèce humaine en se basant sur le schème classificatoire des organismes vivants. L'illustration la plus exemplaire est la monumentale œuvre de Linné qui de 1735 à 1759 dressa, dans son *Systema Naturae*, le premier inventaire exhaustif des plantes et des animaux. Cette pensée typologique qu'empruntèrent de nombreux zoologistes, botanistes ou anthropologues influence la conception du monde social qui pour Ruffié s'inscrit « dans le droit fil de la philosophie occidentale, reposant tout entière sur le créationnisme révélé par la bible » (1981 : 357). Dieu ayant créé les groupes parfaits, procéder à leur classification équivalait à avancer sur le chemin de la connaissance.

2.7 CONCLUSION

En résumé, c'est une combinaison de trois logiques qui préside à la classification du premier recensement. La logique économique et sociale, avec ses propriétaires, ses travailleurs et les autres, a pour enjeu de reproduire la division hiérarchisée de la société. La logique politique compte les personnes en vue de la répartition des votes et du prélèvement des impôts et répond aux exigences qu'impose la Constitution. La logique symbolique, enfin, institue et officialise l'appartenance symbolique à l'Etat et rappelle implicitement les fondements mythiques de la nation.

Nous l'avons dit, les catégories de l'altérité ne peuvent se construire en dehors d'un rapport d'altérité, le plus souvent un rapport de pouvoir. Il apparaît évident dans le cas du recensement américain que la classification en place dérive de la relation de domination entre

[71] Les critiques portées aux immigrés allemands ressemblent à s'y méprendre à celles qui sont faites actuellement aux immigrés et étrangers en Europe.

[72] « […] la tolérance est un principe universel de pacification de la société, qui empêche, en vertu même de son différentialisme, la constitution d'une société intégrée et culturellement homogène. La tolérance favorise le maintien du particularisme religieux, qui se nourrit, en terrain protestant d'une forte autonomie linguistique et culturelle » (LACORNE, 1997 : 82). Pour une histoire de l'application du principe de tolérance aux Etats-Unis, voir Lacorne (1997 : 50-91).

groupes en présence. La vision ethnocentrique se traduit schématiquement par l'expression de la catégorie Blanc comme norme de référence, définissant très précisément ses contours et tous ceux qui ne peuvent y appartenir. Ce n'est que plus tard que sont introduites des distinctions au sein de la catégorie et que l'on essaye de définir plus précisément l'origine des migrants.

3 LE XIX^e SIECLE, SES RACES, SES MIGRATIONS, SES PARADOXES…

3.1 LA LOGIQUE DE CONSTRUCTION DES CATEGORIES D'ALTERITE

Durant tout le XIX^e siècle, la structure du recensement rend compte de l'obsession du mélange racial de la société américaine. Ce n'est que lorsque les catégories du recensement ne permettent plus de tracer une limite claire entre les colons blancs et les autres, lorsque la division socio-économique et la catégorisation sociale ne vont plus de pair qu'une spécification précise des catégories devient nécessaire. Alors que naissent de nombreux enfants « mixtes »[73], qu'augmente le nombre d'esclaves affranchis et que le recoupement entre « race » et classe ne correspond plus exactement, le recensement de 1820 innove en introduisant une nouvelle catégorie, celle des « personnes de couleur libres ». C'est ainsi que, dès le moment où les paramètres sociaux et raciaux ne se recoupent plus parfaitement, le critère racial fondé mais aussi explicité par le critère phénotypique prend le relais. L'institutionnalisation de la catégorie « de couleur » jusqu'alors inutile permet de dénombrer les personnes qui ne font plus partie de la catégorie des esclaves mais qui ne peuvent pour autant pas être admises dans la catégorie des hommes libres du fait de leur origine raciale supposée.

Cette première modification apportée au recensement pose les premiers jalons d'une classification et d'une hiérarchisation sociale qui marque l'histoire des Etats-Unis. Un des enjeux principaux du recensement se situe dans la différenciation et l'attribution catégorielle dont le but est de sauvegarder, au moins du point de vue symbolique, la « pureté » de la population considérée comme originelle. Dès lors, le recensement de 1850 introduit l'obligation d'indiquer la couleur de peau des esclaves et de la préciser à l'aide d'un B pour *Black* et d'un M pour *Mulatto.* En 1890, on divise encore la catégorie *Mulatto* en sous-catégories, celles des *Quadroons* (un quart de sang noir) et des *Octoroons* (un huitième de sang noir). Après 1920, cependant, le Bureau de recensement abandonne cette distinction, estimant que les trois/quarts des Noirs des Etats-Unis sont déjà racialement mélangés. Dès lors, toute personne ayant des ancêtres d'origine africaine est simplement considérée comme noire.

3.2 LA « ONE DROP RULE »

Ce principe de classement, à savoir l'assignation à la catégorie noire de toutes les personnes supposées avoir des origines africaines, remonte à une institution qui date du XIX^e siècle : la *one drop rule*. Edictée avant la guerre de sécession par les Etats du Sud, la loi qui se base sur

[73] Même si les unions mixtes sont fréquentes, les mariages interraciaux quant à eux sont historiquement rares. Les enfants issus de telles unions sont souvent marginalisés et considérés comme des « bâtards illégitimes », peu considérés quelle que soit la communauté. C'était particulièrement vrai pour les nombreux enfants d'unions mixtes qui étaient le fruit de violences sexuelles et de concubinages.

ce principe devient la règle dans le pays. Pensée pour augmenter le nombre d'esclaves, elle postule que toute personne possédant une « seule goutte de sang noir » doit être considérée comme noire. Elle fait écho à la croyance voulant que chaque race possède son propre type de sang et une apparence physique typique, corrélés à des comportements sociaux particuliers ; croyance qui est directement influencée et légitimée par la pensée scientifique de l'époque. Précisons que les Etats-Unis sont le seul pays à suivre cette règle implicite et à l'appliquer, de surcroît, uniquement aux descendants des populations africaines (WRIGHT, 1993 : 47).

…ou comment on naturalise des catégories

Ce principe de classification impose, par l'introduction de nouveaux critères, une sélection qui donne à la catégorie Noir un caractère on ne peut plus inclusif. Ce principe est paradoxalement imposé du dehors et ressort d'une logique d'exploitation (augmenter le nombre d'esclaves) et d'exclusion par rapport à une autre catégorie, privilégiée celle-là, en l'occurrence celle des colons blancs. Le nouvel ordre social qui en résulte illustre remarquablement l'effet actif de normalisation et de naturalisation qu'ont les processus de catégorisation lés à des enjeux sociaux. L'enjeu des luttes de classement – réduites ici à une attribution imposée du fait des conditions de domination maximale – consiste à maintenir une limite claire entre des catégories de population dont l'évaluation sociale est hiérarchisée et dont l'accès est volontairement limité. L'indice qui jusqu'alors marquait l'appartenance catégorielle est le caractère phénotypique : il suffit donc à déterminer l'assignation d'un individu à une catégorie. De plus en plus cependant, le marqueur distinctif – la couleur de la peau – perd de sa visibilité sociale ; il n'est dès lors plus possible de compter uniquement sur la perception – supposée naturelle – des différences phénotypiques pour instituer les catégories. Désigner clairement la frontière entre les uns et les autres mais aussi les critères qui prévalent à son tracé devient toujours plus ardu, raison pour laquelle se met en place un nouveau principe de classification. Ce dernier se fonde sur un « nouveau » critère de sélection qui se rapporte à un supposé caractère héréditaire. Ce faisant, les catégories qui commençaient à perdre de leur efficacité parce que les frontières entre elles devenaient de plus en plus floues s'en trouvent renforcées. La définition de l'un et de l'autre tend ainsi à se recomposer sans cesse afin de réguler les interactions produites par des situations induites par les changements au niveau macrosocial.

Ce glissement de critères vers des caractères supposés génétiques donne l'apparence du naturel et du normal aux catégories. Et ce pour plusieurs raisons. D'une part, parce que le critère dont il est tenu compte pour la classification se rapporte à un élément biologique (quoi de plus naturel que le sang ?). D'autre part, parce que les arguments qui justifient ce changement de classement sont inspirés du sens commun : la logique qui sous-tend la classification constitue déjà une objectivation de typifications partagées et semble par conséquent aller de soi. La règle de la *one drop rule* ne fait que formaliser et instituer des croyances communément répandues quant aux différences entre catégories, construites sur l'association entre caractère phénotypique, sang et statut social. Cela a pour conséquence de renforcer la sélection de l'inclusion ou de l'exclusion de la catégorie et du même coup de la réifier. Ce nouveau critère se base sur une supposée origine commune qui, comme nous l'avons vu, est un des critères au fondement des attributions ethniques entre *outgroup* et *ingroup* telles que mises en exergue dans les théories de l'ethnicité.

Sans même mettre en doute la correspondance entre un type de sang et une catégorie d'individus du point de vue scientifique, retracer l'hérédité raciale n'est pas aisé du point de vue du lignage social par exemple. En effet, pour que la *one drop rule* fonctionne, il faut

pouvoir retracer l'ascendance d'une personne. Celle-là ne peut être connue qu'en consultant la mémoire familiale, communautaire ou collective, en tout cas une mémoire socialement transmise. Et on sait combien celle-ci est, comme tout regard sur le passé, sujette à réinterprétation et transformation a posteriori. Ce paradoxe entre la prise en compte d'un critère supposé héréditaire et sa détermination réelle par le questionnement social n'a pas lieu d'être. Il est en fait court-circuité par l'utilisation de l'indice de classement, les traits phénotypiques, qui combine les deux et est étroitement attaché d'une part à l'hérédité biologique et d'autre part à l'hérédité sociale. Aussi, en dépit du fait que la couleur de la peau ne constitue plus un critère suffisant pour délimiter les catégories de manière stricte et formelle, elle fonctionne très bien comme indice de classement. Ce, d'autant plus que les différences phénotypiques sont considérées avoir une existence *per se, naturelle*.

De notre point de vue, la perception des différences, doit être également comprise comme un construit social. En effet, pour Wade (1993 cité par POUTIGNAT et al., 1995) par exemple, les principales variations de phénotype qui sont devenues saillantes au cours du temps sont liées à l'histoire de l'expansion coloniale européenne en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Australie et sont par conséquent eurocentrées. Le même constat peut être posé pour les classifications de populations par les scientifiques, qui insistent sur le caractère construit des races mais tendent à réifier, souvent sans le vouloir, les différences phénotypiques.

En conclusion, la perception des différences phénotypiques semble aller de soi alors qu'elle est un phénomène qui subit les évolutions des idéologies et des valeurs relatives à une période historique et politique et à un lieu particuliers. On peut, à titre d'exemple, considérer le fait que la « négritude » est évaluée différemment en Amérique latine. Le concept de race y est, par exemple, moins rigide qu'aux Etats-Unis où il se base largement sur le critère « biologique » et marque de manière nette les divisions entre personnes. Pour ce qui est du recensement américain, cette différence de perception a posé des problèmes considérables ; c'est la raison pour laquelle depuis 1960, le recensement américain qui compte la population de l'île de Porto Rico[74] a laissé tomber la question de la race puisque cette dernière n'a pas, à proprement parler, la même signification qu'aux Etats-Unis.

Un processus psychosocial connu

Nous l'avons dit, la *one drop rule,* dont le principe fonctionne encore aujourd'hui, est aussi un principe de distinction sociale entre les groupes. Les processus psychosociaux à l'œuvre sont analogues à ceux qu'ont décrits des psychologues sociaux comme Henri Tajfel (1972) ou Willelm Doise (1984). Ces derniers, entre autres, ont montré que lorsque des individus apposent des limites entre leur groupe et celui des autres, ils font en sorte que la différence intragroupe apparaisse minimale et celle intergroupe la plus étendue possible. Ce faisant, ils sous-évaluent les différences au sein de leur groupe et sur-évaluent celles de l'*outgroup*. L'enjeu qui se cache derrière ce procédé consiste à préserver l'identité – la pureté – de son propre groupe, quitte à exclure des éléments qui présentent des caractéristiques mixtes. Ce mécanisme peut expliquer le principe d'exclusion et partant le fonctionnement de la *one drop rule* au niveau psychosocial. Quand l'apparence d'une personne, sa parenté supposée ou tout autre indice entraîne des doutes quant à son appartenance raciale, elle est exclue de la catégorie blanche et classée dans le groupe des autres. Dans une certaine mesure, la *one drop* est une forme d'institutionnalisation d'un processus psychosocial qui, de fait, règle les relations entre groupes.

[74] L'île de Porto Rico est devenue territoire américain depuis le *Jones Act* de 1917.

Ce processus est d'autant plus accentué que les distinctions s'inscrivent dans une hiérarchie sociale moralement différenciée, à savoir que les valeurs attachées à la construction des catégories se traduisent par des jugements de valeur négatifs à l'égard de l'*outgroup*. Dans ce cas, la constitution de son propre groupe de base sur des critères d'autant plus exclusifs : en cas de doute, l'individu qui présente la moindre marque d'altérité est relégué dans la catégorie Autre, au risque d'exclure une personne ayant pu faire partie de l'*ingroup*. Le principe de la *one drop rule* présente certaines analogies avec ce processus : toute personne qui présente des traits morphologiques négroïdes ou sur laquelle on émet ne serait-ce qu'un doute quant à son appartenance raciale est exclue de la catégorie Blanc. Un ancêtre noir suffit à « ruiner » toute une lignée. On tend ainsi à fixer de manière exclusive les critères qui déterminent l'accès à une catégorie ou à un groupe d'individus de sorte à distinguer (au sens de la distinction sociale de Pierre Bourdieu) la catégorie la plus valorisée et de maintenir une catégorie – et par extrapolation – une identité singulière.

Quand ce qui était un principe d'attribution devient un principe d'identification

Avec le temps, des catégories attribuées se présentent comme des principes de classement. Les théories cognitives de l'ethnicité aident à mieux comprendre ce phénomène. Pour les tenants de cette approche, les catégories sont des constructions du sens commun qui rendent intelligibles les actions des gens. Dans cette perspective, l'identité ethnique (dans notre cas raciale) fonctionne comme un cadre cognitif qui permet l'orientation des relations sociales et l'interprétation des situations d'interaction. Les labels constituent donc des référents cognitifs « manipulés dans des buts pragmatiques de compréhension de sens commun et mobilisés par les acteurs pour valider leur comportement » (POUTIGNAT et al. 1995 : 128). On comprend dès lors que constituée en stocks de connaissances, les divisions catégorielles puissent constituer des visions du monde, prêtes à opérer de nouveaux classements.

Eu égard à cela, il convient de s'interroger sur la portée de ces schèmes d'interprétation du social. La question pertinente est de se demander comment il se fait qu'un principe de classification exogène soit repris par ceux à qui on assigne les catégories. Pour le cas qui nous occupe, la répartition inégale des pouvoirs est un des éléments centraux d'explication. L'efficacité de ce procédé d'établissement des frontières est étroitement corrélé aux rapports entre groupes en présence et dépend des relations d'autorité et de pouvoir entre les parties en jeu. Dans une situation de domination collective (car la domination d'un individu sur un autre dépend de leur appartenance aux différentes catégories d'appartenance, réelle ou attribuée peu importe, l'assignation externe d'une étiquette (noir) est une attribution d'identité. La domination symbolique passe par la nomination (donner un nom) mais surtout par le pouvoir de déterminer et de changer, au besoin, les critères, les contours et par conséquent les contenus des catégories raciales, ethniques ou nationales. Les inégalités de statut au sein de la société sont à l'origine du pouvoir performatif des nominations, qui ne peuvent être qu'acceptées et avec le temps intériorisées par les dominés.

Cette explication est de peu de secours, pourtant, pour comprendre comment il se fait que, bien que les conditions sociales aient changé, le principe de la *one drop rule* est encore une référence de classement importante qui privilégie le critère de l'hérédité sanguine auquel on accorde, aujourd'hui encore, une validité sociale certaine, même si c'est dans un sens plutôt symbolique. Il convient, en effet, de savoir ici pourquoi un principe de classement qui semble anachronique est devenu avec le temps le support d'une identification subjective à la catégorie. Cela explique peut-être pourquoi de nombreux leaders comme Frederick Douglass,

Booker T. Washington, W.E.B Du Bois, Malcolm X et Martin Luther King Junior se considèrent noirs et ne font aucune référence à d'autres origines. Le fait que Lani Guinier, Louis Farrakhan et l'ancien gouverneur de Virginie Douglas Wilder soient définis comme noirs, alors que l'indice principal de reconnaissance encore en vigueur aujourd'hui (la couleur de la peau et la morphologie) est assez peu distinctif chez eux démontre la persistance du principe de la *one drop* ou plus précisément de ses effets sociaux.

Les catégories nominales ont des effets réels sur les individus concernés, directement mais aussi indirectement, puisqu'elles influencent la manière dont ils sont considérés et traités par ceux qui ont le pouvoir d'imposer leur nomination. La réponse à cette question peut venir des théories de l'ethnicité et en particulier de l'approche du colonialisme interne. La mise en exergue de certains traits peut être envisagée comme une forme de solidarité qui émerge en réponse à la discrimination et à l'inégalité. Cette forme de solidarité est particulièrement développée lorsque se manifeste une forte conscience politique de la part des groupes qui cherchent à renverser une logique de domination (POUTIGNAT et al., 1995). Toutefois, les transformations sociales du XX^{e} siècle (les années 1960) ont fait émerger une conscience politique qui s'est concrétisée et a pris la forme de mouvements sociaux et de revendications sociales ; ces mouvements ne peuvent cependant pas être expliqués uniquement par le colonialisme interne, nous y reviendrons.

3.3 LA MIGRATION DE MASSE DU XIX^{e} SIECLE

Au XIX^{e} siècle, la question du mélange de populations ne touche pas seulement les catégories raciales ou les personnes de couleur, il s'agit d'un «problème social » qui s'étend également à la population immigrée, en grande majorité blanche et d'origine européenne. L'identification des nouveaux immigrés et leur classement dans l'ordre des catégories et donc du recensement se profile comme un enjeu grandissant au cours du XIX^{e} siècle.

Ce sont les grands mouvements migratoires du XIX^{e} siècle qui remettent en question le classement en vigueur : 15 millions de personnes franchissent la frontière des Etats-Unis entre 1820 (premières statistiques) et 1890 ; 18,2 millions entre 1890 et 1920 (GREEN, 1994 : 20). De plus en plus d'immigrés arrivent sur le territoire américain. Les Irlandais partent en grand nombre ; de 1820 à 1890, plus de 3,4 millions d'entre eux émigrent aux Etats-Unis (LACORNE, 1997 : 104). Les immigrés catholiques fuyant la famine au cours du premier tiers du XIX^{e} siècle sont, du fait de leur pauvreté, moins bien acceptés que leurs prédécesseurs. Alors que les premiers immigrés irlandais étaient en majorité artisans, entrepreneurs ou membres de professions libérales et considérés comme difficiles à distinguer de leurs homologues protestants, la plupart des nouveaux arrivants sont des paysans ruinés, illettrés (LACORNE, 1997 : 99) qui sont considérés comme une « race sauvage – paresseuse, superstitieuse, alcoolique et violente », menaçante pour « l'homogénéité culturelle de la nouvelle République » (MILLER, 1994 : 108).

L'arrivée des nouveaux immigrés transforme le paysage et les catégories sociales de l'Amérique. Parmi les nombreuses figures de l'autre, on trouve d'abord l'immigré européen, asiatique ensuite, qui se présentent comme les plus emblématiques. Tocqueville, à l'image de Franklin avant lui, exprime la crainte de l'impossible assimilation des nouveaux immigrés, en particulier des Allemands (LACORNE, 1997 : 104). De plus, la crise économique des années 1830, le chômage urbain, les difficultés de logement, les regroupements dans les « quartiers ethniques » vont exacerber les tensions ethniques entre travailleurs catholiques et protestants

qui vont être à la source d'innombrables incidents et violences (LACORNE, 1997 : 104 ; GREEN, 1994 : 57).

Mouvements nativistes

C'est ainsi que dès la fin du XIX^{e} siècle, du fait d'une immigration croissante, d'une expansion de l'industrialisation et de l'urbanisation, les sentiments nationalistes se renforcent. C'est en particulier avec l'arrivée de la nouvelle immigration, venant d'Europe méditerranéenne et orientale à partir de 1880, que se développent les mouvements nativistes mais aussi les théories relatives à l'américanisation et que s'élabore une définition d'une « américanité originelle ». Un des changements de population les plus importants est effectivement celui qui advient de 1880 à 1889. Environ 20% des immigrants arrivent d'Europe du Sud (Italie, Grèce, Balkans), d'Europe centrale (Autriche-Hongrie) et d'Europe de l'Est (Pologne, Ukraine, Russie, pays baltes). Entre 1890 et 1899, ils représentent 53% de l'immigration totale et 75% entre 1900 et 1909.

La religion devient le principal critère de démarcation entre nouveaux et anciens immigrés. Elle est parallèlement un élément essentiel de l'identité nationale, la religion se présente comme l'un des prismes d'appréhension du passé et de projection dans l'avenir. Le recoupement entre construction des catégories de l'altérité et rapport à l'Etat apparaît à nouveau clairement comme prépondérant. La religion est un des éléments principaux dans l'élaboration de l'identité nationale et conjointement fait office de trait distinctif entre les groupes. En réalité ces deux processus sont liés. D'une part, l'identité nationale est légitimée par un mythe fondateur au sein duquel la religion a un rôle central. Si on en croît Lacorne, pour les nativistes des années 1830, le protestantisme était la seule religion compatible avec l'idéal politique des Pères fondateurs, le protestant étant considéré comme républicain dans l'âme et opposé à toute autorité hiérarchisée, contrairement au catholique (1997 : 106). D'autre part, la religion se présente comme un marqueur de différences entre nouveaux et anciens immigrés et donne lieu à des oppositions et des confrontations violentes en dépit du principe de tolérance inscrit dans le régime politique du pays.

La figure de l'autre est utile pour construire l'identité nationale, qui ne peut avoir une certaine consistance qu'en opposition à un autre. Bien que les distinctions raciales, entre Blancs et Noirs, persistent dans leur conception évaluative, avec les discriminations sociales qui en découlent, et qu'elles sont fortement soutenues par les théories scientifiques, elles ne constituent pas les catégories auxquelles on s'oppose dans les discours politiques nationalistes. En effet, le projet nativiste d'intégration des immigrés n'est pas encore fondé sur des critères raciaux ou ethniques. En vertu de notre cadre d'analyse, nous pouvons affirmer que ces catégories n'ont pas encore acquis une légitimité suffisante au sein du processus d'institutionnalisation étatique pour jouer un rôle prépondérant dans la classification officielle. Ce qui est par contre dénoncé ouvertement, c'est la religion catholique, pratiquée par les Irlandais par exemple. L'objectif avoué des nativistes est la création d'une culture homogène et uniforme, proprement américaine (LACORNE, 1997 : 114), qui serait reliée à une définition politique de la nation. Pour ces derniers, il n'est en aucun cas question d'incorporer les étrangers à un *melting pot,* mais de les fondre dans le Chaudron américain en éliminant toutes les impuretés (LACORNE, 1994). Pour ce faire, il faut américaniser les nouveaux immigrants refusant de se conformer au nationalisme qui pour Lacorne allie « le républicanisme et le laïcisme des Pères fondateurs à une éthique religieuse agressivement protestante » (1994 : 114).

Vers la fin du XIX[e] siècle cependant, avec l'arrivée des Asiatiques et l'influence des théories scientifiques raciales (voir plus loin), le nativisme commence à racialiser l'immigré et propose une vision du monde constituée de catégories ethniques plus que religieuses ou politiques (LACORNE, 1997 : 140). La nation américaine se présente alors comme un ensemble social qu'il s'agit de préserver et de protéger contre les *races inassimilables* (GREEN, 1994). La concrétisation de cette vision du monde qui prend toujours plus d'ampleur se traduit par la mise en place de lois sur l'immigration et de procédures d'acquisition de la citoyenneté toujours plus sévères.

Les mesures restrictives contre l'immigration

C'est ainsi que face à la pression du mouvement nativiste, représenté par le *Know-nothing party* (1850) et l'*american party* par exemple qui demandent l'arrêt de l'immigration et la mise en place de mesures coercitives pour imposer l'américanisation des immigrés, le Congrès interdit dès 1875 l'entrée aux prostituées et aux criminels. Les années qui suivent, ce sont les malades mentaux, les polygames, les porteurs de maladies contagieuses, les anarchistes, etc. qui voient se fermer les portes de la terre promise (GREEN, 1994).

Du point de vue de l'origine nationale, ce sont les Chinois arrivés en Californie au temps de la ruée vers l'or et recrutés comme ouvriers sur les chantiers de construction des chemins de fer, qui ont eu les premiers à souffrir du nativisme, faisant ainsi les frais d'une politique migratoire restrictive. Tout d'abord l'accès à la nationalité leur est refusé par une série de dispositions réglementaires, puis on en vient à leur interdire l'accès au territoire par le *Chinese Exclusion Act* de 1882. Ce dernier suspend pendant 10 ans l'entrée de tout travailleur chinois aux Etats-Unis à l'exception de certaines catégories d'intellectuels et de commerçants. Cette législation reconduite à trois reprises (1888, 1892[75] et 1904) devient permanente dès 1924.

Par ailleurs, le Congrès suspend l'accès à la naturalisation pour les immigrés asiatiques et leurs enfants nés sur sol américain alors que le *jus solis* est en vigueur depuis 1790 pour les Blancs et depuis le *Civil Rights Act* de 1866 pour les populations considérées comme noires. En 1889, la Cour justifie les lois à l'encontre de l'immigration chinoise en invoquant deux principes politiques liés à une conception contractuelle de la nation, à savoir le respect des institutions politiques des Etats-Unis et l' « unité indivisible » de l'Etat. Les Chinois sont sur ce point considérés comme inassimilables étant donné qu'ils « ils restent à l'écart, ne manifestent aucun intérêt pour le pays et l'institution et créent la concurrence sur le marché du travail » (LACORNE, 1997 : 140). En dépit du fait que la citoyenneté des enfants asiatiques est reconnue en 1898, on maintient l'interdiction de bénéficier du droit à la naturalisation pour les immigrés chinois ; celle-ci ne sera levée qu'en 1943 pour les récompenser de leur patriotisme.

Le bureau d'immigration des Etats-Unis ouvre en janvier 1892 sur *Ellis Island* située dans la baie de New York, et portant le nom de son précédent propriétaire. Pour l'administration américaine, l'île constitue un « cordon sanitaire » qui sépare le continent des nouveaux venus. C'est là que l'on fait débarquer les nouveaux immigrants, qu'ils sont examinés du point de vue médical, mis en quarantaine si nécessaire et enfin admis sur le territoire américain ou déportés le cas échéant. Entre 1895 et 1926, 12 millions de personnes passent par Ellis Island, considérée comme la principale *processing station* de 1892 à 1943. Depuis 1965, l'île fait

[75] La restriction est élargie aux épouses des immigrés, il en résulte un déséquilibre important entre les sexes.

partie du monument historique de la statue de la liberté, symbole de l'espoir d'une nouvelle vie pour les nouveaux arrivés. Quand le bureau d'*Ellis Island* ouvre ses portes, en 1892, rares auraient été les personnes disposées à érigé une statue au nom de l'immigration.

En effet, la fin du XIX^{e} siècle voit se multiplier les incidents contre les nouveaux venus qui se traduisent par des émeutes antichinoises, des manifestations antisémites, etc., événements qui ne sont pas abordés ici faute de temps mais qui contribuent à renforcer les frontières entre catégories et à rendre d'autant plus visibles les « différences » entre groupes.

3.4 LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les transformations sociales et démographiques extraordinaires qu'ont vécues les Etats-Unis au XIX^{e} siècle, ont un impact considérable sur les changements des catégories au sein du recensement, fruit de la lutte des classements qui a pris place dans ce contexte.

L'ancienne distinction entre « esclaves », « affranchis » et « hommes libres » est rendue caduque et l'introduction de nouvelles catégories décrites en termes raciaux et ethniques amorce la racialisation de la politique américaine (SIMON, 1997 : 16). La distinction entre esclaves et hommes libres qui jusqu'alors distinguait implicitement les Noirs des autres populations n'est plus pertinente, l'introduction de nouvelles catégories devient nécessaire. Bien que de nouvelles catégories soient introduites pour faire face à une situation sociale inédite du fait des mouvements migratoires, les catégories des recensements précédents restent inchangées. En effet, la logique de classement que l'on trouve vers la fin du XIX^{e} siècle au sein du recensement de population est pour le moins étonnante. En 1890, les catégories énumérées dans le recensement sont : *Blanc, Noir, Mulatto, Quadroon, Octoroon, Chinois, Japonais ou Indien*.

C'est ainsi que les nouvelles catégories basées sur des principes découlant de débats politiques sur l'immigration et ses conséquences viennent s'ajouter aux catégories déjà existantes issues des rapports de domination coloniaux.

L'introduction des catégories relatives aux origines des individus est directement liée au phénomène migratoire et à la question de leur intégration – leur assimilation – dans la société américaine, qui deviennent des problèmes sociaux occupant le devant de la scène politique, publique mais aussi scientifique. La problématisation de ces questions dans le champ politique transforme radicalement les enjeux liés à la lutte des classements et en particulier ceux liés à l'élaboration des catégories du recensement. En effet, l'arrivée des nouveaux immigrés européens change la donne au sein des perceptions réciproques entre populations, de nouveaux venus entrent en scène et tentent, au même titre que les immigrés déjà installés, de se faire une place dans l'espace social américain et partant de l'ordre catégoriel.

Le recensement de 1850 innove en introduisant la question relative au lieu de naissance de chaque personne dans la famille, par Etat, territoire ou pays. Bien que la question sur le lieu de naissance (*nativity*) figurait dans le recensement de 1790, ce sont les vagues migratoires successives qui incitent à affiner l'information concernant la *nativity* par l'introduction du lieu de naissance des parents (SIMON, 1997 : 4). Plus les vagues migratoires se différencient et plus l'information liée à l'origine se précise. En 1880, le recensement est doté d'une classification à double entrée qui se fonde sur deux critères : le lieu de naissance de la personne et celui des parents. Les catégories qui en résultent se présentent comme suit :

foreign-born, native-born of native parents, native born of mixed parentage, native born of foreign parentage (LIEBERSON et WATERS, 1988 cité par SIMON, 1997 : 4).

Les nouveaux immigrés qui viennent des pays de l'Est et du Sud de l'Europe introduisent une nouvelle donne, qui touche les catégories du recensement. Dans ce dernier, la différenciation entre Européens anciens et nouveaux s'exprime en termes de caractéristiques sociales particulières comme la religion (les nouveaux arrivants sont plutôt catholiques ou juifs), et la langue (la non-connaissance de l'anglais doit être spécifiée). L'introduction de la catégorie « connaissance de l'anglais » reflète la transformation des critères de classification et laisse présager de l'importance qui sera donnée à la langue comme critère d'exclusion pour l'élaboration des politiques migratoires.

Il n'est effectivement pas possible de distinguer les fils d'immigrés des populations plus anciennes puisque le droit américain accorde la citoyenneté à tous les membres nés sur son territoire. Le 14^{e} amendement de la Constitution adopté en 1868, faisant appliquer le *jus solis* total, fait coïncider la citoyenneté et le lieu de naissance. La notion de citoyenneté n'apparaît toutefois qu'en 1890 dans le recensement.

Cette classification appelle quelques commentaires : la connaissance du lieu de naissance des parents permet de déterminer l'origine et indique l'importance accordée à la filiation dans les critères de division du monde, rappelant la centralité accordée à l'hérédité biologique et génétique (sur laquelle se basent par ailleurs les catégories raciales) et la volonté de mesurer le « temps générationnel ». Par ailleurs, on peut noter aussi l'importance accordée à l'origine géographico-nationale plutôt qu'à la citoyenneté. Dans cette classification se lit l'ambiguïté de l'assimilation à l'américaine, à savoir, une volonté d'assimiler les nouveaux venus en leur attribuant la citoyenneté et en même temps de distinguer les nouveaux arrivants des anciens immigrés, par ailleurs désignés par le terme de *native* aujourd'hui employé uniquement pour les population indiennes.

Tous les travailleurs européens ne sont effectivement pas considérés comme appartenant aux mêmes catégories que les premiers colons anglo-saxons. Parmi les européens considérés comme inférieurs selon certains, on trouve ceux du Sud et de l'Est tout comme les juifs, qui souffrent de discrimination et de racisme (SACKS, 1994). Pour Sacks, la « découverte américaine » de l'existence de races européennes inférieures et supérieures est née en réponse aux grandes vagues d'immigration du Sud et de l'Est de l'Europe à la fin du XIX^{e} siècle. Avant cette époque, les immigrés européens – dont les juifs par exemple – sont largement assimilés dans la population blanche. Mais les 23 millions d'immigrés européens qui travaillent dans les agglomérations américaines après 1880 sont trop nombreux et concentrés pour se disperser et se fondre dans la société. Au contraire, ils s'installent dans les régions urbaines les plus délabrées et créent de nouvelles communautés de travailleurs sur la base de leur origine nationale ou « ethnique ». En cette fin de siècle, les immigrés et leurs enfants constituent plus de 70% de la population de la plupart des grandes villes du pays (SACKS, 1994 : 82).

Quant aux immigrés qui ne viennent pas d'Europe, la classification se dessine plutôt en fonction de leurs origines et de plus en plus en termes raciaux. Bien que la notion de race n'apparaisse pas encore dans le recensement, on constate que les premières catégories ajoutées à la classification, en 1870, sont celles des Chinois et des Indiens (non taxés) sous la catégorie « de couleur ». L'ajout de ces catégories est le reflet des luttes entre nativistes et partis plus progressistes pour l'imposition d'une certaine vision du monde : la classification

des immigrants tend à se faire de plus en plus en fonction des critères de nationalité et de race. Si ces catégories figurent au recensement, c'est que la question chinoise est un « problème social » des plus aigus et donnera lieu, comme nous l'avons vu, à la mise en place d'une loi visant à exclure les chinois du territoire. En ce sens, le recensement se présente comme un bon indicateur de la lutte des classements et comme un reflet des enjeux d'une société à un moment donné.

La fin du siècle se présente comme une période de turbulences avec des mouvements nationalistes qui accusent les étrangers « de mener la race au suicide » (GREEN, 1994 : 108) par leur religion, leur politique et leur culture et des manifestations violentes à leur encontre, que ce soit dans l'arène politique avec des discours justifiant leur infériorité ou sur la place avec des agressions de personnes (LACORNE, 1997).

Une analyse plus générale des transformations qui ont eu lieu au sein du recensement durant le XIX^{e} siècle, dévoile un classement à double vitesse qui d'une part organise les catégories en fonction de l'appartenance à la catégorie Blanc ou « de couleur » et de l'autre différencie au sein de la première les anciens et les nouveaux immigrés. L'enjeu de la catégorisation est double. D'un côté, elle vise à différencier les membres entre catégories raciales qui doivent rester distinctes et, on le verra, le processus s'engage de plus en plus dans cette voie au profit d'une hiérarchisation des races, influencée par les scientifiques de l'époque. D'un autre côté, il s'agit de différencier, au sein de la population blanche, les uns des autres, à savoir d'une part ceux qui, présents dès la naissance de la nation, sont considérés comme des indigènes et d'autre part les nouveaux immigrés, différents. La distinction entre nouveaux et anciens immigrés européens se construit de plus en plus sur la base d'appartenances culturelles qui permettent d'évaluer la conformité à l'idéal-type américain, critères qui vont jouer un rôle de plus en plus important pour les processus de désignation et la structuration des hiérarchies catégorielles.

3.5 LES CATEGORIES SCIENTIFIQUES

Le racisme scientifique du XIX^{e} siècle

La distinction entre les catégories se profile de plus en plus en termes raciaux et nationaux. Cette vision du monde est certes corrélative de l'organisation sociale des quartiers des villes qui se structurent sur des bases ethniques au sens large mais aussi, à n'en pas douter, d'une conception scientifique de l'humanité qui divise cette dernière en catégories raciales distinctes. L'idéologie régnant dans le monde occidental du milieu du siècle influença les théories des races tout en leur prodiguant une assise et une légitimité scientifique remarquable. En effet, la justification scientifique attribuée à l'existence d'une hiérarchie sociale raciale a un impact considérable sur le statut, la reconnaissance, la légitimité et partant l'efficacité sociale des catégories utilisées. Preuve en est l'introduction dans le recensement au début du XX^{e} siècle du terme de « race », jamais utilisé auparavant malgré la très forte division sociale.

C'est ainsi qu'au nativisme anglo-protestant des années 1840-1860, parallèle aux discriminations menées contre les immigrés irlandais, va succéder un nativisme eugénique qui promeut la notion de « race » comme catégorie analytique et dresse une hiérarchie des races dans le prolongement des sciences du classement. Aux Etats-Unis, ce sont en particulier les thèses développées par Samuel Morton qui viennent doter d'une légitimité scientifique l'idée

de la supériorité raciale des Blancs sur les autres populations. Son ouvrage *Crania America* publié en 1839 et couronné de succès dans le champ scientifique mais également auprès d'un public plus large participe à la diffusion de ses thèses. Ce travail scientifique – ou retenu comme tel – vise à comparer les grandeurs de crânes des peuples indigènes du Nord et du Sud de l'Amérique pour en déterminer l'intelligence et visant à prouver l'existence objective d'une hiérarchie raciale au sein de laquelle les Indiens et les Noirs-Américains se disputaient le bas de l'échelle.

C'est à Jean-Baptiste Monet de Lamarck que l'on doit la première théorie sur la genèse des espèces signant la fin du créationnisme et du fixisme dans les sciences naturelles. Selon ce dernier, chaque groupe a tendance à s'adapter autant que possible à son milieu environnant. Le modèle darwinien (darwiniste) commence ainsi à être appliqué à d'autres disciplines, notamment à l'anthropologie naissante : les hommes sont classés dans des races hiérarchisées qui sont elles-mêmes le fruit de la variation et de la compétition entre groupes. L'ouvrage du comte Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855) est une des premières théorisations scientifiques du racisme (RUFFIÉ, 1981 : 360). Elle a un impact considérable sur les idéologies raciales ultérieures et postule que les races supérieures produisent des cultures supérieures et que de ce fait le mélange des races conduit à une dégradation du stock racial supérieur. La première définition des races humaines sur des critères morphologiques rigoureux est le fait du français Broca qui publie en 1859 son fameux ouvrage sur « l'origine des espèces » (RUFFIÉ, 1981).

A la même époque en Angleterre, le mouvement eugéniste inspiré du cousin de Darwin, Francis Galton, ajoute à l'anthropologie morphologique, une anthropologie psychologique qui a un immense impact sur la pensée sociopolitique et scientifique en Europe et aux Etats-Unis (OMI et al., 1986 : 59). En France il est popularisé par Vacher de Lapouge qui a donné le nom au mouvement eugéniste. Ce dernier, défenseur de l'« école sélectionniste » (POUTIGNAT et al., 1995), introduit à l'époque déjà la notion d'ethnie, sans toutefois lui accorder grande importance. Contrairement aux scientifiques anglo-saxons, ce dernier estime que la sélection entre les êtres humains se fait non pas par sélection naturelle mais par sélection sociale. Contrairement aux théories racistes américaines, l'eugénisme français accorde plus d'importance à l'éducation et à l'environnement dans la transformation des races. Ces conceptions scientifiques influencent les visions du monde et les politiques sociales adoptées dans chacun des contextes (DROUARD, 1995).

La vision anglo-saxonne est à son apogée à la fin du siècle avec un darwinisme revu et corrigé par Spencer et la nouvelle école d'anthropologie sociale. Josiah Strong, John Fiske, William Ripley et Madison Grant (historiens), Henry Goddard et Carl Brigham (psychologues) tentent tous de concilier Darwin, Spencer et Mendel pour en dégager une classification au sein de laquelle il s'agit de situer les groupes humains les mieux adaptés, dont les caractéristiques raciales seraient stables, précisément mesurables et génétiquement fondées (OMI et al., 1986). Les catégories supérieures sont constituées des Teutons et des Nordiques et s'opposent aux peuples inférieurs, c'est-à-dire les Indiens, les Noirs et les Mexicains et, à mesure qu'arrivent les nouveaux immigrants sur le territoire, ceux venant d'Asie, de Russie et du Sud de l'Europe. Pour Sacks, le racisme environnant est l'un des motifs de l'introduction des lois destinées à expulser les Chinois en 1882 et à fermer les frontières pour les Asiatiques et la plupart des Européens en 1924 avec le *National Origins Quota Act* (SACKS, 1994 : 82).

La distinction qui s'opère de plus en plus au sein de la population d'origine européenne part de cette même vision hiérarchisée du monde. Certains groupes ethniques, aujourd'hui

naturellement reconnus et classés comme de vrais Américains blancs, à savoir les descendants des immigrés d'Europe du Sud et de l'Est, ne sont pas considérés comme tels au début du siècle. En effet, la fin du XIX^{e} et les premières décennies du XX^{e} siècle voient se développer dans les milieux scientifiques, politiques et dans la presse populaire l'idée que la « mongrélisation » de la race nordique ou anglo-saxonne, les vrais Américains, par les races européennes inférieures (de même que non européennes, tout aussi inférieures) détruit la fabrique de la nation (SACKS, 1994).

Grant et l'eugéniste Charles B. Davenport organisent la *Galton Society* de sorte à promouvoir la recherche « scientifique » dans ce domaine et en même temps influer sur les décisions politiques relatives à la question de l'eugénisme et aux restrictions de l'immigration. Lewis Terman, Henry Goddard et Robert Yerkers développent le dit test d'intelligence croyant fermement que les immigrés du Sud-Est de l'Europe, les Noirs-Américains, les Indiens et les Mexicains sont faibles d'esprit. Et comme prévu, plus du 80% des immigrés auxquels Goddard fait passer le test à Ellis Island s'avérèrent tels ! Le racisme et les cercles eugénistes recoupent ceux des aristocrates nativistes que l'on surnommera plus tard les *WASP (White Anglo-Saxon Protestant)*. Ce type de racisme scientifique associe la catégorie des « vrais Américains » avec le fait d'être blanc et les « vrais Blancs » avec une provenance géographique particulière de l'Europe, à savoir le Nord-Ouest.

Pour Sacks il n'est pas surprenant de constater que la croyance en l'existence d'une hiérarchie raciale européenne a ses racines au sein de l'élite protestante et bien portante née aux Etats-Unis, qui craint une classe laborieuse hostile et perçue comme impossible à assimiler. Vers la fin du XIX^{e} siècle, le sénateur Henry Cabot Lodge demande au Congrès de stopper l'immigration ; Teddy Roosevelt tire l'alarme du « suicide racial » et rend les femmes anglo-saxonnes responsables du mélange racial entre indigènes (*natives*) et immigrés considérés comme inférieurs (SACKS, 1994).

Contre l'essentialisme des races

Il faut néanmoins ajouter que contre cette conception essentialiste des races, se profilent des visions concurrentes ; l'idée d'appréhender la race comme un concept – un construit – social n'est par conséquent pas nouvelle. Au XIX^{e} siècle déjà, Max Weber met en doute les explications des conflits raciaux en termes biologiques et met en lumière les facteurs politiques et sociaux qui peuvent engendrer de tels conflits.

En dépit de cela, il est vrai qu'au sein même des sciences sociales, le paradigme racial n'a jamais été une priorité. De grands personnages comme Ferdinand Toennis, Auguste Comte, Karl Marx, Frederick Engels, Emile Durkheim et Max Weber se sont tous intéressés à la transition de la société féodale à la société capitaliste en cherchant à interpréter les forces dynamiques qui ont contribué à l'émergence de l'ordre capitaliste. Sans parvenir à un consensus sur les principaux moteurs de cette transformation, tous reconnaissent néanmoins que les relations sociales de type ethnique et racial, ainsi que les divisions et conflits issus de l'ère préindustrielle sont portés à décliner de manière significative durant la période moderne. Marx et Engels par exemple prédisent la disparition des clivages raciaux et ethniques au profit de l'antagonisme de classe.

4 LES RELATIONS ENTRE LE MEXIQUE ET LES ETATS-UNIS AU XIX^e SIECLE

Les relations sociales au sein du pays ne doivent pas faire oublier que le rapport entre l'Etat et les collectivités habitant sur son territoire est aussi lié aux relations internationales. Etant donné que notre enquête empirique porte sur les personnes d'origine mexicaine, il est pertinent de s'arrêter sur les relations entre le Mexique et les Etats-Unis et de comprendre ce qui les lie d'un point de vue historique. C'est, nous semble-t-il, un passage obligé pour comprendre la situation des Mexicains aux Etats-Unis ainsi que la catégorisation réciproque entre les deux pays et les deux groupes de population qui sont issus des rapports de forces historiquement constitués.

4.1 HISTOIRE INTERNATIONALE : LE POINT DE VUE DU DOMINE

Nous l'avons dit, les catégories scientifiques sont elles aussi en prise avec les luttes de classements pour imposer leur vision de la réalité et en particulier leur vision de l'histoire. Cette histoire et les interprétations qui en sont données ont influencé la construction des catégories et des noms que l'on attribue aux Mexicains aux Etats-Unis.

Nous avons choisi, pour retracer l'histoire des rapports Mexique/Etats-Unis, d'emprunter la vision historique de la population minoritaire à un auteur qui s'inscrit dans le courant désigné comme les *Chicano studies*. En effet, l'essentiel de ce chapitre est emprunté aux ouvrages de Rodolfo Acuna[76] (1972 ; 1981) soumis cependant à la critique de Tomas Almaguer[77] (1987) qui nuance l'approche parfois trop étriquée proposée par le colonialisme interne. Plus que l'histoire factuelle, ce qui intéresse notre propos est de comprendre comment chaque partie s'est approprié l'histoire à l'origine des relations entre le Mexique et les Etats-Unis et des formes de catégorisations empruntées par les groupes sociaux qui les constituent. Le point de vue adopté par Acuna est celui du Mexique et des Mexicains. Si parfois Acuna a tendance à tomber dans le biais inverse de celui des auteurs anglo-américains, il offre tout de même une alternative à l'histoire traditionnelle enseignée dans les écoles américaines ou relatée au travers de l'art cinématographique hollywoodien avec ses héros Davy Crockett et William Barret Travis, par exemple. Pour Acuna, l'histoire classique a tendance à omettre le point de vue selon lequel « la guerre contre le Mexique fut un acte impérialiste et l'occupation des

[76] Rodolfo Acuna est un des premiers historiens attachés au courant des *Chicano studies* à s'être penché sur l'histoire de la communauté mexicaine et les rapports entre le Mexique et les Etats-Unis. Il est l'une des têtes de file du nouveau paradigme et développe en particulier le thème du colonialisme interne dans ses écrits historiques. Il est reconnu comme l'un des précurseurs de la pensée chicano dans le monde scientifique, son œuvre est reconnue comme importante dans ce cadre, mais a avec les années dû faire face à de nombreuses critiques portant en particulier sur son trop fort engagement aux côtés des Chicanos. Ainsi, si ses écrits constituent un des classiques de la pensée chicano, rarement critiqués du point de vue du travail de recherche historique, ils sont néanmoins remis en cause par des chercheurs plus modérés qui voient dans ses interprétations et le ton adopté un moyen de défendre la cause chicano. Quant à nous, la référence à cet auteur est motivée par sa position particulière dans le champ scientifique et par la pensée idéale-typique chicano, cette dernière ayant contribué à transformer la manière de voir et de classer les Mexicains au sein de la société américaine.

[77] Almaguer est un auteur qui, tout en s'inscrivant dans le paradigme des *Chicano studies* et du colonialisme interne, nuance très fortement les premières thèses développées dans ce cadre. Il faut préciser que le champ scientifique n'est pas uniquement construit en fonction des différents points de vue adoptés mais aussi par les positions des individus au sein du champ, positions qui sont déterminées par l'origine sociale de ces derniers et en particulier leur supposée origine ethnique, raciale, nationale, etc. Pour un auteur issu de la communauté mexicaine, il est par conséquent difficile de s'insérer dans le courant plus classique des chercheurs dits anglos. En ce sens, l'appartenance des chercheurs aux *Chicano studies* découle aussi de leur position dans le champ social et non seulement d'une affiliation de type paradigmatique et scientifique.

territoires par les Etats-Unis un acte relativement analogue au colonialisme perpétré dans les autres pays du globe » (ACUNA, 1972 : 7).

Cette approche est intéressante dans la mesure où elle intègre une optique historique qui contribue à une meilleure compréhension de la situation des Mexicains aux Etats-Unis. Elle fournit également un éclairage particulier sur la naissance des stéréotypes utilisés pour les décrire. Les stéréotypes généralement attribués aux Mexicains – tricheur, fainéant, adultère, etc. – sont des construits sociaux et historiques qui dépendent des relations historiques et de l'interprétation qui en a été faite aux Etats-Unis. Au XIX^{e} siècle, Sam Houston, président texan, les jugeait « racialement inférieurs », « paresseux », « imbéciles », « malhonnêtes », « métissés », constituant une « nation d'orangs-outans » (HORSMAN, 1981 : 210-215). Pour Acuna, « on a dégradé leur image, non seulement du point de vue de ceux qui se sentaient supérieurs, mais aussi dans l'esprit des Mexicains. De tels mythes ont en effet contribué à biaiser l'histoire des Mexicains-Américains, justifiant de la sorte le statut inférieur auquel ils ont été relégués. Les actes de violence et d'agression ont été oubliés et il ne subsiste que le mythe décrivant les « Etats-Unis comme une nation aimant la paix et dédiée à perpétuer la démocratie » (ACUNA, 1972 : 10). Nous nous arrêtons donc sur cet oubli de l'histoire qui, comme l'a si bien montré Hobsbawn, contribue à forger et renforcer le mythe national et partant à fonder les identités nationales, en l'occurrence celles liées à la société américaine.

La thèse que défend Rodolfo Acuna est la suivante : les Chicanos[78] – nous reviendrons sur ce terme employé pour décrire les Mexicains – sont un peuple colonisé au sein des Etats-Unis. La conquête du Sud-Ouest a créé une situation de colonialisme, dans le sens traditionnel du terme, c'est-à-dire qu'une partie du territoire mexicain et sa population ont subi la domination d'un état impérialiste. Aux yeux de Rodolfo Acuna, la colonisation existe encore aujourd'hui sous la forme de ce qu'il appelle une colonie interne.

4.2 LA CONQUETE DU SUD-OUEST

Les longues négociations entre les Etats-Unis et l'Espagne ont pris fin en 1819 avec le Traité d'Adams-Onis, dit Traité continental, qui décide la cession de la Floride aux Etats-Unis et leur renoncement à des visées expansionnistes sur le Texas. Lors de la ratification du traité en février 1821, le Texas fait partie de Coahuila, un état indépendant de la République du Mexique (ACUNA, 1981 : 3). A cette époque, ces territoires sont convoités par les Américains et nombreux sont ceux qui, parmi eux, refusent de reconnaître le traité d'Adam-Onis. Ils revendiquent le Texas comme un territoire américain en prétendant que ses frontières s'étendent jusqu'au Rio Grande et arguant ainsi son inclusion à la Louisiane achetée à Napoléon. En dépit de cette pression, le gouvernement mexicain accepte d'ouvrir ses frontières aux colons américains sous certaines conditions. En décembre 1831, Stephen Austin fonde la colonie de San Felipe de Austin suivi de celles et ceux qui, fuyant la dépression économique, s'installent comme entrepreneurs ou agriculteurs en profitant des prix avantageux des terres dans ces années-là. En 1830, on compte dans la région du Texas environ 20'000 colons « anglos » et 2000 esclaves noirs qu'ils ont emmenés avec eux. Les colons semblent accepter les conditions imposées par le gouvernement mexicain, qui exige une conversion au catholicisme et une allégeance au Mexique. Toutefois, de peur de voir

[78] Terme utilisé par les militants pour se distinguer des noms assignés à l'instar de Mexican-American par exemple. L'origine de Chicano viendrait du terme *Mexicano* (prononcé à l'espagnole) que l'on utilisait pour désigner les Mexicains appartenant aux plus basses couches de la population et qui a été repris en signe de solidarité durant les mouvements sociaux de 1960.

affluer un trop grand nombre d'immigrés, le Mexique durcit ses conditions, ce qui inquiète de nombreux colons anglo-américains qui, de fait, ont résisté aux lois mexicaines et conservé la religion protestante (ACUNA, 1981 : 4).

En 1824, suite à une révolte avortée, menée par un groupe de colons à la tête duquel s'illustre Hayden Edwards et que de nombreux journaux considèrent comme les apôtres de la démocratie écrasée par une civilisation étrangère, le président Quincy Adams presse le gouvernement mexicain de revoir ses frontières. Il offre, par ailleurs, au Mexique une somme de un million de dollars pour l'achat des territoires du Texas, offre refusée par les autorités mexicaines. Les Etats-Unis lancent alors une politique étrangère agressive pour contraindre le Mexique à vendre alors que celui-ci tente de renforcer son contrôle sur le Texas. Le territoire est si étendu et le nombre des colons anglo-américains installés est tel que la mission s'avère cependant impossible. L'analyse d'Acuna montre qu'à cette époque, les Anglo-Américains résidant au Texas forment déjà une classe privilégiée de par l'avantage économique que leur procure l'esclavage. C'est pourquoi, lorsque le Mexique abolit l'esclavage en septembre 1829, ils détournent la loi, jugeant qu'elle entrave leur liberté individuelle : les esclaves sont libérés mais doivent signer un contrat à vie qui les lie comme serviteurs à leurs propriétaires. C'est alors que le Mexique interdit la poursuite de l'émigration anglo-américaine en 1830 et renforce militairement Coahuila, craignant des troubles. Les colons anglo-texans perçoivent cela comme une invasion mexicaine, refusent de payer les droits de douane et soutiennent activement les activités de contrebande. Des conflits armés éclatent. Quand le parti de la guerre est créé en décembre 1831, il obtient le soutien populaire des Anglo-Texans ; son leader Sam Houston – qui donnera son nom à la ville texane – est soutenu par le président des Etats-Unis, Andrew Jackson, et a comme but de « rendre » le Texas aux Etats-Unis (ACUNA, 1981 : 5). Durant l'été 1832, un groupe d'Anglos attaque les garnisons mexicaines qui sont mises en déroute. Le Mexique est contraint de défendre le territoire étant donné l'état d'insurrection qui y règne.

Par deux fois, en 1832 et en 1833, les colons anglos rédigent des conventions revendiquant plus d'autonomie pour le Texas et les font parvenir au gouvernement mexicain et à l'état de Coahuila. Aux dires d'Acuna, aucun Mexicain vivant au Texas ne participe à l'élaboration des deux conventions, ils sont même nombreux à condamner l'acte de sédition (1981 : 5). Néanmoins, il devient de plus en plus évident que le parti de la guerre de Sam Houston gagne du terrain même si tous les Anglo-Américains ne sont pas favorables au conflit. Austin appelle ses compatriotes aux armes le 19 septembre 1835 en déclarant : « la guerre est notre unique recours. Il n'y a pas d'autre remède ». Plus tard, l'historien Eugene C. Barker tentera de justifier l'action des Anglo-Américains en affirmant qu'à la fin de l'été 1835, les Texans craignaient d'être « assujettis par un peuple dont délibérément ils se croyaient moralement, intellectuellement et politiquement supérieurs » (in ACUNA, 1981 : 7).

Du point de vue guerrier, les Anglo-Américains sont avantagés de par le fait qu'ils défendent un territoire qui leur est familier et que leur population s'élève à 30'000 habitants sans compter les 5000 Mexicains vivant sur le territoire et qui ne les joignent pas. Pour ce qui est du Mexique, il est divisé et les centres du pouvoir se trouvent à des centaines de kilomètres du Texas. Le général Antonio López de Santa Anna lève tout de même une armée de 6000 hommes dont la plupart sont, malgré eux, contraints de s'enrôler. Bien que moins nombreux que les Mexicains, le contingent texan est mieux armé et profite de sa situation de défenseur. Les défenseurs de San Antonio se réfugient dans le fort dit *the Alamo* mais sont néanmoins vaincus par les Mexicains (ACUNA, 1981 : 8).

Relater cet épisode n'est pas simple anecdote, il est en effet à l'origine du mythe d'*Alamo* et des héros qui l'ont défendu. La légende texane dépeint les héros d'*Alamo* comme les défenseurs de la liberté et de ses avantages. Selon Acuna cependant, les trois quarts des défenseurs sont arrivés des Etats-Unis et seuls une douzaine d'hommes habitaient au Texas depuis plus de six ans. Les hommes d'Alamo, tels que Davy Crockett, William Barret Travis, tués durant le siège sont donc des aventuriers et des hors-la-loi, des hommes pouvant difficilement être définis comme pacifiques et luttent pour protéger leur maisonnée et défendre la démocratie comme le veut la mythologie américaine (ACUNA, 1981 : 9).

En dépit de cet événement, la guerre se solde par un échec des Mexicains ; ils sont attaqués par surprise durant l'heure de la sieste par l'armée de Sam Houston. Le général Santa Anna est fait prisonnier et contraint de signer une reconnaissance de la perte du territoire. Bien que le Congrès mexicain désavoue le traité, Houston est élu président de la République du Texas. En effet, pour l'administration Jackson, il importe peu que le gouvernement mexicain approuve ou non l'annexion, l'important est de « protéger les frontières contre les Indiens et les Mexicains » (ACUNA, 1981 : 10).

Le Texas, qui a déclaré son indépendance quelques jours avant cette bataille, semble encore plus déterminé. Durant les premières élections de la nouvelle république du Texas (autoproclamée), les colons élisent le président Houston, qui à l'issue d'un plébiscite répond à la volonté populaire d'être annexé aux Etats-Unis, posant ainsi les bases de la présence américaine au Sud-Ouest (1992 : 117).

Officiellement, les Etats-Unis n'ont cependant pas pris parti dans le conflit. De l'opinion d'Acuna cependant, les citoyens américains sont impliqués dans l'invasion du Texas et avec l'appui de leur gouvernement ont soutenu leurs compatriotes en envoyant des hommes, de l'argent et des biens matériels.

A propos des revendications territoriales sur le Texas de la part du Mexique et des Etats-Unis, il est intéressant de considérer le point de vue, plus critique, d'Almaguer. Cet auteur fait justement remarquer que lorsque Acuna et d'autres auteurs parlent de la revendication des territoires du Sud-Ouest par les Mexicains, ils oublient de questionner sa brièveté temporelle – cette dernière ayant duré 25 ans : de 1821 à 1848 – et sa légitimité. En effet, autant pour l'Espagne que le Mexique, les revendications territoriales découlent de l'imposition et de la perpétuation d'un système colonial qui est basé sur l'exploitation et la domination de la population indienne indigène (ALMAGUER, 1987 : 14).

En 1845, comme l'inclusion du Texas dans les Etats-Unis semble être un objectif visé par les Américains, le gouvernement mexicain reconnaît officiellement la République du Texas à la condition qu'elle ne soit pas annexée par les Etats-Unis. Une annexion apparaît aux yeux du gouvernement mexicain comme un prélude à la conquête d'autres territoires mexicains. Lorsque en 1845, le Texas est annexé à l'union américaine, le pas vers une guerre entre le Mexique et les Etats-Unis est franchi (ACUNA, 1972 : 20).

Un des protagonistes de l'expansion américaine est K. Polk, appartenant au mouvement dit de la *manifest destiny*, convaincu de la légitimité de l'avancée impérialiste des Etats-Unis. Les plans de guerre américains fomentés contre le Mexique, mal armé et mal organisé, laissent présager l'issue d'avance et peuvent être résumés en trois points : expulser les mexicains hors du Texas, ; occuper la Californie et le Nouveau-Mexique, les territoires mexicains ; marcher sur Mexico et forcer le gouvernement vaincu à accepter le traité de paix élaboré par Polk. Et

c'est bien ainsi que les choses se passèrent : avec des pertes relativement mineures en hommes et en argent, la guerre pourvoit les Etats-Unis d'énormes gains territoriaux. Le 2 février 1848, les Mexicains signent le traité de Guadalupe Hidalgo par lequel, le Mexique accepte le Rio Grande comme frontière du Texas et cède aux Etats-Unis contre 15 millions de dollars les territoires du Sud-Ouest à savoir ceux qui comptent les actuels Etats de l'Arizona, de la Californie, du Nouveau-Mexique, de l'Utah, du Nevada et une partie du Colorado. En vertu de ce traité, les Mexicains vivant au Texas peuvent choisir de quitter les territoires ou de rester dans le « Mexique occupé ». Environ 2000 personnes choisissent de partir mais la plupart restent, considérant être sur leurs terres (ACUNA, 1972 : 21).

L'interprétation historique classique faite par les Américains tend à omettre les atrocités de la guerre et à présenter l'image d'une guerre prestigieuse, ceci d'autant plus que le mythe tend à dépeindre les Etats-Unis comme une nation non violente luttant pour la paix. Cette vision de l'histoire perpétue le statut de peuple conquis conféré aux Mexicains : les Mexicains et les Indiens sont les seules populations des Etats-Unis qui ont été forcées de devenir part entière du pays après l'occupation de leurs territoires par les troupes anglo-américaines (ACUNA, 1972 : 27). C'est la raison pour laquelle, aux yeux de Acuna, la situation vécue par les Mexicains au Texas et dans les autres Etats du Sud-Ouest présente de grandes similarités avec les peuples colonisés (ACUNA, 1972 : 29).

Une des critiques formulées par les historiens *chicanos* contre l'approche historique classique porte sur l'interprétation de la guerre de 1846-1848 : *« a bad war, which took place during the United States' era of manifest Destiny »*. En effet, le traité de Guadalupe Hidalgo de 1848 renforce la croyance des Américains en la *manifest destiny*. La doctrine de la destinée manifeste se base sur les idées de la prédestination et du « peuple élu », propres à la doctrine calviniste. Le peuple élu du Nouveau Monde se croit garant de la démocratie et du christianisme et se voit investi de la mission de les répandre de par le monde. Les Anglo-Américains estiment que les Mexicains ont tout à gagner à rester au Texas : ils bénéficient de la démocratie et sont libérés de leur passé tyrannique. En d'autres termes, les Mexicains peuvent être reconnaissants aux Américains. Si les Mexicains sont en désaccord avec cet argument, c'est parce qu'ils ne peuvent pas comprendre et apprécier les mérites d'une société libre qui doit être défendue contre les « ingrats ». Ainsi, la répression interne est justifiée par la même rhétorique qui légitime les agressions internationales. Selon Acuna, le Mexique est, dans les années 1830-1840, victime d'une version précoce du *lebensraum* allemand (ACUNA, 1972 : 23).

Savoir qu'une part de la population d'origine mexicaine vivant aux Etats-Unis a subi ce processus d'annexion et ne descend pas de familles immigrées est une donnée essentielle pour comprendre les relations entre Mexicains et Américains dans le territoire du Sud-Ouest mais aussi pour comprendre les processus d'identification endogène de la population mexicaine.

Pour Acuna, l'annexion américaine a pour conséquence de modifier le style de vie mexicain, qui est remplacé par les lois, l'administration, la langue et les valeurs imposés par les Américains. Bien que les Mexicains constituent une minorité au Texas, ils sont majoritaires au Sud, où ces impositions créent le plus de difficultés. Afin de contenir la menace que cette nombreuse population mexicaine fait peser sur le nouvel ordre, le gouvernement américain envoie une armée d'occupation. Cette dernière intervient toutes les fois que naissent des conflits entre Américains et Mexicains (ACUNA, 1972 : 35-36). Acuna décrit le régime établi par les Anglo-Américains, après la guerre contre le Mexique, comme particulièrement défavorable aux Mexicains : ces derniers occupent les bas statuts socio-économiques et n'ont

pas accès au système politique géré par les Américains. Ce processus économique et politique de « subordination » (ACUNA, 1972 : 52) a suscité plusieurs révoltes populaires, comme celle de *El Paso Salt War* en 1878, revendiquant une libre exploitation du sel, découvert dans la région en 1862.

L'analyse de Sierra montre que les territoires conquis du Nord du Mexique posent les bases pour le futur développement politique des Mexicains aux Etats-Unis. La position défensive permanente adoptée dans le développement politique de la communauté mexicaine peut aussi être expliqué par les préjudices anti-catholiques, anti-mestizos (le mélange racial entre Espagnols et Indiens) et anti-indiens des Anglos. Le droit de conquête ouvre la porte à l'imposition d'autres « droits » – de par la supériorité raciale et culturelle – qui deviennent une part intégrale de l'expérience politique – et quotidienne – des Mexicains vivant aux Etats-Unis (SIERRA, 1984 : 82).

Armando Navarro quant à lui décrit leur position comme « une permanente position défensive ». La signification politique de la conquête prend tout son sens lorsque l'on s'arrête sur trois processus qui en résultent : l'usurpation des droits de territoire, le remplacement des structures et procédures institutionnelles mexicaines par celles américaines et la suppression de l'autonomie culturelle même si une clause du traité prévoyait la garantie de l'autonomie culturelle pour les Mexicains (SIERRA, 1984 : 80).

Ainsi, pour les partisans des thèses du colonialisme interne, les Mexicains des Etats-Unis constituent un peuple de conquête. En effet, la distinction faite par Robert Blauner entre minorités immigrées et minorités colonisées se situe dans les « modalités d'entrée » dans la société : le fait que les territoires mexicains soient devenus américains par le biais de conquêtes distingue l'histoire des Mexicains de celle des autres groupes ethniques ou raciaux à l'exception des Indiens d'Amérique. La relation particulière établie entre les Mexicains et le Sud-Ouest fait dire à Carey McWilliams (68) que les Mexicains ressemblent plus à une « minorité typique d'Europe qu'à une « minorité européenne typique aux Etats-Unis » (MCWILLIAMS, 68 cité par SIERRA, 1984 : 79).

4.3 CRITIQUES A L'INTERPRETATION HISTORIQUE DU COLONIALISME INTERNE

Bien que la théorie du colonialisme interne ait permis de redonner de l'importance aux relations raciales faisant défaut dans les théories précédentes, elle a minimisé le rôle des rapports de classe dans les conflits raciaux. Alors que des auteurs comme Acuna ont montré l'existence des divisions de classe au sein de la population mexicaine, ils ont généralement ignoré la rudesse et l'exploitation du système de l'époque. Il est tout à fait évident que la société mexicaine d'avant et d'après la guerre de 1848 était une société fortement stratifiée au sein de laquelle les démarcations entre classes et genres forgeaient la nature des relations sociales. Aucun auteur, par exemple, ne parle du traitement infligé aux Indiens par l'élite mexicaine *ranchero* : situation d'asservissement, d'esclavage et d'exploitation qui continua d'exister après l'arrivée des Anglo-Américains. Par ailleurs, il est également manifeste que le système de classe qui existait avant l'occupation américaine était fortement stratifié suivant des critères raciaux (ALMAGUER, 1987 : 12).

La symétrie entre les catégories raciales et sociales résulte d'un ordre social au sein duquel le propriétaire terrien *ranchero* est majoritairement *spanish* oo *criollo* (ou tout au moins revendiquait telle descendance), l'intermédiaire *poblador* membre d'un petit groupe de fermes

est issu de la souche *mestito* (espagnol et indien) et la population indigène indienne est reléguée au bas de l'échelle sociale. Ce système, stratifié par classe, race mais également en fonction du sexe nuance l'assertion qui décrit racisme et domination raciale comme caractéristiques distinctives de la seule période de domination américaine (ALMAGUER, 1987 : 13).

De plus, l'histoire du racisme après 1848 n'a pas affecté tous les segments de la population mexicaine de la même manière. La situation des *rancheros* est bien différente de celle des *mestitos* ou des Indiens alors que les auteurs suggèrent que tous ont vécu une expérience commune (nommée racisme) forgeant un héritage historique commun. Les critiques faites au colonialisme interne sous-entendent que les relations de classe, de race et leurs intérêts croisés ont donné lieu à une histoire bien plus complexe que celle décrite par Acuna, par exemple (ALMAGUER, 1987 : 13).

Almaguer, contrairement à Acuna, introduit dans son analyse une perspective comparative des relations raciales dans le Sud-Ouest au XIX^{e} siècle. Cette dernière met en lumière les caractéristiques majeures qui distinguent l'expérience mexicaine de celle des autres minorités. C'est un point important car les analyses historiques chicanos s'accordent à dire que les Mexicains partagent une histoire commune de domination raciale avec les autres minorités non blanches (ALMAGUER, 1987 : 16).

Le traité de Guadalupe Hidalgo qui ratifie l'annexion du Sud-Ouest par les Etats-Unis se munit d'une base législative accordant à la population mexicaine établie dans le territoire les droits des citoyens américains. En dépit du fait que ces droits ne sont pas également appliqués pour tous les segments de la population, le statut racial dont ils bénéficient leur garantit d'importantes protections légales auxquelles les autres minorités n'ont pas accès. Les Mexicains peuvent par exemple voter, faire partie des jurys, témoigner en cours d'assise, servir dans le corps législatif de l'Etat et même être représentés à la Convention constitutionnelle de l'Etat de Californie. Ces droits politiques sont par contre refusés aux Indiens et aux Noirs. Lors de luttes pour les terres, les Mexicains ont le droit de faire appel en justice. Bien que de nombreuses propriétés aient été perdues en faveur des *Anglos*, une majeure partie d'entre elles sont attribuées aux Mexicains. En d'autres termes, ces derniers ne constituent pas une population vaincue, dépouillée de touts droits légaux et dépossédée de ses terres par la force et la violence (ALMAGUER, 1987 : 15).

Les différences entre minorités se situent également au niveau des statuts de travail. Le système de travail salarié qui est associé au capitalisme concerne les travailleurs blancs alors que les systèmes plus coercitifs sont laissés aux travailleurs non-blancs. En ce sens, la catégorisation sociale des différents groupes en termes raciaux a fondamentalement été attribuée au travers des institutions, principalement le corps judiciaire et législatif. Le statut des travailleurs mexicains n'est par conséquent pas identique à celui des autres groupes, ils ne sont pas exclus de l'économie capitaliste naissante même si, selon de nombreuses études historiques documentées, ils ne sont jamais employés aux mêmes niveaux que la population blanche, étant relégués au bas de la structure socioprofessionnelle (ALMAGUER, 1987 : 14).

Enfin, bien que les Mexicains soient sujets à de nombreuses injustices, Almaguer est surpris du faible degré de conflit qui a existé entre eux et les Anglos appartenant aux classes laborieuses. Jamais n'ont eu lieu des conflits virulents et étendus comme ceux qui voient s'affronter les ouvriers anglos et les travailleurs chinois, par exemple. Quant à la population noire, encore sous un régime d'esclavage à cette époque, certaines lois permettent de

contourner l'interdiction de l'esclavage. Les Indiens, quant à eux, constituent une des premières sources de main-d'œuvre pour les *ranchers* mexicains avant et après l'annexion. Durant cette période, les kidnappings d'Indiens destinés à l'esclavage sont fréquents. Pour Almaguer, les faits historiques montrent que les Mexicains participent tout autant à ces trafics d'esclaves que les Anglos. Entre 1852 et 1867, on a estimé entre 3000 et 4000 le nombre d'enfants indiens pris à leurs parents et vendus à des trafiquants d'esclaves. Le sort des Indiens dépend également de plusieurs déclarations législatives les reléguant à une main-d'œuvre liée par un contrat (*indentured labor status*), comme par exemple le statut de *servants conscripted*. L'*Indenture Act* de 1850, destiné à l'origine à la protection des Indiens, permit d'autres actions légales comme par exemple l'obtention par les Anglos de la garde d'enfants indiens qui étaient ensuite maintenus à leur service (ALMAGUER, 1987 : 17).

Les Mexicains sont perçus comme plus « assimilables » que les autres minorités non blanches. Le fait qu'ils soient chrétiens (en dépit de l'anticatholicisme répandu), qu'ils parlent un langage d'origine latine, que certains appartiennent à une classe sociale relativement élevée et puissante qui bénéficie d'importantes concessions politiques, qu'une importante frange de la population soit mariée à des Anglos et enfin qu'ils soient considérés comme blancs du fait de leur origine espagnole, les rendent potentiellement plus assimilables (ALMAGUER, 1987). Les Mexicains constituent la strate intermédiaire dans la hiérarchie raciale du Sud-Ouest après 1848. Ajoutons qu'entre 1850 et 1900, la population mexicaine est estimée à 15'000 personnes, ne constituant qu'un pour-cent de la population totale qui s'élevait à 1,5 million d'habitants (ALMAGUER, 1987 : 20).

Le fossé entre les sociétés américaine et mexicaine est large mais pas insurmontable alors que le schisme entre les colons et les Indiens semble si grand qu'il empêche toute assimilation structurelle et culturelle. Les Blancs instituent donc une double politique à l'égard de ces derniers : le confinement dans les réserves et le génocide. A titre d'exemple, le premier gouverneur de Californie, Peter H. Burnett, déclara en 1851 que « la guerre d'extermination continuera entre les deux races jusqu'à ce que la race indienne s'éteigne ». Cette campagne inclut des expéditions militaires, des actions menées par des volontaires et des homicides isolés. Au total, environ 4000 Indiens sont tués entre 1848 et 1865, sans compter ceux qui sont touchés par les maladies et la malnutrition. La population totale décline de 100'000 unités à 60'000 (ALMAGUER, 1987 : 21).

4.4 LA MIGRATION MEXICAINE AUX ETATS-UNIS

Du XIX^{e} siècle au XX^{e} siècle, les relations mexico-américaines avantagent les Etats-Unis au détriment du Mexique. Les Etats-Unis ont un impact sur le développement économique du Mexique par différents biais. Historiquement, l'influence est liée à l'appropriation directe des ressources. A l'époque contemporaine, cela se traduit par l'immigration de travail, l'investissement direct, les prêts et intérêts de ces derniers et au travers des accords politiques entre les deux pays. Pour Quinones en effet, l'immigration mexicaine est fortement liée à la domination économique des Etats-Unis sur le Mexique, qui maintient l'économie du pays dans un état sous-développé (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 61).

La migration provenant du Mexique constitue principalement une migration de travail. On estime généralement que les variables suivantes en constituent les causes au XX^{e} siècle : la productivité de l'agriculture et le prix des produits de la terre au Mexique, la productivité de l'agriculture et les taux d'investissement aux Etats-Unis mais également l'inégalité des

salaires « fermiers » dans les deux pays. Ces derniers, en plus d'être la conséquence de situations différentes, sont aussi liés aux relations de type économique et politique développées historiquement entre le Mexique et les Etats-Unis (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 58).

Ainsi, l'immigration mexicaine est liée aux conditions des régions rurales du Nord et du Centre Nord du Mexique et à l'augmentation rapide de la demande de main-d'œuvre relative au développement économique du Sud-Ouest des Etats-Unis. Par ailleurs, la construction des chemins de fer par des propriétaires nord-américains reliant les Etats-Unis, dans les années 1880 et 1890, facilite les mouvements de masse des ouvriers mexicains. Les travailleurs mexicains et leurs familles migrent dans les territoires précédemment mexicains de l'Alta California, du Nouveau-Mexique, du Texas, de l'Arizona et du Colorado, allant rejoindre au pied de l'échelle sociale les habitants mexicains et les travailleurs non blancs (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 59).

D'autres facteurs sont engagés dans ce processus, à savoir la législation fédérale des Etats-Unis, la construction du système ferroviaire, la baisse des flux migratoires en provenance d'Europe et d'Asie ainsi que le développement de l'agriculture rendu possible grâce aux subventions gouvernementales allouées à la construction d'un énorme réseau d'irrigation. L'organisation économique et les relations de production entre 1848 et 1910 aux Etats-Unis ont suscité un fort besoin de main-d'œuvre. L'immigration mexicaine a été fondamentale pour la structure économique des Etats-Unis de par la distribution des travailleurs dans la structure de l'emploi. En permettant une baisse des coûts des biens et des services, la migration mexicaine a en quelque sorte subventionné l'économie américaine. Pour l'Etat, c'est un moyen de manipuler les salaires, l'inflation et le chômage à l'avantage des possesseurs de capital (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 59).

A cette époque, les industries possédées par les étrangers pénètrent l'économie mexicaine et développent la production de masse alors que le Sud-Ouest des Etats-Unis connaît une croissance économique accélérée. Du fait de la pénétration économique étrangère, l'économie mexicaine devient plus directement liée à l'économie internationale et à ses cycles conjoncturels. Les récessions périodiques causent inflation et chômage. Après 1900 la situation économique engendre des révoltes paysannes, une opposition politique au régime de Porfirio Díaz, des grèves et enfin un état de répression. Ainsi, la révolution mexicaine de 1910 et la demande de main-d'œuvre que suscite l'effervescence productive due à la première guerre mondiale font augmenter la migration en provenance du Mexique. On estime à 330'000 le nombre de Mexicains qui migrent aux Etats-Unis entre 1910 et 1917 (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 65).

5 DEBUT DU XX^e SIECLE : ASSIMILATION, AMERICANISATION ET MELTING POT

Au cours du XX^e siècle, les conceptions racialisées du monde continuent à se développer parallèlement à la vision nationale idéelle où il s'agit d'intégrer les nouveaux arrivants qui affluent par vagues. Cette inclusion de nouveaux membres dans la nation américaine prend de nombreuses formes, est conceptualisée et exprimée avec des conceptions et des expressions très diverses. C'est souvent au travers de la notion d'assimilation que l'on appréhende l'inclusion des immigrés à la société américaine. L'assimilation à l'américaine ne se résume pas au phagocytage des populations et des cultures minoritaires, comme le laisse sous-

entendre le terme utilisé dans l'optique européenne, il comprend toutes les variations sur ce thème. C'est la raison pour laquelle comprendre ce qu'est l'assimilation aux Etats-Unis n'est pas une tâche aisée. L'immigré est tantôt républicanisé, américanisé, anglo-saxonnisé, assimilé, acculturé, régénéré ou même fondu dans un métaphorique chaudron : le *melting pot* (LACORNE, 1997). Ces conceptions ne sont pas échelonnées dans le temps, plus ou moins reconnues ou importantes selon les décennies, elles se présentent comme des visions concurrentes d'une même réalité, impliquant des acteurs différents avec des mesures et des actions propres à chacun.

Ce qui apparaît au début du XX^{e} siècle cependant, c'est l'idée d'une assimilation, qui à partir de propriétés très différentes donnerait lieu à une société et une culture plus riches et plus harmonieuses que celles qui les ont constituées. C'est une vision qui se propose comme une alternative à celle qui vise soit à transformer l'immigré en un Américain idéal fondé sur l'idéal-type anglo-saxon, soit à exclure les immigrés considérés comme non assimilables. La métaphore du *melting pot* (littéralement creuset en français) est apparue en 1908 déjà suite à la publication d'une pièce de l'écrivain juif anglais Israel Zangwill dans laquelle la victoire de l'amour symbolise la victoire remportée par le Nouveau Monde sur les haines européennes ancestrales. La métaphore du *melting pot* est utilisée pour décrire un pays dont la population est constituée d'un mélange hybride de races et d'ethnies, dont la fusion harmonieuse est célébrée. Le *melting pot* est à l'image d'une immigration réussie, en quelque sorte une assimilation parfaite (GREEN, 1994 : 108).

Cependant, cette idée de fusion harmonieuse ne s'est pas imposée du jour au lendemain, elle est née d'un processus qui s'enracine deux siècles auparavant.

De notre point de vue, à savoir celui des processus de catégorisation et d'assignation, il s'agit de comprendre quel est l'agencement des connaissances qui permet d'organiser le monde en catégories pertinentes, quelles sont les catégories qui entrent dans le processus d'assimilation, comment elles sont utilisées, construites, etc. Il s'agit en outre de savoir quelle définition est donnée de l'Américain dans le processus. On constate que la figue de l'Américain type (ou idéal) change avec le temps. A la définition du travailleur décrite par Benjamin Franklin, puis reprise et étudiée par Weber vient s'ajouter une qualité politique ; l'Américain doit faire preuve d'une allégeance politique à la nation, indépendamment de ses origines. Cette caractéristique est invoquée par Crèvecœur, notamment, qui prône l'abandon des anciens préjugés liés aux traditions européennes. L'Américain est donc un homme nouveau, un *new man,* une « nouvelle espèce d'homme qui s'est trouvée régénérée, par le souffle vivifiant de nos lois, par de nouvelles mœurs, un nouveau travail, un nouveau système social » (CRÈVECŒUR, 1782 cité par LACORNE, 1997 : 193). Cet homme nouveau est engendré par les possibilités de réalisation qu'offre l'Amérique (à condition d'y travailler), par la liberté que garantit la nation américaine (à condition d'y signer l'allégeance) et par le fait que l'Amérique est le pays de la religion universelle, la « république de l'humanité » comme l'affirmait Bancroft en 1834 cité par LACORNE, 1997). C'est une expression qui laisse présager l'idée que l'Amérique peut être le lieu d'expression du meilleur de l'humanité. C'est dans la même optique qu'en 1845 déjà, le philosophe Ralph Waldo Emerson utilisait l'idée du creuset (*smelting pot*[79]) pour contrer les idées des partisans du *Know-Nothing* (LACORNE, 1997 : 193).

[79] Le *smelting pot* est un creuset destiné à extraire le métal du minerai. Le *melting pot* est un pot, un chaudron, une chaudière à fusion pour fondre des métaux ou faire des alliages. Expression qui a également été utilisée par Ernest Renan en 1882 pour parler des habitants anglo-saxons ou français, issus du mélange des populations.

Quant à Théodore Roosevelt, élu président des Etats-Unis en 1904, bien qu'admettant l'existence d'une hiérarchie entre anciens et nouveaux immigrés, il comptait sur la naissance d'un nouveau type ethnique, d'une « race d'un type nouveau » (in LACORNE, 1997 : 203). Le véritable américanisme que prônait Roosevelt était un état de tolérance absolue, interdisant la discrimination fondée sur l'origine raciale ou religieuse. « L'américanisme est une question d'esprit, de conviction et d'engagement et n'a rien à voir avec les croyances ou le lieu de naissance. » La perspective de Roosevelt inscrit la nation américaine dans une conception volontariste et civique. Le bon Américain est par conséquent celui qui cesse de se comporter en Européen et fait honneur à tous les signes et symboles qui font référence à la nation américaine (le drapeau, l'anniversaire de Washington, etc.) (LACORNE, 1997 : 204).

L'allégeance nationale devient un thème de plus en plus important qui se traduit par l'introduction dans le recensement de 1910 d'une question liée à la citoyenneté. Cette dernière est posée à toutes les personnes nées à l'étranger et vient compléter le lieu de naissance. Au moment où se développent les nationalismes européens, où la nation américaine commence à se profiler sur le plan international, il n'est pas anodin de savoir quelle est la citoyenneté des personnes qui arrivent sur le sol américain.

En résumé, on peut affirmer que le *melting pot* est une expression très imagée qui recouvre des visions différentes de ce qu'est la nation américaine mais qui, dans tous les cas, se réfère à la création de quelque chose de nouveau, à la formation d'une nouvelle identité. La sociologie urbaine développée par l'Ecole de Chicago a une approche des phénomènes migratoires qui présente une certaine analogie avec cette conception, sans s'y référer explicitement cependant. C'est une perception qui s'inscrit dans une conception progressiste du nationalisme américain et qui prône une assimilation douce basée sur l'autodétermination.

Pour les défenseurs de l'immigration qui se considèrent comme anti-assimilationnistes, c'est justement la perte de l'identité d'origine qui est combattue. Préfigurant une conception pluriculturelle de la nation, ils estiment que la conception même de la nation comme un *melting pot* porte atteinte au migrant qui se voit contraint d'abandonner ses particularismes et son identité singulière.

Bien que très utilisée, en particulier plus tard dans le siècle par les observateurs de l'Amérique, il faut préciser que cette conception a souvent été surévaluée ou utilisée à des fins politiques plus qu'à des fins d'analyse. En effet, cette nouvelle conception de la nation américaine n'est, de loin, pas partagée par tous. Les tenants du néodarwinisme et des théories raciales que l'on qualifie parfois de racisme scientifique continuent à asseoir une certaine légitimité dans certains milieux et non des moins influents politiquement. C'est dans ce courant d'idées que s'inscrit la démarche ayant pour but de déterminer l'existence de races différentes : en 1907, un groupe de travail rattaché à la Commission de l'immigration – ce lien n'est pas anodin – est nommé par le Congrès et mandaté pour constituer une hiérarchie des races, publiée dans le *Dictionnaire des races* (LACORNE, 1997).

Pour les nativistes ou les restrictionnistes aussi, la perspective d'une fusion entre des Américains et des immigrés considérés comme inassimilables n'était pas recevable. Aussi, les mesures qui s'imposaient ne pouvaient que se situer au niveau des politiques migratoires, c'est-à-dire en empêchant les immigrés non désirés d'entrer sur le territoire.

5.1 L'AMERICANISATION

La période qui voit naître la première guerre mondiale tend à renforcer les tendances plus autoritaires de l'intégration nationale. Les opposants à l'immigration qui craignent que l'idée de *melting pot* constitue une menace à l'américanisation prennent toujours plus de place dans les débats sur l'américanisation, qui avec la guerre se sont fortement politisés. On assiste à l'émergence d'un américanisme tout puissant qui cherche à oblitérer tout ce qui se réfère à l'étranger et qui se concrétise par la mise en place d'une campagne d'américanisation visant à établir des normes selon lesquelles les immigrés peuvent – doivent – devenir américains.

Au lendemain de la première guerre mondiale, l'américanisation réussie était jugée en fonction de l'acceptation unanime des principes fondateurs de la nation américaine et en fonction d'une homogénéité politique (non pas culturelle ou ethnique). Cette attention portée aux idées politiques et l'importance accordée à une allégeance inconditionnelle à la nation américaine s'expliquent par le contexte international. La menace communiste constitue la toile de fond sur laquelle on vient peindre la peur des « rouges » qui se traduit par des pratiques de persécutions, d'arrestations et d'expulsions arbitraires[80]. Les immigrés étant en majorité des travailleurs manuels, ils sont particulièrement visibles dans les luttes de classes opposant travailleurs et industriels. Nombre de nouveaux immigrants adhèrent aux syndicats et soutiennent les mouvements favorables aux classes laborieuses. La *red scare* de 1919 est clairement associée aux sentiments anti-classe laborieuse et anti-immigrés. Le 2 janvier 1919, les agents du Département de Justice font une descente dans une douzaine d'organisations soupçonnées de sympathiser avec le gouvernement communiste ; plus de 6000 personnes sont arrêtées. La peur du communisme est nourrie par la dépression économique, les grèves massives, la révolution russe et la nouvelle vague d'immigration d'après-guerre. Le lien entre luttes des classes et immigration est encore accentué. Les propos d'un conseiller du président Wilson qui craint que cela ne soit « la première apparition des soviets dans ce pays » illustrent cette peur (SACKS, 1994 : 79).

C'est aussi dans cette ambiance fortement politisée que se mettent en place ce que l'on a appelé les campagnes d'américanisation à « cent pour cent » (LACORNE, 1997 : 167-169).

L'américanisation n'est pas seulement une idéologie, ses partisans se dotent d'organisations patriotiques qui promeuvent les cours d'anglais, d'histoire, de culture civique, d'hygiène, de cérémonies patriotiques, etc. (LACORNE, 1997 : 231) et mènent une campagne d'américanisation. Les agents de cette dernière sont des « universitaires de l'Etat, des instituteurs, des travailleurs sociaux (…) des membres de sociétés bénévoles » (LACORNE, 1997 :231).

L'américanisation était comme le définit le professeur Cubberley (1909) des sciences de l'éducation à l'Université Stanford, « un processus mental, artificiellement induit » qui permet « d'implanter chez les enfants les conceptions anglo-saxonnes de la rectitude de conduite, de la loi, de l'ordre et de la démocratie » afin de faciliter « leur amalgame au sein d'une race américaine » qui excluait les Orientaux, décrétés inassimilables (SANCHEZ, 1993 : 95).

Avec et après la première guerre mondiale, l'urgence n'était pas d'américaniser mais de trier l'entrée des immigrés. Les thèses nativistes continuent à se développer avec l'arrivée du

[80] A cet égard, l'arrestation puis l'exécution de Sacco et Vanzetti, deux Italiens anarchistes accusés – à tort – d'assassinat, est un des cas qui a fait le plus de bruit.

nouveau siècle. Les restrictionnistes emportent la majorité au Congrès et amènent le gouvernement fédéral à promulguer l'*Immigration Act* de 1917. Parallèlement à cette loi, le Congrès demande à ce que tous les immigrés soient soumis au *literacy test*, excluant ceux qui ne savent pas lire l'anglais ou une autre langue jugée communément répandue. Alors que l'industrie a besoin de travailleurs de préférence sachant lire et écrire, l'agriculture n'a pas cette exigence; c'est pourquoi, en 1918, l'interdiction est levée pour les immigrés mexicains. Cette action constitue un précédent important qui montre qu'il est possible d'assouplir les lois lorsque l'importation de main-d'œuvre est avantageuse et de renforcer les mesures restrictives lorsqu'il apparaît nécessaire de limiter les immigrés.

Les restrictions consécutives à l'*Immigration Law* ne suffisent pas à faire diminuer les flux de la population immigrée comme escompté. Ce n'est que consécutivement à *l'Exclusion Law* de 1921 et au *Quota Act* de 1924 que l'immigration provenant des continents européen et asiatique diminue. La législation établit un système de quotas qui limite le nombre d'immigrés (*foreign born*) sur la base de l'origine nationale.

L'*Exclusion Law* prévoit que le contingent annuel d'immigrants soit fixé par nationalité ; il doit représenter 3% de chaque nationalité recensée en 1910. Le *Quota Act* durcit encore la politique d'immigration en baissant la limite des entrées à 2% et en prenant pour référence le recensement de 1880, ce qui diminue les chances des personnes qui appartiennent aux communautés immigrées les plus récentes. Le but était d'équilibrer la balance raciale et ethnique au sein de la société américaine (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 66).

On constate dès lors que la politique d'immigration ne se limite pas de gérer la quantité, elle tend aussi à se montrer sélective sur l'origine des flux : prendre pour base les recensements plus anciens assure une surreprésentation des immigrés originaires d'Europe du Nord et de l'Ouest. La politique d'immigration des Etats-Unis jouait sur deux niveaux : la loi de 1917 représentait une régulation au niveau qualitatif, celle de 1924 au niveau quantitatif.

Le Mexique fut le seul pays à ne pas être limité par des quotas. Il était considéré comme une source « naturelle » de travail bon marché et pouvait contribuer au développement économique des Etats-Unis (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 67). Enfin, le *State Department* soutenait que l'application du système des quotas envers les républiques américaines comme le Mexique pouvait porter préjudice aux efforts de politique étrangère qui visaient le « panaméricanisme », à savoir la politique d'hégémonie des Etats-Unis sur l'Amérique latine.

L'application des quotas exige un dénombrement précis des immigrés qui entrent sur le territoire ainsi qu'une identification de leur nationalité. La citoyenneté en vient à être reléguée au deuxième plan. La mise en place de quotas limitant l'entrée de certains immigrés a nécessité l'enregistrement précis des personnes immigrées, c'est-à-dire des *foreign-born* et de leurs origines. L'importance accordée à la question de la nationalité est aussi liée aux questions que posent le refus de la migration chinoise et la peur de voir affluer des Noirs des territoires du Sud vers le Nord.

Parallèlement à la restriction de l'entrée des migrants sur le sol américain et au développement de l'idée du *melting pot*, le mythe national sur lequel va se fonder l'identité américaine se met en place.

5.2 LE RECENSEMENT DE LA POPULATION : UN OUTIL DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE

Le recensement devient un des outils permettant le contrôle de l'immigration : il offre à voir des catégories statistiques qui reflètent la répartition des populations selon leur origine et permet de projeter le taux d'immigration grâce aux quotas imposés. La répartition des recensements précédents est ainsi utilisée pour mettre en place les politiques migratoires et les quotas adoptés. Ce faisant, la délimitation des critères qui permettent de construire les catégories ainsi que la manière d'enregistrer les données et de les compter deviennent des enjeux importants pour tous les acteurs et institutions en prise avec les « problèmes de la migration ». A la lumière des théories de l'ethnicité, la mise en exergue d'une identité ethnique, sa visibilisation, sa reconnaissance au niveau public et surtout institutionnel pourraient être expliquées par son instrumentalisation. L'introduction et les modifications des catégories que l'on désignera ensuite par le terme d'ethniques sont consécutives aux migrations de masse et en particulier de la période d'« assimilation » de l'entre-deux guerres. En effet, avant cela les critères permettant de classifier les immigrés européens n'étaient pas exprimés en termes explicites de nationalité.

Le processus qui vise à déterminer avec toujours plus de précision les populations américaines se prolonge avec le recensement de 1930 qui distingue non seulement les immigrés des blancs « indigènes » dits *native*, mais aussi les blancs *native* ayant une parenté blanche de ceux qui ont une parenté immigrée ou mixte. Dans la distinction entre immigrés (Sud et Est de l'Europe) et *native* (Nord-Ouest de l'Europe), le recensement reflète les distinctions raciales des tests d'intelligence inspirés des théories eugénistes. Pour affiner encore les données, on introduit la rubrique relative à la langue parlée à la maison avant l'arrivée aux Etats-Unis. On ajoute, sous la catégorie race et couleur, les Mexicains, les Philippins, les Hindous et les Coréens (BUREAU OF CENSUS, 1989). On constate donc que les propositions de catégories sous la rubrique « race et couleur » visent à inclure les populations qui arrivent de plus en plus nombreuses avec les nouveaux flux migratoires. L'ajout de la catégorie hindoue ne se rapporte toutefois pas à une origine nationale mais fait référence à un critère religieux.

Après la deuxième guerre mondiale, il a bien été question de supprimer la question liée à la race dans le recensement. En effet, l'holocauste vécu par les juifs durant la deuxième guerre mondiale, qui dès l'arrivée au pouvoir des nazis sont considérés comme une race et non plus comme un groupe religieux, remet en cause l'idée de race et les classifications y relatives. Le Canada, par exemple, laisse tomber la question relative à la race dans son recensement. Aux Etats-Unis, il n'en a pas été ainsi.

Dans la foulée, la guerre contre le fascisme et le nazisme a conduit à une version plus inclusive de la blancheur (*whiteness*). L'antisémitisme et le racisme anti-européen perdent de leur respectabilité. En effet, le recensement de 1940 regroupe en une seule catégorie les blancs indigènes (*native*) et ceux qui sont de proche descendance immigrée. Les théories relatives aux caractéristiques culturelles remplacent celles liées au caractère naturel et biologique de la race. Au lieu de constituer des races sales et dangereuses, mettant en péril la démocratie américaine, les immigrés européens sont considérés comme des groupes ethniques dont les enfants sont assimilés avec succès dans la classe moyenne. Cette nouvelle représentation sociale doit beaucoup à la croissance économique, au mythe du *melting pot*[81] et au nouvel élan politique (*New Deal*) qui propage l'idée qu'avec le temps et un dur labeur,

[81] L'idéologie du *melting pot* a été très influente également dans les milieux scientifiques qui ont développé les théories de l'assimilation.

chaque groupe ethnique a accès à sa part de gâteau : les Etats-Unis deviennent une nation prodiguant à tous une chance égale de faire partie de la prospère classe moyenne. Cela ne signifie pas pour autant que l'antisémitisme et le racisme disparaissent après la guerre. Il suffit d'évoquer les idées personnelles antisémites de Richard Nixon et de George Bush. Le racisme envers les Noirs et les *Chicanos* continue lui aussi de faire des victimes : par exemple, la police de Los Angeles s'en prend aux *Pachucos*, des jeunes Mexicains, les Noirs sont lynchés par le *Ku Klux Klan* (SACKS, 1994 : 88).

Selon certaines hypothèses dont celle développée par Sacks, les frontières de la race blanche – ou le processus de blanchissage – se trouvent transformées pour certaines minorités, du fait des changements de perception des catégories, eux-mêmes liés à la prospérité économique et à des décisions politiques précises qui ont favorisé leur mobilité ascendante. En particulier, l'accès de certaines minorités à la classe moyenne est dû au fait que de nombreux hommes, ont pu, après la guerre, bénéficier du *GI Bill of Rights*, comme on avait appelé le *Serviceman's Readjustment Act* de 1944 destiné à aider la réinsertion dans la société des soldats américains, qui étaient au nombre de 11 millions (SACKS, 1994). L'auteur estime que cette loi, visant en premier lieu à récompenser les soldats américains, a toutefois aidé de manière disproportionnée les « hommes blancs », c'est-à-dire les GI d'origine européenne. Les Mexicains et les Noirs américains qui ont participé en grand nombre à l'effort de guerre ont été défavorisés. En effet, l'aide accordée porte sur l'accès à l'éducation, à la formation, au travail, au logement, etc., mais Sacks constate que les facilités et les droits accordés aux GI blancs sont refusés aux Noirs. La raison de cette différence est expliquée par leur position au sein de l'armée durant la guerre, ils servent dans des forces armées ségréguées sous commandement d'hommes blancs et remplissent des tâches peu valorisées et sont moins sujets à bénéficier de la nouvelle loi (SACKS, 1994). De plus, les hautes écoles acceptent difficilement les Noirs et les écoles destinées à ces derniers sont surpeuplées. En ce qui concerne les logements, le FHA (*Federal Habitat Allotment*), la politique est de type ségrégationniste et contribue à former des quartiers « racialement homogènes » : les prêts ne sont accordés qu'aux personnes vivant dans des quartiers blancs ; avec l'appui du gouvernement, les entrepreneurs refusent de vendre aux Noirs, les banques refusent d'accorder des prêts aux personnes qui désirent acheter, construire ou réparer des maisons dans les quartiers noirs. Le but de ces mesures consiste à baisser la valeur des propriétés de sorte à créer des quartiers à faible investissement. Ce type de discrimination est appelé le *redlining* parce qu'il s'agit de tracer une ligne rouge entre quartiers à fort et faible investissement. Cette politique, qui semble avoir été voulue et institutionnalisée, ne fut découverte et rendue publique que dans les années 60, lors des investigations du *Civil Rights Movement* (SACKS, 1994 : 88). Cette politique a donc favorisé, selon cette analyse, l'accès des populations d'origine européenne à la *middle class* au détriment d'autres populations comme les Mexicains par exemple.

Les classements officiels, cependant, ne semblent pas suivre le mouvement envers une ségrégation ou une discrimination vers les populations mexicaines. En effet, dans le recensement de 1950 le terme de « race et couleur » est remplacé par celui de race uniquement. Il advient également un changement important pour la population mexicaine ; les instructions indiquent que les Mexicains, les Portoricains et les autres personnes de descendance latine doivent être classées comme blancs. (BUREAU OF CENSUS, 1989). Parallèlement est insérée une nouvelle codification qui permet d'identifier les noms à consonance espagnole dans les Etats du Sud-Ouest (AROCHA, 1990). Ainsi, quand bien même les Mexicains sont considérés comme blancs, on s'attache à poursuivre leur

identification par le biais du nom de famille dans les régions où leur présence est plus importante quantitativement et constitue un « problème social » reconnu.

On peut se demander pourquoi les Mexicains sont considérés comme blancs alors que deux décennies auparavant ils étaient compris dans la rubrique race et couleur. En effet, à l'époque où les Mexicains sont classés comme blancs et non comme des personnes de couleur, la communauté mexicaine subit un traitement des plus discriminant : à l'heure de la crise économique, les déportations sont nombreuses, la pression politique anticommuniste donne lieu à des arrestations et des déportations (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984), on assiste à des confrontations entre la police et les jeunes mexicains des *barrios* (ACUNA, 1972), etc.

Si on fait l'hypothèse que l'appartenance à la catégorie blanche est considérée plus valorisée socialement, que la position des membres au sein de la structure sociale est meilleure, mais que parallèlement la communauté mexicaine subit des pressions discriminantes, comment se fait-il que cette stigmatisation négative ne soit pas traduite dans le registre institutionnel et officiel ?

Encore une fois, il s'agit de déterminer très clairement l'enjeu qui se cache derrière la transformation des catégories et les acteurs en présence dans la lutte des classements. L'enjeu réel de la classification et les véritables luttes de pouvoir se jouent au niveau de la définition légale des populations en vue de la gestion des stocks de population orientée vers le domaine économique. Les entrepreneurs peuvent ainsi avoir les mains libres pour agir sur les flux migratoires en provenance du Mexique et employer (aux deux sens du terme) les Mexicains comme une armée de travailleurs de réserve, pour utiliser une expression marxiste. L'introduction des Mexicains dans la catégorie blancs a deux avantages, par ailleurs liés : la migration mexicaine n'a pas à répondre aux régulations de populations qui touchent les catégories raciales d'une part et elle peut faire appel plus ou moins fortement aux travailleurs mexicains selon les besoins du marché.

5.3 LA COMMUNAUTE MEXICAINE

Mais qu'en est-il de la migration mexicaine et de l'organisation de sa communauté sur le sol américain, alors que naissent les tendances à l'américanisation, que l'on parle de *melting pot* et que se mettent en place les mesures restrictives à l'encontre de l'immigration ?

De 1920 à 1929, en dépit des lois migratoires restrictives, environ 427'000 Mexicains entrent légalement aux Etats-Unis. On crée des agences dont la seule tâche est le recrutement des travailleurs mexicains, les principaux clients étant les entreprises de construction des chemins de fer. Toutefois, en 1924, la *Border Patrol* est créée ; elle est destinée à arrêter les immigrés mexicains indésirables qui traversent la frontière. Cette action marque un changement considérable dans la situation de l'ouvrier mexicain. La perception que l'on a du Mexicain tend à se transformer de manière significative : l'immigré – certes démuni de visa à l'instar d'autres travailleurs – il devient un hors-la-loi qui craint constamment d'être renvoyé au Mexique. C'est ainsi que la notion de travailleur illégal (*illegal worker*) est introduite dans le cadre des relations de travail (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 68) et va influencer très fortement les représentations sociales sur les Mexicains, qu'elles soient liées aux attributions exogènes ou endogènes et quel que soit leur statut (descendants des habitants des colonies du Sud-Ouest, Américains d'origine mexicaine, etc.).

Le débat portant sur la limitation ou l'exclusion des immigrés mexicains refait surface entre 1926 et 1930. A cette époque, la population mexicaine a augmenté en nombre mais aussi relativement au total des autres types d'immigrations. Les partis nativistes lancent une campagne « anti-Mexicains » de grande envergure, considérant ces derniers comme une mise en péril du « tissu socioculturel et génétique » (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 67). La mise en place de cette campagne se justifie par des arguments que l'on peut expliquer par la théorie du bouc émissaire et qui touchent à l'occupation des places de travail par les Mexicains, au *dumping* salarial, au fait que le bénéfice dérivant de l'utilisation de la main-d'œuvre bon marché constitue un gain sur le court terme uniquement et enfin à ce que la nationalité mexicaine est une menace pour la « race blanche » puisque les Mexicains sont biologiquement inférieurs (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 67). L'argumentation qui prévaut à l'assignation d'images négatives à l'encontre des Mexicains mêle allègrement des causes économiques, une supposée transmission d'une ascendance raciale biologique au travers de la nationalité qui est en fait une catégorie politique, etc. et dénote la coloration sociale et les intérêts différents qui se cachent derrière ce type de catégorisation volontairement abusive.

C'est ainsi que dès 1926, le gouvernement introduit deux nouvelles lois restrictives à l'égard des Mexicains sous la pression des partisans restrictionnistes,. Leurs discours se fondent sur des descriptions du Mexicain qui mettent en cause ses valeurs morales. « Leur esprit ne connaît rien d'autre que les fonctions animales : manger, dormir et la débauche sexuelle. Dans chaque regroupement de Mexicains, on trouve la même oisiveté, des hordes de chiens affamés, des enfants sales avec la face couverte de mouches, de la maladie, des poux, de la crasse humaine, une odeur infecte, de la promiscuité, de la fornication, des hommes paresseux et apathiques, des femmes fainéantes, des pois et du chili, de la liqueur, de la misère, de l'envie et la haine du *gringo*. Et dire qu'il y a des Américains qui veulent que l'on fasse venir encore plus de ces cochons du Mexique » (GARIS[82] 1926 cité par ACUNA, 1972 : 136).

Ces représentations sont combattues par les antirestrictionnistes dont la prise de position et les intérêts sont avant tout fondés sur des motivations économiques. Pour ces derniers, les référents symboliques et les représentations des Mexicains s'inscrivent dans une logique d'exploitation : « tout ce qu'ils (les Mexicains) veulent c'est de travailler un mois aux Etats-Unis, ce qui leur permet de vivre au Mexique pour six mois. Dans notre région, ils ne causent pas de troubles à moins qu'ils ne se décident à rester ici plus longtemps et à s'américaniser. C'est un peuple docile qui se laisse abuser, le shérif peut en faire ce qu'il veut » (ACUNA, 1972 : 137). Et encore : « je suis pour la restriction de l'immigration des *Bohunks* mais non pour celle des Mexicains. Les Mexicains sont de bien trop dociles citoyens et n'essayent pas de s'assimiler (...) les Mexicains ont un sens inné de la courtoisie et ne demandent pas l'égalité sociale comme les nègres. Il n'y aura jamais des questions de race avec les Mexicains » (SHUSTER TAYLOR[83], 1934 cité par ACUNA, 1972 : 137).

On constate par conséquent que la représentation d'une même catégorie de population définie par les mêmes critères peut être fondamentalement opposée ou reposer sur des référents symboliques très différents. En l'occurrence, les caractéristiques attribuées à la catégorie servent de justification aux positions adoptées par des acteurs qui ont à se situer dans le champ politique fortement conflictuel.

[82] Roy L. Garis of Vanderbilt University, *Mexican Immigration : A Report for the Information of Members of Congress*, Committee on Immigration and Naturalization
[83] Paul Shuster Taylor, *University of South California.*

Durant la dépression des années 1930, 500'000 immigrés retournent au Mexique sous l'effet d'une politique restrictive. En effet, outre les retours volontaires – minoritaires cependant – les autorités locales et les agences privées utilisent la persuasion, l'intimidation, la violence et la déportation forcée pour venir à bout du trop-plein d'immigrés. Des moyens subtils sont utilisés pour persuader les Mexicains de quitter les Etats-Unis : à Detroit, on force les familles mexicaines à manger dans les cafétérias publiques qui servent des repas dont elles n'ont pas l'habitude, de la choucroute par exemple. Les travailleurs sociaux (*case workers*) insistent ensuite auprès des immigrés pour qu'ils rentrent au Mexique où ils seraient en bien meilleure santé. On promet aux Mexicains rapatriés de force qu'ils auront l'occasion de revenir aux Etats-Unis quand bon leur semblera quand bien même leurs papiers de sortie indiquent qu'ils ont bénéficié de l'assistance publique, ce qui exclut d'office un nouveau séjour aux Etats-Unis (ACUNA, 1972 : 193).

Après la dépression, cependant, la main-d'œuvre devient à nouveau désirable. L'économie mexicaine se développe mais le pays n'atteint pas le plein-emploi ni une augmentation suffisante des salaires pour tous les Mexicains ; parallèlement cependant la deuxième guerre mondiale stimule l'économie américaine. L'intérêt renouvelé pour une main-d'œuvre bon marché donne naissance au *Emergency Farm Labor Program*, plus connu sous le nom de *Bracero Program*[84], établi par les accords bilatéraux de 1942 entre les gouvernements des Etats-Unis et du Mexique. En juin 1942, le *State Department* et le gouvernement mexicain signent un accord pour l'importation de 50'000 travailleurs. Le *Bracero program* marque le début de l'immigration clandestine (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 69).

Mis à part la période de récession des années 1950 alors que de nouveaux renvois ont lieu, les flux d'immigrés continuent d'augmenter. Entre 1924 et 1964 par exemple, le gouvernement américain finance l'importation de quelque 4 millions de travailleurs mexicains temporaires dans le cadre du *Bracero Program.* Jusqu'en 1968, l'entrée légale aux Etats-Unis est pratiquement libre (GALARZA, 1964 ; KEELY, 1979 in GÓMEZ-QUIÑONES, 1984).

Entre 1953 et 1956, par exemple, on voit arriver 445'000 travailleurs mexicains dans le Sud-Ouest et au Michigan. Les postes semi-qualifiés libérés par les Anglos qui s'élèvent dans l'échelle socioprofessionnelle, le déclin de l'agriculture et le développement des secteurs de la manufacture et des services permettent aux travailleurs mexicains d'occuper des postes un peu moins instables et plus permanents. Le *Bracero program* prend fin le 31 décembre 1964, remplacé par une nouvelle loi votée en 1965 qui devint effective en 1968. Cette dernière limite l'immigration légale provenant de l'hémisphère ouest (GÓMEZ-QUIÑONES, 1984 : 70).

5.4 LES MYTHES FONDATEURS

L'arrivée de millions de migrants a considérablement changé le paysage social et politique de l'Amérique ainsi que les catégories du recensement, mais aussi la conception nationale des Etats-Unis.

Si l'on considère que la construction de la réalité passe par l'émergence d'institutions et d'univers qui visent à légitimer ces institutions, il est une institution qui est fondamentale (aux fondements de) pour un pays, à savoir les mythes fondateurs de la nation. C'est une institution

[84] Pour plus de détails sur le *Bracero Program*, voir Gonzales (1999 : 170-175).

de second ordre comme définie par Berger et Luckmann dans le sens où elle est une justification à ce qui est et dit ce qui doit être. Toutefois, cette justification risque d'être mise en péril par une réalité venant désavouer le caractère naturel, l'allant de soi du mythe fondateur. En ce qui concerne les Etats-Unis, le mythe fondateur reste certes l'arrivée des Pèlerins débarquant du *Mayflower* en 1620. Ces derniers séparatistes, dissidents de la secte des Puritains, étaient une cinquantaine de personnes débarquèrent avec les autres passagers quand le navire dut accoster de force à cause du mauvais temps. Très vite, ils signèrent une déclaration d'indépendance qui fut connue sous le nom de *Mayflower Compact*, la première constitution dans le Nord américain. Grâce à cette dernière, ils furent en mesure de développer une colonie qui intégrait aussi bien les membres de la secte que les autres, une tolérance qui deviendra la marque de l'*American civil life*.

Avec le temps, ils devinrent le symbole de la « véritable identité américaine ». Descendre des ancêtres débarqués de ce vénérable vaisseau est le gage de racines les plus profondes qui soient (GREEN, 1994 : 14). Il est intéressant de souligner que les caractéristiques mises en exergue ne sont pas celles qui rappellent l'organisation politique des Pilgrims comme précurseurs de la société politique américaine mais les attributs ethniques supposés (l'origine nationale, la religion, l'appartenance à la race blanche, la culture, l'anglais, etc.).

Cependant, pour que le mythe garde sa fonction légitimante, il doit faire face aux événements qui pourraient le mettre en question et intégrer les changements historiques de sorte à garder une certaine cohérence. Le concept d'oubli de l'histoire développé par Hobsbawn permet de comprendre que certains événements n'aient pas leur place dans l'histoire ou le mythe national s'ils ne permettent pas de justifier la vision de la nation qu'on désire donner.

Pour Simon, les transformations démographiques (arrivée de millions de migrants), économiques (essor de l'industrialisations) et écologiques (urbanisation) de la première moitié du XX^{e} siècle ont amené une « redéfinition des mythes fondateurs de la nation » (1997 : 5). Dès la fin du XIX^{e} siècle, en effet, on commence à abandonner le *melting pot* comme modèle d'intégration américaine visant à créer une identité commune nouvelle, celui-ci ne parvenant plus d'une part à décrire les situations réelles, de l'autre à maintenir la cohérence du « mythe généalogique » (SIMON, 1997 : 5). Afin de garder la continuité (symbolique) avec les *pilgrim fathers*, comme on les appelle, il fallait intégrer au mythe les immigrations successives constituant le peuple américain. Comme le rappelle Poliakov (1971, cité par Simon, 1997 : 5), le fonctionnement généalogique, voire dynastique, des mythes nationaux produit « toujours une hiérarchisation des positions de chaque courant migratoire en fonction de l'antériorité historique » et ce d'autant plus pour les Etats-Unis dont la première vague migratoire – symboliquement marquée par le débarquement du *Mayflower* – se distingue par son caractère messianique.

Ces mythes soutiennent une certaine vision du monde qui produit une division et un classement en catégories particulières, les Etats-Unis se caractérisant par les différences raciales et ethniques. Mais il est à souligner que les mythes fondateurs tendent à rapporter une certaine vision du monde dont les acteurs-personnages (héros du mythe) sont constitués par une certaine classe, couche , groupe de population (ici, les colons blancs), là même où se recrutent les acteurs-récitants (ceux à qui incombe le rôle de jouer et de réciter les différents actes du mythe).

5.5 LES CATEGORIES SCIENTIFIQUES DE LA PREMIERE MOITIE DU XX^e SIECLE

Les perceptions de l'étranger concomitantes ou opposées ne sont pas le seul fait des acteurs politiques, économiques ou des représentants des communautés, elles touchent aussi les acteurs scientifiques et leur façon de penser. Ces derniers continuent de développer une pensée qui a influencé les représentations de l'époque. En effet, la légitimité sociale des classements entre populations se renforce grâce aux efforts d'un influent réseau d'aristocrates et de scientifiques qui développent les théories de l'eugénisme qui militent pour la reproduction d'une « humanité meilleure ».

Ces concepts clés sont contenus dans l'ouvrage *Passing of the Great Race* de Madison Grant, qui postule l'existence de trois ou quatre grandes races en Europe : la race supérieure constituée par les Nordiques et les habitants du Nord de l'Europe, celles inférieures du Sud et de l'Est de l'Europe, les Alpins, les Méditerranéens et enfin, la race juive. La théorie de Grant met en exergue l'existence d'un rapport étroit entre race et position sociale, estimant que la race et la classe sont agencées de la manière suivante : la classe sociale la plus élevée est racialement pure et composée de nordiques et les classes sociales situées au bas de l'échelle socio-économique sont constituées des races constituant les premiers échelons de la hiérarchie raciale (SACKS, 94 : 80). Cet amalgame entre appartenance raciale et appartenance de classe, en plus de justifier la peur du mélange racial, partagée par Grant, a fortement influencé les représentations sociales d'aujourd'hui. Il n'est pas rare de justifier l'infériorité raciale de certaines populations en alléguant leur bas statut socio-économique et leur niveau de vie, position qui est le plus souvent attribuée à des traits culturels particuliers comme la fainéantise, l'oisiveté, etc. attribués naturellement à une catégorie de population particulière. En d'autres termes, la pensée populaire sous-entend que certains groupes ethniques ou raciaux ont la classe qu'ils méritent.

Parallèlement à l'effort fourni pour formaliser de la manière la plus adéquate possible les types différents de catégories (on a vu la création de dictionnaires des races), les populations étrangères offrent un autre terrain de recherche et sont l'objet d'un regard scientifique nouveau. Il s'agit, dans cette nouvelle approche, non pas de savoir quel groupe est défini par quelle caractéristique, mais de chercher à comprendre comment les immigrés s'installent sur le territoire américain, comment s'organisent les communautés immigrées dans les centre, urbains de l'Amérique du début du siècle.

En ce sens, le développement des sciences et de la sociologie en particulier a joué un rôle non négligeable dans la construction des catégories de l'altérité du XX^e siècle aux Etats-Unis mais aussi dans les processus décrits pour expliquer comment les immigrés s'installent dans le pays d'immigration. Pour ce faire, les auteurs ont fait appel à une série de concepts, qui bien que se rapportant tous au même objet, présentent des modalités théoriques, analytiques et méthodologiques propres en fonction de l'auteur et de l'objet considérés ou de l'approche adoptée. Parler par exemple d'acculturation, d'assimilation, d'intégration ou d'adaptation n'a pas le même sens pour tous les auteurs et diffère selon la période et le contexte national au sein duquel les notions en viennent à être utilisées. En ce qui nous concerne, l'intérêt n'est pas tant de comprendre les théories de la migration en tant que modèles d'explication ou comme modèles pertinents d'analyse pour notre objet mais de montrer en quoi les catégories de pensée scientifique sont ancrées dans un contexte historique qui les influence (de par la réalité sociale qu'il y a à étudier à ce moment de l'histoire, bien entendu, mais aussi par le contexte politique et idéologique qui engendre et laisse émerger certains points de vue particuliers).

Elles sont par ailleurs intimement liées à des processus de construction des catégories, qu'ils soient le fait d'impositions exogènes ou de revendications endogènes

Paradigmes concurrents : l'assimilation vue par l'Ecole de Chicago

C'est dans les années 1920 que l'Ecole de Chicago commence à se pencher sur les approches scientifiques de la notion de race et à s'intéresser à une conceptualisation de l'ethnicité. L'Ecole de Chicago, intéressée à la sociologie urbaine, conduite par Robert E. Park, est la première « analyse moderne » de cette thématique. Ses réflexions sont au fondement d'une tradition de recherche qui a pris une place considérable dans les sciences sociales américaine, en particulier celles qui se sont inspirées de l'étude de Thomas et Znaniecki sur l'adaptation des migrants polonais parue en 1918 et qui ont donné lieu à d'innombrables études empiriques et monographiques quant au processus d'incorporation des immigrés dans les villes américaines.

C'est en particulier la théorie des relations cycliques (le *race-relations cycle* de Park ([1921], 1969) constituées de plusieurs étapes (contact, conflit, accommodation, adaptation et assimilation) qui est considérée comme une des plus grandes contributions dans le domaine. Park voyait ce cycle comme une loi du développement historique, une manière d'analyser les relations entre groupes et de fixer le progrès d'un groupe « minoritaire » suivant un continuum fixe (OMI et al., 1986 : 10). L'assimilation, qui représente le stade ultime du cycle des relations ethniques et raciales, est perçue comme une fusion permettant l'intégration de différents groupes dans une vie culturelle commune (POUTIGNAT et al., 1995) et en ce sens Park est proche de l'idée du *melting pot* développée par Zangwill[85]. Contrairement aux théories assimilationnistes qui suivirent, dans la conception de Park et Burgess, l'assimilation n'implique pas la désintégration des « cultures minoritaires », elle consiste plutôt à s'impliquer dans des groupes de plus en plus larges et inclusifs. Pour les chercheurs de l'Ecole de Chicago, la constitution d'enclaves ethniques n'est pas considérée comme un phénomène négatif, mais est perçue comme une étape nécessaire à l'adaptation dans la société américaine. La différenciation ethnique de la ville permet la pluralité des styles de vie et augmente les ressources disponibles de la vie communautaire. C'est ainsi que les communautés ethniques ne sont pas des obstacles à l'assimilation mais forment la base de l'intégration dans la société américaine.

Le concept d'assimilation est considéré par certains auteurs comme Redfield, Linton ou Herskovits comme la phase terminale de l'acculturation. L'acculturation, notion plutôt associée aux travaux d'anthropologie, en particulier ceux de Malinowski, est née des recherches concernées par les conséquences de la colonisation sur le mode de vie des sociétés indigènes. Par la suite, elle a été utilisée pour étudier les migrations internationales (BOLZMAN, 1996 : 32). Pour Redfield, Linton et Herskovits, l'acculturation est définie comme « les phénomènes qui résultent du contact direct et continu entre des groupes d'individus de culture différente, avec des modifications ultérieures qui affectent les types culturels originaux des groupes impliqués » (REDFIELD et al., 1936). Cette conception implique une influence réciproque entre les groupes qui tendrait à modifier les traits culturels de chacun d'eux et s'inscrirait dans un processus de communication continu. Cet échange

[85] L'enquête de terrain développée par l'Ecole de Chicago n'est pas que l'élaboration d'une nouvelle technique d'enquête, elle repose sur une nouvelle forme d'intervention sociale. Par l'observation, ils étaient en mesure de rendre compte de la réalité vécue des personnes étudiées, de sensibiliser le public et d'entraîner une éventuelle intervention de la part des autorités.

n'est toutefois pas symétrique, mais implique une inégalité entre les groupes constitués d'une culture donneuse et d'une culture réceptrice (BOLZMAN, 1996 : 32).

Cette conception de l'échange culturel ne fait donc pas référence à un processus à sens unique comme le suppose le concept d'assimilation développé dans les années 1950 ; il postule néanmoins l'existence d'une distance culturelle qui influence sur l'acculturation des groupes.

Rappelons que l'assimilation comme elle a été définie par Park est un processus inconscient qui conduit à une reconstruction par le nouveau « groupe ethnique » de son milieu d'origine, visant à terme une assimilation totale. C'est un processus long qui s'échelonne sur plusieurs étapes et qui a un caractère irrévocable. Dans les premiers temps, les pratiques socio-culturelles proches du pays d'origine sont maintenues, puis au cours d'une acculturation progressive les pratiques et attitudes des migrants sont modifiées, s'assimilant peu à peu, pour arriver à terme à une assimilation totale (PARK, 1921). Cette conception va influencer durablement les travaux américains sur la migration, mais aussi les recherches européennes qui utilisent de plus en plus ces concepts importés d'Amérique sans toujours réévaluer leur pertinence pour le contexte européen (BEAUD et NOIRIEL, 1989).

Décomposant le concept d'assimilation en plusieurs éléments, Gordon propose une hiérarchie des différentes dimensions qui permettent d'évaluer le niveau d'assimilation atteint par un individu ou un groupe social. Il distingue différentes phases d'assimilation qui sont censées se suivre dans le temps : l'assimilation culturelle, l'assimilation structurelle, l'assimilation maritale, l'assimilation d'identification ; l'absence de préjugés et de discrimination par la société d'accueil est un facteur important intervenant dans l'assimilation des étrangers (1964)[86], élément souvent oublié dans les théories postérieures. En proposant ce modèle, Gordon prend de la distance par rapport à une définition « objective » des critères d'une assimilation réussie. Pour lui, le terme du processus d'acculturation des étrangers dépend de l'idéologie qui prédomine dans la société d'accueil.

En ce qui concerne l'impact des conceptions scientifiques de l'époque sur le recensement, on peut affirmer que l'intérêt porté aux processus d'assimilation par la future Ecole de Chicago s'organisant autour de Park et Burgess tend à renforcer l'identification des immigrés et de leur descendance pour comprendre leur assimilation. C'est en particulier le double classement qui a été consolidé avec les précisions quant à l'origine des parents et au lieu de naissance, donnant lieu à la catégorie de *foreign-born* et à celle de l'*ancestry*. Le lien entre théories scientifiques et contextes idéologiques est lui aussi évident : de sorte à évaluer l'avancement de l'assimilation ou l'américanisation, c'est selon, les études monographiques sur les différentes communautés se multiplient. Alors que pris dans les débats idéologiques de l'époque, les chercheurs américains avaient, comme Durkheim en France, travaillé à déconstruire les préjugés (BEAUD et NOIRIEL, 1989). ils n'en étaient pas moins prisonniers de ceux de leur époque qu'ils ont paradoxalement contribué à forger. Comme le souligne Simon, de nombreuses recherches répondent à des commandes de grandes fondations comme la *Carnegie Corporation*, et son programme d'étude sur les « méthodes d'américanisation » (SIMON, 1997 : 17).

[86] Pour plus de précisions, voir le résumé proposé par Claudio Bolzman (1996 : 34).

Le passage au paradigme ethnique

Avant 1930, l'approche en termes ethniques est une vision nouvelle et vient concurrencer les thèses à caractère biologique qui expliquent l'infériorité raciale et la considèrent comme constitutive d'un ordre naturel de l'être humain (à l'image de Darwin, Spencer et des eugénistes). Elle s'oppose aux théories inspirées de la biologie et suggère que la race est une catégorie sociale. Dans cette perspective, la race n'est qu'une des composantes de l'identité d'un groupe ethnique. « L'ethnicité est elle-même comprise comme le résultat d'un processus de formation d'un groupe basé sur la culture et la descendance. » Sous cette forme, la culture inclut différents facteurs tels que la religion, la langue, les habitudes, la nationalité et l'identification politique. La descendance tient compte de l'hérédité comme relation à un groupe d'origine en opposition à celle biologique ; ce qui suggère que l'ethnicité est socialement primordiale[87]. Dans les années 60, les théories de l'ethnicité remirent en question la validité d'un quelconque sens d'identité ou d'attachement primordial, estimant que ces concepts aussi étaient construits socialement (OMI et al., 1986 : 15).

Dans les années 1930, les champs d'étude privilégiés par les chercheurs rattachés aux théories de l'ethnicité se centrent sur les questions de migration et de « contact entre cultures » (dans les termes de Park). Les problématiques qui sont issues de cette approche continuent d'intéresser les chercheurs qui s'inscrivent dans ce courant, à savoir l'incorporation ou la séparation des minorités ethniques, la nature de l'identité ethnique et l'impact de l'ethnicité dans le champ politique, par exemple. Au sein du paradigme ethnique, le débat central entre assimilationnistes et pluralistes culturels concerne la question du maintien des identités des groupes ethniques dans le temps et par conséquent de la viabilité de l'ethnicité dans une société caractérisée par l'existence d'une culture majoritaire supposée unifiée, appelée « *Anglo-conformity* » (OMI et al., 1986 : 16).

La référence empirique principale des théories de l'ethnicité est l'étude de l'immigration et de l'organisation sociale y relative. Park et son étudiant Louis Wirth considèrent le développement des enclaves ethniques, cette « mosaïque morcelée de populations », comme les étapes d'un cycle menant à l'assimilation. La perspective de Kallen, quant à elle, met l'accent sur l'acceptation des différentes cultures des populations migrantes. Ces deux types d'approches, assimilationniste et celle du pluralisme culturel, ont largement mis l'accent sur l'immigration des Européens, qualifiée par Kallen de « migration atlantique » (OMI et al., 1986 : 16).

La parution de l'ouvrage *An American Dilemma* écrit en 1944 par Gunnar Myrdal et ses collaborateurs a consacré le paradigme ethnique comme le cadre théorique dominant de l'époque ; il remettait en question les théories biologisantes et racistes et prônait la désidérabilité de l'assimilation pour les Noirs (OMI et al., 1986 : 17). Le dilemme naissait de la contradiction qui existait entre les idéaux démocratiques de liberté et d'égalité pour tous et le traitement des Africains-Américains au cours de l'histoire américaine. Pour Myrdal, ce dilemme ne pouvait être résolu qu'à la condition que le traitement des Noirs soit aligné sur les idéaux supérieurs de la République (CASHMORE, 1995 : 218).

L'assimilation était perçue comme la réponse naturelle et allant de soi au dilemme posé par le racisme. En effet, Myrdal estimait, à l'instar de Franklin Frazier, qu'il y avait certains aspects de la culture noire qui ne pouvaient être guéris que par une assimilation totale (OMI et al.,

[87] Voir à ce propos les théories de l'ethnicité primordialistes développées dans le chapitre II.

1986 : 18). Le fait que la théorie de l'ethnicité s'impose avec les études de Myrdal tient également aux impératifs politiques du moment – la guerre – qui visent à condamner le phénomène de l'inégalité raciale et le despotisme, à moderniser et à mobiliser la société américaine en vue de son rôle de leadership pour l'après-guerre (OMI et al., 1986 : 18).

Pour les tenants de la *critical race theory,* le concept d'ethnicité et de groupe ethnique aux Etats-Unis est née en dehors de l'expérience des minorités raciales comme les Afro-Américains par exemple. Les concepts utilisés pour étudier les phénomènes migratoires aux Etats-Unis se basent sur les migrations européennes, et ont été appliqués en vertu de ce que l'on appelle l'analogie du migrant (*migrant analogy*). Cette analogie est violemment critiquée par les tenants de la *critical race theory* qui insistent sur l'importance des différences entre les populations et leurs rapports avec la société dominante (OMI et al., 1986).

Les théories des années 1950

Contrairement aux approches développées par l'Ecole de Chicago au cours des années 1920, l'assimilation telle qu'elle est développée en ce milieu de siècle s'inspire du courant fonctionnaliste. La principale interrogation liée au concept d'intégration touche au processus au travers duquel une société absorbe un nouvel élément sans compromettre sa structure (POUTIGNAT et al., 1995). Dans cette perspective, la dynamique entre groupes se voit réduite à « un hypothétique face à face entre deux partenaires abstraits » (POUTIGNAT et al., 1995 : 72) : les immigrants d'une part et la société d'accueil de l'autre conçue comme une totalité intégrée. L'ajustement doit se faire progressivement entre l'acculturation des nouveaux arrivants (processus psychosocial d'intériorisation des nouvelles valeurs et attitudes) et leur acceptation par les membres de la société d'accueil (accès aux différents secteurs d'activité sociale). L'idée de conflit développée par Park disparaît et ne permet plus, dès lors, de comprendre la prise de conscience de la solidarité ethnique. Dans la plupart des théories de l'assimilation des années 1950, l'adaptation représente une première étape d'un continuum d'ajustement des migrants au terme duquel les groupes immigrés se trouvent dissous, les individus ne pouvant plus être distingués des autochtones.

Dans cette perspective, Fairchild définit l'assimilation comme « le processus à travers lequel des cultures différentes, ou des individus et des groupes représentant des cultures différentes fusionnent dans une unité homogène » (FAIRCHILD, 1944 : 274 in BOLZMAN, 1996 : 33), processus qui mène à une disparition totale des différences et est à terme inévitable et souhaitable. En effet, pour de nombreux auteurs, l'assimilation est un processus à sens unique d'acquisition par un groupe de la « culture d'un autre groupe social à un niveau tel que la personne ou le groupe n'a plus de caractéristiques qui l'identifient avec son ancienne culture ni d'allégeance particulière à cette ancienne culture » (ROSE, 1965 in BOLZMAN, 1996 : 33).

Pour Warner, la position dans le continuum peut être évaluée en fonction du degré de conformité à l'idéal-type de l'Américain tel qu'il est incarné par la figure du Yankee (POUTIGNAT et al., 1995 : 73). Dans cette perspective les facteurs qui favorisent l'assimilation (apprentissage de la langue, mariages mixtes, etc.) sont tenus pour des indices de l'affaiblissement de la conscience et de la solidarité ethnique ; l'intégration dans la société nécessite par conséquent le relâchement de liens ethniques ou à l'inverse l'intégration entraîne automatiquement la destruction de la solidarité de groupe.

En résumé, le postulat qui sous-tend les théories assimilationnistes dote les sociétés industrielles d'une tendance à l'universalisme et à la standardisation des modes de vie et des comportements. Si onl'applique au phénomènes migratoires, les différences culturelles perdent de leur importance au fil des générations sous l'effet de « forces universalisantes » au travers de la scolarisation et de la culture de masse (POUTIGNAT et al., 1995 : 73).

Cette conception scientifique est fortement liée à la philosophie libérale et progressiste de la sociologie américaine des années 1950-1960 qui voit dans l'assimilation une tendance inévitable mais aussi souhaitable. Cette perspective traduit aussi le credo libéral dans les progrès de l'individualisme, comme « possibilité croissante pour l'individu de se tracer lui-même un destin social (*achievement*) qui échappe aux contraintes du groupe d'appartenance et à la fatalité des statuts hérités (*ascription*). L'idéologie assimilationniste relève à la fois, selon les termes d'A.D. Smith du rêve cosmopolite et de l'idéal messianique » (POUTIGNAT et al., 1995 : 74). En ce sens l'assimilation est la condition pour qu'une société moderne universelle entre dans la civilisation scientifique et rationnelle (SMITH, 1981).

Plus récemment, la définition de l'assimilation a évolué et se rapproche de la définition plus classique de l'acculturation, à savoir un « processus d'influence culturelle réciproque à travers lequel des individus et des groupes arrivent à partager une culture commune » (HORTON et HUNT, 1976 : 304 cité par BOLZMAN, 1996 : 33). Cette définition est très proche de celle de l'intégration que l'on utilise en Europe. En effet, le terme d'assimilation a mauvaise presse dans la littérature francophone, il est utilisé dans le sens fonctionnaliste, à savoir comme un processus univoque, une mainmise de la culture dominante sur celle du groupe minoritaire.

6 LA REVOLUTION DES ANNEES 1960

Alors que les événements prennent un tour nouveau, que les revendications des particularismes raciaux et ethniques font rage, le mythe de l'homme américain, de l'*anglo-conformity* ou du *melting pot* commence à se morceler et nécessite un nouveau lifting. Dans le courant des années 1960, en effet, le dispositif conceptuel supportant les théories de l'assimilation s'écroule (HIRSCHMAN, 1983 in SIMON, 1997 : 7).

6.1 AU TRAVERS DE LA COMMUNAUTE MEXICAINE

La période qui s'étend des années 1960 à 1975 est fondamentale pour comprendre les changements qui adviennent au sein de l'ordre des classements des populations des Etats-Unis d'Amérique et en particulier des catégories du recensement. Retracer l'histoire de cette période serait trop complexe et trop long dans le cadre de ce travail, c'est pourquoi nous avons choisi de traiter ce moment social important au travers des événements qui ont marqué la communauté mexicaine installée aux Etats-Unis. L'évolution de l'associationnisme mexicain ou chicano et l'émergence de leaders politiques au sein de la communauté se présente comme une lunette à travers laquelle nous lisons l'histoire d'une époque de toute façon impossible à saisir dans sa complexité. Cela donne à voir comment le fait d'être reconnu dans ses appartenances catégorielles et de porter un nom plutôt qu'un autre est un enjeu qui prend peu à peu de l'ampleur pour investir la scène publique et, à terme, déboucher sur une véritable révolution de société. Cette focalisation sur la communauté mexicaine permet d'opérer le tri obligé auquel il faut s'astreindre dans toute étude socio-historique et constitue, en quelque sorte, le premier filtre qui permet de dégager les « lignes de tension »

(DESROSIÈRES, 1993) pertinentes pour l'analyse. De plus, la démarche se justifie par une étude contextualisée des catégories et des noms qui désignent les Mexicains, qui, par ailleurs, constituent la thématique principale de l'enquête empirique.

Dès lors, c'est au travers de l'histoire d'une communauté et des ses représentants que nous avons choisi de comprendre comment est advenue la révolution ethnique des années 1960 et pourquoi les paradigmes et les conceptions qui étaient en vigueur jusque-là ne parviennent plus à légitimer ou, le cas échéant, à expliquer la réalité sociale en question.

L'associationnisme mexicain

Même si le mouvement chicano – comme on l'entend aujourd'hui – est né et s'est tout particulièrement développé avec les manifestations estudiantines des années 1960, on oublie trop souvent que les Mexicains organisent très tôt leur communauté. Avant le traité de *Guadalupe Hidalgo* (1848), on trouve déjà des sociétés mutuelles constituées sur une base familiale qui sont, par ailleurs, celles qui ont duré le plus longtemps. L'association la plus importante au début du XX^{e} siècle est *La Alianza Hispano Americana*, qui s'investit dans le domaine social, économique et politique alors que de nombreuses autres organisations poursuivent des objectifs très différents comme l'organisation des funérailles des familles mexicaines, la protection des Mexicains contre les injustices comme les déportations, la lutte des traitements inégalitaires au sein du système judiciaire, etc.

Le point de vue assimilationniste qui se développe au début du siècle ne constitue pas l'apanage d'une frange particulière de la population comme les intellectuels ou les politiques, il est aussi, dans une certaine mesure, intériorisé – parfois revendiqué – par les minorités. A titre d'exemple, on peut citer une des associations qui s'est particulièrement illustrée dans les années 1930, la *League of United Latin American Citizens (LULAC)* et qui regroupe des citoyens américains d'origine mexicaine appartenant à la classe moyenne. La LULAC, formée en 1929, se dote d'un nom anglais plutôt qu'espagnol et adopte l'anglais comme langue officielle ; cette valorisation de l'anglais traduit une volonté d'intégration évidente au vu de l'importance accordée à ce dernier comme marqueur d'appartenance et d'identité dans un pays qui ne reconnaît qu'une langue nationale. De plus, l'orientation intégrationniste de l'association est explicitement exprimée dans l'un de ses documents, qui rappelle que ses buts sont, entre autres, de « développer au sein des membres de notre race le meilleur, le plus pur et le plus parfait type de vrai et loyal citoyen américain » (ACUNA, 1972 : 190). Quant aux objectifs plus généraux, ils semblent viser l'équilibre entre la culture anglo-américaine et celle dérivant des origines mexicaines (GONZALES, 1999). Une des manières d'y arriver, outre l'engagement dans le domaine social et politique, est de promouvoir l'enseignement de l'anglais aux jeunes d'origine mexicaine avec comme objectif principal à moyen terme leur intégration dans le système scolaire américain.

Dès les années 1930, Los Angeles constitue le centre de l'activisme urbain mexicain. De nombreux jeunes prennent contact avec des organisations actives dans le cadre des églises catholiques locales. C'est au sein de ces dernières que les prêtres mexicains ont l'occasion de recruter des jeunes dans des programmes soutenus par la *Catholic Youth Organization* et les *Catholic Settlement Houses* et de transmettre un certain nationalisme, qui, par ailleurs, en alarma les responsables. Cette manœuvre est d'autant plus aisée à cette époque que la *Young Men's Christian Association* (YMCA) étend ses programmes jusque dans les *barrios*. Pour certains auteurs dont Acuna, ce sont les activités développées dans ce cadre, en plus de

l'influence du parti communiste, toutefois peu fréquenté, qui ont réveillé une conscience de groupe au sein de la jeunesse mexicaine (ACUNA, 1972 : 196).

Durant cette période, les groupements locaux et spécialement les *Catholic Youth Organization* locales sont très actives ; différents courants fusionnent dans la *Mexican Youth Conference* connue parfois sous le nom de *Mexican American Movement* (MAM). De type anticonformiste, cette organisation est une association d'étudiants des *Colleges* et des universités dont l'objectif premier est de développer l'éducation. En 1938, l'organisation *El congreso de Pueblo de Habla Española* tient sa première conférence. Ses membres se mobilisent contre les injustices sociales et la discrimination qui touchent les Mexicains, mais aussi contre la ségrégation qui existe dans les écoles et les établissements publics.

Les années 1940-1950

Dans les années 1940, du fait de la guerre, un grand nombre de Mexicains, dont beaucoup de femmes, s'installent dans les villes, qui offrent de meilleurs emplois[88]. Bien que la situation s'améliore pour bon nombre d'entre eux, la discrimination est encore monnaie courante, l'accès à des emplois relativement bien rémunérés est fortement limité et les logements sont en mauvais état et situés dans des barrios séparés des autres quartiers. Les écoles sont elles aussi ségréguées, sans parler des nombreux endroits publics qui sont interdits aux Mexicains (GONZALES, 1999). Par exemple, à Los Angeles, les piscines sont ouvertes aux Noirs et aux Mexicains uniquement le mercredi, jour des nettoyages (ACUNA, 1972 : 200).

C'est une époque au cours de laquelle la deuxième guerre mondiale domine tous les aspects de la vie américaine y compris celle des Mexicains. De nombreux leaders d'associations mexicaines entrent dans les forces militaires et participent à l'enrôlement des Mexicains dans l'armée, qui a été disproportionné en comparaison de la population mexicaine totale résidant aux Etats-Unis. Selon les estimations de Manuel G. Gonzalez[89], entre 250'000 et 500'000 Mexicains nés aux Etats-Unis sont engagés pour servir l'Amérique sur une population totale de 2,7 millions de Mexicains y résidant. Pour l'historien Raúl Morin, les Mexicains ont été l'un des groupes les plus décorés de la guerre mais aussi un des moins reconnus, également dans les programmes scolaires d'enseignement de l'histoire nationale (GONZALES, 1999).

A la fin de la guerre, de nombreux vétérans sont fiers de leur engagement et espèrent pouvoir, enfin, bénéficier de tous les droits accordés aux citoyens américains; une euphorie générale s'empare de la communauté mexicaine, qui compte sur la concrétisation des promesses de démocratie et de fraternité clamées par la propagande de guerre. Il semble, pourtant, que la discrimination et l'exclusion, le racisme, le déni de la participation politique et les difficultés économiques contribuent à leur faire perdre leurs illusions, leur rappelant l'époque des *Pachucos riots* (ACUNA, 1972 : 199).

---

[88] On compte entre 240'000 et 750'000 Mexicains vivant à Los Angeles County, formant près de 10% de la population (ACUNA, 1972).

[89] Manual G. Gonzales est historien. Le situer dans le champ scientifique n'est pas une tâche facile : s'il peut être considéré comme un auteur appartenant aux *ethnic studies*, sa pensée est nuancée et considère de nombreuses références documentaires et bibliographiques qui s'inscrivent dans des approches différentes. Le titre de son dernier ouvrage *Mexicanos* (et non chicanos, terme que des auteurs comme Acuna utilisent indépendamment du fait qu'il soit employé par les populations qu'il étudie) laisse entendre qu'il ne désire pas s'affilier à la seule pensée chicano.

C'est en effet au cours de la décennie précédente, dans les années 1940, qu'ont eu lieu ce que l'on a appelé les *Pachucos riots*, ainsi qu'on a qualifié les violents conflits entre les jeunes d'origine mexicaine et la police américaine. Les *Pachucos* ou les *Zoot-suiters*, apparus à El Paso à la veille de la guerre, sont des jeunes âgés entre 13 et 17 ans appartenant aux clubs relativement peu organisés des *barrios* qui revendiquent la reconnaissance d'une sous-culture au sein de la communauté mexicaine. Bien que relativement peu nombreux, les *Pachucos* ont eu une énorme influence sur les jeunes générations des années 1940-1950. Se trouvant en porte-à-faux entre deux mondes (les immigrés mexicains encore tournés vers le Mexique et la société américaine qui ne favorise pas leur accès à une pleine appartenance socio-économique), les *Pachucos* se rebellent en tentant de créer une « nouvelle société unique » (GONZALES, 1999 : 166). Certains auteurs parlent du *Pachuco* comme d'un lien symbolique entre le Mexicain et l'Anglo-Américain au travers d'une expression de révolte. Ce qui les caractérise, c'est la forte revendication identitaire qui, dans ses signes les plus visibles, s'exprime par l'emprunt d'une coiffure et d'habits particuliers (un large et long manteau sur des pantalons très amples à taille haute et un chapeau de feutre à large bord) et par l'ostentation de tatouages. Pour les filles, très maquillées, les robes sont courtes et les cheveux rassemblés en des chignons pompadour. Si ce style n'est pas particulièrement excentrique pour l'époque, il habite les écrans de cinéma, il est fortement exagéré chez les *Pachucos* qui l'ont fait leur, exhibé comme un des symboles de leur révolte. Une autre marque distinctive est l'adoption d'un patois, le *caló*, qui est une forme de mélange entre l'espagnol, l'anglais et le slang parlé par les populations noires (GONZALES, 1999 : 166). Bien que la plupart d'entre eux sont citoyens américains, comme la majorité de leurs parents d'ailleurs, ils sont considérés comme étrangers au sein de la société américaine. Alors que les institutions, l'école par exemple, leur renvoient des images plutôt négatives, leur résistance se traduit par le refus de tout ce qui menace et peut mettre en péril ce qu'ils considèrent comme une identité hybride.

L'analyse proposée par Acuna replace l'émergence des bandes de *Pachucos* dans le contexte socio-historique des années 1940 et les tensions raciales qui le caractérisent, encore aiguisées par la guerre. Pour ce dernier, en effet, la confrontation entre les *Pachucos* et les autorités s'explique par le fait qu'à cette époque peu de Noirs vivent dans la région de Los Angeles, qu'il n'y a pas de larges ghettos d'immigrés européens comme dans d'autres villes de l'Est. Ce faisant, les Mexicains constituent la cible privilégiée des mouvements nativistes et racistes américains. De plus, les journaux, les instances politiques et l'opinion publique ainsi que la police contribuent à créer un climat de peur lié aux jeunes *Pachucos* en exagérant souvent leur violence (ACUNA, 1972, GONZALES, 1999). Les fameux procès intentés contre les jeunes *Pachucos* en 1942, accompagnés de verdicts exemplaires (GONZALES, 1999), et les actions menées par la police donnent une importante visibilité sociale à ces événements qui attirent l'attention de l'opinion publique. Cet épisode est un des moments marquants de l'histoire de la communauté mexicaine, c'est un fait historique qui a été investi d'un sens et d'une symbolique pour de nombreux Mexicains. Pour Gonzales, il a contribué au fait que durant de nombreuses années, un certain nombre de Mexicains refusent de s'identifier avec la citoyenneté américaine, qu'ils possèdent pourtant.

Au lendemain de la guerre

Dans les années 1950, en dépit du climat politique ambiant, les mouvements associatifs continuent d'exister mais leur tâche est rendue difficile. Après la guerre, les associations, regroupées en *Unity Leagues*, s'organisent et visent en premier lieu à protéger les membres de la communauté mais aussi à lutter contre la ségrégation raciale dans les écoles et dans les

services publics et à participer au jeu politique[90] (GONZALES, 1999). Elles sont, cependant, contraintes de travailler en secret, forcées d'utiliser des méthodes plus discrètes du fait des « pressions antidémocratiques et inconstitutionnelles qui existent à cette époque » (ACUNA, 1972 : 214). Le « fouet » de Joseph McCarthy du Comité d'investigation spéciale du Sénat américain (*U.S. Senate Special Investigation Committee*) est redouté par les leaders mexicains qui sont nombreux à être inscrits sur les listes noires, dénaturalisés et/ou déportés. Par ailleurs, la pression imposée par les nativistes est si forte que la plupart des organisations chicanos capitulent : ceux qui tentent de poursuivre leur action sont très souvent harassés, emprisonnés ou même renvoyés au Mexique. Ce qui porte, pourtant, le plus de préjudice au mouvement chicano dans les années 1950, est le *McCarran - Walter Immigration and Nationality Act* de 1952 qui, comme d'autres avant lui, use de la menace de la déportation pour intimider les dissidents et les personnes indésirables.

La fin de la guerre profite néanmoins à une frange de la population mexicaine. Pour GÓMEZ-QUIÑONES, la classe moyenne commence à se développer et s'investit dans le champ politique entre 1941 et 1960, cela représente selon lui une étape particulière de ce qu'il appelle le « développement culturel » (GÓMEZ-QUIÑONES, 1990), et en particulier de l'accès des Mexicains en politique, annonçant l'émergence des mouvements civiques.

Les années 1960

La communauté noire conduit, depuis les années 1950 déjà, une intense croisade pour ses droits, sous l'égide de Martin Luther King et sa lutte non-violente. Ces mouvements, et en particulier l'effort de visibilisation et de reconnaissance opéré par leurs représentants, propulsent les revendications des minorités au rang de questions sociales et politiques de premier ordre. Elles influencent bien entendu le *Civil Rights Act* de 1964 mais aussi le sens donné à l'*Economic Opportunity Act*[91] de 1964 et à la *New Frontier* de John Fitzgerald Kennedy qui représente par ailleurs le renouveau d'un certain idéalisme aux Etats-Unis comme à l'étranger. De nombreux jeunes, et non seulement ceux qui appartiennent aux minorités, entrent ainsi dans la coalition de la « nouvelle frontière » avec l'espoir de changer la société. Plus tard, ce sera la « lutte contre la pauvreté » qui sera mise sur pied par le gouvernement de Lyndon B. Johnson, président démocrate des Etats-Unis, influencé par le *New Deal* de Franklin D. Roosevelt[92] et la *New Frontier* même si le programme sera relégué au second plan du fait de l'engagement de l'administration fédérale sur un autre front, à savoir la guerre du Vietnam.

Face à l'ampleur des mouvements des minorités, dont les revendications apparaissent de plus en plus comme des problèmes de la société américaine dans son ensemble et non plus uniquement ceux des communautés concernées, le rapport à l'altérité ne peut qu'être transformé. Du point de vue idéologique en effet, alors que le modèle assimilationniste – au travers de l'idéal du *melting pot* ou de la pression à l'*anglo-conformity* – perd du terrain, la notion de « pluralisme culturel » prend de l'ampleur. Il faut alors, pour garder intact le mythe national, mobiliser des caractères qui tout en gardant une certaine cohérence reconnaissent les

[90] Pour plus d'informations sur l'associationnisme mexicain entre 1940 et 1950, se référer, entre autres, à l'ouvrage de Gonzales (1999 : 178-187).

[91] L'*Economic Opportunity Act* met l'accent sur l'instruction et les programmes d'éducation et de formation, organise des corps de travail et des corps de jeunesse dans les quartiers, institue des programmes de travail et d'études au sein de la communauté, etc.

[92] En 1932, Roosevelt annonce le *New Deal*, programme national visant à redresser la situation économique difficile.

spécificités de chacun. Le pluralisme culturel naissant est parfaitement exprimé par la formule de J. F. Kennedy qui parle des Etats-Unis comme d'une Nation des Nations (*Nation of Nations*). Le pluralisme culturel conçoit la société américaine comme un ensemble de groupes qui bien que partageant le même territoire, conserve chacun son identité culturelle propre. En effet, si le pluralisme culturel est un modèle scientifique et un outil d'analyse permettant de comprendre les modalités suivant lesquelles des groupes différents peuvent vivre ensemble, il s'avère être, aussi, un idéal de société que l'on désire atteindre : une société au sein de laquelle tous les groupes peuvent exprimer leurs différences et cultiver leur unicité sans créer de conflits » (CASHMORE, 1995).

L'idéologie du pluralisme culturel n'est toutefois pas nouvelle. On la trouve déjà évoquée dans les écrits de Kallen (1924, 1956) qui dénonce la conception du *melting pot* d'Israel Zangwill et lui oppose un « droit à la différence » ethnique et culturelle. Dans les années 1960, le « nouveau pluralisme » met l'accent sur l'importance des identités ethniques au niveau collectif mais aussi individuel. Si le retour aux origines, la demande de reconnaissance d'une identité particulière sont des éléments fortement valorisés au sein des communautés noires et mexicaines, ils touchent aussi les autres groupes et en particulier les descendants des immigrées européens. Les changements politiques et sociaux, les revendications des minorités ainsi que la recherche des origines ethniques des immigrés européens d'avant 1924 s'inscrivent donc dans un mouvement plus vaste que l'on a par la suite qualifié de renouveau ethnique (*ethnic renewal*) (SIMON, 1997 : 4).

Dans la perspective du pluralisme culturel, la relation entre l'altérité et l'Etat se voit elle aussi transformée et s'approche de plus en plus de ce que les observateurs européens appellent le modèle américain, mettant l'accent sur l'intégration communautaire. En effet, cette nouvelle perception du monde constitue en même temps une vision politique qui transforme complètement le rapport entre l'individu et l'Etat dans sa conception contractuelle. L'appartenance ethnique n'est plus perçue comme un frein à l'égalité des citoyens mais constitue, au contraire, le socle de la participation à la vie politique et sociale comme membres de groupes particuliers comme les *hyphenated groups* par exemple (POUTIGNAT et al., 1995). Le trait d'union qui lie Italien à Américain dans la désignation *Italian-American* indique bien la conjonction entre une particularité ethnique (nationale, etc.) et la pleine appartenance à la société américaine, tout au moins sur le plan théorique. Dans les faits, en effet, la parité des groupes ethniques reste en priorité le privilège des groupes d'origine européenne.

6.2 LA DISCRIMINATION PREFERENTIELLE (AFFIRMATIVE ACTION)

C'est donc au moment où l'américanisation est déjà en crise depuis quelques années et en réponse aux revendications des minorités issues des années 1960 que les premiers programmes liés aux droits civiques et les mesures de discrimination positive sont mis en place. Le mouvement pour les droits civiques exerce des pressions sur le système légal pour obtenir l'accès à une citoyenneté pleine et entière ; mais alors que les changements se font attendre, il recourt à la violence pour se faire entendre. Les représentants des groupes minoritaires obtiennent la mise en place temporaire de programmes de discrimination préférentielle destinés à redresser les inégalités : l'*affirmative action,* mise en place sous la présidence de Lyndon B. Johnson, est une politique préférentielle à l'égard des minorités et des femmes. Elle est composée d'un ensemble de lois qui visent à compenser les handicaps socio-économiques (historiques) des minorités du fait de la couleur de leur peau ou de leur

sexe, stigmates négatifs dans la compétition érigée en système qui oppose les groupes les uns aux autres.

L'*Affirmative action* est principalement constituée de 4 lois, à savoir :

- L *Civil Rights Act* (1964), signé le 2 juillet 1964 par le président Lyndon Johnson, qui porte sur la prohibition des discriminations raciales dans tous les domaines de la vie sociale et économique (emplois, syndicats…), dans la sphère publique, à savoir les hôtels, les théâtres, les restaurants, et prévoit de retirer les aides fédérales aux programmes publics en cas de discrimination. La création de commissions comme la *Federal Community Relations Service* et la *Federal Equal Employment Opportunity Commission* ont pour but de renforcer la loi ;
- Le *Voting Act* (1965) enregistre les votants dans les localités ségréguées et discriminées ;
- Le *Fair Housing Act* (1968) contrôle les discriminations potentielles sur le marché du logement ;
- L'*Economic Opportunity Act* permet d'accorder une aide directe aux quartiers noirs.

L'évaluation a posteriori de la politique de l'*Affirmative action* montre qu'elle a participé à la constitution d'une classe moyenne puisque la mobilité sociale ascendante des groupes discriminés a été accélérée. Si une certaine frange de la population noire en particulier ou appartenant à d'autres minorités a accès à des postes qualifiés, cela a aussi tendance à renforcer les inégalités au sein même des communautés. Cette politique a, toutefois, des effets pervers qui vont à l'encontre de sa finalité première et qui portent préjudice aux populations minoritaires. Elle a notamment pour conséquence de ressusciter des réactions conservatrices attachées à une idéologie du mérite qui tend à dévaloriser les personnes ayant bénéficié de l'*Affirmative action,* souvent stigmatisées sur leur lieu de travail par exemple.

Toutes ces transformations politiques laissent présager le changement qui adviendra dans la détermination et l'utilisation des catégories dans le recensement mais aussi dans les modèles scientifiques.

6.3 POLITIQUE MIGRATOIRE

La politique migratoire décidée au cours des mêmes années suit en partie le mouvement. En 1965, le vote des amendements Kennedy-Johnson à la loi de 1952 abolit le système des quotas limitant les entrées sur le territoire américain en fonction des origines nationales et introduit un nouveau principe directeur : la complète égalité d'origine des immigrants (LACORNE, 1997). Dès lors, la race, l'ethnie, la langue et les liens historiques avec les Etats-Unis ne sont plus des critères de sélection pertinents. Pour Lacorne, ce changement de politique qui interdit toute définition ethnique de la « bonne » et de la « mauvaise » immigration, est la conséquence des pressions de groupes italiens, juifs, polonais ou grecs qui s'estimaient injustement défavorisés par les anciens quotas privilégiant les émigrés d'Europe du Nord (1997). Quelle que soit la taille, la situation géographique, un plafond maximum est fixé pour chaque hémisphère avec une dérogation pour les frères et les sœurs des immigrés, qui sont autorisés à rejoindre leur fratrie. De très nombreux Asiatiques arrivent aux Etats-Unis dans le cadre de ce regroupement familial.

Alors que les mesures de discrimination positive visent à réduire l'inégalité entre les « groupes ethniques et raciaux », le renversement de la situation économique des années 1970 mobilise fortement l'opinion publique contre l'immigration. Au niveau fédéral, on opte pour de nouvelles restrictions en faveur de la limitation des nouveaux immigrés mexicains alors qu'une attention toujours plus grande est portée au contrôle des frontières avec le Mexique. En dépit de cela, la migration « temporaire » qui avait été initiée lors du *Bracero program* devient un élément permanent de la vie américaine (MASSEY, 1987 : 670). La récession, l'inflation et le chômage ainsi que la crainte d'une crise économique caractérisent le début des années 1970. Les études de GÓMEZ-QUIÑONES (1984)[93] montrent que certains politiciens de droite, le INS (*Immigration and Naturalization Standard*) et certains groupes d'intérêt interviennent dans les médias avec des discours qui visent à fomenter une peur de la présence immigrée illégale, espérant ainsi réveiller le sentiment anti-Mexicain dans la population. Les catégories de la migration et les innombrables référents symboliques négatifs qu'on leur attache sont manipulés à des fins politiques : les immigrés sont perçus comme la cause des problèmes économiques du pays. Pour cet auteur, le pivot des argumentations contre l'immigration illégale est celui de la sécurité nationale qui contribue – par extension – à faire de toute immigration mexicaine un problème social et politique particulièrement aigu. La catégorie des immigrés illégaux devient dès lors un schème de pensée qui présente une pertinence certaine dans l'explication du monde social américain et particulièrement de ses problèmes. Dès le moment où il se constitue un champ de lutte qui a pour enjeu la présence de la population mexicaine sur le territoire national, l'ensemble de la population mexicaine est associée à la catégorie des immigrés illégaux, ce qui a pour conséquence de modifier les représentations de cette dernière sur la base des préjugés attribués aux illégaux.

Imperceptiblement, la figure du travailleur illégal est, en particulier dans le Sud-Ouest, associée aux Mexicains, même si la grande majorité d'entre eux est née aux Etats-Unis et y a grandi.

6.4 LA POPULATION MEXICAINE A L'AUBE DES ANNEES 1960

Il est utile pour comprendre l'avènement du *Chicano movement* de brosser un rapide tableau de la population mexicaine vivant aux Etats-Unis dans les années 1960. La meilleure source d'informations reste l'ouvrage de Leo Grebler, Joan W. Moore et Ralph C. Guzmán, *The Mexican-American People : The Nation's Second Largest Minority*, publié en 1970. Cette étude, bien qu'une des plus complètes de l'époque, doit néanmoins être considérée avec précaution vu les sources employées, à savoir le recensement décennal de la population. En effet, le recensement de 1960 ne comprend pas de catégorie séparée pour les Mexicains mais les identifie à partir de leur nom de famille (*Spanish surname*), une rubrique qui inclut aussi les Portoricains, les Cubains, etc. De plus, le recensement, comme toute autre statistique gouvernementale, d'ailleurs, tend à sous-estimer le nombre de Mexicains du fait de la difficulté de comptabiliser les travailleurs immigrés et en particulier les illégaux. Les chiffres et les analyses présentés dans cette recherche sont néanmoins pertinents pour déterminer des tendances générales.

Selon les estimations de Grebler et de ses collègues (1970), l'immigration légale en provenance du Mexique au cours des années 1950 atteint environ 290'000 personnes alors que l'immigration illégale est estimée à quatre fois plus. En 1960, les personnes d'origine

[93] Gómez-Quinones est un des doyens des historiens chicanos, ses études portent tout particulièrement sur l'immigration mexicaine aux Etats-Unis.

mexicaine constituent la deuxième minorité des Etats-Unis ; 85% de cette population est née sur le territoire et possède par conséquent la citoyenneté américaine. Quant à la population mexicaine totale résidante en 1960, elle s'élève à 3'842'000 personnes parmi lesquelles 87% installées dans le Sud-Ouest, en particulier au Texas et en Californie ; la majorité habite en zone urbaine. Cependant, qu'ils vivent à la campagne ou dans les centres urbains, les auteurs constatent que les Mexicains ont tendance à résider dans des communautés ethniques ségréguées. La population est plus jeune comparée aux autres catégories ethniques ou raciales enregistrées dans le recensement, ce qui est, en partie, dû à un taux de natalité élevé. De manière générale, l'enquête montre qu'en moyenne la situation socio-économique des Mexicains s'améliore en dépit de l'arrivée de nouveaux immigrés qui tirent la moyenne vers le bas, les travailleurs manuels diminuent au profit d'une accession à la classe moyenne, les femmes entrent sur le marché du travail et le niveau d'instruction s'élève. Pourtant, si en regard des années précédentes, il semble y avoir une progression pour les Mexicains, une comparaison entre communautés montre qu'ils se situent dans le bas de l'échelle pour ce qui est de la formation, du taux d'occupation et du niveau des revenus (GREBLER et al., 1970). En effet, l'avancement des Mexicains au niveau socio-économique est proportionnellement moins important que celui des autres communautés et en particulier des Anglo-Américains (les Blancs sans compter les Hispaniques), ce qui renforce encore les inégalités sociales au sein de la société américaine (GONZALES, 1999).

La mobilisation sociale

Influencés par les revendications sociales et politiques menées tambour battant par les Noirs américains, les Mexicains sont de plus en plus sensibilisés par les problèmes qui touchent leur communauté. Ils commencent à s'organiser eux aussi et se mobilisent pour la reconnaissance de leurs droits civiques, l'amélioration de la formation et du système éducatif, ils combattent la disparité sociale et l'inégalité de traitement, travaillent dans les domaines du logement, de l'emploi et de la violence de la police. Le niveau scolaire particulièrement bas des enfants mexicains inquiète les membres de la communauté organisée qui lui attribue des causes multiples : certains estiment que la barrière de la langue est à l'origine du niveau scolaire plus bas des Chicanos, d'autres blâment la carence d'instruction bilingue, d'autres encore pensent que les conflits d'ordre culturel ont créé des images négatives chez les étudiants mexicains. Les solutions proposées par les militants visent à développer une éducation préscolaire, des programmes bilingues, engager des « enseignants compréhensifs », mettre à disposition du matériel efficace et enrôler plus d'enseignants chicanos (ACUNA, 1972 : 224). Si en 1960, leurs méthodes se confinent à des pétitions et à des recours en justice – quelquefois des *sit-in* – ils contribuent, toutefois, à mettre fin au *Bracero program* en 1964 en Californie et dans le Sud-Ouest.

Durant la campagne présidentielle de 1960, les politiciens démocrates, avec le candidat John Fitzgerald Kennedy misent sur les votes chicanos ; les clubs *Viva Kennedy* composés de Mexicains travaillent activement dans tout le Sud-Ouest et ont même l'occasion d'avoir des contacts directs avec le candidat à la Présidence. Cette mobilisation donne lieu à des résultats significatifs : le ticket Kennedy-Johnson sort vainqueur au Texas, un Etat qui n'aurait pas pu obtenir ce résultat sans le soutien des votes mexicains. En Californie aussi, les votes des Chicanos reviennent à Kennedy mais c'est Nixon, un enfant du pays, qui l'emporte dans cette région (ACUNA, 1972 : 223).

Cet engagement ne constitue qu'une illustration de la forte mobilisation des Mexicains durant les années 1960, qui ont participé aux formidables changements sociaux de cette époque. En

effet, suite à l'appel lancé par les communautés noires américaines pour l'obtention des droits civiques et leur reconnaissance sociale depuis les années 1950, de plus en plus de Mexicains se considèrent comme des Chicanos et des Chicanas et organisent leurs campagnes d'actions dans le but d'améliorer leurs conditions économiques et sociales et obtenir la pleine reconnaissance de leurs droits aux Etats-Unis. C'est ainsi que les objectifs généraux du *Chicanismo* suivis par le *Chicano Movement* (appelé aussi *Chicano Power* et *Brown Power*) peuvent se résumer par deux mots clés : régénération culturelle et pouvoir politique (GONZALES, 1999 : 192).

Le Chicano Movement et ses porte-parole

> *Neither an ideology nor a myth, a Chicano is a very real person. Beyond the person, Chicanismo is a way of life, a spiritual calling, a love, a respect, and a duty.*
> *Not all those who are brown are Chicanos, and not all those who are Chicanos are brown. Brown is a color. A color cannot love nor can it know of respect. Only warm human beings can love and respect (…).*
> *Thus, Chicanismo is not the easiest way of life in the world warped by hatred, money, and steel, but it is the most meaningful because it is the most human and real.*
> *(NEPHTALI DE LEON, 1972 cité par ACUNA, 1972.)*

Les changements sociaux de cette époque et partant la transformation des catégories pour penser la réalité n'auraient pas pu avoir lieu sans le rôle joué par des individus que nous avons définis dans les chapitres précédents par les concepts de porte-parole et d'intermédiaires culturels[94]. Il n'aurait effectivement pas été possible à la communauté chicano de s'organiser, de faire entendre sa voix, de porter au grand jour et faire reconnaître les problèmes rencontrés sans ces derniers. Ils interviennent au cours du processus d'institutionnalisation pour accomplir un travail social qui vise la reconnaissance de leur vision du monde et de leurs schèmes de pensée de sorte qu'elles prennent sens au sein de la communauté et surtout qu'elles soient validées en dehors de cette dernière. Autrement dit, les porte-parole sont ceux qui produisent des discours organisés selon un code linguistique (conceptuel, idéologique, etc.) qui peut être activé conjointement dans le champ (linguistique…) du groupe représenté mais aussi dans l'espace social plus large et en particulier dans le champ politique, domaine privilégié de la lutte des classements.

Par ailleurs, l'émergence des leaders est parallèle à une mobilisation sociale en termes identitaires, politiques, etc. qui s'actualise dans des pratiques et des formes d'organisations sociales particulières. A l'instar de Kastoryano, nous pensons que la mobilisation collective et la visibilité des représentants des communautés sont une étape clé dans la participation sociale et politique des groupes sociaux et dans leur reconnaissance : c'est le moment du passage à l'action et de la recherche de la représentativité au travers de stratégies d'accès au pouvoir (1994). Il n'est dès lors pas étonnant que la plupart des mouvements des années 1960

[94] Il faut prendre le terme d'*intermédiaires culturels* non pas dans le sens culturaliste, de ceux qui possèdent de fait une certaine culture, mais plutôt dans le sens instrumentaliste, ceux qui utilisent une certaine culture en vue d'atteindre certains objectifs. La culture en question est aussi et surtout celle que l'on peut qualifier de « culture cultivée » ou de « culture intellectuelle » (référence). Si les leaders chicanos n'ont pas tous acquis une formation scolaire poussée, force est de constater que bon nombre d'entre eux ont bénéficié d'une éducation du niveau du *junior college,* souvent dans un *Community College* (destiné aux minorités). C'est le cas de Dolores Huerta, José Angel Gutiérrez, Eligio de la Garza, Philip Sánchez, etc. (GONZALES, 1999 : 193).

s'illustrent au travers de leur porte-parole[95]. Le *Chicano movement*, quant à lui, consiste en fait en des centaines d'organisations intéressées à des problématiques très différentes, que l'on peut néanmoins classer en deux tendances, à savoir celles qui cherchent à travailler « dans le système américain » et celles qui demandent une restructuration, voire, une transformation complète de ce dernier, respectivement, donc, l'aile modérée et l'aile radicale du mouvement (GONZALES, 1999).

Nous présentons uniquement quelques associations et leurs représentants, à savoir ceux qui ont joué un rôle significatif dans la construction des catégories ou, en d'autres termes, qui sont impliqués dans la lutte des classements. Les premiers mouvements à se développer sont plutôt modérés et sont le mieux représentés par la *United Farm Workers* (UFW). Les ouvriers agricoles comptent tout d'abord sur la fin du *Bracero Agreement* en 1964 pour faire valoir leurs droits, n'ayant, avant cela, pu obtenir aucune concession de la part des cultivateurs qui étaient libres de faire venir de la main-d'œuvre bon marché à tout moment.

La campagne de mobilisation de l'UFW commence en Californie à San Joaquin Valley au cours des années suivantes et est emmenée par César Chávez et Dolores Huerta. Peu à peu, le petit mouvement de César Chávez[96] grandit, il mobilise les travailleurs mexicains des régions rurales et est considéré avec grand intérêt par les autres activistes. L'homme brun (*brown*) originaire de la campagne, catholique et non violent est idéalisé par les militants urbains à la recherche de leurs origines et de leurs racines. En effet, les activistes l'identifient rapidement avec la *huelga* (le cri de ralliement des militants exhortant à la grève qui se sont inspirés de celle des ouvriers de la vigne à Delano dans le Kern de septembre 1965[97]) et plus tard, avec la marche de Delano à Sacramento sous le drapeau mexicain (GONZALES, 1999, ACUNA, 1972).

Si l'action de Chávez a bien entendu visé à organiser les ouvriers agricoles, il a aussi contribué à politiser une grande partie de la communauté. C'est ainsi que par son travail de visibilisation et de reconnaissance, il a, par exemple, saisi l'imaginaire des nouveaux médias qui commencent à faire des reportages sur les Chicanos et les autres immigrés. Du point de vue de la production littéraire, Luis Valdez du *Teatro Campesino* contribue à propager cette nouvelle philosophie et s'appuie sur des pièces en un acte pour annoncer la lutte des ouvriers fermiers et des Chicanos.

Bien que très populaire, Chávez a essuyé de nombreuses critiques, parmi les Mexicains, et ce, de la part des partisans des deux pôles du continuum politique. Les conservateurs le mettent en cause pour son antiaméricanisme et l'importance qu'il accorde à l'ethnicité mexicaine ; quant aux plus radicaux, ils lui reprochent ses valeurs catholiques et le refus d'utiliser le terme Chicano et de s'identifier à la Raza qu'il considérait comme une nouvelle forme de racisme (GONZALES, 1999).

---

[95] La littérature touchant aux porte-parole chicanos est extrêmement abondante et montre l'importance des hommes et des femmes qui se sont illustrés à cette époque et qui constituent aujourd'hui encore d'importantes références symboliques et identitaires.

[96] Chávez est la figure du Chicanismo la plus connue parmi les Mexicains. Les biographies sont innombrables, le petit homme brun continue d'inspirer les auteurs mexicains, à l'instar de Richard Griswold del Castillo et de Richard A. Garcia qui lui consacrent un ouvrage en 1995 encore, *César Chávez : A Triumph of Spirit*, Norman : University of Oklahoma Press, cité par Gonzales (1999).

[97] Le 6 septembre 1965, César Chávez incite à la grève les ouvriers agricoles travaillant dans les vignes de Californie et organise un boycott national du raisin pour pousser les propriétaires et exploitants à reconnaître la *United Farm Workers*.

La *Raza* est le nom que se donnent les nationalistes mexicains des Etats-Unis, en tant que « peuple issu de la culture du nouveau monde hispanique avec de nombreuses influences d'origines indigènes (indiennes), (OBOLER, 1995 : 66). Dans cette mouvance, *El Partido de la Raza Unida*, communément appelé *Raza Unida Party*, est fondé en 1966 par Jose A. Guttiérrez, un ancien membre du *Mexican American Youth Organization* (MAYO) (OBOLER, 1995 ; GONZALES, 1999). En 1967, le premier numéro du journal *La Raza* est publié et se proclame ouvertement comme un journal du barrio destiné à défendre les droits de la communauté (ACUNA, 1972 : 228).

Quant au mouvement de l'*Alianza de las Mercedes* de Reies Lopez Tijerin, il revendique la réappropriation des terres prises aux Mexicains et aux *Indo-Hispanos*, au lendemain de la guerre entre le Mexique et les Etats-Unis (OBOLER, 1995) et représente, comme l'a fait remarquer Nancie L. Gonzáles, un « *nativistic cult movement* » (cité par GONZALES, 1999 : 203).

Contrairement à Chávez et à Tijerin, le *Chicano Power Movement* conduit par Rodolfo « Corky » Gonzales se développe dans les zones urbaines. Ce dernier met l'accent sur le nationalisme culturel et finit par revendiquer une forme de séparatisme ; il est un défenseur acharné du fait qu'*Aztlan*, la « patrie mythique » est réputée se trouver dans le Sud-Ouest des Etats-Unis, appelé aussi, pour les raisons que l'on sait, *Occupied America*.

Dans la communauté mexicaine : les bérets bruns

Dans les années 1960, environ 60% de la communauté chicano a moins de 21 ans. L'engagement au sein de la jeunesse se fait progressivement; il commence à exister en tant que tel en 1967, donc avant les grèves, avec la fondation dans les *barrios* de groupes comme les *Brown Berets* mais aussi, nous le verrons, au travers d'organisations estudiantines qui naissent au cœur des institutions scolaires. Soutenus par une organisation paroissiale œcuménique, les bérets bruns sont fondés en 1967 par David Sanchez, un adolescent issu d'une famille appartenant à la classe ouvrière de l'Est de Los Angeles. Ils se font, tout d'abord, connaître sous le nom de *Young Citizens for the Community Action* (YCCA) puis, inspirés des *Black Panthers* (des Noirs américains), les membres commencent à porter des bérets bruns comme signe distinctif et à adopter des postures paramilitaires. On note de nombreuses similitudes entre les *Brown Berets* et les *Black Panthers* : toutes deux sont des organisations paramilitaires qui ont une structure organisationnelle, par exemple, le premier ministre, les ministères de la défense, de l'éducation, etc. et sont prêtes à soutenir l'adoption de mesures physiques pour défendre les droits de la communauté, ce qui fait naître une appréhension dans la population et particulièrement chez la police. La principale faiblesse des *Brown Berets* réside dans le manque de soutien de la part des familles peu structurées alors que la solidarité familiale avait, par le passé, contribué au succès de l'associationnisme chicano[98].

[98] Le regard porté par les auteurs rattachés aux *Chicano studies* sur les militants des premières heures, bien que très documenté, est parfois quelque peu compatissant et souffre d'interprétations qui frisent la prise de position idéologique. Pour Acuna les *Brown Berets* sont intimidés et persécutés par la police et le shérif du département de Los Angeles comme aucune organisation ne l'a étée auparavant. Le groupe est infiltré par des agents de la police qui suscitent volontairement des actes de violence. Le but est de détruire les bérets bruns et de noircir leur image aux yeux de la population américaine, y compris des Chicanos (ACUNA, 1972 : 231). Il est intéressant de noter que la représentation qui est donnée des acteurs de la « révolution sociale » se construit sur deux éléments qui semblent contradictoires, on y parle d'hommes extraordinairement actifs qui sont en même temps victimes

Le mouvement estudiantin

C'est en mars 1968, quand les étudiants chicanos font grève dans les *high schools* californiennes, qu'advient la rupture avec les traditions pacifistes des droits civiques. Les raisons de ce mouvement de mécontentement sont les suivantes : plus de 50% des étudiants qui fréquentent la *high school* sont forcés de quitter l'école, soit par expulsion, soit parce qu'ils sont transférés dans d'autres écoles alors que celles qui sont réservées aux Mexicains-Américains sont surpeuplées et inefficaces en comparaison des écoles destinées aux Blancs ou même aux Noirs du même district (ACUNA, 1972 : 226). A en croire les étudiants, de nombreux professeurs ont des attitudes discriminantes envers les enfants d'origine mexicaine. Ces derniers estiment par ailleurs que le curriculum scolaire néglige la culture chicano et conditionne les étudiants à se satisfaire d'emplois peu qualifiés. Enfin, les étudiants demandent plus de professeurs et de personnel administratif appartenant à la communauté chicano (ACUNA, 1972 : 227). Au cours des grèves et des revendications, mâtées par la police qui arrête de nombreux étudiants, un enseignant émerge comme la figure centrale de cette lutte : Sal Castro.

Les idéaux assimilationnistes, de quelque nature qu'ils soient, ont influencé les organisations précédentes mais semblent bien révolus, c'est ainsi que de nombreux étudiants se refusent à utiliser des méthodes de type intégrationniste qui les contraignent à s'adapter au système économique, aux règles et aux valeurs dominantes. Pour les jeunes étudiants engagés, le thème unificateur est un nationalisme d'une autre nature que celui de la génération précédente, orienté vers la recherche de ses racines et de ses origines. Reprochant à leurs parents de ne pas leur avoir enseigné l'espagnol et de ne pas avoir assez préservé la culture mexicaine, les jeunes de deuxième, mais souvent de troisième génération, ne partagent pas les aspirations de ces derniers qui sont de s'assimiler et de se fondre dans le système. Ils s'identifient plus volontiers à leurs grands-parents et bien que nombreux à ne pas parler l'espagnol, ils essayent de l'apprendre et tentent du même coup de raviver les symboles culturels de leur « peuple ». C'est parallèlement à cet élan nationaliste qui s'oppose à l'allégeance aux Etats-Unis que les jeunes rejettent les valeurs matérialistes de la société qu'ils estiment dominée par les idéaux anglo-américains.

Cette orientation n'est toutefois pas propre au mouvement estudiantin, tous les mouvements organisés ont comme but de redéfinir la signification de nombreuses valeurs culturelles et traditionnelles et de faire revivre les legs de la communauté pour laquelle ils se battent. Dès lors, bien que se différenciant par leurs revendications et leurs stratégies politiques par exemple, tous visent à établir « l'identité et la présence des Mexicains-Américains/Chicanos comme *un groupe distinct* au sein de la 'communauté nationale' » (OBOLER, 1995 : 60). Parmi les plus extrémistes, le sentiment de *mi Raza primero* est très populaire.

Quelle que fut son expression, il y a lieu de constater que le nationalisme chicano a engendré une solidarité et un esprit de collectivité, nourris par l'opposition et le rejet de la philosophie de l'*individual success* partagée par les Américains et les Mexicains parvenus socialement que l'on définit comme des Mexicains-Américains.

---

de la domination des Anglos. Cette double position est un indice utile pour comprendre la dialectique entre attribution catégorielle et identification subjective des membres de groupes qui ne peuvent se définir en dehors de la relation de pouvoir dans laquelle ils sont empêtrés.

Les mouvements associatifs et la transformation des catégories sociales

Les leaders et leurs mouvements sont extrêmement importants dans l'émergence et la transformation des catégories qui touchent la population mexicaine des Etats-Unis. Tous ont contribué à modifier la catégorie, chacun travaillant une facette particulière de cette dernière en insistant sur un élément de l'expérience mexicaine qui lui semble important. Au travers des diverses revendications et demandes de reconnaissance, chaque organisation insiste sur une particularité « du Mexicain » et l'inscrit dans un ensemble de référents symboliques qui lui sont attachés. Les différents noms utilisés sont aussi des marqueurs qui colorent socialement la catégorie.

Le mouvement de Tijerin fait référence à l'histoire entre le Mexique et les Etats-Unis. Ce faisant, la catégorie ethnique en question fait référence à une origine qui se fonde sur un passé commun : l'histoire de la colonisation des territoires du Sud-Ouest est utilisée pour créer une histoire collective de domination qui vise à rendre solidaires ceux qui sont censés y appartenir.

Chávez tend à valoriser l'identité mexicaine dans ce qu'elle aurait d'authentique et proche des hommes de la terre et qui donnerait aux Mexicains la possibilité « d'être ce qu'ils sont » dans un monde plus juste. César Chávez a su rassembler des groupes très différents de personnes d'origine mexicaine au sein d'un syndicat de travailleurs agricoles basé sur la justification ethnique. L'ethnicité est utilisée explicitement comme une ressource pour promouvoir les sentiments relatifs aux catégories du « nous » et du « eux » afin d'atteindre des buts précis liés à la position sociale des Mexicains.

Corky, en mettant l'accent sur l'importance de la culture chicano comme ensemble de normes, de valeurs et de traditions particulières, redessine les contours de la catégorie mexicaine en se basant sur des caractéristiques perçues comme intrinsèques au groupe. La logique de construction qui sous-tend cette argumentation permet de construire une catégorie, une identité, une représentation de soi qui se fonde sur une culture endogène forte et séparée de la « culture dominante » qu'il s'agit de faire reconnaître en tant que telle. Le lien entre culture et histoire facilite le sentiment d'appartenance collective et participe au processus de nationalisation en cours, même s'il n'aboutira pas. La culture valorisée par le *Chicano Movement* est celle des ancêtres, elle doit par conséquent être cherchée dans le passé qui, bien que pillé par les Américains, a laissé des traces de la véritable identité chicano.

Pour la *Raza*, enfin, c'est la logique de classification qui se voit complètement transformée. Les Mexicains doivent être considérés comme un peuple, une race à part et non pas comme un ensemble de personnes qui sont supposées n'avoir en commun que l'origine et l'histoire. Le terme utilisé a une connotation symbolique extrêmement forte qui isole la catégorie des autres et la fait émerger comme la catégorie de référence (identitaire) par excellence.

Les multiples références aux origines indiennes dans tous les groupements inscrivent l'ascendance dans un passé lointain et permettent de rattacher l'existence des Mexicains aux territoires américains avant qu'ils aient été colonisés par les Européens. Elles favorisent donc l'identification à un territoire dont la primauté ne peut, du point de vue symbolique, être revendiqué par d'autres peuples que les Indiens.

La conquête espagnole, quant à elle, est rarement explicitée si ce n'est pour valoriser la langue espagnole ou rappeler le caractère violent et colonisateur des Européens. La faible référence à

l'Espagne peut se comprendre dans le contexte des années 60, au sein duquel les minorités se constituent comme des mouvements d'opposition à l'encontre de la culture américaine, dont l'idéal-type en vient à être l'Européen colonisateur et dominant.

Sous l'angle des paradigmes de l'ethnicité, on peut dire que la mise en exergue de l'ethnicité chicano en général (exprimée au travers de la culture, de l'art, de la religion, de l'origine et de l'histoire commune, etc.) n'est pas seulement une prise de conscience des caractéristiques du groupe mais aussi la conséquence d'une manipulation de la conscience des individus quant à leur propre situation. Cette interprétation peut être rattachée aux perspectives des théories du groupe d'intérêt, du choix rationnel et du colonialisme interne qui toutes ont en commun de considérer l'ethnicité comme une ressource mobilisable dans la conquête du pouvoir politique et des biens économiques. Dans ce sens, l'ethnicité fournit un support à la mobilisation des groupes et en favorise la solidarité, pouvant dissimuler les intérêts pour lesquelles elle est mobilisée (POUTIGNAT et al., 1995 : 105).

On constate par conséquent que le processus de prise de conscience, de mobilisation sociale et d'action collective est dialectiquement lié à celui de construction des catégories sociales (et des noms) qui définissent, décrivent et désignent les populations qui vivent dans le même espace national.

6.4.1 Les termes utilisés : La Raza, Mestizo, Chicano…

> *Not all those who call themselves Chicanos are Chicanos, and some who do not call themselves anything, could be at the best examples of Chicanismo. To be Chicano means to have learned respect, to have practiced understanding, and to have been moved by social injustice to the point where the person sees it as his duty to fight wrongs wherever they may be found. Chicanismo also means to teach humans and to love (with respect) all of our fellow human beings who also cling to this earth. (NEPHTALI DE LEON, 1972 cité par ACUNA, 1972.)*

Dans le contexte social américain, l'utilisation de la langue espagnole est un symbole de libération, de nombreuses organisations estudiantines, par exemple, changent leur nom en *El Movimiento Estudiantil Chicanos de Aztlan*. Au cœur de ce changement de nom, on trouve le terme de Chicano qui, avant les années 1960, était utilisé par la classe moyenne pour désigner les Mexicains de condition sociale très basse et de ce fait recouvrait une connotation sociale négative. En adoptant ce terme comme symbole de leur identité retrouvée, les étudiants s'engagent à retourner dans le barrio et, en quelque sorte, à s'identifier avec les opprimés en signe de solidarité. Par ce geste hautement symbolique, les Chicanos rejettent aussi la dénomination de Mexicain-Américain et ensuite celle d'Hispanique qu'ils estiment leur avoir été imposées par les Anglo-Américains. Pour les premiers, le qualificatif de Mexican-American, bien que reconnaissant leur double appartenance nationale, s'inscrit dans une tendance à l'assimilation et ne reconnaît pas suffisamment l'identité particulière des Chicanos, qui tentent à tout prix de se défaire de toute référence à l'américanisme.

Le *Plan Espiritual de Aztlan* renforce encore la dimension nationaliste du mouvement et rejette ouvertement la classification officielle du gouvernement qui définit les Mexicains comme appartenant à la catégorie blanche. Les étudiants affirment venir – au sens symbolique – de Aztlan, le lieu de naissance légendaire des Aztèques qui est réputé se trouver dans les territoires actuels du Sud-Ouest. Ce faisant, ils se distinguent des générations précédentes qui

valorisaient en particulier leur origine européenne et réaffirment leur héritage indien autant que leur appartenance indigène au territoire américain. Le changement de nom officiel (*Chicano*) est établi lors de la conférence tenue à l'Université de Californie à Santa Barbara et est intégré au Plan de Santa Barbara mis sur pied par le mouvement chicano (ACUNA, 1972 : 230), contemporain à la naissance des *Chicano Studies* dans les milieux intellectuels.

6.5 LES VISIONS SCIENTIFIQUES

Le lien entre catégories politiques et scientifiques

Les catégories développées au sein des mouvements politiques et sociaux dans la communauté mexicaine entre 1960 et 1970 doivent être mises en perspective avec celles développées dans le milieu scientifique qui ont donné lieu au développement des *Chicano Studies.* Toutes ont fortement contribué à orienter le débat autour des catégories et des termes utilisés pour désigner la population mexicaine. Ce constat va dans le sens d'une perméabilité des champs où adviennent les luttes des classements même si les enjeux, les acteurs, les règles du jeu et les capitaux en jeu ne sont pas forcément les mêmes.

Dans le cas des Mexicains et des Chicanos, la superposition entre la vision scientifique et la vision politique est particulièrement remarquable, dans les deux sens du terme. Loin de constituer une exception, cette interrelation permet de mettre en lumière ce qui dans d'autres situations historiques semble au premier abord moins évident. Dans le cas considéré, l'imbrication entre sciences sociales et situation historique est rendue particulièrement visible pour trois raisons :

- le statut minoritaire et concurrent des théories scientifiques développées ;
- l'engagement des scientifiques dans le débat politique ;
- les postulats sur lesquels se fondent les approches théoriques sont explicités.

Le recoupement entre les revendications de certains mouvements et l'approche des *ethnic studies* est d'autant plus visible que ces dernières ont un statut minoritaire au sein des sciences sociales et se basent sur un paradigme qui s'oppose au courant assimilationniste mais aussi à bon nombre de théories de l'ethnicité. Revendiquées comme un « paradigme d'opposition » contre les visions classiques, elles se trouvent dans une position marginale au sein du champ scientifique, et présentent de ce fait une visibilité accrue alors que les théories développées précédemment se fondent relativement bien dans le contexte idéologique dans lequel elles émergent. Les *Chicano studies* sont liées à la naissance des mouvements politiques des années 1960-1970, alors que l'impact du contexte socio-idéologique du début du siècle sur les courants dits classiques de la sociologie ou de l'anthropologie, que l'on utilise encore aujourd'hui d'ailleurs, est un peu moins connu ou reconnu.

Le deuxième élément qui donne à voir le lien entre vision politique et scientifique – et partant la perception des catégories de l'altérité – est l'engagement des scientifiques dans le débat politique et leur participation sur le devant de la scène publique. Les revendications des minorités ethniques sont en grande partie le fait des étudiants engagés pour la reconnaissance des droits civiques des populations jusqu'alors exclues des processus de décision. Il n'est par conséquent pas étonnant de trouver parmi les chercheurs en sciences sociales des activistes de premier ordre. La vision du monde de ces scientifiques ne se présente dès lors plus comme le point de vue de l'expert proposant un avis prétendu objectif sur la réalité mais comme celui

d'un acteur engagé dans la lutte des classements. Ainsi, bien que les champs de définition de l'autre soient différents, les acteurs qui prennent part à la lutte des classements sont parfois les mêmes.

La troisième raison, liée par ailleurs à la précédente, est le fait des positions idéologiques qui sous-tendent les postulats de base, qui sont, pour les *Chicano studies*, clairement explicitées. En effet, ces dernières se présentent comme un paradigme d'opposition et, ce faisant, tentent de mettre en valeur les variables qui avaient, selon les chercheurs, été oubliées auparavant comme la domination sociale, le racisme, l'exploitation, etc. tout en mettant en évidence le point de vue des Mexicains et non plus celui des Américains.

Les Ethnic and Chicano Studies

Comme c'est le cas pour les disciplines appartenant à l'ensemble de ce que l'on a appelé les *Ethnic Studies*, les *Chicano Studies* sont le produit de la turbulente décennie des années 1960. Avant cela, George Sanchez, Ernesto Galarza, Americo Paredes et Julian Samora étaient les seuls auteurs mexicains reconnus à travailler sur des problématiques liées à l'expérience et aux populations mexicaines. Le radicalisme estudiantin de l'époque – fruit du contexte social et politique – se concrétise par des manifestations publiques condamnant la pauvreté, le racisme et la très impopulaire guerre du Vietnam. De son côté, nous l'avons vu, la jeunesse d'origine mexicaine (citoyens américains pour la plupart) se sent fortement concernée par les questions de l'accès égalitaire dans les institutions d'enseignement qui ont historiquement et systématiquement exclu les Mexicains. En plus de cela, elle demande à ce que les universités intègrent dans leur curriculum un enseignement relatif à « la culture et à l'histoire de leur peuple » afin que les jeunes puissent participer plus pleinement aux changements qui ont lieu au sein de leurs communautés respectives.

Les *Chicano Studies* sont le résultat de ces revendications. Le premier programme est créé en 1968 dans les universités et les écoles de l'Etat de Californie alors que se développe un programme de même type dans d'autres états (MUNOZ, 1984 : 5). Deux raisons sont à l'origine de la prédominance de la Californie dans le développement des *Chicano Studies*. D'une part, la Californie est l'Etat qui compte la plus forte population d'origine mexicaine et, de l'autre, le mouvement estudiantin chicano californien considère la mise sur pied des *Chicano Studies* comme une priorité. Avant la création du premier programme, les associations estudiantines les plus importantes de Californie sont les *United Mexican American Students* (UMAS), la *Mexican American Youth Organization* (MAYO) et la *Mexican American Student Confederation* (MASC). Leur opposition au racisme est de nature analogue à celle exprimée par les étudiants noirs militant des campus : nombreux sont ceux qui commencent à questionner sérieusement le rôle des universités dans la perpétuation de la pauvreté et du racisme, remettant en cause les processus d'assimilation voulus par la société dominante et le rôle des écoles et des universités dans l'aggravation des problèmes de leurs communautés (MUNOZ, 1984 : 6). Les jeunes Chicanos estiment, en effet, qu'ils ont la responsabilité de dénoncer la perspective assimilationniste des universités qui, à leurs yeux, contribue à la diffusion des stéréotypes racistes et présente les Mexicains comme « simples d'esprit », avec une « mentalité limitée » et « inférieurs de par leurs origines culturelles » (MUNOZ, 1984 : 7).

En dépit du consensus qui règne au sein du mouvement chicano quant à la nécessité d'introduire des programmes relatifs à l'étude de la culture et de l'histoire de la communauté mexicaine, des divergences existent sur les priorités et les objectifs à suivre. C'est pourquoi,

afin de coordonner la mise en place des *Chicano Studies* et des autres programmes, les étudiants de Californie forment un comité réunissant les leaders estudiantins, certains membres des facultés et le personnel universitaire : le *Chicano Coordinating Committee on Higher Education* (CCHE). Peu après sa création, le CCHE formule un plan d'action qui prévoit l'orientation à suivre pour obtenir un accès égal des Mexicains dans les hautes écoles (MUNOZ, 1984 : 10).

Le *Chicano master plan* est publié en octobre 1969 sous le titre de *El plan de Santa Barbara*. Il est largement inspiré des idées de Jesus Chavarria, professeur assistant d'histoire à l'Université de Californie à Santa Barbara. L'anti-assimilation et l'antiracisme sont les prémisses sur lesquelles doit se baser la nouvelle discipline. Situant ces programmes dans un contexte d'évolution politique, cette dernière s'inscrit dans une vision du monde qui s'oppose à la vision assimilationniste (aussi du point de vue scientifique) de la société. Les quelques extraits empruntés au Plan de Santa Barbara sont à l'exemple de l'orientation générale du projet.

« Du fait du caractère raciste de la société américaine [...] dans le passé c'est uniquement au niveau individuel que les Mexicains-Américains ont pu atteindre un certain statut social dans une société dominée par les valeurs et les institutions des Anglo-Américains [...] Le prix à payer de l'assimilation était le rejet de la communauté d'origine [...] cette dernière restant exploitée, sous-développée et statique. Maintenant, les étudiants universitaires chicanos sont conscients du prix historique de l'assimilation et considèrent la communauté comme la base de toute action sociale et politique. [...] *Chicano Studies* signifie en substance la redécouverte et la reconquête de soi et de la communauté par les Chicanos eux-mêmes » (El plan de Santa Barbara, 1969 : 92 ; 40).

Les Universités sont réticentes à mettre sur pied ces programmes perçus comme contraires à leurs objectifs et à leurs intérêts. A San Francisco State College, en 1968, et à l'Université de Californie à Berkeley, en 1969, les grèves de protestation des étudiants qui demandent l'insertion de nouveaux cours dans les curriculums se soldent par de violentes confrontations avec la police (MUNOZ, 1984 : 14). Toutefois, en dépit des limitations imposées par les Universités, les nouveaux programmes survivent et prennent de l'ampleur.

Le développement des *Chicano Studies* a, cependant, suivi un processus très inégal dû, entre autres, au fait que la discipline est caractérisée par une diversité de perspectives, d'approches, de cadres théoriques et méthodologiques. La première publication relative aux *Chicano Studies* est l'ouvrage de Rodolfo Acuna, *Occupied America* (1972), suivi de celui de Mario Barrerra et par la suite des travaux d'Albert Camarillo, Mario Garcia, Oscar Martinez, Alfredo Mirande, Evangelina Enriquez, Juan Gómez-Quiñones, Felix Gutierrez, etc. (MUNOZ, 1984 : 16).

Le paradigme du colonialisme interne et ses principes de classification

Vers la fin des années 1960, de nombreux auteurs qui se revendiquent des *Chicano Studies* tentent, dans leur explication des relations interethniques, de contrer le modèle assimilationniste en lui opposant des critiques particulièrement virulentes à l'encontre de la perspective culturaliste dans laquelle il s'inscrit. Le modèle assimilationniste se réfère au processus d'acculturation gérant les différentes étapes d'acculturation des Chicanos au sein de la société américaine, tout comme les théories dites du « manque culturel » centrent leur analyse sur les spécificités de la culture chicano qui sont considérées comme des obstacles à

la réalisation de ce même processus d'intégration. Aucune approche, pour les auteurs mexicains de l'époque, ne porte une attention suffisante aux aspects conflictuels du processus ni au fait que la subordination sociale des Mexicains – produit des structures raciales et de classe – peut entraver ladite assimilation. Pour les tenants du colonialisme interne, non seulement le modèle assimilationniste est une théorie prescriptive basée sur une proposition intégrationniste libérale, mais son applicabilité historique se base sur un parallélisme entre des immigrations très différentes. En effet, une des principales critiques dirigées contre les théories précédentes touche à l'analogie entre les immigrés arrivés « volontairement d'Europe » et intégrés relativement rapidement au niveau structurel et les populations mexicaines issues de l'annexion des territoires mexicains et de la guerre de 1846-1848 entre les Etats-Unis et le Mexique (ALMAGUER, 1987). Comparer, d'une part, l'héritage des relations conflictuelles qui résultent de cette opposition internationale et, d'autre part, la situation des groupes immigrés constitue, pour les tenants des *Chicano studies*, un présupposé qui biaise l'analyse et l'interprétation de l'histoire chicano, et qui, à l'instar des théories d'inspiration marxiste – largement centrées sur les rapports de classe – tend à sous-évaluer l'importance des relations raciales (ALMAGUER, 1987 : 7).

C'est pourquoi, au début des années 1970, des chercheurs appartenant au mouvement chicano se tournent vers un nouveau modèle : le colonialisme interne. Le paradigme du « colonialisme interne » est à l'origine développé par Robert Blauner en 1972 et postule que les populations noires et chicanos des Etats-Unis peuvent être considérées comme des groupes colonisés parce que les formes d'oppression subies à l'intérieur du pays sont caractéristiques des colonisations dites classiques. Les membres de ces groupes sont surreprésentés dans les catégories à bas statut socioprofessionnel, subordonnés au contrôle bureaucratique des Blancs dans tous les domaines de leur vie alors que leur culture est détruite, dépréciée ou transformée et qu'ils sont victimes de l'idéologie raciste qui légitime la domination des colonisateurs (BLAUNER, 1972). Selon Blauner, la différence entre les deux formes de colonialisme se situe dans le fait que pour ce qui est du colonialisme interne, le groupe colonisé constitue une minorité dans le pays d'origine du colonisateur alors que dans le cas classique, il s'agit d'une subordination d'une majorité indigène à un colonisateur d'origine géographique relativement lointaine (HURSTFIELD, 1978 : 60).

Cette approche place au centre de son analyse les questions de race et de racisme, éléments qui sont considérés comme les principales caractéristiques de l'expérience des Chicanos aux Etats-Unis. Des auteurs comme Mario Barrera, Carlos Munoz, Charles Ornelas, Guillermo Flores et Tomas Almaguer lui-même empruntent l'idée générale de ce cadre théorique. La centralité accordée au critère racial séduit aussi des historiens chicanos comme Albert Camarillo, Richard Griswold del Castillo et en particulier Rodolfo Acuna. Plus récemment, les études combinant l'approche historique et sociologique menées par Mario Barrera et Alfredo Mirande ont emprunté cette voie tout en y apportant des modifications importantes (ALMAGUER, 1987 : 8).

En dépit de la diversité des analyses, les études qui suivent cette perspective s'accordent à rejeter explicitement les interprétations précédentes qui, de manière générale, rationalisent et légitiment la subordination des Mexicains par les « Anglo-Américains » dans les territoires du Sud-Ouest. Elles construisent leur objet de recherche autour des conflits raciaux entre Mexicains et Américains sans toutefois négliger complètement les autres facteurs relatifs aux relations de classe par exemple. Enfin, elles appréhendent la population mexicaine comme un peuple vaincu et victime de la conquête coloniale qui a eu lieu durant la guerre de 1846-1948. En d'autres termes, cette conquête fait partie du processus global de colonisation durant

lequel les Européens ont subordonné des populations « non blanches » et ont établi des structures institutionnelles permettant de perpétuer cette situation coloniale. Cette conquête constituerait la facette locale de la colonisation européenne amorcée au XVI^{e} siècle (ALMAGUER, 1987 : 9).

La vision du monde et les catégories sociales des Chicano studies

Nous avons affirmé à plusieurs reprises que les catégories scientifiques contribuaient à la formation des catégories de l'altérité. Il est donc utile de s'arrêter sur cette relation et tenter de l'expliciter en ce qui concerne les *Chicano studies*. Ce n'est donc pas notre propos que de soumettre à critique ces théories dans la pertinence qu'elles recouvrent pour expliquer la réalité sociale mais de comprendre comment au sein de ce paradigme sont construites les catégories de population. De manière générale, on peut dire que les relations sociales décrites par le paradigme des *Chicano studies* et du colonialisme interne se structurent dans une opposition entre un groupe dominé et un groupe dominant qui met en scène, d'une part, les « Chicanos » et, de l'autre, les « Anglo-Américains ». La catégorie Chicano est rarement définie, elle comprend une population très hétérogène qui va des familles dont l'ascendance est présente sur le territoire depuis le XIX^{e} siècle, les deuxièmes ou troisièmes générations d'immigrés qui sont Américains, les nouveaux immigrés, etc. mais se veut en même temps représentante de tous les Mexicains sur le territoire américain. Du point de vue de l'origine historique, la catégorie est présentée comme un mélange d'origines indiennes et espagnoles qui tient à la fois des Indiens d'Amérique et des colonisateurs espagnols.

Cette ascendance est particulièrement ambiguë dans les théories chicanos dont le paradigme se fonde sur une opposition et une relation de domination entre des populations indigènes et des colons européens. Nous verrons qu'au niveau de l'identification subjective, cette double origine est parfois difficile à vivre pour les Mexicains, en particulier pour les militants, car les racines espagnoles sont des éléments qui permettent en même temps de se distinguer de l'origine anglo-saxonne et de rappeler la figure du conquérant. Nous reviendrons sur cette ambiguïté qui touche à l'identité chicano. Dans cette perspective, les Chicanos se distinguent par une culture propre, différente de celle des Anglo-Américains.

Cependant, puisque historiquement, ils ont constitué un peuple colonisé et ont été contraints de s'assimiler, la valorisation de sa culture et de « qui l'on est » ne peut se faire que par le biais d'une prise de conscience de son rapport aux autres minorités américaines. Pour ce faire, la rupture est indispensable, il faut passer par un retour aux sources, une relecture de l'histoire pour savoir d'où l'on vient (*you have to know where you come from*) et une valorisation de sa propre culture. Ainsi, si ces thèmes constituent des slogans mobilisateurs, ils sont aussi privilégiés au sein de la communauté scientifique qui voit fleurir les études historiques.

Les auteurs se reconnaissant dans l'approche des *Chicano studies* tendent à valoriser la culture au travers des valeurs qui sont censées la caractériser comme un rapport étroit à la famille et à la communauté, des liens communautaires forts, une attention portée à l'histoire de son peuple et aux traditions, aux fêtes (religieuses notamment). Les valeurs qui sont censées distinguer la culture chicano de la culture anglo accordent une importance à la solidarité et à l'entraide au sein de la collectivité, qui sont supposées manquer dans la société individualiste et matérialiste des Anglo-Américains. Gonzales montre, quant à lui, que les intellectuels chicanos ont valorisé à l'extrême la famille dans la culture mexicaine alors que de nombreuses études conduites par des non-Mexicains insistent sur son dysfonctionnement (GONZALES, 1999).

Dans une perspective plus relationnelle, on peut néanmoins montrer que les catégories culturelles chicanos et anglos ne s'élaborent pas uniquement sur des référents endogènes hérités mais sur une opposition très forte à la culture perçue comme dominante, ce qui n'empêche pas qu'elles sont vécues comme telles par les individus concernés.

6.6 LE CHANGEMENT PARADIGMATIQUE DES ANNEES 1960

Les théories de l'ethnicité

La naissance des *ethnic studies* s'inscrit dans un changement paradigmatique qui a touché toutes les disciplines appartenant aux sciences humaines intéressées par les phénomènes migratoires ou les relations interculturelles. Les chercheurs délaissent, en effet, le modèle assimilationniste et parlent d'une « nouvelle configuration sociale ». Les transformations sociales des années 1960-1970 orientent les chercheurs vers des paradigmes qui ne visent pas à décrire en priorité les processus d'intégration des étrangers mais qui tendent à comprendre la permanence des liens ethniques, plaçant du même coup la société américaine – et non plus les seuls immigrés – au centre de l'analyse. C'est ainsi que les sciences sociales redécouvrent de l'intérêt pour les études ethniques ; le concept d'ethnicité est au centre des débats et donne lieu à une profusion d'études et de publications[99].

En effet, dès le début des années 1960, quelques auteurs commencent à mettre en cause « les hypothèses 'progressistes' de la pensée sociale que Gordon a désigné comme la *liberal expectancy* » (POUTIGNAT et al., 1995 : 74). De nombreux ouvrages, dont celui de Glazer et Moynihan – *Beyond the Melting Pot* (1963) et plus tard celui de Michael Novak *Rise of the Unmettable Ethnics* (1971) – soumettent à critique l'interprétation du *melting pot* et introduisent le thème de l'*ongoing ethnicity* et du pluralisme culturel. L'idée d'ethnicité se développe alors et on commence à voir apparaître la théorie du « pluralisme culturel » inspiré d'Horace Kallen comme d'une nation dans la nation. Le pluralisme peut être défini comme un modèle de relations sociales au sein duquel les groupes, bien que distincts les uns des autres sous de nombreux aspects, partagent des institutions et des éléments culturels commun. Dans cette perspective, chaque groupe conserve ses origines ethniques en perpétuant des cultures spécifiques et en gardant une organisation communautaire propre (au travers des réseaux sociaux, familiaux, des mariages, etc.). De la sorte, la participation des différents groupes ethniques se fait au niveau collectif, chacun dans des sphères spécifiques, contribua à former une « société plurale » qui est basée sur une hétérogénéité sociale et culturelle (CASHMORE, 1995). Le pluralisme culturel[100] décrit une situation au cours de laquelle « les groupes ont leur propre religion, leurs croyances, leurs traditions, attitudes et modes de vie alors qu'ils en partagent d'autres » (CASHMORE, 1995 : 246). Pour Bolzman, le pluralisme culturel correspond pour les groupes à une assimilation au modèle culturel dominant dans certains domaines mais tout en préservant une vie communautaire et une partie de leur culture d'origine (BOLZMAN, 1996 : 39). Dans ce sens, ce modèle ne peut que reconnaître l'idée d'une acculturation sélective.

[99] Voir à ce propos le développement du chapitre II.

[100] On parle parfois aussi de pluralisme structurel quand les groupes ont leurs propres structures et institutions tout en en partageant d'autres. Certains groupes peuvent être soumis aux mêmes lois et reconnaître un même gouvernement, utiliser la même monnaie mais parler une autre langue que la langue officielle, avoir leurs propres églises, etc. (CASHMORE, 1995).

En résumé donc, si le modèle du pluralisme culturel se développe, c'est parce que dans les années 70, et contrairement aux prévisions de Park et de ses collègues, les groupes se maintiennent comme des collectivités qui ont une solidarité diffuse persistante. Le modèle de l'assimilation, sous la forme du *melting pot* ou de l'anglo-conformité, se trouve ainsi démenti et Parsons lui-même est contraint d'admettre que l'absorption des identifications ethniques dans une catégorie unique d'« Américains » ne s'est pas produite (PARSONS, 1975 cité par POUTIGNAT et al., 1995).

Du point de vue des études sur les minorités, Glazer et Moynihan dans leur célèbre ouvrage *Beyond the Melting Pot* (1963) démontrent que la vitalité des cinq principaux groupes ethniques, qui eu égard aux théories assimilationnistes auraient dû disparaître, est encore importante. Ils en concluent que les groupes ethniques émergent comme des communautés distinctes les unes des autres et du milieu socioculturel dans lequel elles s'insèrent mais aussi de leur communauté d'origine (OMI et al., 1986 : 18). Si le concept devient populaire dans ces années-là, quelques auteurs avaient déjà, au cours de la décennie précédente, abordé la question en ces termes, comme Glazer parlait des groupes ethniques en termes de « nations fantômes ». Mais dans les années 1960, ce qui est nouveau, c'est l'idée de « nouvelle ethnicité » qui définit la « création d'identités ethniques distinctives basées sur l'expérience de la vie aux Etats-Unis plus que sur le maintien des vieilles cultures ethniques » (POUTIGNAT et al., 1995 : 75). Pour Gordon, plus qu'un creuset, la société américaine serait constituée d'un ensemble de sous-sociétés basées sur l'identité ethnique avec des réseaux d'organisation et de relations informelles (GORDON, 1964).

En effet, bien que les recherches empiriques montrent une perte de netteté des spécificités des différents groupes et que « tous les Américains, quelle que soit leur origine ethnique, partagent bien à un certain degré la culture, les aspirations et les valeurs de l'*American way of life* » (POUTIGNAT et al., 1995 : 76), les distinctions ethniques deviennent source de mobilisation sociale.

Comment expliquer cependant le maintien ou la résurgence de l'ethnicité ? A quoi peut-on l'attribuer ? Comment s'exprime-t-elle ? Etant donné que nous avons déjà traité les différentes théories de l'ethnicité dans le chapitre I, nous ne nous arrêtons pas sur les innombrables définitions qui en ont été données. Rappelons, néanmoins, que la plupart des auteurs parlent d'ethnicité pour faire référence à un groupe de personnes qui ont ou croient avoir des origines communes. Cette dernière partie de phrase fait référence à une approche subjectiviste de l'ethnicité qui se développe de plus en plus à l'image des autodéfinitions que se donnent les différents groupes. Les définitions subjectivistes sont du type de celles de A.D. Smith, à savoir « un groupe social dont les membres partagent un sentiment d'origine commune, revendiquent une histoire et un destin communs et distinctifs, possèdent une ou plusieurs caractéristiques distinctives, et ressentent un sens d'originalité et de solidarité collectives » (SMITH A.D., 1992 cité par POUTIGNAT et al., 1995). Si on admet ce point de vue, l'ethnicisation[101] d'un groupe ou d'une population advient quand les membres se présentent et revendiquent des traits communs liés à une culture, une langue, une origine, une religion, etc. Certains interprètent cela comme le passage des immigrés aux groupes ethniques qui – souvent en réponse à une situation de domination ou de stigmatisation – est relatif aux processus d'attribution des groupes entre eux. C'est ainsi qu'en dépit du processus de

[101] Le terme d'ethnicisation est de plus en plus utilisé en Europe pour parler des revendications et de la demande de reconnaissance d'identité de populations étrangères.

modernisation, apparaissent des groupes qui définissent leurs identités à partir de marqueurs culturels symboliques, imposant ainsi aux distinctions ethniques une nouvelle vigueur. Ce phénomène a donné lieu à bon nombre d'interprétations.

L'émergence de l'ethnicité se produit pour Glazer et Moynihan quand les individus s'acculturent et que les groupes entrent dans l'arène politique : au cours de ce processus émerge une nouvelle identité qui doit être autonome culturellement et obtenir des gains politiques substantiels pour le groupe de même que des gains économiques pouvant passer au travers d'une mobilité ascendante, par exemple. C'est ainsi que les intérêts politiques constituent un des éléments fondamentaux du maintien de l'identité ethnique au détriment des différences culturelles et on comprend qu'elle ait émergé au cours des années 1960 (GLAZER et MOYNIHAN, 1963).

Un autre paradigme pouvant être rattaché à une conception plus instrumentaliste de la renaissance de l'ethnicité consiste à interpréter celle-ci comme un comportement stratégique d'acteurs rationnels dans des conditions de compétition propres aux sociétés modernes ou comme une forme d'organisation sociale remplaçant d'autres formes de solidarités comme celles liées à la classe ou à la nation. C'est en ce sens que les approches culturalistes sont fortement remises en cause, en particulier celles qui visent à expliquer le fonctionnement et les modes de vie des groupes leur héritage culturel (POUTIGNAT et al., 1995).

Dans cette même perspective, on peut citer de nombreuses interprétations partant de la fameuse loi de Hansen, qui montrait, avant les années 1960 d'ailleurs, que l'identité ethnique des immigrants tend à être rejetée par la deuxième génération mais est réactualisée par la troisième. La loi de Hansen peut en d'autres termes être exprimée par l'idée suivante : le petit-fils veut se rappeler ce que le fils veut oublier (POUTIGNAT et al., 1995), comme c'est le cas pour les troisièmes générations d'immigrés mexicains qui revendiquent une « mexicanité » que leurs parents tentent de dissimuler. Ou plus récemment, celle décrite par Horowitz comme le « paradoxe de l'ethnicité » qui veut que cette dernière devienne importante à mesure qu'elle se trouve dépourvue de contenu culturel[102] (HOROWITZ, 1989).

Il y a aussi bon nombre d'auteurs qui comprennent la résurgence ethnique comme une réponse aux dysfonctionnements des sociétés modernes. Pour répondre à la dépersonnalisation, à l'érosion du lien social et à la désorganisation sociale, il se forme des groupes au sein desquels les individus peuvent être réintégrés[103].

Une interprétation qui se développe un peu plus tardivement, voit dans la valorisation de l'ethnicité un instrument permettant la mobilité ascendante des catégories minoritaires, qui ont dès lors accès aux moyens de communication de masse et deviennent par conséquent plus

[102] Il est intéressant de noter que ce type d'analyse présente des analogies avec celle que développe François Dubet en France. En résumé, ce dernier distingue identité socio-culturelle (ce que l'acteur a intégré dans la société d'origine) et identité ressource (celle qu'il est à même de valoriser ou d'actualiser dans des situations particulières) qui fonctionnent selon deux logiques particulières, à savoir une logique identitaire et une logique stratégique. La relation entre les deux types d'identité est inversement proportionnelle : plus l'identité intégratrice est forte moins elle est instrumentalisée. Au contraire, plus l'identité intégratrice est faible, plus l'individu sera à même de la « mettre à distance » et pourra l'utiliser de manière stratégique comme une ressource (DUBET, 1994). La différence entre les deux auteurs se situe dans le fait que Dubet ne sépare pas « contenu culturel » et valorisation de celui-ci, ils font partie d'une même entité, une identité qui s'exprime sous des formes différentes.

[103] Sur le différentes modalités et raisons de création d'unités plus petites au sein de la société, voir Poutignat et.al. (1995).

visibles. Alba par exemple montre que l'« ethnicité symbolique » des troisième et quatrième générations d'immigrés n'a que peu de rapport avec celle des premières générations. L'explication de cette résurgence est due à la faiblesse du coût de l'affirmation ethnique et au fait que l'ethnicité n'est plus une cause de difficulté mais est reconnue positivement comme le montre ALBA (1988) par exemple. Cette interprétation, bien qu'intéressante, doit être nuancée et mise en perspective avec la position et la situation de chaque groupe au sein de la société. En effet, le coût de l'affirmation ethnique, pour reprendre les termes de l'auteur, n'est pas le même pour tous les groupes et n'est, dans certains cas, pas un marqueur positif du point de vue de la société globale. S'il est vrai que la mise en exergue de son appartenance à la catégorie Noir peut être validée au sein de la communauté noire, « l'ethnicité symbolique » noire constitue cependant encore un stigmate négatif dans la plupart des domaines sociaux. Cette hypothèse ne permet donc pas de comprendre les revendications de certains groupes, ni celles des immigrés européens des premières heures mais explique plutôt le fait que les identités soient maintenues par la suite.

Si les théories de l'ethnicité se développent, elles n'effacent pas, cependant, l'intérêt porté aux théories de l'assimilation. Certains auteurs refusent la thèse de l'*ethnic revival* et maintiennent l'hypothèse de l'assimilation. Dans cette perspective, la résurgence de l'ethnicité n'est qu'une illusion entretenue par quelques « professionnels ethniques » des classes moyennes et supérieures qui donneraient une visibilité accrue aux revendications de type ethnique, dans l'optique d'accroître leur propre promotion sociale (POUTIGNAT et al., 1995).

Enfin, si les théories de l'ethnicité se présentaient comme une alternative aux approches scientifiques de l'époque, des auteurs appartenant aux minorités raciales – se revendiquant comme tels – les remettent en cause considérant qu'elles sont pensées par et pour les groupes dominants. En effet, les approches des *racial studies* qui se développent peu à peu sont le reflet des luttes de classements (reconnaissance des Noirs comme groupe racial spécifique au sein du champ politique reproduite dans celui des scientifiques). Les théories de l'ethnicité interprètent les tentatives des Noirs d'atteindre une égalité raciale au travers des mouvements des droits civiques comme un moyen d'intégrer les communautés noires à la société globale et d'éradiquer la discrimination raciale institutionnalisée. La critique porte sur le fait que les théories de l'ethnicité attribuent aux Noirs et aux autres minorités raciales les rôles que remplissaient les précédentes générations d'immigrés européens (OMI et al., 1986). Les auteurs des *racial studies* (à l'image des *ethnic studies*[104]), dont la tendance s'est radicalisée aujourd'hui dans la *Critical Race Theory*, estiment que les minorités raciales ont refusé de jouer ce rôle[105] d'autant plus que les barrières structurelles continuent de rendre l'analogie avec les immigrés européens peu appropriée. Pour ces derniers, les trajectoires d'intégration ne se développent pas comme le prévoient les théories de l'ethnicité car de nombreux Noirs et de nombreux Latinos, Indiens et Asiatiques rejettent l'identité ethnique en faveur d'une identité raciale, plus radicale, qui demande des droits collectifs et une reconnaissance en ces termes.

[104] L'institutionnalisation des deux courants est allée de pair. Les départements qui se sont créés dans les universités comprennent souvent les deux approches et sont désignés par l'intitulé « *Ethnic and Racial Studies* ».
[105] Cette critique est proche de celle du colonialisme interne qui refuse le parallélisme entre les immigrés européens et les autres minorités. L'impossibilité mais aussi la non-volonté de s'identifier avec les populations blanches interdit le rapprochement entre des objets d'étude qui dans le monde social se présentent comme concurrents, opposants, pour ne pas dire ennemis.

Quelle pertinence accorder aux théories de l'ethnicité pour notre propos ?

Il s'agit de se demander maintenant quel enseignement, du point de vue heuristique, on peut tirer de ce changement de paradigme, outre le fait qu'il démontre, une fois encore, l'influence conjointe entre visions scientifiques et visions politiques (au sens large) dans la construction sociale des catégories de l'altérité. En dépit des très nombreuses interprétations et définitions données à l'ethnicité, qui sont le plus souvent des théorisations et des généralisations à partir d'études empiriques sur des communautés ou groupes particuliers, l'attention portée à ce concept a permis une réflexion de fond sur la relation entre groupes au sein des sociétés modernes. Dans cette optique, une des contributions les plus importantes de cette époque est la prise en compte des aspects subjectifs et relationnels de l'ethnicité et des identités ethniques. Inspirés par l'anthropologue F. Barth, qui paradoxalement a conduit ses recherches dans les sociétés dites primitives, de nombreux auteurs admettent que c'est lorsque les groupes ethniques – ceux que l'on définit et qui se définissent comme tels – se trouvent confrontés aux autres groupes que deviennent saillantes les différences culturelles qui servent de support aux mobilisations collectives, activant ainsi « l'ethnicité symbolique ». Il convient de souligner qu'en dépit des nombreuses critiques virulentes qu'ont subies les théories de l'assimilation et de la modernité, la perspective ethnique n'évince pas forcément l'idée d'acculturation. Elle continue de constituer le processus moteur des relations entre groupes mais à conduire à l'assimilation, elle tend à accroître la conscience et la signification de l'ethnicité (POUTIGNAT et al., 1995 : 78).

Ces différentes approches, y compris le concept d'ethnicité symbolique, sont du plus grand intérêt car elles centrent leur analyse sur l'ethnicité comme attache identitaire, comme marqueur symbolique de l'appartenance. D'une part, elles sont en mesure de dépasser le paradigme de l'assimilation qui fait montre de certaines limites explicatives en ne considérant pas la culture comme une conséquence d'un processus d'acculturation mais comme un des éléments de la relation et de l'attribution catégorielle entre groupes. D'autre part, dans cette approche, et cela intéresse notre propos, l'ethnicité n'est pas un attribut attaché au groupe qu'il s'agit d'analyser mais constitue un matériau de construction identitaire.

6.7 LES CATEGORIES DU RECENSEMENT DES ANNEES 1960-1970

Remarques liminaires

Nous avons affirmé, en début de chapitre, que le recensement se présente comme une photographie des luttes de classements qui reproduit les rapports de force symboliques au sein d'une société. Si tel est le cas, les recensements décennaux des années 1960 et 1970 doivent pouvoir refléter, avec une image certes déformée, les transformations sociales advenues, ou en cours. Effectivement, ce contexte social, politique, idéologique et scientifique a conduit à une redéfinition des identités collectives au sein du corps social et a du même coup rendu obsolètes les catégories du recensement. Nous l'avons vu, les catégories fondées sur les critères ethniques et raciaux prennent le pas sur les catégories nationales ou culturelles ; elles sont de plus en plus utilisées dans les communautés, les mass médias, dans l'administration fédérale, les institutions d'Etat mais aussi dans le secteur privé, etc.

Bien que les catégories pour penser le monde social américain tendent à se concentrer autour des concepts d'ethnicité et de race, les limites entres les catégories, les critères qui président à leur constitution, les logiques de construction, les référents symboliques et les univers de

légitimation changent en fonction du champ, des enjeux et des acteurs en présence. On ne peut, par conséquent, prédire a priori les formes qu'empruntent les catégories des recensements postérieurs à la « révolution » des années 1960.

Pour comprendre le choix opéré au sein de ces divers noms et catégories pour définir l'autre dans le recensement, il est un élément qu'il s'agit de réintroduire ici. Il s'agit de l'Etat comme acteur de la production catégorielle. Nous avons affirmé également que le recensement se présente comme un outil statistique de mesure indissociable de la notion d'Etat (SIMON, 1997 : 3), comme une classification officielle qui décrit, tout en la créant, la stratification de la société au travers de la nomenclature empruntée. Ce bref rappel portant sur le lien entre recensement et Etat constitue l'élément déterminant pour comprendre les transformations avenues au sein du recensement. C'est en regard de ce dernier, que nous serons en mesure de comprendre pourquoi certaines catégories, bien que monopolisant le débat public, au centre des questionnements scientifiques, ne sont pas choisies au détriment d'autres, moins reconnues socialement.

Il faut, dans cette perspective, se souvenir que le recensement a pour but de livrer un tableau des composantes de la société à un moment donné mais qu'il constitue aussi un instrument de gestion politique au niveau national servant à la mise en place de politiques publiques. Les nouvelles politiques qui sont mises en place dans les années 1960-1970 visent à rétablir une certaine égalité entre membres des différents groupes sociaux de la société américaine. Ces changements sont les conséquences des luttes menées par les minorités qui, au sein du changement paradigmatique de ces années-là, ont revendiqué une définition en termes de race et d'ethnie dans le but d'obtenir une reconnaissance entière de leurs spécificités et de leurs droits en tant que populations différentes. Ce sont dès lors ces mêmes catégories qui, légalement, bénéficient des programmes du *Civil Rights Act* de 1964, et qui, au travers des programmes de discrimination positive, touchent tous les domaines de la vie publique.

Ces catégories sont en effet utilisées lors de l'entrée à l'école, l'enrôlement dans l'armée, elles apparaissent dans les formulaires relatifs à des engagements professionnels ou à des demandes de prêts financiers et lors de la recherche de logements. C'est ainsi que l'amélioration des droits civiques des minorités et les nouvelles lois y relatives nécessitent une connaissance détaillée des minorités et de leur participation sociale qui ne peut être obtenue qu'au travers du recensement décennal.

Si au premier abord, les catégories statistiques du recensement de population sont intimement liées aux décisions de l'administration fédérale, elles ne sont pas moins liées aux conditions sociales et politiques de l'époque. Cet état de fait illustre les implications idéologiques et politiques de la notion de race et d'ethnie et des classifications qui en découlent et laisse entrevoir l'épée à double tranchant que peuvent représenter ces classifications. D'une part, elles sont un outil privilégié pour mettre en place des programmes qui visent à améliorer la condition des minorités, et d'autre part, elles risquent d'avoir des effets sur les populations concernées, et pas toujours à leur avantage ou à leur convenance.

Ainsi, l'incidence du *Civil Rights Act* a été et reste déterminante pour les catégories du recensement (SIMON, 1997 : 8). Son application dépend de la répartition ethnique et raciale de la population et par conséquent des méthodes de mesure et de calcul ainsi que de l'élaboration, a priori, des catégories proposées et des questions formulées dans le questionnaire.

Mais qu'en est-il des transformations concrètes advenues dans le recensement de 1960 ? Contrairement aux recensements précédents, ni le terme de race, ni celui de couleur n'est utilisé. La question est formulée comme suit : « est-ce que cette personne est blanche, noire, américaine-indienne, eskimo ? ». On peut faire l'hypothèse que cette esquive des mots « race » et « couleur » est un des effets de la période précédente (les années 1950) au cours de laquelle les communautés noires commencent à se mobiliser et focaliser leur action sur la lutte contre le racisme et la discrimination qui passe aussi par le refus des désignations et des noms qu'on leur a attribués jusqu'alors. Dans ce contexte, l'emploi des termes race ou celle de couleur, insistant sur une différence entre populations, avait une connotation raciste. Plus tard, au contraire, quand les groupes en situation défavorisée reprennent les catégories qui leur sont attribuées à leur compte en signe d'une prise de pouvoir ou de ce que l'on appelle en anglais l'*empowerment*, au travers de l'expression *black is beautiful* par exemple, la connotation sociale attribuée à ces termes change.

Les catégories du recensement qui touchent les immigrés européens sont aussi transformées par le contexte des années 1960. Elles sont soumises à une réévaluation qui permet de classer les émigrés et leurs descendants. La question de la double *nativity*, en vigueur jusqu'ici, perd de son efficacité alors que les générations se succèdent dans le pays d'immigration : à chaque nouvelle génération le stock d'ascendants augmente, sans compter l'impossibilité de mesurer la complexité issue des mélanges entre différentes origines donnant lieu à des combinatoires extrêmement complexes. Par ailleurs, l'*ethnic revival* des immigrés de première heure contribue à modeler un contexte dans lequel s'impose une approche différente de « l'origine ». Pour Simon, la classification des immigrés doit faire face à une double nécessité. La première est de pouvoir répondre au besoin de « retour aux sources » des immigrés européens, ce qui exige la reconnaissance de leurs – multiples – origines, traduites par une désignation à trait d'union (*hyphenated*), c'est-à-dire une identité qui fait référence à l'ethnicité comme à l'attachement à la société américaine. La deuxième contingence vise à préserver la dimension généalogique de certains groupes. Pratiquement, la question relative à la *nativity* est modifiée, le lieu de naissance des individus et de leurs parents est remplacé par un nouveau critère, celui d'*ancestry*. On ne demande plus aux individus où sont nés leurs parents mais on enregistre « l'origine à laquelle s'identifie le répondant en référence à la nationalité ou au pays d'origine du dernier ancêtre né hors des Etats-Unis ». Cette question n'est toutefois introduite que dans le recensement de 1980, après avoir été soumise à des tests lors des recensements de 1969 et de 1979. En 1969 et en 1979, plusieurs enquêtes testent les questions sur l'ascendance ; les réponses multiples comme Italo-Irlandais par exemple sont autorisées ; la majorité des personnes a répondu en ajoutant au moins une origine spécifique autre que celle américaine. Lors du dernier test, seuls 6% des répondants ont affirmé être américains ou originaires des Etats-Unis sans autre spécification.

L'ascendance (*ancestry*) devient par conséquent le paramètre qui permet de repérer les différents groupes ethniques, elle de plus en plus utilisée pour des mesures comparatives entre populations et se présente comme un élément d'identification subjective.

A la lumière des changements dans le recensement et suite aux mouvements de 1960, on peut constater une tendance à la racialisation et au morcellement ethnique de la société américaine.

Le fait de désigner des groupes cibles fait écho et renforce la racialisation de la société américaine et de son appareil statistique. En sens inverse, l'utilisation de catégories légitimées par un encadrement officiel tel que le recensement valorise ces catégories comme les

catégories officielles, ce qui, de par leur utilisation répétée, a tendance à se répercuter dans le monde social.

6.8 CONCLUSION

Le changement des catégories et des termes utilisés

Il devient à ce point de notre analyse nécessaire de discuter de manière synthétique les changements de catégories survenues durant cette importante décennie 1960.

Le recensement, fil rouge de notre réflexion, se profile comme un lieu privilégié de la lutte des classements au sein de laquelle il devient depuis 1960 encore plus impératif de faire reconnaître sa vision du monde particulière. Le recensement fournit les données statistiques pour les clés de répartition des citoyens dans les circonscriptions électorales ; en effet, le redécoupage électoral qui tient compte des « différences raciales et ethniques » intervient tous les dix ans, après chaque recensement. On reconstruit les districts en sélectionnant les secteurs qui présentent une forte concentration ethnique de sorte à renforcer les effets du vote minoritaire et à assurer l'élection des représentants de certaines communautés ou « lobbies ethniques ». Il faut impérativement enregistrer l'appartenance raciale des individus pour en contrôler l'égalité devant la participation électorale. C'est également grâce au dénombrement statistique que l'on procède (théoriquement) à un contrôle des discriminations pour évaluer la situation des différents groupes sur le marché de l'emploi, du logement, de la formation, de l'économie, etc. afin d'appliquer les programmes compensatoires issus des lois du *Civil Rights Act*, entre autres.

Du point de vue des théories scientifiques, quelle que soit l'explication donnée aux mouvements ethniques dans leur ensemble, le changement principal advenu dans les années 1970, se situe dans le fait que la notion d'ethnicité est considérée comme une catégorie d'appréhension de la vie sociale et non plus comme une caractéristique d'un groupe minoritaire défini par des traits spécifiques. Cela se traduit essentiellement par la prise en compte de la détermination réciproque entre les groupes et leur interaction. C'est la raison pour laquelle l'ethnicité définit en même temps le contexte dans lequel elle émerge comme un contexte pluriethnique (CASHMORE, 1995). En effet, les théories de l'ethnicité posent comme « postulat que le groupe ethnique ne peut devenir une catégorie pertinente de groupement humain que dans les situations plurales » (POUTIGNAT et al., 1995 : 90). En conséquence, et ce surtout grâce aux contributions théoriques de Barth et de Moerman dans les années 1970, le centre de l'analyse se déplace de l'étude du contenu culturel à *la construction des catégories ethniques élaborées dans les relations sociales* entre groupes. En dépit de leur diversité, les théories ethniques tentent d'étudier les processus de construction des différences en termes ethniques et de comprendre les facteurs qui sont à l'origine de l'émergence et de la persistance de ces dernières (voir aussi chap. II).

Conjointement à ce changement de paradigme, la définition du groupe ethnique s'oriente de plus en plus vers une définition subjectiviste. On accorde ainsi de plus en plus d'importance à la dimension subjective de l'ethnicité dans la définition des ensembles sociaux, et du même coup à une différenciation plus nette entre les concepts de catégorie et de groupe, le second étant caractérisé par des sentiments d'appartenance commune (SMITH, 1981).

Ce nouveau regard et en particulier l'idée d'auto-définition ont une implication importante pour ce qui est des noms et des labels touchant des populations en situation d'altérité. Il implique qu'une personne appartient à un groupe non pas parce qu'on l'y assigne à partir d'éléments objectifs dans un rapport d'hétéronomie, mais parce qu'elle se sent et se croit appartenir à un groupe, qu'elle agit pour valider cette appartenance et se nomme comme telle. Cependant, étant donné que les processus d'auto et d'hétéro-attribution sont interreliés, l'identité d'un groupe ne peut se définir que dans une relation – souvent de domination – à l'Autre et dépend des attributions exogènes, dont font partie les désignations nominales. En résumé, déterminer les procédures de nomination et d'institution, les contextes dans lesquels elles adviennent et les acteurs en jeu devient par conséquent une étape fondamentale de la définition des groupes ethniques et des identités collectives et individuelles ; et il faut pour cela revenir au nom et à sa « grammaire » sociale.

Les visions scientifiques dont l'essai d'explication et de formalisation a donné lieu à un foisonnement de théories sur l'ethnicité, les conceptions idéologiques toujours plus orientées vers le pluralisme culturel, les revendications des communautés minoritaires ainsi que les mesures juridiques et politiques ont eu un impact considérable sur la terminologie utilisée pour décrire les populations étrangères, immigrées, « autres ».

En effet, si ces nouvelles perceptions concernent l'analyse scientifique qui s'attache à étudier de plus en plus finement ce double mouvement comprenant les processus d'attribution et ceux d'identification, elles touchent aussi aux modes de présentation – et de représentation – de soi des groupes immigrés et minoritaires qui s'autonomisent tout en ayant, paradoxalement, une conscience toujours plus aiguë de leur place assignée dans l'espace social et des étiquettes attribuées par d'autres.

Quant aux descendants des immigrés, ils ne sont pas considérés comme des immigrants mais comme des groupes ethniques dont l'origine est certes liée au pays d'émigration mais qui se définit aussi en relation à la société américaine (*German-American, Asian-American, Mexican-American*). Les noms à traits d'union appuient le fait que ces derniers ne sont plus vus comme des « hôtes » dans une société « d'accueil » mais comme des composants parmi d'autres de la société américaine (HOROWITZ, 1989).

L'analyse de Denis Lacorne (1997), appuyée par de nombreux auteurs américains, montre que l'ethnicisation de la société américaine est un effet de l'émergence de « l'ethnocentrisme noir » qui s'est développé dans les années précédentes et qui, refusant la désignation de negro, a tenté de faire reconnaître la pleine appartenance à la société américaine au travers de l'autodésignation d'*African-American*. Alors que la reconnaissance sociale se fait un enjeu toujours plus brûlant au sein de l'espace public, les revendications identitaires se radicalisent et se présentent de plus en plus comme des stratégies de rupture avec le statu quo. L'égalité politique durement acquise par les populations noires renforce les demandes de reconnaissance dont les mots d'ordre exhortent à une valorisation de ce qui était auparavant ressenti comme un stigmate social. La négritude devient dès lors un marqueur que l'on peut exhiber avec fierté sous le slogan *black is beautiful.* De la même manière, les communautés mexicaines s'organisent pour faire reconnaître leur vision du monde et revendiquent d'être désignée par des termes qu'elles estiment plus conformes à cette dernière comme *Chicano* en plus de celui de *Mexican-American* ou de *Latino* par exemple.

Ces revendications qui sont d'évidentes réponses à la stigmatisation sociale méritent qu'on s'y arrête. Pour Sayad, il faut se demander si ces manifestations d'auto-affirmation[106] ne sont pas une reproduction « sous une forme inversée du stigmate attaché à la représentation qu'on veut combattre » (1999b : 362). Dans cette perspective, l'action des minorités peut s'actualiser, selon lui, sous deux formes : des « stratégies de reconnaissance qui enferment en elles la reconnaissance des critères de jugement qui fondent l'identité légitime » ou des « stratégies de subversion qui s'attaquent aux rapports de forme symbolique, à renverser l'échelle de valeur qui autorise la stigmatisation plutôt qu'à effacer les traits stigmatisés » (362). Cette stratégie de subversion n'est pas une « inversion symbolique des signes de discrimination mais elle vise à renverser totalement l'échelle des valeurs qui fonde le stigmate » (SAYAD, 1999 : 363). Ce renversement n'équivaut toutefois pas à faire et à imposer l'autodétermination et l'autodéfinition qu'on veut conquérir. On se souvient, en effet, de l'importance des rapports de pouvoir et en particulier de la domination symbolique de Pierre Bourdieu dans lesquels s'inscrivent tous les processus de nomination exogènes.

Quant aux effets – à l'efficacité sociale – de ces stratégies de subversion, ils ne sont pas aisés à déterminer. Il ne suffit pas de discuter de la nature des processus pour en comprendre les effets ou d'affirmer à l'instar de Bourdieu que les dominés ne peuvent se définir qu'en rapport à la vision du monde imposée par le dominant ou alors comme Sayad que les immigrés par exemple ne se comportent pas autrement que les autres dominés. Pour ce faire, il faut examiner les multiples facettes de la question et procéder à une analyse minutieuse des domaines touchés, des populations concernées, des niveaux et des types d'effets probables etc. Ici n'est pas le lieu de procéder à ce type d'évaluation quand bien même il est utile de préciser quelques points. Pour ce faire, il faut tout d'abord observer le champ au sein duquel ces processus adviennent et identifier les niveaux d'abstraction touchés mais aussi la nature des effets en question. Il peut s'agir d'effets relatifs aux conditions de vie des membres dans la société, à l'accès à certaines ressources, aux représentations que les gens ont d'eux-mêmes, etc.

Pour étudier les répercussions sociales des réponses à la stigmatisation, il faut s'attacher à étudier la reconnaissance sociale de ces dernières. Celle-ci est fonction des rapports de pouvoir entre les parties en jeu, c'est pourquoi les processus d'attribution et d'identification doivent toujours être replacés dans les rapports sociaux dont la force d'imposition dépend du niveau considéré. La marge de manœuvre des individus dépend du rapport de force, au sein duquel Okamura (1981), dont nous avons déjà explicité le modèle dans le deuxième chapitre, distingue les dimensions structurelles et les dimensions cognitives de l'ethnicité. La dimension structurelle renvoie aux relations intergroupes dans une société donnée (statuts politiques, économiques, etc.) et détermine le degré de contrainte qui pèse sur les choix individuels des acteurs. La dimension cognitive renvoie à « la compréhension par les acteurs des signes et des symboles culturels, leur permettant d'attribuer des identités ou de jouer des rôles ethniques » (POUTIGNAT, 1995 : 149). Quand la contrainte structurelle est faible, les individus peuvent manipuler les catégories selon la pertinence qu'ils accordent à une situation donnée ; quand à l'inverse la contrainte est forte, la marge de manœuvre est réduite.

[106] La réflexion proposée par Sayad se base sur l'exemple de l'immigration maghrébine en France. Si son analyse très fine de la condition immigrée en France supporte parfois mal d'être employée dans l'explication d'autres réalités sociales que la française, sa réflexion portant sur le lien dialectique entre processus d'attribution et d'autodéfinition recouvre une valeur heuristique qui peut certainement être généralisée.

Enfin, pour évaluer les éventuels effets de ces derniers, il est utile de replacer les catégories de désignation et d'autodésignation au sein du processus d'institutionnalisation étatique sachant que plus les catégories touchent un niveau d'abstraction élevé, plus les effets risquent d'être importants ou que plus le différentiel de pouvoir entre assignateur et stigmatisé est grand, moins la possibilité d'auto-détermination est importante pour le second. En effet, ce phénomène ne peut être compris que s'il est abordé sous un angle diachronique et intégré à ce que nous avons appelé un processus d'institutionnalisation. Plus les catégories s'institutionnalisent, plus elles sont utilisées dans des champs différents et instrumentalisées en rapport à ceux-là ; les catégories statistiques deviennent alors des catégories administratives, d'action, politiques, etc. dont la fonction et le sens sont différents à chaque fois. Cette institutionnalisation n'est possible que quand les catégories se présentent comme des objets publics et sont reconnues comme telles de sorte à ce qu'elles acquièrent une visibilité sociale et qu'elles entrent dans l'espace public.

Si les catégories accèdent à l'espace public[107] et en particulier entrent dans le champ politique attachées à un problème social, elles auront probablement un écho important. Cela dit, l'effet de cette mise en public ne garantit pas une prise en compte du problème dans le sens attendu par les acteurs même s'il va probablement constituer un enjeu social qui dépasse dès lors la communauté en question. Parfois, les effets peuvent s'avérer être un renforcement du stigmate combattu, alors que la représentation des personnes désignées se fige dans la conjonction entre une population et un problème social, à l'image du problème scolaire des enfants mexicains ou du manque d'estime de soi des individus des communautés noires.

Les catégories administratives sur lesquelles on se base pour l'application de l'*Affirmative action* ont un effet sur les conditions de vie des individus sans que ceux-ci ne s'y reconnaissent pour la définition de soi. De la même manière, une stratégie de subversion peut renforcer le sentiment d'identité collective au sein d'une communauté mais ne trouver aucune reconnaissance sociale au-delà d'un cercle social restreint, n'ayant par conséquent que peu d'influence sur la vie des individus.

Pour en revenir aux Etats-Unis, on peut considérer ces revendications et avec elles celles des autres minorités comme la communauté chicano, comme des stratégies de subversion, au sens de Sayad. Le renversement de stigmates qui vise à transformer la connotation sociale négative attachée à la négritude et à en faire une marque de beauté comme *black is beautiful* est accompagné d'un travail social qui a contribué à changer l'échelle de valeurs et les jugements attachés à ces labels. Les changements sociaux, idéologiques, politiques et même scientifiques indiquent que le changement de valeur a transformé la société dans son ensemble, certes de manière différente selon les milieux sociaux. On peut dès lors affirmer que la contrainte structurelle se distend pour les minorités qui infiltrent le champ politique et qui sont en mesure de faire transformer le jugement social attaché aux catégories auxquelles elles estiment appartenir ou auxquelles elles sont assignées de fait. Une des preuves de cette évolution est la prise en compte des revendications des minorités dans les programmes politiques et les nouvelles lois visant à freiner la discrimination sociale, qui admettent par là l'égalité de principe entre les catégories raciales et reconnaissent les exactions passées.

En ce qui concerne les effets des stratégies de subversion des « communautés ethniques » sur les catégories de désignation à proprement parler, on peut dire qu'elles ont aussi amorcé un changement d'ordre national. La demande des noirs d'être classifiés en termes ethniques

[107] Là encore, il faut mesurer l'étendue de cet espace qui peut être communautaire, régional, national, etc.

(*African-American*) par exemple a amené les blancs à renoncer à leur statut privilégié de non-ethniques. Pour Gleason, le *revival* ethnique chez les populations d'origine européenne des années 1970 correspondrait à une réponse idéologique des *ethnics* blancs dans un contexte de promotion des identités ethniques visant à diminuer les tensions raciales (POUTIGNAT et al., 1995). Pour Poutignat, le fait que les Blancs revendiquent une désignation en termes d'ethnicité, label jusqu'alors réservé aux minorités non blanches, signifie que l'ethnicité devient une identité connotée positivement dans la société américaine due à un renversement de l'échelle des valeurs, justement. Quant au terme WASP (*White American Saxon Protestant*), qui commence à être utilisé par les minorités, il est repris de manière plus large.

Quant aux effets secondaires des stratégies de subversion, ils sont innombrables. En ce qui concerne l'influence sur les catégories de dénomination, ces stratégies et la transformation des rapports de force et des échelles de valeurs qui s'ensuit peuvent donner lieu à de nouvelles catégories. En effet, les catégories administratives, légales, médiatiques issues de ces changements peuvent ne pas être reconnues par les individus concernés et se voir à leur tour reconverties en des désignations jugées plus adéquates.

La catégorie administrative hispanique qui résulte de la demande des Mexicains et des populations d'Amérique du Sud d'être reconnus comme un groupe discriminé pouvant bénéficier des programmes de lutte contre la discrimination a, certes, des implications sociales importantes pour les individus désignés comme tels (quotas réservés pour l'entrée dans certaines universités ou traitement discriminatoire par la police) mais n'est pas acceptée par tous les Mexicains comme une catégorie en mesure de les définir de manière appropriée. La valeur accordée à cette dernière en termes de marqueur identitaire change selon les individus.

Les noms qui disent les Mexicains

Que peut-on dire des catégories nominales relatives à la population mexicaine ? Les transformations sociales, politiques, idéologiques, scientifiques qui ont eu lieu à tous les niveaux de la société américaine au cours des années 1960 ont multiplié les figures de la catégorie mexicaine au point de donner lieu à une foule d'images et de représentations qui prennent – et sont investies – d'un sens social selon les différents contextes (ou champs) dans lesquels elles sont actualisées. Du point de vue des stéréotypes, définis comme « l'attribution d'une propriété à un groupe, à un de ses membres ou à un objet ou institution qui sont considérés comme emblématiques de ce groupe » (OESCH, 1993 : 176), on peut en citer plusieurs qui définissent les différentes catégories de Mexicains comme le travailleur illégal, l'activiste chicano, le nationaliste mestizo, l'employé mexican-american, le journaliste hispanique, l'artiste Latino, etc. Toutes ces catégories parlent des Mexicains mais se construisent sur des critères faisant appel à des caractères à chaque fois différents, se basent sur des logiques de constitution particulières et se donnent des noms divers en fonction de l'enjeu que chaque catégorie constitue pour les acteurs et le jeu (ou la lutte) dans le champ dans lequel ils viennent à être utilisés. Si on affine un peu l'analyse, on se rend compte que dans chaque contexte social, les termes changent et les connotations sociales qui leur sont attachées aussi. Au sein du champ politique par exemple, si le terme de Chicano est revendiqué par un nombre de personnes important face à l'extérieur pour désigner une population qui exhibe son autodétermination, il n'est pas considéré par tous de la même manière au sein même de la communauté mexicaine ou même des associations engagées politiquement. En plus des attributs et des supposées caractéristiques que doit posséder chaque membre de la catégorie en question, le nom qui lui est attaché recouvre des significations différentes selon qui l'utilise.

Ainsi, la définition en termes de Chicano n'est pas la même au sein de la famille, de la communauté, du champ politique, administratif, etc. de même que la subversion de l'échelle des valeurs a eu lieu au sein de certains segments de la communauté noire avec des individus qui ont pour se présenter en égaux face aux blancs mais qui n'a que peu transformé les principes de classements dans la population américaine.

Mexicains, Mexicain-Américains, Chicanos, Mestizo, La Raza, Latinos et Hispaniques sont les principaux noms utilisés pour décrire les Mexicains qui habitent aux Etats-Unis. Alors que les catégories et les noms deviennent un enjeu social au centre de la lutte pour l'imposition de ce qu'ils signifient et de qui ils sont censés désigner, ils deviennent des marqueurs liés à des enjeux identitaires qui questionnent la place de chacun dans la société et les instruments pour s'y positionner. Par ailleurs, dès qu'un terme est utilisé dans l'espace public pour désigner un groupe social de l'extérieur, il est fort probable qu'il en vient à être ressenti comme un stigmate par les membres du groupe en question. A ce propos, Sayad fait remarquer que « toute stigmatisation provoque la révolte contre le stigmate » (1999b : 361). Le plus souvent, continue-t-il, cette révolte commence par la revendication publique du stigmate hissé au rang d'emblème et dont la connotation sociale est changée (je suis Mexicain et fier de l'être), pour terminer par l'institution du groupe formé sur la base du stigmate. Dans ce cas, le nom donné à l'institution, l'association, etc. est symboliquement très important. Pour Sayad, ces noms ne sont qu'une reprise de la manière dont ils sont nommés qui trahirait « le principe sur lequel se fonde l'identité commune qu'ils se reconnaissent » (1999b : 361). A nouveau, ces propos méritent d'être nuancés et ils le seront dans le prochain chapitre.

Les chapitres théoriques ainsi que les études de cas montrent que les noms que l'on utilise pour désigner l'autre sont le fruit de relations sociales ancrées dans un contexte national particulier. Nous avons dit aussi que le sens et le jugement social attachés à chaque désignation dépendent du champ (avec tous ses attributs) dans lequel elle est employée.

Ce que nous n'avons abordé qu'en passant, toutefois, c'est comment les individus réagissent aux noms, aux labels, aux stigmates qui les désignent. On n'a encore rien dit de la manière dont ceux-ci sont compris, discutés, ressentis, manipulés par les individus concernés.

7 LA FIN DE SIECLE: DE 1975 A1998

7.1 L'IMMIGRATION MEXICAINE

Dans les années 1960, le flux migratoire en provenance du Mexique avoisine les 60'000 individus par année. L'Immigration Act de 1965 impose pour la première fois un seuil maximal d'entrées pour les Mexicains en limitant à 120'000 personnes par année le quota maximum pour l'hémisphère ouest. Cependant, depuis la cessation du Bracero program en 1965, la pression exercée par l'industrie de la production agricole, mais aussi celle des intérêts économiques des Etats frontières se sont traduites par des législations permettant aux Mexicains d'entrer sur le territoire américain comme travailleurs invités (guest workers). La plupart des immigrants sont toutefois des travailleurs illégaux avec un nombre toujours plus important de femmes et d'enfants.

En 1976, donc 11 ans plus tard, l'immigration en provenance du Mexique est réduite à 20'000 entrées par année. En réalité, les immigrants qui arrivent sur le territoire dépassent toujours le quota, profitant de la loi qui autorise la venue d'individus supplémentaires en vertu du principe de la réunification familiale, les conséquences de la politique de réunification familiale inaugurée en 1965 se faisant encore sentir.

L'émigration en provenance du Mexique a ainsi continué d'augmenter depuis les années 1960 en subissant une forte augmentation dans les années 1980. Pour Jeffrey Passel, démographe américain, la migration mexicaine aux Etats-Unis est, historiquement, la migration de masse en provenance d'un seul pays la plus nombreuse en Amérique du Nord (GONZALES, 1999). En 1986, est votée une nouvelle loi limitant l'immigration, l'*Immigration and Control Act* (IRCA). Elles visent à contrôler l'immigration illégale en punissant les employeurs de travailleurs illégaux. D'autre part, cependant, la loi *Simpson-Rodino* votée la même année propose l'amnistie et l'éligibilité à la citoyenneté pour les travailleurs sans papiers ayant vécu sans discontinuer aux Etats-Unis depuis 1982. Les estimations de Gonzales chiffrent à environ 2,4 millions le nombre d'illégaux qui ont pu profiter de ce cadre administratif et obtenir un statut légal. Quant au nombre total d'illégaux hispaniques entrés dans le pays au début des années 1990, il est estimé à 2 millions de personnes (GONZALES, 1999 : 230).

En résumé, de 1970 à 1980, le nombre des Hispaniques augmente de 61% et de 53% entre 1980 et 1990. Selon les dernières estimations tirées du recensement, il y avait 22,4 millions d'Hispaniques, constituant 9% de la population (sans compter les illégaux) (REDDY, 1993) dont 83% vivant dans le Sud-Ouest. Entre 1980 et 1990, les illégaux augmentent de deux tiers et vers le milieu des années 1990, le INS estime que sur quelque 5 millions d'immigrés illégaux, 54% sont d'origine mexicaine (GONZALES, 1999 : 225). Il est à noter que la récente immigration en provenance du Mexique compte de nombreuses personnes d'autres nationalités du Nicaragua, d'El Salvador, du Guatemala, etc.

En Californie, 109 villes comportent une majorité d'Hispaniques. Cette croissance élevée reflète le très haut taux de natalité qui se traduit par 3,8 personnes par famille comparé à 3,2 pour « la famille américaine typique » (GONZALES, 1999 : 224). Relativement jeunes, les Hispaniques ont un âge médian de 26,2 ans alors que celui de la population totale s'élève à 33 ans. En 1990, 60% des Hispaniques, à savoir 13,5 millions de personnes, sont des Mexicains dont 90% vivent en région urbaine.

Vers la fin des années 1970, les avancées acquises lors de la décennie précédente laissent croire à un probable progrès futur. Du point de vue politique, les attentes ne sont toutefois pas comblées, les élus ne sont pas nombreux en comparaison de l'effervescence des années 1960. Une des causes de cet insuccès est le manque de collaboration entre organisations mais surtout un changement radical au sein de l'opinion publique, que reflète la montée des Républicains dans la vie politique. Selon Gonzales, ce conservatisme touche aussi la classe moyenne des Mexicains-Américains.

L'échec des lois contre l'immigration a renforcé les sentiments xénophobes contre la population immigrée et en particulier vis-à-vis des illégaux mexicains. Les réactions de ce type ne se rencontrent pas uniquement auprès de la population blanche ; en 1992, une étude de la *Latin National Political Survey* dirigée par Rodolfo de la Garza de l'Université du Texas, montre que 75% des Mexicains qui ont la citoyenneté américaine et 84% des Mexicains qui ne l'ont pas estiment qu'il y a trop d'immigrés dans le pays (comparé à 74% des Blancs non hispaniques qui répondent dans le même sens) (GONZALES, 1999).

En novembre 1994, les Californiens votent avec 59% des voix la Proposition 187, acceptant ainsi le référendum rebaptisé « *SOS : Save Our State* » par ses promoteurs et dont l'objectif est double : l'arrêt de l'immigration clandestine (en grande partie mexicaine) et la réduction des dépenses publiques de l'Etat de Californie. Cette proposition de loi interdit aux étrangers qui se trouvent en situation irrégulière et à leur famille tout accès gratuit au système d'enseignement public et aux services hospitaliers de l'Etat (sauf en cas d'urgence), et tout recours aux services sociaux offerts par l'Etat de Californie, tels que l'aide au logement, l'aide aux mères célibataires ou aux personnes âgées (LACORNE, 1999 : 177).

Ce vote n'exprime pas seulement les « tendances nativistes » des Américains blancs mais concerne aussi, comme l'a montré un sondage à la sortie des urnes mené par le *Los Angeles Times*, 47% des électeurs noirs, 47% des électeurs asiatiques et 23% des électeurs *latinos* qui se sont prononcés en faveur du référendum.

Cette orientation nativiste se développe dans certains milieux qui ont trouvé un écho national en 1996 avec des candidats à la présidence comme Pat Buchanan ou Pete Wilson. Mais en septembre 1996, la nouvelle loi adoptée par le Congrès est un compromis qui ne remet pas en cause les grandes réformes des années 1960. Les seuils d'immigration légale restent les mêmes ; le principe de regroupement familial n'est pas rediscuté dan son principe mais est rendu plus difficile ; la mesure qui interdit l'accès aux écoles publiques pour les enfants d'illégaux est retirée du projet de loi sous pression de la Maison Blanche (LACORNE, 1997 : 190).

En matière de formation, les programmes de l'*Affirmative action* ont porté leurs fruits si on considère les chiffres en général. Mais cet avancement des minorités au sein du système éducatif donne lieu à nombre de polémiques et d'oppositions. Toutefois, l'abandon des études est le fait de 40% des jeunes Mexicains.

7.2 QUAND LES IDEOLOGIES DE LEGITIMATION SE MULTIPLIENT

Lorsque les observateurs externes spécialisés en politiques d'intégration par exemple considèrent les Etats-Unis, ce sont très souvent les termes de multiculturalisme et de pluralisme qui prévalent. Ainsi, si dans la première moitié du XX^{e} siècle on parlait du *melting pot*, certains tendent aujourd'hui à imaginer l'Amérique comme un *salad bowl* à l'image du pays de la diversité. Cette conception s'inscrit dans le prolongement du pluralisme culturel des années 1960 revendiqué par les minorités non-européennes en remplacement du *melting pot* qu'elles jugeaient exclusif à leur égard. La pensée multiculturelle qui valorise les apports culturels des différentes minorités ethniques s'est donc développée contre ce qui est qualifié parfois d« hégémonie politico-culturelle des Euro-Américains » (LACORNE, 1997 : 247). S'il est vrai que le rapport à l'Etat passe aux Etats-Unis au travers des groupes et non pas seulement par les individus citoyens, sa description et sa conceptualisation changent en fonction du point de vue adopté.

Ainsi, cette orientation vers le multiculturalisme et en particulier l'évaluation de ses effets sociaux n'est pas reconnue par tous. L'effervescence autour des théories de l'ethnicité ainsi que les mesures mises en place pour tenter de rétablir une certaine équité au sein de la société américaine donnent lieu à des positions plus conservatrices qui, comme nous l'avons dit, pour ce qui touche aux lois migratoires, tentent de protéger une certaine idée de l'Amérique, plus

proche de celle de l'américanisme ou des Pères fondateurs. Cette tendance est souvent qualifiée de néoconservatisme (OMI et al., 1986 : 20).

A l'aube du troisième millénaire, on assiste donc à une multiplication des concepts et des univers qui légitiment la conception et la définition de l'altérité allant de l'assimilationnisme plus ou moins modéré, en passant par le *melting pot*, pour arriver au pluralisme culturel. Cette tendance se perçoit aussi au sein du champ scientifique qui se présente comme un entrelacs de paradigmes et de théories visant à définir le rapport entre les Etats-Unis et sa population. Nous avons vu, précédemment, que les conceptions des rapports à l'autre tendent à se définir en fonction d'orientations nationales. En considérant le cas des Etats-Unis, on constate néanmoins qu'elles présentent des différences en fonction du point de vue adopté et des éléments pris en compte dans leur élaboration.

7.3 LES THEORIES SCIENTIFIQUES

En ce qui concerne les paradigmes scientifiques qui touchent à l'immigration ou aux relatons interethniques, culturelles, etc., on peut considérer deux tendances opposées qui séparent les deux pôles du continuum, laissant place à une variation et à une combinaison de positions, de théories, de conceptualisations y relatives.

La première perspective, celle qui se rapproche du multiculturalisme, est celle que l'on qualifie de multiculturalisme critique. Le courant le plus extrême est celui de la *Critical Race Theory* qui applique les principes radicaux du pluralisme culturel.

A l'autre bout, on trouve les théories des néoconservateurs, comme les ont appelés leurs détracteurs. Les théoriciens développent un modèle dont la perspective conservatrice met l'accent sur les dangers du radicalisme et le caractère antidémocratique des politiques antidiscriminatoires positives et affirmatives et prône des activités gouvernementales réduites, de sorte à garantir l'égalité des individus et non pas des groupes au sein de la société américaine (OMI et al., 1986: 21).

Entre ces deux positions, on trouve toutes celles qui font appel aux concepts d'assimilation, d'intégration ou aux théories de l'ethnicité. On ne peut faire référence à ces deux pôles opposés sans y voir la collusion entre approches scientifiques et visions du monde idéologiques.

Les tenants de la pensée multiculturelle utilisent l'image du saladier pour décrire les Etats-Unis et sa diversité et mettent en cause le système d'assimilation imposé par les Anglo-Américains aux peuples de couleur tout en célébrant les différences. Les inégalités sociales sont particulièrement étudiées et attribuées aux différences de traitement entre les populations, aux préjugés racistes et xénophobes, etc. Les termes utilisés à l'égard des auteurs américains plus classiques se réfèrent à l'idée de domination, exploitation, assimilation, conservatisme, etc. L'histoire et « la culture » des groupes « victimisés » constituent des thèmes récurrents et sont fortement valorisés dans la littérature. Au sein de la pédagogie multiculturelle, par exemple, on voit s'affronter deux tendances, celle des assimilationnistes et celle des multiculturalistes ; les dernières estiment qu'il est nécessaire de réintroduire les apports des cultures minoritaires dans le cursus scolaire. Les « sciences multiculturelles » touchent aux conceptions de la science « révisée en fonction de postulats multiculturels qui font honneur à

la nouvelle pédagogie critique » (LACORNE, 1997 : 261)[108] et tentent de valoriser les découvertes et inventions des membres de toutes les cultures. Ce faisant, l'« ethnoscience » permet de pourvoir des scientifiques peu connus jusqu'alors d'une certaine visibilité sociale mais revisite l'histoire classique des sciences dans une direction qui, pour de nombreux auteurs, frise la « fiction pure et simple[109] » (LACORNE, 1997 : 265). On peut rattacher bon nombre d'auteurs appartenant aux *Chicano studies* à cette tendance, même s'il faut juger de la teneur de leurs écrits au cas par cas.

A l'opposé, les tenants du néoconservatisme émettent d'importantes critiques à l'égard des programmes préférentiels et de ceux qui considèrent comme base d'action les groupes ethniques ou raciaux en lieu et place des individus. L'*affirmative action* est le cheval de bataille des néoconservateurs qui, contrairement aux défenseurs de cette dernière, y voient un principe de justice réparatrice et distributive et estiment que la préférence accordée aux victimes de discrimination s'inscrit à l'encontre du principe libéral de l'égalité des chances. Ils questionnent en premier lieu le fait que « la race ou l'appartenance ethnique prime sur les qualifications » (LACORNE, 1997 : 301) lors de l'entrée à l'université, l'accès aux emplois fédéraux, etc. Pour eux, l'*Affirmative action* devait défendre l'égalité des chances pour tous sur une base individuelle sans privilégier un groupe plutôt qu'un autre ou agir sur l'égalité des résultats. Elle constitue, pour ces derniers et parmi eux des auteurs comme Glazer et Nash qui s'étaient illustrés dans les années 1960 avec des théories nouvelles sur l'ethnicité, une discrimination inversée, c'est-à-dire à l'encontre des populations blanches et de celles qui parviennent naturellement à de meilleurs résultats.

7.4 LE RAPPORT A LA NATION : CIVIQUE OU ETHNIQUE ?

Derrière ces prises de position se cache un débat plus large qui touche au type de rapport à l'altérité qu'entretient la nation américaine avec ses membres. Les catégories scientifiques ou idéologiques que nous avons exposées ci-dessus sont par conséquent directement liées aux conceptions de la nation et au paradoxe fondamental de l'Amérique tel que souligné en début de chapitre. Les Etats-Unis se fondent-ils sur un principe multiethnique et multiracial ou se présentent-ils comme une République une et indivisible avec son individualisme fondateur ?

7.5 ET LE RECENSEMENT ?

Officiellement, quatre minorités sont en droit de bénéficier de la politique de discrimination positive, à savoir les Noirs, les Indiens, les Asiatiques et les Hispaniques, qui avec les Blancs constituent ce que David Hollinger a appelé un « pentagone ethnoracial » (LACORNE, 1997).

Depuis 1977, c'est l'*Office du Management et du Budget*, une agence fédérale, qui est responsable de déterminer les standards de classification des données concernant la race et l'ethnie dans le cadre des recensements fédéraux.

---

[108] Bien que Denis Lacorne se situe, de notre point de vue, plutôt du côté des néoconservateurs, ses critiques sont partagées par bon nombre d'auteurs. Cependant, le ton qu'il utilise pour contrer cette position s'inscrit dans une évaluation qui dépasse, et de loin, la critique scientifique. Il emploie très souvent les conditionnels et des termes tels que fantaisies, fantasmes, ridicule, curieux, etc.

[109] A titre d'exemple, citons le traité écrit en 1993 par Alcoze et al., *Multiculturalism in Mathematics, Science, and Technology : Readings and Activities* qui répartit les découvertes en fonction de l'origine géographique et culturelle de l'auteur. On y voit figurer des inventions comme la charrue attribuée à un anonyme du Vietnam ou à un inventeur noir une application de la machine à coudre à l'industrie des chaussures alors qu'on ne trouve pas trace de Copernic, Kepler, Pasteur ou Einstein.

Les catégories minimums n'incluent pas les personnes asiatiques, des Iles du Pacifique ou les Indiens d'Amérique qui ont une origine hispanique. Le recensement de 1990 a montré qu'une grande proportion de ces derniers est d'origine hispanique par comparaison aux Blancs ou Noirs.

Statistical Directives 15, qui contrôle les standards dans tous les formulaires et statistiques fédérales, reconnaît quatre groupes raciaux principaux aux Etats-Unis : les Indiens d'Amérique ou les indigènes de l'Alaska (*American Indian or Alaskan Native*), les Asiatiques ou indigènes des Iles du Pacifique (*Asian or Pacific Islander*), les Noirs (*Black*) et les Blancs (*White*).

La différence entre le contexte européen et le cadre d'enregistrement statistique américain est frappante. En France par exemple, la loi égalitaire est indifférente aux questions de couleur et ne tolère aucune mention des identités raciales, ethniques ou religieuses. Aux Etats-Unis, une des classifications principales de la population est faite en termes raciaux et ethniques. On peut à l'instar de Lacorne tirer comme conclusion que « l'adhésion commune au principe d'égalité républicaine (« tous égaux devant la loi ») produit donc des effets différents des deux côtés de l'Atlantique » (1977 : 287). Aux Etats-Unis, les statistiques officielles, les enquêtes de sciences sociales, etc. sont construites sur des catégories faisant référence à l'idée de race, d'ethnie ou d'appartenance raciale. « L'hyper-ethnicisation des méthodes d'enquête américaines a, bien sûr, des effets pervers : une pléthore d'informations, peu fiables, parce que fondées sur des catégories incertaines, élaborées à la fin du XIX^{e} siècle sous l'influence du darwinisme social » (LACORNE, 1997 : 288).

La classification des différentes populations est aussi remise en cause dans le champ étatique. En 1972, le gouvernement fédéral institue un Programme d'études sur l'héritage ethnique qui prévoit d'évaluer la contribution de chaque groupe à la nation. En 1980, on publie l'encyclopédie des groupes ethniques américains sous la direction de Thernstrom, Orlov et Handlin.

Pour toutes les races, une distinction ethnique supplémentaire précise l'origine hispanique ou non hispanique. Du point de vue du principe de classement, on peut dire que la catégorie Blanc est constituée de toutes les personne qui sont exclue des autres catégories. Elle comprend les personnes originaires des populations « indigènes » d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ou du sous-continent indien (WRIGHT, 1993 : 47). Il est incontestable que cette classification est intimement liée à l'histoire des Etats-Unis, qui a construit leur société sur une forte opposition entre les races. Il est intéressant de noter aussi que les personnes provenant du Moyen-Orient sont classées comme blanches. Mais quelles seraient les rubriques du recensement si l'histoire avait été différente ? Pourrait-on imaginer que les recensements européens regroupent Français et Maghrébins sous le même label ? Les catégories – même celles relatives à un recensement qui se dit apolitique – sont le fruit de relations sociales complexes liées aux enjeux relatifs à la distribution des ressources financières, sociales, politiques, etc. : si les Etats-Unis avaient vu se développer une immigration de masse provenant du Nord de l'Afrique, il est fort à parier qu'une nouvelle catégorie aurait vu le jour.

8 LE RECENSEMENT AMERICAIN

8.1 LES ENJEUX RECENTS

Les nombreux débats liés à ces questions montrent combien les notions de classification en termes de race sont imbriquées dans les relations sociales et comment les Etats-Unis ont construit leurs politiques sur les différences raciales. On peut actuellement identifier au moins trois lieux de débats relatifs à cette problématique. Le premier se joue au sein même des minorités qui questionnent la pertinence des catégories existantes et des noms utilisés. Le deuxième lieu de débat est la place politique et les gouvernements officiels qui sont concernés par l'utilité et la validité des données nationales quant à la race. Le troisième est le fait de la communauté scientifique.

Tout changement dans la délimitation des catégories du recensement a une implication pratique, par exemple des prorogations financières ou l'accès à des ressources particulières pour les groupes touchés. Un adage bien connu à Washington veut que « les nombres attirent les dollars » En d'autres termes, plus une catégorie compte un nombre élevé d'individus, plus les demandes de ses représentants sont vues comme légitimes. En vertu des lois de discrimination positive et des différents avantages qui lui sont liés, de nombreux groupes ont demandé des changements quant à la formation des catégories du recensement.

Mais concrètement, quelles ont été les demandes faites par les différents groupes ? En voici quelques exemples.

La *Statistical Directive 15* adopte les suggestions du FICE (le groupe de travail destiné à réviser les classifications relatives à la race dans le recensement) avec une exception les Indiens d'Asie passent de la catégorie *Indian* à la catégorie *Asian and Pacific Islander*.

The National Coalition for an Accurate Count of Asian Pacific Americans a fait pression pour ajouter les Cambodgiens et les Laotiens aux neuf nationalités déjà listées dans le recensement sous la rubrique *Asian and Pacific Islander*. Pour des questions idéologiques, le conseil national de la *Raza* a proposé que la catégorie de personnes désignées par le terme hispanique soit considérée comme une race et non pas comme un seul groupe ethnique. L'*Arab American Institute* a demandé à ce que les personnes provenant du Moyen-Orient, actuellement comptées comme blanches, aient accès à une catégorie séparée. Un sénateur natif d'Hawaii a vivement conseillé que ses compatriotes soit déplacés de la rubrique *Asian and Pacific Islander* à *American Indian and Alaskan Native*. Quant aux membres du *National Congress of American Indians*, ils préféreraient que les Hawaïens restent où ils sont, car le changement leur ouvrirait des possibilités d'accéder à des concessions sur les jeux d'argent dont, pour l'heure, seules certaines tribus indiennes bénéficient dans certains Etats (WRIGHT, 1993 : 47).

8.2 LA QUESTION DU METISSAGE RACIAL

Contrairement à l'acceptation d'une pluralité d'origines chez les descendants européens, la classification raciale néglige toute éventualité de métissage prolongeant le principe de la *One Drop Rule*. Aucune catégorie n'enregistre, en effet, le « métissage racial ».

Selon certaines estimations, au moins 75% (et au plus 90%) des personnes qui sont classées dans la catégorie Noir pourraient cocher la case Multiracial, compte tenu de leur supposé héritage génétique, terme qui est par ailleurs fréquemment utilisé. En réalité, on ne sait toutefois pas combien de personnes opteraient pour cette catégorie, mais pour Wright (1993), ajouter cette option inviterait les gens à la choisir. Lorsque, lors de l'introduction d'un changement dans un précédent recensement, on a proposé à titre d'exemple l'origine « Cajun » comme « ascendance », le nombre de Cajuns a augmenté environ de 200%.

Cette question, aux prises avec les « luttes de classement », a émergé relativement récemment dans le débat public, drainant avec elle une nouvelle interrogation quant à l'attribution catégorielle des enfants nés d'unions multiraciales. Les enfants nés de parents blancs et noirs n'ont à leur disposition que la rubrique « race blanche » ou « race noire », aucune rubrique multiraciale n'est prévue. L'éventuelle introduction d'une nouvelle catégorie qui permettrait de rendre compte de cette situation suscite des prises de position très diverses quant aux conséquences qu'elle pourrait induire au niveau politique et social.

Cette proposition a, par exemple, alarmé les représentants d'autres groupes qui estiment que l'introduction d'une catégorie multiraciale risque de remettre en cause le concept même de race et de classification raciale et par conséquent les avantages attachés à l'appartenance à l'une de ces catégories. Ainsi, parmi ceux qui critiquent l'introduction de cette nouvelle catégorie, il y a des personnes responsables d'appliquer les lois relatives aux droits civiques qui voient dans cette modification une attaque directe aux programmes d'action affirmative (WRIGHT, 1993 : 47). Si 10% de ces dernières choisissaient la catégorie Multiraciale, il faudrait redessiner les contours des districts législatifs dans de nombreuses régions; les plans de déségrégation des écoles devraient être complètement revus et le programme des droits civiques, relatif au logement, à l'emploi, à l'éducation, devrait être modifié entièrement.

Les partisans de l'introduction de la catégorie Multiracial estiment qu'elle aurait pour effet de remettre en cause la définition de la race et par conséquent aussi de la règle de la *One Drop Rule,* avec comme conséquence positive de venir saper les bases du racisme qui se construit sur une hiérarchie des catégories raciales et ethniques.

D'autres pensent par ailleurs que cette innovation risque de donner lieu, par la suite, à des races fractionnées. C'est déjà le cas actuellement des Indiens, qui pour pouvoir bénéficier de certains avantages fédéraux (comme le programme d'amélioration du logement, etc.). doivent démontrer qu'ils sont membres d'une tribu reconnue par le gouvernement ou qu'ils ont au moins un quart de « sang indien ». Ce fractionnement serait d'autant plus accentué que l'introduction de la catégorie Métisse doit être accompagnée d'une transformation de la vision du monde, sinon on risque de tendre vers une institutionnalisation d'un racisme « progressif ». En effet, si l'appartenance reste déterminée par l'héritage génétique, le racisme se déclinera en fonction des divers degrés de pigmentation de la peau et de l'héritage génétique. Dans ce cas de figure, plus une personne a une peau foncée, plus elle sera sujette à stigmatisation, à discrimination, etc., qui ne ferait que reconnaître officiellement un phénomène qui existe déjà en réalité.

Pour Kwame Anthony Appiah, « le concept multiracial qui est pensé pour dissoudre les anomalies en crée beaucoup d'autres parce que le concept fondamental – le fait d'assigner une race à chaque américain – est de toute manière absurde » (WRIGHT, 1993 : 49).

Quant à Yehudi Webster, sociologue de la State University de Californie, il estime que « l'utilisation des statistiques concernant la race, crée une réalité des divisions raciales qui ensuite nécessitent des solutions (comme les actions affirmatives, l'éducation multiculturelle, etc.) qui sont destinées à l'échec parce que l'existence d'une trop grande conscience raciale tend à créer des contentieux ». Webster affirme qu'ajouter la rubrique Multiracial est « un autre saut vers l'absurde » parce que cela renforcerait en premier lieu le concept de race. Il ajoute par ailleurs et paradoxalement que « tout le monde peut dire, j'ai une *goutte de quelque chose* je peux donc être considéré comme multiracial. Cela peut peut-être convaincre les Américains de l'absurdité de la classification raciale » (WRIGHT, 1993 : 54).

La journaliste Itabari Njeri, qui traite des questions interethniques dans le *Times* de Los Angeles, estime que «l'ajout de la catégorie Multiracial aurait pour effet d'éloigner les Noirs de peau plus claire et de descendance mixte de ceux qui continueraient de se définir comme Noirs. Les premiers abandonneraient ainsi leurs précédents alliés et les gens qui en ont le plus besoin dans la lutte politique ». Njeri en vient à cette déduction après avoir constaté qu'aux Etats-Unis le fossé économique et social entre les Noirs de peau claire et ceux qui ont une peau plus foncée est aussi important que celui entre Blancs et Noirs. Dans la même optique, Jon Michael Spencer professeur de *American and Afro Studies* à l'Université de Chapel Hill en Caroline du Nord, voit la notion de race comme une métaphore des différences culturelles et historiques dans le sens où elle induit une cohésion sociale parmi les classes opprimées. Dans cette perspective, l'introduction d'une nouvelle catégorie « ferait tort – au niveau politique – à ceux qui ont besoin de galvaniser les masses autour de l'idée raciale de noir » (WRIGHT, 1993 : 55).

Les catégories du recensement dépassent le cadre statistique, elles deviennent de formidables enjeux politiques. Leur transformation ne touche pas uniquement aux questions de comparabilité statistique mais concerne toutes les institutions et les personnes qui utilisent ces catégories. Du fait de cette multiplicité des champs, des enjeux et des acteurs attachés à la définition des catégories, l'institutionnalisation des catégories enferme ces dernières dans un carcan rigide qu'il est difficile de transformer.

8.3 UNE NOUVELLE METHODE D'IDENTIFICATION

Pour Simon, l'enregistrement des données liées à la race et à l'ethnie dans le recensement de population constitue une innovation d'un point de vue méthodologique. En effet, les personnes recensées, tenues de répondre au questionnaire, choisissent une des races mentionnées et l'appartenance ou non à la catégorie hispanique. C'est uniquement dans les années 1990 que la catégorie « autre race » est introduite dans le cas où les catégories raciales proposées ne conviendraient pas aux individus.

Contrairement aux années précédentes, c'est à la personne interviewée d'indiquer à quelle race elle pense appartenir et non pas à un observateur extérieur. Pour Simon, plus qu'à une dimension objective de l'ethnicité, l'auto-classification renvoie à l'expression de représentations identitaires. En effet, en demandant aux individus de choisir une origine, voire plusieurs, la question assure une sélection parmi la pluralité des origines possibles, en fonction de critères qui échappent largement aux services statistiques.

8.4 LE DECALAGE ENTRE CATEGORIES OBJECTIVES ET SUBJECTIVES

On note par exemple une augmentation de la catégorie « autre », constituée d'environ un million de personnes qui sont supposées être des Hispaniques selon les critères officiels mais qui refusent d'apposer une croix dans les rubriques prédéterminées. Un autre exemple est constitué par la population d'Indiens d'Amérique, qui augmente à une vitesse plus grande que la population mesurée selon les méthodes démographiques : d'un demi-million de personnes en 1960, elle a passé à environ deux millions en 1990, une augmentation de 259%, ce qui semble impossible du point de vue démographique. A y regarder de plus près, on constate que seuls 74% de celles ou ceux qui estiment appartenir à la race indienne disent avoir des ancêtres indiens (WRIGHT, 1993 : 53).

Dans les exemples précédents et ceux qui suivent, on peut cependant clairement voir cette distinction. Le *National Center for Health Statistics* a mis en évidence le fait que 5,8% des personnes qui s'estiment noires sont perçues comme blanches par la personne censée récolter les données. Par ailleurs, environ un tiers des personnes s'identifiant comme Asiatiques sont classifiées comme blanches ou noires par des observateurs indépendants (WRIGHT, 1993 : 53). Wright ne précise toutefois pas qui étaient les « observateurs indépendants » et à quel groupe ils appartenaient. Cette remarque nous incite à penser que Wright comme tant d'autres tend à concevoir l'identité ou la manière de s'identifier comme une donnée fixée ou tout au moins qui devrait correspondre à des critères définis objectivement par autrui. Il ne discute pas les éventuelles différences entre l'attributions définies comme objectives des identités et les sentiments plus subjectifs comme étant partie d'un processus dialectique. Il semble, au contraire, considérer ce « décalage » comme une dysfonction dans la perception que l'individu a de lui-même, quand il écrit : « dans de nombreux cas, les Américains ne savent pas qui ils sont, racialement parlant » (WRIGHT, 1993 : 53).

Dans le même ordre d'idées, Simon mais avec lui De Rudder et d'autres auteurs qui ont, par ailleurs, une approche constructiviste des catégories et souvent un regard critique sur ces dernières, attribuent le décalage entre perceptions subjectives et objectives au manque de lucidité et de connaissances des individus.

Simon considère que l'identification subjective ne peut pas être fiable. Pour sa part, Marienstras conclut à une « confusion dans laquelle sont établies les classifications ». ajoutant qu'il « est aisé de voir que chacune des catégories se fonde sur une définition généralement erronée et dont l'origine est encore idéologique » (1986 : 113-114). S'il est vrai que les classifications sont inscrites dans des visions du monde qui ont leur part d'idéologie, ce n'est pas parce que les catégories se construisent *encore* de cette façon mais parce que toute construction fait appel à des jugements sociaux ou à des orientations, même les scientifiques malgré ce qu'on aimerait en dire. De plus, parler de définition erronée en jugeant des catégories du monde social, c'est oublier d'un coup les contributions de Weber et son approche compréhensive et postuler que l'idée de race et d'ethnie se définit à partir de caractères ne pouvant être définis qu'objectivement. Cette appréhension du problème admet par conséquent que les catégories de race et d'ethnie sont aussi des construits sociaux mais ne conçoit pas qu'elles puissent être appréhendées comme telles par les individus.

Il est d'autant plus intéressant de constater que même Simon (1997), discutant pourtant de la construction sociale des catégories, constate que les individus tendent à mélanger race et ethnie et l'attribue à une évaluation erronée du type de catégories de la part des individus. Pourtant, si on postule que les catégories sont construites socialement, il faut admettre que ce

ne sont pas des catégories naturelles, que les critères sur lesquelles elles se construisent sont arbitraires, et que bien que constituant des conventions, ils peuvent être changés ou tout au moins contestés. Nous verrons comment la catégorie Hispanique aurait pu, si les forces en jeu avaient été différentes, constituer une nouvelle catégorie raciale, ce que revendique par ailleurs une certaine frange de la population en question. En effet, le terme de *la Raza* est utilisé par les militants qui demandent une reconnaissance des traits et des identités particulières en termes de race séparée.

Implicitement, cela revient à essentialiser les notions de race et d'ethnie et à évacuer toute possibilité d'approcher la question en termes constructivistes et par là même réflexifs. Ces auteurs et de nombreux autres avec eux, malgré leur position critique affirmée, semblent oublier d'une part le caractère construit des catégories et d'autre part que les classements scientifiques ou objectifs sont également arbitraires, estimant comme le dernier auteur que le temps de l'objectivité est encore à venir. De notre point de vue, ces critiques ne sont pas recevables : il ne peut y avoir de confusion ou de manque de fiabilité dans la mesure où les catégories sont le fruit de luttes des classements et donnent lieu à une hiérarchisation des catégories qui s'inscrit dans un ensemble de jugements sociaux. La critique des auteurs peut être pertinente si elle porte sur l'évaluation d'une classification scientifique dont les critères explicitement posés au départ n'auraient pas été respectés, mais pas sur l'observation d'identifications individuelles.

8.5 LE CHOIX DES CATEGORIES PAR LES INDIVIDUS

Ces différences entre la manière dont les individus se perçoivent et comment ils sont catégorisés selon les critères officiels sont expliquées par Wright par un effet de mode. Nous pensons, quant à nous, que cet argument n'est pas très pertinent s'il n'est pas pondéré avec d'autres variables.

Les données sur l'« ethnicité » permettent de mettre en évidence le caractère relatif des affirmations identitaires qui pour S. Lieberson (1985) varient en fonction des événements conjoncturels politiques, culturels ou sociaux. Des auteurs comme Hout et Goldstein montrent quant à eux qu'il existe une certaine « préférence ethnique » pour les origines « les plus valorisées dans le système hiérarchisé de groupes ethniques ». Pour évaluer ce qu'ils appellent « la préférence ethnique », les auteurs rétro-projettent les effectifs des personnes se déclarant d'une origine particulière sur les effectifs initiaux des migrants de cette même origine en intégrant au modèle le mouvement naturel de population propre à chaque groupe (HOUT et GOLDSTEIN., 1994).

Pour certaines catégories, il semblerait que le choix ne se porte pas vers les catégories les plus reconnues socialement. C'est le cas des catégories qui sont perçues négativement. Pourquoi ne se mettent-elles pas dans des catégories mieux considérées ? mixtes, Hispaniques qui se disent Blancs, Indiens mélangés qui se disent Indiens, etc. ?

Plusieurs hypothèses peuvent donner des éléments d'explication qui font référence aux différentes théories de l'ethnicité.

Une première raison, instrumentale, peut être due aux avantages que peut apporter le fait d'appartenir à une catégorie qui bénéficie des mesures d'*Affirmative action* et non à une

catégorie valorisée socialement. Une deuxième raison pousse les personnes à se soumettre aux catégories qui leur sont imposées, de ce fait, ne suivent pas leurs sentiments d'identification subjective mais reprennent les catégories de désignation attribuées. Enfin, l'identification à une catégorie « dominée » peut renforcer le sentiment d'appartenance au groupe et la solidarité à l'égard de celui-ci.

8.6 LES EFFETS DES CATEGORIES DU RECENSEMENT SUR LES IDENTIFICATIONS

En tentant de pourvoir les Américains d'une manière de se décrire, les catégories en question ont commencé d'une manière ou d'une autre à modeler les identités. Les catégories deviennent des entités politiques avec leur propre organisation, leurs groupes de pression et d'intérêts qui se mobilisent en fonction des différents enjeux. Pour Wright, l'introduction de nouvelles catégories liées aux systèmes statistiques a fait en sorte que les gens se perçoivent différemment, en tant que membres de races spécifiques par exemple (WRIGHT, 1993: 53). A l'instar de Wright, nous pensons que tout type de classification ainsi que les dénominations utilisées pour les désigner ont un impact sur les groupes désignés.

C'est pourquoi, la statistique publique devrait être appréhendée comme un construit socio-historique de schèmes de classification sociale qui se particularise par son caractère institutionnel. En réalité, elle acquiert pour les individus une consistance et une légitimité liée à celle des institutions d'Etat et à leur durabilité. En tant que référence commune (DESROSIÈRES, 1993 : 181), garantie par l'Etat et la science, la statistique officielle ou publique et les catégories qui en découlent ont une légitimité et une force prescriptive rarement remises ne cause. Pour Pierre Bourdieu, les instituts de statistiques produisent des taxinomies officielles, « investies d'une valeur quasi-juridique » qui tendent à fixer les hiérarchies et à sanctionner et consacrer un rapport de force entre agents à propos des noms (de profession, de statut etc.) qui sont des composantes essentielles de l'identité (sociale) (1984b : 8). C'est la raison pour laquelle les statistiques publiques officielles présentent une légitimité qui tend à homogénéiser la vision du monde et à proposer des schèmes qui se présentent comme universels et qui, associés à la réflexion scientifique, détiennent une responsabilité spécifique dans « l'instauration d'un espace public » (DESROSIÈRES, 1993 : 113).

Le processus visant à créer, modifier et délimiter les contours des catégories en général et celles du recensement en particulier est un acte politique qui reflète les images et les représentations des différents groupes sociaux à des époques particulières. S'il est vrai que l'introduction de nouvelles catégories transforme les débats qui les concernent et leur place au sein du processus d'institutionnalisation, et partant les rapports entre groupes et institutions d'Etat, apposer une croix dans une rubrique du recensement fédéral n'est pas une indication suffisante pour déterminer comment les gens s'identifient et se perçoivent. Concernant les réponses au recensement, on constate que l'identification subjective change avec le temps et ne correspond pas toujours à l'évolution des catégories définies par les critères officiels.

L'identification subjective

En d'autres termes, les réponses à la question sur l'origine indiquent les « options ethniques des individus […] » (SIMON, 1997 : 9) car le répondant doit se choisir un ancêtre et indiquer par sa réponse l'origine qui présente le plus de sens pour lui. On passerait donc, pour Simon, à une méthode à caractère fondamentalement subjectif qui laisse libre cours à « l'expression

d'une identité », laissant place à « une définition active de l'origine faisant référence à une appartenance »(SIMON, 1997: 27).

Il se peut effectivement que les groupes les plus valorisés soient ceux choisis en priorité par les individus tenus de remplir le formulaire officiel du recensement décennal, on ne peut cependant pas en conclure que leur réponse est l'expression de leur identité. Tout d'abord, parce qu'il faudrait définir ce qu'on entend par identité, ensuite parce que si on admet que celle-ci est l'affirmation d'une affiliation à certains groupes, la croix apposée dans le recensement n'est pas un reflet exact de cette affirmation identitaire. Et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en dépit du libre choix laissé à l'individu, il peut apposer une croix dans la rubrique qu'il estime lui convenir le mieux mais doit sommes toutes respecter les catégories proposées (pas de catégories Autre ?). De plus, c'est non seulement la catégorie qui est imposée (avec ses critères de définition) mais aussi le nom utilisé pour la décrire. Et nous avons vu l'importance symbolique du langage comme construit hérité d'une histoire sociale mais aussi comme expression d'un ressenti identitaire. En vertu du sens que l'individu accorde à un terme, le terme sera plus ou moins approprié à la définition qu'il a de lui-même, il se peut que celui proposé ne lui convienne pas. Nous verrons que le terme hispanique, par exemple, touche à des visions du monde et des objectivations de la réalité qui l'inscrivent dans des systèmes de significations fort différents. C'est pourquoi apposer une croix dans une case qui désigne l'appartenance à la catégorie Hispanique peut être difficile pour certains individus même s'ils se sentent appartenir à l'ensemble social ainsi désigné.

Enfin, les catégories du recensement sont l'expression de l'identité ou d'une identité – le concept reste à définir – dans une situation particulière. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de remplir des formulaires issus d'institutions officielles en tenant compte des implications que ce choix peut avoir pour la personne mais aussi pour le groupe auquel elle se réfère. On sait qu'un nombre élevé de personnes dans une catégorie augmente sa représentation politique, change le quota lié à son groupe dans les écoles, les universités, les institutions étatiques, etc. et donc indirectement va lui faciliter l'accès à des ressources sociales particulières.

9 LA CATEGORIE HISPANIQUE

> *A person is of Spanish/Hispanic origin if the person's origin (ancestry) is Mexican, Mexican-American, Chicano, Puerto-Rican, Dominican, Ecuadorian, Guatemalan, Honduran, Nicaraguan, Peruvian, Salvadoran; from other Spanish-speaking countries of the Caribbean or the Central or South America; or from Spain. (U.S. BUREAU OF THE CENSUS, Population Division, Development of the Race and Ethnic Items for the 1990 Census, 51.)*

9.1 L'INTRODUCTION DE LA CATEGORIE HISPANIQUE DANS LE RECENSEMENT

C'est uniquement dans les deux dernières décennies que le terme Hispanique devient le fait d'un usage généralisé aux Etats-Unis. Il est employé pour désigner toutes les personnes du pays dont les ancêtres sont de manière prédominante d'un ou de plusieurs pays de langue espagnole (OBOLER, 1995). En conséquence, des millions de personnes d'origines très différentes sont assignées à une même catégorie ethnique. Le terme comprend les descendants des Mexicains restés dans les Etats conquis par les Etats-Unis au XIX^{e} siècle, les Portoricains

devenus américains au début du siècle, les exilés politiques cubains des années 1960 ou les immigrés cubains arrivés dans les années 1980, les réfugiés salvadoriens, les descendants des immigrés espagnols, etc.

Ce n'est que depuis 1940 que les personnes ayant une ascendance d'Amérique latine sont considérées comme blanches sans aucune autre spécification. Avant 1970, le dénombrement au sein du recensement de ceux que l'on appelle actuellement les Hispaniques, à savoir les descendants des anciens colons espagnols, les Mexicains, les migrants d'Amérique centrale, du Sud, de Cuba et de Porto Rico, reposait sur une mesure indirecte qui combinait la naissance, la langue maternelle et le nom de famille. Dans les années 1960 cependant, les mouvements sociaux visant à revendiquer une égalité pour les minorités se développent et contribuent à l'adoption des programmes de l'*Affirmative action*.

Les débats qui ont eu lieu quant à l'introduction de la catégorie Hispanique illustrent « la projection des rapports de concurrence et de compétition affectant les relations interethniques et interraciales dans la société américaine » ; ils constituent en quelque sorte une forme de « théâtralisation statistique » de la lutte pour la reconnaissance sociale (SIMON, 1997 : 20).

Lors de l'élaboration des catégories du recensement américain, la question de l'hispanicité a été une des plus problématiques. L'introduction de la catégorie Hispanique au sein du recensement devient un enjeu politique de taille, les organisations comme le mouvement chicano, entre autres, font pression pour que l'on reconnaisse leur spécificité. Cette demande de reconnaissance prend la forme de revendications identitaires mais touche aussi à des intérêts politiques. En vertu des programmes *d'Affirmative action*, les groupes minoritaires ayant été exploités dans le passé ont droit à une certaine compensation ; pour bénéficier de ces droits néanmoins, il faut constituer une catégorie qui soit non seulement reconnue socialement mais aussi du point de vue institutionnel. C'est ainsi que la démarche, qui consiste à inscrire des populations – parfois très hétérogènes sous de nombreux aspects – dans l'ordre des classements nécessite parfois la création de nouvelles catégories pouvant répondre aux exigences de l'action sociale étatique et conjointement constituer un outil pour la mesure démographique de la population de l'Etat national. La difficulté réside dans le processus qui vise à déterminer précisément les critères d'appartenance, évaluer la population qui peut en faire partie et décider d'un nom pour la dire.

La mise en place de la catégorie Hispanique n'a pas été épargnée par ces questions, loin s'en faut, et a constitué un enjeu de débat important dans les années 1970. Il a été question d'ajouter l'origine hispanique dans les questions relatives à la race ou même d'introduire une nouvelle rubrique sous la question de l'*ancestry* comme pour les autres groupes européens. Certains ont proposé de limiter cette catégorie aux personnes parlant espagnol. Dans ce cas, la catégorie aurait inclus des millions d'Américains qui parlent l'espagnol mais qui n'ont aucune racine dans la culture hispanique et aurait exclu les Brésiliens et les enfants d'immigrés n'apprenant pas l'espagnol à la maison. L'approche visant à considérer la consonance espagnole des noms de famille aurait quant à elle créé d'autres difficultés ; cela aurait inclus des femmes non hispaniques mariées à des hispaniques et exclu des Hispaniques ayant épousé des non-Hispaniques.

En dépit des demandes de certains mouvements comme *la Raza* qui demandaient que les Mexicains figurent dans une catégorie à part, le dilemme lié à la question hispanique consiste dans le fait qu'on ne trouvait pas, à cette époque, de « justifications acceptables » pour considérer ce groupe comme une race (WRIGHT, 1993 : 52). En effet, il y avait des

Hispaniques noirs de la République dominicaine, des Argentins originaires du continent européen, des Mexicains qui auraient compté comme Indiens s'ils étaient nés au nord du Rio Grande, etc. De plus, la grande majorité des Hispaniques sont considérés comme des *Mestizo*, c'est-à-dire des individus issus de races différentes qui sont supposés se situer « dans un continuum de plusieurs origines génétiques » (WRIGHT, 1993 : 52). Suite à un conflit « particulièrement dur » opposant la direction du recensement aux lobbies « pro-Hispaniques » et à une injonction de la présidence, la question sur l'origine hispanique est introduite, la décision finale adoptée par le comité ad hoc est la suivante : la catégorie Hispanique n'est pas une catégorie raciale mais un groupe ethnique.

La création d'une nouvelle catégorie sociale, parce que c'est de cela qu'il s'agit avec l'introduction de la rubrique Hispanique, semble avoir été problématique pour la raison suivante : les personnes que l'on désire regrouper sous une même étiquette ne forment pas une catégorie homogène. Du point de vue phénotypique par exemple, et en particulier en ce qui concerne la couleur de la peau, les personnes que doit comprendre cette catégorie peuvent être situées sur un large spectre pigmentaire allant d'une peau très foncée à une peau très blanche. Il peut paraître étonnant que la question de la couleur de la peau – et surtout les justifications qui la sous-tendent – s'avère si importante dans la détermination de cette catégorie. En réalité, elle montre une fois de plus l'importance accordée au concept de race de la société américaine, revigoré par les revendications des minorités en termes raciaux, qui bien que pouvant trouver des justifications dans l'expérience commune de groupes dominés ne semblent avoir de meilleur indicateur que la couleur de la peau. C'est ainsi que cette impossibilité de classifier la population en fonction de ce critère particulier a rendu encore plus difficile la tâche d'élaborer une nouvelle catégorie. L'importance accordée à la couleur de la peau et la conception raciale binaire propre à la société américaine que l'on désigne parfois comme le *black and white syndrom* interdisent une conception plus souple de l'appartenance raciale.

Ainsi, pour le cas des Hispaniques, et du fait de leurs origines mixtes (par exemple indiennes et espagnoles pour les Mexicains, entre autres), la catégorie est définie en termes ethniques de sorte à éluder le débat relatif à la pertinence de la division raciale en tant que telle. Bien que les études scientifiques soient actuellement de plus en plus enclines à démontrer la non-consistance de l'existence des différentes races du point de vue proprement scientifique, on ne peut éluder la question raciale en alléguant son manque de consistance scientifique. En effet, cette question peut pas être posée uniquement en termes scientifiques, elle doit être appréhendée en fonction du contexte américain et de l'histoire dans laquelle elle s'est construite, qui l'ont pourvue d'un sens social au cours de l'histoire, lui ont attaché des significations et des représentations, l'ont liée à des intérêts particuliers et surtout l'ont investie comme marqueur identitaire. Qu'elles soient plus ou moins validées par la science, en découpant et en structurant le monde social, ces catégories fournissent par conséquent un ancrage aux modèles d'interprétation de la réalité : elles font partie des systèmes de classification et des typologies qui rendent possible l'interaction. En tant que typifications objectivées, elles fournissent des connaissances mobilisables et disponibles pour l'individu et des grilles de référence qui permettent l'identification à un collectif. Du point de vue macrosocial, elles sont légitimées par des institutions de signification de second ordre et participent ainsi à la construction du sens commun *inter*subjectif et de la connaissance sur le monde.

En dépit des accords trouvés, l'introduction de cette rubrique dans le recensement n'est, toutefois, pas allée de soi, il a fallu procéder à une série de tests avant de conclure à « la

solidité d'une origine hispanique » (SIMON, 1997 : 21). Malgré cette évaluation, le recensement de 1970 montre que plus d'un million de personnes originaires d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ne cochent pas la rubrique Hispanique. Elles estiment être originaires du Kansas, de l'Alabama, du Mississippi ou du Sud-Ouest et du Centre des Etats-Unis, territoires qui, pour la plupart, appartenaient au Mexique avant 1848. En 1974, peu de personnes s'identifient à la catégorie Hispanique : celles qui font partie de cette catégorie selon les critères officiels tendent à se définir en fonction de leur nationalité – Mexicains ou Dominicains par exemple. De si petites catégories numériques sont difficilement utilisables pour des applications statistiques ou politiques et les programmes de discrimination positive par exemple. Mais, avec le temps, la création et la diffusion du métaconcept Hispanique tend à prévaloir.

Dans le recensement de 1990, plus de 40% des Hispaniques se sont classés dans « autre race » alors qu'officiellement ils sont considérés comme Blancs comme les Mexicains. Simon en vient à déduire que « l'hispanicité semble relever tout autant de la classification raciale que des groupes ethniques », ce qui prouve une confusion entre race et ethnicité (1997 : 21). Bien que fruit de conventions sociales partagées, les catégories sociales diffèrent selon les contextes dans lesquels elles sont utilisées et les enjeux qu'elles recouvrent. En dépit du fait que la plupart des hispaniques (mais en tout cas, les Mexicains) sont officiellement assignés à la catégorie Blanc, l'identification subjective à cette catégorie leur est parfois impossible.

Cette impossible identification découle des jugements sociaux liés à la classification entre groupes qui distingue de façon très nette les Blancs des autres catégories. Les Blancs sont ceux qui se présentent comme la référence, les vrais Américains, et qui s'opposent aux autres minorités. Il est donc difficile de se sentir partie de cette catégorie qui historiquement a considéré les Mexicains comme inférieurs, le cas échéant différents.

Le rapprochement entre Blancs et Anglo-Américains (catégorie investie d'un sens fort pour les communautés minoritaires) a pourvu la catégorie Blanc d'un sens social dont les individus ne peuvent pas faire abstraction. De plus, les mouvements des années 1960 qui demandaient la reconnaissance de la spécificité des minorités en tant que groupes séparés ont renforcé la frontière entre groupes. La catégorie Blanc a endossé avec les années des significations qui sont les traces des luttes passées et des représentations croisées entre groupes qui ne peuvent être reprises à leur compte par les individus. Le concept de champ linguistique est en ce sens éclairant car il permet de comprendre pourquoi certains noms sont efficaces et entendus différemment selon les champs considérés.

Nous l'avons dit, une catégorie sociale ne prend réellement de sens que lorsqu'elle passe par le langage. A ce titre, la nouvelle catégorie Hispanique est aussi un nouveau nom que l'on tente d'imposer, c'est la raison pour laquelle, ce sont non seulement les critères adoptés mais aussi le choix du nom qui ont fait l'objet d'un conflit et ont été fortement critiqués par les militants chicanos qui estiment que le terme hispanique ne reconnaît pas leur spécificité.

Le terme utilisé pour nommer cette catégorie – hispanique – laisse uniquement entrevoir l'héritage européen qui est la conséquence de la colonisation par les Espagnols. Par ailleurs, il contient implicitement la pression assimilatrice transmise par la société américaine. L'assimilation à ladite culture dominante[110] – liée à la « race blanche » – est perçue comme

[110] Nous reviendrons sur la délicate question que posent les théories de l'assimilation et de l'intégration, à savoir que les individus immigrés ou appartenant à des minorités ethniques ou raciales sont censés « s'intégrer » à la

une hypocrisie ou une forme de dépossession culturelle cachée. Ce terme a une connotation assimilationniste au standard européen quand bien même les personnes désignées par ce terme ne sont pas sur un pied d'égalité avec celles de descendance européenne. Par contre, ce terme a été et est encore favorablement accepté par une tranche de la population qui voit d'un bon œil le qualificatif hispanique du fait de sa mobilité sociale ascendante et de son identification aux « immigrés européens plus assimilés ». Nous verrons dans le chapitre consacré à la discussion des labels et termes utilisés pour désigner la population d'origine mexicaine, en quoi ils recouvrent des connotations politiques et sociales et comment ils sont perçus en général par la population en question. On peut en effet différencier les étiquettes formelles et les informelles, celles qui présentent des connotations plus assimilatrices ou séparatistes. Derechef, cet exemple met le doigt sur les enjeux politiques, pris dans un sens large, qui existent lors des processus de classification sociale des groupes : d'une part la dynamique du pouvoir influence la mosaïque des catégories raciales et de l'autre les catégories ont un impact sur les réalités des individus.

Ainsi, selon nous, s'identifier à une « autre race » n'indique pas que l'on confond hispanicité avec race mais que pour les individus hispaniques ou identifiés et désignés officiellement comme tels, l'identification à la catégorie Blanc n'est pas possible car ils ne sont pas reconnus comme tels par ces derniers et ils n'ont pas accès aux mêmes ressources, en dépit de toutes les mesures positives. La catégorie autre sous-entend souvent l'appartenance à une catégorie « de couleur » qui n'est pas proposée par le recensement mais qui se présente comme une catégorie endogène d'identification importante.

Le décalage entre catégories officielles et catégories indigènes indique que l'imposition des catégories par des instances légitimées, faisant usage de violence symbolique, n'est pas de fait systématiquement reprise par les individus. Dans le même ordre d'idées, il faut se demander quel effet social a eu l'introduction de la catégorie Hispanique auprès de la population désignée comme telle. L'analyse de Wright qui tend à démontrer que l'ajout de cette catégorie au recensement fédéral de la population a donné naissance à un nouveau groupe social, doit être soumise à critique. Elle fait écho aux propositions de Pierre Bourdieu présentées en début de travail qui affirment que les classements officiels ont un caractère normatif fort dû au pouvoir symbolique et à la légitimité des instances qui en usent.

S'il est vrai que depuis l'introduction de cette catégorie, le terme est de plus en plus utilisé et reconnu comme une dénomination désignant un groupe social, il n'est pas à l'origine d'un tel groupe social, les études de cas plus fines ainsi que les approches ethniques montrent que l'imposition d'une catégorie n'implique pas forcément la formation d'un groupe social correspondant et des gens qui se reconnaissent dans ce groupe. Cela dépend du contexte national au sein duquel advient l'imposition, de l'enjeu attaché à cette dernière, du champ considéré et des acteurs en jeu. En l'occurrence, l'introduction de la catégorie et du terme hispanique dans le recensement a porté ce dernier au niveau officiel tout en lui donnant dans l'espace public (médias, statistiques, etc.) une place légitime et reconnue ; la catégorie

---

culture dominante… mais quelle est-elle ? peut-on parler d'une unité culturelle ou plutôt d'une mosaïque de cultures (au pluriel) ? Nous utilisons toutefois le terme de culture dominante lorsque nous nous référons à des valeurs culturelles qui sont dominantes en termes de pouvoir et peuvent être référées à un groupe de personnes qui, par leur position sociale, ont les moyens de les imposer – par des moyens très variés – à celles qui sont définies comme minoritaires. Cela ne signifie pas que la culture dominante est une unité homogène du point de vue du contenu culturel, elle peut être constituée de nombreux éléments différents, contradictoires, etc. Elle a cependant la particularité d'être perçue comme normative et légitime, en tout cas par ceux qu'elle définit part de cette même culture.

Hispanique fonctionne dès lors comme un schème de perception partagé même si le sens, la connotation sociale, les référents symboliques, les critères d'appartenance changent en fonction du contexte.

Les années 1980 sont appelées la « décennie des Hispaniques » par Raúl Yzaguirre, directeur du *National Council of La Raza*, et d'autres (GONZALES, 1999). Il est donc vrai que suite à l'apparition de la catégorie Hispanique dans le recensement, sont apparus des groupements et des organisations qui se mobilisent en termes d'hispanicité et se reconnaissent dans cette catégorie pour leur identité. Toutefois, les personnes désignées par le terme hispanique forment une population hétérogène du point de vue de la nationalité, de l'origine, du statut socioprofessionnel qui permet de lutter contre la discrimination et qui consiste en un principe de division et de compréhension du monde social dans lequel on organise sa place et celle des autres.

9.2 QUESTIONS ET DEBATS A PROPOS DE LA CATEGORIE HISPANIQUE

La catégorie Hispanique pose de nombreuses questions du point de vue de la classification de la population. On constate actuellement une certaine contradiction entre deux ordres de classifications, à savoir l'ordre légal et l'ordre statistique. Etant donné que l'hispanicité n'est pas une race, mais ne figure pas au même niveau que les autres appartenances ethniques, elle pose la question de la définition conceptuelle des catégories que nous discutons. Cette confusion tend à fragiliser les fondements du *Civil Rights Act*. En ce qui concerne le recensement de l'an 2000, une reformulation de la *Directive 15* annonce une profonde transformation des catégories.

A un niveau plus large, la catégorie Hispanique est très controversée. Tout d'abord, le statut de la catégorie n'est pas clair, c'est une catégorie statistique mais qui de plus en plus est utilisée dans les médias, les administrations, etc. Elle est prise, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, dans un processus d'institutionnalisation étatique qui tend à la normaliser et à la légitimer dans l'espace public. Le problème reste que le terme Hispanique, bien que constituant une catégorie du sens commun et donc comprise par tous, n'est pas clair dans sa définition et dans les critères qui permettent de la définir ; les indices de classement non plus ne sont pas univoques. Nous avons à plusieurs reprises fait allusion au jeu dans les définitions des catégories qui permet aux acteurs de manipuler les catégories, au niveau individuel,pour l'identification subjective et au niveau macrosocial pour l'imposition de catégories.

En creusant un peu les différentes définitions données à la catégorie hispanique, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de consensus et que les écarts varient d'un champ social à l'autre. Certains scientifiques estiment que cette catégorie est vide de sens et totalement décalée de la réalité qu'elle est censée désigner. Il n'empêche qu'elle fonctionne très bien comme catégorie objectivée et reconnue comme officielle, permettant les interactions sociales de communication.

D'autres critiques mettent en cause le fait que cette catégorie recouvre des réalités et des expériences collectives et individuelles par trop différentes et ne peut de ce fait pas constituer un élément d'identification fort pour les individus. En effet, 23 millions de personnes sont officiellement concernées par le terme Hispanique, parlant des langues différentes, issues de milieux socio-économiques et de pays différents, classées dans des races différentes, etc.

Pourtant, c'est une catégorie qui est utilisée dans les débats publics et politiques et qui sert de base à la mise sur pied de politiques d'action sociale (OBOLER, 1995 : 4). En ce sens, nombreux sont ceux qui craignent une remise en question de ce terme qui ferait tomber les dispositifs d'aide en place pour des populations classées dans cette catégorie.

9.3 LA CATEGORIE HISPANIQUE ET LES IDENTIFICATIONS SUBJECTIVES

L'attribution du terme Hispanique a institué une frontière qui tend à rendre visibles les différences entre les catégories et à diminuer la visibilité parmi les membres du groupe. Les différences sont mises en lumière par la frontière qui distingue les catégories et avec le temps deviennent des marqueurs identitaires qui permettent de revendiquer une spécificité culturelle, religieuse, politique, etc. pour se différencier de l'autre et se construire soi-même. C'est dans ce processus de positionnement réciproque que les particularités linguistiques, culinaires et musicales, etc., deviennent importantes pour le groupe, pour son identité, parce que ce sont celles qui sont mises en exergue dans la revendication de soi mais aussi par l'imposition exogène. La catégorie Hispanique construite sur une supposée origine commune fait ressortir les pratiques, coutumes, valeurs que l'on estime appartenir à la culture hispanique, la culture en devient Hispanique, ou latine. Culture qui est bien entendu déterminée par les traditions, les normes et valeurs du groupe, héritée de l'histoire de ce dernier, etc. mais qui ne peut être considérée en dehors du rapport à la culture dominante et perçue comme telle. Elle est celle qui se présente comme la référence culturelle.

Du point de vue de l'identification à cette catégorie, il y a plusieurs réactions. Nous n'avons pas les données pour une analyse systématique mais pouvons néanmoins avancer quelques tendances.

La catégorie Hispanique est parfois revendiquée et mobilisée lorsqu'elle sert d'appui pour faire valoir une situation minoritaire dans la société et avoir accès à certains avantages. Cette identification est de type instrumental et se rapproche des théories de l'ethnicité du même type.

D'un autre côté, ce terme a permis à des populations d'origines différentes de se regrouper en vue de défendre les intérêts de la catégorie ou des populations que désignait cette dernière. En ce sens, l'utilisation de plus en plus fréquente de cette catégorie a donné lieu à une solidarité entre groupes au nom d'un même objectif à atteindre. Elle a donc renforcé ce que l'on appelle parfois l'unité panethnique (OBOLER, 1995 : 5).

Certains groupements, dont ceux qui se réfèrent en priorité à leur nationalité ou à ce qu'ils estiment leur culture d'origine, n'acceptent pas la « perte d'identité » qui découle de l'utilisation de ce terme « parasol ». Les critiques et le refus d'être assimilé à cette catégorie sont également dus au sens qui lui est attribué. Ainsi qu'il en a déjà été question, elle fait référence à une origine d'Espagne que bon nombre d'organisations refusent, lui préférant des termes comme *Latino*, *Chicano* ou *Mexican-American* pour les populations mexicaines par exemple.

On constate donc qu'il existe un important décalage entre les catégories officielles et les catégories indigènes. Par exemple, nombreux sont les Brésiliens qui sont perçus comme des

Hispaniques alors qu'ils ne parlent pas espagnol et s'identifient rarement comme tels (OBOLER, 1995 : 5).

10 CONCLUSION

10.1 LES LOGIQUES DE CLASSEMENT AMERICAINES

Nous l'avons vu, les Etats-Unis, comme tout ensemble national d'ailleurs présentent d'importantes contradictions qui oscillent entre :

- des principes d'égalité et de liberté ;
- une diversité ethnique et une unité nationale ;
- une Constitution faite d'idéaux et des réalités d'oppression et d'exploitation des minorités ;
- une démocratie et un individualisme qui distingue valeurs libérales d'une part et valeurs démocratiques de l'autre (BURGESS, 1994 : 45) ;
- la séparation de l'Eglise et de l'Etat mais une référence constante à Dieu dans le débat public et dans la moralité imposée (BURGESS, 1994) ;

Pour Lacorne, Simon, Marienstras et De Rudder, les populations identifiées par les agents du recensement sont révélatrices de la confusion qui règne aux Etats-Unis dans la classification des populations. L'utilisation du terme de race paraît entrer en contradiction avec les décrets d'application de la loi sur le recensement, dont l'arrêté n° 15 de l'*Office of Management and Budget* qui précise que « les quatre races officiellement répertoriées ne sont pas des concepts scientifiques empruntés à la biologie ou à l'anthropologie, mais à des catégories subjectives, choisies par les enquêtés eux-mêmes » (LACORNE, 1997 : 289).

Cette proposition amène deux types de critiques. Tout d'abord une qui se rapporte à la scientificité ou non des catégories. Malgré les réserves quant au statut accordé à l'idée de race et au fait que le dénombrement des individus en termes raciaux répond à une volonté de reconnaître ces derniers, les catégories ressemblent à s'y méprendre à celles qui étaient identifiées au XIX^{e} siècle par les tenants du darwinisme social (les Noirs, les Blancs, les Jaunes, les Bruns et les Rouges) (LACORNE, 1997).

Le discours et les conceptions idéologiques qui soutiennent l'utilisation des catégories raciales sont, comme nous l'avons montré, le fruit des rapports sociaux de l'histoire américaine. Le « pentagone ethnoracial » est justifié et légitimé par les autorités publiques car il permet d'affirmer la diversité culturelle des Etats-Unis d'aujourd'hui en reconnaissant les différents groupes qui les composent et de justifier les compensations face aux discriminations passées. Pour Lacorne, la classification raciale est un artifice historique, la race ayant été réinventée pour mieux identifier les victimes du racisme et mettre en place les politiques de traitement différentiel. Qui plus est, cet auteur estime que « l'identification raciale n'est donc qu'une bizarrerie anthropologique inventée par les agents du recensement, résultat d'un processus délibéré » (LACORNE, 1997 : 291).

S'il est vrai que la définition des catégories n'est pas scientifique, Lacorne porte un jugement sur ces dernières qui ne l'est pas non plus ; sa critique semble d'avantage motivée par une

prise de position idéologique que par une réelle volonté d'analyse de la situation. Il oublie que les catégories raciales ne sont pas nées du jour au lendemain avec les politiques de traitement différentiel – il le précise d'ailleurs lui-même. Mais surtout, sa critique, bien que pertinente sous certains aspects, s'inscrit dans ce que certains auteurs désignent par le « nouveau conservatisme ». En effet, alors qu'il s'agit de comprendre la mise en place des catégories raciales à partir des années 1960-1970, son analyse se transforme en une critique engagée des mesures prises en faveur des groupes minoritaires.

Cet exemple n'est pas un cas isolé chez les auteurs qui traitent des migrations et des relations interethniques. Etant donné la très forte imbrication qui existe entre les positionnements idéologiques et les options théoriques, nombreux sont les auteurs qui tout en s'inscrivant dans un cadre paradigmatique particulier endossent l'idéologie qui lui est liée et sur certains points (car le reste de l'analyse de Lacorne par exemple est pertinente à nos yeux) troquent leur esprit critique contre la hache de guerre.

Une deuxième remarque porte sur l'aspect subjectif du recensement. Le choix, si tant est qu'il est subjectif (la personne remplit elle-même le questionnaire), est obligatoire et limité par les rubriques proposées a priori. La catégorie Hispanique ne constitue pas une race mais une « notion transculturelle » qui peut s'attacher à toute catégorie raciale. Le paradoxe se situe dans le fait que les directives aidant à remplir le questionnaire indiquent que les Mexicains doivent être classés comme Blancs. Cependant, de nombreux Hispaniques ne se considèrent pas comme Blancs et de fait, s'identifient comme membres de la catégorie « autre race ». Le paradoxe découle donc de l'interférence entre un principe de classement qui se base sur la subjectivité et des directives qui orientent le choix des individus. Pratiquement, on constate que les processus de catégorisation exogène et d'identification endogène sont intimement liés, mais ne se recouvrent pas forcément.

On constate en effet que, grâce à l'analyse des transformations des catégories de population américaines, les catégories officielles ne sont pas acceptées telles quelles par la population désignée. Elles sont transformées et investies d'un sens pertinents pour les individus en fonction de l'enjeu que recouvrent ces dernières dans la lutte des classements. Les éléments qui entrent dans jeu dans l'élaboration des catégories qui désignent les populations américaines sont nombreux et complexes. Le contexte (politique, scientifique, etc.) oriente les catégories de recensement qui, à leur tour, influencent le contexte et l'utilisation des catégories du sens commun mais aussi scientifiques et statistiques.

L'approche développée en première partie acquiert une pertinence particulière à la lumière de ces exemples. L'Etat, avec les moyens qui sont à sa disposition comme le recensement, les lois, etc., joue un rôle important dans la classification et la création de catégories qui divisent le monde et en particulier dans l'appareil de légitimation de l'ordre établi. Même s'il s'inscrit dans le changement, le rite d'institution vise ici à une vision du monde qui donne sens et cohérence à l'historicité d'un pays et qui, tout en gardant le pouvoir d'imposer sa propre vision du monde, intègre les visions dissidentes. On les récupère, les institutionnalise afin que de concurrentes elles deviennent officielles. La figure incarnant le mieux le sens de la nation, quelles que soient sa popularité et les oppositions rencontrées, est le chef d'Etat dont la vision du monde s'impose comme légitime au niveau national et international. Elle a ce que Bourdieu appelle le monopole de la violence symbolique.

10.2 LE PLUS PETIT DENOMINATEUR EXCLUSIF

Le constat principal que l'on peut tirer de l'analyse des transformations des catégories du recensement est à l'image des processus de construction des catégories d'altérité explicités dans le volet théorique. Toutes les transformations et modifications de la nomenclature ainsi que les critères visant à distinguer les populations les unes des autres se basent sur une dichotomie binaire qui distingue le « nous » des « autres ». L'élaboration du puzzle social s'élabore en fonction d'une norme implicite par rapport à laquelle se constituent les autres groupes sociaux, les mécanismes d'inclusion et d'exclusion traversant tous les changements apportés aux recensements successifs. L'identité (le fait d'être conjointement même et unique) normale est légitimée et en même temps fondée par la définition que se donne l'Etat-nation. C'est comme s'il existait une « économie protectionniste de l'identité naturelle nationale ». Les populations qui détiennent le privilège de se constituer en catégorie normale sont aussi celles qui revendiquent l'appartenance à la catégorie originelle, celles qui assurent la continuité avec la naissance de la nation. Naissance et existence qui, comme le dit justement Sayad ne peut survivre qu'en relation avec un autre étranger.

On a donc deux logiques qui se croisent, celle qui part du moi pour construire les catégories de l'autre et celle où le moi ne peut exister qu'en regard d'un autre.

Concrètement, le premier recensement considère les populations libres comme celles à qui l'on s'oppose, les autres sont les esclaves. Dès le moment où certains esclaves sont libres, on ajoute une catégorie « Noirs libres ». L'omission de la catégorie Indiens dans les premiers recensements indique que l'opposition n'est pas utile à la construction de ce qu'on pourrait appeler l'identité nationale. La vision légitime du monde ou pour le dire plus crûment l'existence légitime de certaines populations peut se lire dans les catégories du recensement. Sont présents les Blancs et les populations indispensables à la survie de cette population : esclaves noirs. Les univers de signification de second ordre, exprimées par exemple par la théorie de la *Manifest Destiny*, donnent sens et légitimité à cette conception ethnocentriste en rassemblant des faits et conceptions contradictoires, comme d'un côté la Constitution américaine parlant d'hommes libres et de l'autre le massacre des Indiens et l'exploitation des Noirs. L'attention particulière portée au mélange racial est exprimée par la volonté de retracer les lignées de population « autres », ce qui permet de ne pas avoir à les confondre avec la population originelle normale. Solution trouvée avec l'institution de la *One Drop Rule* qui exclut *ad aeternam* l'intrusion dans le groupe dominant.

A l'arrivée des nouveaux immigrés européens, la confusion entre le peuple originel et ces derniers, catégorisés comme Blancs, est rendue possible. Il faut donc introduire une distinction qui permette de les différencier. Pour les premières générations, la tâche est facile, il suffit de distinguer ceux qui sont nés sur le territoire de ceux qui ne le sont pas. Pour les suivantes, on demande l'origine des parents de sorte à différencier les Américains nés de parents étrangers des autres. Un effet pervers de l'attribution automatique de la citoyenneté américaine lors de la naissance sur le territoire est qu'elle ne permet pas, comme c'est le cas pour les pays européens comme la Suisse, de reconnaître les « étrangers » par leur nationalité (origine nationale).

Le cas intéressant des Mexicains introduits dans la catégorie de couleur puis Blanc est intéressant. Il montre que tout d'abord, quand ils étaient catégorisés comme Blancs, ils pouvaient être distingués par leur *nativity* alors que dès le moment où cela devient impossible, ils passent dans la catégorie de couleur.

Enfin, à partir des revendications des minorités ethniques et raciales américaines des années 1960, on peut en tirer plusieurs enseignements. L'autodéfinition ne peut être séparée d'une hétéro-définition. Les deux processus s'ancrent, en effet, dans un espace de positions sociales au sein duquel le pouvoir est inégalement réparti. L'effet social de ce double processus dépend donc du champ dans lequel il s'inscrit, des acteurs en présence, du niveau d'observation et d'implications touché. Le décalage constaté entre catégories officielles et catégories indigènes indique que l'imposition des catégories par des instances légitimées, faisant usage de violence symbolique, n'est pas automatiquement reprise par les individus.

La connaissance des catégories officielles ou imposées ne suffit pas pour déduire les catégories adoptées par les individus pour se définir et encore moins le sens et les sentiments qui leur sont liés. En dépit d'une marge de manœuvre étroite, les individus n'intériorisent pas forcément les noms qu'on leur assigne et qui ne sont pas vécus comme une identité ressentie. Cela recoupe, dans une certaine mesure, les propositions de Claude Dubar qui estime qu'au niveau individuel, il faut gérer « identité pour soi » et l'« identité pour Autrui », c'est-à-dire l'identité ressentie et celle que l'on présente à autrui en mettant en place des stratégies identitaires.

Le dernier chapitre s'attache à analyser les stratégies mises en place par les individus afin de gérer les catégories nominales qui les désignent.

CHAPITRE V

LES MOTS DES AUTRES

L'ENQUETE EMPIRIQUE

On manque d'études sur la réception et les usages que les acteurs sociaux peuvent faire des catégories. Il ne suffit pas qu'un mot soit écrit dans un journal ou dans une revue pour qu'il produise des effets sociaux. Le passage de l'un à l'autre me semble plus compliqué que cela. (NOIRIEL, 1999 : 71.)

Mais nous sommes coincés par les mots, par la pauvreté du vocabulaire existant. (LOCHAK, 1999 : 67.)

1 INTRODUCTION

1.1 REVENIR AUX QUESTIONS DE DEPART

Les quelques extraits tirés des entretiens menés avec Diana et Zaira présentés en début de travail nous avaient permis d'introduire notre problématique. Jamais cependant, au cours de notre développement théorique, les questions n'ont été reprises comme elles avaient été posées : nous avons, en effet, tenté d'y répondre en élargissant le questionnement auquel elles incitaient. Il est, toutefois, utile de revenir sur les questions principales et d'y apporter des réponses succinctes mais néanmoins précises sur la base des réflexions et des données exposées dans les chapitres précédents.

Sur quels éléments les gens se basent-il pour dire que Zaira vient d'ailleurs ?
L'étude de cas des Etats-Unis a montré l'importance de la référence au caractère racial dans la catégorisation des individus sur la base d'indices particuliers, comme la couleur de la peau, les cheveux, etc. Zaira a de grands yeux d'un brun clair coupés en amandes, un petit nez droit, des cheveux bruns et lisses et un teint qu'elle qualifie de clair. Elle ne répond pas aux caractéristiques phénotypiques qu'on s'attend communément à voir chez une Mexicaine (teint foncé, cheveux noirs, épais…). En conséquence, elle semble difficilement classable du point de vue des caractéristiques physiques dans la catégorie des Mexicains mais ne trouve pas de place non plus chez d'autres « catégories raciales ou ethniques ». L'alternative consiste donc à lui attribuer une catégorie plus générale, basée sur une origine plus floue : « l'ailleurs ».

A quoi est due cette peur d'être identifiée ?
Les processus de stigmatisation négative et d'attribution d'identités figées ainsi que la connotation négative attribuée à certaines figures de la migration mexicaine aux Etats-Unis peuvent expliquer la peur d'être associée aux Mexicains.

Pourquoi utiliser autant de termes pour se définir ?
La classification sociale de l'altérité s'exprime par une multitude de figures et de catégories qui sont le fruit des rapports de pouvoir prenant place au sein des institutions et des ensembles sociaux. Les termes qui servent à décrire « l'autre » sont nombreux et dépendent des instances productrices qui entrent en lutte pour la définition de ce dernier ainsi que du sens acquis au sein de champs particuliers.

Pourquoi cette confusion dans les termes utilisés ?
A chaque terme est lié un univers de significations et une vision du monde qui appellent des référents symboliques ou des caractéristiques que l'on attribue à la personne désignée par la catégorie. Ces univers ne sont pas fixés une fois pour toutes aux catégories nominales, ils varient en fonction du contexte dans lequel ces dernières sont utilisées, des enjeux liés à leur emploi ainsi que des acteurs en présence. Les définitions et les référents symboliques attribués aux catégories sont en partie connus des individus sans que ceux-ci soient toutefois en mesure d'identifier leurs contextes de production. Le flou qui en résulte peut expliquer cette confusion. Toutefois, à la lumière d'une analyse plus fine et systématique, il ne s'agit pas de réelle confusion mais d'une gestion et d'une manipulation des termes (la plupart du temps non

consciente) permettant aux individus de maintenir une image de soi acceptable en fonction des situations.

Quelle est cette différence que Zaira perçoit entre les Blancs et les autres populations?
La société américaine s'est historiquement construite sur une distinction entre les catégories raciales. Le mythe de la nation américaine se fonde sur une population originelle composée de colons blancs qui, de fait, et par la suite par des actes de distinction symbolique, sépare les « vrais Américains » des autres populations. En dépit des tentatives d'inclusion symbolique des populations dites ethniques (avec les idéologies de l'assimilation, du melting pot et du pluralisme culturel), le rapport à la nation reste exclusif et le critère racial significatif dans les opérations de classement des populations. La division en termes raciaux constitue une des pièces maîtresses de la vision du monde des individus, qui considèrent les catégories qui en résultent comme allant de soi et évaluent les différences culturelles à partir d'elles.

Quel type d'expériences ont vécu les minorités aux Etats-Unis ?
L'histoire du recensement a montré l'esclavage, la persécution, les injustices, la domination, l'exploitation subis par les populations minoritaires aux Etats-Unis. La valorisation du passé communautaire et migratoire au sein de chaque communauté (spécialement les revendications ethniques des années 1960) renforce la conscience d'appartenir à une minorité dont les expériences sont dans une certaine mesure analogues à celles d'autres minorités ethniques et raciales.

Comment se fait-il que Diana n'utilise jamais le terme de minorité et que Zaira ne parle pas d'intégration ?
Le rapport à l'étranger dans chaque contexte national dépend de nombreuses variables. Celles que nous avons choisies de mettre en exergue sont celles qui se rattachent à une certaine vision ou idéologie nationale, à la représentation scientifique et à la classification en termes politiques. Cela a suffi cependant pour démontrer que le rapport à l'autre se construit en fonction d'une histoire nationale et des rôles attribués à l'étranger au sein de cette dernière. L'intégration constitue en Suisse le processus d'inclusion à la société mais aussi, et c'est ce qui importe ici, un critère permettant de classifier l'étranger. Il n'est pas à se demander pourquoi Diana y fait recours pour parler d'elle et des autres. Quant à Zaira, plongée dans le contexte américain qui donne moins de pertinence à l'intégration en terme, de pratique politique, d'idéologie ou de catégorie d'analyse scientifique, la notion de minorité acquiert une signification sensée dans une société qui se veut et se dit pluriculturelle.

Comment se fait-il que les comportements changent en fonction de l'origine des amis fréquentés ?
En quoi les Latinos se ressemblent-ils ?
Que veut dire suisse et italien pour Diana ?
Que veut dire blanc pour Zaira ?
Quel sens attribuent les deux jeunes filles au terme d'origine ?
Quel sens attribuent-elles au terme d'immigré et d'étranger ?
Que signifie être respectivement Italien, Suisse, Mexicain, Américain pour elles ?
Comment se fait-il que chez les deux interlocutrices, la présentation de soi varie d'un moment à un autre de l'entretien ?
Pourquoi les pronoms (je, nous, eux) sont, dans les deux cas, attribués à des entités à chaque fois différentes ?

Peut-on trouver une cohérence dans les catégories utilisées pour se dire et dire les autres ? dépend-elle de la personne ? De sa position dans l'espace social ? du contexte dans lequel elle s'inscrit ?

Pour répondre à ces dernières questions, une analyse socio-historique du point de vue macrosocial ne suffit pas, il faut revenir aux mots dits pour les soumettre à une analyse rigoureuse et chercher à comprendre le lien qui existe entre les processus de catégorisation externe décrits jusqu'ici et les formes plus particulières d'identification individuelle.

1.2 LES VISEES DU CHAPITRE

Le cheminement théorique suivi et les innombrables chemins de traverse empruntés jusqu'ici nous ont permis de situer les contextes dans lesquels vivent les populations qui sont désignées par les catégories nominales qui nous intéressent. Nous avons vu, en effet, que les sociétés nationales catégorisent de manière différente leurs populations étrangères. Notre réflexion a porté sur les mécanismes qui entourent les actes de nomination de l'étranger dans son sens générique, au sein des Etats-nations. En d'autres termes, c'est le langage au travers des noms qui expriment l'altérité mais aussi l'extranéité, qui fait l'objet des développements précédents. Si ces noms sont les produits objectivés des institutions qui s'en arrachent la définition, il est l'heure de revenir au langage des individus et à la gestion qu'ils font des noms qui les désignent.

Il s'agit donc de s'intéresser non plus à la production des catégories mais à leur réception et à leur emploi par les individus concernés. S'il est vrai que de nombreuses recherches tentent de comprendre comment et selon quelles modalités les sujets se catégorisent eux-mêmes, elles isolent l'individu de son contexte, oublieuses de ses appartenances sociales et peu enclines à prendre en compte l'existence des institutions qui l'entourent. Nous pensons par exemple aux travaux des psychologues sociaux[111], qui fournissent un très riche matériel visant à analyser la manière dont les individus se présentent et parlent d'eux-mêmes mais qui ne replacent que très rarement les stratégies individuelles dans des contextes de relations et de structures sociales objectives. Concernant le niveau collectif, les études s'intéressent aux mouvements collectifs prenant place dans des contextes sociaux et politiques particuliers. Elles s'attachent à comprendre les identités collectives revendiquées ou la création de certains groupes sociaux sur la base d'une identité symbolique instrumentalisée, mais oublient que derrière ces mouvements sociaux, il y a des individus ayant tous un parcours biographique particulier. C'est pourquoi, si pour les psychologues et les psychologues sociaux, l'ancrage social semble faire défaut, pour certains sociologues, le problème est parfois inverse : l'étude des processus d'imposition des désignations et des étiquettes ne laisse pas de place aux effets réels que cela peut produire sur les individus.

La réflexion proposée jusqu'ici s'apparente à une analyse de type socio-historique dans la mesure où elle étudie la construction des catégories de l'altérité dans des contextes socio-historiques particuliers. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup parlé des contextes nationaux, de l'Etat, des différents processus d'imposition et de construction des catégories, mais ce, sans jamais discuter de manière systématique de leurs effets sur les personnes désignées. On peut, en effet, évaluer a priori le pouvoir d'imposition de l'Etat[112], mais on ne

[111] Voir par exemple les très intéressants travaux de Carmel Camilleri.

[112] Nous pensons à la notion de « monopole de la violence symbolique de l'Etat » maintes fois énoncée par Pierre Bourdieu, sans qu'il n'y ait jamais d'étude concrète sur les effets qu'elle a réellement sur les individus.

peut préjuger de la manière dont seront comprises, utilisées, manipulées les catégories nominales par les individus. Ce que l'on peut dire, et nous l'avons fait, c'est que la vision du monde et les catégories imposées transforment les relations et les structures sociales (au travers des lois, des institutions mises en place, des discriminations implicites, etc.) qui constituent l'environnement objectif dans lequel vivent les individus (et vice-versa). Nous avons ainsi été en mesure d'affirmer que la construction de la réalité sociale passe par le langage et les désignations et que le langage n'a pas le même sens selon le champ linguistique et social dans lequel il est utilisé, ce qui laisse ouvert le champ à une interprétation souple des mots utilisés.

Cette indétermination constitue l'objet d'étude des prochains sous-chapitres. En effet, qu'une administration étatique utilise certains termes auxquels sont attachées des significations particulières n'implique pas forcément qu'ils soient automatiquement repris, avec le même sens, par les individus. C'est pourquoi, si l'environnement social et les noms attribués aux différents groupes sociaux constituent un cadre relativement contraignant pour l'individu (plus ou moins selon le type de société politique dans lequel il vit), ce dernier n'intériorise pas, de fait, les noms qu'on lui impose. La gestion et la manipulation qu'il fait des termes qui lui sont imposés dépendent de sa biographie, de ses appartenances groupales, des médiations et des ressources sociales auxquelles il a accès dans son environnement direct (ORIOL, 1988), ainsi que de sa place dans l'espace social.

Ce que nous nous proposons d'étudier, c'est donc *l'utilisation, par des sujets concrets, des catégories construites historiquement et socialement dans un contexte social particulier*. Il s'agit donc de procéder à une analyse *socio-anthropologique*[113] de l'utilisation des catégories nominales qui touchent aux modalités suivant lesquelles les individus manifestent leurs appartenances dans les discours (ORIOL, 1988).

Les résultats présentés dans les prochains paragraphes se basent, certes, sur l'analyse des discours individuels, qui sont toutefois abordés avec le souci constant de les rapporter et de les mettre en perspective avec les contextes dans lesquels ils ont été produits. A l'instar de Michel Oriol, nous pensons que faire reposer toute la dynamique des appartenances sur l'activité cognitive de catégorisation ne peut que conduire à un « idéalisme de type berkeleyen » (ORIOL, 1988 : 6) selon lequel les êtres matériels n'existent que par les représentations qu'en a l'esprit humain.

Les discours des individus ont été étudiés en relation avec les catégories nominales imposées. Il est bien entendu évident que les désignations en termes d'étrangers, d'immigrés, d'ethniques, etc., ne sont pas les seules références que les individus utilisent pour parler d'eux-mêmes. Tous les attributs qui peuvent les désigner (ceux relatifs à leur région ou pays d'origine, de même que tous ceux qui se réfèrent aux multiples rôles qu'adopte un individu dans le monde social) n'ont pas été intégrés à l'analyse. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas nous targuer d'étudier « l'identité » des personnes rencontrées. Affirmer cela reviendrait, en effet, à la tronquer d'une partie d'elle-même en niant toute existence des immigrés et de leurs enfants en dehors du statut d'étranger, ce qui équivaudrait à les enfermer dans les catégories désignantes imposées. Mais cela signifierait aussi se réapproprier le discours du sens commun et utiliser les désignations d'altérité comme des catégories

[113] Sociologique, parce que nous tentons de déterminer l'influence des contextes sociaux sur la manifestation des appartenances individuelles, et anthropologique, puisque cela porte sur des structures de significations qui sont indépendantes des contextes nationaux.

d'analyse alors qu'il s'agit justement de comprendre quelles sont les implications des catégories prescrites sur les individus et quels usages ils en font dans la narration de leur biographie.

2 METHODOLOGIE D'ENQUETE

2.1 L'APPROCHE QUALITATIVE

Une vision du dedans

Du point de vue méthodologique, l'approche qui présente la plus grande pertinence pour le sujet traité est l'approche qualitative. Le premier élément qui justifie le choix de la méthode qualitative repose sur l'accès aux discours qu'elle permet et donc sur la possibilité laissée aux individus d'exprimer des sentiments, des valeurs et des choix, de donner leur propre définition d'eux-mêmes ou de raconter leur vécu et de laisser transparaître d'éventuelles contradictions.

En deuxième lieu, cet outil de récolte des données permet d'approcher un groupe social ou des individus de l'intérieur, spécialement lorsqu'on parvient à mettre en évidence les représentations sociales qu'ils ont du monde environnant. Cette vision « du dedans » contribue à comprendre les diverses expressions d'appartenances repérables dans les discours des personnes rencontrées. Ainsi, la méthode qualitative permet d'adopter une « position d'intériorité » par rapport à la population étudiée qui donne à voir les valeurs, les normes et les discours propres de cette dernière (CENTLIVRES, 1991b : 17). C'est pourquoi les moyens conceptuels et symboliques utilisés pour dire les expériences vécues sont souvent plus importants pour le chercheur que les données factuelles.

Troisièmement, c'est par le langage – au travers de l'interaction verbale – que se construit la réalité; l'étudier, c'est donc aussi se pencher sur l'expression discursive des individus plutôt que sur des éléments objectivement repérables par le chercheur. Avoir accès à ce discours et en faire l'analyse permet par conséquent d'atteindre les significations implicites ou les schèmes de perception (habitus, typifications, etc.) individuels qui ne sont pas forcément partagés et objectivés dans les discours du sens commun, au sein des institutions, des discours officiels, etc. Paradoxalement, pour le sociologue, l'étude des discours individuels prend tout son sens si on admet à l'instar de Norbert Elias (1991) que l'individu est un concentré du monde social et qu'il contient en lui les contradictions de la société.

Enfin, la prise en compte des discours des sujets par l'approche qualitative favorise, contrairement à la représentativité que cherche l'approche quantitative, l'émergence de la diversité et de la multiplicité, qui sont des outils supplémentaires de compréhension de la réalité. L'approche qualitative permet ainsi à la fois une analyse descriptive, exploratoire et compréhensive du sujet.

Questions de représentativité

Si la réalité sociale se donne à voir telle qu'elle se présente, elle ne peut être réellement comprise que lorsque la procédure d'analyse est en mesure d'opérer une rupture avec cette réalité qui semble aller de soi. Le propre de l'approche qualitative est justement de parvenir à

cette rupture. Le chercheur est amené à rechercher les réponses à ses questions au travers du discours des individus mais est contraint d'aller, en quelque sorte, au-delà des mots. Il doit donc considérer les énoncés des informateurs comme des données qui aident à comprendre la réalité sociale et non comme l'expression immédiate de cette réalité (CENTLIVRES, 1991b : 19).

L'hétérogénéité des populations étudiées, le facteur international, le thème abordé laissent ouvert le champ à une diversité et à une multiplicité que la méthode qualitative a pour but de faire valoir. Le risque couru est de se perdre dans le singulier et de ne pas dépasser le stade du compte rendu descriptif. Afin de parvenir à ce que Pierre Centlivres appelle « une objectivation totalisante des données recueillies » (1991b : 19), il faut procéder à des comparaisons : la pertinence des données réunies augmente avec la pluralité des contextes. De la sorte, la diversité et la pluralité propres à la méthode qualitative ne sont plus des handicaps mais deviennent à la fois les outils et la garantie d'une démarche scientifique et critique. En ce sens, ce n'est pas la représentativité, comme pour l'approche quantitative, qui garantit la scientificité, mais le fait que l'on puisse opérer une rupture avec ce qui est directement observable au travers de l'analyse critique de l'expérience vécue des informateurs.

2.2 LES ENTRETIENS D'ENQUETE

Quant à la technique spécifique de l'entretien, elle constitue, comme l'écrit Françoise Lieberherr, « les conditions opératoires d'une distanciation externe qui permet la construction d'une connaissance objectivée. Méthodologiquement, l'entretien contribue à approfondir les démarches d'une lecture qualitative du réel, d'une investigation globalisante et d'une compréhension endogène » (1983 : 391). L'avantage de l'entretien se situe dans le fait qu'il donne accès à un point de vue sur une réalité vécue.

Ainsi, selon Nicole Gagnon, « quand les interviewés parlent de leur expérience, c'est une lecture critique, car il ne faut pas oublier que la mémoire constitue un donneur de sens, en d'autres termes c'est une projection sur le passé d'une culture en train de se faire » (1980 : 299). L'entretien permet par conséquent une lecture qualitative du réel : la symbolique, la signification des faits et des comportements émergent du vécu et non de variables quantitatives traduisant des fréquences ou des modes de distribution.

De plus, certaines données sont repérables non seulement dans le contenu des discours individuels mais au travers de signes, d'allusions et d'expressions particulières utiles à l'interprétation des résultats. En tant que chercheur, on est à même de déceler des façons de penser et des approches spécifiques de la réalité à partir des formulations originales employées et considérées dans leur contexte d'énonciation. Le fait qu'une personne s'efforce – le plus souvent de manière inconsciente – de chercher la signification de ses actions ou de son expérience pour mieux en rendre compte, facilite l'identification des schèmes de perception individuels, leur agencement au sein d'une vision du monde. En résumé, c'est au travers d'une lecture attentive des discours produits par l'individu que l'on peut entrevoir « l'univers sociologique vécu de l'informateur » (GAGNON, 1980 : 299).

L'entretien : une interaction de face à face particulière

Il faut considérer l'entretien comme une interaction interindividuelle, mais d'un type particulier puisqu'elle est sollicitée, organisée et menée par un seul des protagonistes, l'enquêteur. C'est une des raisons pour lesquelles certains auteurs estiment que l'entretien

d'enquête est une mise en situation artificielle. En ce qui nous concerne, il n'y a pas de situations plus ou moins artificielles ou réelles. Toute interaction de communication est intéressante pour le sociologue parce qu'elle est susceptible de faire ressortir les points de vue des individus. Par ailleurs, étant donné l'impossibilité de mener une observation ethnographique dans tous les domaines de la vie des individus pour comprendre l'usage qu'ils font des catégories, l'entretien est justement utile parce qu'il permet de (re)créer des situations au travers de la narration et du discours. Puisque notre étude ne cherche pas à déterminer le sens exact que l'individu attribue à un terme ou son utilisation systématique mais qu'elle tente de comprendre la manipulation des termes en fonction des différentes situations, le fait que les réponses « auraient pu être différentes » à un autre moment, ne porte pas préjudice à la pertinence de notre approche et des résultats obtenus.

Bien au contraire, l'interaction directe avec l'interviewé permet de solliciter des répertoires d'identités divers et de susciter des réactions qui, de notre point de vue, ne sont pas moins réelles que celles vécues dans les situations de la vie courante. Ce sont des interactions de face à face au sein desquelles se jouent les habituels jeux de rôles et tentatives de sauvegarder la face – au sens goffmanien du terme – impliquant une gestion des représentations réciproques des rôles et une négociation des identités privées et publiques (GOFFMAN, 1974). La particularité de l'entretien d'enquête consiste dans le fait que l'enquêteur connaît mieux les conditions du contexte d'interaction que son interlocuteur.

En ce sens, l'entretien nécessite la connaissance de certaines techniques d'enquête. Il s'agit par exemple de garder un certain équilibre entre l'empathie décrite par Kaufmann (1996) ou Bourdieu (1993a) et les vues et les objectifs de la recherche qui traitent des catégories nominales utilisées par les individus.

La dissymétrie sociale entre l'enquêté et l'enquêteur, souvent considérée comme une des causes des distorsions attribuées aux méthodes qualitatives par entretien, doit aussi être maîtrisée. Dans l'impossibilité de parer au décalage qui existe entre les positions sociales des individus en présence, nous avons, quant à nous, toujours été en mesure de faire valoir des « analogies de situations » (CESARI-LUSSO, 1997) nous permettant, en un certain sens, de nous rapprocher des interviewés. Il s'agissait de valoriser un rôle, une fonction, une tâche ou une particularité qui présentaient des ressemblances avec les situations vécues par ces derniers : l'âge, le genre ou le statut d'épouse pour les femmes ou d'étranger dans certains cas, la connaissance de la langue maternelle de l'enquêté dans d'autres, etc. En Suisse, la connaissance de l'italien et parfois notre patronyme à consonance italienne ont d'office mis les gens à l'aise. Aux Etats-Unis, notre situation provisoire présentait une certaine analogie avec celle des Mexicains sans pour autant qu'ils se sentent dans l'obligation de produire un discours engagé en faveur de leur communauté.

Enfin, puisque l'entretien constitue une des formes des relations sociales, il exerce des effets et induit des distorsions dans la relation d'enquête qu'il s'agit de connaître et de maîtriser. Pour Pierre Bourdieu, seule la « réflexivité réflexe » fondée sur « un métier » et un « œil sociologique » permet de les contrôler. Pour ce faire, la relation doit se baser sur une « communication non violente » et instaurer une « relation d'écoute active et méthodique » (BOURDIEU, 1993a : 905-906) qui soit en mesure de rendre la situation de l'enquête ainsi que le déroulement de l'entretien les plus limpides possibles aux yeux des enquêtés. Le chercheur doit, en quelque sorte, considérer l'entretien comme un contrat de communication (CESARI-LUSSO, 1997 : 239). Cette position nous a permis de mener les entretiens de

manière à ce qu'il s'établisse un « contrat de communication à confiance limitée » qui permette à l'enquêté de se livrer librement tout en répondant aux exigences de l'enquête.

L'entretien biographique et l'entretien compréhensif

Il existe de nombreuses formes d'entretiens d'enquête. Parmi elles, on trouve l'entretien biographique ou le récit de vie, qui est une narration de soi, une mise en histoire de soi par l'individu. Il est dans les termes empruntés à Michael Pollak un « condensé d'une histoire sociale individuelle » (1993 : 145), susceptible d'être présenté de façons très différentes selon le contexte dans lequel il est exprimé (GOFFMAN, 1973). La variabilité qui existe dans les représentations n'est toutefois pas illimitée, on aurait ainsi affaire à une variabilité restreinte qui suit un « fil conducteur, un leitmotiv » (POLLAK, 1993 : 145). En ce sens, l'entretien biographique doit être considéré comme un instrument de reconstruction de l'identité et non comme des récits factuels. A posteriori, le récit de vie ordonne les événements qui ont jalonné une vie en essayant de lui donner une certaine cohérence par une mise en ordre chronologique et en faisant des liens logiques entre les événements clés, qui apparaissent souvent dans une forme « solidifiée ou stéréotypée » (1993 : 145).

Un autre type d'entretien est l'entretien compréhensif, ainsi désigné par Jean-Claude Kaufmann. Il permet de restituer une vision particulière des réalités sociales et d'engager la personne dans une démarche réflexive par rapport à elle-même et à l'objet de l'enquête (KAUFMANN, 1996 : 62) de sorte à obtenir des données plus riches et nuancées. C'est un exercice délicat qui nécessite empathie et engagement et qui, suivant une grille souple de questions, fait appel à la relance de la part de l'enquêteur, lui permettant de souligner et de synthétiser ce qui a été dit.

Notre approche s'apparente à ces deux types d'entretiens. Le récit de vie est le moment au cours duquel les individus migrants parlent de leur parcours migratoire, des raisons et des motivations qui les ont poussés à quitter leur pays d'origine, des premiers moments « à l'étranger », de leur installation, des problèmes et difficultés rencontrées, etc. Pour leurs enfants, le récit commence à l'enfance et se présente comme la continuation d'un récit de famille. Lorsque l'histoire de vie touche de plus en plus aux événements présents, il s'est agi d'orienter la personne sur des questions particulières relatives aux objectifs de la recherche. Nous avons dû intervenir plus souvent à l'aide de relances ou de nouvelles questions dans l'esprit de l'entretien compréhensif. Dès lors, la teneur du discours change, la personne cherche beaucoup moins à ordonner ses propos dans une logique temporelle particulière qu'à répondre avec une présentation de soi qui lui semble adaptée à la situation. En l'occurrence, ce sont toutes les catégories nominales et les termes utilisés qui ont pu être abordés, sans néanmoins rompre avec la subjectivité du discours. Cela a permis d'introduire des notions que l'individu n'utilise pas forcément spontanément mais par rapport auxquelles il doit se situer dans le monde qui l'entoure. Les situations et les contextes ainsi créés ont incité l'individu à se positionner en fonction de ces notions et à se présenter de manière spécifique. La combinaison des deux approches a particulièrement enrichi les discours qui laissent transparaître les usages individuels des catégories nominales de l'altérité en les replaçant dans une biographie qui permet de les analyser non pas comme des opinions sur un thème mais intégrées à un parcours de vie, celui-ci participant à son tour à une histoire collective.

2.3 UN DOUBLE TERRAIN D'ENQUETE

La « comparaison » internationale

La référence aux deux jeunes filles citées ci-dessus fait explicitement référence à deux terrains d'enquête situés dans des contextes nationaux différents, à savoir la Suisse et les Etats-Unis. Les études de cas présentées dans les chapitres III et IV s'y réfèrent également. La démarche adoptée pour l'analyse empirique ne s'inscrit toutefois pas dans une perspective de comparaison formelle au sens strict du terme. Tout d'abord, une comparaison systématique des termes utilisés dans les deux contextes est impossible puisqu'ils se réfèrent à des systèmes linguistiques et sémantiques différents. Ensuite, notre sujet de réflexion, les thèmes abordés, le type d'entretiens menés, le cadre d'analyse général ne se prêtent pas à une telle approche qui, pour s'avérer pertinente, doit se fonder sur des éléments permettant une comparaison terme à terme ou du moins s'en approchant.

L'impossibilité de faire valoir une analyse comparative terme à terme est liée à la démarche constructiviste adoptée. Rapporter les discours des individus à un contexte, puis les mettre en perspective avec d'autres discours produits dans un autre environnement social, fait émerger les particularités sociologiques et historiques de chacun d'eux mais ne permet pas de comparer des éléments de type objectif.

La perspective suivie vise plutôt à mettre en relation deux contextes au sein desquels se jouent les processus de constitution des catégories et qui ont chacun une histoire nationale, leurs institutions politiques, leurs scientifiques, leurs communautés immigrées ou étrangères, etc.

L'optique de type comparatif se justifie néanmoins par la thématique abordée dans les deux contextes, à savoir les discours des individus quant aux catégories nominales qui les désignent. Elle est, en outre, garantie par la démarche suivie, qui a appliqué la même méthodologie d'enquête aux deux contextes et a conduit de front l'analyse des deux corpus de données.

Pour illustrer l'utilité de la démarche, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que nos résultats montrent que les stratégies individuelles présentent des similitudes de forme quel que soit le contexte considéré mais qu'elles sont, dans leur contenu et l'argumentaire qui les soutient, fortement dépendantes du cadre social dans lequel vivent les individus. Par ailleurs, s'il est vrai que les logiques sociales ou les activités cognitives de catégorisation présentent des caractéristiques universelles, elles n'acquièrent de véritable valeur heuristique pour les scientifiques que lorsqu'elles sont rapportées aux contextes objectifs dans lesquels elles peuvent assumer un sens social pour les acteurs en présence.

Les avantages méthodologiques

Le fait que le terrain d'enquête soit double (constitué du canton de Neuchâtel en Suisse et le County de Boulder dans l'Etat du Colorado aux Etats-Unis) est un élément qui augmente la pluralité des contextes, permettant une « objectivation totalisante de données », mais qui pose néanmoins d'autres problèmes auxquels il faut être attentif. Connaître Neuchâtel a certainement offert de nombreux avantages (connaissance du milieu, des problèmes rencontrés, etc.) lors de la passation des entretiens. Cela soulève cependant des difficultés liées au manque de distance entre l'observateur et le terrain observé. Tout d'abord, le

chercheur risque de se laisser glisser dans le rôle d'acteur de la société à laquelle il appartient et de se sentir tenu d'y participer en tant que tel. En deuxième lieu, la connaissance préalable du terrain risque d'empêcher de voir l'importance d'éléments qui semblent banals et aller de soi à l'observateur parce qu'ils font partie de son quotidien.

A l'inverse, la moins bonne connaissance du contexte américain[114] a accru les difficultés liées à l'enquête et a probablement orienté le questionnement dans une direction moins pertinente pour l'objet étudié. Contrairement à ce qui vient d'être dit, la distance qui sépare l'observateur des réalités vécues par les individus peut faire apparaître à ses yeux des éléments qui lui paraissent étranges, étonnants alors qu'ils semblent aller de soi pour les individus vivant depuis de nombreuses années dans le lieu étudié.

L'avantage d'avoir mené des entretiens dans deux contextes différents et de parvenir à une forme de comparaison est une dimension de contrôle supplémentaire. La mise en perspective des procédures de recherche et des données – et par la suite également des résultats – a permis une mise à distance critique des deux volets de l'enquête dans un va-et-vient de regards croisés. Ce qui semblait aller de soi lors des entretiens en Suisse a, avec l'expérience américaine, acquis un relief et une épaisseur particulière, de même que les informations recueillies aux Etats-Unis ont pris une dimension nouvelle lorsqu'elles ont été analysées de retour en Suisse. Si nous n'avons pas pu empêcher les possibles pièges liés à toute forme d'interaction entre chercheur et populations durant l'enquête, la prise de distance qui a pu se faire a posteriori les a sans aucun doute compensés et a, par ailleurs, ajouté à la valeur heuristique des résultats obtenus.

2.4 L'ENQUETE EMPIRIQUE : DEMARCHE ET QUESTIONS PRINCIPALES

Quant à la démarche adoptée pour la partie empirique, elle est de type inductif : nous partons des entretiens et tentons discours de proposer une formalisation à partir d'une analyse des. Elle s'inspire de la Grounded Theory développée par Glazer et Strauss (1967), qui est enracinée et basée sur les données recueillies à partir desquelles le sociologue élabore « sa » théorie (DEMAZIÈRE et DUBAR, 1997b).

Produire sa propre théorie n'exclut pas la référence à toutes celles développées par ailleurs par d'autres chercheurs dont nous utiliserons les concepts comme outils d'analyse. Les paradigmes et les notions qui ont servi à comprendre la production des catégories au niveau macrosocial sont rappelés là où ils éclairent l'analyse ; toutefois, il se peut qu'ils soient revus et remis en question, étant donné le changement de niveau opéré dans ce chapitre.

1. La collecte des informations s'est faite au travers d'entretiens qualitatifs individuels sur la base d'un guide qui comprenait les mêmes questions principales pour chaque population. Il s'agissait de :

Collecter les *réactions* et les *argumentations relatives aux noms* utilisés en général pour désigner les Italiens et les Mexicains dans le pays de résidence ;
Etudier les *affirmations de soi* dans les discours et en particulier la gestion des différents termes dans ce contexte ;

[114] L'enquête américaine a été intégrée à un séjour de deux ans sur le lieu de l'enquête.

Rendre compte des *parcours de vie* en particulier liés à la migration pour les personnes concernées.

2. Quant à l'analyse des entretiens à proprement parler, elle ne s'est pas cantonnée à une démarche unique, elle a suivi plusieurs orientations compte tenu des objectifs de l'enquête. Dans un premier temps, pour chaque population, il s'est agi de faire une :

- Analyse des *discours* concernant les catégories nominales utilisées ;
- Analyse par *thèmes* abordés (familles, langue, migration, etc.) ;
- Analyse *transversale* (parcours de vie).

3. Dans un deuxième temps, et à partir de cette première analyse, nous avons été en mesure de :

- Faire le *lien entre les éléments de type macrosocial et ceux de type microsocial*, entre les contextes de production et les discours des individus ;
- Procéder à une *mise en perspective comparative* des résultats obtenus en Suisse et aux Etats-Unis ;
- Tenter une *formalisation des résultats* obtenus.

De sorte à évaluer l'influence du contexte social sur la gestion des catégories nominales au niveau individuel, nous avons appliqué la même procédure de recherche à deux populations vivant dans des cadres nationaux différents.

2.5 LA POPULATION

La population interviewée est composée de personnes d'origine italienne résidant à Neuchâtel (Suisse) et de personnes d'origine mexicaine résidant à Boulder au Colorado (Etats-Unis). Les populations (Italiens et Mexicains) ont été choisies parce qu'elles constituent respectivement l'origine nationale la plus nombreuse dans les deux régions étudiées, Boulder et Neuchâtel, qui présentent des similitudes quant à leur taille, leur activité économique orientée vers les technologies de précision, etc. De plus, les populations considérées ont des histoires migratoires relativement semblables, que l'on peut qualifier de migrations de travail. La différence majeure se situe dans le fait qu'à Neuchâtel les flux migratoires d'aujourd'hui n'arrivent plus d'Italie et que les Italiens présents en Suisse le sont depuis de nombreuses années, alors que les Mexicains continuent d'affluer sur le territoire américain. Relativement aux caractéristiques des deux populations, on peut affirmer que la situation des Italiens, compte tenu du statut socio-économique, est généralement meilleure que celle des Mexicains. Quant à ce que l'on pourrait désigner par l'origine culturelle, toutes deux proviennent de pays catholiques et parlent une langue latine.

La population d'enquête totale est constituée de 41 personnes qui ont été interrogées au cours d'entretiens individuels approfondis, enregistrés puis retranscrits dans leur intégralité. Les principaux critères de sélection de la population étaient l'origine nationale, le parcours migratoire (première génération, deuxième génération et migration multiple115), l'âge, le statut socio-économique, la formation et le sexe. Ces différentes caractéristiques ne sont pas représentatives (au sens statistique) des deux populations mères, mais ont néanmoins permis

[115] Nous utilisons le terme de migration multiple lorsque les individus tentent une expérience de retour dans leur pays mais reviennent vivre au pays d'immigration.

de constituer une population très diversifiée. Dans quelques cas et pour les deux contextes, il nous a été possible d'interviewer plusieurs membres d'une même famille.

Description de la population de l'enquête

Neuchâtel

L'enquête menée à Neuchâtel a consisté à interroger 25 personnes. Les entretiens ont été menés auprès d'individus d'origine italienne vivant en Suisse. L'échantillon présente les caractéristiques générales suivantes :

- Sexe : 15 femmes et 10 hommes ;
- Migration : 8 personnes de première génération ; 17 de deuxième génération[116] ;
- Classe d'âge : entre 17 et 55 ans ;
- Formation ou en cours : école supérieure (études universitaires et hautes écoles) : 3 ; formation intermédiaire (CFC, écoles professionnelles, école secondaire supérieure, etc.) : 12 ; formation élémentaire (sans formation et sur le tas) : 10.

La majorité des personnes de deuxième génération ont suivi un apprentissage et obtenu un CFC (coiffure, esthétique, vente, ferblanterie, décoration…).

Boulder

Le recueil des données s'est fait auprès d'une population ayant des origines mexicaines et vivant au Colorado. Nous avons été en mesure de réaliser 16 entretiens dans la région de Boulder.

- Sexe : 8 femmes et 8 hommes ;
- Migration : 6 personnes de première génération ; 10 de deuxième génération[117] ;
- Classe d'âge : entre 18 et 55 ans ;
- Formation ou en cours : supérieure (études universitaires et hautes écoles) : 3 ; formation intermédiaire (CFC, écoles professionnelles, école secondaire supérieure, etc.) : 5 ; formation élémentaire (sans formation et sur le tas) : 8.

3 DE L'ATTRIBUTION SOCIALE A L'IDENTIFICATION INDIVIDUELLE

3.1 L'IDENTITE : UN CONCEPT POLYSEMIQUE

A l'heure où fourmillent les travaux sur l'identité, où les sociologues et les autres chercheurs se sont emparés avec passion ou scepticisme du concept d'identité et qu'il est, semble-t-il, « à la mode » (KAUFFMANN, 1994 : 302), il est utile de rappeler que ce dernier a vu multiplier ses signifiants au risque d'en voir diminuer la pertinence comme concept scientifique. La polysémie de la notion, le flou qui l'entoure et son caractère « fourre-tout » facilitent peut-être

[116] Nous utilisons ici le terme de deuxième génération au sens des catégories administratives suisses, c'est-à-dire pour des personnes qui sont nées ou ont suivi la plus grande partie de leur scolarité dans le pays d'accueil.
[117] Idem.

le débat entre ceux qui ne parviendraient pas à s'entendre s'il fallait en fournir une définition précise, mais donnent lieu à un foisonnement d'écrits qui laissent songeur quant à la diversité des points de vue adoptés. La difficulté d'utilisation de la notion d'identité n'est pas le seul fait de questions linguistiques et intellectuelles, elle est également due à des implications idéologiques. Ce d'autant plus que, comme le rappelle Edgar Morin, l'intérêt pour le phénomène a surgi au moment où des revendications d'identité régionale ou culturelle se sont multipliées (MORIN in TAP, 1986 : 10). Comme l'affirme, par ailleurs, Pierre Tap, « définir et analyser l'identité c'est en définitive, prendre position à propos de tels problèmes, c'est s'engager dans des débats idéologiques fondamentaux, et particulièrement celui concernant l'histoire et le devenir réciproque des personnes, des groupes et des institutions sociales » (1986 : 2).

Si en dépit de cela notre travail s'inscrit dans l'ensemble des travaux sur l'identité, c'est parce qu'il se fonde, en partie, sur des réflexions et des conceptualisations qui ont été formulées dans ce qui a fini par devenir un domaine de recherche. En effet, nous avons emprunté nombre d'idées et de développements théoriques aux multiples références se rapportant au concept d'identité même s'il suscite – et à juste titre – de nombreuses discussions et remises en cause aujourd'hui. Si la notion d'identité est très peu évoquée dans la première partie du travail, c'est parce qu'en dépit de l'intérêt croissant qu'on lui porte dans les sciences sociales, elle tend à devenir une sorte de concept « fourre-tout », relativement difficile à manipuler dans une réflexion théorique.

Pour l'étude empirique, nous aurions pu, car ce ne sont pas les définitions et les références qui manquent, constituer un premier chapitre dévolu à la discussion des différentes approches existantes ou proposer une définition opératoire particulièrement pertinente pour notre objet. Nous n'en donnerons, cependant, jamais une définition fermée ou opératoire mais nous adopterons les caractéristiques qui intéressent l'argumentation en cours. Nous avons préféré construire le concept en même temps que se déroule notre développement et introduire des définitions lorsque l'analyse l'exige pour, si besoin est, les remettre en question plus loin. La cohérence n'est pas garantie par la présentation d'une suite de définitions de l'identité parfaitement agencées, mais est donnée par une réflexion critique qui en donne à voir les différentes ambiguïtés et contradictions. C'est donc librement que nous avons joué du flou et de la polysémie qui entourent cette notion pour les utiliser à notre avantage.

3.2 L'IDENTITE NARRATIVE OU LE RECIT IDENTITAIRE

La notion de récit identitaire ou d'identité narrative s'avère utile pour situer l'idée d'identité au sein de la réflexion menée jusqu'ici. Cette notion, développée par Martin à la suite de Ricœur (1994), permet d'introduire la question de l'identité individuelle tout en la combinant avec bon nombre d'éléments liés à la classification sociale que nous avons traités dans les chapitres précédents (1994).

L'identité narrative se construit forcément dans le temps à partir des relations sociales puisque « celle-ci replace les rapports humains dans le temps […], elle fait de l'histoire individuelle une « fiction historique » où l'identité peut être conçue comme dynamique parce qu'elle réalise une médiation entre concordance (persistance) et discordance (changements) : le personnage s'y met lui-même en intrigue et peut ainsi réorganiser ses évolutions tout en proclamant sa permanence, voire ses filiations ». Au niveau individuel, l'identité de l'individu

est prise dans l'enchevêtrement des multiples identités narratives qui sont susceptibles de révisions selon les circonstances et selon les événements (MARTIN, 1994 : 21).

Dans cette perspective, il faut prendre en compte les paroles, les écrits qui invoquent l'identité et qui contiennent « les structures relationnelles et interactives des modalités de gestion du changement » (1994 : 22) dans les rapports collectifs, et de ce fait liées au pouvoir. En effet, si on admet conjointement l'idée d'un rapport entre identités et collectivités et la prise en compte de la notion temporelle, c'est que le groupe constitue une référence dans l'identité individuelle, qui est toutefois susceptible de changer avec le temps. Néanmoins, si l'identité change, cela n'en diminue pas le sens et la véracité qui lui sont accordés par les individus. « La fonction du récit identitaire est d'orienter ce choix, de le rendre normal, logique, nécessaire, inévitable le sentiment d'appartenance, avec une forte intensité, à un groupe. Il s'adresse à l'affectivité, il s'efforce de toucher, d'émouvoir afin que ce sentiment d'appartenance pousse, le cas échéant, à agir » (MARTIN, 1994 : 23). Pour créer cette adhésion, le récit identitaire a pour tâche de définir le groupe, « de le faire passer de l'état latent à celui d'une communauté dont les membres sont persuadés d'avoir des intérêts communs, d'avoir quelque chose à défendre ensemble ». Le récit identitaire légitime l'organisation qui se charge de parler en son nom. C'est ainsi que le récit identitaire n'est pas un discours dénué de tout rapport à la structure et à l'organisation sociale. Il est ancré dans des institutions, des organisations avec des porte-parole qui sont en mesure de relater ce récit, de reformuler des catégories de pensée, des représentations courantes, etc. (1994 : 24).

Le récit identitaire classe, définit et pousse à opérer des choix mais il doit aussi distinguer « l'un » de « l'autre » et, dans un certain sens, exclure l'autre, étant donné que la distinction et la division impliquent une limitation des groupes d'appartenance possibles et une hiérarchisation de ces derniers. Pour cela, et nous l'avons déjà souligné pour la construction sociale des catégories sociales, il est parfois besoin de récrire l'histoire ou comme le dit si bien Hobsbawm d'« inventer les traditions » (1986) que l'on peut référer à un espace social, géographique, etc., donnant les bases matérielles à l'identité.

En résumé, l'identité est un terrain d'affrontement sur lequel se négocient les positions respectives des groupes actifs, des représentants et des organisations. Les processus de catégorisation et d'identification deviennent par conséquent centraux, permettent de tracer des frontières entre les groupes et permettent ainsi à l'identité comme processus d'être entrevue comme essentielle pour les individus.

3.3 LE CONCEPT D'IDENTITE/APPARTENANCE

Michel Oriol propose une distinction « entre l'identité comme idéologie substantialiste de sens commun et l'« identité/appartenance » qui désigne la notion scientifiquement construite pour rendre compte des relations des individus aux groupes historiques dont ils peuvent être membres» (1988 : 5).

Les théories basées sur l'identité/appartenance doivent permettre, selon l'auteur cité ici, d'exprimer « l'unité dialectique profonde de la définition de soi et de l'ensemble des ressources extérieures qui donnent à cette définition un contenu qui dépasse la singularité de l'individu » (ORIOL, 1988 : 69).

Rendre compte des dynamiques identitaires, c'est saisir dans une seule et même structure la relation entre des aspects objectifs, constitués historiquement – langue, territoire, pratiques culturelles – et la signification qu'ils peuvent impliquer au niveau individuel en termes d'identification à d'autres acteurs (1984 : 70).

3.4 DES CATEGORIES AUX APPARTENANCES IDENTITAIRES[118]

Pour notre propos, ce qui a été constitué socialement et historiquement, ce sont les catégories nominales qui sont prises dans des processus d'institutionnalisation et se présentent comme des réalités objectives. Il s'agit maintenant de se demander quel lien existe entre les catégories nominales et les notions d'identité et d'identification.

Nous l'avons vu, les processus de classification et d'attribution réciproque ont pour rôle de systématiser, d'ordonner, d'actualiser des valeurs, d'imputer un sens à l'action, etc. Ce faisant, elles contribuent à régler les relations entre les personnes et les groupes sociaux. En effet, la définition d'un groupe social ne revêt réellement de sens que si elle est confrontée ou comparée avec d'autres groupes en fonction des rapports de pouvoir, de distinction entre des communautés partageant le même espace au sein d'une collectivité politique et nationale. Classer, c'est assigner à autrui une place dans l'ordre catégoriel ; nommer, c'est lui attribuer une identité. Au niveau individuel, les actes d'attribution et de nomination concourent également à constituer l'identité de celui qui les conduit. Lorsqu'une personne porte un jugement sur autrui, elle le fait en fonction de son propre groupe d'appartenance ou de référence, ce qui la situe automatiquement dans le champ des relations sociales. S'il est vrai que les individus d'un même groupe social partagent, dans une certaine mesure, des représentations semblables, chaque individu construit des représentations spécifiques en vertu de son investissement différencié dans divers champs sociaux. Aussi, chaque personne conditionnée par ses propres schèmes de classification, son statut, ses appartenances sociales et son vécu catégorise le monde qui l'entoure et en retour s'identifie, de manière plus ou moins singulière.

Ce qui se joue au travers des actes d'attribution, ce n'est donc pas seulement une utilisation plus ou moins arbitraire de tel ou tel terme, mais l'expression d'un ressenti, d'un vécu, d'une présentation et d'une affirmation de soi. La relation entre catégorisation sociale et identification est donc évidente, et est reconnue par la plupart des auteurs qui traitent des questions identitaires.

En résumé, que l'identité soit qualifiée de culturelle, collective ou individuelle, elle ne résulte pas d'un consensus ; elle est un champ clé essentiellement conflictuel, en constante négociation. En admettant comme Taboada-Leonetti que l'identité se construit « par le mouvement dialectique d'intériorisation et de contestation de la situation d'interaction qui définit les places de chacun et les identités complémentaires » (1990 : 47), on peut affirmer que la catégorisation sociale constitue un élément essentiel du processus de « définition de soi ». Dans cette perspective, on peut définir l'identité comme le produit d'un constant mouvement de va-et-vient entre identité attribuée et identité pour soi. C'est en ce sens que l'identité d'un individu reste, elle aussi, indissociable des enjeux et des rapports sociaux qui le dépassent.

[118] Cette section est une version modifiée de l'introduction d'un article déjà paru (POGLIA MILETI, 2000b).

La relation entre identification et auto-identification, entre identité attribuée et identité subjectivement ressentie se joue sur un mode dialectique dans la mesure où la réalité subjective d'un individu doit être confirmée, complètement ou en partie, explicitement ou non, par des « *significant others* » (BERGER et LUCKMANN, 1986)[119]. Dans des termes empruntés à Claude Dubar, « l'identité pour soi et l'identité pour autrui sont à la fois inséparables et liées de façon problématique. Inséparables puisque l'identité pour soi est corrélative d'Autrui et de sa reconnaissance» (1991 : 110).

Il s'agit donc pour étudier la dynamique identitaire de comprendre le rapport entre les individus et les différents secteurs, niveaux, champs de leur contexte national qui les concernent (catégorisation) et par lesquels ils se sentent concernés (identification). L'approche adoptée ici ne peut donc concevoir l'identité que dans une perspective dynamique, relationnelle, interactionnelle ; inspirée de Mea ou Blumer, cette vision de l'identité s'inscrit à l'origine dans le courant de l'interactionnisme symbolique.

4 ANALYSE : CONSTATS GENERAUX ET PREMIERE FORMALISATION

4.1 PRESENTATION DES RESULTATS

La structure du chapitre se présente comme suit : nous partons de constats généraux tirés de l'analyse des entretiens en indiquant les concepts qui ont été utilisés pour leur interprétation, pour ensuite développer une théorisation plus intégrée des résultats obtenus au cours de notre étude empirique. C'est seulement après avoir fait cela que nous introduisons le développement de l'analyse avec les exemples tirés du corpus d'enquête. Cette présentation se justifie par la démarche suivie : pour l'approche inductive et notamment pour la *Grounded Theory* (GLAZER et STRAUSS, 1967), la théorie n'est pas uniquement un output qui se dévoile en fin de travail, elle constitue le cadre d'interprétation que le chercheur utilise au cours de son parcours d'analyse. En ce sens, la « fabrication de la théorie » est à la fois l'objectif final et l'instrument très concret de travail (KAUFMANN, 1996) utilisé pour l'atteindre ; en d'autres termes, on peut dire que la recherche est, elle-même, une théorisation (*generating theory*) (DEMAZIÈRE et DUBAR, 1997b : 49).

Dans cette perspective, le fait d'exposer d'entrée de jeu les résultats théoriques rend d'autant plus transparents le cheminement suivi durant l'analyse et la raison des schèmes d'interprétation utilisés. Bien entendu, les formalisations que nous présentons diffèrent des outils qui ont concrètement été employés; ces derniers ont subi des transformations et des remises en cause au cours des différentes étapes de la recherche avant de parvenir à la phase de saturation qui permet de tester la validité des résultats et d'en évaluer la possible généralisation (KAUFMANN, 1996 : 103). Introduire dans un deuxième temps les éléments de l'analyse qui ont conduit à ces formalisations est une manière de contrôler leur pertinence puisqu'elles se voient confrontées au matériau empirique collecté.

[119] La valeur que l'on attribue au jugement d'un « autre significatif » est variable, elle dépend par exemple du degré d'intimité ou de l'importance qu'on accorde à cet agent social.

4.2 LA CULTURE COMME INSTRUMENT DE DIFFERENCIATION

L'utilisation de « la » culture par les individus

Le premier constat relatif aux résultats de l'étude empirique touche à la manière dont les individus décrivent leur parcours migratoire (pour les personnes qui ont migré) et parlent de ce qu'ils considèrent comme leur « culture d'origine ». Il est fort intéressant de noter qu'à partir d'une analyse de thèmes (sur la migration, la langue et la famille), nous avons pu mettre en exergue de fortes similitudes entre les Italiens et les Mexicains. L'analyse des différentes thématiques abordées dans les entretiens ne représenterait qu'un faible intérêt, sinon descriptif, si elle n'avait porté que sur une population, mais la mise en perspective de deux populations donne à ce traitement une dimension heuristique qu'on ne peut négliger.

La migration semble constituer une expérience particulière qui, bien que le fait de populations et de pays différents, est décrite de manière très semblable par ceux qui l'ont vécue. Quant à l'étude thématique, elle montre que la conception de la famille ou le rapport aux langues est proche pour les deux populations interviewées. La prise en compte de ce constat dans une optique anthropologique conclurait à l'existence de similitudes dans les valeurs, les normes et les pratiques culturelles des populations étudiées et tenterait d'en expliquer les raisons. En ce qui nous concerne, nous n'avons ni les données empiriques suffisantes, ni les outils théoriques adéquats pour mener à bien une telle démarche. Ce que l'on peut rappeler néanmoins, en nous basant sur la réflexion menée jusqu'ici, c'est que les « traits culturels » mis en exergue ici font, certes, partie de ce système cohérent et souple qu'est « la culture » mais sont valorisés par les individus parce qu'ils ont, avec le temps, acquis le statut de marqueurs identitaires entre les groupes. Ils se sont constitués dans un rapport d'opposition entre modernité/tradition et société/communauté qui a durci les différences et les a investies de connotations sociales, symboliques et affectives très fortes.

Les résultats de notre enquête montrent que tous les individus mettent en exergue des « spécificités culturelles » qui donnent sens et permettent de valider leurs affirmations identitaires.

Dans les entretiens, la « culture » est souvent évoquée quand il s'agit de se différencier des autres groupes sociaux et en particulier de la population indigène. Les individus font référence à la culture en tant qu'entité supposée cohérente, avec des traits culturels fixés pour chaque groupe. Elle contribue à distinguer les populations entre elles et légitime l'existence de catégories tranchées sans qu'il y ait besoin de spécifier quel est son contenu et de quoi sont faites ces différences. Nous verrons que la vision réifiée, abstraite et symbolique de la culture permet de naturaliser et de légitimer les différentes stratégies d'identification pour se positionner dans les catégories les plus appropriées.

Lorsque, cependant, on demande aux individus d'expliciter « ces différences culturelles », on constate qu'elles se centrent sur quelques aspects liés à des domaines très particuliers comme la famille, la sexualité, la langue, ou qu'elles relèvent de pratiques se limitant à ce que l'on pourrait qualifier de culture folklorique (la danse, la musique, la cuisine, les fêtes religieuses, etc.). Il est, par ailleurs, opportun de souligner ici que les Italiens et les Mexicains tendent à valider les mêmes différences culturelles entre leur groupe et les autres : la famille, l'éducation des enfants, les rapports entre hommes et femmes sont en effet formalisés de la même manière.

Il semble dès lors pertinent de questionner l'impact de ces ressemblances entre populations sur la manière dont les individus parlent d'eux-mêmes et gèrent les désignations qui leur sont attribuées.

La culture comme instrument des affirmations identitaires

La notion de culture est au centre de l'approche sociologique et fait, comme celle d'identité, l'objet d'une remise en cause critique et d'une réflexion sur les nombreuses définitions qu'elle appelle. Sans entrer dans ce débat, nous ferons quant à nous référence à une seule définition qui nous permet de mieux comprendre l'utilisation instrumentale qu'en font les individus. La culture peut donc être considérée comme « un ensemble dynamique, plus ou moins (mais jamais parfaitement) cohérent et plus ou moins homogène. Les éléments qui composent une culture, parce qu'ils proviennent de sources diverses dans l'espace et dans le temps, ne sont jamais totalement intégrés les uns aux autres. Autrement dit, il y a du jeu dans le système. D'autant plus qu'il s'agit d'un système extrêmement complexe. Ce jeu est l'interstice dans lequel se glisse la liberté des individus et des groupes pour « manipuler » la culture » (CUCHE, 1996 : 66).

C'est cette manipulation culturelle qui autorise les individus de notre enquête à construire les catégories sur des critères qui leur semblent adéquats, à en préciser les référents symboliques et à leur attribuer des jugements sociaux. Elle rend crédible la distinction entre catégories et la justifie par la différence entre groupes sur la base de « traits culturels » dont le sens commun admet l'existence. Force est donc de constater que la manipulation des traits culturels est un outil utilisé dans les stratégies d'identification et la construction des catégories.

4.3 LA VARIABILITE DES REFERENCES CATEGORIELLES

La distorsion des catégories officielles

Le deuxième constat que l'on peut faire suite à l'étude du matériau d'enquête concerne les différentes catégories nominales et en particulier la réception des catégories officielles[120] auprès des individus. Quel que soit le contexte pris en compte, ces dernières ne sont pas définies et/ou utilisées comme le fait l'instance qui les édicte ; tout en étant incontournables – leur caractère officiel oblige à se situer par rapport à elles – elles sont travaillées par les individus, qui leur apposent leur estampille personnalisée. Cet état de fait est dû à deux phénomènes. Nous avons, dans le volet théorique, déjà fait allusion aux multiples interprétations possibles des discours en fonction des différents champs linguistiques au sein desquels ils sont exprimés et des caractéristiques des « récepteurs ». Cette explication remet en cause la théorie des champs lorsqu'elle suppose qu'il existe une homologie entre les espaces des producteurs et les espaces des récepteurs, étant donné qu'elle empêche, comme l'affirme Bernard Lahire, « de saisir les appropriations plurielles des mêmes œuvres » (1999 : 50).

Le deuxième élément est lié au rapport entre les institutions et les individus. Dans une recherche visant à étudier les appartenances nationales des immigrés, Michel Oriol a montré que les cadres institués comme la nation et l'Etat ne sont pas en mesure d'imposer leur

[120] Catégories des codifications administratives, institutionnelles, statistiques, etc.

doctrine et leur code, en dépit du rôle de détenteur exclusif de la contrainte légitime qu'ils assument. Les instruments de « totalisation institutionnelle » ne suffisent donc pas à orienter unilatéralement les expressions d'appartenance des sujets touchés (1988 : 258). Ces derniers sont capables de se définir par d'autres termes que ceux qu'on leur assigne correspondant mieux aux situations de leur vie quotidienne. L'auteur précise, par ailleurs, que l'institution – en particulier l'Etat – ne vit que dans la convergence des loyautés personnelles et se doit de négocier avec ses membres les critères mêmes qu'elle assigne à leur participation. En termes d'appartenance identitaire, il est par conséquent plus approprié de parler d'une « situation de débat » plutôt que d'une simple imposition d'identité (1988 : 73).

En ce sens, les théories développées dans le premier volet de notre travail, en particulier celles de Pierre Bourdieu, voient leur pertinence diminuer pour l'étude du niveau microsocial. On peut ainsi se demander, à juste titre, si ce changement de niveau d'observation implique obligatoirement une rupture avec ce qui a été dit précédemment sur la construction des catégories d'altérité en lien avec les structures sociales. Nous ne le pensons pas ; en réalité, ce constat ne signifie pas une liberté totale de la subjectivité des individus mais indique que les « discours idéologiques énoncés au nom des Etats n'exercent pas une influence exclusive, ni même forcément dominante » (ORIOL, 1988 : 258).

Faut-il dès lors évacuer toute possibilité de lien entre les niveaux macrosocial et microsocial et se rallier aux approches plus psychologiques (ou psychologisantes) ? Si, à l'épreuve de l'observation empirique, il faut reconnaître que les expressions identitaires sont relatives aux situations vécues par les acteurs, force est d'admettre néanmoins que ces dernières s'inscrivent dans les limites fixées par des contextes sociaux sur lesquels les individus, en tant que tels, n'ont pas prise. Quand bien même l'interaction interindividuelle est un lieu de négociation des appartenances, elles « ne se consolident ou ne s'ébranlent que dans la mesure où elles mobilisent ou dénient des fondements symboliques qui les précèdent et les dépassent » (ORIOL, 1988 : 261). Les résultats de notre enquête montrent qu'il existe un lien très étroit entre les auto-catégorisations des individus et le milieu social dans lequel ils vivent.

De la pluralité des utilisations des catégories nominales

Le troisième constat d'ordre général auquel mènent nos analyses touche aux variations de sens, d'utilisation et d'évaluation des catégories nominales qui nous intéressent. Les prises de position et les termes utilisés par les personnes rencontrées ainsi que la signification qu'elles leur donnent pour parler d'elles-mêmes et des autres ne sont pas les mêmes selon le moment de l'entretien et le thème abordé.

Notre analyse est en mesure de montrer que les catégories nominales qui disent l'altérité se trouvent investies d'une myriade de significations lorsqu'elles apparaissent comme les enjeux relatifs à une définition identitaire, au centre de regards croisés entre plusieurs groupes sociaux. Des réactions multiples et variées apparaissent dans les discours, le langage devient nuancé, parfois incohérent, voire contradictoire. Ces contradictions reflètent les ambivalences et les enjeux liés aux différents champs au sein desquels se jouent les luttes de classement (POGLIA MILETI, 2000a). Ce constat n'est pas nouveau même s'il tend à être minimisé par la plupart des auteurs qui cherchent à déterminer des tendances générales et des typologies effaçant par là, cette diversité. Du point de vue de l'« identité/appartenance » plus générale, Michel Oriol, quant à lui, met en exergue l'existence de « principes d'une variabilité indéfinie, d'un lieu à l'autre, d'une institution à l'autre, d'un sujet à l'autre, à partir desquels,

selon un processus voué historiquement à l'inachèvement, des groupes, des sujets ont à redéfinir leur(s) appartenance(s) pour leur propre compte » (ORIOL, 1988 : 256).

Cela tend à démontrer qu'il existe un jeu (au sens stratégique mais aussi au sens d'une recherche d'ajustement) quant à la définition de soi. La référence aux écrits de Erving Goffman est utile parce qu'elle permet de replacer nos résultats dans le cadre plus vaste d'une réflexion sur l'identité en général. En effet, pour Goffman, cette dernière se présente comme un processus interactif entre individus qui varie de moments en moments en fonction des contextes sociaux, de sorte que les acteurs développent des stratégies de présentation de soi et de négociation avec les autres en termes d'identités situées (GOFFMAN, 1973a, b). Bien que cette approche est, de notre point de vue, trop centrée sur les relations de face à face, car elle omet de considérer les ancrages sociaux plus larges, elle a constitué une inspiration certaine pour la mise en place de notre cadre d'analyse. Dans le même ordre d'idées, on peut également faire appel à l'idée d'identité situationnelle, particulièrement étudiée sous l'angle de l'ethnicité situationnelle dans l'anthropologie anglo-saxonne[121].

En ce qui nous concerne, constater de l'existence d'une variabilité des appartenances identitaires a conduit à développer des concepts comme ceux de « contexte thématique du discours » et de « stratégies identitaires » qui éclairent la gestion des termes par les individus au cours des entretiens.

Les contextes thématiques du discours

La diversité présente au sein même des entretiens d'enquête est rarement prise en compte par les chercheurs. La plupart du temps, l'analyse qualitative donne lieu à des études de cas individuels, les entretiens étant découpés en séquences pour établir des typologies relativement à différents thèmes abordés. Il n'est pas courant que les chercheurs appréhendent les apparentes inconsistances et les contradictions de sens qui jalonnent les discours de chaque individu comme un matériau intéressant pour l'analyse sociologique. Nous avons, quant à nous, pu observer que l'entretien constitue une suite de situations (imaginaires, relatées, de communication, etc.) au sein desquels les individus sont appelés à se situer et à faire valoir une identité plurielle.

Notre schématisation s'inspire de la conception goffmanienne de la réalité, même si nous avons choisi de ne pas emprunter la terminologie de l'auteur, trop contraignante. Néanmoins, elle présente des analogies avec la théorie des « cadres sociaux », la métaphore théâtrale, etc. Pour Goffman, les cadres sociaux permettent de comprendre les événements qui impliquent des agents humains. Les événements sont soumis à des actions pilotées par ces derniers selon une pertinence motivationnelle engendrée par différents intérêts en fonction des normes de chaque cadre (1974).

Lorsque le chercheur n'a accès qu'aux discours des individus, la signification, l'utilisation et l'appréciation accordées aux différentes catégories nominales varient selon le thème discuté. Le « *contexte thématique du discours* » est le concept que nous utilisons pour désigner les éléments qui interviennent à un certain moment du discours et qui appellent un certain *enjeu* pour la définition de soi de l'interlocuteur. Dans tout contexte thématique, le locuteur met en scène une *situation* dans laquelle il fait intervenir des *personnages* et par rapport à laquelle il doit se situer en utilisant les catégories nominales qui lui semblent les plus appropriées.

[121] Voir à ce propos Okamura (1981).

L'analyse du corpus récolté a conduit à identifier plusieurs éléments qui, pris ensemble constituent un cadre d'analyse pour la lecture de la plupart des entretiens d'enquête. Les principaux composants des contextes thématiques du discours sont les suivants :

- la *situation* relatée ou supposée (vécue ou imaginée) ;
- les *personnages*[122] en jeu, qu'ils soient explicitement cités ou non (individus, collectifs ou institutions) ;
- les *rôles* joués par les personnages ;
- les *noms*, les désignations, les catégories nominales utilisées (avec le sens et les connotations sociales qui peuvent leur être attribués) ;
- l'*enjeu* que la situation représente pour le locuteur dans la définition de soi.

Tous ces éléments sont interreliés et ne peuvent être définis les uns indépendamment des autres. Prenons un exemple : la situation est celle où le locuteur se met en scène alors qu'il doit remplir un formulaire officiel ; les personnages sont les autorités de police, l'institution scolaire, etc. ; les rôles joués sont ceux de garants de la classification officielle ; l'enjeu consiste dans le fait de répondre à un questionnement sur soi en regard d'une instance officielle ; les termes sont constitués par les désignations officielles ou celles que la personne qui s'exprime considère comme telles, etc.

Ces éléments font donc référence les uns aux autres, c'est pourquoi, vu leur imbrication et leur complexité, une analyse vraiment systématique n'est pas possible.

Les personnages

La prise en compte des « personnages » qui interviennent dans les différentes situations est particulièrement importante ; ils sont l'instance qui rend possible une catégorisation crédible. Contrairement à Goffman, qui utilise le concept de personnage pour indiquer que l'acteur se trouve dans une version théâtrale, c'est-à-dire face à un public auquel il doit donner une représentation de lui-même, le personnage au sens où nous l'utilisons n'implique pas de distanciation par rapport à un « vrai » soi qui se dévoilerait en privé. Le choix du terme « personnage » plutôt qu'acteur se justifie par le fait que nous analysons des situations rapportées par nos interlocuteurs. Dans la situation, le locuteur joue souvent un personnage – souvent le narrateur, d'ailleurs. Ce faisant, il fait référence à d'autres personnages qu'il met en scène et auxquels il attribue des rôles particuliers en fonction de la situation décrite. Les personnages peuvent représenter des individus, des groupes, des institutions ou des émetteurs non définis. Dans les discours, ils s'expriment souvent au travers des pronoms « ils », « eux » et « nous ».

Ce que nous avons désigné par le terme de personnage présente une certaine analogie avec les « actants » de Demazière et Dubar (1997b), les « autres significatifs » de Mead, repris par Berger et Luckmann (1986), les « rôles attracteurs » de Kaufmann (1994) qui indiquent des individus ou des institutions dont le jugement est important pour l'individu. La relation entretenue avec ces derniers (ici de l'ordre de la projection imaginaire) est créatrice de « *nomos*, un engagement social qui crée pour l'individu un ordre dans lequel sa vie prend sens » (KAUFMANN, 1994). D'un point de vue plus général, en effet, Kastersztein rappelle

[122] Nous utilisons le terme de personnages pour différencier les acteurs mis en scène dans les discours et les acteurs réels. Ils peuvent représenter des individus, des institutions ou des instances non définies.

« qu'une des finalités stratégiques essentielles pour l'acteur est la reconnaissance de son existence dans le système social, ce qui implique à la fois que le système lui reconnaisse son appartenance et une place spécifique et qu'il ressente subjectivement cette reconnaissance » (1990, 32). La reconnaissance « du système » passe essentiellement par les actes de catégorisation dont nous avons vu les potentielles implications normatives pour les individus. Les personnages dont le jugement est important seront appelés les *personnages significatifs*.

Les rôles joués

Les contextes thématiques sont donc des moments de l'entretien où se joue la reproduction d'une scène de la vie sociale. La notion de *rôle joué*, au sens où l'utilisent Goffman et Kaufmann et non les fonctionnalistes, permet de mieux comprendre la place de chacun dans cette représentation imaginaire. Le rôle doit être considéré dans un sens large, comme une qualité, une fonction assumée dans la situation relatée ; il peut recouvrir les notions de position, de statut, de place dans l'espace social et être lié à des attentes dans le comportement et les discours. Le rôle est défini par les relations sociales et non par le personnage. C'est pourquoi ce dernier, même lorsqu'il représente le locuteur, n'a pas toujours le même rôle, il évolue en fonction des contextes, des enjeux.

La mise en scène

L'analyse des entretiens montre que la mise en scène des différents éléments « organisée » par le locuteur ne dérive pas d'un choix totalement subjectif, elle est fortement influencé, par l'environnement social dans lequel vit ce dernier. Les rôles qui sont attribués aux différents personnages reflètent les positions réelles dans la structure sociale des acteurs qu'ils représentent. Les enjeux également sont ceux que l'on rencontre dans les situations réelles semblables à celles relatées par l'enquêté. L'influence du monde social sur le monde subjectif du locuteur donne paradoxalement lieu à une quantité de mises en scène et de scénarios différents. Cela est dû à la diversification des univers sociaux, des champs, des acteurs, des institutions et des enjeux au sein desquels les catégories d'altérité interviennent ainsi qu'aux différents cadres de socialisation qui balisent la vie des individus et auxquels ils peuvent faire référence.

Cela dit et à l'instar de Jean-Claude Kaufmann, nous pensons que la diversité incorporée tire son origine du social alors que le travail d'unification permanente est au contraire le propre de l'individu (1994).

La dualité des processus identitaires : attribution et identification

Dès que des personnages sont présents, il faut s'attendre à ce qu'interviennent des actes d'attribution et des processus de catégorisation externe. Ces derniers entrent en concurrence avec les sentiments d'identification plus subjectifs des individus. La tension entre identité revendiquée pour soi et identité attribuée ou reconnue par autrui est à l'origine de la « dualité des processus identitaires » dont parle Claude Dubar (1991).

Cette dernière renvoie donc aux processus de catégorisation exogène et d'identification individuelle évoqués jusqu'ici. Pour ce qui est de l'attribution externe liée aux contextes thématiques du discours, elle passe par les désignations nominales employées. Etant donné que personne n'a directement accès à ce que pense autrui, il s'agit plutôt de l'interprétation

supposée qu'autrui porte sur soi. Laing et ses collègues ont désigné cela par le terme de « métaperspective » (LAING, 1966 cité par Camilleri, 1986).

Quant au processus d'identification, Camilleri, par exemple, en distingue deux types. Par le premier, l'individu s'identifie au groupe ou à la catégorie au travers de sentiments d'appartenance (on perçoit alors l'autre comme étant « même ») ou de sentiments de référence (l'effet d'émulation fait que l'on désire être « comme » l'autre). Le deuxième type d'identification vise l'opposition : on se situe en opposition à un autre ou contre quelque chose (1986 : 332).

Une autre dimension importante de l'identification est liée aux concepts de rôles et d'attentes. Ces derniers dépendent de l'affiliation aux différents groupes sociaux ou aux différents champs sociaux auxquels prend part l'individu. En fonction de chaque rôle situé dans un environnement social particulier, l'identification ou la forme identitaire empruntée par les individus varie. Dans ce cas, Camilleri parle d'un jeu de sous-identités (1986 : 333).

Ainsi donc, dans la négociation, il y a toujours une transaction entre identités attribuée et acceptée car les identités pour soi et pour autrui sont inséparables (DUBAR, 1991 : 110). Cette relation ressemble à celle dont parle Goffman entre les « identités virtuelles » au travers de l'étiquetage et les « identités réelles » (1973b). De sorte à réduire l'écart entre l'identification et l'attribution qui émerge dans les différents contextes thématiques du discours, l'individu met en place des « stratégies identitaires ».

Les stratégies identitaires discursives

En effet, à chaque contexte thématique du discours relatif à l'utilisation d'une catégorie nominale correspond un enjeu pour l'individu. La nature et l'importance de ce dernier varient. Pour répondre à l'enjeu que produit la situation imaginaire, le locuteur adopte des *stratégies d'identification discursives* qu'il estime adaptées au contexte en question. Un terme peut donc appeler plusieurs enjeux, recouvrir des sens différents selon le contexte thématique du discours dans lequel il est utilisé, etc. Cela explique, dans une certaine mesure, la variabilité de l'utilisation des termes désignants pour chaque individu. Toute personne tend à manipuler une pluralité de significations et de représentations des catégories nominales conférant une valeur et un sens adaptés au propos tenu. Selon l'enjeu perçu dans la discussion, il va jouer un rôle plutôt qu'un autre et construire des catégories d'identification adéquates, consciemment ou non.

Parler de stratégies dans le cadre d'un discours sur l'identité découle d'une vision du monde au sein de laquelle les acteurs sont capables d'agir sur leur propre définition d'eux-mêmes, aptes à se présenter et à exprimer des appartenances culturelles ou nationales qui peuvent évoluer avec le temps. Les stratégies « sont le résultat d'élaborations individuelles et collectives des acteurs et expriment dans leur mouvance, les ajustements opérés au jour le jour, en fonction de la variation des enjeux qu'elles suscitent et des ressources de ceux-ci » (TABOADA-LEONETTI, 1990 : 49). Plus concrètement, on peut dire qu'adopter une stratégie, c'est mettre en avant un « pôle de cristallisation » (KASTERSZTEIN, 1990), dans une situation donnée qui peut être défini en termes de marqueur identitaire, à savoir un élément qui pour la personne revêt momentanément une pertinence supérieure aux autres pour la définition de soi.

Le concept de *stratégie identitaire* implique que toute personne, compte tenu de sa position dans la structure sociale et en fonction de l'appréciation de la situation qu'elle se fait, a une marge de manœuvre dans la définition de soi et est à même d'actualiser – de façon stratégique – des ressources sociales, culturelles, cognitives, etc.

Quant à nous, nous utiliserons plutôt la notion de *stratégies d'identification discursives* pour indiquer qu'elles sont un moment du processus au cours duquel l'individu s'identifie à une catégorie nominale au travers du langage. Au niveau discursif, les stratégies consistent à manipuler une pluralité de significations et de représentations liées aux différentes dénominations afin de créer des catégories de référence qui sont jugées pertinentes pour la définition de soi. Elles ouvrent la voie à « toute une série de manipulations visant à imposer la représentation qu'on aimerait donner de soi, la représentation que les autres devraient avoir, d'abord, des caractéristiques qu'on s'accorde à regarder comme distinctives et, ensuite, des porteurs de ces mêmes marques différentielles » (SAYAD, 1999 : 359).

4.4 LA LOGIQUE DE L'ORDRE CATEGORIEL

La cohérence du récit individuel

Le quatrième constat enseigne que si la variabilité des catégories nominales utilisées par chacun est limitée par les termes eux-mêmes, elle l'est aussi par le besoin de cohérence et d'unité qu'implique l'identité d'un individu ; il doit, en effet, pouvoir lui donner un sens qui assure une certaine continuité entre son histoire passée et la projection de cette dernière dans l'avenir. Dans le cadre de notre étude empirique, nous avons pu mettre en exergue des lignes de force qui donnent une continuité au récit de chacun. Si l'entretien biographique est une narration sans cesse recommencée qui peut être présentée de façons différentes, il suit, néanmoins et en règle générale, un fil conducteur. Quant aux appartenances identitaires exprimées par l'utilisation éclatée des catégories nominales, elles sont elles aussi subordonnées à une certaine logique qu'il s'agit de repérer par l'analyse. En effet, les individus jouent avec les différentes facettes de leur identité tout en maintenant « un noyau dur relativement stable de leurs propres caractéristiques identitaires » (KASTERSZTEIN, 1990 : 32).

Le concept d'ordre catégoriel reprend bien l'idée qui veut que le sujet structure le sens de son « monde social », le « sens subjectif », en mettant en œuvre la catégorisation sociale dans son récit (DEMAZIÈRE et DUBAR, 1997).

Relativement à l'analyse des termes utilisés, nous avons été en mesure de construire une typologie des différents « ordres catégoriels » et de faire ressortir différentes « formes identitaires » en fonction des préférences accordées à certains termes ainsi que des arguments utilisés pour ce faire. Ces formes identitaires, bien qu'étant des élaborations individuelles, sont fortement influencées par le parcours de vie, la formation, le statut socioprofessionnel, en deux mots, la place occupée par l'individu dans la société.

L'ordre des catégories et les univers de croyances

En dépit du caractère dynamique, relationnel, multiple et changeant de l'identité, la plupart des auteurs attestent qu'elle présente une certaine cohérence et continuité pour l'individu. Dans le même ordre d'idées, Michel Oriol a montré que les références culturelles des

individus migrants et de leurs enfants semblent au premier abord déstructurées alors qu'elles suivent un ordre qui possède sa logique interne et auquel l'identité culturelle permet de donner un sens. Cela n'est possible que si l'on distingue à l'instar de Michel Oriol la « culture » et l'« identité culturelle » qui est définie par ce dernier comme une norme d'appartenance, une « opposition symbolique forcément consciente […] qui peut tendre à recréer une culture qui n'aura en fin de compte qu'un rapport lointain avec on ne sait quelle authenticité primitive » (ORIOL, 1985 : 177).

Dans les entretiens, cette cohérence est donnée par la manière dont les individus organisent et hiérarchisent les différentes catégories. L'agencement des différentes catégories est justifié, argumenté par une « vision du monde » à l'image des institutions de second ordre de Berger et Luckmann pour le niveau macrosocial. Cette continuité n'est accessible que dans la mesure où l'on considère chaque entretien comme un tout et que l'on dépasse les contradictions apparentes pour s'arrêter sur les mots clés récurrents, les arguments répétés, les significations sans cesse invoquées, etc.[123]

Les visions du monde (ou univers de croyances) sont une forme d'interface entre l'individu et le monde qui l'entoure. D'une part, elles sont formées – et sans cesse transformées – au cours du temps par les différents cadres de socialisation au travers desquels passe l'individu, et en ce sens ressemblent un peu au concept d'habitus développé par Pierre Bourdieu. D'autre part, elles constituent la lunette au travers de laquelle l'individu a accès aux différents éléments du social. Par exemple, l'enjeu potentiel que peut représenter un terme dans la définition de soi dépend de l'accès (en termes cognitifs, aux réseaux sociaux, etc.) qu'il a aux différents champs sociaux où se jouent les luttes des classements. Cet accès dépend des ressources sociales, scolaires, professionnelles auxquelles il peut faire appel. La connaissance des différents champs, des enjeux et des définitions données aux divers termes passe ainsi par des « *filtres individuels* » qui les rendent opératoires pour la définition de soi. Les catégories nominales sont donc retravaillées par les individus en fonction du point de vue qu'ils ont dans l'espace social et sont intégrées à des « *visions du monde* » qui leur permettent de se positionner et de se mouvoir dans le monde social. Le concept de sociodyssée développé par Pierre Bourdieu décrit bien les processus discursifs d'argumentation et de légitimation sociale qui légitiment ces visions du monde.

En résumé, chaque individu perçoit les enjeux qui traversent les différents noms en fonction de sa position dans l'espace social, de son habitus, de son parcours de vie et de variables plus classique[124], et peut de la sorte se positionner dans le monde et gérer les différentes attributions nominales.

Une typologie des formes identitaires

Pour notre part, nous avons été en mesure de construire une typologie qui se base sur les formes d'identification des individus liées à une préférence pour certains termes en particulier. Cette typologie est construite sur les différentes visions du monde mais a pu être mise en rapport avec des variables de type plus classique comme le statut socio-économique,

[123] Les concepts d'« ordre catégoriel » et d'« univers de croyances » de Demazière et Dubar (1997) sont relativement proches de ceux que nous développons ici. Les deux ensemble forment la « logique sociale de catégorisation » (DEMAZIÈRE, DUBAR, 1997 : 98).

[124] Ainsi que le statut socio-économique, la formation, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la durée de la présence dans le pays d'immigration, etc.

la formation, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la durée de la présence dans le pays d'immigration, etc.

4.5 LA FLEXIBILITE LIMITEE DES CATEGORIES NOMINALES

Les contraintes à l'utilisation des désignations verbales

Enfin, le dernier constat montre qu'en dépit de la variation qui existe au sein des discours individuels, les noms utilisés ne sont pas manipulables à l'infini. Il ne faut pas oublier que le langage est une des formes les plus abouties du processus d'objectivation au sens de Berger et Luckmann[125]. C'est pourquoi, bien qu'il autorise une certaine élasticité dans l'interprétation qui peut en être faite[126], il constitue un système de signes objectivés dont les significations sont réglées par les relations et les usages sociaux.

En ce sens, les catégories nominales qui désignent les personnes que nous avons interviewées portent en elles les marques de l'histoire des sociétés qui les ont fait naître. Lorsque les individus les utilisent, ils font sans cesse référence à des questions sociales qui les dépassent, sans en être toujours conscients d'ailleurs. Si, comme nous l'avons vu, la catégorisation et les catégories qui en résultent participent au jeu social, l'analyse des entretiens démontre qu'elles constituent également des enjeux qui sont ressentis plus personnellement par les individus.

On constate, par exemple, que les logiques d'argumentation adoptées au niveau individuel ont tendance à faire écho à la manière dont sont problématisées les questions migratoires ou les relations interethniques dans les différents contextes nationaux. Un exemple : l'intégration est l'enjeu par excellence de la gestion en matière de migration et des populations étrangères en Suisse[127] ; au niveau individuel également, c'est un argument récurrent pour l'élaboration des stratégies identitaires. Certains objecteront que cette correspondance s'explique par l'immanence des problèmes liés à l'intégration lorsqu'on aborde les questions migratoires. S'il est vrai que l'insertion d'une population dans un tissu social pose des questions liées à son insertion, sa problématisation – c'est-à-dire sa constitution en problème social – n'est pas décrite dans les mêmes termes aux Etats-Unis. En effet, les personnes interviewées au Colorado n'expriment que très rarement leur rapport à leur pays d'immigration en termes d'intégration.

Les logiques sociales liées aux catégories nominales

Les enjeux liés aux noms dépendent donc du contexte social dans lequel ils émergent et des « problèmes sociaux » auxquels ils sont attachés. Nous avons déjà pu, lors des chapitres précédents, montrer cette relation. L'analyse des entretiens l'a confirmé : en dépit des sens différents attribués aux termes utilisés, les enjeux de type sociétal se reflètent dans les noms eux-mêmes. Lorsque les individus font appel et utilisent une certaine dénomination, ils se réfèrent à certains éléments plutôt qu'à d'autres. Nous avons observé des régularités qui dépassent les différences interindividuelles et qui peuvent être attribuées aux déterminations sociales dont sont prisonnières les dénominations. Elles reflètent et constituent des enjeux qui

[125] Voir les processus d'objectivation et d'institutionnalisation développées au chapitre I.
[126] Voir la multiplicité des interprétations développée au chapitre I.
[127] Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler les nombreuses études qui s'attachent à décrire l'intégration ou le parcours d'intégration des immigrés mais aussi les développements politiques actuels qui s'orientent vers l'élaboration d'une loi en matière d'intégration.

se jouent au sein des luttes de classement du niveau macrosocial. Même si le contenu, la définition, l'utilisation varient pour un même terme selon les contextes thématiques, les logiques sociales des classements sont les mêmes pour chaque terme.

Ce que nous entendons par « *logiques sociales* », c'est le fait que la catégorie soit construite à partir d'éléments qui relèvent de l'organisation sociale objective et non de logiques individuelles (liées à la personne dans ce contexte). Cela signifie que les termes sont liés à des logiques sociales dans les critères de constitution, les référents symboliques, bien qu'ils puissent être utilisés et interprétés de manière très différente selon les individus.

Cela ne veut pas dire que la constitution d'une catégorie ne peut pas se faire sur des critères se rapportant à l'individu. Pour le terme « suisse » par exemple, tous les interviewés font référence à une expérience personnelle, un parcours individuel lorsqu'ils l'évoquent pour parler d'eux. Toutefois, le fait de tenir compte de critères plutôt individuels n'est pas la conséquence des sensibilités personnelles. Il dépend des relations entre groupes qui se sont développées historiquement et socialement dans un contexte national particulier et qui en viennent à déterminer l'appréhension des différents noms.

Les éléments qui soutiennent les logiques sociales de constitution et d'utilisation des différentes désignations sont les suivants :

- l'appartenance à un Etat national (attribution externe, identification interne) ;
- l'expérience personnelle vécue,
- la culture : les traits culturels supposés attribués à la catégorie ;
- les référents symboliques attachés à la catégorie : les stéréotypes, les attributs positifs ou négatifs[128] ;
- les logiques de classification externes à la catégorie : importance accordée aux processus de catégorisation ;
- les logiques de classification internes à la catégorie : importance accordée aux processus d'identification ;

En résumé, on peut affirmer que les individus adoptent des stratégies d'identification différentes selon le contexte thématique du discours ou la projection imaginaire qu'il suscite, en rendant saillantes les appartenances ou les références à des catégories sociales qu'ils jugent les plus efficientes, tout en suivant une certaine ligne de force, et ce dans les frontières qu'autorise l'utilisation sociale des termes empruntés.

5 PARCOURS BIOGRAPHIQUES ET MIGRATOIRES

5.1 PREAMBULE

Le phénomène migratoire qui est au centre de notre travail définit notre population d'enquête et fait que cette dernière est considérée comme étrangère dans le pays de résidence où nous

[128] Ces éléments sont ceux que privilégient les psychologues sociaux dans l'étude des processus d'identification et de catégorisation, à savoir comment les individus s'identifient à une catégorie à laquelle ils attribuent des traits plutôt connotés positivement ou négativement. Michel Oriol, quant à lui, remet en cause cette approche lorsqu'elle n'est pas pondérée par une analyse des structures objectives au sein desquelles évoluent les individus.

l'avons interviewée. C'est donc un thème important. Toutefois, il n'y a pas lieu ici de décrire les différentes modalités migratoires vécues par les personnes rencontrées, il s'agit plutôt de livrer leur point de vue sur leur propre parcours migratoire ou celui de leurs parents. Sans présenter des études de cas approfondies, nous reprenons plus particulièrement quelques cas individuels qui sont représentatifs (en termes qualitatifs) des populations choisies.

Une analyse générale permet de conclure que la description et l'évaluation des parcours migratoires (pour les personnes qui ont migré) présentent de grandes similitudes entre les populations italiennes et mexicaines. C'est pourquoi l'analyse concerne indépendamment les deux populations ; les différences entre les Mexicains et les Italiens sont précisées quand il y a lieu de le faire.

5.2 LA MIGRATION

La cause de l'immigration évoquée par les personnes de première génération et leurs enfants est premièrement d'ordre économique et financier : c'est l'impossibilité de trouver un emploi satisfaisant dans une situation difficile en Italie ou au Mexique de même que le manque de perspectives pour les enfants qui ont engendré la migration.

Le choix du lieu de migration relève du phénomène des chaînes migratoires et est donc déterminé par la connaissance d'amis ou de parenté qui habitent déjà la région d'arrivée. La présence de personnes de la même origine déjà sur place facilite les premiers contacts avec le nouvel environnement et joue ce qu'on appelle parfois le rôle de sas de décompression ou d'interface d'intégration. *Ah, les premiers temps, j'ai eu de la chance, parce que quand on va à l'étranger on trouve des difficultés… pour se faire à manger, pour laver les affaires et comme nous connaissions des femmes de notre région*[129] (Anastasio[130], 50 ans, 1re génération, Italien)[131].

Mon mari il avait deux, trois copains après je faisais souvent à manger car j'étais la seule femme (Giuseppina, 46 ans, 1re génération, Italienne).

5.3 LE DERACINEMENT, LA PERTE

Malgré cela, toutes les personnes qui ont migré décrivent leur migration comme une étape qui opère une cassure dans leur parcours de vie. S'il est vrai que les chercheurs ont parfois tendance à oublier que l'immigré est aussi, comme le rappellent Sayad ou Oriol, un émigré avec une vie et une expérience personnelle indépendante de son statut de migrant, il faut néanmoins reconnaître qu'il s'agit d'un événement qui provoque une rupture dans la vie quotidienne des individus. Le sentiment lié au déracinement est exprimé par tous et semble propre à toute expérience migratoire, en tout cas celle qui est motivée par des raisons économiques.

[129] Pour alléger la lecture du texte, nous avons choisi de ne pas mettre de guillemets lorsque nous reprenions les discours des interviewés. Ces derniers sont par contre mis en italique.
[130] Noms fictifs.
[131] Pour faciliter la lecture, les extraits d'entretiens dont la langue était l'anglais ou l'italien ont été traduits. L'analyse a, quant à elle, été faite à partir des discours en langue d'origine.

La réalité est d'autant plus dure à accepter que le décalage entre les attentes et la situation à vivre dans le pays d'accueil est grande[132]. *Quand je suis arrivée, j'étais très déçue, moi je m'imaginais tout comme en Italie, j'aimais pas le travail, c'était plein d'huile, plein de pétrole, c'était sale, moi j'aimais pas en tout cas ; je pleurais tous les soirs […] je m'attendais pas du tout à ça, je savais pas du tout comment c'était* (Giuseppina, 46 ans, 1re génération, Italienne).

La perte de repères temporels, spatiaux, sociaux, culturels, etc. se double d'un sentiment de recommencement qui implique qu'il faut *tout devoir reprendre à zéro*, recommencer une nouvelle vie, ailleurs, avec d'autres gens, dans une autre langue. *Nous avons dû recommencer. C'était un risque, c'était dur, quand on ne connaît pas la langue, il faut tout recommencer* (Marta, 42 ans, 1re génération, Mexicaine).

Un thème récurrent est la description de la situation difficile rencontrée les premiers temps du point de vue professionnel et financier. L'époux de Marta constitue un bon exemple, en particulier parce qu'il a subi une déqualification professionnelle très dure à assumer. Sept ans après avoir émigré, il s'occupe de la conciergerie des appartements où ils vivent. *Il était déprimé, il a été déprimé toutes ces années, seulement maintenant, ça va mieux. C'est une grande différence, être un chef et ensuite un concierge, c'était pire pour lui, c'était si dur pour mon mari d'accepter cette situation, à cet âge, avec les enfants, c'était très dur. D'avoir tout perdu, nous avons presque dû vendre nos culottes pour tout payer ! Il travaillait dans une banque et avait aussi une entreprise avec un associé. Je peux voir… si ses amis le voyaient, je ne sais pas comment il se sentirait* (Carlotta, 49 ans, 1re génération, Mexicaine).

Outre les difficultés liées au travail et au nouveau statut social qu'implique la migration (nous ne parlons pas des migrations des personnes qualifiées[133]), la langue (nous y reviendrons) semble être au centre du changement de repères. *Parce que c'est un sacrifice quand tu viens ici sans ta famille. C'est comme être seul. Et ici, recommencer lorsque tu ne connais pas la langue. Et des fois, tu ne sais pas ce que les autres personnes pensent* (Carlotta, 49 ans, 1re génération, Mexicaine).

Ils m'ont amenée à l'école, j'étais tellement fâchée, je n'étais jamais allée dans une école où tout le monde parle l'anglais. C'était effrayant (Zaira, 20 ans, 1re génération).

Je ne comprenais rien du tout du français, pas du tout je ne parlais pas du tout, enfin les premiers temps (Giuseppina, 46 ans, 1re génération, Italienne).

La différence entre Italiens et Mexicains consiste dans le fait que les derniers ont eu à se confronter avec des personnes qu'ils percevaient comme appartenant à une autre catégorie raciale : *les Blanc*s. La fréquentation de ces derniers semble avoir, plus que tout autre chose, transformé la vision du monde des personnes qui ont émigré alors qu'elles étaient encore relativement jeunes. *C'est la première fois que je voyais des enfants blonds. J'avais peur parce que je ne savais pas comment faire avec eux* (Nelly, 29 ans, 2e génération[134],

[132] Pour des études sur les stéréotypes sur les pays d'émigration et d'immigration et leur évolution chez les personnes migrantes, voir Serra (1993).
[133] Voir à ce propos les ouvrages sur le « *brain drain* » ou des études comme celle de Berset et al. (1999).
[134] Nous utilisons le terme de « deuxième génération » pour désigner les descendants des immigrés lorsqu'ils sont nés dans le pays d'immigration ou y ont suivi la plus grande partie de leur scolarité. En dépit des critiques qui peuvent être faites à ce terme, il semble être néanmoins le plus adéquat pour décrire notre population.

Mexicaine). Le choc semble également dû au fait de pénétrer un nouvel environnement et, pour la première fois, de se sentir différent.

5.4 EVALUATION DU PARCOURS MIGRATOIRE

Nous l'avons dit, l'entretien est un lieu de narration, de reconstruction d'un passé personnel mais aussi familial ; c'est pourquoi, lorsque les individus décrivent des situations et des événements liés à la migration, adoptant un point de vue narratif, leurs propos sont empreints de sentiments et d'émotions ; ils semblent parfois revivre les étapes de la migration au travers de leurs récits. Toutefois, plus que les événements factuels vécus par les individus, ce qui nous intéresse ici, c'est la manière dont ils les relatent. Lorsqu'il s'agit d'évaluer la migration, d'en parler d'un point de vue général, le récit est plus rationnel et souvent plus positif. Elle est présentée comme une phase de la biographie personnelle et est mise en perspective avec les conséquences positives qu'elle a engendrées : un emploi, une éducation pour les enfants, la connaissance d'autres modes de vie, de la langue, etc. : *maintenant, quand je vois tous ces endroits où j'ai travaillé… je n'aurais jamais pensé travailler dans un restaurant au Mexique, même pas de travailler dans un hôpital. Travailler dans un hôtel m'a donné le courage d'étudier l'anglais* (Marta, 42 ans, 1re génération, Mexicaine).

Comme Carlotta, de nombreuses personnes italiennes et mexicaines soulignent l'enrichissement et l'ouverture vers l'autre que la migration leur a apportés : *maintenant je sais que j'ai des relations avec une autre sorte de personnes, d'autres cultures. Maintenant, je ne suis pas seulement mexicaine parce que je connais une autre culture et qu'ils ont des bonnes choses à nous donner* (Carlotta, 49 ans, 1re génération, Mexicaine). Les descriptions d'une vie difficile sont ainsi mêlées à une évaluation plus positive du parcours migratoire qui est opérée depuis la situation présente.

A partir des discours des interviewés, nous avons été en mesure de mettre en exergue différentes formes de rapport au passé migratoire dans la manière de le décrire et de l'inscrire dans une évaluation de son propre parcours de vie. Ces différentes évaluations et réinterprétations de la migration sont intéressantes, mais elles le sont d'autant plus qu'elle sont étroitement liées à la manière dont les interviewés répondent aux formes de catégorisations qui les touchent et qu'ils manipulent les différents noms qui leur sont attribués. On constate que réinterpréter sa biographie, son parcours migratoire est une manière de donner sens à sa vie et facilite l'idée de continuité pour une identité qui peut paraître éclatée du fait des multiples références par rapport auxquelles il faut se positionner. Le concept de « trajectoires vécues » développé par Dubar est en ce sens des plus éclairants. Il permet de faire le lien entre identité pour soi et identité pour autrui. Notre analyse montre un lien très clair entre ces trajectoires vécues et la manière de se raconter en utilisant des catégories particulières. Une analyse plus fine de ce lien est proposée à propos de l'utilisation du terme immigré chez les Italiens en Suisse.

6 LA LANGUE ET LA FAMILLE

Il s'agit dans ce chapitre d'aborder la langue et la famille. Le choix de ces thèmes se justifie par l'importance qui leur a été accordée par les informateurs dans les entretiens et par le fait qu'ils jouent un rôle important dans la construction de catégories, que ce soit dans les processus de classification ou pour la présentation de soi. Pour les deux populations,

l'argumentaire discursif se fonde sur la mise en valeur des « différences culturelles » qui permettent de construire les catégories auxquelles on revendique son appartenance ou desquelles on désire se distancer.

6.1 L'IMPORTANCE DE LA LANGUE

Langage et identité

L'importance du langage est primordiale en ce sens qu'il formule les mythes, les symboles, les rituels et les idéologies qui signifient l'identité et qui sont, selon l'expression de Balandier, un instrument de remise en ordre d'un monde sur lequel l'individu pense n'avoir pas de prise (1988).

De plus, la langue est un thème important lorsqu'on aborde le phénomène migratoire et en Suisse comme aux Etats-Unis : c'est un critère de mesure de « l'intégration ou de l'assimilation » au contexte d'immigration que ce soit au niveau politique[135], scientifique[136] ou social[137].

La thématique de la langue, que ce soit l'espagnol, l'italien, l'anglais ou le français, revient dans les propos de tous les interviewés, si ce n'est de manière un peu plus prégnante chez les Mexicains. Cela est dû à deux raisons. La première tient au fait que les immigrés de première génération sont arrivés il y a moins longtemps aux Etats-Unis que les Italiens en Suisse et se débattent encore dans des difficultés pratiques pour maîtriser l'anglais comme moyen de communication. Une autre raison est liée au contexte politique américain ; historiquement, la langue a constitué un des chevaux de bataille du mouvement *chicano* qui a lutté contre l'interdiction de l'espagnol dans les lieux publics. La langue constitue donc un instrument et un symbole d'affirmation ethnique. Par ailleurs, les Etats-Unis ont vu au cours de la dernière décennie naître des initiatives qui tentent de freiner la progression de l'espagnol et de rétablir la domination d'une langue unique, l'anglais[138]. En Suisse, l'existence de quatre langues nationales dont l'italien fournit à ce dernier un statut plus reconnu que les langues parlées par d'autres immigrés. De plus, la relativement bonne image des Italiens en Suisse, considérés comme bien intégrés connote positivement la langue parlée par cette population.

Toutefois, indépendamment du contexte considéré, la question de la langue est importante pour les individus. Les langues représentent des barrières ou des difficultés, elles sont ressources, diversités, miroirs de la place occupée dans une société, expressions identitaires ou marqueurs d'altérité.

La langue, baromètre de l'insertion dans le pays d'immigration

Pour les personnes de première génération, la langue est un thème récurrent. La méconnaissance de la langue de la société d'accueil est la difficulté la plus citée lorsqu'il

[135] Se référer aux politiques d'immigration américaines des années 1920 par exemple ou à celle qui se met en place en Suisse et qui se base, entre autres critères, sur la connaissance de la langue pour estimer la potentielle intégration professionnelle à long terme des migrants.
[136] On ne peut citer tous les travaux qui mesurent les compétences linguistiques pour évaluer l'intégration des migrants.
[137] La langue est souvent la première différence culturelle mise en exergue entre groupes sociaux.
[138] Voir à ce propos les initiatives « *English only* ».

s'agit d'énumérer les problèmes liés à la migration. L'installation dans le nouvel environnement semble aller de pair avec l'apprentissage de la nouvelle langue. L'histoire langagière de Marta est remarquable de ce point de vue ; elle ponctue son parcours biographique par des allusions relatives aux progrès qu'elle a faits en anglais. Comme dans bien d'autres entretiens, la question de la langue est un sujet qui revient sans cesse dans le discours : la difficulté qu'elle a eue à l'apprendre, les étapes de l'apprentissage, les personnes qui l'ont aidée. C'est un peu le marqueur temporel de sa présence aux Etats-Unis, le rappel constant qu'elle ne fait pas réellement partie de ce pays. Dans la décision de vivre à Boulder plutôt qu'à El Paso (ville frontière avec le Mexique), la question linguistique semble être l'argument ayant prévalu. Estimant qu'à El Paso, elle ne pouvait offrir à ses enfants un environnement favorable à un apprentissage de l'anglais correct, la famille décide de migrer plus au nord. *Je préférais que mes enfants soient intégrés dans une communauté de langue anglaise, je ne voulais pas qu'ils n'apprennent pas bien l'anglais et mélangent les deux langues, qu'ils parlent le « Spanenglish ».* Sa fille Zaira confirme ce point de vue et ajoute que sa mère *voulait que l'on parle le parfait anglais et le parfait espagnol.*

Lorsque Marta est arrivée à Boulder, sa première préoccupation était de trouver une école pour les enfants. En dépit de sa volonté d'enseigner le *bon anglais* à ses enfants, elle a été très surprise et heureuse de découvrir qu'il y avait pour eux la possibilité de suivre une classe bilingue pour les enfants dont l'anglais n'est pas la langue maternelle[139]. *J'étais très heureuse de voir que des gens parlaient espagnol, comme ça, on a pu s'intégrer. Juste pour parler avec quelqu'un, dire ce que je désirais pour mes enfants. Ma première préoccupation était pour les enfants. J'étais perdue, perdue, à cause de la langue.* Elle se souvient avec humour, la fois où elle s'est dirigée vers l'hôpital plutôt que l'école, ayant mal compris les indications données en anglais par un passant.

Le premier emploi de Marta a été celui de serveuse dans un restaurant de Boulder. Elle appréhendait de se rendre au travail du fait de sa méconnaissance de l'anglais : *mon Dieu, comment je vais faire sans anglais, mais il y avait des Mexicains, beaucoup, et ils nous ont aidés avec les mots.* Ses expériences professionnelles, parfois très difficiles, sont évaluées positivement lorsqu'elles contribuent à améliorer le niveau de son anglais. *J'ai détesté travailler dans un home mais c'est intéressant de travailler dans des emplois différents, juste pour se rappeler le vocabulaire, apprendre des nouveaux mots.* Afin de pouvoir conserver son emploi dans un home pour personnes âgées, Marta prend des cours d'anglais. *Niveau un, niveau deux. Je sais tout ça, mais je ne sais pas le dire. Quand je ferme le livre, je ne sais pas quoi dire. Mais le prof était bien, vraiment bien, elle nous faisait rire, jouer et j'ai perdu un peu de ma peur, un peu car c'est une peur de parler une autre langue.* L'apprentissage de la langue du pays d'immigration n'est donc pas seulement un des moyens qui facilite l'accès à des emplois plus qualifiés, il est une forme d'évaluation de la réussite du parcours migratoire ; il est considéré comme la preuve d'un progrès et d'une évolution personnelle.

Les langues : stigmates ou référents identitaires ?

La langue parlée par l'immigré ou ses enfants est un facteur qui assume un rôle important dans les processus de classification en tant que critère de catégorisation. Il est un stigmate, paradoxalement des plus « visibles » dès lors que le groupe se trouve dans une situation minoritaire et subit des pressions xénophobes ou racistes.

[139] ESL : English as Second Language.

Aux Etats-Unis, dans les années 1950, alors que le racisme à l'encontre des Mexicains était particulièrement aigu, il était interdit de parler espagnol dans les institutions scolaires par exemple. Ce contexte poussait en quelque sorte à l'assimilation et interdisait toute forme de revendication de type national ou ethnique. Dès lors, si l'on cherchait à s'insérer dans le tissu social ou, le cas échéant, à ne pas subir de discrimination, tout ce qui pouvait être interprété comme mexicain devait être caché. La langue en particulier, puisqu'elle était le signe le plus évident de l'appartenance à une communauté étrangère. *Ils ne voulaient pas enseigner l'espagnol à cause de la discrimination et c'est pour ça que mon père ne sait pas l'espagnol. Quelques-unes de mes sœurs parlent l'espagnol mais elles l'ont appris plus tard* (Wendy, 32 ans, 2e génération, Mexicaine). Cette situation a conduit de nombreuses familles arrivées dans ces années-là à ne pas enseigner l'espagnol à leurs enfants. Riccardo en témoigne : *Je constate que la plupart des deuxièmes générations ne savent pas l'espagnol. Les premières générations ne savent pas l'anglais quand ils arrivent et ensuite sont bilingues mais peu d'entre eux enseignent l'espagnol à leurs enfants. A cause de la discrimination. C'était interdit de parler l'espagnol à l'école, tu étais puni* (Riccardo, 20 ans, 2e génération, Mexicain).

En Suisse aussi, dans les années 1970, parler l'italien était plutôt mal vu. Toutefois, la situation était différente. Le gouvernement italien, au travers du consulat, proposait des cours de langue italienne[140] pour tous ses émigrés. Le but de ces cours était de maintenir une connaissance et une pratique de l'italien en vue du retour des immigrés en Italie. L'image négative de l'italien qui avait cours en Suisse était par ailleurs contrebalancée par les signes clairs émis par le gouvernement italien quant à l'importance et à l'utilité de maintenir la langue d'origine, même dans le pays d'immigration.

En ce qui concerne la pratique de la langue, la majorité des interviewés dit savoir l'espagnol ou l'italien. La plupart d'entre eux affirment, cependant, parler la langue du pays d'accueil en famille, par ailleurs paradoxalement étant donné l'importance qu'ils accordent à cette dernière comme lieu privilégié de l'actualisation de la culture d'origine. Ces mêmes personnes insistent sur le fait qu'il est important de pratiquer l'espagnol ou l'italien afin de ne pas « *perdre* » sa langue d'origine. Cette crainte est particulièrement présente parmi les primo-migrants, qui ont peur de voir leurs enfants et leurs petits-enfants ne parler que le français ou l'anglais.

Pour Zaira, une jeune Mexicaine de 20 ans, qui a vécu au Mexique pendant quatorze ans, avoir suivi des cours d'espagnol au *College* a été le meilleur moyen pour ne pas l'oublier. L'apprentissage ou le perfectionnement de la langue espagnole pour les personnes qui ne le parlent pas couramment est un acte volontaire de rapprochement avec la « culture et l'identité mexicaine ». Riccardo, étudiant né à Chicago, a choisi de suivre des cours d'espagnol à l'université. L'objectif suivi est double. Il est d'une part instrumental : il étudie également la gestion d'entreprise et espère un jour travailler en relation avec le Mexique ; et de l'autre plus symbolique, il permet de se rapprocher des Mexicains : *Et comme ça, je peux communiquer avec mes gens (my people). Ils sont souvent exploités. Je veux travailler avec eux et non contre eux. C'est mon but. Avec les Américains aussi mais, mais comme je suis un descendant mexicain, je veux plutôt les aider* (Riccardo, 20 ans, 2e génération, Mexicain).

[140] En réalité, ce sont des cours de langue et de culture italienne, ce qui montre bien la valeur accordée à la langue comme patrimoine culturel.

Apprendre l'espagnol, c'est donc, dans un certain sens, se réapproprier une partie de sa culture « volée » par la société. Mais réapprendre la langue des parents ou des grands-parents n'est pas uniquement un acte individuel, c'est une forme de revendication identitaire qui a des origines dans l'histoire des relations entre les Mexicains et les Etats-Unis : c'est une affirmation identitaire symbolique très forte puisqu'elle vient se greffer sur un mouvement plus collectif. En effet, les étudiants appartenant au mouvement *chicano* des années 1960 ont commencé à apprendre l'espagnol et ont lutté pour une reconnaissance de celui-ci, s'opposant à une tendance assimilationniste de la société des années 1950-1960. C'est à cette époque que de nombreuses associations ont, par exemple, remplacé leur dénomination anglophone par un nom à consonance espagnole.

Par ailleurs, la langue est un des critères les plus fréquemment utilisés dans la classification des différentes populations, que ce soit celles auxquelles on dit s'identifier ou s'opposer. En Suisse, elle permet de distinguer les différents types d'immigrés du « *plus intégré au moins intégré* » ; aux Etats-Unis, elle est plutôt utilisée pour distinguer les « *vrais Mexicains des Chicano,* ». Nous verrons que la mise en valeur de la connaissance d'une langue plutôt qu'une autre permet de construire des catégories auxquelles on dit ensuite appartenir ou non selon les circonstances.

Le sentiment d'appartenance à la communauté italienne, suisse, mexicaine ou américaine est influencé par l'évaluation que les individus ont de leurs connaissances linguistiques ou l'évaluation qu'autrui peut porter sur ces dernières. Par exemple, « trop bien » savoir le français rend la catégorisation de soi comme Italien parfois difficile. *J'ai pas d'accent, je ne peux pas dire que je suis italien avec l'accent du Locle que j'ai* (Antonio, 30 ans, 2e génération, Italien). D'un autre côté, ne pas bien maîtriser la langue d'origine peut être ressenti comme un possible facteur d'exclusion par une communauté dont les membres sont censés le parler parfaitement. *La seule chose qui m'embarrasse c'est de ne pas parler l'espagnol parce que c'est embarrassant avec des Mexicains ou des gens d'autres pays ; parce que la plupart des européens parlent deux langues et plus… et regarde, nous, les Américains, on parle seulement anglais* (Wendy, 32 ans, 2e génération, Mexicaine).

Les propos de Wendy sont symptomatiques de l'utilisation du critère linguistique dans la construction des catégories ; il fait intervenir des contextes thématiques du discours au sein desquels cohabitent deux formes d'identification. L'une est plutôt une identification d'émulation envers la catégorie hispanophone ; l'autre est une identification d'opposition entre la catégorie à laquelle elle estime appartenir à ce moment-là (« nous les Américains ») et les Européens.

La langue, porteuse de l'histoire des peuples

Si la langue italienne est parfois indiquée comme la langue de la culture cultivée, l'espagnol recèle en lui les ambiguïtés de l'histoire du Mexique. Pour Elisa, professeure d'*ethnic studies* à l'Université de Boulder et militante dans la communauté mexicaine, l'espagnol est une langue qui lui inspire un sentiment ambivalent. D'une part, c'est la langue de l'oppresseur, du conquistador – *l'espagnol, c'est notre langue et en même temps la langue de l'oppresseur, on ne sait pas notre langue originelle, on ne connaît même pas notre affiliation tribale* (Elisa, 40 ans, 2e génération, Mexicaine). Il symbolise par ailleurs la langue de l'opprimé (le Mexicain des Etats-Unis) et constitue par là même un moyen au travers duquel une forme de résistance sociale est possible. Cette ambiguïté liée à la langue est fortement ressentie par certaines personnes, en particulier celles qui se disent *Chicanos*, alors qu'elle semble susciter

moins de questionnements pour ceux qui se disent *Mexican-Americans* et dont le rapport aux Etats-Unis n'est pas conflictuel. Pour les personnes de première génération qui se disent mexicaines, l'espagnol est considéré comme « *leur* » langue indépendamment de son histoire.

Pour Elisa, née aux Etats-Unis, bien que l'espagnol soit la langue de « *l'oppresseur* », elle reste celle où elle se sent le plus à l'aise. Elle estime par ailleurs que les Mexicains devraient la valoriser indépendamment de leur niveau de compétence linguistique. Selon elle, en effet, ces derniers ne doivent pas se gêner de parler avec un accent ou de mélanger des mots des deux langues. *Si ton accent glisse, c'est OK. Si tu ne parles pas l'anglais de la reine parfaitement, ça va aussi* (Elisa, 40 ans, 2e génération, Mexicaine). Cela fait partie d'une identité pour la reconnaissance de laquelle elle se bat, et qui permet de se distinguer de ceux qui appartiennent à la catégorie des « *Blancs* » : *Comme on parle des fois ou souvent, c'est pas la même chose, parfois avec les Mexicains, souvent avec les dominants* (Elisa, 40 ans, 2e génération, Mexicaine).

La langue : une ressource stratégique

Si la langue est un facteur d'identification externe ou interne, la connaissance de cette dernière et l'habileté à l'utiliser adéquatement dans un contexte particulier peut constituer une ressource importante. Savoir comment parler, c'est avoir compris les codes de communication propres à un milieu particulier et pouvoir en jouer comme d'une ressource stratégique. *C'est un avantage, je pense que c'est très important, comme moi, à la naissance, j'avais déjà deux langues, moi je savais déjà deux langues quand je suis née. J'étais capable de parler l'italien comme en français* (Diana, 17 ans, 2e génération, Italienne).

L'avantage potentiel de connaître les langues est surtout valorisé dans le domaine professionnel. *De nos jours, avec le monde du business c'est un avantage de parler l'espagnol, plus tu parles de langues mieux c'est. De plus en plus d'étudiants apprennent la langue, les parents commencent aussi à leur apprendre la langue* (Riccardo, 20 ans, 2e génération, Mexicain).

Elisa, par exemple, est consciente de l'outil privilégié que constitue la connaissance de deux langues mais surtout des différentes utilisations qui peuvent en être faites selon les situations rencontrées. Elle utilise son anglais standard dans le domaine académique, l'espagnol au Mexique, et l'espagnol parfois transformé dans la communauté mexicaine de Denver. Contrairement à Marta, immigrée de première génération, Elisa ne considère pas le mélange des deux langues comme négatif. *J'ai changé ma façon de parler pour vous maintenant, par exemple. Souvent, on fait de la traduction littérale d'espagnol en anglais, ce qui donne un anglais très pauvre* (Elisa, 40 ans, 2e génération, Mexicaine).

Conclusion

En conclusion, la langue est un élément récurrent dans le discours des interviewés. Elle est teintée d'émotions, de valeurs, de connotations symboliques ou pratiques. Elle est un facteur de classification externe des populations mais influence aussi les sentiments subjectifs d'appartenance envers une catégorie de personnes : elle ouvre les portes au rejet, à la discrimination ou au contraire à l'acceptation. Maîtriser la langue est une ressource et un outil utilisés dans les stratégies de positionnement des individus au sein de la société dès lors que

les codes culturels et linguistiques sont connus. Savoir maîtriser ces derniers est le signe d'une prise de distance envers la langue d'origine[141].

La différence entre les deux populations est liée à la fonction que remplit la langue dans chacun des contextes considérés. L'italien est une des langues nationales et même si elle n'a pas toujours eu la même reconnaissance que l'allemand ou le français, elle a un statut positif : la pratiquer est en général considéré comme un plus en Suisse. Quant à l'espagnol, du fait de la forte présence de personnes dites *Hispanics*, il est fréquemment utilisé dans les administrations, les écoles, etc. Certains Américains estiment que l'espagnol met en péril le monopole de l'anglais – seule langue considérée comme légitime. Il est, en conséquence, l'objet d'initiatives politiques visant son interdiction dans les espaces publics. L'espagnol constitue donc un enjeu dans les relations de domination et d'affirmation entre groupes sociaux et, à ce titre, se voit fortement connoté socialement. Au niveau individuel, cet enjeu est ressenti par les individus et en particulier par ceux qui ont connaissance de ce qu'il peut représenter en termes d'acceptation sociale pour les Mexicains. Ces derniers craignent de se voir dépossédés de leur langue comme l'ont été les indigènes lors de la colonisation des Espagnols. Quant aux Italiens, l'inquiétude porte sur la perte progressive de leur langue au sein de la communauté du fait de la difficulté de transmettre le patrimoine linguistique d'une génération à l'autre.

6.2 LA FAMILLE

La famille est un thème très souvent abordé au cours des entretiens. Elle est mise en exergue par les deux populations quand il s'agit de souligner les spécificités qui peuvent les différencier des autres groupes nationaux ou ethniques. Les similitudes entre les deux populations quant aux représentations et aux attentes de la famille sont frappantes. Si la famille est perçue de manière semblable, les Mexicains insistent plutôt sur la différence qui les sépare des Américains en ce domaine et sont moins nuancés quant à la place qu'ils accordent à la famille en comparaison d'autres éléments. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de reprendre en priorité les extraits issus de l'enquête américaine. Nous ne manquerons toutefois pas de souligner les points sur lesquels les deux populations divergent.

Les particularités des familles mexicaines et italiennes

S'il fallait définir la famille en quelques mots, c'est probablement l'idée d'unité qui prédominerait chez la grande majorité des interviewés. La définition d'une famille italienne ou mexicaine passe souvent, en effet, par l'utilisation de l'adjectif « uni ». *Une famille unie. Si nous n'étions pas si unis cela aurait été plus dur* (Zaira, 20 ans, 1re génération). Il est intéressant de constater que même dans le cas où la famille n'est pas (ré)unie dans la réalité, suite à un divorce par exemple, l'idée d'unité reste la principale qualité accordée à sa famille. *J'ai grandi avec ma mère et mon frère jumeau. On était toujours ensemble, on est très unis. C'est les seules personnes dont j'ai vraiment besoin dans ma vie, dans un certain sens* (Riccardo, 20 ans, 2e génération, Mexicain).

La famille comme valeur sociale et individuelle

La famille représente une valeur en soi à laquelle on accorde des fonctions diverses mais centrales, que ce soit pour l'individu, le groupe ou la société : elle est le socle de la vie sociale

[141] Sur ce point, voir l'ouvrage de Dubet (1994)

et tout à la fois le pivot de l'accomplissement individuel. En tant qu'institution, elle est porteuse de traditions et de culture et en assure la continuité d'une génération à l'autre. En tant que valeur symbolique, son existence transcende celle de ses membres et traverse le temps, elle représente à la fois le passé et l'avenir. Voilà en quels termes cette conception peut se traduire : *la manière dont on pense à propos de nos enfants, ce sont des trésors, la manière dont on considère nos anciens, ils sont l'histoire. Notre famille c'est le backbone de ce que nous sommes. La famille représente la survie* (Estevan, 44 ans, 2e génération, Mexicain). Cette vision sublimée et idéalisée de la famille est plus présente chez les Mexicains que chez les Italiens, qui insistent plutôt sur les valeurs et les pratiques actualisées en son sein que sur ce qu'elle représente d'un point de vue symbolique.

Si la famille est le lieu par excellence de l'investissement dans un collectif, c'est aussi le fondement de l'épanouissement personnel et la preuve d'une réussite dans la vie : *Je pense que le rêve mexicain est d'avoir une famille et des enfants. L'idéal mexicain est d'avoir une famille et une maison parce que c'est ça qui est important. Sans une famille, qui es-tu ?* (Wendy, 32 ans, 2e génération, Mexicaine).

Le sens de la famille

Pour la plupart des interviewés, la principale valeur que leur famille leur a transmise est justement le sens de la famille. Plus concrètement, la valeur famille s'exprime par la loyauté que l'on a envers elle, avec tout ce que cela comporte de règles à suivre, de pressions, etc. *La famille, la loyauté envers la famille. La famille vient en premier quoi qu'il en soit. Tu dois être là pour ta famille, pour les fonctions familiales tout le temps* (Wendy, 32 ans, 2e génération, Mexicaine). Cela signifie une entraide, une solidarité, une présence qui est souvent exprimée par l'expression : *être toujours là l'un pour l'autre.* Elle représente une référence fixe sur laquelle on peut compter indépendamment des problèmes rencontrés par les individus. Les Mexicains en particulier insistent sur le fait que ce n'est qu'au sein de la famille que la confiance est totale *parce que la famille, c'est la seule chose sur laquelle tu peux compter. Cela a été gravé dans ma tête et je pense que c'est vrai, je dois le dire. Si tu ne peux pas compter sur ta famille, sur qui peux-tu compter ? Tout le monde ne pense qu'à soi. Heureusement la famille est là. Pour les Américains, je ne pense pas que la famille est si importante, je ne sais pas pourquoi* (Wendy, 32 ans, 2e génération, Mexicaine).

La centralité accordée à la famille dans la culture mexicaine est un des arguments les plus utilisés pour légitimer les différences entre les Mexicains et les autres catégories de populations. *Une autre « white thing » serait… je ne sais pas, peut-être être individualistes, chacun va où il veut, fait ce qu'il veut, ne pas rester en contact avec la famille. Alors que la mexicaine, la culture mexicaine, c'est vraiment la famille et la religion et la culture blanche, c'est être individuel et être centré sur son propre futur, se voir soi et personne d'autre* (Zaira, 20 ans, 1re génération, Mexicaine).

Les paroles d'Elisa par exemple, bien que connotées d'un engagement politique certain (voir l'utilisation de l'adjectif dominant), résument bien ce que pense la grande majorité des individus interrogés : *il n'y a pas le sens de la famille ou de la communauté dans la société dominante blanche* (Elisa, 40 ans, 2e génération, Mexicaine). Pour les Italiens, la famille constitue aussi un des éléments le plus souvent mis en exergue pour se distinguer des Suisses ; les différences ne sont, cependant, pas exprimées avec autant de véhémence que parmi les Mexicains.

La famille élargie

Faire référence à la famille comme spécificité de la culture mexicaine et italienne, c'est du même coup parler de la « famille élargie ». Au niveau de l'organisation plus concrète du réseau familial, c'est en effet l'étendue de la famille qui est perçue comme une des principales différences entre les catégories. *Ici, c'est les parents, quelques enfants. Les grands-parents, les oncles tantes ne sont pas proches. Dans les familles mexicaines, tu es vraiment proche de tes frères et sœurs, tes oncles, grands-parents.(...) Le style de vie américain est de ne pas avoir une grande famille, je ne pense pas que c'est bien ou mal, tu fais juste ce que tu connais et si tu ne connais pas autre chose* (Riccardo, 20 ans, 2e génération, Mexicain). Pour les Italiens, néanmoins, c'est une caractéristique qui est présente au niveau de la conception idéelle de la famille (*on s'occupe de ses enfants, on ne laisse pas ses vieux*) mais qui n'est pas vécue en réalité par les immigrés dont les parents sont restés en Italie. Pour les Mexicains vivant aux Etats-Unis, en revanche, cette spécificité est encore très présente. *Une de nos racines, nos valeurs est que toute la famille reste ensemble. Ils ne disent pas Nelly, son mari et ses filles, non… toute la famille, les grands-parents, les nièces, les tantes. C'est pas comme en Amérique, ils disent ma famille, mon mari et mes filles* (Carlotta, 49 ans, 1re génération, Mexicaine).

Famille et communauté

Affirmer que la famille est une valeur prioritairement liée à la culture mexicaine et italienne, et non américaine ou suisse, a une influence certaine sur les sentiments d'appartenance à une communauté plus élargie qui est censée nourrir et perpétrer cette valeur. Comme le dit Elisa, et ce pour les Mexicains en particulier, l'identité familiale et l'identité communautaire tendent à se recouper. *Si on regarde les personnes d'origine mexicaine, l'identité communautaire et celle familiale sont très proches. Parce que la famille est une institution très importante pour eux. Ainsi le rôle que cette institution joue au niveau de l'identité est très important* (Elisa, 40 ans, 2e génération, Mexicaine).

Le lien entre appartenance familiale et communautaire n'est toutefois pas si évident. Le sentiment d'appartenance familiale fait référence à une relation, souvent affective, avec des personnes réelles qui forment un réseau et avec lesquelles on peut entretenir des contacts concrets. Celui d'appartenance communautaire est plus diffus, plus flou et de l'ordre d'une appartenance collective et symbolique. Le sentiment renvoie donc à un groupe de référence qui admet les mêmes idéaux ou valeurs, le plus souvent d'ordre politique ou religieux ; cela ne signifie pas forcement une intégration dans un réseau de personnes qui entretiennent des relations entre elles.

La possible connexion entre communauté et famille est exprimée par les personnes qui sont engagées dans des « activités communautaires » comme l'église, les associations, et en particulier par celles qui sont engagées politiquement pour faire valoir une reconnaissance de la culture mexicaine. Il faut rappeler que la famille était un des éléments les plus valorisés par le *Chicano Movement* pour distinguer les Mexicains des Américains. La famille est devenue une valeur en soi et a fait l'objet de descriptions idéalisées parfois également de la part des chercheurs eux-mêmes.

Dans le cas de Riccardo, son appartenance objective à un groupe organisé se limite à sa participation à l'association estudiantine *la Mecha*. Bien qu'admettant par ailleurs peu d'autres contacts avec la communauté mexicaine de Denver ou de Boulder, l'affiliation à cette

association lui procure un fort sentiment de faire partie de la collectivité mexicaine. Pour Riccardo, son appartenance communautaire est plutôt d'ordre symbolique et se traduit par le fait qu'il partage la vision du monde des gens qui comme lui revendiquent être des *Chicanos*. Lorsqu'il parle de sa famille, en revanche, il fait référence à des personnes bien particulières.

Les enfants

L'importance accordée aux jeunes membres de la famille est très souvent prise comme exemple des différences culturelles. En Italie, c'est différent, la mère et le père se sacrifient pour les enfants tandis qu'ici [en Suisse] c'est jusqu'à 18 ans, ils se donnent de la peine mais après ils doivent se débrouiller […] tandis qu'en Italie, la mère le père ça sera toujours pour les enfants (Giuseppina, 46 ans, 1re génération, Italienne).

Cette distinction est valorisée tant par les parents que par les enfants, même si ces derniers admettent que dans ce domaine leurs parents ont dû s'adapter au mode de vie du pays de résidence. Les plus jeunes estiment toutefois que la vie de leurs parents est centrée, parfois trop, sur les enfants, leur éducation, leur formation, etc. Le monde de mes parents tourne autour de leurs enfants. C'est pathétique en un sens (…) Ma mère a sacrifié sa vie pour nous (Wendy, 32 ans, 2e génération, Mexicaine).

L'attention portée aux enfants va souvent de pair avec une éducation plus rigide ou du moins présentée comme telle par les individus, en particulier les plus jeunes. Plusieurs d'entre eux décrivent leur famille comme un lieu où il faut respecter des règles ; tous estiment, cependant, que l'imposition de ces dernières leur a été bénéfique. Etre à la maison pour le dîner, rentrer tout de suite après l'école. Je ne pouvais pas sortir la semaine, juste une fois le week-end jusqu'à minuit. Je devais nettoyer la maison, mes frères étaient censés le faire aussi mais ils ne le faisaient pas. Mes parents m'ont probablement aidée à rester en ligne. Je pense que dans une certaine mesure ils étaient trop stricts (Wendy, 32 ans, 2e génération, Mexicaine).

Ma mère nous a donné un bon exemple. Elle était un peu trop protectrice. Je n'aimais pas ça. Elle ne nous laissait pas aller avec certaines personnes, voulait que nous réussissions. Maintenant, je pense que c'est bien, sans elle, je ne serais pas ce que je suis (Marco, 21 ans, 2e génération, Italien).

Dans le même ordre d'idées, plusieurs personnes – italiennes et mexicaines – ont souligné que le respect est une valeur importante qui doit être enseignée au sein de la famille : le respect, le respect est quelque chose qu'il faut apprendre depuis qu'on est petit. Parce que si tu respectes une autre personne, elle va te respecter (Bob, 52 ans, 2e génération). Le respect ou non-respect des parents par les jeunes est un argument qui est souvent mis en exergue pour différencier les familles italiennes et mexicaines des familles suisses ou américaines. Les valeurs mexicaines sont que la famille, c'est très important, qu'on doit respecter ses parents, ici, c'est… quand je suis arrivée, c'était tellement bizarre pour moi, mes amis traitaient leur mère de connes, salopes. Et je pensais que c'était tellement irrespectueux ; dans notre famille, cela aurait été quelque chose d'énorme (Cristina, 18 ans, 2e génération, Mexicaine).

L'extrait d'entretien qui suit résume bien la manière dont la famille est mise en exergue dans les stratégies de distinction. Oh, il y a des différences, bien sûr. Nous sommes plus unis, nous sommes plus traditionnels, les familles blanches sont plus cool. Je pense qu'ils n'ont pas une bonne communication, je ne dis pas que dans notre famille il y a une bonne communication mais nous sommes unis. Les familles mexicaines sont plus unies que les familles blanches,

pour sûr. On se sent plus proches. Mais chez les familles blanches, je généralise mais la plupart des familles ne passent pas du temps ensemble. Mes parents maintenant se sont faits, habitués à la culture blanche, ils savent que nous n'avons pas trop de temps. Ils acceptent que nous sommes en Amérique, aux Etats-Unis mais ils veulent quand même que nous ayons des valeurs et traditions mexicaines (Zaira, 20 ans, 1re génération, Mexicaine).

L'omniprésence de la famille

Le revers de la médaille de la centralité accordée à la famille est constitué par l'omniprésence parfois étouffante qu'elle implique pour les individus. Wendy, actuellement en procédure de divorce, dit s'être mariée sous la pression familiale. Le mariage était le seul moyen de faire accepter son mari comme membre de la famille à part entière. *Ils n'ont jamais considéré notre relation comme sérieuse parce que nous n'étions pas mariés. Il ne faisait pas vraiment partie de la famille. Nous n'étions pas respectés comme une famille jusqu'à notre mariage.* Wendy se sent partagée entre le sentiment de sécurité, la proximité de la famille qu'elle juge positive et la pression que cette trop grande emprise engendre sur ses choix personnels. *Dans un sens, j'aime ça mais dans un autre c'est tuant. J'ai dû aller à tous les anniversaires depuis que j'étais petite et si j'en rate un ma mère me dit comment peux-tu rater cela, ça n'arrive qu'une fois l'an ? Il y a un immense effort qui est fait pour garder la famille ensemble. Une autre chose, dans ma famille, ils pensent qu'il faut absolument garder un mariage ensemble qu'il soit bon ou mauvais. Mes parents devraient avoir divorcé il y a des années* (Wendy, 32 ans, 2e génération, Mexicaine).

On note aussi, dans les propos des Italiens, le fait que la famille peut devenir parfois oppressante ; ce constat est le fait de femmes italiennes qui ont tenté un retour au pays d'origine pendant quelques années avant de revenir en Suisse. C'est donc en Italie, et non en Suisse où la famille élargie n'est pas présente, que cette pression a été ressentie. *Parce qu'en Italie, c'est trop la famille, on n'a pas une vie de femme indépendante, c'est tout le temps une vie de famille, c'est un peu fatiguant à la longue* (Giuseppina, 46 ans, 1re génération, Italienne).

Conclusion

Ainsi, à l'issue de cette rapide analyse relative aux thématiques de la famille et de la langue, on peut conclure que les propos des Italiens et des Mexicains sont relativement semblables. En termes culturalistes, cela signifie qu'il existe une certaine analogie entre les systèmes culturels des deux populations pour des raisons qu'il s'agirait d'expliciter (comme par exemple la religion catholique, l'origine méditerranéenne, etc.). On pourrait conclure, en adoptant l'approche objectiviste, que les identités des deux populations sont analogues puisqu'elles présentent des « traits culturels » similaires. Nous pensons, quant à nous, qu'il est non seulement utile mais nécessaire de poursuivre l'investigation afin de comprendre comment deux populations qui présentent des similitudes en termes de valeurs et de pratiques dans un certain domaine, réagissent aux différents noms qui les désignent et affirment leurs appartenances identitaires.

7 LES ITALIENS A NEUCHATEL : LA GESTION DES CATEGORIES NOMINALES

L'étranger, c'est pas un étranger, surtout certains étrangers.
(Roberto, 17 ans, 2e génération.)

7.1 INTRODUCTION

Il s'agit de comprendre maintenant comment les personnes interviewées répondent aux catégorisations employées en général pour les décrire. Eu égard aux premiers résultats présentés en début de chapitre, il s'agit de fournir une analyse argumentée à propos des termes utilisés. Pour tous les noms étudiés, nous suivons le même schéma de présentation des résultats, qui comprend :

- les *logiques sociales relatives aux termes*, à savoir la définition relativement générale et acceptée par le plus grand nombre et les éléments les plus souvent utilisés en référence au terme considéré ;
- l'*idéal-type lié au terme* étudié, à savoir les personnes qui donnent leur préférence au terme en question en fonction d'une certaine vision du monde. Faisons remarquer qu'il s'agit d'une préférence et non d'une identification exclusive à un terme ; d'autres désignations sont utilisées en fonction des divers contextes thématiques, suivant toutefois un ordre catégoriel particulier ;
- les *stratégies discursives d'identification* ainsi que l'identification des contextes thématiques discursifs, des personnages, des enjeux, etc.

7.2 ITALIEN

Définition générale et logiques sociales

Pour tous les répondants, la définition générale de l'Italien va de soi : c'est une personne qui possède la nationalité italienne. La logique sociale qui sous-tend la construction et l'utilisation de ce terme est une logique nationale, l'élément auquel les individus se réfèrent en premier lieu est l'appartenance nationale, que ce soit pour catégoriser autrui ou pour affirmer des sentiments d'appartenance envers cette catégorie. Les caractéristiques que sont supposés avoir les Italiens sont rarement explicitées. Si la famille ou la pratique de l'italien permettent de différencier les pratiques culturelles des Italiens de celles des Suisses, il est peu courant toutefois que l'étiquette « Italien » soit rapportée à des caractéristiques qui permettraient de décrire la catégorie. L'usage de cette étiquette n'implique pas la gestion de stéréotypes ou de représentations sociales particulièrement négatives circulant dans le contexte suisse. Cela est dû non pas au fait que le terme ne désigne qu'une catégorie nationale (il suffit de penser aux attributs négatifs des Yougoslaves ou des Mexicains aux Etats-Unis) mais à la faible stigmatisation des Italiens en Suisse et à leur « bonne réputation » en comparaison des immigrés plus récents.

L'Italien idéal-typique

Les personnes qui utilisent en priorité – ou en exclusivité – cette dénomination pour parler d'elles sont plutôt les immigrés de première génération, et notamment ceux qui restent fidèles au projet migratoire initial. Il n'est pas étonnant, en effet, qu'il existe un lien entre le fait de se dire Italien et celui de rester très attaché au pays, de s'y rendre souvent et d'espérer y rentrer un jour. Leur vision du monde se focalise autour de l'opposition Suisse-Italie en termes de territoires nationaux séparés. Contrairement à d'autres individus plus mitigés qui parlent de culture italienne, c'est ici l'Italie, en tant que pays, qui est posée comme première référence. Etre Italien, c'est pouvoir revendiquer un patrimoine familial et culturel spécifique qui ne trouve pas de correspondance en Suisse. Pour les individus que nous avons classés dans cette catégorie, le rapport à la famille ainsi qu'un mode de vie qui donne une grande importance aux enfants sont fortement valorisés. Toutefois, ces éléments qu'ils disent les différencier des Suisses ne sont pas ceux qui sont utilisés dans les stratégies d'identification pour affirmer l'attachement à l'identité italienne. Si on est certes différent des Suisses, ce n'est pas cette différence qui justifie l'identification exclusive à la catégorie des Italiens. Cette dernière est plutôt présentée comme une chose qui va de soi, « on est Italien et c'est tout », comme une évidence propre au fait de posséder la nationalité italienne.

Pour les personnes qui se disent en priorité italiennes, les autres désignations ne constituent pas véritablement des enjeux identitaires. Cette faible réaction quant aux attributions qui peuvent leur être imposées découle de l'accès limité aux différentes ressources et aux champs sociaux où se jouent les luttes des classements et les enjeux y relatifs. En effet, du point de vue du statut socioprofessionnel et de la formation, les personnes qui ont pu être classées dans cette catégorie sont faiblement formées et occupent des postes relativement bas dans la hiérarchie socioprofessionnelle.

Cette catégorie de personnes présente de fortes similitudes avec celles qui se disent en priorité mexicaines au Colorado.

Les stratégies identitaires

Personne ne refuse ou ne nie le fait d'être Italien. Dans aucun propos nous n'avons décelé un quelconque sentiment de honte ou de gêne à admettre l'appartenance à cette catégorie. Toutefois, se dire et affirmer être Italien semble une tâche moins aisée. Il existe toute une gamme de positionnements face à cette désignation qui dépend des contextes thématiques des discours dans lesquels elle est employée. Les différentes prises de position ne tiennent pas à des variables individuelles, les hésitations et les nuances sont dues au contexte thématique du discours au sein duquel est utilisé le terme Italien. On peut à ce propos faire deux constats généraux. D'une part, autrui – ou ceux que nous avons appelés en l'occurrence les *personnages significatifs* – ainsi que les jugements qu'il peut porter sur la catégorie sont particulièrement importants dans la gestion de cette dernière. D'autre part, elle est toujours mise en relation avec la catégorie Suisse : les deux références sont sans cesse considérées l'une par rapport à l'autre. Ainsi, s'il est vrai que les interviewés n'ont pas à se défendre ou à se positionner face à d'éventuelles connotations négatives attachées à la catégorie Italien, la pondération avec l'appartenance suisse ainsi que la « métaperspective », c'est-à-dire l'image qu'ils estiment qu'autrui a d'eux, sont des éléments centraux intervenant dans les stratégies d'identification. Etant donné les multiples combinaisons possibles entre les divers personnages, les contextes, les enjeux, les critères de construction des catégories, etc., la tension entre catégorisation et identification est forte et rend difficile la référence à cette

désignation pour parler de soi. Par exemple, les auteurs de la catégorisation externe peuvent être les autorités suisses, italiennes, les Suisses, les Italiens, des proches, etc. Les arguments qui servent à légitimer l'appartenance à la catégorie peuvent se baser sur des lois, de supposés traits culturels possédés, la connaissance des modes de vie du pays en question, etc. De même, l'identification peut se faire en fonction des mêmes critères ou alors d'un ressenti, d'un vécu, d'une expérience de vie, etc. Cela donne lieu à des affirmations d'appartenance variées et nuancées.

Le décalage entre définition sociale et identification subjective

Dans certains contextes, en particulier au début de l'entretien, il y a une crainte d'affirmer de but en blanc que l'on est Italien. La raison qui pousse à relativiser cette appartenance est liée à la non-correspondance entre les caractéristiques (les référents symboliques) que les interviewés attribuent (ou qu'ils pensent qu'autrui attribue) à cette catégorie et celles qu'ils estiment posséder. La stratégie mise en place vise ici à se distancer des attributs culturels supposés des Italiens, même s'ils ne sont, la plupart du temps, pas explicités. Claudia, qui par ailleurs se dit très fière d'être italienne, ne se sent pas toujours à l'aise de le revendiquer haut et fort. *Forcément je dirais pas italienne. C'est-à-dire que je ne me sens pas spécialement italienne. Je me sens pas du tout spécialement italienne et il y a des trucs que j'aime pas forcément dans leur façon de voir. J'aime pas spécialement la mentalité italienne* (Claudia, 26 ans, 2e génération). Quand le discours thématique introduit un rapport à « la » mentalité[142] italienne supposée (qui n'est le plus souvent pas définie) dans laquelle les individus ne peuvent pas se reconnaître, ils prennent de la distance avec cette catégorie. Pour Claudia, esthéticienne-visagiste fréquentant les milieux artistiques, l'association avec une mentalité plutôt traditionnelle est gênante et ne correspond pas à son mode de vie.

Les stratégies d'invisibilisation

La réticence à utiliser le terme d'Italien sans le nuancer relève aussi d'une stratégie d'invisibilisation, c'est-à-dire une volonté de se fondre dans la société suisse. De nombreuses personnes nous confient en effet qu'elles n'affirmeraient pas d'emblée, ni *forcément* être italiennes, mais qu'elles l'admettraient facilement si *on le leur demandait*. Affirmer avec trop de véhémence une identité italienne signifierait pour elle se montrer différents des Suisses et ce faisant implicitement demander une reconnaissance publique de cette différence. On peut donc affirmer avec fierté être italien ou italienne sans pour autant qu'il y ait une forme de revendication sociale.

Quand on est étranger, il faut savoir rester à sa place

Une stratégie particulièrement intéressante est celle qui vise à la fois l'invisibilisation et la référence à une catégorie sociale connotée positivement. Cette dernière permet au locuteur de situer son personnage dans une catégorie valorisée socialement. Pour rendre cette appartenance plus crédible, elle est comparée à des catégories dévalorisées.

[142] Mentalité qui dans le langage courant peut être définie comme : « un état d'esprit, une façon de voir reposant sur des principes ; façons de voir associées automatiquement à des mœurs observées dans des comportements […]. Intuitivement on relie ensemble d'une part les comportements, d'autre part les principes sur lesquels semblent reposer les actions » (MUCHIELLI, 1986 : 23).

Dans l'extrait choisi, Marco, 21 ans, se présente comme un Italien uniquement dans la mesure où cela ne l'empêche pas d'affirmer son attachement et son respect pour la Suisse. Pour ce faire, il distingue les Italiens d'Italie, les « vrais Italiens » et les jeunes « Italiens de deuxième génération » qui résident en Suisse. Bien que né en Suisse et donc pouvant être classé officiellement dans cette catégorie, Marco peut se targuer d'appartenir aux « vrais Italiens » puisqu'il a vécu dix ans en Italie avant de revenir à nouveau à Neuchâtel. Voilà ce qu'il pense des personnes dont il désire se distancer : *j'aime pas comme ils sont, c'est pas vraiment l'aspect qu'ils ont les Italiens. C'est ça qui m'énerve : ils sortent avec une belle voiture, ils font les malins, les gonflés c'est pas vraiment comme ils sont là-bas parce que quand eux ils vont là-bas, ils ne font pas vraiment les malins.* Même s'il admet qu'en Italie, les jeunes ressemblent à ceux de Neuchâtel *parce qu'ils sont aussi latins, qu'ils aiment bien se promener, se faire voir et bien s'habiller,* il estime que l'attitude adoptée par certains jeunes Italiens nés en Suisse est exagérée : *ici, ce qui me dérange, c'est qu'ils veulent être différents des autres ou faire voir qu'ils ne sont pas… on dirait presque qu'ils aiment pas être en Suisse. Ils sont fiers d'être Italiens, fiers, j'ai rien contre c'est quelque chose de bien. Seulement on dirait que pour eux la Suisse c'est rien. Alors je dis pourquoi vous vivez ici ? […] tu critiques mais tu es quand même heu… pourquoi t'es venu ?, ça j'aime pas, on est dans un pays qui n'est pas le sien […] ça, j'admets pas, je suis assez strict sur ces choses-là* (Marco, 21 ans, 2e génération).

Si les jeunes décrits sont mal perçus par Marco, c'est parce qu'ils adoptent des attitudes qui sont en porte-à-faux avec ce qui leur est demandé dans le pays de résidence, à avoir une certaine discrétion. Tout en se présentant comme relativement proche *des Italiens d'Italie*, ce dernier reprend à son compte les typifications du sens commun validé en Suisse, qui tend à valoriser une intégration sur le mode individuel de sorte à minimiser la visibilité sociale des immigrés. L'expression d'une « italianité » trop expressive peut être ressentie comme une agression à l'encontre de la société suisse et une mise en péril de son principe d'intégration. Il s'agit là, comme le rappelle Sayad, d'une « faute de politesse » (1999a) sévèrement jugée si elle est commise par l'immigré ou quelqu'un de sa descendance qui en tant qu'« hôte » n'a qu'à bien se tenir et en particulier à la place qu'on lui a assignée. Marco lui-même dit être *strict sur ces choses-là*.

Cette stratégie présente une certaine analogie avec celle que développent certains immigrés mexicains aux Etats-Unis. Pourtant, si ces derniers insistent sur la différence qui existe entre les « vrais Mexicains » – catégorie à laquelle ils disent appartenir – et les *Chicanos*, ils n'avancent aucune critique quant au fait que ces derniers revendiquent une identité ethnique valorisée et se battent pour que la société américaine reconnaisse leurs spécificités. Cette différence entre les deux populations est due aux particularités des contextes nationaux et aux modes de participation des minorités en leur sein. Aux Etats-Unis, depuis l'avènement des mouvements civiques des années 1960, les revendications des « groupes ethniques » font partie du paysage politique.

Le sentiment « nationaliste »

Les personnes qui affirment timidement leur relation à la nationalité italienne ou qui estiment que cette appartenance n'est pas celle qui dépeint le mieux leur mode de vie, ont moins de retenue lorsque le contexte thématique du discours change. Elles revendiquent l'appartenance à la catégorie Italien dès que cette dernière est dénuée de tout élément d'ordre culturel ou qu'elle fait uniquement référence à une identité nationale au pays d'origine. Un des contextes thématiques le plus facile à identifier relativement à cette stratégie est celui du sport. *J'ai une*

identité italienne s'il y a le match Italie-Suisse, je tiendrai plus pour l'Italie ou s'il y a un concurrent italien dans une course, à la limite j'y prête une plus grande attention. J'ai un peu le sentiment nationaliste italien au niveau du sport. Mais j'ai pas l'impression que la mentalité italienne m'irait au niveau du travail (Antonio, 30 ans, 2e génération, Italien).

Cette identification ne se réfère toutefois pas à un sentiment national qui se fonde explicitement sur une histoire, une expérience ou un ancêtre communs ; le plus souvent elle se construit sur une opposition à la catégorie – nationalité – suisse. *Je suis très fière, j'aime beaucoup mon pays je sais qu'il y a plein de trucs qui se passent, mais je renie pas mon pays. Jamais je dirais je suis Suisse, j'ai toujours dit que j'étais Italienne, ça me pose pas de problèmes. Je me prends pas comme quelque chose de sous…* (Claudia, 26 ans, 2e génération). Dans ce contexte, l'appartenance italienne est fortement affirmée ; toutefois, la dernière phrase indique que cette identité est susceptible d'une dévalorisation si elle est soumise à une comparaison avec d'autres identités nationales, « l'identité suisse » par exemple. Ce n'est donc que lorsque la référence à la Suisse comme personnage significatif intervient que les individus perçoivent une possible catégorisation en termes négatifs. Si la probable existence d'une hiérarchie catégorielle entre populations de nationalités différentes est ébauchée ici, elle n'est jamais explicitée comme telle.

La valorisation d'autres éléments que la nationalité italienne

Une autre stratégie met en valeur une identification qui se fonde sur la relation à un *territoire symbolique*, non localisé, dont les frontières ne sont pas définies par la nationalité, mais qui est valorisée par des attributs sociaux et culturels définis comme emblématiques. Souvent ce territoire symbolique est composé d'éléments (culturels, sociaux, affectifs) qui peuvent se rattacher à une origine italienne mais qui comprennent également des éléments propres à d'autres sphères sociales comme la profession, les activités de loisirs, etc. *Moi c'est pas parce que je suis née en Italie et je suis italienne que je dois être tout le temps dans mon pays, moi je dois voir des gens, j'aime bien connaître d'autres mentalités* (Anna, 22 ans, 2e génération). Dans cet exemple, Anna valorise l'appartenance à un territoire symbolique qui dépasse la culture et la nationalité italienne, elle met en valeur l'ouverture à ce qu'elle appelle d'autres mentalités.

Refuser l'identité attribuée et revendiquer l'identité non reconnue

La stratégie d'identification présentée ici n'est pas réservée à l'emploi de la catégorie Italien. Elle est utilisée par la grande majorité des enquêtés qu'ils soient Italiens ou Mexicains et ce, indépendamment du terme en cause. Ce qui importe dans cette stratégie, ce n'est pas de contrer une identité ressentie comme inappropriée du point de vue des caractéristiques culturelles ou sociales qu'elle suppose, mais de combattre le processus même d'imposition. L'enjeu propre au contexte thématique porte donc sur la stigmatisation ressentie et les relations de pouvoir qui la fondent. *Avec un ami, on a parlé de ça, pendant trois heures il a essayé de me convaincre que j'étais une Suissesse à 150% parce que je vivais ici, et moi toute la soirée j'ai essayé de me battre pour lui faire comprendre que j'avais quelque chose d'Italien, que je ne savais pas comment expliquer […] mais les autres ils me considèrent toujours comme Suisse, c'est clair, je suis née ici, j'ai les même habitudes et les mêmes manies, je peux pas dire que je suis Italienne, je suis en dehors de tout, je ne crois pas que ce soit un problème à ce niveau-là* (Sabine, 25 ans, 2e génération). Cette stratégie est symptomatique de la dualité des processus identitaires qui fait intervenir les processus de catégorisation, d'une part, et ceux d'identification, de l'autre.

Quand le contexte thématique du discours recèle une situation dans laquelle le personnage locuteur se voit imposer une catégorie par autrui, il répond en niant cette identité attribuée pour en affirmer une autre plus nuancée. La force avec laquelle la catégorisation peut être contrée dépend de l'autorité du personnage (qui est aussi celle que l'acteur possède dans la réalité et qu'il représente) qui émet la classification. Lorsque ce dernier est constitué par une instance officielle, en particulier lorsqu'il s'agit d'une institution et surtout lorsqu'elle n'est pas explicitée avec précision, la stratégie de défense est moins incisive. Il est, en effet, plus difficile pour les individus de s'y opposer, et ce parce que la catégorie qui leur est imposée a une force prescriptive qui dépend de l'autorité de celui qui l'énonce et de l'avancement dans le processus d'institutionnalisation étatique[143]. La signification de la catégorie et son pouvoir d'imposition sont ainsi reconnus et acceptés plus largement ; il s'agit de catégories objectivées du sens commun. Il est d'autant plus difficile pour les individus de les remettre en cause qu'ils puisent dans ce stock de connaissance que constitue le sens commun.

Dans le cas de Sabine, le *personnage significatif* du contexte thématique du discours est représenté par un ami, l'imposition et le pouvoir normatif de celui-ci est donc relativement faible. Malgré cela, elle ne peut *pas dire qu'elle est italienne*. De sorte à dépasser la dualité des processus identitaires, elle se met dans une position qui d'une part empêche la catégorisation externe (*en dehors de tout ça*) et en même temps ne décide d'aucune identification (*pas un problème*).

7.3 SUISSE

Définition générale et logiques sociales

Les éléments que les acteurs évoquent le plus souvent lorsqu'ils emploient la désignation « Suisse » ne sont pas de l'ordre d'une appartenance symbolique à une nation ou d'un sentiment d'identité collective. Les critères utilisés pour décider de l'appartenance ou la non-appartenance à la catégorie Suisse font appel à deux éléments : d'une part une expérience vécue en Suisse ; d'autre part la possession de traits culturels considérés comme suisses. Ce sont donc des attributs en rapport avec le parcours de vie des individus qui sont évoqués. Le fait que les individus ne se réfèrent pas à une identité nationale suisse est étroitement lié aux mécanismes de catégorisation venant du niveau macrosocial et à la conception nationale de la Suisse. L'idéologie du *jus sanguinis* ne permet pas aux individus qui ne sont pas nés de parents helvètes de se sentir pleinement suisses étant donné qu'ils ne sont pas admis comme tels dans la société.

Si la catégorie Suisse est très souvent en concurrence avec la catégorie Italien lorsque les individus sont amenés à parler d'eux, aucune des personnes interrogées ne privilégie ce terme dans la définition de soi. Nous n'avons donc pas pu construire une catégorie typologique sur la base de cette référence catégorielle.

Les stratégies identitaires

Néanmoins, on fait très souvent référence au fait d'être suisse et ce de manière très diverse selon les contextes thématiques du discours considérés. L'ambiguïté est de même type que

[143] Voir chapitre II.

celle observée pour la catégorie Italien ; elle réside dans la tension entre processus de catégorisation et d'identification qui implique que les critères qui sont supposés déterminer ce qu'est être suisse ne sont pas univoques et qu'ils changent selon les champs sociaux dans lesquels ils sont utilisés (administration, groupe de pairs, etc.) et que les personnes qui sont censées les édicter varient elles aussi selon le contexte thématique du discours.

La tension entre catégorisation et identification

Les propos d'Antonio constituent un bon exemple d'une suite de contextes thématiques discursifs dans desquels les personnages significatifs (institutions officielles, autorités suisses, copains) et les critères de classification (critères officiels, vécu, connaissance du lieu, etc.) changent. *Je suis pas suisse, je peux pas dire que je suis suisse parce que j'ai pas un passeport suisse, donc je suis pas suisse. Je peux pas dire je suis italien alors je dis… si on me demande officiellement ma nationalité je dis italien parce que j'ai un passeport italien… si c'est un copain qui me le demandait je dirais plutôt loclois. Mes racines c'est Le Locle. Je suis Loclois parce que je connais le nom des rues, beaucoup plus de personnes qu'ailleurs, j'ai mes souvenirs d'enfance. J'ai un vécu au Locle donc je dis que je suis Loclois. Tandis qu'Italien, je peux pas dire, j'ai pas vraiment un vécu important en Italie. Mes vacances c'était en Italie, trois semaines sur une année… c'est quand même plus important Le Locle* (Antonio, 30 ans, 2e génération).

On constate que l'utilisation de la catégorie Suisse est toujours soumise au jugement des personnages significatifs intervenant dans la situation. Quand le discours touche au niveau officiel, les sentiments d'identité se doivent d'être validés par eux, l'appartenance à la population suisse n'est légitime que lorsque l'autorité compétente autorise l'inclusion à cette dernière : l'appartenance à la nation passe obligatoirement par une reconnaissance des institutions officielles. On ne peut s'auto-attribuer une identité nationale ; par contre, on peut se sentir suisse parce que l'on a vécu dans le pays, qu'on y a des attaches, des souvenirs et qu'on partage « une même culture » que ceux qui y résident. L'affirmation de la catégorie Suisse ne peut s'actualiser que dans une référence à un vécu et une expérience personnelle qui relèvent de l'arbitraire de l'interlocuteur et qui ne souffrent pas le jugement d'autrui. Antonio se dit loclois et fait donc – même indirectement – référence à la Suisse, uniquement lorsque le personnage significatif du contexte discursif (*un copain*) n'est pas en mesure de remettre en question les sentiments exprimés.

Une autre raison empêchant l'identification à la catégorie découle du statut d'immigré ou d'immigré de deuxième génération des individus rencontrés. Bien qu'ils soient considérés comme « bien intégrés » en Suisse, ils traînent avec eux leur condition d'étrangers. Cette classification implicite, qui ne les reconnaît pas comme membres de la nation à part entière et qui, de ce fait, ne les intègre pas dans le mythe national et dans les références symboliques et historiques qui fondent la nation, ne favorise pas le développement du sentiment national. Ce dernier, comme le dit bien Thiesse (1999), est le fruit d'un travail de socialisation et d'intériorisation. Bien que Sabine, par exemple, ait acquis la nationalité suisse au travers de la naturalisation, elle ne partage pas ce sentiment avec ses nouveaux compatriotes. *Je ne peux pas me sentir suisse, je veux dire, c'est pas possible, j'ai pas cet élan national et tout mis à part le fait que je vis ici, que je suis dans une ville que j'aime beaucoup et tout mais je dirais neuchâteloise, c'est clair* (Sabine, 25 ans, 2e génération). En contrepartie, elle admet être neuchâteloise et légitime cette identité par une expérience vécue.

L'attachement à la région

La stratégie qui vise à mettre en valeur un vécu dans un lieu géographique particulier de sorte à pouvoir revendiquer une appartenance régionale est très utilisée chez les Italiens rencontrés, en particulier par les personnes nées à Neuchâtel. C'est le cas de Marina qui à la question vous sentez-vous suisse répond : *Suisse non, Neuchâteloise c'est vrai que ça fait pas mal d'années que je suis là et peut-être que je suis quand même attachée à Neuchâtel (…) Il semblerait qu'où on a passé son enfance, c'est là où on est le plus attaché ; ça fait quand même 28 ans que je suis là, c'est presque chez moi* (Marina, 28 ans, 2e génération).

Ce que dévoile cet extrait, en plus d'illustrer la stratégie d'attachement régional, c'est que les processus de catégorisation externe sont tellement intériorisés par les individus qu'ils apparaissent implicitement dans les discours sans qu'ils s'en rendent compte. En effet, après avoir affirmé qu'elle a fait sa vie à Neuchâtel, Marina laisse échapper qu'elle est presque chez elle. Ce petit adverbe laisse sous-entendre qu'en réalité on ne l'autorise pas à se considérer comme chez elle ; en tant qu'« hôte », elle « loue » en quelque sorte sa place dans la société suisse, même si elle se sent chez elle, elle peut difficilement l'affirmer ouvertement.

Les stratégies de valorisation culturelle

Ce qui caractérise également les stratégies d'identification à la catégorie suisse, c'est le rapport avec ce que les interviewés désignent comme « la culture suisse ».

Suisse, parce que c'est ce qui me définit le mieux, un romand… c'est-à-dire assez proche du latin sans l'être trop et avec certes un trait de caractère ou un trait de quelque chose qui est beaucoup plus latin et parfois un autre trait qui n'est pas germanique mais qui sera peut-être plus… des traits qui seront beaucoup plus siciliens et des traits qui seront beaucoup plus suisses par rapport à… en amour je serais peut-être beaucoup plus suisse et en travail beaucoup plus italien (Gianni, 29 ans, 2e génération).

Lorsque comme Gianni, les individus font référence à leur « être suisse » (par leur attachement à la région ou leur mode de vie), ils contrebalancent toujours leur affirmation par une référence à l'Italie.

Le refus de la catégorie suisse

Si les personnes de première génération refusent toutes d'être désignées par le terme de Suisse, admettant néanmoins avoir intégré *les habitudes d'ici*, une seule personne (née à Neuchâtel) refuse violemment cette catégorisation.

Suisse ? Jamais de la vie, jamais de la vie je vous le dis, le jour où je serai sur le point de crever peut-être ce jour-là parce qu'il y aurait un Suisse en moins sur la terre. Quand même pas, faut pas être raciste à ce point-là mais c'est vrai que non… non. Par exemple je ne me ferai jamais les papiers suisses, je suis très bien comme ça, en fait c'est quoi ? un bout de papier : on est ce qu'on est, on sent ce qu'on sent à l'intérieur prêt terminé (Anna, 22 ans, 2e génération).

La réaction d'Anna est fortement liée à son vécu biographique ; mariée à un Chilien, elle dit que son couple a subi de la discrimination (sans préciser quoi) de la part des Suisses, ce qui explique peut-être la violence de ses propos. On constate par ailleurs avec intérêt que

l'identité suisse tout d'abord si fortement rejetée devient ensuite une identité sur le papier, sans aucun impact sur les sentiments subjectifs d'appartenance.

La naturalisation

Les trois personnes de deuxième génération qui ont demandé à être naturalisées insistent sur le côté instrumental de la démarche mais nient un changement quelconque dans leur quotidien ou leur ressenti. *C'est quand même important la nationalité suisse, surtout que bon si je ne fais pas du notariat, je fais du droit […] pour ouvrir un truc privé, ça pose un problème mais quelque part ça m'aurait dérangé de perdre la nationalité italienne* (Sabine, 25 ans, 2e génération). Les arguments invoqués pour légitimer la naturalisation doivent en quelque sorte dépasser les logiques nationales ; il faut donc ménager la chèvre et le chou. D'un côté, on sait que l'on ne peut pas être reconnu comme Suisse à part entière car la vision du monde qui légitime le principe du *jus sanguinis* empêche que le changement de statut soit mis au même niveau que celui obtenu au travers de la filiation. D'un autre côté, la naturalisation peut être connotée comme un acte de trahison envers sa patrie d'origine. Nier un quelconque changement suite à cet acte, c'est en quelque sorte en diminuer l'importance, c'est affirmer qu'il n'a rien changé ou seulement *sur le papier*. Ainsi, minimiser ce geste – somme toute important car on demande la nationalité de l'autre, de celui qui nous considère parfois comme étranger – c'est d'une part respecter la discrétion demandée par les Suisses sur sa nouvelle identité et d'autre part, ne pas offenser les Italiens par un acte de non-respect.

Pour les personnes qui n'ont pas fait cette démarche, soit la nationalité suisse ne comporte à leurs yeux pas d'utilité, soit elle est une forme de déni de la nationalité italienne. *Moi, j'ai toujours pris la nationalité de mon père. C'est quelque chose que j'ai toujours respecté. Mon père je pense qu'il le prendrait quand même un petit peu mal mais c'est quand même moi qui choisit* (Carla, 24 ans, 2e génération).

J'aimerais jamais changer ma nationalité parce que je trouve c'est comme trahir mon pays (Maria, 47 ans, 1re génération).

La double exclusion

Nous l'avons vu, les stratégies discursives d'identification discursives en référence aux dénominations Suisse ou Italien changent selon le contexte discursif considéré, et ce indépendamment des variables individuelles. Très souvent, ces deux désignations sont utilisées dans un jeu de balancier à la recherche d'un équilibre entre les deux. Cette utilisation alternée des termes est symptomatique d'un sentiment d'identité pluriel. Les propos de Diana en sont un bon exemple : *moi, je ne sais pas, des fois, je me dis je ne sais pas si je suis Suisse ou Italienne […] Je me sens pas tout à fait suisse parce que je vois que j'ai pas des mêmes manières que certains Suisses, j'ai un peu d'Italienne et de Suisse, des deux. Je pense que si dois dire que je me sens suisse, je me sens plutôt neuchâteloise* (Diana, 17 ans, 2e génération, Italienne). Cette dernière oscille entre deux références, sans toutefois qu'on puisse dire qu'elle présente des signes de schizophrénie ; son discours est vraiment représentatif de la variabilité des références identitaires en fonction des contextes thématiques discursifs.

Cette ambivalence peut être exprimée en termes négatifs : *si vous regardez froidement et crûment, ici je suis étrangère, si je suis en Italie, je suis autant étrangère que si j'étais ici. Que je parle l'italien correctement, que je parle le leccese correctement mais pour finir on est*

étranger partout où on va. Alors ici ou ailleurs c'est la même chose pour moi (Anna, 22 ans, 2e génération).

Parce qu'on arrive là-bas, on est pas de là-bas, on est ici on est pas vraiment d'ici, on est pas apatride mais… (Lisa, 30 ans, 1re génération).

Le sentiment de ne se trouver nulle part à sa place, de n'être *ni viande ni poisson* comme le dira Giuseppina, ou même de pouvoir se sentir apatride apparaît souvent dans les entretiens. Ce n'est pas un élément récurrent, un point fort sur lequel les individus insistent, il est souvent exprimé en passant, au détour d'une argumentation développée pour expliciter un autre thème. Pourtant, ce sentiment d'*être étranger partout* est la conséquence d'une imposition externe et de logiques nationales exclusives propres aux Etats-nations : on ne peut appartenir à deux nations en même temps puisque cette appartenance est très fortement exclusive, en tout cas dans son idéologie (dans la pratique, il est vrai, la double nationalité est admise).

Le biculturalisme positif

Au contraire, la double appartenance est positivement exprimée dès que les personnes font référence à des sentiments subjectifs : *Pour les autres on est un peu étrangers là-bas et ici on est étrangers aussi, ça c'est bête parce que même pour les filles, elles ne seront jamais ni viande ni poisson, c'est toujours un mélange, c'est vrai, je ne sais pas si c'est gênant, peut-être c'est même pas moche, hein ? c'est quand même enrichissant parce qu'on voit autre chose* (Giuseppina, 46 ans, 1re génération, Italienne). En effet, une parade à la double catégorisation consiste à mettre en place une stratégie qui renverse l'évaluation liée à cette bipolarité. L'exclusivité est transformée en une double appartenance qui est présentée comme une richesse à faire valoir par les individus.

Pour dépasser cette ambiguïté, il faut se référer à des appartenances qui dépassent le critère national et qui en même temps sont reconnues comme positives dans une vision du monde qui admet des catégories flexibles. Pour ce faire, l'individu doit pouvoir faire appel à des ressources sociales, économiques, cognitives et culturelles particulières pouvant être actualisées dans des pratiques concrètes. Il est plus facile de dépasser la tension entre Suisse et Italien si on peut, en plus de cela, s'identifier à une profession, un statut social particulier, valoriser des activités de loisirs, revendiquer une appartenance à un réseau social, etc.

Quelles que soient les stratégies des individus, le dépassement n'est possible que dans un contexte national qui l'autorise. C'est notamment l'existence de « différences culturelles » entre les groupes ou leur perception dans la société qui rend ou non ce rapprochement possible. En Suisse, il est plus facile de revendiquer une biculturalité suisse-italienne que suisse-kosovare, par exemple.

Nous avons qualifié la biculturalité de nos individus de symbolique et positive, parce qu'elle fait référence à deux cultures sans jamais être définie et parce qu'elle est présentée comme un mélange d'éléments valorisés. Dans les discours, cette biculturalité positive se traduit par des propos qui mettent en valeur un vécu leur ayant permis de connaître « *deux cultures* », sur lesquelles s'est opéré un tri entre les éléments considérés comme positifs et comme négatifs. Ce choix n'est jamais présenté comme quelque chose de difficile, il suffit en quelque sorte de garder *le meilleur des deux*. *Moi, je suis au milieu, moi je ne veux pas faire comme en Italie, ni comme les Suisses […] Je suis italienne et je m'adapte aux choses, on peut prendre le bon, le mauvais, on laisse le mauvais qu'il y a dans les Suisses, on laisse le mauvais qu'il y a dans*

les Italiens (Giuseppina, 46 ans, 1re génération, Italienne). Cette « réversibilité orientée des références » (CATANI in ORIOL, 1988) est d'autant plus visible chez les personnes qui ont vécu une migration multiple ou qui sont retournées pour un temps au pays d'origine. Fiorella, née en Suisse et ayant vécu dix ans en Italie, dit ceci : *ça m'a permis de voir la mentalité qu'ont les deux et de choisir ma voie, d'avoir eu la possibilité de connaître autre chose parce que des fois on est comme ça parce qu'on n'a pas vu autre chose* (Fiorella, 19 ans, 2e génération).

Pour conclure sur ce point, on peut donc dire que la double nationalité, c'est-à-dire l'expression d'appartenance aux catégories nationales, est difficile parce que ces dernières font référence à des entités qui se définissent et n'existent que par des rapports d'opposition ; la catégorisation externe empêche cette double identification. En revanche, la double référence est exprimée positivement lorsqu'il s'agit d'une identification à des éléments culturels, souvent définis par le terme de « mentalités ». Ainsi, la gestion de deux univers culturels ne semble pas poser problème. L'exemple idéaltypique – cité par les interviewés – de cette biculturalité positive est la cuisine : on prend des éléments différents et on les mélange sans qu'aucune difficulté n'apparaisse.

7.4 EMIGRE/IMMIGRE

Définition générale et logiques sociales

Les éléments qui interviennent le plus souvent lors de l'utilisation du terme d'immigré font référence à des attributs culturels que sont supposés avoir les membres de la catégorie ainsi désignée.

Lorsque nous avons demandé à nos interlocuteurs, y compris à ceux qui appartiennent à ladite deuxième génération d'immigrés, de répondre à la question « *qu'est-ce qu'un émigré ou un immigré ?* », nous avons obtenu des définitions concises et relativement précises. L'analyse des discours met en lumière l'existence d'un consensus : la personne immigrée se caractérise par une mobilité géographique motivée par des besoins économiques. Autrement dit, *l'émigré, c'est quelqu'un qui quitte son propre pays pour aller trouver des ressources économiques dans un autre pays* (Jean-Paul, 25 ans, 2e génération).

Réaction au terme d'immigré, visions du monde et trajectoires vécues

Toutefois, personne n'affirme utiliser ce terme pour la définition de soi. En effet, quand les répondants sont amenés à préciser leurs propos et à expliciter ce qu'ils entendent par ce terme, ils quittent le niveau général et globalisant pour s'exprimer de manière plus personnelle, s'appuyant sur leur propre expérience migratoire, le cas échéant celle de leurs parents. Ils nuancent l'affirmation de leur appartenance à la catégorie quand les enjeux qui se cachent derrière le phénomène de la catégorisation sociale les concernent. Ils prennent conscience des connotations sociales qu'emprunte le concept d'immigré. Nous n'avons par conséquent pas eu l'occasion de constituer un profil des personnes qui se disent immigrés.

Les personnes qui appartiennent à la deuxième génération refusent toutes d'être définies en termes d'immigré, mis à part une jeune fille. Carla constitue toutefois une exception ; elle est incapable de dire quoi que ce soit sur le terme d'immigré et dit ne jamais avoir entendu le terme de deuxième génération d'immigré, non plus. Quand elle parle de sa famille, elle dit

qu'*elle est un petit peu mélangée* mais ne sait pas expliciter ce qui lui semble typique d'Italie à part le fait que sa mère cuisine à l'italienne, ayant appris avec sa grand-mère maternelle, elle aussi immigrée. Cette vision du monde bornée à l'environnement direct de Carla est selon nous liée à l'accès limité qu'elle a aux ressources cognitives, scolaires, sociales et professionnelles – en deux mots au statut social qu'elle occupe qui ne lui fournit pas les moyens de discuter des termes utilisés.

L'étude du cas de Carla est symptomatique du lien qui existe entre la vision du monde d'un individu quand à sa position dans l'espace social et la gestion des catégories nominales imposées. En effet, s'il n'a pas été possible de déterminer un idéal-type de l'immigré, nous avons constaté que l'intérêt porté au terme varie entre les individus qui y sont relativement indifférents et ceux qui mettent en place nombre de stratégies afin d'éviter la stigmatisation qu'il suppose. Le concept de « trajectoire vécue » (DUBAR, 1991) permet d'expliquer cette relation et désigne la manière dont les individus reconstruisent subjectivement les événements qu'ils jugent significatifs de leur biographie sociale. C'est au moyen de ces derniers que les individus se construisent des « identités pour soi » qui ne sont rien d'autre que « l'histoire de ce qu'ils sont » (1991 : 114). Les trajectoires vécues utilisent des catégories qui doivent être avant out légitimées par l'individu lui-même et par le groupe à partir duquel il définit son identité.

Les différentes représentations de l'immigré et la façon dont nos interlocuteurs en parlent sont donc liées à leur trajectoire vécue. Cette dernière est, en partie, subordonnée à la réinterprétation qu'ils font de leur propre parcours de vie qui leur permet d'organiser les catégories sociales en fonction d'une certaine vision du monde. La perception de soi dans le passé, l'idée que l'on se fait de sa place dans le présent et la projection de soi dans l'avenir (souvent exprimées avec une certaine cohérence mais pas forcément) structure la grille de décodage de l'environnement social. Le vécu et les projets d'avenir participent à la perception et à la compréhension de la réalité observable par l'individu et lui permettent, entre autres, d'attribuer un sens à ses expériences présentes et futures. Pour notre propos, cela signifie que la perception qu'une personne a de l'immigration en général est étroitement liée à son propre parcours, à son vécu et à ses pratiques migratoires, ou le cas échéant, à ceux des membres de sa famille.

Nous avons été en mesure de classer la population de l'enquête en deux catégories de personnes selon la gestion qu'ils font du terme d'immigré et de leur « trajectoire vécue de migration ».

On est venus ici pour faire le sacrifice de travailler

Les personnes qui appartiennent à cette première catégorie ne manifestent pas un grand intérêt à discuter les concepts d'immigré ou d'émigré et présentent une vision de l'immigration principalement subordonnée à la raison économique et professionnelle. Ce sont plutôt des personnes de première génération. Les jeunes qui tendent à ne pas discuter du terme d'immigré ont comme Carla un accès limité aux ressources sociales limité et partagent la conception de leurs parents.

Bien que ne se revendiquant pas comme des immigrés, ces hommes et ces femmes donnent une définition de l'immigré dans laquelle ils se reconnaissent tout de même et qui fait intervenir le thème du travail et celui de la présence provisoire dans le pays de résidence. L'élément central et récurrent dans le discours est le travail ; c'est lui qui justifie d'avoir

quitté son pays d'origine, sa famille, *sa terre* en somme. Il fait le lien entre l'émigré et l'immigré et oriente le projet de vie vers une ascension sociale : élévation du niveau de vie, construction de *la* maison[144], etc. Cette perception de la migration appréhende les immigrés, comme l'écrivait Sayad, comme n'ayant de raison d'être au sein de la société d'immigration que celle que leur donne le travail qu'ils accomplissent (1982). L'immigré est lié voire subordonné au travail comme par définition, par la définition qu'on donne de lui et par celle qu'il se donne lui-même en tant qu'émigré et immigré. A y regarder de plus près, on comprend que cette représentation enferme l'étranger dans une description qui, d'une part, l'éloigne de tout ce qui ne se rapporte pas au champ professionnel et, de l'autre, renvoie implicitement sa présence à une durée indéterminée mais de toute façon provisoire.

Ces personnes demeurent fidèles à leur projet de vie (migratoire si on peut dire) de départ : émigrer en Suisse, y travailler puis retourner vivre en Italie après avoir thésaurisé une certaine somme d'argent de sorte à construire *la* maison au pays d'origine. Cet objectif est partagé par la majorité des immigrés lorsqu'ils quittent leur pays, mais ce qui différencie les individus que nous avons classés dans cette catégorie, c'est qu'ils y restent fidèles encore après des années. En effet, le séjour en Suisse, qui dure pour la plupart depuis plus de vingt ans, est décrit comme une étape provisoire dont l'objectif principal est de *gagner de l'argent* afin d'améliorer ou tout au moins d'assurer sa situation économique future en Italie. Souvent, le parcours migratoire est exprimé en termes de sacrifices. *Les premières années, la vie était dure pour tout le monde. On est venus ici, si on avait été riches on serait restés chez nous ! On a travaillé, moi et mon mari. Peu à peu, on s'est installés, on est venus pour faire le sacrifice de travailler, parce que sinon on restait chez nous* (Maria, 47 ans, 1re génération).

En résumé, l'immigration et par analogie les critères qui permettent de définir l'immigré se fondent sur le travail et sur l'idée du provisoire. Toutefois, ce n'est pas un provisoire sans espace-temps ; c'est un provisoire qui infiltre un projet de vie enraciné dans le passé pour construire l'avenir, qui relie deux espaces distincts. Et c'est justement cet avenir-là qui tarde à venir, parce que maintenant *on est habitués ici*, parce que les enfants vont à l'école,… mais qui un jour se concrétisera par le retour *pour toujours* en Italie. Pour les membres de ces familles, les liens affectifs avec leur village d'origine sont très marqués, les relations avec la famille élargie sont étroites et les voyages en Italie fréquents : *à peine on peut s'enfuir on y va (en Italie)* (Maria, 47 ans, 1re génération).

L'Italie, et en particulier la région d'origine, occupe une place importante dans l'esprit de ces femmes et de ces hommes, comme d'ailleurs pour la plupart des immigrés. Même s'ils ne sont pas en mesure de déployer quotidiennement des activités dans leur région d'origine, cette dernière est très présente dans leur imaginaire, en particulier sous la forme d'un projet de retour. C'est qu'ils mènent une « double vie » (ALLEMANN-GHIONDA et MEYER SABINO, 1992 : 48) dont la particularité est la scission entre l'imaginaire et la réalité vécue, entre l'idéal et le quotidien. Ils parviennent de la sorte à concilier un imaginaire affectif tourné vers l'Italie, des valeurs qu'ils affirment proches de celles de la région d'origine et des pratiques quotidiennes valorisées par la société d'accueil. Le décalage se situe au niveau d'un vécu imaginaire et symbolique qui superpose deux espaces temporels qui ne pourront jamais coïncider dans la réalité.

[144] Pour une étude sur l'importance et la signification donnée à la maison par les immigrés italiens, se référer par exemple à Monique Dubey (1993).

Relativement à la question du retour, les attitudes des enfants dont les parents ont cette conception de la migration diffèrent. Tout en se déclarant bien intégrés à Neuchâtel, certains jeunes sont d'accord avec le projet parental. *C'est clair, de voir les vacances et puis de vivre tout le temps, c'est peut-être différent, mais j'ai toujours dit qu'un jour ou l'autre j'aimerais quand même bien y retourner* (Marina, 28 ans, 2e génération). D'autres en revanche refusent de suivre leurs parents en Italie. *J'ai dit j'aimerais bien rester en Suisse, je pars pas en Italie. Eux (les autres membres de la famille), ils voudraient partir en Italie, je suis la seule à vouloir rester ici* (Rosa, 23 ans, 2e génération).

En résumé, l'image de l'immigré qui se dégage de ce premier point de vue ne semble pas être connotée négativement, ni positivement d'ailleurs. Cette notion est comprise dans son acception formelle telle qu'elle a été définie plus haut, elle suscite peu la discussion et n'est pas remise en cause. Les personnes classées dans cette catégorie acceptent d'être désignées par le terme d'immigré et s'identifient à des Italiens en premier lieu, jamais à des Suisses. Il faut dès lors se demander pourquoi la question des catégories de l'immigration ne constitue pas un enjeu important pour ces familles alors qu'elle l'est pour d'autres. Compte tenu du corpus et des informations à notre disposition, nous sommes en mesure d'avancer deux types d'explications.

La première se rapporte à la définition donnée à l'immigration. Les représentations liées à la catégorie Immigré qui sont – implicitement – imposées par la société d'accueil trouvent un écho dans ce que les individus ont vécu et projettent de vivre. Ils se vivent et se voient comme travailleurs provisoires : un provisoire qui dure et qui, en réalité, n'en est pas un car au quotidien tout est mis en place pour vivre dans la société suisse.

La seconde concerne l'enjeu qui est perçu lorsque ces personnes utilisent le terme immigré. La volonté de s'installer à Neuchâtel sur le long terme étant moindre, les représentations stigmatisées et négatives ne constituent pas des enjeux importants, elles ne sont pas perçues comme gênantes. Dans la mesure où le projet d'avenir se situe dans un autre milieu social, il importe peu que la dénomination implique une reconnaissance sociale diminuée. Si ces personnes ont montré une forme d'indifférence au fait qu'on utilise certains noms pour les définir, c'est parce que le contexte thématique du discours a toujours – le plus souvent implicitement – fait référence au pays de résidence. Ce sont les Suisses qui constituent les acteurs principaux de la situation et ils ne semblent pas représenter des autres significatifs, au sens de Berger et Luckmann, pouvant transformer ces termes en un enjeu identitaire pour les locuteurs. Cependant, afin de tester la validité de notre analyse, il aurait fallu pouvoir recueillir les réactions au terme d'immigré en contextualisant le discours dans le pays d'origine. Dans ce cas de figure et à supposer que notre interprétation soit exacte, les stratégies devraient s'agencer autour de l'enjeu que constitue la migration du point de vue des personnes restées aux Abruzzes. La reconnaissance (de son identité, de ses spécificités, etc.) qui passe aussi par les dénominations utilisées et à laquelle peut s'attendre un émigré dans son pays d'origine constituerait probablement un enjeu central.

Nous on voulait vivre ici agréablement

Les individus que nous avons regroupés dans la deuxième catégorie d'analyse réagissent plus vivement aux notions de migrant, d'immigré ou d'émigré, dont l'utilisation est contestée selon les situations. Par ailleurs, leur vision de l'immigration tend à valoriser le vécu en Suisse. Leur conception de l'immigration privilégie l'idée d'intégration dans le pays d'accueil et ses corollaires. En effet, lorsque l'enjeu social est ancré dans le pays d'immigration –

volonté d'être intégré et d'acquérir certains droits, revendication d'une identité propre – se dessine la tendance de suivre des stratégies plus agressives que lorsque les projets de vie s'orientent vers un retour au pays.

Bien que les causes de la migration soient d'ordre économique, la justification donnée à la migration s'appuie sur des arguments qui valorisent l'aspect aventureux de l'expérience et sur un choix de vie pouvant constituer une alternative à celle menée jusqu'alors en Italie. En conséquence, les années vécues en Suisse ne sont pas dépeintes comme une période de sacrifices afin de construire *la* maison, mais comme participant aux diverses étapes de la vie. *Mais de toute façon quand on est venus là avec mon mari, on est pas venus avec l'esprit qu'ont en général les migrants qui viennent ici, par exemple les gens viennent ici pour gagner un peu d'argent, pour faire une maison en Italie, puis après repartir tout de suite, tandis que nous on s'était mariés, on était venus ici pour travailler, puis nous on voulait vivre ici agréablement notre… [vie], c'était pas notre idée, vite la maison et partir, c'était pas du tout ça* (Lidia, 48 ans, 1re génération).

Les individus de la deuxième catégorie décrivent leur parcours migratoire et leur situation sociale comme le résultat de décisions et de choix personnels, individuels ou familiaux ; il s'ensuit une conception de l'immigration qui valorise le libre arbitre et considère l'homme comme étant maître de son destin, capable d'agir sur le cours de sa vie et sur son environnement. Les personnes rencontrées expriment ainsi le désir de vivre au présent en profitant des avantages qu'offre le pays d'accueil, à savoir des loisirs ou des services publics qu'ils jugent plus performants qu'en Italie. Compte tenu de ces dernières remarques, il est bon de rappeler que pour une partie des familles s'exprimant de la sorte, le retour s'est soldé par un « échec », ce qui assurément les incite à valoriser la vie dans le pays d'accueil.

L'intégration, c'est-à-dire la participation active à la vie sociale locale et la fréquentation de personnes suisses, est jugée comme une valeur positive. Les jeunes appartenant à ces familles ne manquent pas d'affirmer que leurs parents fréquentent de nombreux Suisses et qu'ils maintiennent parallèlement une culture et une identité italiennes. *Mes parents ont pas construit de maison. Certains ils venaient ici comme si c'était le purgatoire. Vivement qu'on quitte la Suisse, non, mes parents, non. Ils étaient en Suisse pour être en Suisse. Eux ils ont fait leur vie ici et ça fait plus d'années qu'ils ont fait en Suisse qu'en Italie. Pour ça je dis, ils sont bien intégrés […] mes parents ils ont évolué* (Antonio, 30 ans, 2e génération).

Dans ce contexte, les expressions utilisées sont de nature plus revendicative que chez les personnes regroupées dans la première tendance. La question des droits des étrangers en Suisse, au niveau civique, social ou professionnel, revient de manière récurrente dans les discours : la grande majorité des individus interrogés estime normal de pouvoir profiter, à Neuchâtel, d'une égalité de traitement avec la population indigène puisqu'elle est régie par le même droit fiscal. Ce qui, de fait, n'est pas encore le cas.

Si la première catégorie reprenait à son compte l'équation *immigré = travailleur*, cette dernière conception de la migration rend compte de l'opposition *national/non national* justifiée par la loi et qui permet, comme le précise Sayad, de ramener toutes les autres discriminations à cette opposition fondamentale (1982 : 71).

Les stratégies identitaires

En creusant un peu l'analyse et en s'arrêtant sur les incohérences repérables au niveau des discours individuels, on constate que les prises de position changent en fonction du contexte thématique. C'est au sein de la deuxième catégorie décrite ci-dessus que nous avons repéré la plupart des stratégies que nous nous proposons d'expliciter ci-dessous.

La définition formelle

Dans les discours des personnes interviewées, le terme immigré a une signification générale et relativement neutre lorsqu'il s'agit d'en parler au niveau général : *immigré, c'est quelqu'un qui ne peut plus rester dans son pays. Parce qu'il y a la guerre… mais bon moi j'ai rien contre, disons* (Jean-Paul, 25 ans, 2e génération). Les primo-migrants reconnaissent et admettent faire partie de la catégorie. Les enfants acceptent que leurs parents soient catégorisés comme tels. *Bon si je devais les (parents) définir autrement je dirais c'est des immigrés, c'est normal. Emigrés économiques… si je devais les définir pour remplir un formulaire administratif, voilà. La formule que la société me propose ça sera immigré* (Antonio, 30 ans, 2e génération). Dans ce contexte, *être immigré* revêt donc un sens descriptif et est ressenti comme dépourvu de tout caractère négatif.

Nier tout en restant solidaire

Si les personnes nées en Suisse admettent que leurs parents peuvent être considérés du point de vue formel comme des immigrés, ils expriment leur désaccord quand la désignation leur est adressée ou que le contexte thématique recèle une connotation négative : *par rapport à ma vie non, mais par rapport à la vie de mes parents oui, alors admettons qu'ils disent quelque chose de mal, moi je défendrai (les immigrés) parce que mes parents le sont, mais sinon moi franchement je me sens pas vraiment concernée puisque je suis née ici* (Suzanna, 19 ans, 2e génération). La stratégie mise en place pour répondre à la possible stigmatisation négative (*ils disent quelque chose de mal*) consiste à exprimer des sentiments, une solidarité envers la catégorie des immigrés (*moi je défendrai*). C'est une marque de loyauté et de respect pour la population d'où l'on tire son origine que d'exprimer de la solidarité envers les immigrés.

La création de catégories

Toutes les autres stratégies s'expriment en termes de refus de s'identifier à la catégorie des immigrés du fait des attributs négatifs qui peuvent lui être attachés. Les individus s'efforcent de se distinguer lorsque le contexte thématique les identifie à une catégorie par trop stigmatisée. L'argumentation mise en place pour réfuter ce qu'ils considèrent comme une étiquette se fonde sur des images de l'immigré qu'ils estiment connotées négativement.

Ce type de stratégies n'implique toutefois pas une remise en cause systématique de la catégorie en général. Toute définition qui peut lui être associée n'est pas radicalement modifiée en soi ; elle est présentée comme inadéquate pour exprimer son appartenance à la population décrite comme telle dans le contexte thématique en question et partant son identité individuelle. C'est ainsi que la principale stratégie développée consiste à manipuler les représentations socialement admises de l'immigré dans le but de se distinguer d'elles et de se mettre en valeur, en tant qu'individu, groupe familial ou social. Le moyen adopté pour ce faire est la constitution – au niveau des représentations discursives – de sous-groupes au sein de la catégorie plus large des immigrés, à partir de critères jugés dépréciatifs. Les individus

construisent ainsi des sous-catégories peu prestigieuses auxquelles ils démontrent ne pas appartenir.

En modifiant leur schéma de typification, ils rendent plus manifestes les différences entre individus à l'intérieur de la catégorie générale des immigrés et expriment parallèlement un jugement positif sur leur famille et leur personne. C'est pourquoi, en réponse à un phénomène de catégorisation qui dérange, ils adoptent de nouvelles grilles de lecture de la réalité entraînant un processus classificatoire qui les valorise. La volonté de répondre au phénomène d'étiquetage et d'agir sur l'appartenance catégorielle se traduit par des stratégies qui aboutissent à la création de sous-catégories fondées pour l'essentiel sur des critères de trois ordres identiques à ceux sur lesquels se basent les processus de construction des catégories d'altérité au niveau macrosocial :

- le statut social et économique ;
- l'intégration sociale ;
- l'ancienneté de l'immigration italienne.

La sous-catégorie fondée sur le statut social et économique

Pour construire les nouvelles catégories, on reprend les critères qui sont liés à des représentations communes voire à des stéréotypes de l'immigré. La première forme d'argumentation touche au refus d'identifier sa propre famille à l'immigré qui vit dans une situation précaire et dont le niveau social, économique, culturel et de formation est bas. *Quand j'étais jeune fille, le migrant je le voyais, dans mon image, peut-être que dans les livres on voyait ça, un bonhomme avec un manche à balai sur l'épaule avec un petit machin attaché (...) je disais moi jamais je voudrais faire le migrant dans ma tête (...) c'est drôle hein moi qui ne voulais jamais faire le migrant ? Non, non, je me sens pas du tout migrant* (Giuseppina, 46 ans, 1re génération, Italienne).

Giuseppina recourt à une image caricaturale pour décrire le migrant type. Tout en parlant, elle prend conscience d'avoir elle-même *fait* la migrante et donc de pouvoir être considérée comme telle. Une ambiguïté se glisse alors dans son discours. Elle parvient, et c'est là tout le paradoxe, à se différencier de la catégorie décrite ici en niant tout sentiment d'appartenance alors qu'elle y fait tout de même référence, en précisant par la suite à quel type de migrants elle s'identifie : *on est des oiseaux migrateurs.* Jolie métaphore qui indique d'une part qu'elle a fait un aller-retour entre les Abruzzes et Neuchâtel et qui de l'autre évoque son désir de transmettre une image positive d'elle-même et de sa famille, réinterprétant ainsi son parcours migratoire de manière positive.

Cet extrait montre que des contextes thématiques du discours peuvent se chevaucher sans être toutefois explicités ou exprimés au niveau verbal. Le terme migrant recouvre successivement des définitions et des représentations différentes qui impliquent un enjeu à chaque fois différent lui aussi et qui amènent le locuteur à se positionner.

La logique méritocratique

Une autre forme d'argumentation, rencontrée surtout chez les jeunes, oppose l'image d'un immigré de bas statut socio-économique et de ce fait mal considéré, à la réussite sociale, toute relative cependant, de leur famille à Neuchâtel. Cette argumentation peut prendre la forme suivante : *c'est comme par exemple ici en Suisse les premiers Italiens qui sont venus ici*

c'était vraiment les illettrés. Vraiment les personnes d'un niveau intellectuel, je dis pas qu'elles étaient bêtes, mais elles n'avaient pas fait beaucoup d'école. Donc, au début les Italiens ils étaient pas aimés parce que c'était vraiment comme on dit le troisième choix (Fiorella, 19 ans, 2e génération).

Dans l'extrait qui précède, Fiorella tente d'expliquer l'origine des représentations sociales négatives de l'immigré. Parallèlement, elle insiste sur la réussite de sa propre famille qui se distingue de la catégorie des immigrés de *troisième choix*. Dans le même ordre d'idées, l'ascension sociale de sa famille est attribuée à un effort personnel et non pas à une éventuelle évolution de la conjoncture socio-économique en Suisse. Elle ajoute ensuite : *Y a des Italiens qui ne s'habituent jamais, ils n'ont pas réussi à atteindre ce qu'ils voulaient, parce qu'ils n'ont pas la capacité, la volonté*. En insistant sur le caractère individuel de la réussite, on en vient à valoriser l'image de soi, de sa propre famille et de sa catégorie sociale d'appartenance. Cette remarque est valable indépendamment du fait que l'effort ait été fourni par la personne qui s'exprime ou par un membre de la famille restreinte. Toutefois, cela ne signifie pas qu'en valorisant leurs propres caractéristiques ils dénigrent d'office les autres immigrés.

Enfin, les personnes qui présentent leur parcours migratoire comme un choix estiment souvent qu'il existe deux catégories distinctes d'immigrés dont l'une a su *se faire une place* contrairement à l'autre. Cette interprétation suit une logique méritocratique par ailleurs fortement valorisée dans les sociétés industrielles.

La sous-catégorie fondée sur l'intégration

La création de sous-groupes ou de sous-catégories plus adaptées aux situations des individus apparaît encore plus explicitement lorsque intervient la variable « intégration » en tant que facteur de classification. De manière générale, les Italiens de Neuchâtel définissent l'intégration par l'intensité des fréquentations avec des Suisses, par la pratique ou tout au moins la connaissance de la langue française et par une certaine perméabilité aux valeurs, aux normes sociales et à la « mentalité » suisses. En voici une définition : *être intégré, c'est pouvoir aller avec n'importe quelle nationalité, surtout la Suisse, puisqu'on y est (…). Ils (les parents) vont avec tout le monde, on invite des Suisses parce que mon père s'entend bien avec des Suisses ou bien des Italiens. Ils (les parents) n'ont jamais dit les Suisses on en veut pas* (Suzanna, 19 ans, 2e génération).

Une frontière se dessine entre les immigrés tenus pour intégrés à la société neuchâteloise et ceux qui le sont moins. Dans ce contexte, la notion d'immigré est associée à un statut « marginal » et à des personnes ou à des familles qui semblent être relativement exclues de la vie sociale. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de décrire leur famille, les jeunes hésitent à utiliser les termes d'émigré ou d'immigré et donnent des réponses du type : *une famille émigrée, je peux pas dire vraiment ça, parce que j'en connais et je trouve que c'est pas vraiment ça. Bien sûr ils [les parents] ont le style italien, c'est normal ils ont quand même vécu là-bas, c'est entre le Suisse et l'Italien. (…) Mes parents ils sont très bien intégrés, on est tous très bien intégrés. On est toujours italiens mais on est peut-être un peu suisses, parce que depuis le temps qu'on est ici, c'est pas des émigrés qui ont encore leur mentalité italienne, qui veulent voir que des Italiens, pas du tout* (Diana, 17 ans, 2e génération).

On s'aperçoit que, de manière subtile, les interviewés tracent une limite entre la catégorie à laquelle ils estiment appartenir, qui fait la part belle à l'intégration et aux relations interculturelles, et une autre catégorie d'immigrés jugée plus négativement. *Mes parents non,*

par contre mes beaux-parents pour moi c'est des immigrés. Pourquoi ? Parce qu'ils ne se sont jamais adaptés à la vie d'ici. Ils vivent pas comme les gens d'ici, ils ne pensent pas comme les gens d'ici, non. Pour moi ces gens-là c'est des immigrés. Pour moi le gars portugais qui vient ici, qui est toujours avec des Portugais qui va au centre portugais, qui va au machin portugais avec des Prtugais et qui parle tout le temps portugais pour moi c'est un gars qui est pas intégré qui de toute façon un jour ou l'autre il repartira chez lui parce qu'il se sent pas bien ici. Moi je veux dire mon père il est arrivé en Suisse après six mois qu'il était ici, il parlait français (Gianni, 29 ans, 2e génération). Les propos de Gianni sont remarquables de ce point de vue, il fait intervenir dans la situation décrite des personnages qu'il présente comme de moins en moins intégrés et de moins en moins à l'aise dans la société suisse. Il est intéressant de constater que ces derniers lui sont de moins en moins proches : ses parents, ses beaux-parents et enfin les Portugais dont l'immigration de travail est plus récente et qui jouent le rôle des « nouveaux immigrés » pour les Italiens.

Les immigrés non intégrés auxquels on s'oppose sont présentés comme n'ayant pas la volonté de s'intégrer : *les [immigrés non intégrés] peuvent pas créer une Italie en Suisse, ils doivent accepter qu'ils sont en Suisse, ils doivent essayer de s'intégrer* (Claudia, 26 ans, 2e génération).

De même que pour le critère socio-économique ou social, la différenciation se rapporte au niveau individuel ou mésosocial (la famille), dans la mesure où par exemple le pronom *nous* employé dans ce contexte désigne la famille. Le fait de participer à des manifestations locales et d'avoir *un peu la même culture* que la population autochtone est attribué à toute la famille. L'ascension à un niveau social plus élevé ou le sentiment d'être mieux intégré à Neuchâtel sont la conséquence positive d'efforts personnels : les siens ou ceux des membres de sa famille. *Ça dépend quand même du caractère de la personne, si elle veut arriver elle arrive ; mon père a préféré essayer ailleurs, je trouve qu'il faut du courage quand même* (Fiorella, 19 ans, 2e génération). L'idée d'effort se manifeste ainsi par l'utilisation de termes comme *la volonté*, *le courage* et donne une justification au fait d'appartenir à une catégorie jugée privilégiée : celle des immigrés intégrés, ou mieux encore celle des Italiens à Neuchâtel[145]. Ce sont les jeunes en particulier qui soulignent que leurs parents ont fait un effort pour s'intégrer et méritent par conséquent plus d'estime de la part des Suisses que les étrangers qui ne l'auraient pas fourni.

La sous-catégorie fondée sur l'ancienneté de l'immigration italienne

Les immigrés d'origine italienne sont plus anciennement installés dans le canton de Neuchâtel que ceux qui proviennent par exemple du Portugal, de Yougoslavie ou du continent africain. Le troisième argument auquel font appel nos interlocuteurs pour réfuter l'attribution de l'étiquette d'immigré dépasse le niveau individuel ou familial ; il est lié à l'ancienneté et à la durée d'immigration de leur communauté d'origine à Neuchâtel. Le facteur temps, dans sa durée réelle mais aussi de par son caractère symbolique, revêt une importance particulièrement élevée dans la problématique migratoire : les formes qu'adoptent les relations entre groupes sont, entre autres éléments, influencées par la durée de cohabitation des différentes communautés sur un territoire ; d'un point de vue légal, on tient compte de la durée d'établissement dans une commune suisse pour accorder le droit de vote au niveau communal et la nationalité suisse et ainsi de suite.

[145] Est symptomatique de cette façon de penser, le changement de nom du COEMIT (Comité des émigrés italiens) en COMITES (Comité des Italiens à l'étranger) advenu en 1985.

La variable temporelle fonde plus d'une argumentation, toutes en rapport avec le niveau collectif. Tout d'abord, être là depuis longtemps et le vivre au travers d'une histoire migratoire collective donne le sentiment d'avoir, à juste titre d'ailleurs, contribué au développement de la région. Ensuite, adopter la durée comme critère différenciateur permet de construire une hiérarchie des populations immigrées en fonction de leur temps d'immigration et partant de leur acceptation par la population suisse. Habilement, on laisse le soin au national – donc à celui qui dicte la norme, qui dit la vérité – de classer les différentes catégories d'immigrés (ou d'étrangers) sur les niveaux de l'échelle migratoire. *L'étranger, c'est pas un étranger, surtout certains étrangers : les Italiens, les Espagnols. Plutôt, surtout les Italiens. Portugais, il y en a un peu plus maintenant. Ça, ils (les Suisses) les sentent encore plus comme étrangers. Mais comme moi et les autres c'est presque comme des Suisses (...) c'est parce que ça fait longtemps qu'on est là* (Roberto, 17 ans, 2e génération).

Moi et les autres ainsi que l'utilisation du pronom *on* désignent une nationalité et englobent, ici, tous les Italiens à Neuchâtel, voire en Suisse. Ils dénotent aussi une position de force de la catégorie, qui ne demande ni à être précisée dans ses contours et dans son contenu, ni à justifier les critères sur lesquels elle se fonde. A partir de cette catégorie qui s'exprime sur le mode de l'allant de soi, s'établit une hiérarchie entre les différentes communautés anciennement établies et celles qui arrivent sur le territoire. Les Italiens, pionniers en matière d'immigration, se voient accorder une place privilégiée dans cette hiérarchie, très proche des Suisses parce que *ça fait longtemps qu'ils sont là.*

Tous les interviewés attirent notre attention sur le fait que le racisme vise actuellement les nouveaux arrivés et non plus les Italiens : *c'est les Portugais qui sont dans notre situation maintenant, les Italiens ils émigrent plus en Suisse, c'est fini. Ça va pas dans leur pays et ils viennent ici et on les traite mal. Je trouve dommage, même les Italiens ils le font, ils oublient un peu trop facilement (...) Nous on devrait déjà se taire en tant qu'émigrés, les Italiens devraient pas juger mal parce qu'en fin de compte c'est pas non plus leur pays* (Diana, 17 ans, 2e génération).

Cet extrait d'entretien, en plus d'illustrer le développement qui précède, montre que des stratégies différentes – pas forcément conscientes – peuvent cohabiter dans un même discours. Cette jeune fille insiste sur le fait que les Italiens ne peuvent pas partager la même catégorie que les nouveaux immigrés ; mais en même temps, elle témoigne d'une certaine solidarité envers ces derniers et enfin, malgré la relativement bonne intégration des Italiens en Suisse, elle dénonce le statut minoritaire et précaire de l'étranger, quel qu'il soit. Le fait de s'expliquer ainsi met en évidence les différents points de vue qu'une personne adopte selon le contexte thématique développé au cours de l'interaction verbale. Que la catégorie à laquelle on dit appartenir comprenne les immigrés les plus favorisés économiquement, les mieux intégrés ou ceux qui ont le passeport italien, elle est toujours élaborée de manière à exclure les caractères négatifs et conjointement à valoriser les critères qui permettent de la délimiter avec précision.

7.5 LA DEUXIEME GENERATION D'IMMIGRES

Analyse générale et logiques sociales

Interroger les jeunes Italiens sur le concept de deuxième génération, qui comme on l'a indiqué dans un précédent chapitre est lié à des enjeux politiques, permet de mieux comprendre comment cette population se situe par rapport à la société suisse.

Il s'agit tout d'abord de préciser que pour désigner les descendants des immigrés, on utilise le terme d'immigré de deuxième génération[146], même lorsque leurs parents sont eux-mêmes fils d'immigrés et donc déjà désignés comme tels. L'utilisation du terme est relativement récente puisqu'elle entre officiellement dans le débat politique suisse en 1980 avec les rapports rédigés par la Commission fédérale sur les problèmes des étrangers (BOLZMAN et al., 1987). Il désigne une catégorie qui se veut en même temps très précise (deuxième génération) mais qui englobe dans les faits une population très hétérogène. Voyons ce que les membres présumés pensent de l'expression. Les éléments utilisés en référence à ce terme sont en premier lieu liés aux processus de classification externe et non pas aux connotations sociales qui peuvent ensuite être attribuées à la catégorie de deuxième génération.

Aucune des personnes interviewées ne choisit spontanément cette désignation pour parler d'elle, même si, à l'instar de Gianni, la plupart d'entre elles la connaissent et admettent qu'officiellement ce terme les désigne : *ça serait moi ça théoriquement, mais non pour moi une deuxième génération d'immigrés ça n'existe pas puisqu'un immigré par définition c'est quelqu'un qui vient et qui repart. Donc il ne peut pas y avoir de deuxième génération […] Je sais pas pourquoi ce terme existe parce que personnellement comme je la pense pour moi il est faux puisque… je sais pas la définition du dictionnaire d'un immigré, je sais pas si c'est quelqu'un qui est parti pour travailler et pour vivre ailleurs sans autre arrière-pensée. Mais deuxième génération d'immigrés non quoi parce que de toute façon il pourrait y avoir une deuxième génération d'immigrés dans le sens où je dirais* (Gianni, 29 ans, 2e génération).

Il n'y a pas lieu de présenter une typologie relative à ce terme. Le constat aurait pu être différent si les jeunes d'origine italienne avaient coutume de partager des activités politiques en vue de défendre des intérêts liés à leur propre statut ou de faire connaître leurs singularités culturelles, ils revendiqueraient probablement avec plus de véhémence une appartenance à la catégorie des immigrés de deuxième génération[147]. Comme l'affirment Pierre Bourdieu (1984) ou d'autres sociologues, dans certaines situations, les groupes ou les individus s'approprient les étiquettes ou stigmates qu'on leur attribue et en font des boucliers ou des lances pour faire valoir des droits ou des privilèges particuliers correspondant, le cas échéant, à leur étiquette. En effet, dans les milieux de l'immigration, notamment des débats politisés, l'expression deuxième génération est répandue et souvent utilisée à cette fin.

[146] « Par deuxième génération, il faut entendre les enfants nés en Suisse de parents étrangers ayant immigré, de même que les enfants entrés en Suisse dans le cadre du regroupement familial, dans la mesure où ils ont accompli dans notre pays la plus grande partie de leur scolarité » (CFE, 1980 : 3).

[147] On se rappelle des manifestations des années 1990 en France. Les jeunes scandaient des slogans du type : « Nous sommes tous deuxième génération… »

Les stratégies identitaires

Toutefois, si les personnes de « deuxième génération » ne sont pas organisées collectivement pour faire valoir leurs droits, elles refusent d'être désignées par cette dénomination jugée pour le moins peu appropriée. Au niveau individuel, elles font valoir des stratégies relativement agressives pour combattre ce qu'elles considèrent comme un stigmate social.

L'inadéquation entre la définition et le vécu

L'analyse des entretiens nous montre que la plupart des fils ou des filles d'immigrés contestent le terme de deuxième génération d'immigrés (ou d'émigrés) et le considère comme stigmatisant. Les interviewés estiment faire l'objet d'une catégorisation sociale abusive et réductrice et se sentent étiquetés par l'emploi de ce concept car il ne décrit pas leur réalité. En effet, en dépit du fait que les filles ou les fils d'immigrés italiens à Neuchâtel savent que ce terme les désigne, tous s'accordent à dire que sa conceptualisation et son utilisation ne sont pas appropriées. *Oui, tu dis nous les enfants qu'on est de la deuxième génération d'émigrés (...) c'est pas vraiment le mot qu'on pourrait dire deuxième génération, parce que nous on est jamais allés nulle part, on n'est pas émigrés. C'est faux de nous donner ce nom d'émigré, t'es né ici, t'as des papiers que t'es né ici, t'es pas émigré, t'as jamais migré* (Suzanna, 19 ans, 2e génération).

La stratégie développée ici répond à un contexte thématique dans lequel l'enjeu consiste à se défendre d'une étiquette sociale imposée, qui par ailleurs n'est pas idoine pour les définir. Les interviewés remettent en cause les critères qui ont permis la formation de cette catégorie sociale, comme la mobilité spatiale d'abord et par extrapolation l'origine étrangère. Ce sont eux qui opèrent en tant qu'éléments moteurs dans le processus de catégorisation sociale afin de classer ces jeunes dans la catégorie des immigrés. La réfutation de l'appellation immigré de deuxième génération se fonde sur le constat de l'inadéquation entre un terme qui décrit une mobilité spatiale et un parcours de vie qui n'intègre pas vraiment l'expérience de la migration[148]. Pour dénoncer l'utilisation inappropriée de l'expression, les enfants des Italiens à Neuchâtel recourent à un constat d'ordre objectif : la naissance en Suisse, incontestable et formellement reconnue par des documents qui l'attestent. Leur venue au monde en Suisse, caractéristique qui par ailleurs les différencie de leurs parents, acquiert une valeur symbolique très forte. Elle permet de démontrer l'appartenance *de fait* à la société d'accueil et de prouver que la formule censée les désigner est inadéquate. *On est nés ici, c'est nos parents qui le sont, ils nous mettent dans le même tas parce qu'on est nés de familles immigrées* (Paola, 32 ans, 2e génération).

C'est pourquoi, lorsque les individus perçoivent un décalage entre la catégorie officielle et leurs sentiments d'appartenance, de même que lorsqu'ils ressentent l'existence potentielle d'enjeux liés à leur identité ou à leur reconnaissance sociale, ils mettent en place des stratégies en vue de sauvegarder une « image de soi » positive. Ils changent la hiérarchie des critères ordinairement utilisés pour construire la catégorie, en les réordonnant selon le point de vue jugé le plus pertinent dans la situation. C'est pourquoi l'argumentation à laquelle ils recourent pour justifier leur refus d'être stigmatisés se construit sur la base de leur expérience et de leur vécu en Suisse. Dans ce contexte, la naissance en Suisse est un argument qu'ils mettent au premier plan alors que l'origine étrangère est présentée comme un caractère

[148] Il est toutefois à noter que sont comprises dans notre population trois familles (avec sept enfants en tout) qui ont vécu l'expérience du retour et qui sont revenues à Neuchâtel.

secondaire. On peut, à ce propos, relever dans l'extrait repris ici, l'utilisation du mot *tas* pour parler de la catégorie immigrée. Loin de valoriser cette population, elle la désigne comme un ensemble de choses pêle-mêle sans de forme particulière.

Mais ils sont nés ici, je trouve qu'ils sont presque suisses. C'est un terme pas très juste puisqu'ils sont nés ici (Jean-Paul, 25 ans, 2e génération). Il est intéressant de noter que dans l'extrait qui précède, le locuteur utilise la troisième personne du pluriel pour parler des immigrés de deuxième génération, signifiant qu'il ne se sent pas appartenir à la catégorie désignée par ce terme.

La différence comme parade à l'invisibilité sociale

Une autre stratégie souvent utilisée est celle qui vise à se distancer de la catégorie de « deuxième génération » lorsqu'elle se construit sur le critère de la différence, qu'elle soit culturelle ou sociale. En effet, les filles ou fils d'immigrés, jeunes ou moins jeunes, perçoivent très clairement l'axe principal généralement utilisé afin de construire la catégorie de deuxième génération : la différence. Comme l'explique ce jeune homme, *il faut répondre à des questions sur la différence alors que cette différence n'est jamais présente dans mon esprit* (Christian, 27 ans, 2e génération).

Une première fonction de la différence est de rendre visible ce qui ne l'est plus, d'instituer une limite qui fait aller de soi l'existence de catégories distinctes. « Lorsque les critères de démarcation institués ne permettent plus de départager clairement l'autochtone de l'étranger, comme c'est le cas chez les jeunes issus de la migration, la gestion institutionnelle prend le relais » (BOLZMAN et al., 1987). C'est ce que semblent constater certaines personnes de notre population (non seulement celles dites de deuxième génération) qui font remarquer que les critères ethniques d'identification sont de moins en moins repérables. La visibilité – mais aussi le repérage visuel – des individus appartenant à la deuxième génération d'Italiens à Neuchâtel ne leur semble dès lors plus aussi évidente, sauf dans les cas où « l'italianité » est volontairement exhibée. Il apparaît ainsi de plus en plus difficile de les distinguer de leurs contemporains autochtones. *Moi, les jeunes, je (ne) les distingue plus entre les Suisses et les Italiens, avant on les voyait dans la rue, maintenant, on les voit plus (…) il y avait un type italien* (Franco, 55 ans, 1re génération).

On peut cependant s'interroger sur la portée de cet argument dans la mesure où l'on observe dans certains milieux la volonté de certains jeunes de se particulariser en mettant en valeur un « look italien ». Il y aurait lieu d'étudier les différentes stratégies de présentation de soi des jeunes Italiens en Suisse, liées aux signes distinctifs extérieurs, comme l'habillement par exemple. Si, comme nous le pensons, les discours sur soi, la présentation de soi changent en fonction du contexte, il ne serait pas étonnant de voir ces mêmes individus exhiber « leurs différences » dans d'autres situations. En effet, les divergences ou particularités sont mises en valeur lorsqu'elles sont jugées positives ou lorsque l'individu choisit d'en tenir compte et de les exploiter. Par exemple, l'éducation à laquelle on accorde une importance supérieure chez les Italiens est considérée comme une différence qu'il vaut la peine de valoriser.

La différence et sa fonction de discrimination sociale

Au fait que les critères objectifs d'identification différentielle ne sont plus jugés efficients par les personnes dites de deuxième génération s'ajoute celui qu'ils ne se sentent pas foncièrement différents de leurs amis suisses puisqu'ils participent de la même manière aux

activités et au développement de la communauté neuchâteloise. *On a vécu ici, on fait les écoles ici, on n'est pas vraiment différents des autres, puisqu'on fait tout comme eux on est pas différents* (Diana, 17 ans, 2e génération). Ils refusent par conséquent d'être relégués dans une catégorie à part.

Comme l'affirme Bolzman, « un traitement différencié aura pour but d'assurer une forme de reproduction de l'altérité ou au contraire de faire disparaître la pertinence sociale de la dénomination de la catégorie avec un objet assimilationniste » (BOLZMAN et al., 1987). En insistant sur les différences qui existent entre les enfants d'immigrés et leurs contemporains suisses, on laisse ouvert le champ à une distinction sociale qui risque de mener à une exclusion de la vie sociale. La plupart de nos répondants en sont très conscients : *parce qu'ils ont envie de séparer les Suisses des étrangers parce que nous on a quand même une nationalité pas suisse, alors ils disent c'est des immigrés parce qu'on est pas Suisses et ils veulent quand même faire cette petite différence* (Marina, 28 ans, 2e génération). Et Tajfel semble ajouter : « exagérer les différences entre les catégories a pour fonction, entre autres, quand cela est nécessaire ou important de permettre une meilleure discrimination » (1972 : 279).

De plus, il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que dans ce contexte thématique du discours – alors que l'on aborde le thème de la pertinence du concept d'immigré de deuxième génération – la différence est perçue négativement. Etre différent est associé à étranger, autre, non conforme, importun. La différence apparaît par conséquent comme un vecteur d'exclusion et de discrimination et non pas comme une éventuelle source d'enrichissement mutuel. *Moi je me sens pas étrangère, pas vraiment immigrée car il n'y a pas de barrages, j'ai pas de complexes d'infériorité* (Suzanna, 19 ans, 2e génération).

Ainsi, l'expression immigré de deuxième génération a peu d'utilité pour décrire ou reconnaître une population, elle devient le moyen de viser l'étranger et de stigmatiser la catégorie ainsi créée. *Qu'on me mette cette étiquette de migrant ça me rend dingue* (Fiorella, 19 ans, 2e génération).

La frontière fait la différence

Nous l'avons maintes fois répété, la différence est le critère qui prévaut dans la constitution de catégories séparées entre le « moi » et « l'autre ». Au niveau individuel aussi, une des stratégies adoptées vise à manipuler ce critère de sorte à proposer une image de soi acceptable ; en fonction de l'enjeu du moment, on fait intervenir la différence comme une attribution négative ou au contraire comme une caractéristique positive. On constate toutefois que la notion de différence qui est utilisée ici reprend à son compte, dans les grandes lignes, le discours dominant sur les étrangers et sur leurs supposées différences culturelles, différences de culture sur lesquelles se construisent également les principaux arguments des discours xénophobes, racistes, sexistes, etc.

En effet, ne pas être différent signifie être inséré dans le tissu régional, suivre les processus scolaires et professionnels classiques et vivre dans le même contexte social, économique et politique que les amis suisses. Les personnes rencontrées estiment remplir les mêmes devoirs et par conséquent pouvoir bénéficier des mêmes droits que leurs contemporains suisses, par exemple en ce qui concerne le droit de vote et d'éligibilité. La différence leur apparaît dès lors artificielle, créée socialement et non plus réellement justifiée.

L'emploi de la catégorie de deuxième génération au niveau officiel et institutionnel revient à tracer une frontière nette entre des populations qui, pourtant, vivent des réalités semblables. Cela a comme conséquence de rendre objective – au sens d'objectiver – l'existence de catégories distinctes auxquelles on attribue des caractéristiques que l'on va qualifier de typiques. La création de catégories, de frontières, de noms utilisés afin de distinguer les étrangers des nationaux relève bien des mécanismes développés dans la théorie avancée depuis longtemps par Fredrik Barth (1969). Cette dernière postule que les frontières entre les groupes préexistent aux différences qui sont censées les distinguer. En d'autres mots, ce que l'on fait généralement, c'est de tracer les contours et ensuite d'y ajouter des couleurs et non pas, comme on le croit souvent, de marquer au crayon noir la frontière entre des taches colorées.

On peut conclure sur ce point en disant que les individus sont conscients du caractère construit des catégories (peut-être parce que le terme n'est pas encore assez ancien), que c'est un aspect critiqué mais utilisé pour se dire et dire les autres, en manipulant les critères destinés à construire les catégories et à instituer les différences.

La revendication des appartenances multiples

Le « jeu des différences » n'est pas la seule parade à la catégorisation en termes de deuxième génération. Se sentant appartenir à plusieurs groupes sociaux (groupes nationaux, de pairs, professionnels, de loisirs…), les personnes interviewées refusent de se voir attribuer une étiquette qui les cantonnerait dans une catégorie unique et revendiquent donc l'attachement à des groupes divers, hors de toute référence à la question migratoire.

L'appartenance à une catégorie supra-ordonnée

C'est ainsi qu'une autre stratégie pour échapper à une possible stigmatisation consiste, notamment pour les plus jeunes, à prôner leur appartenance à une catégorie plus large : *les jeunes* sans distinction de nationalité. Dans ce contexte, le pronom *nous* ne se réfère plus à un groupe national ou à un noyau familial mais devient le signe d'une identification à une génération entière. *Ça serait dommage de nous mettre dans une catégorie, ça serait plutôt des jeunes et c'est tout* (Rosa, 23 ans, 2e génération). Les jeunes sont alors considérés comme une catégorie neutre, qui ne présente à leurs yeux pas de marques négatives.

L'appartenance commune à une catégorie supra-ordonnée ou multiple affaiblit le jeu du processus de catégorisation. C'est pourquoi les stratégies mises en place par les individus en vue de gérer plusieurs systèmes culturels et de revendiquer des attaches plurielles à des groupes sociaux diminuent d'autant l'effet catégoriel stigmatisant.

7.6 TYPOLOGIE GENERALE DES ITALIENS A NEUCHATEL

L'enquête menée à Neuchâtel a permis de souligner la variabilité qui existe dans les termes utilisés et les stratégies mises en place pour gérer l'identité pour soi et l'identité pour autrui. Ces dernières se structurent autour des termes eux-mêmes, dont les significations sociales dépendent du contexte national. Les individus choisissent de faire valoir un sens, une définition, un jugement plutôt que d'autres parmi les possibilités que leur offre le terme en question. Ce choix est quant à lui soumis au contexte thématique du discours, qui fait ressortir des enjeux identitaires face auxquels les individus ont à se situer. Pour ce faire, ils mettent en place des stratégies d'identifications discursive. A partir de l'analyse des préférences quant à

l'utilisation des termes, des stratégies mises en place dans leur utilisation, des visions du monde et des trajectoires vécues propres à chaque individu, nous avons néanmoins pu construire une typologie en quatre catégories en fonction de l'accès aux différents enjeux que constituent les termes au niveau macrosocial et des ressources à disposition pour les gérer.

Une des entrées est constituée par ce que nous avons appelé l'*accès* des individus aux différents champs au sein desquels se jouent les luttes des classements. En d'autres termes, il s'agit de la connaissance qu'ils ont des différentes significations, définitions des termes, des enjeux qui peuvent y être liés, des acteurs qui prennent part à ces luttes et de leur position dans le champ social concerné. C'est donc la perception qu'a l'individu de l'espace social dans lequel advient la construction des catégories. Cette perception est liée à sa position dans la structure sociale et aux différents canaux de connaissance auxquels il a accès. Quant aux *ressources*, qui constituent la deuxième entrée de notre tableau, il s'agit des différentes ressources que l'individu peut mobiliser dans la gestion identitaire des catégories nominales. Ce sont, autrement dit, les capitaux dont parle Pierre Bourdieu et donc toutes les cartes ou les atouts qu'un individu est en mesure de faire valoir dans une certaine situation. Il est entendu que les deux éléments que nous distinguons pour construire notre tableau sont en réalité interreliés. D'une part, pour avoir accès aux enjeux que constituent les différents termes, il faut posséder certaines ressources, comme celles qui sont données par le capital scolaire par exemple. D'autre part, les ressources ne sont mobilisables à bon escient que si l'on connaît les enjeux des différents champs dans lesquels elles peuvent être mobilisées. Pourtant, la distinction apparaît comme pertinente pour notre analyse, car on peut avoir accès à une certaine connaissance du monde social sans toutefois avoir les ressources pour gérer cette dernière dans la représentation de soi. Cette distinction est un éclairage supplémentaire du rapport entre individu et société et de sa spécificité. L'accès, quant à lui, c'est ce que l'individu peut voir du « social » alors que les ressources lui permettent de mettre en place des stratégies identitaires plus ou moins valorisantes dans la présentation de soi et dans son positionnement dans l'espace social.

Le tableau ci-dessous résume cette typologie :

	Accès	**Pas d'accès**
Ressources	*Biculturels positifs*	*Immigrés italiens*
Pas/peu de ressources	*Etrangers*	*Isolés*

1) *Les biculturels positifs* : cette catégorie, la plus nombreuse, comprend les individus qui combattent les désignations imposées tout en mettant en valeur une identité dans laquelle ils se reconnaissent et qu'ils savent faire reconnaître comme positive. Contrairement aux *étrangers*, ils ont une vision relativement claire de leur position dans la société et trouvent une cohérence aux différentes facettes de leur identité. Les stratégies mises en place combinent l'identité pour soi et pour autrui en lui donnant une certaine cohérence. Cela ne

signifie pas, toutefois, qu'ils ne se contredisent pas dans leurs propos mais ils parviennent à proposer une définition d'eux qui dépasse les grandes contradictions. Paradoxalement en effet, ce sont les personnes qui discutent le plus des termes qui les désignent et oscillent dans l'utilisation des termes Suisse ou Italien. Par contre, ils refusent énergiquement ceux d'Immigré et d'Immigré de deuxième génération qu'ils jugent stigmatisants. Cette catégorie inclut en majorité des personnes de deuxième génération au bénéfice d'une formation. Les premières générations qui y sont comprises ont elles aussi une position relativement élevée dans la hiérarchie sociale.

2) *Les isolés* : nous avons désigné ainsi les personnes appartenant à cette catégorie parce que ce sont des gens qui d'une part ne discutent pas des termes tout en ne parvenant pas à trouver – ou en tout cas à exprimer – des références identitaires qui leur donnaient une place dans la société qui soit en mesure de les valoriser. Leur vision du monde est limitée à leur sphère personnelle et à leur environnement quotidien. Ils vivent dans le présent, avec très peu d'attaches dans le passé (ne connaissent pas l'histoire de leur famille…) et peu de projets d'avenir. Ce sont plutôt des jeunes n'ayant pas ou peu de formation et qui semblent assez isolés socialement (familles, amis, loisirs, etc.).

3) *Les immigrés italiens* sont ceux qui sont relativement peu sensibles à comment ils peuvent être perçus dans la société d'accueil et aux dénominations qui leur sont attribuées. En revanche ils se présentent avec une identité à laquelle ils tiennent et qui est clairement définie comme italienne. Leur vision du monde est centrée sur la famille et s'ancre dans un projet migratoire qui est à la fois un projet biographique. Ils vivent dans un va-et-vient entre le passé et l'avenir. Ce sont surtout des personnes de première génération au statut socio-professionnel bas. Leurs stratégies discursives sont très peu agressives mais visent à mettre en valeur une identification interne sans que les formes de catégorisation imposées ne viennent la perturber.

4) *Les étrangers* : ni Suisses, ni Italiens. Il s'agit d'individus qui sont très conscients des assignations qu'on leur impose mais qui arrivent difficilement à leur opposer une identité valorisée. Ils ont, dans un certain sens, accès aux différents champs sociaux où adviennent les luttes des classements mais n'ont pas de recul face à ces dernières. Leur vision du monde est élargie à la société dans laquelle ils vivent mais se présente comme des morceaux de puzzle qui ne forment pas un dessin d'ensemble cohérent. Les stratégies utilisées répondent souvent à une imposition et se présentent comme des refus sans que soit trouvée une alternative qui puisse les valoriser. L'identité pour autrui issue des processus de catégorisation externe est remise en cause mais ne trouve pas d'équilibre avec l'identité pour soi. Ils refusent d'utiliser les termes d'immigrés et d'immigrés de deuxième génération pour parler d'eux, mais ne savent pas comment gérer la dualité entre la référence à la Suisse et à l'Italie. Il s'agit d'immigrés de première et deuxième génération, relativement bien formés mais qui n'ont pas les ressources pour gérer le statut d'étranger qu'on leur impose, souvent par manque d'attachement à un réseau, familial ou social. Cette catégorie comprend en particulier les plus jeunes des interviewés.

8 LES MEXICAINS AU COLORADO : LA GESTION DES CATEGORIES NOMINALES

> *En temps de guerre, on nous appelle « Américains patriotes », durant les élections les politiciens nous appellent la « grande communauté hispanophone d'Amérique », quand on cherche du travail, on dit « ces sacrés Mexicains ».* (DENIS CHAVES, sénateur du Nouveau-Mexique, IN ROBERTO RODRIGUEZ ET PATRISIA GONZALES, Albuquerque Journal, 14 août 1994.)

> *La Raza ! Mexicano ! Español ! Latino ! Hispano ! Chicano ! Whatever I call myself, I look the same, I feel the same, I cry and sing the same. I am the masses of my people and I refuse to be absorbed. I am Joaquin.* (Yo soy Joaquin, RC GONZALES, hymne national du mouvement chicano, 1967.)

8.1 INTRODUCTION

Pour l'étude menée au Colorado, nous avons utilisé le même cadre d'analyse que celui utilisé pour le corpus recueilli en Suisse de sorte à pouvoir comprendre ce qui est dû au contexte national et ce qui a trait à d'éventuelles régularités et constantes indépendantes de lui. Nous avons, en début de chapitre, présenté les résultats généraux, à savoir ceux qui sont susceptibles d'être généralisés. En conclusion de l'étude empirique neuchâteloise, nous avons été en mesure de présenter une typologie en fonction de la gestion que les individus font des catégories nominales. Cette typologie basée sur l'étude de l'« ordre catégoriel » privilégié représente des tendances mais ne peut expliquer les contradictions propres à chaque personne. Ce qu'il est très important de rappeler, c'est que les individus adoptent des stratégies qui peuvent apparaître contradictoires en fonction des contextes thématiques du discours dans lesquels ils ont à se présenter.

Il s'agit maintenant de voir si les stratégies, les contextes thématiques et les enjeux sont de même type aux Etats-Unis, auquel cas on pourrait conclure à des constantes anthropologiques.

La présentation des résultats de l'enquête américaine est toutefois un peu différente de celle de l'enquête suisse du fait même des particularités du contexte. Il a, par exemple, été plus facile de mettre en exergue des profils particuliers en fonction des préférences accordées à certains termes par les individus, même si l'analyse des stratégies d'identification adoptées présente aussi des contradictions au niveau individuel. Lors de la constitution de la typologie finale, nous avons constaté que les préférences pour certaines désignations étaient plus étroitement liées à une vision du monde particulière pourvoyant les diverses stratégies adoptées d'une cohérence générale. Il est donc plus aisé de préciser quel type de personne utilise quelle stratégie.

Il semble donc que les catégories nominales désignant les Mexicains représentent plus facilement des catégories potentielles d'identification que celles étudiées en Suisse. Il faut préciser, il est vrai, qu'elles ne sont pas du même type. En plus de la catégorie nationale

(*Mexican*) qui correspondrait à celle d'Italien, on trouve les termes d'*Hispanic*, de *Chicano*, de *Latino*, de *Mexican-American*[149] qui peuvent tous être utilisés pour désigner les personnes enquêtées. Indépendamment de la perception et de l'évaluation des individus, tous décrivent une population de personnes sur la base de caractéristiques réelles ou supposées. Ce n'est pas le cas des noms utilisés en Suisse, qui, pour la plupart, indiquent un rapport direct entre l'Etat-nation et ses membres présentant un caractère d'extranéité et par conséquent sont plus stigmatisants pour les individus. De plus, nous l'avons vu, les termes sont la conséquence d'une certaine vision de la nation, des rapports de pouvoir entre les groupes au sein de cette dernière. Aux Etats-Unis en l'occurrence, ils sont le fruit des luttes menées par les minorités dans le but de se faire reconnaître par le biais de certains noms. Cela explique qu'ils puissent constituer des catégories d'identification perçues comme plus pertinentes par les acteurs sociaux.

Quant aux réactions des individus interviewés face aux noms qui les désignent, elles varient. Pour certains, il s'agit d'un enjeu identitaire central, d'une question sur laquelle il vaut la peine de se pencher et de s'exprimer, même publiquement. C'est l'avis des personnes de deuxième génération, de celles qui ont suivi une formation ou qui sont impliquées dans la communauté mexicaine en tant qu'activistes. Ces dernières s'intéressent à l'histoire migratoire des Mexicains des Etats-Unis et à leurs conditions de vie. Pour d'autres, les nombreux termes à leur disposition les interpellent mais ne constituent pas un enjeu identitaire. Ne pas contester certaines dénominations découle, pour certains, de la méconnaissance des termes et de leurs potentielles significations sociales.

Pour tous les individus, cependant, l'importance accordée à cette problématique s'accroît lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes. Quand la discussion se situe à un niveau d'abstraction relativement élevé, les personnes s'accordent sur la signification générale des termes utilisés. Quand les personnes sont appelées à s'exprimer pour elles-mêmes et à dire quels noms ou termes elles préfèrent pour se définir, les propos deviennent confus, contradictoires, les idées s'embrouillent. Il est intéressant de rappeler que la gestion différentielle des noms en fonction du niveau d'abstraction se retrouve également chez les Italiens de Suisse.

8.2 MEXICAN

Définition générale et logiques sociales

Les éléments utilisés en référence à la catégorie *Mexican* font en premier lieu état d'une appartenance nationale mais son utilisation dépend le plus souvent des référents symboliques qui y sont attachés et donc des représentations sociales et des stéréotypes que l'on attribue en général aux Mexicains.

Du point de vue de la définition générale, tous les interviewés s'accordent pour dire que le terme *Mexican* – souvent dit en espagnol d'ailleurs (*Mexicano*) – définit des individus de nationalité mexicaine.

[149] Nous utilisons la langue originale pour désigner les catégories nominales et nous les mettons en italique.

Le Mexican type

Le terme *Mexican* est le préféré des personnes de première génération. Ces dernières se disent très fières d'être mexicaines et insistent sur la particularité culturelle qu'implique une telle appartenance. La stratégie qui justifie le fait d'être des *Mexicans* se rapporte au Mexique en tant qu'espace géographique et politique et s'exprime par des mots comme ceux de Pilar : *je suis née au Mexique et je parle espagnol, je suis mexicaine. Mes enfants sont aussi mexicains. […] J'utilise le mot Mexican car je sais que je suis née au Mexique. Je ne peux m'identifier plus qu'avec le terme Mexican car je viens du Mexique* (Pilar, 37 ans, 1re génération).

Les « *Mexicans* types » disent, par ailleurs, ne pas avoir d'attachement affectif particulier pour les Etats-Unis ni se sentir Américains. Leur vision du monde se centre sur le quotidien ou des projets concernant la famille. L'utilisation du verbe « survivre » et la fierté d'y parvenir – récurrents dans les discours – indiquent qu'ils se projettent comme acteurs d'une situation difficile. Il faut préciser à ce propos que la plupart d'entre eux exercent une profession peu qualifiée où ils occupent un statut hiérarchique des plus bas.

Le positionnement des *Mexicans* sur l'échiquier des classements se particularise tout à la fois dans une opposition aux catégories *Chicanos* et Américaine. Revendiquer une affiliation mexicaine constitue ainsi une confirmation du lien avec le pays d'origine et la valorisation d'un « patrimoine culturel authentique ». C'est au travers de pratiques culturelles perçues comme proprement mexicaines que les *Mexicans* estiment se distinguer des *Chicanos*, dont la référence culturelle mexicaine est considérée comme perdue, sinon fortement teintée d'américanisme. Cette forme de « mexicanité » n'empêche pas qu'ils s'investissent dans la société américaine ou qu'ils admettent avoir intégré certains modes de vie dont l'influence est américaine tout en privilégiant en premier lieu « la » culture mexicaine. Les différents termes utilisés pour décrire la population mexicaine aux Etats-Unis ne constituent pas pour eux des enjeux importants, ce d'autant plus qu'ils font preuve d'une certaine difficulté à en expliciter les possibles significations. Ils insistent, par contre, sur l'utilisation du terme *Mexican* comme le plus (parfois le seul) pertinent pour parler d'eux et de leurs enfants. En effet, à plusieurs reprises, il est apparu que les parents insistaient sur le fait que leurs enfants étaient aussi des *Mexicans* et non des *Chicanos*, terme pouvant être utilisé pour les désigner. *Quand mes filles ont commencé à me demander qui elles étaient, je leur ai dit vous êtes mexicaines, vos parents sont mexicains vous êtes mexicains. Nées ici, ce n'est pas important, vous êtes juste nées ici pour notre convenance (elle rit), pour avoir les papiers. Il n'y a pas de confusion à faire vous êtes mexicaines. Parce que les gens…. les gens sont « qui je suis ? qui je suis ? » c'est ce que j'ai entendu et les enfants ne savent pas qui ils sont. Ils rejettent même les Mexicains et cette culture parce qu'ils sont nés ici et c'est triste, c'est très triste* (Julia, 50 ans, 1re génération). Quant aux enfants que nous avons eu l'occasion d'interviewer, leur identification aux catégories *Chicano* et *Mexican* est beaucoup moins tranchée et oscille entre l'une et l'autre selon les contextes thématiques des discours.

Cette stratégie est analogue à celle mise en place par les immigrés italiens de Neuchâtel qui ne voient pas dans l'utilisation de différents termes des enjeux qui peuvent les concerner, étant donné leur investissement symbolique et identitaire orienté vers le pays d'origine.

Les stratégies identitaires

Tous les individus se reconnaissent comme des *Mexican*s, néanmoins contrairement aux personnes décrites ci-dessus, l'utilisation de ce terme n'est pas toujours évidente et appelle

des nuances et des justifications car il est fortement corrélé aux processus de catégorisation qui adviennent au niveau macrosocial et aux représentations qui lui sont liées.

Les Mexicains des Etats-Unis

La désignation *Mexican* pour parler de soi est utilisée en rapport avec l'origine mexicaine et plus particulièrement en lien avec le Mexique en tant que pays. Une des stratégies mises en place est celle qui vise à valoriser l'appartenance mexicaine, à en exprimer toute la fierté mais en insistant sur l'investissement et l'insertion au sein du pays dans lequel on réside. *Je suis Mexican et fière de l'être parce que je peux dire Mexico, Mexican et du Mexique et je suis fière de cela. Et maintenant que je suis aux Etats-Unis, je respecte la loi et je suis un citoyen pour voter, connaître mes droits et me battre* (Carlotta, 49 ans, 1re génération, Mexicaine). Dans ce contexte, l'attachement au Mexique ne signifie donc pas un désengagement ou un désinvestissement envers la société américaine. *Maintenant, je ne suis pas seulement mexicaine, j'ai une autre culture parce qu'ils ont de bonnes choses à nous donner.* Elle n'empêche pas non plus de reconnaître l'influence du mode de vie américain.

Cette fierté d'être mexicain est revendiquée par les immigrés de première génération en particulier mais aussi par ceux qui se perçoivent plutôt comme des *Chicanos* et qui valorisent la (redécouverte de) la culture mexicaine. *Je suis fière de dire que je suis de descendance mexicaine* (Elisa, 40 ans, 2e génération). Toutefois, à l'inverse de la précédente, cette stratégie combinant l'appartenance mexicaine et l'américaine se traduit par une difficile identification au Mexique en tant que patrie du fait du vécu et de la naissance aux Etats-Unis qui en fait des citoyens américains. *Mexicains car des gens de descendance mexicaine, des gens du Mexique, ils ont un pays qui s'appelle Mexique, il y a un sens de patriotisme, de fierté d'être Mexicains. Nous n'avons pas ce privilège. Nous sommes supposés être des nord-américains* (Elisa, 40 ans, 2e génération). Le « mais » d'Elisa indique que cette appartenance ne se traduit pas par une inclusion totale à la société américaine. Cette stratégie est plutôt le fait de ceux qui sont fiers de se dire *Mexican* mais qui s'identifient également avec l'histoire des immigrés aux Etats-Unis, ce qui les situe de manière particulière à l'égard des deux pays.

Les stéréotypes liés à l'appartenance raciale des Mexicains

Une des stratégies qui nuance l'appartenance à la catégorie *Mexican*, est celle qui dépend du contexte thématique dans le fait d'appartenir à la catégorie *Mexican* peut constituer une forme de stigmatisation sociale, en l'occurrence raciale. C'est en effet au travers de la catégorisation raciale que s'exprime la crainte des individus de se voir stigmatisés négativement du fait d'être Mexicains. Les stratégies visent à utiliser ce terme pour l'auto-catégorisation dans la mesure où les individus qui s'expriment estiment ne pas être catégorisés comme tels en réalité et ne pas avoir à souffrir de discrimination pour cela. C'est le cas de Riccardo, dont l'apparence et le nom de famille sont des indices insuffisants pour l'identifier comme Mexicain. *Je ne me suis jamais senti discriminé car mon nom est XXX c'est mexicain mais les gens pensent que c'est italien et dans ce pays il y a une grande différence entre être Italien et être Mexicain. Si tu es Italien, tu es Blanc et si tu es Mexicain, tu ne l'es pas. D'après mon apparence, les gens pensent que je suis Italien* (Riccardo, 20 ans, 2e génération). Ou de Marta qui se dit très fière d'être mexicaine tout en soulignant qu'elle n'est en général pas considérée comme telle : *mon apparence n'est pas mexicaine, ils disent, mais je suis Mexicaine et très fière, très, très fière. Certaines personnes me disent que je n'ai pas été offensée car je n'ai pas l'air mexicaine* (Marta, 42 ans, 2e génération). Et Wendy d'ajouter que *plus ta peau est foncée et plus tu es discriminée, parce que mon père et mon frère sont très foncés et moi j'ai*

la peau très claire. Si Wendy est la seule à ne pas vouloir s'identifier avec la catégorie *Mexican* – et nous verrons plus loin pourquoi – il n'en reste pas moins que cet exemple montre la récurrence du critère racial et des indices de classement utilisés aux Etats-Unis mais aussi la conscience des individus relativement à cela.

Ces extraits indiquent donc que toute catégorisation de l'étranger est subordonnée à une classification raciale qui se présente comme hiérarchisée et qui contient toutes les autres catégories, qu'elles soient nationales, ethniques, régionales, politiques, sociales, etc. Il n'est dès lors pratiquement pas possible pour les individus de ne pas y faire référence, d'autres stratégies le montreront d'ailleurs. Dès que les contextes du discours sous-entendent des procédés de classification externe dont les personnages incarnent les Etats-Unis, la gestion entre identité pour soi et pour autrui devient incontournable. On ne peut pas échapper aux critères imposés par le contexte national, à savoir la race, qui se traduit par la classification des populations sur la base d'« indices opératoires » comme le phénotype ou le nom.

Le refus de la stigmatisation négative

Lorsque le contexte discursif introduit l'existence de distinctions exprimées en termes raciaux, c'est le plus souvent au détriment des catégories non blanches, qui se voient affublées des stéréotypes négatifs. Les possibles représentations sociales négatives attachées à la catégorie des *Mexicans* (qui ne sont pas explicitées sur le moment) freinent les individus dans leurs affirmations d'appartenance même si leur attachement ou le sentiment à l'égard du Mexique, à la communauté mexicaine ou à une catégorie plus vague des Mexicains est fort. Zaira qui, à un autre moment de l'entretien, dit ne pas avoir eu à souffrir de discrimination, a cependant très peur de s'affirmer comme mexicaine dans certaines situations. Cette crainte découle du jugement négatif que les personnages significatifs sont susceptibles de lui attribuer du fait de son origine mexicaine. Si Zaira se dit donc très fière d'être mexicaine, elle admet aussi que *Mexicain pour moi sonne si raciste, je ne sais pas pourquoi. Si quelqu'un me dit tu es mexicaine, c'est comme, c'est comme, direct comme ça, c'est comme s'ils le disaient avec une connotation raciste. Et je suis sur ma défensive […] Mais s'ils me voient non, car les gens me demandent si je viens d'Europe même pas d'une région espagnole, mais savent que je viens d'ailleurs. Quand ils me demandent (si je suis mexicaine), cela me dérange mais en même temps cela ne me touche pas, j'ai peur que quand ils savent d'où je viens ils ne m'aiment plus* (Zaira, 20 ans, 1re génération).

Cette réaction est l'exemple idéal-typique du fait que l'identité pour autrui est centrale pour la construction identitaire individuelle. Zaira peut en effet proclamer qu'elle est *Mexican* et le dire fièrement tant que le contexte thématique du discours se centre sur une auto-catégorisation, qu'il ne fait pas intervenir des « autres significatifs » ou que ceux-ci n'émettent pas de jugement. Dès qu'autrui est présent, la tension entre identité pour soi et identité pour autrui apparaît. L'extrait qui précède constitue par ailleurs un bon exemple d'une succession de contextes thématiques avec des rôles différents attribués aux personnages (*ils me demandent, ils savent…*). Cette stratégie est très proche de toutes celles mises en place par les personnes d'origine italienne quand la catégorie est ressentie comme pouvant être connotée de manière négative.

Certains individus sont plus conscients que d'autres de l'existence de l'imbrication entre identification subjective et hétéro-catégorisation et savent que le terme peut être utilisé différemment selon les situations. *Mexicains c'est plutôt pour des gens venant du Mexique. […] Si quelqu'un de blanc me demande ce que je suis, je vais dire Mexicain. Je vais pas*

nécessairement dire chicano. Si une personne plus âgée me demande de quelle descendance je suis, je vais dire Mexicain mais ça dépend. Ça dépend si on parle d'ethnicité ou d'identité. Ethnicité, je suis Mexicain et identité c'est Chicano (Riccardo, 20 ans, 2e génération).

La comparaison de ces deux extraits est intéressante. Elle montre dans les deux cas que les individus mettent en exergue ce que l'on a appelé des marqueurs identitaires en fonction de la situation rencontrée. Toutefois, la conscience de cette variabilité et surtout la manipulation de cette dernière pour répondre de manière adéquate – ou jugée comme telle par l'individu – change en fonction des personnes. Cette capacité témoigne d'une prise de distance par rapport aux significations sociales qui sont attribuées aux différents termes et des enjeux qu'ils peuvent représenter à un niveau plus global.

Le décalage entre définition sociale et identification subjective

Cette stratégie est la même que celle rencontrée chez les Italiens de Neuchâtel lorsque l'individu estime que les attributs supposés de la catégorie sont trop éloignés de ce qu'il se sent, pense ou fait. *Non, je n'ai jamais fait référence à cela, c'est bien que ça ait une place mais comme je le vois, il y a un tas de Mexicains qui ont un sentiment de pitié envers eux-mêmes. Je ne peux pas être liée à ça, car j'ai été élevée à l'américaine […] je ne suis pas attachée à ce bagage culturel. Je ne regarde pas le drapeau mexicain et je dis « viva la Raza »* (Wendy, 32 ans, 2e génération). Wendy refuse l'étiquette de *Mexican* qu'elle semble associer à des attitudes, des attributs culturels, des sentiments patriotiques ou des orientations idéologiques avec lesquelles elle n'est pas en mesure de s'identifier. On pourrait, a priori, en conclure que Wendy ne se sent pas mexicaine. Notre analyse permet de démontrer pourtant que dans d'autres contextes thématiques, elle met en place des stratégies d'identification qui utilisent la culture mexicaine tout en valorisant son appartenance à la société américaine.

8.3 MEXICAN-AMERICAN

Définition générale et logiques sociales

L'élément auquel les personnes rencontrées font référence pour parler de ce terme est lié au rapport entre les immigrés et l'Etat dans lequel ils habitent. En effet, Mexican-American est un des termes les plus utilisés pour désigner les descendants des Mexicains vivant aux Etats-Unis. Il est construit sur un schéma général qui est utilisé pour classer également d'autres groupes « ethniques ou raciaux » des Etats-Unis : le terme Américain précédé de l'origine nationale ou raciale du groupe en question. Tous les interviewés estiment que ce terme désigne les personnes d'origine mexicaine vivant aux Etats-Unis.

Mexican-American type

Les individus qui utilisent le terme de *Mexican-American* pour se définir appartiennent à la deuxième génération et sont plutôt de classe moyenne. Ce sont des personnes qui insistent sur le côté « *politically correct* » du terme plutôt que sur la double appartenance nationale qu'il implique. Elles sont discrètes quant à leurs sentiments identitaires nationaux, très peu enclines à exprimer une identité en référence à un pays en particulier. Elles estiment néanmoins que les traditions de la culture mexicaine relatives à la famille, aux fêtes traditionnelles et à la solidarité communautaire sont importantes, tout en valorisant les projets personnels, la réussite économique et la liberté individuelle. Pour les *Mexican-Americans*, la société dans

laquelle ils vivent offre à tous la chance de réussir, il n'en tient qu'à l'individu de la saisir. Les personnes qui préfèrent le terme de *Mexican-American* sont aussi celles qui utilisent d'autres dénominations comme *Hispanic* et *Latino*.

Les stratégies identitaires

Tous différents tous égaux

La stratégie la plus utilisée pour ce terme est celle qui valorise d'une part l'origine mexicaine et de l'autre l'appartenance manifeste à la société américaine. Les affirmations d'identification à la catégorie sont plus ou moins nuancées selon les personnes et les moments de l'entretien. *Je crois que j'aime vraiment être appelée Mexican-American avec le Mexicain que j'ai, quelques traditions et culture de mon origine mexicaine* (Wendy, 32 ans, 2e génération).

Je préfère être appelée Mexican-American car Mexican-American sonne plus, comme j'appartiens aussi à ce pays parce que je suis Américaine. Mexicain c'est que je n'en fais pas partie (Zaira, 20 ans, 1re génération). L'identification peut être plus nuancée comme chez Cristina. *Ça ne me dérange pas, parce que mes parents sont du Mexique et j'ai été élevée aux Etats-Unis* (Cristina, 18 ans, 2e génération).

Le terme *Mexican-American* recèle donc une combinaison entre l'appartenance à une nationalité (mexicaine ou américaine) et la référence à une culture (mexicaine ou américaine). Dans l'extrait tiré de l'entretien avec Wendy, l'attribut culturel est référé à la culture mexicaine alors que pour Cristina il se rapporte aux Etats-Unis. Quant à l'appartenance nationale, elle se rapporte au Mexique pour Cristina et à l'Amérique pour Zaira.

Quand la catégorie sous-entend une assimilation inégalitaire

La désignation *Mexican-American* est au centre de stratégies de refus lorsque le contexte thématique renferme une connotation par trop assimilationniste. Ce terme est en effet mal perçu quand les individus ont l'impression d'être désignés comme tels abusivement. Ce n'est pas la signification du terme attribué qui est remise en cause mais le fait que cette dernière est trompeuse eu égard à la réalité décrite. Dans certaines situations, cette désignation est considérée comme politiquement correcte car elle admet une appartenance à la société américaine, mais en même temps elle recèle une forme d'hypocrisie. C'est en tout cas l'avis d'Elisa : *Mexican-American est encore utilisé dans certaines parties des Etats-Unis et c'est probablement l'un des termes les plus acceptables […] Mexican-American je n'ai pas de problèmes avec ce terme. Même si ce sens indique une parité, citoyen et nous ne sommes pas citoyens. Nous sommes nés dans ce pays mais politiquement, nous ne sommes pas des citoyens. Le terme Mexican-American ne me gêne pas vraiment. L'American me gêne, le terme Mexican ne me gêne pas. Je suis très fière de dire que je suis de descendance mexicaine* (40 ans, 2e génération). Cette stratégie est le fait des personnes qui se disent *Chicanos* et qui estiment que les inégalités sociales existent encore. De plus, si le terme ne peut être refusé explicitement, ce qui gêne ces dernières, c'est le fait qu'il a été utilisé par les Mexicains des années 1940-1950 qui cherchaient à « s'assimiler » dans la société américaine alors que les *Chicanos* des décennies successives se battaient pour qu'on reconnaisse leur spécificité. *Même Mexican-American était un terme de fierté à cause de l'héritage mexicain. Quand le terme Chicano a été choisi, on ne voulait pas être « à trait d'union » [hyphenated], on ne*

voulait pas être un mélange mais quelque chose de propre, à nous. On voudrait être plus proche de notre culture car le mot (Chicano) vient de notre langue et donc il y a eu un rejet du terme Mexican-American (Estevan, 44 ans, 2e génération).

8.4 HISPANIC

Définition générale et logiques sociales

Les éléments auxquels les interviewés font référence en parlant du nom *Hispanic* sont ceux qui se réfèrent aux logiques de classification externe et interne.

Tous les interviewés admettent qu'*Hispanic* est un terme « parasol » (*umbrella*) qui désigne collectivement toutes les personnes qui parlent l'espagnol, qui sont supposées avoir des origines espagnoles et *Latino*-américaines et qui résident aux Etats-Unis. Il est reconnu comme le terme officiel le plus usité dans les milieux d'affaires, dans les médias et au sein du gouvernement. De manière générale, c'est le terme que les individus disent utiliser lorsqu'il s'agit de remplir un questionnaire ou un papier officiel. Et ce, quelles que soient les stratégies adoptées dans d'autres contextes discursifs ; il s'agit donc d'un terme en quelque sorte incontournable étant donné son caractère officiel.

L'Hispanic type

Le terme *Hispanic* est particulièrement apprécié par les personnes qui ont une origine mexicaine dont la migration remonte à plusieurs générations et par celles qui estiment avoir bien réussi professionnellement. Pour ces dernières, le terme ne présente pas de connotation particulièrement positive ou négative mais sert à décrire une supposée qualité langagière, peu importe qu'elle soit réelle ou non. Contrairement aux personnes qui affirment être *Chicanos*, les individus qui se disent *Hispanics* considèrent la société américaine comme une société relativement harmonieuse, au sein de laquelle cohabitent des personnes d'origines très diverses. Bien qu'ils n'attribuent pas une attention particulière à la « culture mexicaine », ils refusent d'être assimilés à ce qu'ils appellent la « culture américaine ». En conclusion, on pourrait dire qu'ils se sentent différents mais qu'ils ne peuvent toutefois pas mettre le doigt sur ce qui contribuerait à faire cette différence. *Hispanic est une catégorie générale pour décrire toutes les différentes sortes de… cela inclut les Mexicains et les Espagnols et les Portoricains […] c'est o.k., c'est une catégorie générale* (Bob, 52 ans, 2e génération). Les personnes qui se disent *Hispanic*s utilisent volontiers les termes *Mexican-American* ou *Latino*.

Les stratégies identitaires

Ce terme est l'un de ceux qui suscitent le plus de réactions allant de l'acceptation au refus catégorique de l'utiliser.

Une catégorie englobante

La désignation *Hispanic* peut être considérée comme positive dans les contextes où son utilisation permet d'inclure d'autres populations venant d'Amérique latine, outre les Mexicains. L'enjeu que recèle ce type de contexte est la capacité à intégrer d'autres populations et à ne pas faire preuve d'exclusion ou de fermeture sur soi. Dans l'optique générale, c'est une stratégie qui ressemble à celle des Italiens lorsqu'ils refusent de se fermer

à une seule appartenance et valorisent l'intégration. Néanmoins, le sens dans lequel on déplace les frontières est très différent d'un cas à l'autre. Dans le contexte suisse, il s'agit de s'ouvrir à la catégorie nationale et de ne pas se présenter comme des exclus volontaires ; dans le cas américain, il s'agit d'ouvrir la catégorie à d'autres minorités, ce qui augmente encore la distance avec la population blanche américaine. En effet, les arguments invoqués dans la stratégie mise en œuvre par les Mexicains font appel à la solidarité qui devrait exister entre les minorités.

Hispanic est une désignation générale que les interviewés disent utiliser lorsqu'ils sont dans un groupe dont l'origine nationale des individus n'est pas connue : *quand tu es dans un groupe, tu te dis Hispanic* (Nelly, 29 ans, 2e génération, Mexicaine).

Pourtant, l'élasticité de la catégorie et ses frontières perméables tendent à brouiller les pistes. Les définitions sont moins claires lorsque les individus essaient d'intégrer ce qu'ils savent de la catégorie officielle, leur perception et les réactions des personnes qui sont supposées en faire partie. *C'est pour tout le monde excepté les gens d'Espagne, c'est tellement bizarre parce que une amie du Guatemala par exemple ne se considère pas comme Hispanic. Hispanic, c'est plutôt pour les gens d'Espagne et du Mexique et même pour les Mexicains vivant aux Etats-Unis* (Zaira, 20 ans, 1re génération).

L'identification raciale

Nombreuses sont les personnes qui considèrent la catégorie *Hispanic* comme une catégorie raciale s'opposant à la catégorie Blanc quand bien même il s'agit officiellement d'une catégorie ethnique. Il est fort intéressant de constater que la plupart des interviewés, même les plus réticents quant à l'utilisation de ce terme acceptent de se dire comme tels dans ce contexte. Cette perception est le fruit des rapports de domination entre les groupes et d'une vision du monde qui perpétue une représentation dichotomique de ces derniers. Dans les discours, cela se traduit par des contextes thématiques qui sont posés en termes raciaux ; alors *Hispanic* est considéré comme une catégorie raciale au même titre que « Blanc », « Noir », « Asiatique », etc.

L'impossible identification avec d'autres catégories raciales découle de l'histoire sociale des Etats-Unis et du rapport de cet Etat national avec ses étrangers. Ainsi qu'il en a été question dans les précédents chapitres, la tension entre groupes « raciaux ou ethniques » et en particulier entre les « Blancs » et les autres a fortement influencé l'organisation de la société américaine. Il en résulte que les Mexicains, qui ont toujours souffert d'une forme de discrimination, plus ou moins appuyée selon les époques, ne peuvent pas se sentir appartenir à la « population blanche » dont les frontières ont sans cesse été redessinées selon les époques historiques. C'est la raison pour laquelle les Mexicains sont contraints de se situer dans le puzzle racial mais n'ont pour se définir que la catégorie *Hispanic*, même si du point de vue formel c'est une catégorie ethnique qui traverse toutes les « races ». La confusion entre catégorie raciale et ethnique, souvent soulignée par les observateurs européens, n'en est peut-être pas une ; elle constitue la seule stratégie d'affirmation de soi trouvée par les individus pour gérer la tension entre identité attribuée et identité ressentie. En effet, du point de vue sociologique, cette « confusion » est due au décalage qui existe entre identité subjective et identité objective (qui en réalité n'est autre que l'identité construite du dehors et imposée aux groupes), d'autant plus compréhensible que dans les statistiques officielles, publiées dans les médias par exemple, la catégorie *Hispanic* apparaît à côté des autres catégories raciales sans

que soit précisé, la plupart du temps, si les *Hispanics* sont déduits ou non des autres classes statistiques.

Pour les individus, l'alternative est de se présenter au travers d'une catégorie qui n'est pas officielle, à savoir « de couleur ». Cette identification est préférée par les immigrés de première génération, ceux qui estiment avoir une couleur de peau relativement foncée et ceux qui se considèrent comme des *Chicanos*. Les personnes qui privilégient, justement, le terme *Hispanic* ou *Mexican-American*, ne sont pas très enclines à se présenter comme des personnes de couleur.

La méconnaissance de la définition officielle du terme

La dénomination *Hispanic,* sans être explicitement refusée, suscite parfois des interrogations de la part des personnes qui ont émigré plus récemment et qui ne parviennent pas à utiliser le terme comme le veut l'usage aux Etats-Unis. On peut affirmer que lorsque les personnes n'ont pas eu l'occasion de se familiariser avec les différentes définitions des termes (liés à l'habitus, lui-même le fait de la durée de la migration, de la formation, etc.), les connotations sociales y relatives leur échappent et sont beaucoup moins investies émotionnellement pour la définition de soi.

En dernier recours, ce terme est accepté car il apparaît comme relativement neutre et général, mais il n'est pas utilisé dans les revendications identitaires. *Si ils disent Hispanics… c'est dur parce que je ne suis pas ici depuis longtemps, les gens qui sont ici depuis longtemps, qui ont grandi ici, ils savent tout sur ces noms. La première fois que j'ai entendu le terme Hispanic, je ne suis pas d'Espagne parce que quand on dit Hispanics c'est d'Espagne et alors venant du Mexique je ne me considère pas Hispanic, mais ici, O.K. c'est comment tu te considères* (Marta, 42 ans, 1re génération).

La lecture littérale

Une autre réaction relative à l'utilisation de cette notion dérive de l'interprétation pratiquement littérale du terme. L'emploi de ce dernier pour qualifier les Mexicains est parfois considéré comme une erreur induite par le fait que les Mexicains parlent l'espagnol. Cette appréhension du terme est plutôt le fait d'immigrés de première génération se disant par ailleurs *Mexican*s qui n'ont pas accès aux enjeux qu'il suscite dans certains champs sociaux. Ce sont des gens comme Isabelle qui estiment que *des fois, je pense que les gens font des erreurs. Si on parle espagnol, ils vont dire Hispanic mais je ne viens pas d'Espagne. Je suis née au Mexique et je parle espagnol, je suis mexicaine. Mes enfants sont aussi mexicains* (Isabelle, 40 ans, 2e génération).

Pour les personnes qui cherchent à définir le terme *Hispanic* en fonction de son sens premier, il est souvent source de confusion et d'interrogations. En effet, après avoir défini le terme en fonction du langage parlé, ils tentent de le comparer avec les différentes utilisations faites dans la réalité. Ils constatent alors qu'il est employé pour des populations très différentes, ce qui donne lieu à des propos confus qui ne trouvent pas d'explication ou de justification cohérentes.

Une catégorie trop hétérogène

Contrairement à la première stratégie décrite, celle que nous allons exposer ici est adoptée quand les individus se défendent d'appartenir à la catégorie *Hispanic* parce qu'elle comprend en principe une population jugée trop hétérogène, avec laquelle ils ne peuvent pas s'identifier. Sans décrire ou argumenter les différences qui les séparent de ces populations, la catégorie *Hispanic* est refusée pour la définition de soi et est remplacée par des désignations plus précises comme celles de *Mexican* ou de *Chicano*. Pourtant, si dans ce contexte le terme *Hispanic* est refusé, on ne décèle pas de violence dans les propos, contrairement aux stratégies qui sont mises en œuvre dans des contextes discursifs où l'imposition catégorielle est fortement ressentie comme l'enjeu central. Cette stratégie ne répond pas à une classification externe, mais à la distance qui existe entre les caractéristiques de la population qu'elle comprend potentiellement et celles qu'estiment avoir les individus interrogés.

L'omission des origines ethniques

Une autre stratégie qui remet en cause le terme est adoptée lorsque le contexte thématique du discours fait référence aux origines ethniques de la population qu'il est censé recouvrir. A l'instar de Riccardo, certaines personnes estiment que le terme *Hispanic* ne définit qu'à moitié les Mexicains du point de vue deso rigines ethniques et culturelles. *Hispanic, ça se rapporte à toute personne parlant l'espagnol et la raison pour laquelle je ne l'aime pas, c'est qu'il n'y a pas de mot ethnique dans cette dénomination. C'est lié à l'Espagne et espagnol, c'est à l'Espagne mais ça ne veut pas dire que tout le monde est d'Espagne ; 500 ans, c'est 500 an*s (Riccardo, 20 ans, 2e génération). Cette dénomination tend donc à « européaniser » les Mexicains en niant leurs origines indiennes tout en les privant des possibilités réelles d'ascension économique qu'ont les groupes d'origine européenne aux Etats-Unis.

Il est par ailleurs intéressant de noter que dans ce contexte, les arguments mis en place pour rejeter le terme d'*Hispanic* ne sont pas forcément critiques envers la domination espagnole en tant que telle, ils tendent à montrer que malheureusement cela efface d'un coup 500 ans d'histoire, de brassage avec les populations indiennes, de la spécificité du Mexique. *Avoir une culture mixte, c'est une bonne chose, on a le mieux de deux mondes. Il y a des bonnes choses de l'Espagne* (Riccardo, 20 ans, 2e génération).

La catégorie imposée par le « conquistador »

Dans le même ordre d'idées, un autre argument se fonde sur l'impossibilité de se reconnaître dans un nom qui définit le *conquistador*. Dans ce contexte, la négation de ce nom pour parler de soi est liée au passé historique et à la conquête des territoires indiens par les colons espagnols. Contrairement à la précédente, elle ne concentre pas son argumentation principale sur l'omission d'un héritage culturel ou ethnique mais sur le refus d'accepter la victoire symbolique des colonisateurs sur les indigènes en acceptant une étiquette qui désigne en premier lieu le « dominant ». Les deux stratégies décrites ci-dessus sont défendues avec véhémence par les personnes qui se disent *Chicanos* ; pourtant, les mêmes types d'arguments, plus nuancés ou exprimés sous forme d'interrogation, se rencontrent chez d'autres personnes. La différence consiste dans le fait que pour ces dernières, ce n'est pas un argument suffisant pour ne pas utiliser le terme.

Le refus de l'imposition officielle

Le refus d'utiliser le terme *Hispanic* comme auto-identification fait parfois référence à l'histoire plus récente entre les Mexicains et les Etats-Unis. Dans ce sens, ce n'est pas la référence à l'Espagne qui est rejetée mais le fait d'être catégorisé par une instance officielle américaine qui ne tient pas compte des spécificités des minorités qui résident sur le territoire. En l'occurrence, c'est d'une part son émergence et de l'autre sa signification supposée qui sont remises en cause. *Et c'est aussi un mot que Richard Nixon a introduit pour le recensement et il n'y avait pas de terme pour les Hispanics mais il n'y avait pas de raison d'en avoir un. La chose est que pour moi, une personne venant d'Espagne n'est pas latin, ce n'est pas une personne de couleur. Ce sont des Européens qui parlent l'espagnol, ils sont blancs. Je dis pas qu'ils sont mauvais* (Riccardo, 20 ans, 2^{e} génération). Certaines personnes estiment que ce terme est né d'une arrangement entre Nixon et les exilés cubains qui refusaient d'être identifiés avec les Portoricains et les Mexicains et désiraient affirmer leur identité européenne.

Le fait que ce soit un terme né pour les besoins de l'administration lui donne une connotation politique liée au gouvernement en place à cette époque et aux rapports qu'il a entretenus avec les minorités mexicaines à ce moment-là. Refuser ce terme, c'est donc s'opposer à une forme de domination institutionnalisée. *J'essaye de ne pas l'utiliser. Des fois, j'ai été forcé de l'utiliser et comme j'ai été directeur du Mexican American studies programme. Mais, nous ne l'aimons pas* (Estevan, 44 ans, 2^{e} génération).

Le terme recèle aussi dans certains contextes une connotation assimilationniste de surface. *C'est la même chose avec Hispanic. Ils t'acceptent mais ils ne t'acceptent pas. Ils acceptent ta nourriture, ils mangent à Taco Bell mais n'acceptent pas ton langage, autres choses. C'est pourquoi, c'est pas bien […], ça essaye de faire « nice and clean », c'est trop simple, rien n'est simple dans la vie* (Riccardo, 20 ans, 2^{e} génération).

Elisa soutient une position encore plus tranchée. *Le terme Hispanic est vraiment un des termes imposés, qui a été utilisé par ce gouvernement comme un moyen de freiner le progrès du mouvement politique, un moyen de manipuler la population, c'est un terme qui implique que d'une certaine mesure cette population a atteint une certaine parité avec la société dominante, mais nous ne l'avons pas […] C'est un terme qui contraint les voix du peuple au silence et c'est un terme politique oppressant et je ne l'utilise pas. C'est le plus pénible, c'est pénible pour moi d'entendre le mot par rapport à ce qu'il représente. Le langage est très puissant (powerful)* (40 ans, 2e génération).

8.5 LATINO

Définition générale et logiques sociales

Les éléments qui sous-tendent l'utilisation du terme *Latino* se rapportent aux attributs culturels des membres supposés de la catégorie et à des mécanismes d'imposition comme pour le terme *Hispanic*. Pour la plupart des interviewés, ce terme parasol désigne les personnes originaires de l'Amérique latine et centrale.

Latino est une désignation admise par tous comme un terme « parasol » auquel on a recours en général pour décrire les populations provenant ou ayant un héritage lié à l'Amérique du

Sud et centrale (latine). C'est un terme qui est accepté par tous pour se définir, mis à part une personne, mais qui ne constitue pas une catégorie d'identification privilégiée. Il n'a donc pas été possible de constituer un profil du « *Latino* type ».

Latino est donc un terme global que la plupart des gens adoptent pour parler d'eux-mêmes. Il est apprécié parce qu'il ne crée pas de distinctions entre les origines nationales. Il est, par ailleurs, remis en question pour les mêmes raisons : il ne permet pas la reconnaissance des particularismes.

Les stratégies identitaires

Nous avons observé assez peu de stratégies relatives au terme *Latino*. Il est beaucoup moins connoté émotionnellement et symboliquement que celui d'*Hispanic*, même si les individus ont parfois de la peine à le définir avec précision. *J'aime mieux le terme Latino. Mais je ne suis pas vraiment… je ne sais pas… c'est tellement déroutant, c'est si mélangé. Alors, Latino pour moi, je décrirais comme des personnes qui parlent l'espagnol excepté ceux qui viennent d'Espagne* (Zaira, 20 ans, 1re génération).

Latino : une catégorie ouverte

Une des stratégies les plus valorisées est liée à la connotation inclusive de la catégorie. Latino, c'est un terme très acceptable. C'est un terme parasol qui ne couvre pas seulement la population mexicaine mais aussi les autres. Et je n'ai pas de problèmes avec ça. J'ai peut-être une vision plus globale de la situation, aussi en termes politiques. C'est un terme que je préfère à Hispanics. Il y a beaucoup de tensions dans notre communauté, une focalisation dans le groupe, nationaliste. Moi, je ne suis pas si centré sur cela, je crois qu'il faut créer des liens entre groupes pour réaliser nos buts (Estevan, 44 ans, 2e génération). Pour Estevan, l'utilisation du terme Latino pour décrire les Mexicains, est une stratégie qui vise à réunir des populations d'origines diverses en vue d'une affirmation dans le champ politique, elle correspond aux théories instrumentalistes et mobilisationnistes de l'ethnicité qui considèrent celle-ci comme une ressource actualisable dans la conquête du pouvoir politique.

Comme pour Hispanic, cette ouverture est aussi une raison pour l'utiliser lorsqu'on est en groupe. Latina je dirai quand je suis avec un groupe où on parle l'espagnol, j'utiliserais Latina (Cristina, 18 ans, 2e génération).

Au contraire, le fait que la catégorie comprenne des populations très hétérogènes à tous les points de vue est parfois une des raisons invoquées pour lui préférer d'autres désignations. Il y a le terme Latino qui est en principe toutes les personnes d'Amérique latine. Si quelqu'un dit que je suis Latino, c'est O.K. Latino, c'est général, mais je préfère utiliser la nationalité du pays d'où tu viens. Il n'y a pas besoin de grouper tout le monde (Nelly, 29 ans, 2e génération).

L'appartenance à une catégorie supra-ordonnée

Comme pour d'autres termes, certaines personnes tentent de définir *Latino* en fonction du sens premier qu'il exprime. *Quand quelqu'un me dit Latina, je dis je ne parle pas latin, je parle espagnol, je suis juste un citoyen du monde* (Pilar, 37 ans, 1re génération). La dernière phrase reprend une stratégie déjà observée chez les Italiens de Neuchâtel pour contrer l'utilisation du terme de « deuxième génération », à savoir la référence à une catégorie plus large de sorte à minimiser une possible stigmatisation en termes ethniques, nationaux, raciaux,

etc. En l'occurrence, Pilar choisit la plus étendue, celle qui par définition ne peut exclure personne.

Le refus de la catégorie

Une seule personne dit ne pas pouvoir s'identifier avec le terme *Latino*. Elle s'affirme comme *Mexican-Américan* et perçoit dans le terme *Latino* une coloration très sud-américaine. Etant de deuxième génération, elle admet une référence à la culture mexicaine mais très peu au Mexique et donc au continent sud-américain. *Latino c'est pour moi comme Sud-Américain, Cubain, Portoricain même s'ils sont Américains. Je n'estime pas pouvoir être classifiée du tout comme latina, c'est pas parce que je ne le veux pas mais parce que… je ne sais pas…* (Wendy, 32 ans, 2e génération).

8.6 CHICANO[150]

Définition générale et logiques sociales

Les éléments qui sont utilisés pour parler de la catégorie *Chicano* se rapportent aux processus de classification externe et interne, ils se réfèrent donc d'une part à la manière dont elle est perçue dans les différents champs sociaux et d'autre part à la définition que lui donne le *Chicano Movement* ou ce qu'il en reste. Pour l'ensemble des interviewés, *chicano* désigne des personnes d'origine mexicaine qui sont nées aux Etats-Unis ou y vivent depuis un certain temps. Il n'est toutefois pas compris de la même manière par tous et est évalué très différemment selon les contextes thématiques et les individus. Le terme *Chicano* est très controversé et conduit à des stratégies très différentes selon les individus mais aussi selon le contexte thématique discursif au sein duquel il est employé.

Le Chicano type

Les personnes interrogées qui se disent *Chicanos* sont des personnes de deuxième génération (des petits-enfants d'immigrés). Elles sont toutes au bénéfice d'une formation supérieure ou en cours d'études et affirment être actives dans la communauté mexicaine et se battre au nom de tous les Mexicains pour plus d'équité et pour faire reconnaître une identité et une culture propres en référence au mouvement historique. C'est en 1960 que le terme *chicano* en tant que symbole politique entre dans les discours publics et médiatiques avec le mouvement nationaliste *Movimiento* au sud du Texas. En particulier, ce sont les jeunes étudiants

[150] Le terme Chicano est relativement récent pour ce qui est d'une utilisation d'auto-identification. On attribue au terme plusieurs origines. La première remonte au début du siècle dernier (années 1930 et 1940) alors que les travailleurs mexicains indiens d'origine rurale furent employés aux Etats-Unis comme ouvriers agricoles dans le cadre d'accords passés entre les deux pays. Le terme semble avoir été utilisé en premier lieu dans les champs californiens pour se moquer des Indiens Nahuatl de Morelo qui au lieu de se dire « mexicanos » prononçaient « Mesheecanos » tout comme le voulaient les règles de prononciation de leur langue. Une autre origine supposée est le fait qu'en espagnol populaire parlé au Mexique, il est commun d'utiliser « CH » à la place de certaines consonnes de sorte à créer une expression de tendresse. La première fois que le terme *chicano* est apparu sous forme écrite, ce fut dans le journal local *La Cronica* à Laredo au Texas en 1919 qui, dans un éditorial utilisait le terme pour parler des Tamale, vendeurs de Houston considérés comme appartenant à la classe sociale la plus défavorisée. Pour l'auteur, les comportements de ces derniers donnaient une mauvaise image à toute la population d'origine mexicaine. Dans un second article, le terme *Chicano* fut utilisé pour désigner des Mexicains qui restaient loyal à leur culture et à leur langue contrairement à ceux qui désiraient se faire passer pour Anglos. On note que l'origine du terme n'est pas sûre et que sa signification emprunte des connotations différentes. Quelle que soit son origine cependant, dans les années 1940-1950, il était insultant d'être désigné par cette appellation. Elle désignait les immigrés des quartiers pauvres mexicains avec une connotation négative.

mexicains des universités et collèges qui choisirent le terme pour se définir. Ils voient dans cette appellation un symbole de leur culture mais aussi et surtout de leur « identité politique ». L'utilisation du pronom « nous » montre qu'ils se veulent être représentatifs de tous les Mexicains et témoignent de cet attachement à un mouvement collectif. Les personnes qui privilégient le terme *Chicano* ont une connaissance approfondie de l'histoire de leur communauté et portent une grande attention à leur héritage indien. La famille, la communauté *chicano*, la musique, les traditions recouvrent une symbolique importante et deviennent significatives dans l'effort qu'ils font pour se différencier et parfois résister aux pressions assimilationnistes de ce qu'ils considèrent comme la *white culture*.

On peut admettre que leur vision du monde est politisée dans la mesure où ils reconnaissent l'existence d'une société inégalitaire et sont pour la plupart engagés dans une lutte pour une redistribution des ressources jugée plus équitable. Jouant de leur statut minoritaire, ils revendiquent le droit de s'affirmer et de faire preuve de créativité depuis cette position marginale.

L'identité *chicano* est revendiquée en tant que telle, c'est-à-dire comme sentiment de faire partie d'un ensemble de gens dont les caractéristiques peuvent s'exprimer au travers de la culture politique, musicale, etc. L'instrumentalisation de la culture *chicano* naît de la distance prise par rapport aux pratiques culturelles du fait de la migration. Contrairement à ce qu'affirme Dubet (1994), l'instrumentalisation n'implique pas forcément une distance sentimentale et émotionnelle. Pour le cas qui nous occupe, l'attachement émotionnel à la culture *chicano* est très fort, d'une part parce que les individus vivent leur culture au quotidien dans leur famille, la communauté et d'autre part parce que la culture *chicano* (et mexicaine) a constitué un enjeu de reconnaissance sociale dans la relation entre groupes. Elle représente donc la survie d'une population, au sens identitaire du terme.

Contrairement aux autres catégories, les personnes qui se disent *Chicanos* expriment une appartenance en termes collectifs. Cette identité collective est fondée sur la reconnaissance d'une histoire commune (immigration mexicaine, occupation des territoires mexicains par les Américains, naissance du mouvement *chicano*), la référence à des ancêtres communs dont l'ascendance indienne délégitime la primauté territoriale affirmée par les « Blancs ».

Dans une certaine mesure, l'identité *chicano* se présente comme une forme d'*ersatz* à une difficile identification nationale ; en effet, bien que le Mexique soit l'objet d'un grand respect, il n'est pas investi d'une valeur sentimentale. La culture *chicano*, fortement valorisée, joue, en quelque sorte, le rôle de nation symbolique. C'est ainsi que le rapport à la nation est sublimé au travers d'une référence commune à une « entité supérieure » dont les éléments rappellent ceux auxquels on fait appel dans la formation de l'identité nationale[151] – ici exprimée en termes culturels et parfois spirituels – et actualisé par un investissement réel au sein de la communauté qui ancre ce principe dans la réalité objective.

Ce sentiment d'appartenance collective et l'objectivation de ce dernier dans des structures sociales font que la vision du monde des *Chicanos* a en quelque sorte été construite collectivement. La définition qu'ils ont d'eux-mêmes et en particulier la précision avec laquelle ils définissent les autres catégories de Mexicains et les termes utilisés (contrairement à tous les autres interviewés) peuvent être attribuées à un ensemble de connaissances

[151] On se souvient des éléments qui permettent la création des identités nationales développée par Thiesse (1999).

partagées par tous les *Chicanos*. Il faut ajouter que la revendication d'une identité ethnique a constitué un cheval de bataille du Mouvement et dans ce sens l'a contraint à se situer par rapport aux autres catégories de personnes. Par ailleurs, tous les interviewés qui affirment une identité *chicano* forte ont reçu une formation supérieure, et ont donc accès à des ressources – entre autres, cognitives – qui leur permettent de manipuler avec conscience les différents termes utilisés et de les rapporter aux différents contextes de production.

Stratégies identitaires

La plupart des individus estiment que de manière générale la catégorie des *Chicanos* désigne les personnes d'origine mexicaine nées aux Etats-Unis. Elle est toujours subordonnée, cependant, à des caractéristiques secondaires lorsqu'il s'agit de parler de soi. Dans ces cas, être *chicano* ne signifie pas seulement être né aux Etats-Unis mais se rapporte aux caractéristiques supposées des membres de la catégorie. Les référents symboliques, comme on les a appelés jusqu'ici, sont exprimés différemment selon les individus et les contextes thématiques du discours.

La culture chicano

Une forme d'argumentation des plus courantes est celle qui met en balance la définition sociale du terme et les supposés attributs culturels des *Chicanos*. Cela donne lieu à des stratégies qui valorisent une appartenance à la catégorie ou le plus souvent la relativisent et la mettent en cause. C'est le cas de Zaira, qui estime ne pas être une Chicana parce que les *Chicanos sont les gens qui sont nés ici, ont grandi ici et ont leurs parents ou leurs grands-parents ou autre famille d'origine mexicaine. C'est grandir ici parce que c'est une culture différente. Je peux vraiment distinguer les Mexicains des Chicanos, comme ils présentent, comme ils s'habillent, comme ils marchent. Juste comme ils marchent. Les Chicanos s'habillent plus style gangster, les filles elles portent plus de maquillage, plus d'eyeliner, un rouge à lèvre foncé et le tour de la bouche entouré* (Zaira, 20 ans, 1re génération). Cette définition de la catégorie *chicano* se fonde principalement sur la combinaison de l'origine mexicaine et de la naissance aux Etats-Unis. Cependant, ce qui permet de distinguer en réalité les *Chicanos* des Mexicains, ce sont les référents symboliques qui sont liés à la catégorie et qui concernent des éléments de type culturel. Parfois, ce sont eux qui prennent le dessus. *Chicano c'est plus comment tes parents t'ont élevé, O.K., je vais comparer, disons il y a cette fille qui a grandi ici [Etats-Unis], mais quand elle grandissait, ses parents ne lui ont jamais parlé en espagnol ou n'avaient pas des valeurs mexicaines, et la Mexicaine qui a grandi ici mais ses parents étaient si imprégnés de la culture mexicaine et lui ont appris l'espagnol, elle est plus mexicaine. Mais si les deux ont grandi ici, ça dépend de comment tes parents t'ont élevé* (Zaira, 20 ans, 1re génération). Dans ce contexte thématique, être *Chicano* ou *Mexican* n'est pas tant lié au parcours migratoire mais aux caractéristiques culturelles intégrées par la personne que l'on doit classer. Pour Zaira, être *Chicano*, c'est avoir en quelque sorte « perdu » de sa culture mexicaine ; c'est donc une catégorie qui se définit par ce qu'elle n'est pas. Etant donné cela, Zaira ne peut se dire *chicana* même si par ailleurs elle admet avoir intégré des valeurs et des pratiques qu'elle juge américaines et « blanches ».

La distinction entre les Chicanos et les Mexicains

Parfois les deux définitions –plus formelle et celle culturelle – se mêlent et empêchent les individus de s'identifier à la catégorie. C'est en particulier le cas lorsque des personnes de première génération ou qui se sentent en priorité *Mexican* parlent de leurs enfants. A ce

propos, Nelly dit ceci : *je ne me considère pas comme Chicana moi-même parce que une Chicana c'est quelqu'un qui est né ici et qui ne parle pas l'espagnol, juste l'anglais […] Mes enfants parce qu'il sont mexicains-américains… mais ils ne sont pas Chicanos, même s'ils sont nés ici, mais je les considère comme des Mexicains-Américains* (Nelly, 29 ans, 2e génération, Mexicaine). Ce glissement entre définitions dépend en premier lieu des représentations liées aux *Chicanos* et aussi de l'histoire du terme en question. Il a, au travers des mouvements politiques des années 1960, été imprégné d'une vision politique et culturelle du *Chicano*. C'est ainsi qu'une autre définition de la catégorie *Chicano* intègre l'idée d'affirmation identitaire liée à l'utilisation de cette dernière dans le mouvement *chicano*. Ces deux définitions coexistent chez les individus et créent, parfois, une ambiguïté qui est difficile à gérer quand il s'agit de parler de soi ou de sa famille.

Chicano ? Je ne sais vraiment pas… Des fois, je me demande pourquoi, il les appelle Chicanos. Je pensais que mes filles étaient Chicanos parce qu'elles sont de parents mexicains mais nées aux Etats-Unis. Mais c'était pas ce que je pensais. Un Chicano m'a dit une fois, les Chicanos sont les gens qui ont habité ici, avec des parents mexicains mais qui ont grandi ici, aux Etats-Unis et ils se sont battus pour l'éducation, pour leurs droits pour les travailleurs, la classe laborieuse, c'est ce que j'ai entendu. Ils ont travaillé dur pour être quelqu'un (Marta, 42 ans, 1re génération, Mexicaine).
Les critères d'appartenance plus formels à la catégorie sont remplis (naissance et vécu aux Etats-Unis) mais les personnes à classer ne correspondent pas au profil culturel du *Chicano* ce qui empêche une auto-identification à cette catégorie. Ce point de vue est plutôt le fait d'immigrés récents qui valorisent le Mexique et sa culture et considèrent « l'hybridation culturelle » comme relativement négative.

L'impossible identification

A l'inverse, dans certaines situations, l'idéologie que l'on suppose être celle des membres de la catégorie est valorisée sans que le locuteur puisse s'identifier avec cette dernière. *Je voudrais me sentir Chicano mais je me sens très Mexicaine parce que je suis née au Mexique. Mais, j'ai beaucoup de respect pour les Chicanos parce qu'ils ont vécu des temps très difficiles. On leur interdisait de parler l'espagnol, ils ont perdu leur langue et ils ont dû beaucoup lutter. Ils ne sont pas considérés comme Américains même s'ils sont nés ici. Ils ont travaillé dur. Ils étaient ici à cette époque et sont restés ici. Ils ont dû surmonter beaucoup de choses. Je pense qu'on est tous les mêmes, on est juste nés dans des endroits différents* (Pilar, 37 ans, 1re génération).

La solidarité exprimée à l'égard de ceux qui se revendiquent comme *Chicanos* est souvent liée à l'histoire migratoire difficile vécue par ces derniers. Les personnages significatifs sont les Américains, présentés comme les responsables de ces difficultés.

L'identification au Mouvement chicano et à ses idées

La stratégie qui vise à s'identifier avec le terme *Chicano* est liée à une appartenance au Mouvement du même nom ou du moins aux idéaux transmis par ce dernier. *J'ai grandi en entendant le terme Chicano, je n'étais pas sûr de cela mais… chicano, je savais que mon père était un Chicano alors s'il en était un j'en étais un aussi. Nous avons parlé de Aztlan. Je ne savais pas ce que c'était mais la manière dont il en parlait comme quelque chose de bien, tu y crois* (Riccardo, 20 ans, 2e génération). Dans le cas de Riccardo, l'identification avec le terme *chicano* passe, en quelque sorte, au travers d'un héritage familial transmis. Dans le même

ordre d'idées, un des arguments utilisés pour l'usage du terme *chicano* est qu'il semble contenir une référence à l'origine indienne. Cette dernière découle des revendications du Mouvement *Chicano* qui a valorisé les origines indiennes des Mexicains au détriment de des origines espagnoles. *Avec l'identité chicano, je pense qu'on s'identifie avec l'origine indienne parce que nous collaborons avec un groupe de Native Americans du campus. Un Mexicain est un Indien, un Native American ça dépend du terme que tu préfères et un Espagnol d'Espagne. Et les gens choisissent d'être ici car ça fait bien mais aussi parce c'est vrai. Tu peux dire tu es d'Espagne mais si tu n'es pas d'accord avec leurs idéaux, et tu es d'accord avec les idéaux des Native Americans, tu peux prendre plus de cette idéologie* (Riccardo, 20 ans, 2e génération).

Quand le terme Chicano a été choisi, on ne voulait pas être à trait d'union, on ne voulait pas être un mélange mais quelque chose de propre, à nous. On voudrait être plus proche de notre culture car le mot vient de notre langue et donc il y a eu un rejet du terme Mexican-American (Estevan, 44 ans, 2e génération). Pour Estevan, son identification à la catégorie est liée à des convictions personnelles qui font écho à celles du Mouvement *Chicano*.

La connotation politique

La catégorie Chicano est souvent connotée politiquement, argument qui sert soit à valoriser, soit à refuser une identification. Le terme Chicano a pas mal de sens politique parce que le terme est plus vieux que les gens le pensent. Il est sorti durant les années 1960 durant l'activisme politique. Savoir que nous venons de Aztlan. Et c'est pourquoi les gens n'aiment pas ce terme parce qu'ils pensent que nous allons devenir fous politiquement, hors de contrôle (Riccardo, 20 ans, 2e génération). Pour Wendy qui préfère utiliser les termes Mexican-American et Hispanic, cette orientation politique est parfois extrême. Je crois que les Chicanos ont aidé beaucoup de monde et beaucoup de gens se sentent faire partie de ça (…) je ne me vois pas comme un Chicano parce que pour moi, c'est comme révolutionnaire, un type de… je ne sais pas, je n'ai jamais aimé ce terme (Wendy, 32 ans, 2e génération).

Bien que certaines stratégies visent une prise de distance avec l'orientation politique relative à la catégorie Chicano, personne ne juge négativement l'engagement politique des Chicanos.

8.7 BLANC

Nous l'avons vu, de nombreux extraits font appel aux catégories raciales ; parmi elles, la catégorie des « Blancs » est très souvent citée, souvent pour s'en distancer ou le cas échéant admettre avoir intégré une part de la « culture blanche ». *Maintenant, quand je vais au Mexique, je me sens plus américaine parce que j'ai plus… je me suis assimilée à la culture américaine, je suis plus comme une fille blanche (rigole), je déteste dire ça. Ici, je ne déteste pas parce que c'est la seule façon que je peux être reliée aux autres. Je veux que les gens me voient différemment, voient que je ne suis pas juste mexicaine. Mais c'est bien parce que c'est plus facile de s'entendre avec les gens. Je ne me sens pas trahir, mais si quelqu'un doit réussir dans une nouvelle culture, il doit s'assimiler et être comme les gens du pays pour être capable de réussir, de s'entendre* (Zaira, 20 ans, 1re génération).

Ce sont en particulier les personnes de deuxième génération et celles qui se disent *Chicanos* qui utilisent le terme *Blanc*, les premières pour dire qu'ils ont quelque chose en commun et les deuxièmes pour s'en distancer fortement. Ce mot est parfois utilisé comme un synonyme d'*American* ; employé dans ce sens, il ne se réfère pas à tous les citoyens américains, mais à

tous ceux qui descendent des immigrés européens et qui se présentent, comme nous l'avons vu dans l'analyse socio-historique, comme les fondateurs de la nation américaine.

Ainsi, la catégorie Blanc se présente comme la catégorie de référence en fonction de laquelle les « autres » groupes ethniques sont définis et classés. Si les individus parlent souvent de la culture blanche, il leur est plus difficile d'en spécifier le contenu. Paradoxalement, dans d'autres contextes thématiques, les Américains sont vus comme aculturels. *Des fois, à l'école quand on demande aux enfants d'amener quelque chose de leur culture, les familles américaines ne savent pas quoi amener. On leur dit n'importe quoi de ta culture mais ils ne savent pas. Peut-être c'est juste mon expérience, j'ai pas fait une étude mais ces familles ne savent pas. Par exemple, on demande aux enfants de faire une poupée et de l'habiller avec des habits culturels. Et la mère ne savait pas comment l'habiller, je lui dis qu'est-ce que votre fils aime ? le football, alors habillez-la avec une tenue de footballeur. Je pense que les Etats-Unis sont riches à cause de tous ces gens qui vivent ici, les Indiens, ils ont beaucoup de choses spirituelles. Des fois, je pense que c'est triste parce qu'ils n'ont rien à amener. Je pense que venant de l'Angleterre, ils ne pensent pas venir d'Angleterre. Les liens ne sont pas si forts et ils ont perdu des choses* (Julia, 50 ans, 1re génération).

Cette représentation de la culture blanche est liée d'une part au fait qu'elle se présente comme une norme qui va de soi et dont les individus ne perçoivent pas les particularités mais aussi à la résurgence d'une certaine tendance visant à mettre en valeur des origines et des identités ethniques particulières qui s'expriment au travers des traditions, de l'art, du folklore, etc.

8.8 AMERICAN

Quant à l'utilisation du terme *American* pour se définir, elle dépend du contexte thématique du discours. Si le terme *American* est ressenti comme une catégorisation externe, la réponse des individus est celle du rejet. Si, au contraire, le discours traite d'une situation au sein de laquelle les personnes perçoivent une forme d'exclusion à la société américaine, ils revendiquent leur appartenance à cette dernière en tant qu'*Americans*. On accepte d'être *American* lorsque le contexte pousse à une identification spontanée. Il est à noter que ce qui est reconnu, ce n'est pas l'appartenance à la catégorie des *Americans* (avec leur caractéristiques supposées, leur identité, etc.), mais l'appartenance au pays dans lequel ils vivent (Les Etats-Unis) et le rapprochement avec une culture qu'ils estiment américaine. Cette stratégie est la même que celle que mettent en place les Italiens de Neuchâtel lorsqu'ils refusent de se voir catégorisés comme Suisses et qu'ils revendiquent une appartenance à la société d'accueil. Ainsi, être américain ne signifie pas se sentir faire partie de la population américaine, mais avoir une place reconnue au sein de la société dans laquelle on vit.

8.9 MESTIZO OU LA QUESTION DES ORIGINES

Il y a peu de discussions relatives au terme *Mestizo*. Tous indiquent qu'il qualifie les Mexicains étant donné leur « héritage mélangé » indigène et espagnol. Toutefois, personne ne l'utilise pour parler de soi. *Mestizo ça veut juste dire de race mixte. Je ne suis pas sûr si ça se réfère nécessairement à indien et espagnol, je ne suis pas sûr. Pour moi, c'est plus une chose ethnique, si tu es mestizo, tu es mixte du point de vue ethnique […] Un mexicain est une moitié indien et une moitié espagnol mais c'est tellement mélangé, c'est une nouvelle race, c'est vraiment ça* (Riccardo, 20 ans, 2e génération).

Nous sommes aussi mestizos, nous sommes racialement mélangés. Nous sommes un groupe très complexe (Elisa, 40 ans, 2e génération).

Dans la culture mexicaine, la domination mexicaine, venant de l'influence de l'Espagne au Mexique et aussi la part indienne qui constitue ce que nous sommes biologiquement (Estevan, 44 ans, 2e génération).

Ces extraits d'entretiens sont intéressants car ils montrent encore une fois l'importance de la classification en termes raciaux, même par des personnes qui estiment que les différences raciales ne sont pas pertinentes dans d'autres contextes. L'utilisation de mots comme « *racialement mélangé* », « *race mixte* », « *biologiquement* » est étonnante, en particulier pour des gens qui sont au bénéfice d'une formation universitaire en sciences sociales comme Elisa et Estevan. Toutefois, lorsque cela leur permet d'affirmer une identité spécifique, la notion de race n'est pas remise en cause. Cela montre une fois de plus que la catégorisation qui est imposée aux individus est certes manipulée par ces derniers pour une identification subjective mais qu'elle ne peut se faire que dans les termes fixés par le contexte social environnant.

Le terme Mestizo est l'occasion pour certaines personnes de parler de leur héritage indien comme le fait avec sentiment Julia. Je sais que je suis mestizo parce que mes arrière-grands-parents sont indiens et j'aimerais être plus brune (Pilar a déjà un teint très mat). Je voudrais être plus de ce côté-là. Le vrai moi. Au Mexique, les Aztèques, les Indiens étaient les gens qui étaient là avant que les Espagnols viennent, violent, se mélangent, qu'ils aient des enfants avec les Indiens. C'est pour cela que ma peau est comme ça car je devrais être plus brune. Je pense que le Mestizo vient du fait que les Espagnols et les Indiens se sont mélangés […] Je n'aime pas cela, j'aurais voulu être juste indienne. Je pense que je suis très fière, je sais ce que les Indiens étaient… Nous sommes apparus parce que les Espagnols se sont mélangés aux Indiens. J'aurais voulu que ça soit voulu et pas par la force (Julia, 50 ans, 1re génération).

Souvent le terme *Mestizo* introduit la question des origines que les interviewés définissent en premier lieu par la « race » et l'« ethnie » et moins souvent au travers des catégories nationales. Chacun tente de trouver son origine dans une ascendance passée qu'il doit évaluer en fonction des éléments auxquels il a accès dans le présent. Ce qui s'offre le plus immédiatement aux individus est la couleur de la peau étant donné qu'elle constitue un des indices les plus utilisés dans le classement des populations vivant aux Etats-Unis. Les propos de Zaira sont, à cet égard, éclairants : *je ne sais pas trop quelle est mon origine mais je pense que relativement à la couleur de la peau que ma mère c'est plus d'Europe et d'Espagne. La peau de ma maman est claire, vraiment claire, claire. Et mon père est très foncé* (Zaira, 20 ans, 1re génération).

Toutefois, bien qu'il soit le plus souvent difficile pour les individus d'expliciter leurs origines, la plupart d'entre eux estiment très important, et cela presque dans une perspective symbolique, de connaître ses racines et son histoire en tant que groupe social (selon l'expression consacrée de savoir d'où l'on vient). La valorisation du passé et de l'histoire collective est particulièrement recherchée par les personnes qui se disent *Chicanos* : *c'est de comprendre qui l'on est, d'où l'on vient, nos racines et ensuite comprendre des choses universelles pour faire des liens* (Estevan, 44 ans, 2e génération).

La constitution du monde social en races semble constituer un schème de perception commun à tous les individus, même si nombreux sont ceux qui soulignent ses effets pervers comme le racisme et la discrimination. En même temps cependant, ce sont paradoxalement les

personnes les plus virulentes à l'égard des divisions raciales qui affirment avec le plus de force leur appartenance à la catégorie « de couleur » et refusent catégoriquement d'être associés à la catégorie Blanc. Les schèmes de classification qui sont à l'origine des catégories raciales sont construits historiquement et socialement au travers d'objectivations partagées et constituent un stock de connaissances qui permet aux individus de comprendre, de communiquer et de s'affirmer.

8.10 IMMIGRE

Personne n'utilise le terme d'immigré pour parler de soi. Par contre, il est souvent utilisé pour désigner les immigrés arrivés récemment. Ces derniers décrits comme des ouvriers agricoles, parfois illégaux, n'ayant pas de formation et vivant dans des conditions misérables, constituent une catégorie de laquelle il faut se distancer pour éviter la stigmatisation négative sans pour autant les dénigrer. *Comme ça, je vois le côté négatif, immigrant, immigrant illégal mais si tu penses à ça, tout le monde ici est un immigrant même les Blancs car ils viennent d'Europe, d'Angleterre. Mais ma première impression, c'est mauvais, mauvais. C'est vu comme un terme négatif* (Zaira, 20 ans, 1re génération). Le plus souvent cependant, il est employé dans un sens très général pour rappeler que les Etats-Unis se sont construits sur l'immigration et que tous ses habitants peuvent être considérés comme tels. C'est l'avis de Riccardo, le « *Chicano* » : *Je pense qu'on est d'ici. Au moins depuis longtemps, il y a plus de Mexicains qui vivent ici, et des Native-Americans aussi, mais il y a plus de Mexicains vivant ici que de gens d'autres… Asiatiques, Blancs. Des Mexicains du Mexique qui faisaient partie de cette terre où nous sommes maintenant. Nous sommes pour sûr, Native-Americans et aussi mexicains, nous sommes d'ici. Les Espagnols ont conquis ici, etc. Mais on peut dire qu'on était ici avant tout autre immigrant* (Riccardo, 20 ans, 2e génération). Ou de Bob, l'« *Hispanic* » : *Je suis de quatrième génération. On me dit tu es un immigrant ? Je pense que tout le monde est un immigrant. Il n'y a pas besoin d'argumenter sur immigrants, etc. Mais si tu es né aux Etats-Unis, tu es un citoyen américain. Ce pays est construit sur l'immigration* (Bob, 52 ans, 2e génération).

8.11 TYPOLOGIE GENERALE DES MEXICAINS AU COLORADO

A l'issue du volet américain de l'enquête empirique, nous sommes en mesure de construire une typologie générale à partir de l'analyse des préférences quant à l'utilisation des termes, des stratégies mises en place dans leur utilisation, des visions du monde et des trajectoires vécues propres à chaque individu. Les catégories qui en résultent représentent des idéaux-types et ne reflètent donc pas la complexité rencontrée dans la réalité.

La typologie reprend les variables utilisées pour celle de l'étude menée à Neuchâtel, à savoir l'accès aux différents enjeux que constituent les termes au niveau macrosocial et les ressources à disposition pour les gérer.

Le tableau ci-dessous résume cette typologie :

	Accès	**Pas d'accès**
Ressources	*Chicanos*	*Mexicains*
Pas/peu de ressources	*Ambivalents*	*Catégorisés*

1) *Les Chicanos :* cette catégorie comprend les personnes qui utilisent l'expression *chicano* pour se présenter. Ce sont des individus qui ont reçu une formation supérieure et qui utilisent leurs ressources cognitives pour argumenter et légitimer leur vison du monde. Cette dernière, fortement consensuelle, se rattache à celle valorisée par les associations qui se revendiquent héritières du Mouvement *Chicano*. La définition qu'ils donnent des autres catégories nominales est relativement précise et suit un ordre catégoriel cohérent. Ils expriment une vision politisée de la société qui se présente comme inégalitaire et au sein de laquelle, les Mexicains ont une position dominée. Cela ne les empêche pas de faire valoir leurs spécificités culturelles comme l'importance accordée à la famille, à la communauté, aux traditions, etc. L'identification subjective se construit principalement dans une opposition à la catégorie Blanc ou Américain. Les stratégies les plus utilisées sont celles qui visent à réfuter toute imposition d'étiquettes désignantes ; ainsi les noms comme *Mexican-American*, *Latino* ou *Mexican* sont parfois utilisés si l'enjeu du contexte thématique est l'affirmation d'une identité pour soi. Par contre, le terme *Hispanic* est fortement critiqué dans la mesure où son émergence et son utilisation sont déjà considérées comme les fruits d'une classification institutionnelle imposée.

2) *Les Mexicains :* comme la première catégorie, celle-ci est caractérisée par des individus qui donnent leur préférence à un terme en particulier, en l'occurrence *Mexican*. Toutefois, cette préférence n'est pas soutenue par des arguments qui nourrissent une vision du monde cohérente dans laquelle viendraient s'agencer les différentes catégories. Elle est plutôt subordonnée à une identification au Mexique et à une identité nationale liée à leur expérience de vie. Leur vision du monde est centrée sur leur environnement quotidien et en particulier la famille, valeur à laquelle ils accordent une grande importance. L'étude des stratégies discursives mises en œuvre montre qu'elles visent à discuter des significations et des représentations liées aux différents termes, sans toutefois constituer des catégories d'identification satisfaisantes pour ces personnes.

3) *Les catégorisés :* les personnes que nous avons classées dans cette catégorie ne s'identifient pas particulièrement avec l'un ou l'autre des termes étudiés. Elles acceptent d'être désignées comme *Mexican* sans pour autant revendiquer une appartenance forte. Quant aux autres termes, ils sont plutôt objets d'interrogation et de confusion. Les significations varient en fonction des contextes thématiques du discours mais ne semblent pas trouver des emplois qui satisfassent les individus, les laissant le plus souvent dans une grande perplexité. En dernier recours, ils sont acceptés dans la définition de soi comme

des impositions extérieures, sans être vraiment remis en cause. Les stratégies sont donc fortement influencées par l'identité pour autrui, qui semble être acceptée telle que la perçoivent les individus. Leur vision du monde est limitée à leur environnement proche et centrée sur la vie quotidienne. Leurs références culturelles sont très peu explicitées.

4) *Les ambivalents :* cette catégorie – la plus nombreuse – représente des personnes qui jouent avec les différents termes en fonction des contextes thématiques des discours et des personnages significatifs. Elles connaissent, pour la plupart, les différentes significations et représentations attachées aux catégories que nous avons étudiées mais ne sont pas toujours capables de les gérer de manière que l'identité pour autrui leur semble correspondre à l'identité pour soi. Il en résulte d'importantes contradictions dans les discours, sans que cela soit exprimé par la gêne ou des formes de « schizophrénie ». On peine à trouver une logique organisationnelle dans leurs discours mais on peut dire que pour la plupart, elles se perçoivent comme des citoyens américains qui ont des origines ethniques et culturelles autres, plus ou moins valorisées selon les personnes. Cela explique l'utilisation plus fréquente des termes *Hispanic*, *Mexican-American* et *Latino*. Leur vison du monde combine une perception relativement libérale et individualiste de la société et des références privilégiées à la culture mexicaine, comme par exemple le sens de la famille.

CONCLUSION

CATEGORIES ET IDENTITES

SYNTHESE DE L'ENQUETE EMPIRIQUE, ARTICULATION ENTRE THEORIE ET RECHERCHE, MODELISATION GENERALE

Je est un autre. (VOLTAIRE.)

1 PREAMBULE

A l'issue de ce travail sur les questions migratoires partant du lien existant entre catégories nominales socialement constituées et construction des identités individuelles, il y a lieu de faire la synthèse des éléments importants qui ont été abordés et de tenter de les articuler entre eux. La question qui à l'origine a amorcé la réflexion théorique et orienté la recherche empirique touche aux noms qui désignent les personnes immigrées, du point de vue de la société d'accueil mais aussi de l'individu concerné.

2 LA CONSTITUTION DES CATEGORIES

La première interrogation visait donc le langage qui est mis en œuvre pour parler de soi et d'autrui. Nous avons postulé au départ qu'il servait à construire la réalité qu'il désignait dans un contexte social déterminé au sein duquel les relations de pouvoir décidaient de la participation de chacun à ce processus. En l'occurrence, nous avons pu démontrer que les catégories du langage utilisées pour parler de l'immigré se construisent sur un rapport d'altérité constitué au sein des Etats nationaux et légitimé par leurs institutions. En effet, par des exemples tirés de contextes nationaux différents (comme l'Allemagne, la France, la Suisse) et par une étude de cas socio-historique (les Etats-Unis), nous avons mis en exergue le rôle des différents acteurs participant à ce processus et en particulier celui des politiques, des scientifiques et des communautés immigrées. Les acteurs en présence se livrent à ce que Bourdieu appelle une « lutte des classements » et entrent en concurrence pour la définition de l'étranger dans les différents champs où les catégories le désignant sont utilisées.

Nous avons vu que le discours sur celui que l'on désigne par le terme d'immigré, d'étranger, d'ethnique – en un mot « l'autre » – charrie avec lui de fortes connotations idéologiques, culturelles, émotionnelles, et relève d'enjeux sociaux qui peuvent être définis en termes de pouvoir, d'intégration, de reconnaissance sociale ou d'identité à revendiquer. Il en est de même pour toute dénomination qui est partie d'un système de significations et qui implique une nomenclature issue d'une situation sociale déterminée, à son tour agissant sur l'émergence et la transformation des définitions et de l'être au monde des ensembles sociaux. C'est pourquoi les catégories de pensée et du langage, mais aussi le fait même de catégoriser et de classer, constituent des enjeux sociaux importants dans la mesure où cela touche à la dénomination d'un individu ou d'un groupe et par conséquent à sa position et à son rôle dans une société.

Dans l'optique d'une démarche réflexive, nous avons particulièrement mis l'accent sur le rôle des scientifiques dans l'élaboration des différentes figures de « l'autre » et sur leur implication dans les mécanismes politiques qui sont centraux dans la configuration des catégories d'altérité. L'analyse du rapport de la Commission d'experts en migration (parmi lesquels des scientifiques) pour une nouvelle conception politique suisse en matière de migration a montré que la catégorisation officielle pouvait avoir des implications (légales, politiques, institutionnelles) sur la manière de voir l'immigré et l'étranger. La construction de l'identité nationale française retracée au travers d'une analyse historique a indiqué comment cette dernière s'est constituée progressivement et parallèlement aux institutions politiques. La

prise de position des scientifiques dans le débat public quant à l'appréhension des phénomènes migratoires est elle-aussi un des facteurs qui orientent le rapport entre un Etat et ses étrangers et la manière dont on les désigne. Enfin, l'étude détaillée de l'émergence et de l'évolution des différentes catégories du recensement américain a permis de mettre en exergue le rôle des différents acteurs et leur pouvoir au sein des luttes des classements.

Les enjeux liés à ces luttes changent selon les périodes historiques, qui privilégient tantôt une conception de l'étranger tantôt une autre. Cette dernière n'est souvent pas influencée par un facteur unique mais résulte de la combinaison de plusieurs éléments comme la situation économique, le besoin de main-d'œuvre, les revendications des groupes sociaux ; elle est secondée par ce que l'on a appelé le mythe national, une institution légitimante qui permet de dépasser les contradictions internes à la nation et leur donne une signification qui devient cohérente pour le présent.

Il en résulte des schèmes de perception, d'action, des principes de classement qui donnent vie à des ensembles déterminés par des critères particuliers que nous avons désignés par le terme très général de catégories. Le pouvoir d'imposition de ces dernières varie en fonction de l'instance mais aussi du champ au sein duquel elles émergent et sont utilisées. A ce propos, nous avons formalisé le pouvoir d'imposition des catégories au travers d'un processus qui montre les différents champs et fonctions des catégories : le « processus d'institutionnalisation étatique » indique que plus les catégories sont constituées dans des champs proches des lieux de pouvoir politique (compris comme un champ englobant les autres), plus la force d'imposition potentielle des catégories est grande.

Toutes ces analyses prouvent que la « construction sociale des catégories » n'est pas un vain mot mais qu'elle est le résultat d'éléments très divers qui jouent à différents niveaux de réalité. L'articulation complexe de processus, d'événements, d'interactions sociales, d'acteurs, de perceptions, etc. conduit à la constitution de catégories discursives qui servent à désigner les différentes populations habitant sur un territoire. Les mécanismes et les éléments rappelés jusqu'ici sont ceux qui participent aux processus de catégorisation. De manière résumée, ce sont les suivants :

- Les variables économiques, politiques et sociales (guerres, annexions, situations économiques, relations internationales, etc.) ;
- Les variables idéologiques (conceptions scientifiques, religieuses, du sens commun, etc.) ;
- Les relations de pouvoir entre groupes (au niveau structurel, politique, etc.) ;
- Les acteurs en présence (médias, institutions (étatiques), groupes, individus, etc.) ;
- Les représentations sociales et les stéréotypes (intragroupes, intergroupes, etc.).

La référence aux concepts de champ (linguistique), de rituels de nomination, d'habitus, a permis de montrer que ces catégories deviennent des schèmes d'interprétation de la réalité et d'action qui influencent la réalité. Cela est particulièrement vrai pour les catégories qui donnent à voir un monde découpé en ensembles qui apparaissent comme distincts et auxquels on attribue des fonctions et des caractéristiques différentes. En ce sens, les catégories ont un pouvoir normatif, c'est-à-dire qu'elles ne décrivent pas seulement ce qui est mais disent ce qui devrait être. En ce qui concerne les catégories qui désignent les populations immigrées et leur descendance, elles se constituent sur l'opposition à une population originelle de la nation qui se présente comme une référence normative implicite à partir de laquelle se construisent les autres catégories de population. Quant aux critères et aux logiques de classification sur

lesquels elles sont fondées, ils présentent une certaine souplesse et évoluent en fonction du temps, mais apparaissent comme universels et naturels aux yeux des individus. Pour ces derniers, les différentes catégories de l'étranger se présentent comme des stocks de connaissances qui constituent des schèmes de perception et d'action mais aussi des cadres contraignants.

En résumé, l'ensemble des variables liées aux processus d'attribution ou de catégorisation sociale crée un « environnement identitaire potentiel » à un moment donné et dans un lieu donné. C'est au sein de celui-ci, et en relation avec les éléments qui le constituent, que l'individu ou le groupe va gérer ses identités. Le contexte ainsi créé fixe les limites de la marge de liberté dont bénéficie ce dernier dans l'expression des identités/appartenances.

3 LA CONSTRUCTION DES IDENTITES

Ce n'est qu'au moyen d'une étude empirique que l'on peut réellement comprendre comment les individus gèrent les catégories qui les désignent en tant qu'étrangers. En l'occurrence, c'est par le biais d'une étude qualitative par entretiens qu'il a été possible d'avoir accès à la manière dont s'organise la gestion des catégories nominales chez les individus. De sorte à évaluer l'influence du contexte social sur cette dernière, nous avons choisi de suivre une démarche comparative et de mener le même type d'enquête auprès de deux populations immigrées dans deux pays différents.

3.1 L'ANALYSE THEMATIQUE : INSTRUMENTALISATION DE LA CULTURE

Les résultats montrent que les « attributs culturels » dont parlent les individus sont très semblables, que l'on se situe en Suisse ou aux Etats-Unis. Nous n'avons pas été en mesure d'expliquer systématiquement ces similitudes mais il s'est agi de les mettre en rapport avec les stratégies de gestion des catégories nominales utilisées. Les principaux thèmes étudiés ont été les suivants :

Le parcours migratoire

De même que certaines familles italiennes de Neuchâtel ont tendance à réinterpréter leur parcours migratoire en fonction de ce qu'elles vivent au présent, les Mexicains interviewés donnent un bilan positif de leur migration (ou de celle de leurs parents) même s'ils ont vécu – et vivent encore – des moments très difficiles. Relativement aux stratégies d'identification, l'image positive de la migration permet d'effacer, au niveau subjectif, la relation de subordination qu'implique le statut d'immigré, fruit de la hiérarchisation des populations et des cultures de la part de la société d'accueil.

La langue

La question de la langue, que ce soit l'espagnol, l'anglais, l'italien ou le français, revient dans les propos de tous les interviewés. Elle est handicap, richesse, ressource, barrière, baromètre d'intégration, expression identitaire ou marqueur d'altérité. Elle est très souvent considérée comme un critère qui permet de classer les individus ou les groupes dans certaines catégories.

La famille

Il y a eu lieu de noter des similitudes entre les deux populations dans l'importance accordée à la famille. En plus d'être considérée comme une particularité culturelle de ces populations, la valeur accordée à la famille permet de se différencier de la culture américaine ou suisse. C'est une différence culturelle qui est instrumentalisée au niveau identitaire et qui acquiert une signification dans l'opposition entre les groupes ;

La communauté

L'importance accordée à la communauté est variable. Le sentiment d'appartenir à une communauté peut dériver d'une appartenance objective, à savoir faire partie d'un groupe organisé sur une base territoriale, ou alors d'un sentiment d'appartenance symbolique, affective, idéologique à un courant de pensée. Les individus évoluent entre ces deux appartenances (objective et subjective). Le sentiment d'appartenance communautaire est moins prononcé chez les individus italiens vivant en Suisse. Ces derniers se sentent italiens mais ne s'expriment pas en termes de communauté alors que pour certains Mexicains cette référence est très présente. Cela semble dû aux différences structurelles qui existent entre dans les contextes. La société américaine tend à privilégier les particularités ethniques, ce qui favorise les regroupements (même au niveau concret) ; la société suisse met l'accent sur une participation de type plus individualisée.

3.2 LA MANIPULATION DES CATEGORIES

Lorsque les individus sont amenés à s'exprimer sur les différents termes qui les désignent, on est frappé par la complexité et la richesse de leurs propos. Une simple analyse de contenu par thèmes ne suffit pas à épuiser la compréhension de ce phénomène. Il a fallu faire appel au concept d'identité dans une approche dynamique, interactionnelle et situationnelle pour saisir, d'un point de vue sociologique, la variabilité de sens et d'utilisation des termes pour chaque individu.

C'est en particulier l'élaboration du concept de contexte thématique du discours qui permet d'expliquer pourquoi une personne tient des propos qui semblent contradictoires a priori, qu'elle utilise des termes différents pour parler d'elle-même et qu'elle leur donne des significations différentes et parfois opposées selon le moment de l'entretien. On peut affirmer que tout discours est une suite de situations imaginaires que l'individu se représente et explicite par la parole. Chacune d'entre elles représente un enjeu pour son identité, pour ce qu'il est, ce qu'il veut montrer de lui, etc. Afin de répondre à cet enjeu, il met en place ce que nous avons appelé des stratégies discursives d'identification qui visent à manipuler les différents noms et catégories.

La comparaison entre les résultats des deux volets de l'enquête confirme la validité du schéma d'analyse proposé. Elle permet, en outre, de montrer que les stratégies mises en place et les enjeux auxquels sont sensibles les individus sont de même type. Les principales stratégies qui ont pu être identifiées sont les suivantes :

3.2.1 Le refus de la stigmatisation

Une stratégie très répandue est celle du refus, quand l'individu estime que le terme est le fruit d'une attribution sociale et donc le ressent plutôt négativement. Dès lors, il le réfute et affirme

une identité qui lui paraît plus acceptable même si cette dernière est parfois remise en cause quelques phrases plus loin.

Le retournement de stigmate

La stratégie qu'on pourrait appeler le retournement de stigmate est repérable chez les Mexicains mais assez peu chez les Italiens que nous avons rencontrés. Elle est particulièrement utilisée par les personnes se disant *Chicano*. Elle suit une double logique, celle de la différenciation (par rapport à la catégorie Blanc) et de l'identification (à la communauté chicano). L'identité chicano et la culture mexicaine – instrumentalisée pour marquer la différence – sont présentées comme des ressources méritant reconnaissance.

La création de sous-catégories

Cette autre stratégie consiste à créer des sous-catégories à partir de critères ou d'attributs particuliers et de s'identifier à celles dont la connotation apparaît la plus valorisée. Ainsi, le terme n'est pas toujours récusé, il l'est quand le locuteur désire se distancer des groupes qu'il peut désigner. C'est une stratégie qui est très utilisée par les Italiens à propos du terme immigré ou étranger. Par exemple, les immigrés sont classés dans différentes catégories selon des critères comme l'intégration, le statut socioprofessionnel ou la connaissance du français et donnent lieu à des sous-catégories comme les « immigrés intégrés », les « nouveaux étrangers », etc. On utilise ainsi les « différences culturelles » pour accentuer les frontières intergroupes et créer une hiérarchie des migrants et des étrangers.

L'identification à des catégories plus larges

Une quatrième stratégie consiste à rendre plus floues et élastiques les frontières de la catégorie. Contrairement à la stratégie précédente, on n'incrimine pas le contenu de la dénomination, mais on cherche à s'identifier à un autre ensemble, plus large, dont les membres potentiels seraient relativement différents les uns des autres. On n'emploie pas le terme de deuxième génération qui n'est pas critiqué en soi, mais on préfère le terme de jeunes tout simplement. On va se dire *Latino* plutôt que *Mexican* ou à l'extrême affirmer l'appartenance à la « race humaine » plutôt qu'à une nationalité en particulier. Le fait de se sentir appartenir à une catégorie hétérogène, dont les frontières sont mal définies, rend plus difficile la stigmatisation ou l'attribution de stéréotypes.

L'identification à une catégorie plus spécifique

A l'opposé de ce que l'on vient de décrire, les individus refusent un terme parce qu'il est considéré comme trop flou et acceptant dans sa définition des personnes qu'ils estiment ne pas présenter les mêmes caractéristiques et auxquelles ils n'aiment pas être associés. En l'occurrence, on réfute l'appellation *Latino*, *Hispanic* ou Immigré alors que *Mexican*, *Mexican-American* et Italien sont jugés plus adéquats.

L'inadéquation entre la signification du terme et le vécu personnel :

Une stratégie se construit sur l'argumentation qui dénonce la non-adéquation entre le terme – c'est-à-dire l'expression langagière – et la situation que vivent les individus. La catégorie d'immigrés de deuxième génération n'est pas admise par les jeunes Italiens parce qu'elle sous-entend une migration qu'ils n'ont pas vécue. Le terme *Hispanic* est fortement rejeté par certains Mexicains parce qu'il indique une origine espagnole qui, à leurs yeux, ne fait pas partie de leur héritage « ethnique ».

L'opération d'authentification

La dernière stratégie n'a pas pour but de corriger les identités attribuées négatives, mais de valoriser son affirmation en tant que sujet. Elle répond à l'exigence d'être-subjectivé, au sens où l'a écrit Alain Touraine. Il s'agit d'un refus de s'approprier ou d'accepter les identités prescrites, ce qui équivaut à un refus des rôles sociaux ou de la définition sociale et des rôles que doit jouer l'acteur.

3.3 LA GESTION DES PROCESSUS DE CATEGORISATION ET D'IDENTIFICATION

On constate au vu des stratégies actualisées que les principaux enjeux sont liés à la tension qui existe entre le fait d'être catégorisé de l'extérieur d'une certaine manière et celui de vouloir une identification subjective différente. Il faut, en effet, préciser que dans tout contexte thématique et donc dans tout discours interviennent des personnages significatifs qui représentent l'instance qui catégorise, classifie, juge, etc. et font que l'auto-catégorisation n'est pas une affirmation individuelle et libre, mais est toujours subordonnée au contexte dans lequel vit l'individu et aux catégories sociales qui le désignent.

Il existe un lien évident entre processus d'attribution et enjeux sociaux, individuels et identitaires qui mérite d'être précisé : lorsque l'enjeu relatif au contexte thématique du discours se rapporte à une reconnaissance sociale ou identitaire potentielle, la personne prend conscience de l'impact parfois négatif de la catégorisation. Autrement dit, dans les situations où les individus aspirent à une reconnaissance sociale de leurs propres spécificités – pouvoir affirmer une origine et des appartenances nationales, ethniques ou raciales, concilier les pratiques culturelles en accord avec celles de la région d'accueil – et à un traitement égalitaire, ils reconsidèrent les différentes significations des termes et adoptent parallèlement des stratégies qui leur semblent opératoires dans ce contexte.

Le jeu entre identification et catégorisation n'est pas une vision théorique, c'est une réalité vécue et ressentie par les individus. Lorsqu'il s'agit de se positionner par rapport à des catégories nominales, il y a sans cesse un mouvement de balancier entre l'identité pour soi et l'identité pour autrui, pour reprendre les expressions de Claude Dubar. Lorsque, cependant, l'individu est catégorisé en termes contradictoires et péjoratifs, il ne lui est pas possible de gérer cela au travers d'une résolution pacifique en intégrant les deux, à moins qu'il puisse parler de son identité en faisant appel à des événements valorisants liés à son parcours de vie ou à des caractéristiques culturelles qu'il estime posséder ; dans ce cas, la tension entre catégorisation externe et identification semble plus facile à gérer.

3.4 LES LOGIQUES INDIVIDUELLES

En dépit de cette complexité, les individus tendent, de manière générale, à organiser leur récit et leur discours en fonction d'une vision du monde qui permet de se situer parmi toutes les catégories qu'ils ont à leur disposition pour se définir. Cette vision du monde se traduit par des préférences accordées à certains termes en particulier. Elle est influencée par deux choses : par l'accès aux différents champs au sein desquels adviennent les luttes des classements ainsi qu'à la perception des enjeux liés aux catégories et par les ressources que peut actualiser l'individu dans la gestion de la tension entre identité pour soi et identité pour autrui.

En effet, en vertu de la multiplication et de la diversification des univers institutionnels et des champs sociaux, ainsi que de la réception différenciée des termes, l'accès aux différents enjeux n'est pas le même pour tous. Il dépend de la position de la personne dans l'espace social, de son statut socio-professionnel, de sa formation, de son affiliation à des réseaux sociaux, etc. En résumé, l'accès aux différentes définitions construites socialement et leur compréhension dérivent des différents habitus sociaux et individuels qui fonctionnent comme des filtres. La marge de liberté individuelle est donc déterminée par la position dans la société, par la vision du monde et par les moyens que lui donnent ces dernières. Plus on a une position de force, plus on est libre d'affirmer son identité et de la faire reconnaître. Toute personne peut ainsi, au travers des différentes stratégies identitaires, manipuler les images qui existent à son propos de sorte à construire l'identité (souvent multifacettes) qui lui semble la plus appropriée dans une situation donnée. Les stratégies identitaires peuvent viser, par exemple, l'intégration dans un groupe, une demande de reconnaissance, une revendication au près des instances politiques, une invisibilité dans la société globale, etc.

Les variables liées aux « accès » et aux « ressources » sont les suivantes :

- la position structurelle du groupe dans la société et son accès aux ressources économiques, sociales et politiques au sein de celle-ci ;
- la position structurelle de l'individu dans la société et dans le groupe et son accès aux ressources économiques, sociales et politiques au sein de ceux-ci ;
- le statut socio-économique, la formation, le sexe, l'âge, etc ;
- le projet de vie, les valeurs, les représentations sociales, la perception de la migration et de l'histoire migratoire du groupe.

Il s'agirait toutefois de mener une étude une systématique qui puisse évaluer le rôle et le poids de chaque variable.

4 L'INFLUENCE DU CONTEXTE

Les conclusions discutées jusqu'ici tendent à mettre en exergue les similitudes qui existent entre les individus et donc de montrer les tendances anthropologiques. Il y a toutefois des différences que l'on peut qualifier de sociologiques et qui sont liées à la conjonction entre les populations et les contextes nationaux. C'est au niveau des significations et des argumentations mises en place, donc au niveau du « contenu » que les différences existent entre les deux populations. Ces différences sont difficilement attribuables aux caractéristiques propres de la population mais sont le fait des relations entre cette dernière et la société dans laquelle elle vit. En d'autres termes, ces différences sont dues aux processus de construction des catégories qui prennent place dans les cadres nationaux.

Les immigrés mexicains aux Etats-Unis – présentant des similitudes avec les immigrés italiens – ne parlent pratiquement jamais d'intégration. Ils utilisent pour parler d'eux les catégories ethniques (*Hispanic*) et raciales (de couleur), en plus de celles qui indiquent leur appartenance à la communauté mexicaine (*Chicano*, *Mexican*, *Mexican-American*). Même lorsque leur relation à la société d'accueil est pas discutée en termes d'assimilation ou de rapprochement avec ce qui n'est présenté comme la culture américaine, elle se caractérise en premier lieu par l'expression d'appartenances ethniques ou raciales, voire nationales. La société américaine s'est fortement construite sur l'idée de différences entre races et tend à

classer sa population selon son origine raciale ou ethnique. Les critères morphologiques (couleur de la peau, des cheveux, etc.) sont d'importantes variables dans la catégorisation des individus, que ce soit au niveau des interactions interpersonnelles et quotidiennes ou à un niveau plus global. Nous avons vu que les classifications officielles, les décisions légales de même que les quotas qui gèrent l'engagement dans les institutions fédérales ou les postes de travail se basent sur des critères raciaux et ethniques. En conséquence, les individus se perçoivent en tant que membres de groupes raciaux et ethniques. Même lorsqu'ils refusent d'être catégorisés comme tels, ils ne peuvent échapper à la démarche qui consiste à déconstruire les notions de race et à expliciter pourquoi ils refusent cette forme de classification. Les noms et termes utilisés pour désigner les Mexicains aux Etats-Unis sont plus nombreux et diversifiés que ceux qui ont été adoptés en Suisse pour décrire les Italiens. Dans le premier cas, les populations sont décrites en fonction de traits particuliers : l'appartenance nationale, la connaissance d'une langue, l'origine espagnole ou latine, etc. Certains ont été imposés, d'autres sont le fruit des revendications des mouvements sociaux, etc.

En Suisse, ce n'est pas le critère racial ou ethnique qui est utilisé mais celui d'une appartenance au pays d'origine et en particulier celui d'une « non-appartenance nationale ». L'idéologie qui se cache derrière les classifications catégorielles se retrouve dans les noms et termes utilisés. On trouve le terme italien (avec tous les surnoms négatifs y relatifs) mais surtout ceux d'« étranger », d'« immigré », d'« immigré de deuxième génération », etc. Plutôt que de décrire les populations concernées en fonction de certaines particularités, ils tendent à les positionner en fonction de la société suisse, à savoir : « qui n'y appartient pas », « dont l'origine est ailleurs », « qui est présent pour travailler », etc. Il est intéressant de constater que les stratégies identitaires adoptées par les individus sont fortement corrélées au contexte idéologique dans lequel ils évoluent. En d'autres termes, en Suisse, ladite « plus ou moins bonne intégration » est une variable ou un argument que les personnes interviewées utilisent pour se définir et définir autrui. En particulier, elle sert à déterminer qui est un immigré – et de quel type – et qui ne l'est pas ou plus. La pression sociale liée à l'intégration ou parfois à une forme d'assimilation est intériorisée par les individus et objectivée dans les discours relatifs à leurs identités : à la fois flexibles et modulables, elles suivent les contours et les contenus des appartenances nationales et des manifestations culturelles du pays où elles s'expriment.

L« identité culturelle », qui pourrait être définie par la possession de certains éléments culturels, n'implique pas des sentiments identitaires envers la catégorie en question. L'attachement à la Suisse se traduit par le partage de certaines pratiques culturelles mais ne se concrétise pas dans l'affirmation d'être suisse. L'impossibilité de se dire suisse dérive de sentiments d'identification à la Suisse qui sont en partie dus à la catégorisation en termes d'étrangers que subissent les individus mais aussi à leur situation objective de minorité – ressentie ou non – qui ne leur donne pas la mesure de négocier leur identité autrement que du point de vue individuel.

Ainsi, en dépit de la volonté affirmée des individus de présenter une identité en termes de choix, la définition de qui est étranger, minoritaire, ethnique, se construit en opposition, ou en tout cas en rapport, à la culture dominante, à ladite société d'accueil ou nationale, etc., qui produit les critères officiels destinés à dessiner les contours des catégories. Cette perspective démontre, encore une fois, l'utilité de réhistoriciser les notions de cultures et de catégories et tend à prouver que la manière dont une société voit ses étrangers se retrouve dans les grilles

de décodage et d'interprétation des individus. Le lien entre le niveau macrosocial et le niveau individuel est donc clairement établi.

Pour conclure, nous espérons que la démarche adoptée contribue à ouvrir de nouvelles perspectives dans le champ des migrations et des relations entre les groupes et constitue un point de départ pour de futures recherches dans un domaine où il reste encore beaucoup à découvrir.

BIBLIOGRAPHIE

ACUNA R. (1972 ; 1981), *Occupied America : a History of Chicanos*, New York : Harper & Row Publishers.

ALBA R. D. (Dir.) (1988), *Ethnicity and Race in the U.S.A. toward the Twenty First Century*, New York: Routledge.

ALCOZE et al. (1993), *Multiculturalism in Mathematics, Science, and Technology : Readings and Activities*, Menlo Park : Addison-Wesley.

ALLEMANN-GHIONDA C., MEYER SABINO G. (1992), *Donne Italiane in Svizzera*, Locarno : Armando Dado Editore.

ALMAGUER T. (1987), *Chicano studies, a critical approach, Ethnic and racial studies, Vol 2*.

AMSELLE J.-L. (1990*), Logiques métisses, anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris : Payot.

ANDERSON B. (1991), *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism,* London : Verso Press.

ANDERSON M. J. (1988), *The American Census, a Social History*, New Haven and London : Yale University Press.

ARCHDEACON T. (1990), « Melting pot or cultural Pluralism ? Changing views on American ethnicity », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 6, N° 1, pp. 11-28.

ARLETTAZ G., BURKHART S. (1990), « Naturalisation, 'assimilation' et nationalité suisse : l'enjeu des années 1900-1930 », in CENTLIVRES P. (1990), *Devenir suisse : Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*, Genève : Georg (Eshel), pp. 47-62.

AROCHA Z. (1990), « The business of Counting Hispanics », *Hispanics*, January - February.

BALANDIER G. (1988), *Le désordre, éloge du mouvement*, Paris : Fayard.

BARDET-BLOCHET A., BOLZMAN C. et al. (1988), *Les associations d'immigrés : repli ou participation sociale ? L'exemple de Genève*, Genève : Centre de Contact Suisses-Immigrés et groupe de recherche Migrations.

BARTH F. (1969), *Ethnic Groups and Boundaries: the Social Organisation of Culture Difference,* Bergen, Oslo : Universitets-forlaget ; London : George Allen & Unwin.

BEAUD S., NOIRIEL G. (1989), « L''assimilation', un concept en panne », *Revue internationale d'action communautaire*, 21/61, pp. 63-76.

BERGER P., LUCKMANN T. (1986), *La construction sociale de la réalité*, Paris : Méridiens Klincksieck.

BERSET A., WEYGOLD S.-A., CREVOISIER O., HAINARD F. (1999), *Compétences professionnelles des immigrants et contribution à l'innovation*, rapport final Programme national de recherche N° 39, Université de Neuchâtel.

BLAUNER R. (1972), *Racial Oppression in America*, New York : Harper and Row.

BLUMER H. (1971), « Social problems as a collective behavior », *Social problems*, Vol. XVIII, N° 3, pp. 298-306.

BÖCKLER, 1997

BOLTANSKI L. (1982), *Les cadres*, Paris : Editions de Minuit.

BOLZMAN C. (1996), *Sociologie de l'exil : une approche dynamique*, Zurich : Seismo.

BOLZMAN C., FIBBI R., GARCIA C. (1987), « La deuxième génération d'immigrés en Suisse: catégorie ou acteur social », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 3, N° 1-2, pp. 55-71.
BORY V. (1987), *Dehors : de la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés, 1896-1986*, P.-M. Favre : Lausanne.
BOURDIEU P. (1998), *La domination masculine*, Paris : Seuil.
BOURDIEU P. (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris : Seuil.
BOURDIEU P. (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris : Seuil.
BOURDIEU P. (1993a), *La misère du monde*, Paris : Seuil.
BOURDIEU P. (1993b), « A propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 100, pp. 32-36.
BOURDIEU P., WACQUANT L. (1992), *Réponses,* Paris : Seuil.
BOURDIEU P. (1990), « La domination masculine », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 84, septembre, pp. 2-31.
BOURDIEU P. (1987), *Choses dites*, Paris : Editions de Minuit.
BOURDIEU P. (1984a), *Questions de sociologie*, Paris : Editions de Minuit.
BOURDIEU P. (1984b), « Espace social et genèse des classes », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 52-53, juin, pp. 3-15.
BOURDIEU P. (1982a), *Leçon sur la leçon*, Paris : Editions de Minuit.
BOURDIEU P. (1982b), *Ce que parler veut Dire*, Paris : Fayard.
BOURDIEU P. (1982c), « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 43, juin, pp. 58-63.
BOURDIEU P. (1980), *Le Sens pratique*, Paris : Seuil.
BOURDIEU P. (1979), *La distinction*, Paris : Editions de Minuit.
BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C., PASSERON J.-C. (1968), *Le Métier de sociologue*, Paris : Bordas.
BOURDIEU P. (2000), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris : Seuil.
BRAUD Ph. (1998), *Sociologie politique*, Paris : LGDJ.
BRUBAKER R. (1999), « The Manichean Myth : Rethinking the Distinction between « Civic » and « Ethnic » Nationalism », in KRIESI H.-P. et al. (eds), *Nation and National Identity, The European Experience in Perspective*, Zürich : Verlag Rüegger, pp. 55-72.
BRUBAKER R. (1992), *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
BRUBAKER R., eds. (1989), *Immigration and the Politics of Citizenship in Europe and North America*. New York-Londres : Lanham.
BURGESS F. (1994), *America, le rêve blessé*, Paris : Editions Autrement.
(BUREAU OF CENSUS, 1989)
CAMILLERI C. (1997), *Stratégies identitaires*, Paris : PUF.
CAMILLERI C. (1986), « Identité et changements sociaux » in TAP P. (Dir.), *Identités collectives et changements sociaux*, Paris : Sciences de l'Homme.
CASHMORE E. (1995), *Dictionary of Race and Ethnic Relations*, London : Routledge.
CATTACIN S. (1996), « Il federalismo integrativo qualche considerazione sulle modalità di integrazione degli immigrati in Svizzera » in CESARI-LUSSO V. et al., *I come identità, integrazione, interculturalità*, Zurich : Federazione delle Colonie Libre italiane.
CATTACIN S. (2000), Intervention orale au colloque organisé par Caritas et l'ISSP *Egalités des chances : une illusion ?* du 11 février, Neuchâtel.
CENTLIVRES P. (1996), *Avant-propos au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur la politique migratoire*, 20 mai.

CENTLIVRES P. et CENTLIVRES-DEMONT M. (1991a), *Devenir suisse : adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*, Genève : Georg et Institut universitaire d'études européennes.
CENTLIVRES P. et al. (1991b), *Une seconde nature, pluralisme, naturalisation et identité en Suisse romande et au Tessin*, Lausanne : L'Age d'Homme.
CENTLIVRES P., SCHNAPPER D. (1999), « Nation et droit de la nationalité suisse », *Pouvoirs* 56, pp. 149-161.
CESARI-LUSSO V. (1997), *Quando la sfida viene chiamata integrazione*, Roma : La Nuova Italia Scientifica.
CHENU A. (1997), « La catégorisation statistique, présentation du dossier », *La catégorisation statistique*, *Sociétés contemporaines*, N° 26, avril, pp. 5-11.
COHEN J. (1999), « Intégration : théories, politiques et logiques d'Etat », in DEWITTE Ph., *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte.
COMMISSION D'EXPERTS EN MIGRATION (1997), *Une nouvelle conception de la politique en matière de migration*, Berne : Office fédéral des réfugiés, août.
COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS (1996), *Esquisse pour un concept d'intégration*, Berne, août.
CORCUFF Ph. (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris : Editions Nathan.
COSTA-LASCOUX J. (1999), « L'intégration à la française : une philosophie, des lois», in DEWITTE Ph., *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte.
COULON Ch. (1994), « Etat et identités » in MARTIN D.-C., *Cartes d'identité, comment dit-on « nous » en politique ?* Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 283-298.
CUCHE D. (1996), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris : Repères.
DE CERTEAU M. (1985), « L'actif et le passif des appartenances », *Esprit, Français et immigrés*, Paris, N° 6, juin, pp. 115-171.
DEMAZIÈRE D., DUBAR C. (1997a), « Dire les situations d'emploi, confrontation des catégories statistiques et des catégories indigènes », *La catégorisation statistique*, *Sociétés contemporaines*, N° 26, avril, pp. 93-108.
DEMAZIÈRE D., DUBAR C. (1997b*), Analyser les entretiens biographiques, l'exemple de récits d'insertion*, Paris : Nathan.
DE RHAM G. (1985), *L'Etat-propriétaire comme représentant d'une communauté imaginaire – vers la fin de l'Etat-Nation ?*, Genève : Institut d'études sociales.
DE RUDDER V. (1999), « Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations interethniques en France », in SIMON-BAROUH I. et DE RUDDER V., *Migrations internationales et relations interethniques, Recherche, politique et société*, Paris : L'Harmattan, pp. 73-96.
DE RUDDER V. (1997), « Quelques problèmes épistémologiques liés aux définitions des populations immigrantes et de leur descendance », in *Jeunes issus de l'immigration*, Paris : L'Harmattan, pp. 17-43.
DESROSIÈRES A. (1993), *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, Paris : La Découverte.
DESROSIÈRES A., THÉVENOT L. (1988), *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris : La Découverte.
DOISE W., PALMONARI A., (Dir.) (1986), *L'étude des représentations sociales*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Paris.
DOISE W. (1984), « Les relations entre groupes », in Moscovici Serge (ed.)*, Psychologie sociale*, Paris : PUF, pp. 253-274.
DROUARD A. (1995), « L'Eugénisme français », in *Recherche*, juin, N° 277, pp. 648-645.

DUBAR C. (1991), *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris : Armand Colin.
DUBET F. (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris : Seuil.
DUBET, F. (1989), *Immigrations : qu'en savons-nous ? un bilan des connaissances*, Paris : La Documentation française.
DUBEY M. (1993), « La casa : oggetto reale e simbolico del discorso » in DI NICOLA G. e PY B., *Alterità al quotidiano – Migrazioni Abruzzo-Neuchâtel*, Teramo : Collana del Dipartimento di Teoria dei Sistemi e delle Organizzazioni, Università Gabriele d'Annunzio, pp.179-198.
DURAND J.-P., WEIL R. (1989), *Sociologie contemporaine*, Paris : Editions Vigot.
DURKHEIM E., MAUSS M. (1901, 1902), « De quelques formes primitives de classification : contribution à l'étude des représentations collectives », *L'année sociologique*, Année 6, pp. 1-72.
EBEL M., FIALA P. (1983), *Sous le consensus, la xénophobie*, Lausanne : Institut de Science Politique.
ELIAS N., SCOTSON J. ([1965], 1997), *Logiques de l'exclusion*, Paris : Fayard.
ELIAS N. (1993), *Engagement et distanciation*, Paris : Fayard.
ELIAS N. (1991 trad. [1987]), *La société des individus*, Paris : Fayard.
EL PLAN DE SANTA BARBARA (1969), Santa Barbara University.
ERIKSON E.H. (1972), *Adolescents et crise, la quête de l'identité*, Paris : Flammarion.
FLÜCKIGER Y. (1992), « La politique suisse en matière d'immigration » in B. BURGENMEIER, *Main-d'œuvre étrangère, une analyse de l'économie suisse*, Paris : Economica, pp. 17-26.
FOUCAULT M. (1975), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris : Gallimard.
FOUCAULT M. (1971), *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard.
FRADIN B., QUERE L., WIDMER J. (eds) (1994), *L'enquête sur les catégories*, Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
FRANKENBERG R. (1994), « Whiteness and Americanness : Examining Construction of Race, Culture and Nation in White Women's Life narratives », in STEVEN G. and SANJEK R., *Race*, New Brunswick, NJ: Rutgers.
GAGNON N. (1980), « Données autobiographiques et praxis culturelle », in *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. LXIX, pp. 291-304.
GANS H.J.J. (1979), « Symbolic Ethnicity : the Future of Ethnic Groups and Cultures in America » : *Ethnic and racial Studies*, vol. 2, N° 1, pp. 1-20.
GARCIA C., FIBBI R., BOLZMAN C. (1986), « Création, légitimation et sens des catégories de l'altérité », *Revue suisse de sociologie*, Vol. 1, pp. 231-246.
GARCIA E. et al. (ed.) (1984), *Chicano Studies, a multidisciplinary approach*, New York : Teachers College Press.
GAUCHAT H., DURAND-DELVIGNE A. (Dir.) (1999), *De l'identité du sujet au lien social*, Paris : PUF.
GELLNER E. (1983), *Nations and nationalism*, Oxford : Basil Blackwell.
GEORGOULAS A. (1998), « Sur la construction sociale de l'essentialisme identitaire : les prénoms antiques en Grèce moderne », *Regards sociologiques*, N° 16, pp. 61-78.
GIDDENS A. (1987), *La constitution de la société*, Paris : PUF.
GLAZER N. et MOYNIHAN P. (1963), *Beyond the Melting Pot*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, MIT Press.
GLAZER N., et STRAUSS A. (1967), *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research,* Chicago : Aldine.
GOFFMAN E. (1975), *Stigmate*, *Les usages sociaux des handicaps*, Paris : Editions de Minuit.

GOFFMAN E. (1974), *Les cadres de l'expérience,* Paris : Editions de Minuit.
GOFFMAN E. (1973a), *La mise en scène de la vie quotidienne*, *la présentation de soi,* Paris : Editions de Minuit.
GOFFMAN E. (1973b), *La mise en scène de la vie quotidienne, les relations en public*, Paris : Editions de Minuit.
GÓMEZ-QUIÑONES J. (1984) « Mexican Immigration to the United States, 1848-1980 : An Overview » in GARCIA E. et al. (Ed.), *Chicano Studies, a multidisciplinary approach*, New York : Teachers College Press.
GONZALES M. G. (1999), *Mexicanos, a History of Mexicans in the United States*, Indiana University Press.
GORDON M. M. (1964)*, Assimilation in American Life : The role of Race, Religion and National Origins*, New York : Oxford University Press.
GREBLER L., MOORE J. W, GUZMÁN R. C. (1970), *The Mexican-American People : The Nation's Second Largest Minority*, New York : Free Press.
GREEN N. (1994), *Et ils peuplèrent l'Amérique*, Evreux : Gallimard.
GREENFELD L. (1999), « Is Nation Unavoidable Today ? », in KRIESI H.-P. et al. (Ed.), *Nation and National Identity, The European Experience in Perspective*, Zürich : Verlag Rüegger, pp. 37-55.
HAINARD F., BASSAND M., ROSSEL P. (1993), *Animations et identités*, Lausanne : L'Age d'Homme.
HANDELMAN D. (1977), « The Organization of Ethnicity », *Ethnic Groups*, Vol. 1, pp. 187-200.
HIRSCHMAN C. (1983), « America's Melting Pot Reconsidered », *Annual Review of Sociology*, N° 9, pp. 397-423.
HOBSBAWN E. et RANGER T. (1986), *The Invention of Tradition*, London : Cambridge University Press.
HOLLIFIELD J. (1990), « Migrants ou citoyens : la politique de l'immigration en France et aux Etats-Unis », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 6, N° 1, pp. 159-184.
HONEGGER C. (1996), *Sociétés en construction, identités, conflits, différences*, Conférences générales du congrès des sciences sociales suisses, Berne : Seismo.
HOROWITZ (1989), « Europe and America: a comparative analysis of 'ethnicity'», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 5, N° 1, pp. 47-61.
HORSMAN R. (1981), *Race and Manifest Destiny : The Origins of American racial Anglo-Saxonnism*, Cambridge : Harvard University Press.
HOUT M., GOLDSTEIN F. (1994), How 4.5 million Irish immigrants became 40 million Irish Americans, *American Sociological Review*, Vol. 59, pp. 64-82.
HURSTFIELD J. (1978), « Internal colonialism : White, Black and Chicano self-conceptions », Ethnic and Racial Studies, Vol. 1, N° 1, Janvier.
JURT J. (1998), « L'identité nationale : une fiction, une construction ou une réalité sociale ? », *Regards sociologiques*, N °16, pp. 37-50.
KALLEN H. M. (1924), *Culture and Democracy in the United States*, New York : Boni and Liveright.
KALLEN H. M. (1956), *Cultural Pluralism and the American Idea*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
KASTERSZTEIN J. (1990), « Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités », in CAMILLERI C. et al., *Stratégies identitaires*, Paris : PUF, pp. 27-41.

KASTORYANO R. (1994), « Construction de communautés et négociation des identités » in MARTIN D.-C., *Cartes d'identité, comment dit-on « nous » en politique ?* Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 229-244.
KAUFMANN J.-C. (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris : Nathan.
KAUFMANN J.-C. (1994), « Rôles et identité : l'exemple de l'entrée en couple », *Cahiers internationaux de Sociologie*, Vol. XCVII, pp. 301-328.
KRIESI H.-P. (1999), « Introduction : State Formation and Nation Building in the Swiss Case », in KRIESI H.-P. et al. (Eds.), *Nation and National Identity, The European Experience in Perspective*, Zürich : Verlag Rüegger, pp. 13-30.
LACORNE D. (1997), *La crise de l'identité américaine, du melting-pot au multiculturalisme*, Paris : Fayard.
LAHIRE B. (Dir.) (1999), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu : dettes et critiques*, Paris : La Découverte.
LAHIRE B. (1998), *L'homme pluriel*, Paris : Editions Nathan.
LANDOWSKI E. (1997), *Présences de l'autre*, Paris : PUF.
LAPEYRONNIE D. (1993), *L'individu et les minorités, La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris : PUF.
LEBARON F. (1999), « Rompre avec les idées reçues », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 129, pp. 3-4.
LENOIR R. (1989), « Objet sociologique et problème social », in CHAMPAGNE P. et al., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris : Bordas Dunod, pp. 53-100.
LIEBERHERR F. (1983), « L'entretien, un lieu sociologique », in *Revue suisse de sociologie*, Vol. 9, N° 2, pp. 391-405.
LIPIANSKY E. M. (1986), « L'identité nationale comme représentation », in TAP P. (Dir.), *Identités collectives et changements sociaux*, Paris : Sciences de l'Homme, pp. 59-60.
LIPIANSKY E. M., TABOADA LEONETTI I., VASQUEZ A. (1990) « Introduction à la problématique de l'identité », in: CAMILLERI C. et al., *Stratégies identitaires*, Paris : PUF, pp. 7- 26.
LOCHAK D., NOIRIEL G., BERNARD Ph., BODY-GENDROT S., CLAUDE-VALENTIN M., MOULOUD A. (1999), « De la lutte des classements et de l'antiracisme », *Mouvements*, N° 4, mai-juin-juillet, pp. 67-80.
Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la citoyenneté (29 sept. 1952, état au 1er janvier 1992).
LORCERIE F. (1994), « Les sciences sociales au service de l'identité nationale », in MARTIN D.-C, *Cartes d'identité, comment dit-on « nous » en politique ?* Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 245-281.
LYMAN S.M. et DOUGLASS W. (1972) « Ethnicity : Strategies of Collective and Individual Impression Management », *Social Research*, XL, pp. 344-365.
MAGUER A. (1999), « Catégorisations institutionnelles et spontanées dans les services publics », *Mouvements*, N° 4, mai-juin-juillet, pp. 30-36.
MAHNIG H. (1999), « La question de 'l'intégration' ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique : une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », *Sociétés contemporaines* (33/34), pp. 15-38.
MARIENSTRAS E. (1999), « Le multiculturalisme aux Etats-Unis : fantasmes identitaires et réalités sociales, in SIMON-BAROUH I. et DE RUDDER V., *Migrations internationales et relations Interethniques, Recherche, politique et société*, Paris : L'Harmattan, pp. 237-254.
MARIENSTRAS E. (1986), « Mythes et ambiguïtés de l'identité ethnique aux Etats-Unis » in TAP P. (Dir.), *Identités collectives et changements sociaux*, Paris : Sciences de l'Homme, pp. 113-115.

MARTIN D.-C. (1994), *Cartes d'identité, comment dit-on « nous » en politique ?* Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
MARTINIELLO M. (1995), *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris : PUF.
MASSEY D. S. (1987), « Understanding Mexican Migration to the United States », *American Journal of Sociology*, Vol. 92, N° 6, mai, pp. 1372-1403.
MARTINIELLO M., PONCELET M. (1993), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles : De Boeck Université.
MERLLIE D. (1989), « La construction statistique », in CHAMPAGNE P. et al., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris : Bordas Dunod, pp. 101-162.
MILLER K. (1994), « Class, Culture and Immigrant Group Identity in the United States », in YANS-MCLAUGHLIN, *Immigration Reconsidered*, New York : Oxford University Press, pp. 96-129.
MILON A. (1999), *L'étranger dans la ville, du rap au graff mural*, Paris : PUF.
MUNOZ C. J. R. (1984), « The Development of Chicano Studies, 1968-1981 », in GARCIA E. E. et al. (Ed.), *Chicano Studies, A Multidisciplinary Approach*, New York : Teachers College Press.
NOIRIEL G. (1991), *La tyrannie du national*, Paris : Calmann-Lévy.
NOIRIEL G. (1988), *Le Creuset français, Histoire de l'immigration (XIX^{e}-XX^{e} siècle)*, Paris : Seuil.
OBOLER, S. (1995), *Ethnic Labels, Latino Lives*, Minneapolis : University of Minnesota Press.
OESCH-SERRA C., PY B. (1993), « Il crepuscolo dei luoghi comuni o gli stereotipi tra consenso, certezza e dubbio » in DI NICOLA G. e PY B., *Alterità al quotidiano – Migrazioni Abruzzo-Neuchâtel*, Teramo : Collana del Dipartimento di Teoria dei Sistemi e delle Organizzazioni, Università Gabriele d'Annunzio.
OKAMURA J. Y. (1981), « Situational ethnicity », *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 4, octobre, pp. 452-465.
OMI M., WINANT H. (1986), *Racial Formation in the United States from the 1960s to the 1980s*, New York : Routledge and Kegan Paul.
ORIOL M. (1988), « Les variations de l'identité », Rapport final de l'ATP, IDERIC : Nice : Université de Nice.
ORIOL M. (1985), « L'ordre des identités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 1, N° 2, décembre, pp. 171-183.
OSSIPOW (1996), « Citoyenneté et nationalité, pratiques et représentations de l'intégration en suisse chez des candidats à la naturalisation et des responsables de la procédure », in WICKER H.- R. *L'altérité dans la société : migration, ethnicité, Etat*, Berne : Seismo.
PARK R.E., BURGESS E.W. ([1921]1969,), *Introduction to the Science of Sociology*, Chicago : Chicago University Press.
POGLIA MILETI F. (2000a), « Classification et dénomination des migrants : les réponses identitaires des Mexicains du Colorado », in CENTLIVRES P. et GIROD I. (Dir.), Les défis migratoires Actes du Colloque CLUSE 1998, Les défis migratoires à l'aube du troisième millénaire, Seismo : Zurich.
POGLIA MILETI F. (2000b), « Les catégories de la migration : quand l'enjeu social devient identitaire. Perception des termes d'immigrés et d'immigrés de deuxième génération par la population concernée », *Revue Suisse de Sociologie*, Vol. 26, N° 1, pp. 3-35.
POGLIA MILETI F. (2000c), « Nouvelle loi et vieilles catégories », une réflexion sur le rapport d'experts touchant à la nouvelle loi en matière de migration, Constance : Liber.

POGLIA MILETI F. (1999) « Young 'foreigners' born in Switzerland: between invisibility and diversity », in WRENCH J., REA A., OUALI N. (Ed.), *Migrants, Ethnic Minorities and the Labour Market : Integration and Exclusion in Europe*, London, New York : Macmillan.
POGLIA F. (1997), *Impact des processus d'attribution sociale sur la construction des identités ethniques : une comparaison entre Italiens à Neuchâtel et Mexicains au Colorado*, Rapport final, bourse de chercheur FNRS, Neuchâtel.
POGLIA F. (1995), *Pratiques, stratégies et représentations de jeunes Italiens, Espagnols et Portugais au chômage vivant dans le canton de Neuchâtel*, Rapport de recherche, programme « Cost A2 – la migration, l'intégration et la main-d'œuvre », Berne : OFES.
POGLIA F. (1993), « Il concetto di immigrato : referente di identità e sfida sociale » in DI NICOLA G. e PY B., *Alterità al quotidiano – Migrazioni Abruzzo-Neuchâtel*, Teramo : Collana del Dipartimento di Teoria dei Sistemi e delle Organizzazioni, Università Gabriele d'Annunzio.
POGLIA F. (1992), *Quand le pays d'origine devient celui d'accueil*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel.
POLIAKOV L. (1971), *Le mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris : Calmann-Lévy.
POLLAK M. (1993), *Une identité blessée*, Paris : Editions Métailié.
POUTIGNAT Ph., STREIFF-FENART J., BARTH F. (1995), *Les théories de l'ethnicité*, Paris : PUF.
QUERE L. (1994), « Présentation » in FRADIN B., *L'enquête sur les catégories*, Raisons pratiques, 5, Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, pp. 7-40.
RATH J. (1993), « La construction des minorités ethniques aux Pays-Bas et ses effets pervers », in MARTINIELLO M., *Minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck, pp. 17-42.
ROMANO G. (1996), « Lo 'straniero' nella società svizzera, riflessi mass-mediali di una difficile convivenza » in CESARI LUSSO V. et AL., *I come identità, integrazione, interculturalità*, Zurich : Federazione delle Colonie Libre italiane.
RUFFIE J. (1981), « Le mythe de la race » in OLENDER M. (Dir.), *Le racisme mythes et science,* Bruxelles : Editions Complexe, pp. 357-366.
SACKS K. (1994), « How Did Jews Become White Folks ? » in STEVEN G. et SANJEK R., *Race*, Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, pp. 78-102.
SANCHEZ G. J. (1993*), Becoming Mexican American. Ethnicity, Culture and Identity Chicano in Los Angeles*, *1900-1945*, Berkeley : University of California, pp. 87-107.
SAYAD A. (1999a), « Immigration et « pensée d'Etat », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 129, pp. 5-14.
SAYAD A. (1999b), *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Liber, Seuil.
SAYAD A. (1998), « L'immigration et la 'pensée d'Etat'. Réflexions sur « la double peine », *Regards sociologiques*, N° 16, pp. 5-21.
SAYAD A. (1991), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles : De Boeck.
SAYAD A. (1982), *Eléments pour une sociologie de l'immigration*, Lausanne : Institut de sciences politiques.
SCHNAPPER D. (1999), « Traditions nationales et connaissance rationnelle », *Sociologie et Sociétés, Citoyenneté et identité nationale*, Vol. XXXI, N° 2, Automne, pp. 13-24.
SCHNAPPER D. (1994), *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Paris : Gallimard.
SCHNAPPER D. (1992), *L'Europe des immigrés*, Paris : François Bourin.

SIERRA Ch. (1984) « Chicano Political Development : Historical Considerations », in GARCIA E. E. et al. (Ed.), *Chicano Studies, a multidisciplinarity approach*, New York : Teachers College Press.
SILBERMAN Ch. (1985), A certain People: America Jews and Their Lives Today, New York : Summit.
SIMON P. (1999), « L'immigration et l'intégration dans les sciences sociales en France depuis 1945 », in DEWITTE Ph., Immigration et intégration, l'état des savoirs, Paris : La Découverte.
SIMON P. (1997), « La statistique des origines : l'ethnicité et « la race » dans les recensements aux Etats-Unis, Canada et Grande-Bretagne », La catégorisation statistique, Sociétés contemporaines, N° 26, avril, pp. 11-44.
SOLOMOS J. (1993), « Races, politiques et société dans la Grande-Bretagne contemporaine » in MARTINIELLO M., Minorités ethniques dans l'espace européen, Bruxelles, De Boeck, pp. 69-88.
SMITH A.D. (1981), The ethnic revival in the modern world, Cambridge : Cambridge University Press.
SPIRE A, MERLLIE D. (1999), La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse, Mouvement social, immigration et logiques nationales, N° 188, juillet-sept.
SPIRE A. (1999), « De l'étranger à l'*immigré*, la magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 129, pp. 50-56.
STEINBERG S. (1981), *The Ethnic Myth. Race, Ethnicity and Class in America*, New York : Atheneum.
STRAUSS A. (1992a), *Miroirs et masques*, Paris : Editions Métailié.
STRAUSS A. (1992b), *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme,* Paris : L'Harmattan.
STREIFF-FENART J. (1999), « A propos de d' « assimilation » et de « multiculturalisme »: quelques réflexions sur les catégorisations de l'altérité dans les sociétés de l'immigration », in SIMON-BAROUH I. et DE RUDDER V., *Migrations internationales et relations Interethniques, Recherche, politique et société*, Paris : L'Harmattan, pp. 345-354.
TABOADA LEONETTI I. (1990), « Stratégies identitaires et minorités: le point de vue du sociologue », in: CAMILLERI C. et al., *Stratégies identitaires*, Paris : PUF, pp. 43-83.
TAJFEL H. (1972), « La catégorisation sociale », in S. MOSCOVICI (Ed.), *Introduction à la psychologie sociale*, Vol. I, Paris : Larousse.
TAP P. (Dir.) (1986), *Identités collectives et changements sociaux*, Paris : Sciences de l'Homme.
TERRAY E. (1996), « Réflexions sur la violence symbolique », *Autour de Pierre Bourdieu*, *Actuel Marx*, N° 20, Deuxième semestre, Paris : PUF.
THIESSE A.-M. (1999), *La création des identités nationales, Europe XVIII*^{ème}*-XX*^{ème} siècle, Paris : Seuil.
THOMAS W., ZNANIECKI F. ([1918], 1998), *The Polish Peasant in Europe and America*, Paris : Nathan.
TOURAINE A. (1999), *Comment sortir du libéralisme*, Fayard : Paris.
TOURAINE A. (1974), *Pour la sociologie*, Paris : Seuil.
TSCHANNEN O. et LAMBELET C. (1998), *Environnement, science et communication*, Zurich : Seismo.
U. S. BUREAU OF CENSUS (1999*), 200 years of U.S. Census taking : Population and Housing Questions*, *1790-1990*, November.
VAN GENNEP A. ([1909] 1994), *Les rites de passage : étude systématique des rites de passage*, Paris : Picard.

WALDINGER R. (1999), « Immigration and the American city », in SIMON-BAROUH I. et DE RUDDER V., *Migrations internationales et relations Interethniques, Recherche, politique et société*, Paris : L'Harmattan, pp. 189-223.
WATIER P. (1997), *La sociologie et les représentations de l'activité sociale*, Paris : Méridiens Klincksieck.
WEBER M. ([1956] 1971), *Economie et société*, Paris : Plon.
WEBER M. ([1920] 1964), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris : Plon.
WIMMER A. (1997), « Explaining xenophobia and racism : a critical review of current research approaches », *Ethnic and Racial studies*, Vol. 20, N° 1, pp. 17-41.
WRIGHT L. (1993), « One drop of Blood », *Annals of Politics.*
ZINCONE G. (1992), *Da sudditi a cittadini*, Bologna : Il Mulino.

ANNEXES

Annexe 1

Catégories relatives à la race et à l'ethnie dans le recensement de population américain

Catégories raciales minimum
Blanc
Noir
Asiatique ou des Iles du Pacifique
Indien d'Amérique ou indigène d'Alaska

Catégories ethniques minimum
Origine hispanique
Origine non hispanique

Combinaison minimum des catégories raciales et ethniques
Hispanique de toute race
Blanc – origine non hispanique
Noir – origine non hispanique
Asiatique ou des Iles du Pacifique
Indien d'Amérique ou indigène d'Alaska

D'après U.S. Bureau of Census, 1990.

Annexe 2

Tableau synoptique chronologique des changements des catégories relatives à la race et à l'ethnie, a l'origine et au langage (1790-1980)

1790 Sont énumérés : hommes blancs libres, femmes blanches libres, esclaves, autres personnes.

1820 La catégorie « personnes de couleur libres » est introduite.

1850 Introduction de la question relative au lieu de naissance de chaque personne de la famille par Etat, territoire ou pays ainsi que de celle relative à la couleur de tous les résidents libres. On introduit la distinction entre Noir (B, Black) et Mulatto (M) pour tous les esclaves. Obligation de noter la couleur des esclaves.

1870 Ajout des rubriques Chinois et Indien (non taxés) dans la catégorie « de couleur ».

1880 Ajout de la rubrique : lieu de naissance des parents.

1890 Sont énumérés : Blanc, Noir, Mulatto (de trois à cinq huitièmes de sang noir), Quadroon (un quart), Octoroon (un huitième ou toute trace de sang noir), Chinois, Japonais ou Indien. Introduction de la rubrique : citoyenneté pour les mâles adultes étrangers. Ajout de la rubrique : connaissance de l'anglais.

1900 Le terme « race » est ajouté à celui de « couleur » : Blanc, Noir (descendance Negro), Chinois, Japonais, Indien

1910 La citoyenneté est demandée à toutes les personnes nées à l'étranger ainsi que la langue parlée en cas de non-connaissance de l'anglais.

1930 Introduction de la rubrique : langue parlée à la maison avant l'arrivée aux Etats-Unis. Ajout des rubriques : Mexicain, des Philippines, Hindou et Coréen sous la catégorie « race et couleur ».

1950 Le terme « race » remplace celui de « couleur ». Les instructions indiquent que les personnes mexicaines, portoricaines et d'autre descendance latine doivent être classifiées comme Blanches. Introduction d'une codification des noms à consonance espagnole dans les Etats du Sud-Ouest.

1960 Ni les termes « race » ni « couleur » ne sont utilisés. La question est formulée comme suit : est-ce que cette personne est Blanche, Noire, Américaine Indienne, Esquimaude, Hawaïenne…

1970 Première tentative de compter la communauté hispanique : une unité familiale sur six reçoit un formulaire demandant si l'espagnol est la langue maternelle de quiconque dans le ménage. Un vingtième des ménages reçoit un formulaire demandant une réponse spécifique concernant l'origine qui inclut « Mexicain-Américain, Portoricain, Cubain-Américain, Centre/Sud de l'Amérique ou autre origine hispanique ». En plus, les noms de famille espagnols codés sont classifiés dans les Etats du Sud-Ouest.

1980 Pour la première fois, les Hispaniques sont identifiés comme un groupe ethnique à part avec le choix Spanish/Hispanic. Une question concernant la connaissance de l'anglais est introduite.

Annexe 3

Grille de référence pour la conduite des entretiens (enquête américaine)

-Present myself shortly
-Explain the issue, the purpose and the aim of the research
-Guaranty the anonymity of the person and of what will be said
-Agree on the fact that the interview is registered
-Ask for a short presentation of the interviewed :

1. School and Work

1.1. Where did you go to school ? what kind of school was it (public, private) ?
1.2. How do you remember this period ? do you remember an especially nice event or an especially difficult or bad one ?
1.3a. What are you studying now ? how did you choose it ? have you been helped or advised in your choice ? do you like it ?
1.3b. In what field do you work ? can you explain what your job is ? how did you choose it ? have you been helped or advised in this choice ? do you like it ? is there something you don't like in it ?

2. Family and Relatives

2.1. Where were you born ? where did you grow up ? how was your childhood ?
2.2. What can you say about your family ? Can you speak of it a little bit ?
2.3. What words would you use to describe your family, your father, your mother, your sisters and brothers ?
2.4. Do your father and your mother work ? what kind of work ? do you know if they like what they are doing ?
2.5. What are the things that were the most important in your family ? what were the things that you had better not do or better do ? what are the ideas, values and examples that your parents have given to you ?
2.6. If you have or will have children, how would you like to educate them ? like your parents or unlike them ?
2.7. Where are your parents born ? do you know who among your relatives first came in the U.S.A and why ? do you speak of these experiences with your relatives ?
2.8. What language do you speak inside the family ? and with your brothers and sisters ? did you learn Spanish, where ?
2.9. What kind of food do you eat when you are with your parents ?
2.10. Do you notice differences in the way of living of your family and the others ? what are the differences and from which family do you think yours is different ?
2.11. Do you know if someone among your relatives in America would like to live in Mexico in the future ?
2.12. Do you have relatives in Mexico ? Have you been to Mexico already ? when ? how was it ?

3. Friends and Leisure

3.1. What do you do beside studying and/or working ?

3.2. Who are your best friends ? can you describe them ? when and where did you meet them for the first time ? why do you get along with a person and not with another ?
3.3. If you think of the people you know, are you able to say where they come from and what their "ethnic origins" are ?
3.4. Do you take part any association or society ?
3.5. Do you know U.M.A.S or the Local Chicano Community in Boulder or other same kind of groups ? what do you think of these groups ?
3.6. Do you go to meetings with people of Mexican descent ? on which occasions ?
3.7. Are you interested in politics ? who would you like for president ? why ?

4. Plans and dreams for the future

4.1. Do you have projects for the future (work, family, etc.) ? what is or would have been your dream ?
4.2. How do you see yourself in ten years ?
4.3. Where would you like to live ?

5. History of Mexico and the USA

5.1. Do you know the history of Mexico ? how did you learn it ?
5.2. Do you know the story of Malintzin Tenepal ? [152]
5.3. Do you know the history between the U.S. and Mexico ? what do you know of the history of the West ? of the Alamo ? what did you learn at school on this subject ?
5.4. Do you know something about the Chicano movement ? do you know what were its aim and ideas ?

6. Names and Labels

6.1. Do you know the different names that are used in the United States to designate people of Mexican descent ? what meaning do these words have ?[153]
6.2. When are they used ? which ones are used in a negative sense ? which ones in a positive one ? What do you think of these names ?
6.3. From your point of view which one or ones are the more appropriate to name people of Mexican descent ? why ?
6.4. Which one could be used to name your family ? why ?
6.5. Which one do you prefer for yourself ? which one do you use in a file ? which one would you never use or don't want that the others use to define you ?

7. Self-identification

7.1. I am often asked where I come from ? what would you answer ?
7.2. What are your origin, your roots ? can you explain that ?
7.3. Do you feel Mexican ? American ? Indian ? both ? can you explain these feelings ?
7.4. What do you think of your American citizenship ? is it important to you ?

[152] Malintzin Tenepal is a mythical figure. She is an Aztec princess who is considered as having betrayed her people helping Cortez, during the Spanish invasion of Mexico.
[153] Chicano, Latino, Hispanic, Mexican-American, American-Mexican, American, Mexican, Mestizo, Spanish people, second-third generation of immigrants.

7.5 Do you remember a moment or situation where you felt more Mexican, American ? do you remember a situation in which you felt not at ease being Mexican or American ?
7.6. Do you feel different from your friends ? in which way ?

8. The American Society

8.1. From a general point of view, how is it like to be a Mexican in America ? what is your personal experience ?
8.2. How do you think Americans in general see Mexican people ? when I speak of Americans what does it mean for you ?
8.3. Can you give me a few typical features attributed to Mexican ? Who is using these names ? why ?
8.4. Do you think that people give a great importance to the color of the skin ?
8.5. Have you experienced racism or discrimination ? where ?
8.6. Who are the people or the groups who most suffer racism ?
8.7. What do you think in general of African-Americans, other Hispanics, Whites, etc.?

Fiche signalétique :

Nom :
Sexe :
Age :
Formation :
Profession :
Etat civil :
Nombre d'enfants :
Origine des parents :
Nationalité :